THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY

+ 325.344
H19h
v.2

Return this book on or before the
**Latest Date** stamped below.

**Theft, mutilation, and underlining of books are reasons for disciplinary action and may result in dismissal from the University.**

University of Illinois Library

NOV 12 1966

L161—O-1096

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ALFRED MARTINEAU
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

# HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

ET DE

# L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

TOME II

## L'ALGÉRIE

PAR

AUGUSTIN BERNARD
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE MADAME C. HANOTAUX FILS, ALB. BESNARD, E. DINET, PAUL-ÉLIE DUBOIS

ILLUSTRATIONS EN NOIR DE MADAME ET M. G. HANOTAUX FILS

PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE

LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

8, rue Garancière — 6e

# HISTOIRE

DES

# COLONIES FRANÇAISES

ET DE

# L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ALFRED MARTINEAU
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

# HISTOIRE
# DES COLONIES FRANÇAISES
ET DE
# L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

TOME II

## L'ALGÉRIE

PAR

AUGUSTIN BERNARD
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE MADAME C. HANOTAUX FILS, ALB. BESNARD, E. DINET, PAUL-ÉLIE DUBOIS

ILLUSTRATIONS EN NOIR DE MADAME ET M. G. HANOTAUX FILS

PARIS
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE
LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
8, rue Garancière — 6e

Copyright 1930 by Librairie Plon.
Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

H 136
v. 2

LIVRE PREMIER

# L'ALGÉRIE AVANT LA CONQUÊTE FRANÇAISE

## CHAPITRE PREMIER

## VUE GÉNÉRALE DE L'HISTOIRE DE L'ALGÉRIE JUSQU'AU SEIZIÈME SIÈCLE

I. *La structure de l'Algérie et les conditions géographiques. — Le climat. — Les populations indigènes.*

II. *La préhistoire et les origines. — Les Phéniciens et les Carthaginois. — Les Romains; l'occupation restreinte et les rois indigènes. — Les provinces romaines. — L'administration. — La mise en valeur. — La décadence. — Le christianisme africain. — Les Vandales. — Les Byzantins.*

III. *La première invasion arabe. — Les Kharedjites. — Les Fatimites. — La deuxième invasion arabe. — Les Almoravides. — Les Almohades. — L'Algérie du treizième au seizième siècle.*



814656

# I

En face des rivages de la France, de l'Espagne et de l'Italie, sur les bords méridionaux de la Méditerranée, s'étend une grande région naturelle à laquelle on a donné différents noms. Les géographes arabes l'appellent l'Ile de l'Occident, *Djezirat-el-Maghrib*. Les géographes modernes la qualifient d'Afrique Mineure, d'Afrique du Nord ou encore de Berbérie. Elle s'étend de la Méditerranée au Sahara, de l'Atlantique à la mer des Syrtes.

## La structure de l'Algérie et les conditions géographiques

La Berbérie comprend l'Algérie, la Tunisie et le Maroc ; ces divisions politiques correspondent à des différences assez notables aussi bien dans les conditions géographiques que dans l'histoire des trois pays Mais les ressemblances sont beaucoup plus frappantes que les différences ; d'un bout à l'autre de la Berbérie, de Tanger à Tunis, d'Agadir à Gabès, ce sont les mêmes formes de relief, le même climat, les mêmes populations, les mêmes modes de vie. Aussi, toutes les fois qu'une domination quelque peu forte s'est établie en Berbérie, elle s'est étendue à la contrée tout entière. La France n'a pas échappé à cette nécessité et elle a encadré sa colonie d'Algérie entre les deux protectorats de la Tunisie et du Maroc.

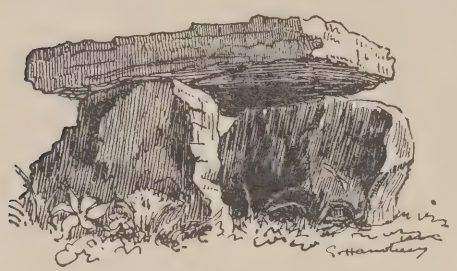

DOLMEN DE ROKNIA, AUX ENVIRONS DE GUELMA

## Le climat

A première vue, la Berbérie est très vaste ; elle égale à peu près en superficie la France et l'Espagne réunies. Mais la surface utile est en réalité très réduite. C'est sur l'étroite frange de 150 à 200 kilomètres de profondeur qui borde la Méditerranée que se concentrent les habitants, les cultures et toutes les formes de la vie. A mesure qu'on s'éloigne de la mer, la quantité des pluies diminue et la végétation s'appauvrit. Du Nord au Sud se succèdent trois zones déterminées par le climat et la végétation : le Tell, pays des arbres et des cultures ; la steppe, pays des graminées et de la vie pastorale ; le Sahara, sans eau, sans arbres, sans végétation, où la culture n'est possible que par irrigation autour des points d'eau, sur des espaces très limités qu'on appelle des oasis.

Ces trois zones ne sont pas ininterrompues et n'ont pas partout la même lar-

geur ; il y a des îlots de steppe dans le Tell, là où, par suite de la disposition du relief, les pluies ne parviennent pas en quantités suffisantes, des îlots de Tell dans la steppe, là où au contraire l'altitude amène des conditions moins défavorables.

Les régions montagneuses sont plus favorisées que les plaines au point de vue des pluies. Or, l'Algérie est un pays fort accidenté. Les plaines basses n'y occupent qu'une surface très restreinte. Tout le reste de la contrée se compose de massifs

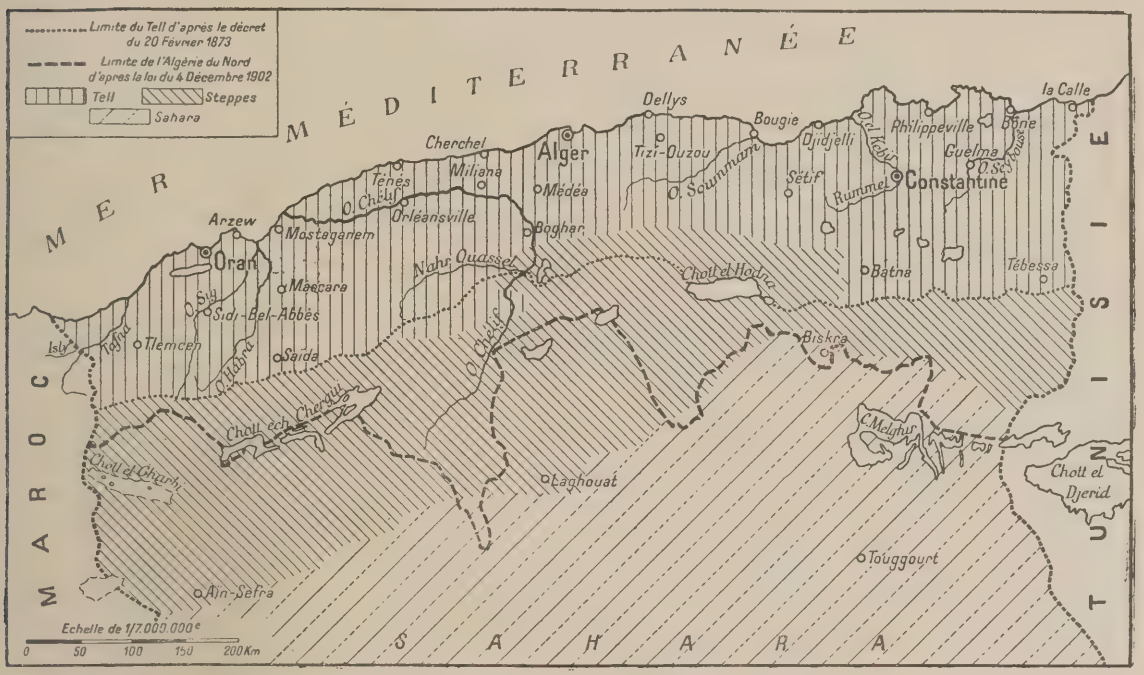


LE TELL, LES STEPPES ET LE SAHARA

montagneux, dont quelques-uns, comme la Kabylie et l'Aurès, atteignent des altitudes de 2 000 mètres. Bien que les pluies soient fort abondantes dans certaines montagnes voisines de la côte et bien exposées aux vents humides, l'Algérie, d'une manière générale, souffre de la rareté et surtout de l'irrégularité des pluies. Même lorsque la somme est élevée, elles sont mal réparties ; elles tombent en quelques mois, en quelques jours par mois, en quelques heures par jour. Les inondations alternent avec les périodes d'extrême sécheresse. Comme par ailleurs l'évaporation est en général très forte, il faut une quantité de pluies beaucoup plus grande qu'en Europe pour obtenir de bonnes récoltes.

Sur le littoral, l'influence de la mer adoucit les contrastes de température et les hivers sont doux. Mais, sitôt qu'on pénètre dans l'intérieur, le climat devient

beaucoup plus continental ; les différences de température s'accentuent entre l'été et l'hiver, entre le jour et la nuit ; le froid est rigoureux, la neige fréquente. On a mis longtemps à s'apercevoir que l'Algérie intérieure n'est pas un pays chaud ; l'échec de certaines opérations militaires, notamment de l'expédition de Constantine, est en grande partie imputable à la saison dans laquelle elles furent entreprises.

L'Algérie se compose de compartiments de valeur très inégale, entre lesquels, au lieu des fines nuances et des transitions insensibles qu'on observe en France, les contrastes sont brusques et violents : contrastes entre le Nord et le Sud, entre l'Ouest et l'Est, entre les montagnes et les plaines, entre les forêts et les steppes. Le pays apparaît voué par la nature au morcellement politique, à la vie de tribu. Il n'y a point de centre naturel, de convergences de vallées comme en France dans la région de Paris. L'histoire de la conquête et la marche de la colonisation, on le verra, reflètent nettement ce caractère.

**Les populations indigènes** L'Algérie, lorsque les Français y arrivèrent en 1830, n'était pas vide ou à peu près vide d'habitants, comme l'Australie, le Canada, l'Argentine au moment où les Européens s'y établirent. Les indigènes, qui se sont si bien développés sous la domination française qu'ils sont aujourd'hui plus de 5 millions, étaient alors au nombre de 2 millions environ. A l'époque de la conquête, on les appelait les Arabes, ce qui était une erreur. Beaucoup d'entre eux parlent arabe, mais non pas tous ; un quart environ, notamment les habitants de la Kabylie, de l'Aurès, du Mzab, du Sahara central, parlent les vieux dialectes berbères, qui appartiennent au groupe des langues dites hamitiques ou protosémitiques, parentes du copte et de certains dialectes de la Nubie et de l'Abyssinie. Au point de vue anthropologique, les indigènes algériens, même ceux qui ont désappris leur vieille langue pour apprendre l'arabe, n'ont rien de commun avec les populations de l'Arabie ; les envahisseurs venus d'Asie n'ont pas imposé leur type à la masse. C'est au contraire cette masse qui leur a imposé le sien. Il n'y a donc pas d'Arabes en Algérie, il n'y a que des Berbères plus ou moins arabisés.

Les Berbères pris en bloc se rattacheraient, d'après les anthropologistes, à une race dite hamitique, qui occuperait tout le Nord de l'Afrique, représentée par des groupes importants au cœur du continent africain et dans tout le Sud de l'Europe. Mais, pas plus qu'ailleurs, moins qu'ailleurs peut-être, on ne trouve en Algérie de races pures. Parmi les Algériens, on rencontre des populations à tête allongée (dolichocéphales) et des populations à tête ronde (brachycéphales), des hommes de petite taille et d'autres de haute stature, des bruns et des blonds. Le type le plus

répandu est un type au crâne allongé, aux cheveux et aux yeux noirs, de petite taille, qui est également dominant dans l'Europe méridionale, en Espagne, en Italie et dans le Sud-Ouest de la France. Les deux tiers des habitants de l'Algérie se rapprochent plus ou moins de ce type. C'est sans doute là une des grandes races qui ont peuplé l'Europe, celle que les anthropologistes appellent la race méditerranéenne ou race ibéro-ligure. « Prenez, dit La Blanchère, une djemaâ kabyle en séance, ôtez les burnous, revêtez tout ce monde de blouses bleues et d'habits de drap, et vous aurez un conseil municipal où siègent des paysans français. » Les Kabyles, qui viennent maintenant en grand nombre travailler en France, lorsqu'ils ont renoncé à leur costume, ne se distinguent guère physiquement des Italiens ou des Français du Midi.

INDIGÈNE DE L'ALGÉRIE

Si obscures que soient ces questions anthropologiques, un fait demeure établi : la race berbère n'est pas une ; elle se compose d'éléments divers ; elle est mixte et mêlée. L'Afrique du Nord est un vaste carrefour qui a reçu, depuis les temps les plus anciens, des émigrants et des conquérants de toutes provenances. Les uns sont venus de l'Orient, les autres de l'Europe, d'autres même du Sahara. Les mélanges et les croisements ont depuis longtemps altéré les différences physiques qui pouvaien exister à l'origine entre les races. Les divers types de bruns et de blonds que nous rencontrons aujourd'hui existaient déjà dans l'antiquité et n'ont été que faiblement modifiés par les invasions historiques, même par l'invasion arabe.

## II

**LA PRÉHISTOIRE ET LES ORIGINES** Nous savons bien peu de chose de la préhistoire de l'Afrique du Nord et nos connaissances, même si de nouvelles découvertes viennent les compléter, sont destinées à demeurer sans doute très incomplètes et très fragmentaires. La liaison des temps paléolithiques aux temps néolithiques, des temps néolithiques aux âges des métaux, de ceux-ci

aux temps historiques embrasse une foule de problèmes encore insolubles.

Les stations préhistoriques sont nombreuses en Algérie, plus nombreuses encore dans le Sahara septentrional, notamment dans les vallées de l'Igharghar et de la Saoura. On y rencontre des armes et des outils en pierre, avec, dans certaines stations, des restes de grands mammifères aujourd'hui disparus, tels que l'éléphant, l'hippopotame, le rhinocéros. Les industries du paléolithique inférieur ressemblent à celles de l'Europe occidentale ; à partir du paléolithique supérieur, la province méditerranéenne, qui comprend le Tell algérien et l'Espagne, paraît avoir eu une évolution distincte de celle du Nord de l'Europe. Au néolithique, il y a mélange, dans les gisements, de formes et de types qui en Europe sont considérés comme caractéristiques de phases différentes ; il est donc impossible, au moins actuellement, d'introduire des divisions chronologiques quelque peu certaines. Il ne faut pas croire d'ailleurs que les produits lithiques semblables soient partout du même âge ; il faut tenir grand compte aussi du fait que les périodes glaciaires que l'Europe a connues ne se sont pas étendues à l'Afrique du Nord et s'y sont traduites par des périodes pluviaires. Il faut noter enfin que l'âge de la pierre paraît avoir persisté très tardivement, surtout dans le Sahara.

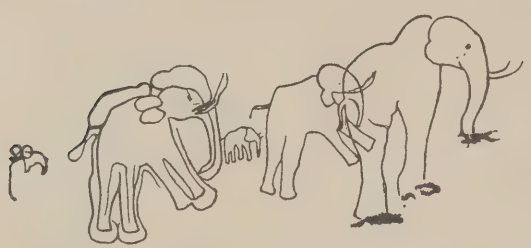

DESSINS RUPESTRES (d'après G.-B.-M. Flamand).

Certains rochers en Algérie portent des gravures dont il est difficile de déterminer la signification et l'âge. Les indigènes les appellent *Hadjrat Mektoubat*, les pierres écrites. Ces gravures, moins belles que celles qui en France caractérisent l'époque magdalénienne, ne sont cependant pas sans intérêt. Les plus remarquables se rencontrent dans le Sud oranais ; on en a trouvé aussi dans le Tell, entre Constantine et Guelma, et dans le Sahara, mais elles sont en général beaucoup moins artistiques. Ces dessins rupestres représentent surtout des animaux, notamment des éléphants, des buffles à très longues cornes, des antilopes, des lions, des panthères ; les figurations humaines sont assez grossières, on y voit des chasseurs ayant déjà le chien pour auxiliaire, coiffés de plumes d'autruche, armés d'arcs et de casse-têtes ou de boomerangs. En faveur de la haute antiquité de ces gravures, on peut invoquer le fait qu'elles ont été tracées avec des instruments en pierre et non avec des outils métalliques ; les armes qu'on y voit figurer et qui paraissent bien être aussi en pierre ; la représentation du *Bubalus antiquus*, espèce qui semble être depuis longtemps éteinte non seulement en Berbérie, mais dans toute

l'Afrique. D'autre part, la figuration des animaux domestiques porterait à les rajeunir ; S. Gsell ne les fait pas remonter à plus de 2 000 ans avant Jésus-Christ, tandis que G. B. M. Flamand les attribue à la période néolithique et au quaternaire.

Les monuments en pierres brutes ou sommairement équarries, qu'on est convenu d'appeler monuments mégalithiques, et qu'on rencontre en grand nombre en Algérie, ne sont pas plus faciles à dater que les gravures rupestres ; les indigènes les appellent *Kbour-ed-Djouhala*, les tombeaux des païens, et ils étaient en effet destinés à servir de sépultures. Certains sont probablement très anciens, mais l'usage d'en construire s'est maintenu dans l'Afrique du Nord plus longtemps qu'ailleurs ; c'est un des traits les plus caractéristiques des Berbères de tous les temps que de rester obstinément attachés aux coutumes de leurs ancêtres.

Les ateliers de silex, les gravures rupestres, les monuments mégalithiques nous apprennent peu de chose sur les origines des populations de l'Algérie. Il semble y avoir eu dans l'Afrique du Nord et au Sahara un substratum de populations négroides, qui se seraient avancées beaucoup plus loin qu'aujourd'hui vers le Nord. Au paléolithique supérieur, les hommes de race blanche, plus ou moins voisins du type de Cro-Magnon, seraient venus en Algérie. Au néolithique, c'est la race méditerranéenne, au crâne allongé et de petite taille, peu différente du Berbère actuel, qui paraît avoir dominé.

Les Nord-Africains ont sans doute vécu d'abord en plein air, puis dans des grottes lorsque le climat se fut refroidi, puis de nouveau en plein air, mais cette fois avec des animaux domestiques. Ils habitaient des huttes en branchages ou en pierres sèches et des cabanes montées sur roues. Ils se livraient à la pêche et à la chasse, se nourrissant aussi de mollusques marins et terrestres, de fruits et de racines. Ils paraissent avoir connu très anciennement certains animaux domestiques : le mouton, le bœuf et l'âne, plus tard le cheval et le chien. Le blé, l'orge, la charrue, qui sont les facteurs de l'agriculture des peuples classiques, ont probablement été introduits d'Égypte. D'Égypte vint sans doute le culte des animaux, en particulier du bélier, et l'alphabet libyque, dont les Touaregs font encore usage aujourd'hui. Diverses inscriptions hiéroglyphiques nous apprennent que les Pharaons furent en rapport avec les Libyens, tout au moins les Libyens orientaux. Ceux-ci profitaient des périodes de faiblesse de la royauté égyptienne pour piller la vallée du Nil. A d'autres époques, ils y servaient comme mercenaires. Ce fut aussi soit aux Égyptiens, soit aux peuples de la Méditerranée orientale appelés par les Égyptiens « les peuples de la mer » que les indigènes durent la connaissance des objets en métal ; on a rapproché les poteries à décors géométriques que font

encore les Kabyles de poteries qui se fabriquaient dans la Méditerranée orientale au premier âge du bronze. Sur le littoral, les progrès de la métallurgie firent tomber l'industrie de la pierre en décadence, puis en oubli ; elle se maintint dans l'intérieur et dans la partie septentrionale du Sahara.

POTERIES PUNIQUES

**LES PHÉNICIENS ET LES CARTHAGINOIS** La colonisation phénicienne marque, pour l'Afrique du Nord, le début des temps historiques. Dès le douzième siècle avant notre ère, les Phéniciens fondèrent des établissements sur les côtes africaines. Ce furent d'abord des escales placées sur des îlots ou des promontoires faciles à défendre. Ils exportaient des laines, des peaux, de l'ivoire, des plumes d'autruche, du bétail, des esclaves. Ils vendaient aux indigènes des étoffes, des verroteries, des vases, des armes, du vin.

A partir du huitième siècle, les établissements phéniciens dans le bassin occidental de la Méditerranée furent menacés par la concurrence des Grecs. Livrés à eux-mêmes, ils auraient succombé si Carthage, se substituant à Tyr, sa métropole, ne les avait défendus. Carthage, d'après la tradition, aurait été fondée vers le milieu du neuvième siècle avant Jésus-Christ par une princesse tyrienne, Didon ou Elissa ; elle fut appelée *Kart-Hadath*, la ville neuve, sans doute par opposition à la vieille ville d'Utique ; elle imposa sa suzeraineté aux Phéniciens d'Occident et à côté des anciens comptoirs en fonda de nouveaux. Les Carthaginois restèrent longtemps attachés au littoral, mais, au cinquième siècle, ils s'annexèrent en Afrique un territoire comprenant la Tunisie et une partie de la province de Constantine, au delà duquel s'étendait une zone de protectorat. Les indigènes du territoire annexé étaient appelés Libyens ; les autres étaient les Numides, alliés ou vassaux de Carthage, qui servaient comme mercenaires dans les armées carthagi-

MONNAIES CARTHAGINOISES

noises et dont les chefs s'unissaient par des mariages avec les membres de l'aristocratie punique.

Les Carthaginois n'avaient ni l'art ni le désir d'inspirer l'affection. Leur empire ne reposait que sur la force et était haï de tous les peuples sujets. C'étaient des marchands très âpres au gain ; peu militaires, ils ne pouvaient guère compter sur leur armée de mercenaires prompts à la révolte, où se coudoyaient toutes les races ; ils exploitaient les indigènes avec beaucoup de dureté et les guerres puniques furent pour ces derniers une occasion de se venger d'une longue oppression.

La possession de la Sicile aurait donné aux Carthaginois la maîtrise de la Méditerranée occidentale ; ils la disputèrent aux Grecs, puis entrèrent en lutte à son propos avec les Romains qui les en chassèrent ; ce fut la première guerre punique, début d'un conflit qui dura un peu plus d'un siècle (264 à 146 av. J.-C.) et aboutit à la destruction de Carthage. Dans la seconde guerre punique, les Carthaginois conquirent l'Espagne avec Hamilcar et menacèrent Rome elle-même avec Hannibal. « Aucun homme de guerre, dit S. Gsell, sauf Napoléon, n'a été plus favorisé de dons qui souvent s'excluent : l'imagination, le jugement et la volonté. » Il lança contre Rome les Berbères, les Espagnols, les Gaulois ; mais son génie ne put compenser l'infériorité militaire de Carthage. Scipion à son tour porta la guerre en Afrique et Carthage menacée rappela Hannibal, qui fut vaincu à la bataille de Zama (201 av. J.-C.). La troisième guerre punique amena la destruction de Carthage (146 av. J.-C). Les Berbères et leurs rois, tour à tour alliés de Carthage ou de Rome selon leurs caprices et leurs intérêts, jouèrent un grand rôle dans ces luttes. Massinissa surtout, qui vécut près de quatre-vingt-dix ans et garda jusqu'à l'âge le plus avancé une extraordinaire vigueur, fut le principal instrument de la politique romaine en Afrique ; il s'efforça de civiliser ses sujets, de les fixer au sol et de leur apprendre l'agriculture.

Les Carthaginois étaient pour les indigènes des étrangers antipathiques, perfides et cruels. Cependant, pendant les sept siècles que dura leur domination, ils mirent partout leur forte empreinte et exercèrent une grande influence. Le punique, langue sémitique voisine de l'hébreu, était la langue officielle des rois numides, comme en témoignent leurs monnaies ; il se conserva longtemps en Algérie et on le parlait encore à Hippone au temps de saint Augustin. Peut-être, comme le croit Renan, la facilité avec laquelle l'arabe prit possession de ces contrées et la disparition complète du latin sont-elles dues à ce que beaucoup d'indigènes parlaient le punique. Les Carthaginois apprirent aux Africains à fabriquer le vin et l'huile et à exploiter

les mines. Les dieux de Carthage furent adoptés par les indigènes et sous les Romains leur nom phénicien fut simplement remplacé par celui de la divinité romaine qui leur ressemblait le plus. Enfin Carthage, fortement hellénisée à partir du septième siècle, fut un des véhicules de la civilisation grecque dans l'Afrique du Nord. Les mausolées royaux du Medracen dans la province de Constantine, du Tombeau dit de la Chrétienne près d'Alger, empruntèrent à l'art grec certains éléments de leur décoration extérieure.

TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE

LES ROMAINS. L'OCCUPATION RESTREINTE ET LES ROIS INDIGÈNES

Quand Scipion Émilien eut brûlé Carthage, les Romains n'annexèrent d'abord que le territoire qui appartenait en propre aux Carthaginois ou à leurs alliés. L'occupation romaine fut longtemps restreinte et l'extension du territoire ne s'opéra que progressivement. Pendant une période qui dura près de deux siècles (146 av. J.-C.-91 ap. J.-C.), Rome pratiqua une politique de protectorat et gouverna le pays par l'intermédiaire des rois berbères, que l'on qualifiait d'une épithète bien caractéristique : on les appelait *reges inservientes*, les rois esclaves. Le Sénat était hostile aux annexions et partisan d'une intervention limitée. Au lieu de se donner les soucis d'un gouvernement direct et d'une conquête militaire, il préférait conserver les princes africains et les charger de faire eux-mêmes la police de leurs États.

En Numidie, Micipsa (148-118 av. J.-C.), fils et successeur de Massinissa, fut comme lui tout dévoué aux Romains ; son royaume, qui s'étendait depuis la province romaine d'Afrique jusqu'à la Moulouya, se couvrit de cultures ; sa capitale, Cirta, s'embellit ; des Romains, des Italiens, s'établirent dans les villes du littoral comme industriels ou comme négociants ; ils habituèrent les indigènes à parler le

latin, à recevoir la monnaie et les marchandises des Romains ; c'était de la pénétration pacifique.

Après la mort de Micipsa, des luttes éclatèrent entre ses fils et son neveu Jugurtha. Ce dernier, brave, intelligent et sans scrupules, fit assassiner ses cousins et s'empara du pouvoir. Rome lui ayant déclaré la guerre, il fallut quatre années de pénibles campagnes pour venir à bout de lui ; il acheta par des présents la complicité de la plupart des généraux, qui lui vendaient la paix ou se faisaient battre. Jugurtha était d'ailleurs un véritable homme de guerre, sachant utiliser à merveille la structure et les ressources du pays ; il excellait à surprendre l'ennemi, à l'arrêter dans des défilés montagneux ou à l'attirer au loin dans des régions désertes et sans eau. Évitant les batailles rangées, il multipliait les escarmouches, les surprises, les petits engagements ; *spargit bellum*, dit Salluste. Vaincu, il disparaissait dans le Sud ou au fond de la Maurétanie pour reparaître peu après. Enfin Métellus et Marius vinrent à bout de lui. Métellus rétablit la discipline dans l'armée, repoussa les propositions de paix de Jugurtha, le défit sur le Muthul et s'empara successivement des forteresses dans lesquelles il trouvait un point d'appui. Jugurtha s'enfuit dans le Sud et réussit à y recruter une nouvelle armée. Mais, vaincu une fois encore sur la Moulouya, il fut livré par son beau-père Bocchus, roi de Maurétanie et amené à Rome où il périt dans un cachot. Jugurtha est un prototype d'Abd-el-Kader ; la manière dont il conduisit la lutte contre les Romains montre que le pays et les indigènes n'ont guère changé depuis l'antiquité.

La ruine de Jugurtha amena une nouvelle division territoriale. Une partie des États du roi des Numides, voisine de la province romaine, fut annexée à celle-ci ; le centre fut donné à des princes de la famille de Massinissa ; la partie occidentale fut attribuée à Bocchus en récompense de sa trahison. Aucun des rois indigènes ne songea plus à secouer le joug ; ils furent désormais de simples agents de la politique romaine ; leurs enfants étaient élevés dans l'admiration du peuple-roi. Le type de ces souverains est Juba II, qui fut successivement roi de Numidie et de Maurétanie ; amené à Rome encore enfant par César, on lui fit épouser une fille de Cléopâtre et d'Antoine, à laquelle on avait inspiré comme à lui le respect de Rome. C'était un prince très cultivé, philologue, naturaliste, géographe, historien ; la vieille cité phénicienne de Iol, où il résidait, prit le nom de Cæsarea ; il l'embellit de somptueux monuments. « La petite ville de Cherchel, qui a succédé à Cæsarea, s'enorgueillit, dit S. Gsell, de son musée où sont accumulés les témoignages de cette antique splendeur, copies habiles et fidèles d'œuvres des grands maîtres, qui répandent sur ce coin de la chaude Afrique un parfum exquis d'hellénisme. »

Les résultats du long règne de Juba II, qui dura plus de cinquante ans, furent des plus remarquables. Les étrangers attirés dans ses États y développèrent l'agriculture, le commerce et l'industrie ; ses sujets indigènes, entraînés par l'exemple, les imitèrent. La Numidie et l'Afrique s'enrichirent aussi. Carthage, relevée de ses ruines, était redevenue une très grande ville, où résidait le gouverneur romain. A la mort de Juba II (19 ap. J.-C.), son fils Ptolémée continua son œuvre. A sa mort, la Maurétanie fut réduite tout entière en province romaine ; il n'y eut plus désormais dans l'Afrique du Nord d'Etats indépendants. Il convient de noter que cette prise de possession définitive ne fut accomplie que 188 ans après la chute de Carthage. « On s'étonne, écrivait Dureau de La Malle en 1834, qu'en quatre ans la France n'ait pas conquis, civilisé, transformé l'Algérie et on oublie que les Romains ont mis près de deux cents ans pour la réduire à l'état de province romaine. »

CAVALIERS MAURES DE LA COLONNE TRAJANE

**LES PROVINCES ROMAINES** Les possessions des Romains en Afrique étaient divisées en plusieurs provinces. La province d'Afrique était placée sous l'autorité d'un proconsul. La province de Numidie était gouvernée par un légat qui portait le titre de propréteur et exerçait en même temps le commandement de toutes les forces militaires ; il résidait au quartier général de la légion. La Maurétanie césarienne et la Maurétanie tingitane étaient administrées par des procurateurs, représentants civils et militaires de l'empereur. Cette organisation dura depuis l'année 42 jusque vers 290 après Jésus-Christ.

Les frontières méridionales des Romains ne demeurèrent pas immuables ; elles furent reportées vers le Sud au fur et à mesure que la romanisation du pays progressait. Mais elles ne furent jamais aussi reculées que celles de l'Algérie française. A l'Est, elles atteignirent bien le Sahara au Sud des grands chotts tunisiens et de l'Aurès ; mais à l'Ouest, elles laissaient en dehors les grandes steppes des provinces d'Alger et d'Oran. Des postes, des forts, des camps permanents, appelés *castella* ou *burgi*, étaient échelonnés sur cette frontière ; c'est ce qu'on appelait le

*limes*. Mais à l'intérieur du pays subsistaient des îlots réfractaires, des massifs montagneux où les Berbères étaient pratiquement indépendants.

**L'ARMÉE ROMAINE** En Afrique comme ailleurs, l'armée romaine comprenait deux éléments : la légion, où ne servaient que des citoyens romains ; des corps auxiliaires où servaient les non-citoyens, qui en général recevaient le droit de vote à leur libération, lorsque vingt-cinq ans passés sous les drapeaux les avaient romanisés. Pendant presque toute la durée de l'Empire, une seule légion, la III[a] Augusta, garda l'Afrique ; elle comptait environ 6 000 hommes ; elle campait au premier siècle à Tébessa, puis elle fut transportée à Lambèse, dont le prétoire existe encore, très bien conservé ; c'est là que l'empereur Hadrien, lors de son voyage en Afrique en 128, vint en passer l'inspection et lui adressa un ordre du jour dont une inscription nous a conservé le texte. Beaucoup de vétérans s'établissaient dans le voisinage des lieux où ils avaient tenu garnison ; les empereurs leur donnaient des terres et les exemptaient d'impôts à condition que leurs fils s'enrôleraient à leur tour. Timgad, fondée par Trajan non loin de Lambèse, Djemila (Cuicul), créée par Nerva, sont des colonies de vétérans. Les corps auxiliaires d'infanterie et de cavalerie, appelés ailes, cohortes, comprenaient environ 6 000 indigènes. En cas de besoin, on ordonnait aux chefs de tribus de fournir des contingents, nous dirions aujourd'hui des goums ; en Maurétanie, il n'y avait que des corps auxiliaires et des milices locales.

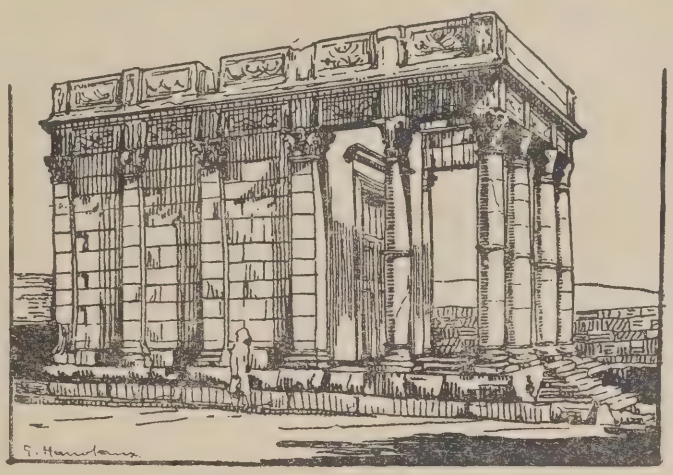

TEMPLE DE TÉBESSA

Il est difficile d'évaluer le nombre d'hommes au moyen desquels Rome tenait toute l'Afrique du Nord, mais il est évident que ce nombre était très faible relativement à l'étendue du pays ; on ne peut guère l'estimer à plus d'une trentaine de mille hommes. On mit de plus en plus à contribution les régions romanisées de l'Afrique pour le recrutement des troupes d'occupation. A partir d'Hadrien, vers le milieu du deuxième siècle, la légion n'emprunta plus guère qu'à l'Afrique les

éléments nécessaires à son recrutement. « L'occupation militaire de l'Afrique romaine, dit Albertini, consistait en somme à faire imposer la paix romaine par des Berbères romanisés à des Berbères non romanisés. »

**L'ADMINISTRATION** La population romaine résidait en général dans les villes, qui avaient une autonomie plus ou moins grande ; il y avait, entre elles, toute une hiérarchie de groupements dont les degrés étaient

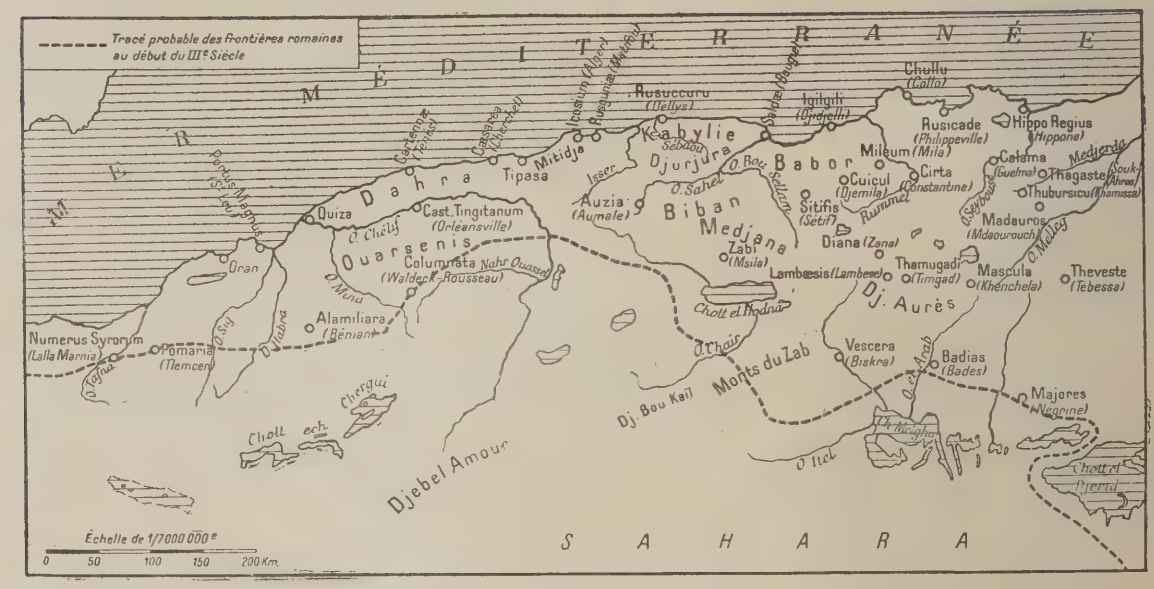


L'ALGÉRIE ROMAINE (d'après S. Gsell).

multipliés à l'infini. Les administrations communales avaient des attributions très étendues. Les Africains notables, appelés de père en fils à ces fonctions municipales, y prirent l'habitude de l'administration et furent des agents actifs de romanisation.

Les inscriptions nous apprennent que bon nombre de tribus n'étaient pas administrées directement par des fonctionnaires romains, mais par des chefs indigènes, qu'on appelait *principes*, *principes gentium* et auxquels on donnait un manteau rouge comme insigne de leur autorité ; c'est ce que nous appelons aujourd'hui le burnous d'investiture.

Si les cités avaient des droits très inégaux, les conditions faites aux personnes n'étaient pas moins diverses. La grande division était celle des Romains et des indigènes ; parmi ces derniers, il y avait des hommes libres, des serfs attachés à la glèbe,

enfin une multitude d'esclaves. La diversité des conditions sociales, la variété non moins grande des conditions faites aux cités empêchaient qu'une entente fût possible pour une révolte. Les villes étaient d'ailleurs prospères, les cultivateurs des campagnes intéressés au maintien de la paix. Peu à peu les indigènes se romanisèrent. Lorsque Caracalla, en 212, accorda le droit de cité à tous les hommes libres de l'empire, il enregistra un fait acquis plutôt qu'il ne créa une situation nouvelle.

Durant tout le premier siècle, l'effort de pacification des armées romaines s'exerça surtout en Numidie contre les nomades du Sud, tandis qu'à partir de Trajan et d'Hadrien, c'est contre les tribus de Maurétanie qu'elles eurent à lutter. Mais, somme toute, pendant deux siècles entiers, de 40 à 238 de notre ère, l'Afrique romaine jouit d'une paix profonde.

**LA MISE EN VALEUR**

La colonisation romaine s'est effectuée par un triple procédé : introduction de colons, unions entre Romains et indigènes, transformation des indigènes en Romains. Il est probable que, presque partout, c'est ce dernier procédé, que nous appelons l'assimilation, qui l'emporta. Un certain nombre de colonies furent fondées en Afrique par les empereurs, d'abord sur le littoral, puis dans l'intérieur. Mais, au deuxième et au troisième siècle, lorsque s'effectua la romanisation de l'Afrique, Rome et l'Italie souffraient d'une crise de natalité et se dépeuplaient. « Les Romains, dit Gaston Boissier, avaient le sentiment qu'ils pourraient bien arriver à conquérir le monde, mais qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour le peupler. » Les Romains et une partie des Berbères eurent une civilisation commune, une langue commune, une religion commune. Les dieux des vaincus furent admis dans le Panthéon romain et les indigènes eux-mêmes acquirent graduellement le droit de vote. Ils se mirent à porter la toge. Beaucoup d'écrivains latins étaient originaires de l'Afrique ; le plus célèbre est Apulée, l'auteur de *l'Ane d'or*, une des productions les plus curieuses de l'antiquité. Le latin populaire se répandit, sans cependant faire oublier complètement le berbère et le punique.

La prospérité matérielle fut très grande. Les centres urbains se multiplièrent ; de beaux monuments, temples, marchés, théâtres, amphithéâtres, thermes, arcs de triomphe, châteaux d'eau s'y élevèrent ; leurs ruines parsèment aujourd'hui le sol de l'Algérie, surtout dans la province de Constantine. Les places publiques se peuplèrent de statues représentant des divinités, des empereurs, des magistrats municipaux. Tout cela est d'ailleurs d'un art provincial assez peu original et

d'une exécution souvent médiocre, mais témoigne du désir des indigènes de se confondre avec les Romains. Cependant l'assimilation ne fut pas très profonde ; c'était surtout une brillante façade, derrière laquelle subsistait le vieux fond berbère et punique.

Les cultures dominantes étaient les céréales et les arbres à fruits, olivier, vigne, amandier, figuier. Les empereurs, préoccupés de l'approvisionnement de Rome, favorisèrent et même prescrivirent la culture du blé ; c'est ainsi que Domitien interdit la création de nouveaux vignobles. La culture de l'olivier prit une grande extension, comme en témoignent les restes d'huileries et de moulins qu'on rencontre à chaque pas dans les campagnes algériennes. L'élevage était également une

ARC DE TRIOMPHE DE DJEMILA

des richesses de l'Afrique ancienne, surtout l'élevage du cheval et du mouton ; le pays était célèbre dans l'antiquité par ses races chevalines et parmi les mosaïques qu'on y a trouvé, un grand nombre représentent des chevaux. Les Romains exploitèrent quelques gisements de cuivre et de plomb argentifère, ainsi que les marbres de Numidie, notamment ceux du Filfila près de Philippeville. Un bon réseau de routes donna dans une certaine mesure à la Berbérie la cohésion que la nature lui a refusée. Les grandes propriétés, les *saltus*, couvraient de vastes espaces et tendaient à en absorber chaque jour de nouveaux. L'empereur avait d'immenses domaines provenant soit de l'ancien patrimoine des rois indigènes, soit des confiscations faites sur les particuliers ; il les faisait administrer par des intendants. Les citoyens romains seuls étaient véritablement propriétaires du sol ; aux indi-

TRIOMPHE DE NEPTUNE ET D'AMPHITRITE
Mosaïque de Constantine.
Mission du capitaine Delamarre.
(Musée du Louvre).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

gènes on en laissait seulement la possession, moyennant un loyer annuel marquant qu'ils n'étaient que les fermiers de l'État, propriétaire du sol provincial. La main-d'œuvre agricole était fournie par les anciens habitants, petits propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres, colons partiaires dont la condition était très analogue à celle des métayers indigènes actuels, enfin ouvriers agricoles de condition libre ou servile.

BASILIQUE DE TIPASA

Il ne faut pas exagérer la richesse agricole de l'Afrique ancienne, si réelle qu'elle ait été, et il faut s'entendre sur le qualificatif de « grenier de Rome » qu'on lui a si souvent décerné. Le blé qu'elle fournissait à l'Italie et qui la faisait contribuer pour un tiers (1 800 000 hectolitres) à l'approvisionnement de Rome, les deux autres tiers étant fournis par la Sicile et l'Égypte, n'était pas précisément le produit d'une exportation commerciale régulière : c'était une contribution en nature des tenanciers du domaine public, l'annone versée à titre d'impôt dans les greniers de l'État, en particulier à Rusicade (Philippeville), d'où les blés étaient transportés à Pouzzoles et à Ostie.

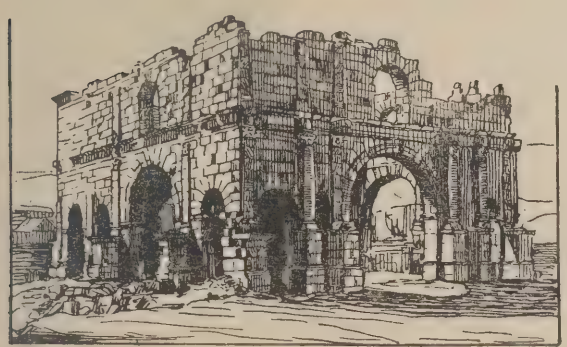

LE PRÆTORIUM DE LAMBÈSE

**LA DÉCADENCE DE L'AFRIQUE ROMAINE**

L'Afrique pacifique et prospère, celle du deuxième siècle et du troisième siècle, s'est désorganisée dans les siècles suivants et l'empreinte romaine, qui semblait si puissante et si durable, s'est effacée sans laisser de traces.

Des troubles de tous genres éclatent et une anarchie sanglante commence l'agonie du grand État. Les Berbères, en particulier ceux de la Kabylie du Djurjura et des Babors, les Quinquegentiens et les Babares, profitent de ces désordres pour se révolter. L'insécurité règne ; les

villes, les villages, les fermes se fortifient. La population a perdu tout esprit militaire et le métier des armes est de moins en moins estimé. La vie se retire du régime municipal. La classe moyenne tend à disparaître et ne se recrute plus. Les petits propriétaires deviennent de simples cultivateurs sur la terre d'autrui et tombent peu à peu au rang des serfs de la glèbe, que l'on vend avec la terre.

Vers 290, Dioclétien partagea l'empire en préfectures et en diocèses. La Maurétanie tingitane fut rattachée au diocèse d'Espagne ; le reste de l'Afrique du Nord forma un diocèse rattaché à la préfecture d'Italie et divisé en six provinces, dont trois correspondent à l'Algérie actuelle : la Numidie, chef-lieu Cirta ; la Maurétanie sitifienne, chef-lieu Sétif ; la Maurétanie césarienne, chef-lieu Cæsarea. En même temps que s'accomplissait ce remaniement territorial, on séparait complètement l'autorité civile et le commandement militaire ; dans chaque province, il y avait un *præses*, gouverneur civil, et des *duces*, chefs militaires, sans liaison ni subordination des uns aux autres. Cette idée de la séparation des pouvoirs, que nous avons héritée du Bas-Empire, était singulièrement contraire à l'ancienne idée romaine de l'*imperium* un et indivisible.

**Le christianisme africain**

Le christianisme, apporté de bonne heure en Afrique, y avait trouvé des prosélytes enthousiastes. La religion chrétienne plut sans doute aux Africains par son caractère révolutionnaire ; elle sapait la société romaine jusque dans ses fondements. Elle proclamait que tous les hommes sont égaux et frères ; elle était la religion des opprimés, de tous ceux qui souffraient ; elle relevait l'esclave courbé sur la glèbe ; elle rendait l'espoir et la dignité aux pauvres, leur promettait un meilleur avenir en ce monde ou dans l'autre. Au culte des empereurs elle substituait celui du Dieu unique. Tout cela séduisait les masses indigènes.

Le christianisme, qui fit la grandeur historique de l'Afrique romaine, contribua à sa décadence matérielle. Pendant les persécutions, l'Église détourna les fidèles du service militaire et des fonctions publiques, où il fallait faire sans cesse acte de paganisme. L'hostilité des chrétiens africains contre l'empire présente une âpreté particulière ; Tertullien surtout est plein d'anathèmes contre Rome : « Nous ne sommes que d'hier, disait-il, et nous remplissons tout ce qui est à vous, vos villes, vos places fortes, vos colonies, vos bourgades, vos assemblées, vos camps, vos tribus, vos décuries, le palais, le sénat, le forum ; nous ne vous laissons que vos temples. » Au milieu du troisième siècle, avec saint Cyprien, l'église de Carthage tient presque autant de place dans l'ensemble de la vie chrétienne que l'église

de Rome. Au concile de 255 assistèrent 85 évêques venus des diverses parties de l'Afrique du Nord.

L'église d'Afrique eut de nombreux martyrs, dont les noms révèlent souvent l'origine berbère. A partir de 305, les persécutions cessèrent et l'empereur Constantin se rallia à la religion nouvelle. Cependant les inégalités et les misères d'autrefois subsistaient ; les Africains, déçus dans leurs espérances, se détachent alors du christianisme officiel comme ils s'étaient détachés du paganisme impérial. Dans un concile tenu à Cirta en 305, on reprocha à un certain nombre d'évêques d'avoir

LA MORT DE SAINT AUGUSTIN (d'après un dessin de Raffet).

faibli pendant les persécutions, livré les vases sacrés ; on les traita de traditeurs, traîtres. Donat, évêque des Cases-Noires, village de l'Aurès, se mit à la tête de ces intransigeants, qui prirent dès lors le nom de donatistes et provoquèrent un véritable schisme dans l'église d'Afrique. Les donatistes se considéraient comme les seuls purs, les seuls vrais fidèles ; leur exclusivisme et leur fanatisme avait déjà quelque saveur d'Islam. Des revendications sociales se mêlaient d'ailleurs chez eux aux idées religieuses. Certains donatistes, plus violents que les autres, se réunirent en bandes pillardes ; on les appela *circoncellions*, c'est-à-dire ceux qui assiègent les fermes. Leur cri de guerre, *Deo laudes*, est déjà l'invocation musulmane. « Quand ils rencontrent, dit saint Augustin, un maître monté sur son char et entouré de ses esclaves, ils font monter les esclaves dans le char et forcent le maître à courir à pied. » Ce fut une véritable Jacquerie, qui terrifia l'Afrique pendant plus de dix ans.

A la faveur de ces troubles, les insurrections renaissent. La société berbère

tout entière est travaillée par des ferments d'anarchie ; elle a la haine de l'unité de l'empire comme les donatistes ont la haine de l'unité de l'Église. L'ordre et l'orthodoxie trouvèrent un défenseur éminent dans l'évêque d'Hippone, saint Augustin, né à Thagaste (Souk-Ahras) d'un père Romain et d'une mère Berbère ; il avait été professeur d'éloquence à Rome et à Milan. Il combattit avec ardeur toutes les hérésies, manichéisme, pélagisme, donatisme, et constitua d'une manière à peu près définitive le dogme catholique. Saint Augustin est sans doute le plus grand homme qu'ait produit l'Afrique du Nord : « Il unit, dit S. Gsell, la raison classique à une foi brûlante comme le ciel africain ; il fut le plus illustre représentant d'un pays qui, par sa place dans la Méditerranée, appartient à la fois à l'Occident et à l'Orient. » Mais il ne put empêcher la destruction de l'œuvre des Romains. Lorsqu'il mourut en 430, les Vandales assiégeaient sa ville épiscopale. Vingt-cinq ans plus tard, la domination romaine avait complètement disparu en Berbérie.

**Les Vandales** Au début du cinquième sècle, les Barbares avaient déjà pénétré en Gaule et en Espagne ; il était inévitable qu'ils arrivassent jusqu'en Afrique ; des intrigues de cour les y aidèrent. Ils furent appelés par un gouverneur mécontent, le comte Boniface, en rébellion contre l'autorité impériale ; il leur offrit de partager avec lui les provinces d'Afrique. Genséric accueillit ces ouvertures et passa le détroit de Gibraltar.

Les Vandales occupèrent sans résistance le pays qui leur était livré ; de tous côtés, les nomades accoururent au pillage ; les donatistes se joignirent aux Barbares, qui étaient ariens et comme tels ennemis des catholiques ; tous ceux que la société romaine écrasait de son poids se levèrent pour la détruire. Mais les Vandales ne s'arrêtèrent pas à la limite qu'ils avaient d'abord acceptée. En trois ans, de 427 à 430, ils conquirent l'Afrique du Nord depuis le détroit de Gilbraltar jusqu'à Bône. En 439, ils prirent Carthage, puis étendirent leurs dévastations aux Baléares, à la Corse, à la Sardaigne, pillèrent enfin Rome en 455.

L'histoire des Vandales ne nous est connue que par les écrits de leurs ennemis, des écrivains grecs comme Procope ou catholiques comme Victor de Vite, qui voyaient en eux des persécuteurs de l'église orthodoxe. Ils passent pour avoir été les plus destructeurs de tous les barbares, comme en témoigne le mot de vandalisme qui est resté dans notre langue. Mais il faut se défier des exagérations de langage des écrivains du temps. Les Vandales, comme les autres barbares, eurent le respect de la civilisation romaine ; ils conservèrent les formes administratives et les institutions impériales. Ils étaient fort peu nombreux, 50 000 à 80 000. C'était moins

une nation qu'une armée. Genséric pourvut à l'existence de ses soldats en leur distribuant des terres ; pourtant il ne semble pas que les anciens possesseurs du sol aient été expropriés en masse. La condition des cultivateurs ne devint ni meilleure ni pire, mais l'aristocratie romaine et surtout l'Église furent très maltraitées. En 484, la persécution fut générale ; les églises furent fermées ou livrées au culte arien, les biens ecclésiastiques donnés au clergé vandale, les évêques déportés. Quant aux indigènes, Genséric les ménagea et les fit participer à ses courses maritimes, qui ont déjà comme un avant-goût de la piraterie barbaresque.

Genséric paraît avoir été un des chefs les plus remarquables parmi les barbares, mais la décadence du puissant empire qu'il avait fondé commença à sa mort. Débilités par le climat, étourdis par les splendeurs d'une civilisation raffinée, abusant de la bonne chère, passant tout leur temps dans les thermes et les théâtres, les Vandales perdirent vite leur énergie ; ces hommes du Nord fondirent comme la neige au soleil d'Afrique et disparurent sans laisser de traces. Leur royaume n'avait point de racines ; c'est ce qui explique la rapidité de sa chute. Les indigènes recouvrèrent en fait leur indépendance ; bientôt des révoltes éclatèrent de toutes parts ; les montagnards de l'Aurès descendirent dans les plaines de Numidie et détruisirent les belles cités qui avaient été jadis si florissantes.

**Les Byzantins** Les Berbères auraient probablement balayé eux-mêmes les Vandales si les Grecs ne s'en étaient chargés. En 533, par une rapide campagne militaire, Bélisaire établit en Afrique l'autorité de l'empereur de Constantinople, héritier légitime de Rome. Le royaume vandale disparut ; il n'avait duré qu'un siècle.

Dès 534 parurent deux rescrits de Justinien relatifs l'un à l'administration militaire, l'autre à l'administration civile. Le commandement supérieur des troupes appartenait à un *magister militum*, qui avait sous ses ordres des *duces;* il leur était recommandé de tenir leurs effectifs au complet et de reconstituer par une sorte de colonisation militaire la garde des frontières. En même temps, on travaillait à rétablir les défenses, à réparer les places, à dresser de nouvelles forteresses. On ramassait pêle-mêle les décombres des édifices, les pierres tombales, les frises des temples, les statues et on les empilait dans d'énormes murailles. On peut voir de ces bâtisses à Madaure, à Tébessa, à Timgad, à Mila. Elles sont comme le symbole de la restauration byzantine, reconstruction hâtive avec des débris du passé.

Les Byzantins ont eu l'honneur de sauver dans une partie de l'Afrique septentrionale ce que les Vandales et les indigènes avaient laissé subsister de la civili-

sation romaine. Pendant plus d'un siècle, ils ont retardé la catastrophe finale. Le rôle principal dans cette restauration appartient au général Solomon, qui avait été le lieutenant de Bélisaire et qui prit après lui le commandement des troupes. Mais les Byzantins pas plus que les Vandales ne dominèrent toute l'Algérie ; beaucoup de régions de l'intérieur et de l'Ouest leur restèrent fermées ; au delà de Sétif, ils n'occupèrent guère que quelques points de la côte.

La domination grecque, à peine établie, était déjà vacillante. Le fisc, réorganisé avec toute la rapacité du Bas-Empire, exaspérait la population romaine ; les Ariens, après avoir persécuté les catholiques, étaient persécutés à leur tour. Les mutineries des soldats, les pillages des tribus se multipliaient. Les insurrections indigènes recommencèrent ; le soulèvement que raconte le poème de Corippus, la *Johannide*, paraît avoir été formidable ; de l'Aurès jusqu'à la Tripolitaine, toutes les tribus étaient révoltées et les Sahariens de l'extrême Sud arrivaient à la rescousse. Du vivant même de Justinien, tout annonçait la ruine prochaine de cette restauration factice.

Il n'est rien resté de la domination romaine en Afrique que des ruines. La civilisation romaine et la langue latine, qui ont subsisté en Espagne et en Gaule, ont complètement disparu dans l'Afrique du Nord. Aucune langue romane n'y a survécu, aucun groupe chrétien ne s'y est maintenu. « De toutes les régions sur lesquelles s'est étendue la civilisation romaine, dit Albertini, il n'y en avait guère qui eussent montré plus d'aptitude à s'assimiler cette civilisation ; il n'y en a aucune où cette civilisation ait été aussi complètement abolie. » Cette extirpation complète du passé romain suppose qu'il y avait dans la romanisation de l'Afrique des lacunes et des vices ; le territoire soumis était trop peu étendu et il s'y était conservé dans les montagnes et dans le désert des îlots, des réserves de barbarie ; les immigrants étaient trop peu nombreux, l'assimilation des indigènes trop superficielle. L'extérieur était romain, le fond était demeuré indigène : « Non seulement, dit Gaston Boissier, le caractère berbère n'a pas été modifié par toutes les populations étrangères qui s'étaient flattées de se l'assimiler, mais il les a submergées et recouvertes comme une épave. »

## III

**LA PREMIÈRE INVASION ARABE**

Au septième siècle, la civilisation antique, déjà frappée à mort par les indigènes et les Vandales, périt par l'invasion arabe. L'Afrique du Nord se sépare du monde latin pour entrer dans le monde de l'Islam : « Cette contrée, dit S. Gsell, que l'Orient et l'Occident s'étaient

si longtemps disputée, qu'ils avaient tour à tour marquée profondément de leur empreinte, où ils s'étaient mêlés pour former le christianisme latin, appartient désormais tout entière à l'Orient ; l'unité méditerranéenne cesse d'exister. »

A partir de la fin de la domination romaine, l'histoire de l'Afrique du Nord est celle des tribus qui tour à tour y acquièrent l'hégémonie. Ces tribus se personnifient dans des dynasties sorties de leur sein et qui prennent sur elles leur point d'appui ; puis elles s'épuisent dans les combats, s'amollissent dans la vie facile des villes et sont alors remplacées par d'autres, qui, au bout d'un temps plus ou moins long, disparaissent à leur tour.

ARMÉE ARABE EN MARCHE (d'après une mosaïque).

Les luttes des tribus sont la véritable histoire de l'Afrique du Nord ; mais les matériaux dont nous disposons pour écrire cette histoire sont des plus incomplets et des plus médiocres. Ce ne sont que sacs de villes, pillages, razzias ; les dynasties se succèdent comme les vagues de la mer ou comme les dunes du Sahara, sans qu'aucun progrès se dégage de ce chaos. Jamais les groupements n'ont été agrégés en un État véritable ; à certaines époques, une organisation superficielle et éphémère leur a été imposée du dehors, mais, à chaque défaillance du pouvoir central, ils sont retournés à leur anarchie traditionnelle.

Dix ans après la mort du Prophète, les Arabes avaient conquis une grande partie de l'Asie-Mineure, et poussaient leurs avant-gardes vers le Maghreb. L'Afrique, dépendance éloignée de Byzance, était une proie facile ; cependant les khalifes redoutaient cet « Occident perfide » et hésitaient à s'y engager. Ce ne fut qu'en 647, sous le khalife Othman, que parurent les premières bandes.

La conquête arabe du septième siècle n'a nullement le caractère d'une véritable invasion. Les petites armées syriennes qui l'accomplirent ne doivent pas être con-

fondues avec les Arabes nomades qui envahirent et ruinèrent la Berbérie au onzième siècle. Les expéditions des premiers généraux arabes ne laissèrent d'ailleurs pas après elles de domination effective. Le plus célèbre de ces premiers conquérants, Okba-ben-Nafi, fonda Kairouan pour imprimer à la conquête un caractère de stabilité (666). Dans une seconde expédition, en 681, il s'avança jusqu'à l'Océan Atlantique et poussa son cheval dans les flots : « Seigneur, s'écria-t-il, si cette mer ne m'en empêchait, j'irais dans des contrées plus lointaines encore et dans le royaume de Doul-Korneïn, en combattant tous ceux qui ne croient point en ton existence et qui adorent d'autres dieux que toi. » A son retour, les Berbères insurgés barrèrent le passage à Okba et le tuèrent près de Biskra, dans l'oasis qui porte aujourd'hui son nom et conserve son tombeau.

MOSQUÉE DE SIDI-OKBA (d'après une peinture ancienne).

Les Arabes reparurent en 697 avec Hassan-ben-Noman. Cette fois, les Berbères de l'Aurès résistèrent aux envahisseurs sous la conduite d'une femme, la Kahina, c'est-à-dire la prophétesse ou la magicienne. Pour décourager les envahisseurs, elle chercha à faire le vide devant eux : « Ils veulent, disait-elle, s'emparer des villes, de l'or et de l'argent, tandis que nous ne désirons posséder que des champs pour l'agriculture et le pâturage ; je pense donc qu'il n'y a qu'un plan à

suivre, c'est de ruiner le pays pour les décourager. » La Kahina finit par succomber, et ses fils, dont elle avait elle-même préparé la soumission, se mirent au service des vainqueurs.

Ce premier ban de conquérants arabes était trop peu nombreux pour qu'ils fussent réellement les maîtres du pays ; ils y laissèrent quelques garnisons et quelques missionnaires. Mais au fond, la Berbérie restait berbère et si les conquérants arabes ont pu venir à bout momentanément de la résistance des indigènes, c'est vraisemblablement parce qu'ils ont donné un aliment à leur ardeur guerrière en les entraînant à la conquête de l'Espagne. Ils les conduisirent jusqu'en Gaule, où Charles Martel les arrêta à la bataille de Poitiers (732).

Les Berbères passèrent avec une rapidité qui surprend à la religion des envahisseurs ; il est vrai qu'ils l'abandonnèrent plus facilement encore. Les historiens arabes disent qu'ils apostasièrent jusqu'à douze fois en moins d'un siècle. L'Islam leur apparut sans doute comme une nouvelle hérésie chrétienne ; il annonçait un Dieu unique, l'égalité et la fraternité de tous les vrais croyants. Plus de privilèges, plus de gouverneurs étrangers, plus de fisc impérial. Il y avait gloire et profit à suivre le drapeau des conquérants et à marcher derrière eux au pillage de l'Europe. Les Berbères devinrent musulmans comme ils étaient devenus chrétiens et à peu près pour les mêmes raisons.

**Les kharedjites** De même que jadis ils avaient dressé l'église donatiste contre l'église catholique, les Berbères opposèrent à l'orthodoxie musulmane la doctrine kharedjite. Cette secte était apparue en Orient peu de temps après la mort du Prophète, au moment de la lutte entre Ali et son compétiteur Moaouïa. Elle ne survit plus aujourd'hui qu'au Mzab, mais elle a un moment dominé une grande partie de l'Afrique du Nord et tenu une place considérable dans la vie de l'Algérie du huitième siècle au dixième siècle. Le kharedjisme était une sorte de puritanisme égalitaire et farouche ; il proclamait l'égalité absolue entre tous les musulmans, qu'ils fussent arabes ou non arabes. L'idéal de gouvernement des Kharedjites, républicains et démocrates, était un chef élu, sans cesse surveillé et toujours responsable devant l'assemblée des fidèles. Les indigènes embrassèrent avec passion les doctrines de cette secte, dont les violences répétèrent, à plusieurs siècles de distance, les excès des donatistes et des circoncellions. Ils y virent un moyen de se révolter au nom d'Allah et de s'affranchir des khalifes et de leurs gouverneurs.

Comme l'empire de Charlemagne, l'empire des khalifes, trop vaste, se dé-

membra très vite. En 750, les Ommiades de Damas disparaissent pour faire place aux Abbassides, qui, quelques années plus tard, se fixent à Bagdad. L'Espagne, de son côté, oppose au khalifat d'Orient celui de Cordoue. Quant aux Berbères, ils se débarrassent, eux aussi, de l'autorité politique que l'Orient leur avait imposée. Les Kharedjites fondent deux royaumes dans le Maghreb, l'un à Tiaret, l'autre à Sidjilmassa au Tafilelt. Tiaret, créée par un Persan, Abd-er-Rahman-ben-Rostem, fut, de 761 à 908, la métropole du kharedjisme berbère ; le chef, en principe librement élu, ne portait d'autre titre que celui d'imam, directeur de la prière ; il disposait d'une arme redoutable, l'excommunication, mais était lui-même surveillé par les clercs et les théologiens qui l'entouraient. Les sciences religieuses étaient étudiées avec ardeur, le commerce était florissant : « On faisait à Tiaret, dit G. Marçais, à la fois de bonnes affaires et beaucoup de théologie. » C'est un trait qui s'est conservé chez les Mozabites, derniers héritiers des Kharedjites.

Fatigué du Maghreb, le khalife Haroun-er-Rechid le donna en fief à la famille des Aghlebites, qui, de 800 à 908, se perpétua dans ce commandement. Les émirs aghlebites reconnaissaient la suzeraineté de Bagdad, mais jouissaient en fait d'une indépendance absolue. Ils réalisèrent dans l'Ifrikia une pacification relative, mais ne réussirent ni à reprendre les provinces de l'Ouest, où les Idrissites, descendants d'Ali, venaient de fonder le royaume de Fès, ni à détruire les principautés de Tiaret et de Sidjilmassa où se maintenait le kharedjisme.

**Les Fatimites** Déjà une nouvelle secte, celle des Fatimites Chiites, faisait son apparition dans l'Est de la Berbérie. Descendants du Prophète par sa fille Fatima, épouse d'Ali, les Fatimites étaient considérés par leurs partisans comme les seuls souverains légitimes. Les Berbères, qui avaient si bien accueilli les tendances puritaines représentées par les Kharedjites, accueillirent également bien les tendances mystiques représentées par les Chiites. La secte nouvelle fut d'autant mieux reçue qu'elle se présentait comme ennemie de l'orthodoxie et des khalifes. Le mahdi Obeïd-Allah trouva un appui chez les Ketama, qui habitaient la région montagneuse et difficile comprise entre Constantine et Bougie, dans la Kabylie des Babors. Il fut bientôt reconnu dans tout le Maghreb et l'Ifrikia ; les Aghlebites furent chassés de leur capitale, le royaume de Sidjilmassa détruit, Tiaret livré aux flammes. Les Fatimites choisirent comme capitale Mahedia, l'*Africa* des écrivains chrétiens du Moyen Age, qui devint le point de départ de leurs expéditions navales et leur refuge contre les soulèvements des indigènes.

Ils entraînèrent les Berbères à leur suite vers l'Orient et leur firent conquérir l'Égypte, comme ils avaient jadis conquis l'Espagne, réalisant la parole prêtée au Prophète d'après laquelle au cinquième siècle de l'hégire le soleil se lèverait du côté de l'Occident. En 973, les Fatimites transportèrent au Caire le centre de leur empire.

Après la mort du mahdi, les révoltes recommencèrent dans le Maghreb, et les Kharedjites, sous la conduite d'Abou-Yezid, dit l'homme à l'âne, vinrent assiéger Mahedia. Ils étaient soutenus par le groupe des Berbères Zenata, nomades des steppes, irrités et jaloux de la suprématie accordée par les Fatimites à leurs rivaux les Ketama et les Sanhadja, qui occupaient le Tell des provinces de Constantine et d'Alger.

Ces querelles éternelles de pasteurs et d'agriculteurs se doublaient du duel qui, au dixième siècle, opposait le khalifat de Cordoue à celui des Fatimites. Quand ces derniers eurent quitté l'Ifrikia pour l'Égypte, ils abandonnèrent le gouvernement du Maghreb aux Sanhadja, dont les chefs se déclarèrent bientôt indépendants. Une de leurs branches régnait à Kairouan ; une autre, celle des Beni-Hammad, s'était établie près de Msila, à la Kalaâ, et dominait une grande partie de l'Algérie actuelle. L'histoire de ces deux dynasties et de leurs luttes avec les princes zénètes qui acceptaient la suzeraineté des Ommiades de Cordoue remplirait tout le onzième siècle, si un autre événement, d'une importance capitale pour les destinées de la Berbérie, ne s'était produit à cette époque.

**LA DEUXIÈME INVASION ARABE**

Les tribus arabes des Hilal et des Soleïm étaient établies à l'origine dans les déserts du Hedjaz. C'étaient des Bédouins pillards qui rançonnaient les caravanes et attaquaient les pèlerins sur la route de la Mecque. Au dixième siècle, les Fatimites les transportèrent en masse dans la Haute-Égypte, sur la rive gauche du Nil. Sur ces entrefaites, le souverain sanhadjien qui régnait à Kairouan répudia la doctrine fatimite et revint à l'orthodoxie. La colère du khalife du Caire fut terrible ; pour se venger, il déchaîna sur l'Afrique du Nord les Hilal et les Soleïm : « Je vous fais cadeau, leur dit-il, du Maghreb et du royaume d'El-Moezz le Sanhadjien, vil esclave qui s'est révolté contre son maître. » Il trouvait dans cette opération le double avantage de se débarrasser de ces brigands et de ruiner son vassal infidèle.

Il faut se défier de la tendance des historiens arabes à attribuer les grands événements à des causes fortuites et la migration des Bédouins eut peut-être des causes économiques plus profondes. Quoi qu'il en soit, non seulement les Hilal

et les Soleïm, mais toutes sortes de nomades émigrèrent en masse vers l'Ifrikia, qui fut naturellement la première à porter le poids de l'invasion. Moins de dix ans après l'apparition des premières bandes, les Arabes étaient maîtres des plaines et paralysaient presque toute la vie économique ; à la fin du onzième siècle, le fléau gagnait la région des Beni-Hammad, dont les souverains émigrèrent à Bougie. Il ne s'agissait plus de petites armées régulières comme les troupes syriennes du septième et du huitième siècle ; c'étaient des émigrants qui arrivaient avec leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux de moutons et de chameaux. « Les premiers conquérants musulmans, dit Ibn-Khaldoun, ne s'établirent point au Maghreb

ÉMIGRANTS ARABES (d'après un dessin ancien).

comme habitants des tentes ; pour rester maîtres du pays, ils durent demeurer dans les villes. Ce ne fut qu'au milieu du cinquième siècle de l'hégire que les Arabes nomades s'y dispersèrent par tribus et vinrent camper dans toutes les parties de cette vaste région. »

Vers 1100, l'invasion proprement dite est à peu près terminée, mais le mouvement se continue au moins jusqu'au quatorzième siècle. Ibn-Khaldoun compare ces Arabes de la deuxième invasion à des loups affamés, à des sauterelles dévorantes et un chapitre de ses *Prolégomènes* est intitulé : « Tout pays conquis par les Arabes est un pays ruiné. » Les jardins, les vergers, les champs bien cultivés se changèrent en terrains de parcours ; ils apportaient le désert avec eux. « Ils pénètrèrent partout, dit Masqueray, excepté dans les gorges des hautes montagnes, poussèrent dans toutes les plaines dévastées leurs troupeaux de moutons et de chameaux, empêchèrent le commerce, ruinèrent l'industrie, firent enfin de la majeure partie de l'Afrique du Nord la terre pauvre et nue que nous avons comme découverte en ce siècle avec une sorte d'horreur. » Les Berbères furent déplacés, bouleversés ;

les Beni-Hammad, souverains de la Kalaâ, se transportèrent à Bougie, moins accessible aux nomades ; beaucoup d'indigènes s'enfuirent dans le Sahara ou dans les montagnes, désertant les régions trop exposées aux dévastations ; d'autres passèrent ou revinrent à la vie pastorale, préférant profiter du pillage que de le subir. Les dynasties berbères prirent les Arabes à leur solde, les chargèrent des opérations de police et de la collecte des impôts, leur accordèrent des concessions de terres, Les groupes arabes et berbères se superposèrent, se juxtaposèrent, se mélangèrent et de ces mélanges se formèrent des tribus nouvelles, constituées par des éléments divers, auxquelles il est d'autant plus difficile d'assigner une origine exacte que, par vanité, elles se sont forgé des généalogies qui les rattachent aux conquérants. Il est impossible d'ailleurs de connaître le nombre exact des envahisseurs, mais il est certain que les Berbères, même dans les régions où ils ont oublié leur langue pour apprendre l'arabe, ont gardé une énorme supériorité numérique.

**Les Almoravides** Pendant que les Arabes nomades venus de l'Orient envahissaient l'Afrique du Nord, un grand empire berbère, celui des Almoravides, s'élevait à l'autre extrémité du Maghreb. Il fut fondé par des Sanhadja, qu'on appelait les *Molathemin*, les voilés, parce qu'ils portaient, comme le font aujourd'hui les Touaregs, un voile qui leur cachait le visage ; ces indigènes, qui vivaient dans le Sahara entre le Sénégal et l'Atlas, convertis à l'Islam au neuvième siècle, commencèrent à faire la guerre sainte contre les noirs du Soudan, puis entreprirent la conquête du Maroc. On appelait ces guerriers, pleins de l'ardeur des nouveaux convertis, les *Moudjahidin*, c'est-à-dire les combattants de la guerre sainte, ou les *Morabitin*, parce qu'ils habitaient des *ribat*, sortes de couvents fortifiés. De ce mot de *Morabitin* dérivent à la fois le mot *Almoravides* et le mot *marabout*.

Le véritable fondateur de l'empire almoravide est Youssef-ben-Tachfin, Berbère saharien de la tribu des Lemtouna ; c'était un homme austère et profondément religieux, simple dans sa mise, ne se nourrissant que d'orge et de lait de chamelle. Il fonda Marrakech, dont il fit sa capitale ; de 1064 à 1069, il soumit tout le Maroc et s'empara de Fès. Puis il marcha à la conquête du Maghreb central ; en 1082, il était maître de Tlemcen, dont il fit un des boulevards de son empire ; tout le pays qui s'étend jusqu'à Alger reconnut son autorité. En 1084, il passa en Espagne, appelé par ses coreligionnaires et triompha des chrétiens de la péninsule. Lorsqu'il mourut en 1106, âgé de cent ans, il laissait à ses successeurs un empire qui s'étendait du Sénégal à l'Èbre et de l'Atlantique à la Mitidja.

Les Almoravides barbares et incultes ne devaient pas tarder à se laisser gagner par la civilisation andalouse. Ils furent les agents de liaison entre l'Afrique, riche de force combattante, et l'Espagne, riche de traditions et de culture. Les grandes mosquées de Tlemcen et d'Alger sont des constructions almoravides. Grâce aux conquérants sahariens, l'art andalou s'imposa à toute la partie occidentale de la Berbérie. Le Maghreb envoie ses contingents pour la guerre sainte, l'Espagne ses ouvriers et ses formules d'art. « Si l'Espagne, dit très justement G. Marçais, est une dépendance politique du Maghreb, le Maghreb est une province intellectuelle de l'Espagne.

**Les Almohades** L'empire des Almoravides dura peu et se désagrégea en moins d'un demi siècle. Bientôt une autre puissance religieuse s'élève au Maroc ; aux Berbères du Sahara succèdent les Berbères de l'Atlas. Un nouveau mahdi, Ibn-Toumert, surgit dans les montagnes au Sud de Marrakech ; ses partisans s'appelaient *El-Mouahidin*, les Almohades ou unitaires, signifiant par là que les Almoravides étaient tombés dans le polythéisme. Ibn-Toumert se posait en réformateur des mœurs et dénonçait le luxe de la cour de Marrakech. Il eut pour successeur son disciple et confident Abd-el-Moumen, fils d'un potier des environs de Nedroma qui appartenait à la tribu des Koumïa. Abd-el-Moumen paraît avoir été un homme de premier ordre, d'une remarquable intelligence. Il conquit le Maroc et l'Espagne, puis pénétra en Algérie en 1145 ; il s'y heurtait à l'empire des Almoravides, à celui des Hammadites de Bougie et à la puissance non moins sérieuse des Arabes hilaliens ; il vint à bout de tous les trois ; une bataille décisive contre le sultan almoravide eut lieu près de Tlemcen ; la chute du royaume hammadite se produisit sept ans après, puis les Arabes hilaliens furent vaincus dans la plaine de Sétif. Abd-el-Moumen s'empara ensuite de l'Ifrikia, de la Tripolitaine et du pays de Barka ; il avait fondé le plus grand empire musulman d'Occident qui eût jamais existé. De Tanger à Tripoli, dans toutes les mosquées, on disait la prière en son nom. Il avait créé une armée fortement organisée, où les milices chrétiennes de Francs et d'Espagnols combattaient à côté des Marocains et des Soudanais. On ne saurait le comparer qu'à Charlemagne ; comme lui justicier, il ne s'empare de l'Afrique septentrionale tout entière que pour y faire régner l'ordre. Organisateur en même temps que chef de guerre, il renouvelle les opérations cadastrales de l'empire romain en faisant arpenter tout son empire. « C'est, dit G. Marçais, la plus grande figure du Moyen Age berbère. »

LE MINARET DE MANSOURA (XIVe SIÈCLE)

Son fils Abou-Yacoub-Youssef (1163-1184) fut aussi un grand souverain, malgré les difficultés sans nombre auxquelles il eut à faire face, notamment les révoltes des Almoravides et les dévastations des Arabes, qui portèrent des coups terribles à la puissance qu'avait échafaudée Abd-el-Moumen, préparant la chute et le morcellement de son empire. Yacoub-el-Mansour (1184-1198) fut un grand bâtisseur ; il orna l'Espagne et le Maroc de monuments qui restent parmi les plus belles manifestations de l'architecture musulmane en Occident. Après lui, la décadence commence ; en Espagne, la *reconquista* s'affirme par la victoire des chrétiens à Las-Navas-de-Tolosa (1210) ; les gouverneurs de provinces se rendent indépendants. Les tribus se soulèvent ; les Beni-Merin, Berbères nomades du Sahara, remontent vers le Nord par la vallée de la Moulouya.

Ainsi, toujours la même histoire se renouvelle. Du Sahara ou de l'Atlas sort une tribu ou un groupe des tribus mues par l'enthousiasme religieux et la passion de la guerre sainte. D'autres tribus, désireuses de s'établir dans des régions plus fertiles, se joignent à la première pour submerger les plaines et piller les villes. Mais bientôt ces barbares se civilisent et s'amollissent ; leur enthousiasme tombe, leur unité se rompt et un nouvel empire s'élève au détriment des précédents dominateurs, dont les débris sont repoussés dans le désert ou dans les montagnes.

### L'ALGÉRIE DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE

L'empire fondé par Abd-el-Moumen était trop grand ; son extension démesurée hâta sa ruine. Ses maîtres, à la fois africains et espagnols, durent immobiliser des forces importantes dans la péninsule ibérique et dégarnir leur domaine berbère.

C'est dans la première moitié du treizième siècle que se produisit la dislocation. Trois royaumes se fondèrent sur les ruines de l'empire almohade : celui des Hafsides de Tunis, celui des Abd-el-Ouadites ou Zeiyanites de Tlemcen, celui des Mérinides de Fès. De ces trois royaumes, le plus important était celui de l'Est ; il s'étendait depuis le pays de Barka jusqu'au delà de Sétif et de Bougie ; la Tunisie conserva quelque chose de l'organisation élaborée par le Mahdi et par ses compagnons et les sultans hafsides demeurèrent jusqu'à la fin du Moyen Age les chefs religieux de l'Islam orthodoxe en Occident. Le royaume de Tlemcen avec le Maghreb central devint la proie des Abd-el-Ouadites, Zénètes nomades venus du Djebel-Amour ; enfin d'autres Zénètes, les Beni-Merin, s'installèrent à Fès, puis à Marrakech. A l'Algérie actuelle correspondait donc tout l'État zeiyanite et une partie de l'État hafside. Tlemcen, où l'on vénérait le tombeau d'un grand saint musulman, Sidi-bou-Medine, eut ses jours de splendeur ; elle compta, dit-on,

jusqu'à 125 000 habitants ; l'historien Ibn-Khaldoun, né lui-même à Tlemcen, vante les édifices que firent élever, dans son admirable site, les souverains zeiyanites. On y cultivait les sciences musulmanes et des théologiens illustres enseignaient dans ses médersas. Elle s'enrichit par le commerce, en particulier par le commerce transsaharien ; des caravanes en partaient vers le Tafilelt et le pays des noirs ; elle avait aussi un mouvement d'échanges très actif avec l'Europe.

La dynastie zeiyanite compta quelques souverains glorieux. Mais son fondateur, l'émir Yaghmoracen, connut déjà les dangers qui devaient rendre si difficile la tâche de ses successeurs, menacés à la fois par les Hafsides de Tunis et par les Mérinides de Fès. A maintes reprises, Tlemcen vit les armées mérinides camper sous ses murs. En 1299 commença un siège qui dura plus de huit ans, de sorte que les piquets des tentes avaient, dit-on, pris racine et étaient devenus des arbres ; le camp du roi de Fès, pourvu d'une muraille, devint une véritable ville, appelée Mansoura. Tlemcen ne succomba pas cette fois, mais elle fut prise d'assaut et livrée au pillage une vingtaine d'années plus tard, en 1337, par le Mérinide Aboul-Hassan, qui essaya vainement de reconstituer le grand empire d'Abd-el-Moumen.

Au début du quinzième siècle, le royaume fondé par Yaghmoracen, après des péripéties dont le détail n'importe guère, n'est plus qu'un État vassal auquel tantôt Fès, tantôt Tunis imposent des princes de leur choix. Entre Tlemcen et Fès surtout, jamais un équilibre stable ne parvint à s'établir et les deux royaumes furent perpétuellement en lutte ; jamais d'ailleurs les souverains musulmans ne réussirent à établir solidement leur autorité sur les territoires qui reconnaissaient plus ou moins leur suzeraineté ; il n'y eut pas entre eux de véritables frontières. A leurs querelles dynastiques s'ajoutaient les ravages des tribus hilaliennes ; traînées dans de lointaines campagnes à la solde des princes, déportées par mesure politique, fractionnées à l'infini, elles se fondent peu à peu dans l'élément indigène.

Pendant cette période aussi s'élabore la renaissance de l'Islam, qui se manifeste au seizième siècle par une extraordinaire floraison de marabouts et de confréries religieuses et par l'avènement des dynasties chérifiennes au Maroc : événement très important, mais dont il est difficile, faute de documents, de reconstituer la marche et le processus détaillé. L'Islam africain prend désormais vis-à-vis de la chrétienté une attitude agressive qu'il n'avait pas eue au Moyen Age.

En résumé, non seulement la société musulmane du Maghreb n'évolua pas vers un ou plusieurs États centralisés, mais elle tomba dans une décadence et une désorganisation de plus en plus profonde. Lorsque commence le seizième siècle, la Berbérie n'est plus qu'une expression géographique.

CHAPITRE II

# L'ALGÉRIE SOUS LES TURCS

I. *Les conquêtes des Espagnols en Algérie. — Les Barberousse et la conquête turque. — Kheir-ed-Dine et la fondation de la Régence d'Alger. — Charles-Quint contre Alger. — La période des beylierbeys.*

II. *Les différentes phases de la domination turque. — Les pachas triennaux. — Les aghas. — Les deys.*

III. *L'organisation de la Régence. Les janissaires. — Le dey. — Les revenus de la Régence. — Les corsaires et la course.*

IV. *L'Alger turc. — Les Turcs et les populations indigènes. — La société indigène en* 1830.

## I

BIEN que la domination turque, qui a duré trois siècles, n'ait laissé que peu de traces en Algérie, comme elle a précédé immédiatement la domination française, il convient d'y insister quelque peu.

L'anarchie dans laquelle était tombée l'Afrique du Nord semblait appeler la conquête étrangère. Elle se produisit sous la double forme des entreprises hispano-portugaises et de l'intervention des Turcs.

**LES CONQUÊTES DES ESPAGNOLS**

La péninsule ibérique une fois reconquise, les Portugais et les Espagnols poursuivirent au delà du détroit de Gibraltar la croisade contre les Maures. Les Portugais dominèrent sur les côtes du Maroc, les Espagnols de Melilla à Tripoli. La première conquête des Portugais au Maroc fut la prise de Ceuta en 1416 ; quant aux entreprises des Espagnols, elles ne commencèrent qu'après la prise de Grenade en 1492. Le testament d'Isabelle la Catholique prescrivait à ses successeurs de conquérir l'Afrique et d'y continuer sans jamais l'interrompre la croisade pour la foi contre les infidèles. Ils étaient d'ailleurs provoqués par les indigènes, qui, de concert avec les Morisques expulsés d'Andalousie, avaient organisé la piraterie sur toutes les côtes de la Méditerranée.

LE CARDINAL XIMÉNÈS
(d'après une gravure de la Bibliothèque Nationale de Madrid).

En 1505, Don Diego Hernandez de Cordoue, plus tard marquis de Comarès, prit Mers-el-Kébir ; deux ans après, il s'avança jusqu'à Misserghin pour surprendre un douar de Gharabas, mais essuya au retour un sérieux échec. Ferdinand, cédant aux instances du cardinal Ximénès de Cisneros, résolut de venger cette défaite. Le cardinal réunit une armée de 4 000 cavaliers, 12 000 piquiers, 8 000 aventuriers à ses gages ; la flotte qui la portait comprenait 33 vaisseaux, 22 caravelles, 6 galiotes, 3 bateaux plats, une fuste et 19 chaloupes. Ximénès prit le titre de capitaine général et confia le commandement effectif à Pedro Navarro ; l'armada, partie de Carthagène, fit voile pour Mers-el-Kébir, d'où l'armée espagnole marcha sur Oran et enleva la place d'assaut au cri de *Santiago y Cisneros;* 4 000 musulmans furent tués, 8 000 faits prisonniers et le cardinal fit son entrée sur une embarcation magnifique au-dessus de laquelle flottait une banderole brodée de la croix et de la devise : *In hoc signo vinces.*

Les Espagnols s'emparèrent ensuite de Bougie, de Tripoli, de Tènès. Sur un des îlots qui ont valu son nom à Alger (El-Djezaïr : les îles), Pedro Navarro construisit une forteresse, le Peñon, dont les canons pouvaient battre la ville à la distance de 300 mètres. Ces succès si rapides jetèrent l'effroi parmi les indigènes ;

bon nombre de tribus s'empressèrent de faire leur soumission. L'Espagne, maîtresse d'une grande partie des côtes de l'Algérie, voyant les chefs locaux s'adresser à elle contre leurs compétiteurs, aurait pu profiter de l'anarchie du pays pour l'occuper tout entier. Mais, au lieu de prendre les ports comme bases de pénétration vers l'intérieur, les Espagnols s'y tinrent enfermés derrière de puissantes murailles.

Ce système d'occupation restreinte, dont la France devait renouveler, trois siècles plus tard, la triste expérience, eut ses résultats ordinaires. Les Espagnols furent bientôt assiégés et comme emprisonnés dans leurs places fortes par les tribus du voisinage, réduits à tout faire venir d'Espagne, même l'eau douce. Les difficultés de la navigation pendant l'hiver et surtout la négligence de l'intendance réduisaient parfois la garnison à l'extrême misère. « A Bône, dit un rapport officiel, les soldats n'ont plus de quoi acheter une sardine ; à Bougie, on doit dix-huit mois de solde aux troupes et les hommes désertent pour aller aux Indes ; au Peñon, on était en train de mourir de faim quand un vaisseau chargé de blé est venu s'échouer devant le fort. Tout va bien maintenant, mais il ne faudrait pas continuer de tenter Dieu. » Le capitaine-général, qui avait le commandement suprême de l'armée et des fortifications, était doublé d'un corrégidor royal, sorte de gouverneur civil, qui était chargé d'assurer la solde, les approvisionnements et de rendre la justice. Entre ces deux pouvoirs rivaux, la lutte fut incessante jusqu'au moment où le roi, en 1535, se décida à supprimer le corrégidor. Les Espagnols se laissèrent d'ailleurs détourner de leurs entreprises africaines par les guerres d'Italie. Le pays leur échappa économiquement et politiquement ; les indigènes reprirent peu à peu courage ; il leur vint d'ailleurs un secours inattendu, celui des Barberousse, qui, avec quelques milliers d'hommes, allaient se rendre maîtres de l'Algérie.

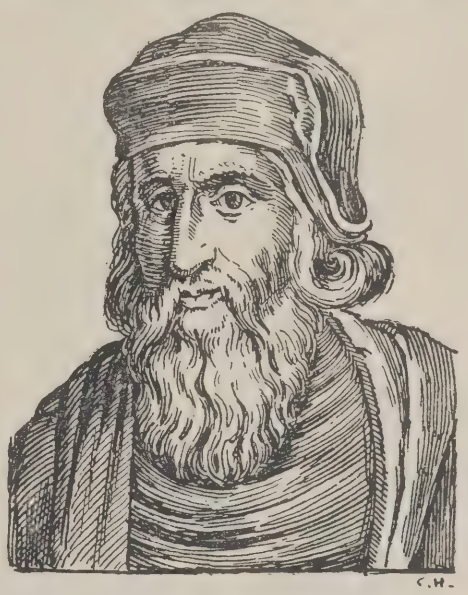

PEDRO NAVARRO
(d'après Capriolo) (Portraits des capitaines illustres)

**LES BARBEROUSSE ET LA CONQUÊTE TURQUE**

Au commencement du seizième siècle, parmi les corsaires fameux de l'archipel figuraient les fils d'un potier de Métélin, Elias, Ishak, Baba-Aroudj et Kheir-ed-Din. Aroudj avait été

pris par les galères de Rhodes et la tradition veut que plus tard, lorsqu'il régna à Alger, il se soit souvenu de l'organisation militaire des chevaliers. Parvenu à s'évader, il se rendit à Tunis, où il fut bien reçu par le souverain hafside ; bientôt rejoint par son frère Kheir-ed-Din, il se créa une principauté indépendante dans l'île de Djerba. Ses succès amenèrent sous ses ordres un grand nombre d'aventuriers ; le sultan de Tunis était leur recéleur et leur complice ; en une fois, ils lui offrirent cinquante jeunes Espagnols tenant des chiens en laisse, des oiseaux rares et quatre jeunes filles nobles parées de beaux vêtements et montées sur de beaux chevaux.

BARBEROUSSE
(d'après un portrait de la Bibliothèque Nationale).

Les Kabyles de Bougie vinrent demander secours à Aroudj contre les Espagnols ; il attaqua la place à diverses reprises, mais il eut le bras emporté par un boulet et dut finalement lever le siège. Malade et découragé, il se retira à Djidjelli, où les habitants d'Alger allèrent à leur tour solliciter son intervention, lui demandant de détruire la forteresse espagnole, l'odieux Peñon, qui les empêchait de faire la course et qui était « comme une épine plantée dans leur cœur ». Aroudj envoya par mer seize bâtiments, sur lesquels il embarqua la moitié de ses Turcs avec son artillerie et son matériel, et se mit en route en suivant la côte à la tête du reste de ses soldats, au nombre de 800, et d'un contingent d'environ 5 000 auxiliaires kabyles. Aroudj ne prit pas le Peñon, que ses boulets ne purent atteindre, mais se rendit maître d'Alger, après avoir de ses propres mains égorgé dans son bain Salem-et-Teumi, chef de la tribu des Thaleba qui dominait dans la Mitidja.

Les Turcs le proclamèrent roi et les indigènes, auxquels plaisait son énergie, le soutinrent vigoureusement ; ses soldats se chargèrent d'ailleurs d'assouplir la population. Une expédition de secours, envoyée d'Espagne sous la conduite de Diego de Vera, échoua dans une tentative pour s'emparer d'Alger et se rembarqua au bout de trois jours sous une tempête furieuse (1516).

Aroudj conquit ensuite la vallée du Chélif, livra combat aux Mehal dans l'Oued-Djer, se rendit maître de Médéa et de Ténès, dont le chef fut empalé. Un parti nombreux l'appelait à Tlemcen, ensanglantée par les querelles des princes zeiyanites. Aroudj intervint dans ces querelles, entra en vainqueur dans la vieille capitale de Yaghmoracen et fit noyer tous les princes zeiyanites dans un grand bassin qui servait à donner des fêtes nautiques. Les Espagnols, inquiets de ses progrès et menacés dans Oran, résolurent de se débarrasser d'un voisinage aussi redoutable. Le marquis de Comarès, gouverneur d'Oran, fut envoyé contre lui avec 15 000 hommes de troupes. Aroudj se réfugia dans le Méchouar où il se maintint pendant plusieurs mois. Mais, abandonné par les Kabyles las du siège et trahi par les habitants, il essaya de s'échapper pendant la nuit et de traverser les lignes espagnoles, semant derrière lui des bijoux et des pièces d'or pour retarder la poursuite. Il fut néanmoins atteint près du Rio-Salado et périt après une résistance désespérée ; sa tête fut envoyée au gouverneur d'Oran, ainsi que son vêtement de velours rouge brodé d'or, dont on fit une chape, connue sous le nom de chape de Barberousse, pour le couvent de Saint-Jérôme de Cordoue (1518).

Aroudj avait quarante-quatre ans lorsqu'il mourut. Ses soldats pleurèrent sa mort. Il était resté quatorze ans en Afrique, il y avait commis toutes sortes de crimes et d'atrocités, mais il avait posé les bases d'une domination nouvelle ; il avait soumis la Mitidja, la vallée du Chélif, le Titteri, le Dahra, l'Ouarsenis, Tlemcen ; il avait porté le coup mortel à la dynastie des Zeiyanites ; il avait, mieux que les Espagnols, compris que, pour être maître de la côte d'Afrique, il faut occuper une très large zone de l'intérieur. « Il fut le premier, dit Haedo, qui amena les Turcs en Barbarie et qui leur apprit à goûter les richesses de l'Occident ; doué d'une incroyable astuce et d'un caractère incontestablement valeureux, il commença la grande puissance d'Alger et de la Barbarie. »

### KHEIR-ED-DIN ET LA FONDATION DE LA RÉGENCE D'ALGER

Kheir-ed-Din, dit Barberousse, resté à Alger, recueillit la succession de son frère ; il était doué de la même intrépidité que lui et y joignait d'éminentes qualités politiques. Il débuta par un coup de maître en faisant hommage de ses États au sultan de Constantinople, Sélim I^er^, qui accepta et lui conféra le titre de *beylierbey* ou bey des beys d'Afrique ; il lui envoya 2 000 soldats armés de mousquets et autorisa l'embarquement de volontaires auxquels il assura les droits et privilèges dont jouissaient les janissaires de la Porte. Cette faveur, jointe à la renommée guerrière des Barberousse et à l'espoir du butin qu'on pouvait faire sous leurs ordres, attira

dans la Régence 4 000 Turcs armés de mousquets. Dès lors, Kheir-ed-Din n'était plus un simple chef de pirates ; il avait derrière lui toute la puissance de l'empire ottoman, dont il était la sentinelle avancée dans la Méditerranée occidentale.

Cependant Charles-Quint, cédant aux sollicitations du gouverneur d'Oran, donna l'ordre à Hugo de Moncade, gouverneur de Sicile, d'assembler une armada de 40 navires, montés par environ 5 000 hommes de vieilles troupes, afin de s'emparer d'Alger. L'expédition eut le même sort que celle de Diego de Vera et essuya une défaite complète (1519).

KHEIR-ED-DIN
(d'après une gravure du XVI[e] siècle).

Ce péril était à peine dissipé que Kheir-ed-Din se vit menacé d'un autre côté ; le chef kabyle de Kouko, Ahmed-ben-el-Kadi, à l'instigation du sultan de Tunis, se souleva contre les Turcs et les battit chez les Flissas. Kheir-ed-Din dut se retirer à Djidjelli, puis à Djerba, abri plus sûr que celui que lui offrait le petit port kabyle ; il reprit la course, à laquelle il donna une grande impulsion ; de 1520 à 1525, il ravagea la Méditerranée et fit un énorme butin, qui attira de nouveau sous ses drapeaux une foule d'aventuriers. Puis, en 1525, il reprit l'offensive, occupa Collo, Bône, Constantine et rentra à Alger où il remplaça Ahmed-ben-el-Kadi, massacré par ses propres troupes.

Enfin, en 1529, malgré l'héroïque défense du vieux capitaine Martin de Vargas, Barberousse s'empara du Peñon d'Alger. Le gouverneur espagnol avait depuis longtemps réclamé des secours et des munitions qui ne lui arrivèrent pas à temps ; lorsque l'ennemi réussit à forcer l'entrée du Peñon après une lutte désespérée, il n'y trouva que 25 hommes vivants, complètement hors de combat. Barberousse fit raser une partie de la forteresse et se servit des déblais pour relier entre eux les petits îlots qui s'étendaient entre le Peñon et la ville ; il construisit ainsi le môle qui porte encore aujourd'hui son nom et qui, complété par une petite jetée perpendiculaire, garantit le port d'Alger des vents du Nord et du Nord-Ouest. Dès lors, les vaisseaux corsaires purent hiverner dans cet abri sous le canon de la place et défier les tempêtes. Alger devint ce qu'elle n'a pas cessé d'être jusqu'en 1830, le repaire inviolable des pirates barbaresques et l'effroi des nations chrétiennes.

En 1534, Kheir-ed-Din, qui voulait établir son autorité sur toute l'Afrique

septentrionale, s'empara de Tunis et en chassa le sultan Moulay-Hassan, allié des Espagnols. La riposte ne se fit pas attendre : en 1535, Charles-Quint en personne vint assiéger Tunis et prit la ville. Barberousse répara cet échec par les coups d'audace dont il était coutumier : il pilla Majorque et chargea sur ses navires un nombre extraordinaire de captifs ; la nouvelle de cette razzia parvint à Rome au milieu des fêtes données pour célébrer la prise de Tunis. En 1536, le sultan Soliman appela Kheir-ed-Din à Constantinople et lui donna, avec le titre de capitan-pacha, le commandement de sa marine. Le reste de sa vie n'appartient pas à l'histoire de l'Algérie ; il conserva néanmoins le titre de beylierbey d'Afrique et n'oublia pas le pays où il avait fondé sa fortune. Il mourut en 1546, chargé d'ans et d'honneurs.

Kheir-ed-Din est le véritable créateur de la Régence d'Alger. Audacieux et tenace, souple et cruel, il avait su, en faisant de sa conquête une partie intégrante de l'empire ottoman, lui assurer des ressources durables. Il rêva toute sa vie de fonder un empire qui aurait compris toutes les provinces de l'Afrique du Nord. Cet État fût devenu une puissance maritime de premier ordre et eût assuré la suprématie de l'Islam dans la Méditerranée. Il était parvenu à convaincre le sultan Soliman, mais la défiance jalouse du Divan vint entraver à plusieurs reprises l'exécution de ce plan. Il légua ce grand projet à ses successeurs, qui furent arrêtés par les mêmes obstacles.

**CHARLES-QUINT CONTRE ALGER**

Depuis 1536, Kheir-ed-Din avait été remplacé dans le gouvernement d'Alger par un de ses officiers, Hassan-Aga. En 1541 se produit la formidable attaque de Charles-Quint. La flotte comptait 600 voiles, dont 65 grandes galères, montées par 12 000 marins et 24 000 soldats. Ce fut l'un des plus grands armements du seizième siècle ; toute la noblesse d'Espagne, d'Allemagne et d'Italie avait envoyé des volontaires ; le pape avait voulu que son neveu Colonna en fît partie et l'Ordre de Malte s'y était joint avec ses plus braves chevaliers. Malheureusement, l'armada fut lente à s'organiser et ne fut prête qu'à la fin d'octobre. L'amiral André Doria déclara que c'était beaucoup trop tard : « Juin, juillet, août, disait-il, sont les seuls bons ports de la Méditerranée. » Charles-Quint semble avoir compté pour lui livrer Alger sur une trahison d'Hassan-Aga qui ne se produisit pas ; c'est ce qui expliquerait certaines imprudences commises dans la conduite des opérations.

La flotte entra dans la baie d'Alger le 20 octobre ; le débarquement commença le 23 et s'accomplit sans difficultés sur la rive gauche de l'Harrach. Le 24, l'armée enveloppa la ville par le Sud et l'empereur établit son quartier général sur le Kou-

diat-es-Saboun, qui, en souvenir de son passage, fut plus tard appelé le Fort-l'Empereur. L'effroi était grand dans Alger ; tout semblait favoriser les assaillants, qui dominaient la ville et qui pouvaient l'écraser de leur feu, lorsque, vers dix heures du soir, la pluie se mit à tomber, en même temps qu'une tempête de Nord-Ouest s'élevait et mettait la flotte dans une situation des plus périlleuses.

L'armée espagnole, sans tentes ni vivres, passa une nuit affreuse. Les poudres étant mouillées, on ne pouvait plus se servir des mousquets, tandis que les Maures tiraient facilement sur leurs adversaires, engagés dans

LE CHEVALIER DE SAVIGNAC PLANTE SA DAGUE DANS LA PORTE D'ALGER (d'après Raffet).

une boue épaisse et alourdis par le poids de leurs armures. Les troupes, attaquées vigoureusement au point du jour par les Algériens, se débandèrent ; les Chevaliers de Malte arrêtèrent l'effort des assaillants et reprirent l'offensive ; le porte-étendard de l'Ordre, le Français Savignac, planta sa dague dans la porte Bab-Azzoun qui se refermait devant lui, en s'écriant : « Nous reviendrons ! ». Cependant la tempête redoublait de violence ; les navires étaient en perdition, surtout les bâtiments de transport. De Cherchel à Dellys, la côte était couverte d'épaves et de cadavres. Le matériel entier, vivres, artillerie, approvisionnements de toute nature, était perdu.

C'était un désastre irréparable ; sur le conseil de l'amiral Doria, l'empereur donna l'ordre de battre en retraite dans la direction du cap Matifou, où la flotte était allée s'abriter ; on mit trois jours pour y parvenir, à travers les terres défoncées, les rivières grossies par les pluies. La retraite s'opéra en aussi bon ordre que le permettaient les circonstances. Charles-Quint commandait en personne l'arrière-garde, composée de Chevaliers de Malte et faisait de temps en temps des retours offensifs avec cette troupe d'élite pour nettoyer le terrain et rallier les traînards. Les Algériens se souvinrent longtemps de ces hommes qui s'étaient si vaillamment battus et c'est sans doute de là que vint la croyance populaire qu'Alger serait pris un jour par des guerriers vêtus de rouge. L'armée se tassa sur les navires qu'avait épargnés la tempête.

La ruine de la grande expédition de Charles-Quint eut des résultats immenses. Le souvenir du désastre de 1541 empêcha plus d'une fois les puissances européennes de tenter une entreprise contre Alger. La cité barbaresque y gagna une réputation de ville imprenable et la puissance des corsaires en fut formidablement accrue.

**LA PÉRIODE DES BEYLIERBEYS** Les successeurs de Barberousse continuèrent à lutter contre les Espagnols, en même temps qu'ils soumettaient progressivement tous les petits chefs arabes ou berbères de l'intérieur. Ils faisaient aussi la guerre de course dans la Méditerranée occidentale et prenaient part à des expéditions telles que le siège de Malte et la bataille de Lépante.

Hassan-Pacha, fils de Kheir-ed-Din, lieutenant de son père depuis 1544, fut nommé beylierbey en 1546. Il eut à combattre le comte d'Alcaudete, gouverneur d'Oran, qu'il défit devant Mostaganem, et occupa fortement Tlemcen où il laissa une garnison de 1 500 ioldachs ; il fit construire un bordj au Koudiat-Saboun, embellit et assainit Alger.

Rappelé à Constantinople en 1551, Hassan fut remplacé par Salah-Raïs, ancien compagnon des Barberousse. Celui-ci fit une expédition dans le Sud, à Touggourt et à Ouargla, châtia durement les habitants de ces deux villes et reprit le chemin d'Alger avec un immense butin, 15 chameaux chargés d'or et plus de 5 000 esclaves noirs. Mais il essuya des revers dans la Kabylie des Babors, où il eut à combattre le seigneur de la Kalaâ des Beni-Abbès, son ancien allié. Il entra à Fès en 1554, saccagea la vieille capitale des Mérinides et y installa un sultan de son choix. Puis ce fut le tour de Bougie, qu'il enleva aux Espagnols ; la garnison, par suite de l'incurie du gouvernement, n'ayant été ni ravitaillée ni secourue, fut réduite à capituler.

L'année suivante, le célèbre corsaire Dragut (Torgout), après avoir pris Mahedia, arrachait Tripoli aux Chevaliers de Malte. Salah-Raïs s'apprêtait à attaquer Oran, la dernière place que conservaient les Espagnols en Afrique, lorsqu'il mourut de la peste.

Hassan-Pacha, nommé de nouveau beylierbey, eut d'abord à triompher d'une révolte de janissaires ; il arriva à Alger en 1557 avec vingt galères dont les équipages, unis aux marins d'Alger, constituèrent une force suffisante pour contenir la milice, qui se soumit sans résistance. Puis il dégagea Tlemcen, qu'assiégeait une armée marocaine et s'avança jusqu'aux environs de Fès. Mais, avant de s'engager à fond au Maroc, il voulait se débarrasser des Espagnols d'Oran, qui risquaient de lui couper la retraite en cas de revers. Il leur fit essuyer entre Mostaganem et Mazagran une terrible défaite, dans laquelle périt le comte d'Alcaudete (1558). On cacha la nouvelle de ce désastre à Charles-Quint, alors à son lit de mort ; l'Espagne avait perdu les meilleurs officiers de ses troupes d'Afrique et un général que ses brillantes qualités avaient fait aimer et respecter des indigènes. Il fallut dès lors renoncer à exercer une influence prépondérante dans la province d'Oran et se contenter de garder la ville, autour de laquelle le blocus se resserra de plus en plus. L'Espagne, absorbée pas les grandes luttes européennes, n'avait eu ni le temps ni les moyens de réaliser les ambitions africaines qu'elle avait un moment caressées.

AMIRAL DE LA FLOTTE BARBARESQUE
(d'après une gravure de Wolffgang, XVII^e siècle)

Hassan eut à lutter contre une révolte du « sultan » de la Kalaâ des Beni-Abbès, Abd-el-Aziz. Toute la Kabylie fut en feu pendant près de deux ans. Enfin il reçut l'hommage de Mokrani, frère d'Abd-el-Aziz resté sur le champ de bataille. Comme, d'autre part, il avait épousé la fille du « sultan » de Kouko, l'autre grand chef de ces régions montagneuses, la Kabylie fut pour longtemps tranquille.

Une croisade contre les Barbaresques, ardemment prêchée depuis deux ans par le pape Pie IV, se préparait dans tous les ports d'Espagne, d'Italie et de Sicile. Mais l'armada du duc de Medina Cœli, dirigée contre Hassan, fut anéantie près de Djerba par Dragut (1560). Le beylierbey se tourna alors de nouveau contre Oran avec ses Turcs et ses régiments de Kabyles, Zouaoua et Beni-Abbès ; mais il ne réussit pas à s'emparer de la ville, non plus que de Mers-el-Kébir. Il participa au siège de Malte où périt Dragut (1565) et fut nommé capitan-pacha en 1567.

LE CAPITAN-PACHA
(d'après Raffet).

Euldj-Ali, le dernier des beylierbeys d'Afrique, fut le plus remarquable de tous. Pris dès son enfance sur les côtes de la Calabre, il avait longtemps ramé comme esclave sur les galères du sultan. Frappé au visage par un Turc, il prit le turban pour acquérir le droit de se venger. Ce renégat devint bientôt le corsaire le plus redouté de la Méditerranée, se distingua au siège de Malte et succéda à Dragut dans ses principales dignités. Appelé au gouvernement de l'Afrique en 1568, il projeta un débarquement en Espagne avec les Morisques persécutés. Profitant de l'anarchie qui régnait à Tunis, dont les habitants appelaient les Turcs comme des libérateurs, il s'en empara sans difficulté (1569), y installa une garnison de 3 000 Turcs et y fit régner l'ordre, mais il ne put prendre la Goulette, où se maintinrent les Espagnols.

Euldj-Ali augmenta et améliora la marine algérienne et c'est sous son commandement que se formèrent les hardis corsaires qui, pendant un demi-siècle, ravagèrent la chrétienté. Il commanda l'aile gauche de la flotte turque à la bataille de Lépante (1571), s'y couvrit de gloire et prit la galère-capitane de Malte avec l'étendard de la Religion. A son arrivée à Constantinople, le sultan le nomma capitan-pacha, tout en lui conservant le titre de beylierbey d'Afrique. Ainsi, dit Haedo, cet homme, sur lequel le destin sembla prendre plaisir à montrer la puissance de ses caprices, passa en quelques années des bancs de la chiourme à la dignité la plus élevée qu'un sujet ottoman pût rêver.

En son absence, Euldj-Ali fit gouverner l'Algérie par ses lieutenants Arab-Ahmed, Ramdan-Djafer, Hassan-Veneziano, qui fut le maître de Cervantès. Don

En 1635, préludant à la révolution qu'elle devait accomplir vingt-six ans plus tard, l'assemblée tumultueuse du Divan soustrayait au pacha l'administration du Trésor et n'en exigeait pas moins qu'il payât les troupes. Les pachas, sans cesse ballottés entre les exigences de la taïffe, de la milice et de la populace, s'efforçaient de ménager tout le monde, tremblant sans cesse pour leurs têtes et pour leurs trésors, qu'ils cherchaient à accroître rapidement pour aller finir leurs jours dans une des riantes villas du Bosphore. On cessa d'obéir aux ordres de la Porte et la Régence devint en fait indépendante.

**Les aghas** Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, les pachas furent de moins en moins respectés et obéis. En 1659, les janissaires réunis en divan décidèrent que le pacha envoyé de Constantinople n'aurait plus le pouvoir exécutif ; celui-ci serait exercé par les aghas, chefs de la milice, assistés du Divan, et l'envoyé de la porte ne conserverait plus qu'un titre honorifique. La soldatesque devenait ainsi maîtresse du pouvoir et la séparation entre la Régence et la Porte s'accentuait.

La révolution de 1659 changeait le pachalik en une république militaire, dont chaque soldat devait devenir président à son tour d'ancienneté : conception bizarre et évidemment irréalisable. L'agha ne gardait ses fonctions que deux mois, et tous les deux mois surgissait un nouveau chef du pouvoir. Le système avait pour effet de multiplier au delà de toute mesure les désordres et les assassinats. Tous les aghas sans exception moururent de mort violente de 1659 à 1671.

La nouvelle constitution dura douze ans à peine. En 1671 se produisit une nouvelle révolution, qui, cette fois, fut l'œuvre des raïs ; la souveraineté des chefs de la milice disparut devant la prééminence de la marine. Les raïs donnèrent le pouvoir à l'un d'entre eux, qui prit le titre de *dey*, c'est-à-dire oncle, patron, appellation familière qui se transforma en un titre officiel. Les deys, nommés à vie, ne tardèrent pas à profiter des moyens que leur donnait la position qu'ils occupaient pour transformer leur pouvoir en une sorte de dictature. Quant aux pachas, revêtus par le sultan du caftan d'honneur, ils furent complètement oubliés et sans aucune influence sur la marche des affaires. La Porte finit d'ailleurs par se lasser d'envoyer à Alger des représentants qui étaient comptés pour rien et le dey devint en même temps pacha.

**Les deys** Les quatre premiers deys furent des capitaines-corsaires, qui, soutenus par leur taïffe, plus puissante que la milice elle-même, abaissèrent le Divan et ne le réunirent plus que pour la forme. Mais leur origine

même les força de fermer les yeux sur les excès de la piraterie, qui exposaient Alger aux représailles des nations chrétiennes.

Après que les bombardements et les croisières eurent terrifié les habitants et ruiné la marine des raïs, les janissaires reprirent une partie de leur ancienne influence. Mais ce n'était plus l'ancien corps uni et compact qui avait dicté ses lois à la Régence pendant un demi-siècle ; l'effectif était réduit des deux tiers au moins ; le recrutement ne se faisait guère qu'en Asie Mineure parmi les vagabonds et les mendiants. Leur tourbe vénale s'occupa de moins en moins de conserver les privilèges qui leur étaient acquis et les échangea volontiers contre des accroissements de solde et des dons de joyeux avènement. Cette cupidité grossière devait d'ailleurs amener des conspirations et des révoltes sanglantes, chacun de ces mercenaires ne voyant plus dans un changement de souverain que l'occasion d'une gratification nouvelle. Le moindre retard dans le paiement de la solde, une insulte ou une injustice qu'on disait faite à l'un d'entre eux, le moindre incident était un motif de soulèvement. Les janissaires apportaient alors leurs marmites renversées devant le palais de la Jenina et comme ils avaient presque toujours des complices dans l'entourage du dey, celui-ci était mis à mort. Le besoin d'argent obligea les souverains de la Régence à donner la plus grande extension à la course, qui devint une piraterie organisée par l'État et pour son compte. Aux réclamations d'un consul, l'un d'eux répondait : « Je suis le chef d'une bande de voleurs, mon métier est de prendre et non de rendre. »

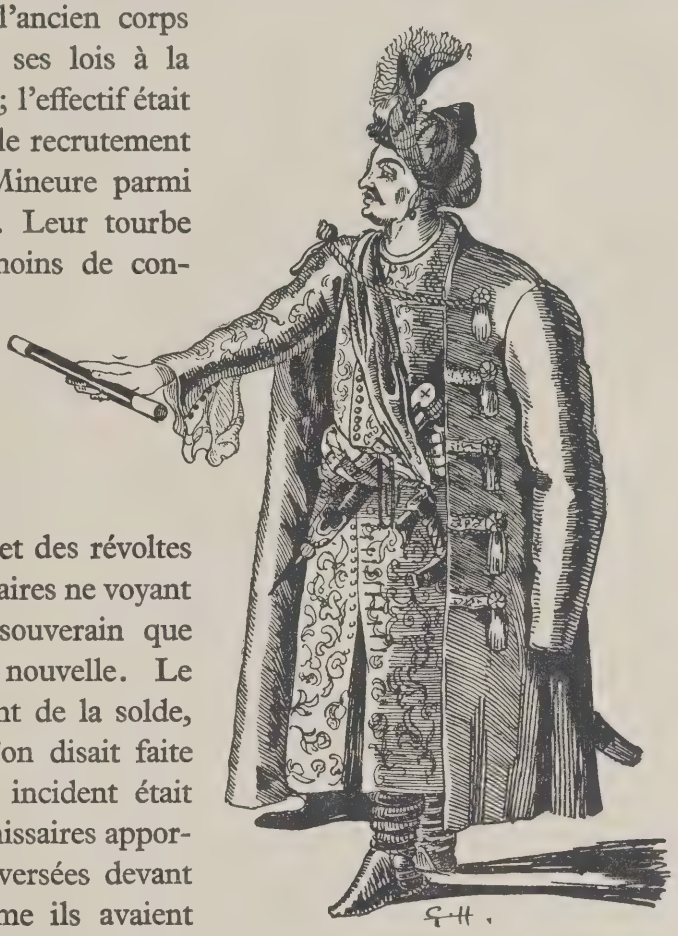

LE DEY MEZZOMORTO (d'après Wolffgang)

En droit, le dey eût dû être élu par l'assemblée générale ; en fait, les choses se passaient tout autrement. Lorsque le souverain abdiquait ou mourait de mort naturelle, ce qui n'arriva que onze fois sur vingt-huit, son successeur, désigné

d'avance, avait pris les précautions nécessaires et le changement s'opérait sans opposition. Mais quand il succombait à la violence, les assassins se précipitaient à la Jenina, en occupaient les abords et proclamaient celui d'entre eux qu'ils avaient choisi ; souvent un combat s'engageait et durait jusqu'au moment où les vainqueurs pouvaient arborer la bannière verte sur le palais dans lequel ils venaient d'installer leur candidat. En ville, des scènes de pillage accompagnaient le changement de règne. « La milice, disait un consul de France, est un animal qui ne reconnaît ni guide, ni éperon, capable de se porter aux dernières extrémités sans seulement songer au lendemain et souvent sans savoir pourquoi. »

SOLDAT TURC

Les janissaires faisaient parfois des choix étranges. Tel cet Hadj-Ahmed (1695), vieux soldat que les conjurés trouvèrent sur le seuil de sa porte, raccommodant ses babouches, enlevèrent sur leurs épaules et portèrent triomphalement au Divan ; inquiet et maniaque, il vécut sous l'empire d'une terreur perpétuelle et n'osait même pas sortir de la Jenina pour aller à la mosquée. Tel encore Baba-Ali (1754), ancien ânier, ignorant, brutal, fanatique, donnant des ordres au hasard et les révoquant au bout de quelques minutes sur l'avis d'un esclave ou d'un matelot qu'il consultait sur les affaires de l'État en lui disant : « Tu as plus d'esprit que moi, décide. » Tel Omer-Agha (1809), grand fumeur d'opium, qui restait dans une apathie voisine de l'imbécillité tant qu'il n'avait pas pris sa dose accoutumée et tombait dans des accès de démence furieuse quand il la dépassait.

Au dix-huitième siècle, l'anarchie s'aggrave encore et tout est en décadence, même la course. Le nombre des vaisseaux diminue et l'argent manque pour en cons-

truire de nouveaux. Le port d'Alger, qui comptait autrefois plus de 300 raïs, n'en a plus que 24 en 1725 ; les bagnes, où il y avait eu 30 000 esclaves, n'en ont plus que 3 ou 4 000 ; la milice, qui avait eu jusqu'à 22 000 hommes, est réduite de moitié ; elle perd même cette supériorité de bravoure et de discipline qu'elle avait eue jusqu'alors sur les indigènes. La population est décimée par des pestes et des famines presque périodiques ; les révoltes d'esclaves, de Koulouglis, de Kabyles, sont continuelles. A peine un complot est-il apaisé qu'il en renaît un autre.

La Porte, harcelée par les réclamations des puissances européennes, essayait parfois d'intervenir. Ses envoyés étaient accueillis avec de grands honneurs, ils offraient au dey le caftan d'investiture et le sabre encerclé de diamants en présence du Divan assemblé, la lecture du firman du Grand-Seigneur était écoutée avec un silence respectueux. Mais, lorsqu'on en arrivait aux réclamations, la séance devenait tumultueuse, les Algériens refusaient d'obéir aux ordres de leur suzerain : « Nous sommes les maîtres chez nous, disaient-ils, et nous n'avons d'ordres à recevoir de personne. »

La Régence était assaillie de temps à autre par ses voisins de l'Ouest et de l'Est, Marocains et Tunisiens, parfois unis contre elle. Les Algériens étaient en général facilement vainqueurs ; ils entrèrent à Tunis à diverses reprises, mais ils ne réussirent jamais à conquérir la Tunisie d'une manière définitive, ni même à la soumettre à un tribut ; aussitôt qu'ils étaient repartis, le tribut leur était de nouveau refusé.

Depuis le jour où les Espagnols avaient été vaincus devant Mostaganem, ils étaient étroitement assiégés par les indigènes dans les quelques places fortes qu'ils avaient conservées. En 1708, le dey Mohammed-Bagdach, aidé par le bey de Mascara, Bou-Chlaghem, réussit à enlever Oran et Mers-el-Kébir ; le comte de Montemar reprit ces places en 1732, en augmenta les fortifications et s'approvisionna par quelques razzias bien conduites. Mais l'Espagne ne tenait guère à ces possessions qui lui coûtaient chaque année plus de quatre millions. L'abandon d'Oran et de Mers-el-Kébir avait été convenu dans le traité conclu en 1785 entre la Régence et l'Espagne. En 1790, un terrible tremblement de terre renversa les fortifications et les maisons d'Oran et hâta la solution décidée de part et d'autre. L'évacuation fut terminée en mars 1792.

Mohamed-ben-Osman (1766-1791) rendit quelque vitalité au moins apparente à l'État algérien. C'était un homme sage, travailleur, d'un esprit juste et ferme ; ce fut certainement le meilleur de tous les deys qui se succédèrent sur le trône d'Alger, qu'il occupa pendant vingt-cinq ans en dépit de nombreuses conspira-

tions ; il réussit à remplir les caisses de la Régence et son règne vit les derniers exploits des corsaires algériens.

Les provinces de l'Est et de l'Ouest étaient rarement tranquilles ; le Maroc et la Tunisie intervenaient d'ailleurs dans les agitations qui s'y produisaient. En 1804, des chérifs appartenant à la confrérie religieuse des Derkaoua provoquèrent des insurrections dans la province de Constantine et dans celle d'Oran, massacrant les garnisons turques et infligeant des échecs aux contingents envoyés contre eux.

La décomposition de l'Odjak s'accentuait de plus en plus. L'abolition de la piraterie en 1815 lui porta le coup de grâce. En 1815, Ali-Khodja tenta de se soustraire au joug de la milice en quittant la Jenina pour aller habiter la Kasba, qu'il avait soigneusement armée et où il fit transporter le Trésor public. Il essaya de s'appuyer sur les Kabyles et les Koulouglis contre les janissaires ; ceux-ci furent pour la plupart massacrés ou rapatriés à Smyrne et à Constantinople.

Le dernier dey, Husseïn (1818-1830), fut un des meilleurs souverains de la Régence ; il se renferma lui aussi dans la Kasba ; il eut à lutter contre diverses révoltes dans les beyliks d'Oran et de Constantine, en particulier contre une insurrection des Beni-Abbès et contre des complots des marabouts, qui, dans leurs prédications, annonçaient le prochain anéantissement des Turcs. A partir de 1826, la Régence jouit d'une tranquillité relative. Mais, privée des profits indispensables de la piraterie, ne pouvant s'appuyer ni sur la milice, ni sur les indigènes dont il n'avait jamais essayé de faire la conquête morale, le gouvernement d'Alger n'avait plus qu'une existence précaire et ses jours étaient comptés. L'heure allait sonner où la France renverserait l'Odjak et mettrait fin à cet étrange État barbaresque, qui avait réussi à vivre ou plutôt à agoniser pendant trois siècles.

## III

**L'ORGANISATION DE LA RÉGENCE. — LES JANISSAIRES**

L'histoire d'Alger sous la domination turque est celle de la rivalité de la milice des janissaires et de la corporation des *raïs* ou capitaines de navires.

La milice ou *odjak* était une sorte de république militaire. Elle se recrutait dans le bas peuple d'Anatolie. Les Koulouglis, fils de Turcs et de femmes

indigènes, très bons soldats, étaient enrôlés en cas de danger ; mais en temps ordinaire on les écartait le plus possible et leur inscription sur les contrôles était une faveur qu'ils devaient acheter par des présents.

Le simple soldat ou janissaire s'appelait *ioldach;* au bout de trois ans de service, il devenait vétéran et recevait une haute paye. Tous les grades étaient donnés à l'ancienneté. Le plus ancien officier devenait *kiaya,* commandant supérieur, et deux mois après *agha,* capitaine général ; il ne gardait cette charge que deux autres mois, puis passait agha honoraire. La milice, qui comptait environ 15 000 hommes de troupes régulières à la fin du seizième siècle, était répartie en trois groupes : un tiers, qualifié de *khezour* (repos), restait à Alger, un second tiers tenait garnison *(nouba)* dans certaines villes de l'intérieur comme Constantine, Tébessa, Bougie, Mascara, Tlemcen, Mostaganem ; le reste formait des colonnes ou *mehallas.* Presque tous combattaient à pied ; la cavalerie des *spahis* était recrutée parmi les indigènes.

JANISSAIRE ALGÉRIEN

Le danger de ce système était de développer chez des hommes de basse origine, comme étaient les soldats turcs, l'orgueil, la brutalité, le mépris des lois. L'égalité de la solde et l'avancement à l'ancienneté faisaient que les soldats regardaient les officiers comme leurs camarades et tenaient d'eux peu de compte quand la fantaisie leur prenait de bouleverser l'État. De l'ambition encombrante des membres de la milice, de leurs querelles avec les patrons-corsaires, de leurs exigences à l'égard des représentants de la Porte résultèrent l'instabilité du pouvoir et les changements de régime.

**Le dey** Le dey était tenu de demeurer à la Jenina, sous l'œil des janissaires qui ne le perdaient jamais de vue. A partir du jour de son élection, il était séparé de sa famille, car aucune femme ne pouvait pénétrer dans le palais, sinon en audience publique. Le jeudi, après la prière du *dohor*, les gardes l'escortaient jusqu'à sa maison particulière, où ils venaient le reprendre le lendemain un peu avant midi pour le conduire à la grande mosquée. Puis il rentrait à la Jenina jusqu'au jeudi suivant. Quand il périssait de mort violente, ses biens étaient confisqués au profit de l'État. « Ainsi vit cet homme, écrit Juan Cano, riche sans être maître de ses trésors, père sans enfants, époux sans femme, despote sans liberté, roi d'esclaves et esclave de ses sujets. »

Lorsque la réunion du Divan des janissaires ne fut plus qu'une vaine formalité, le pouvoir du dey devint absolu en principe. Il recevait tous les deux ou trois ans un caftan d'honneur du sultan de Constantinople et ce don traditionnel était tout ce qui attestait sa vassalité purement théorique vis-à-vis de la Porte. Il était assisté d'un conseil d'État ou Divan du pacha dont les membres, choisis par lui, prirent le nom de *Puissances*. Ce conseil se composait de cinq ministres : le *khasnadji* ou trésorier, l'*agha*, commandant l'armée de terre, l'*oukil-el-hardj*, ministre de la Marine, le *bit-el-maldji*, intendant du domaine et gérant des successions en déshérence, le *khodjet-el-kheïl*, receveur général des tributs tant en argent qu'en nature. Au-dessous de ces cinq puissances venait le *khasnadar*, trésorier particulier du dey, puis les *khodjas* ou secrétaires, chargés des écritures et de la paye, et des *chaouchs* ou huissiers.

Le chef de l'État tenait audience tous les matins, sauf le mardi, jour de grand conseil, et rendait la justice à tous, sauf aux janissaires qui ne relevaient que de la juridiction de leur agha. Les délits étaient punis de l'amende ou de la bastonnade, les crimes de la décapitation ou de la strangulation. La torture, le pal et les ganches, longs crochets de fer sur lesquels on précipitait le condamné du haut des remparts, étaient réservés aux condamnés politiques, le bûcher aux apostats et aux juifs. Les ganches se trouvaient à la porte Bab-Azzoun, le pal et les bûchers se dressaient sur le môle ou à la porte Bab-el-Oued. Jamais les janissaires n'étaient exécutés publiquement dans l'enceinte de la ville ; ils subissaient leur supplice dans la cour du palais de l'agha.

**Les revenus de la régence** Les revenus réguliers consistaient dans les produits du domaine, les droits de douane et d'octroi, les confiscations, les amendes, les déshérences, les tributs payés par les beys et les caïds. Mais

ces revenus n'étaient rien moins qu'assurés. L'administration manquait d'ordre et de probité et les caïds gardaient pour eux la plus grande partie des recettes. Dans ces conditions, le plus clair des ressources de la Régence était fourni par la piraterie.

**LES CORSAIRES ET LA COURSE**

Les fondateurs de la Régence n'étaient pas à proprement parler des pirates. Ils faisaient la guerre sainte sur mer et respectaient les puissances en paix avec la Turquie. Mais bientôt le zèle religieux s'affaiblit ; les armateurs et les capitaines, renégats pour la plupart, s'inquiétaient peu de l'islamisme et n'avaient que des pensées de lucre. Dans un pays où il n'existait ni industrie ni commerce, les particuliers ne pouvaient espérer de bénéfices qu'en participant aux armements ou en spéculant sur la vente des esclaves. Quand il n'y avait pas de prises, l'argent manquait pour la paye de la milice et les janissaires se révoltaient ; la sûreté de l'État dépendait donc des résultats de la course et la piraterie devint l'institution fondamentale. Les constructeurs de navires, les ingénieurs, les maîtres ouvriers sans lesquels la marine n'aurait pu exister étaient des renégats. Ces nouveaux venus changèrent le caractère de la course ; au *djihad* succéda la guerre de rapine.

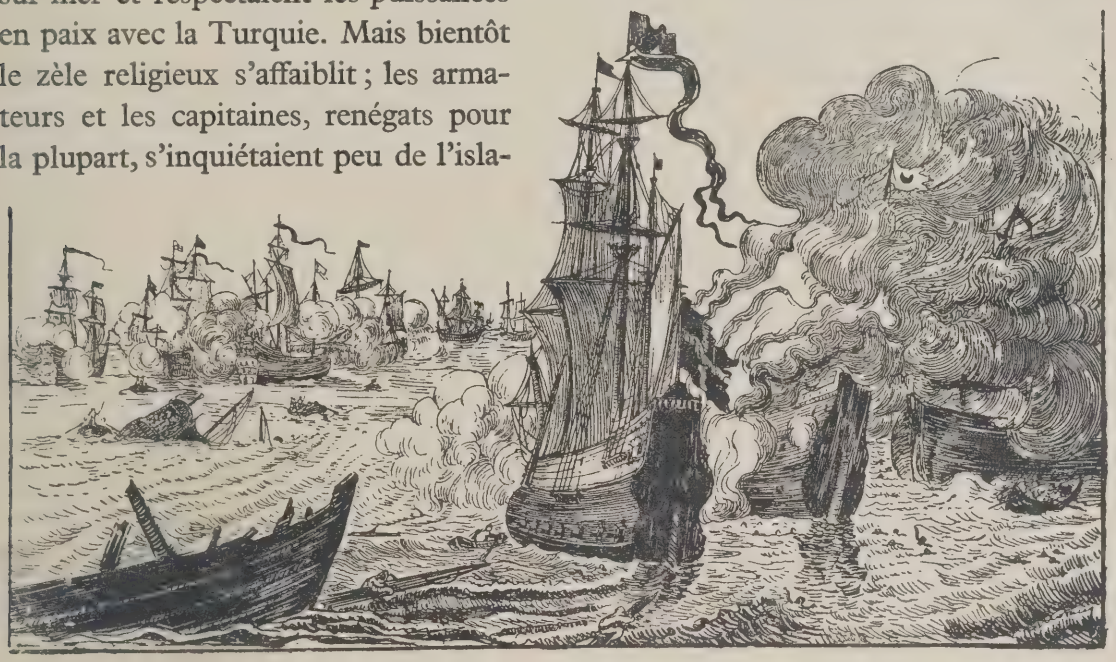

COMBAT NAVAL ENTRE LES CHEVALIERS DE MALTE ET LES ALGÉRIENS

La corporation des raïs avait une puissance énorme, car tout dépendait d'eux. Leurs richesses, le faste de leurs escortes, l'insouciance avec laquelle ils dépensaient

leurs richesses faisaient d'eux les vrais seigneurs d'Alger. Les renégats étaient parmi eux en nombre considérable ; sur 35 raïs énumérés par le P. Dan en 1588, on compte 22 renégats. Les corsaires du royaume d'Alger étaient, à la fin du seizième siècle, les premiers marins de leur temps. Leurs galères étaient d'une vitesse incomparable et leurs équipages soumis à la discipline la plus sévère. Les chiourmes étaient composées de forçats, comme celles des galères chrétiennes. Le comite, armé du fouet, courait de la poupe à la proue pour exciter les rameurs. Chaque navire embarquait en outre un détachement de soldats.

Pendant le seizième siècle, les Algériens n'eurent que des vaisseaux légers, galères ou galiotes. Plus tard, le Flamand Simon Dansa leur apprit l'usage des vaisseaux de haut bord, avec lesquels on pouvait tenir la mer dans l'Océan. Ils franchirent alors le détroit de Gibraltar ; Madère fut pillé de fond en comble, les côtes de l'Angleterre furent insultées. En 1627, le raïs Mourad alla jusqu'en Islande. En huit ans, le nombre des bâtiments capturés s'éleva à 936. Dans les années favorables, la valeur des prises atteignit plusieurs millions.

Les raïs à l'origine furent à l'Islam ce que les Chevaliers de Malte furent à la Chrétienté ; comme eux, ils firent tout le mal possible à l'infidèle, combattant ses vaisseaux de guerre, enlevant ses bâtiments de commerce, brûlant et pillant les villes maritimes, ravageant les côtes et réduisant les peuples en captivité. Plus tard, les expéditions devinrent de véritables entreprises commerciales, auxquelles s'intéressaient les riches particuliers et souvent le dey lui-même. Le partage des prises était réglé avec la plus grande précision. Au retour des corsaires, un secrétaire des prises, assisté de chaouchs, de changeurs, de mesureurs, de crieurs, faisait débarquer et vendre les marchandises et les esclaves ; ensuite il procédait à la répartition. Un droit fixe était prélevé par l'État, le reste était partagé entre l'armateur et l'équipage. Personne à bord ne touchait de solde, on naviguait à la part.

Les esclaves étaient vendus à la criée sur un marché spécial, la place du Badistan. Le prix différait beaucoup, suivant qu'il s'agissait d'esclaves de travail ou d'esclaves de rançon. Les premiers, matelots, pêcheurs, paysans, étaient mis au dur travail de la chiourme ; en dehors des expéditions maritimes, ils étaient employés à la culture des jardins ou à des travaux domestiques ; beaucoup se convertissaient et s'enrôlaient dans les équipages. Les captifs qui semblaient appartenir à la classe aisée étaient l'objet d'un commerce très important, on les achetait, on les revendait, on négociait leur rachat avec leurs familles ou avec eux-mêmes. D'ordinaire ils étaient bien traités. On les considérait comme une marchandise précieuse, qu'il fallait se garder d'endommager. La condition des captifs variait selon l'humeur

de leurs maîtres ; d'une façon générale, leur vie, sur laquelle nous avons de nombreux récits, en particulier dans les écrits de Cervantès et de Regnard, qui furent l'un et l'autre esclaves à Alger, était moins misérable qu'on ne pourrait le supposer. On leur permettait d'aller par la ville en toute liberté, mais on leur laissait le soin de pourvoir à leur subsistance. Les deux ordres des Trinitaires ou Mathurins et des Pères de la Merci, installés à Alger dès le dix-septième siècle, s'occupaient du rachat des captifs et s'efforçaient d'améliorer leur sort ; ils avaient fondé, dans les principaux bagnes, des hôpitaux possédant chacun une chapelle ; les Turcs n'y voyaient aucun inconvénient, ayant remarqué, dit-on, que la fréquentation des offices religieux rendait les captifs moins vicieux et plus dociles. Excepté dans les jours d'effervescence, on ne voit pas qu'il y ait eu de persécution exercée contre les chrétiens. Les Barbaresques faisaient la course et la traite des blancs sans haine et sans colère. C'était leur négoce et leur industrie.

La course eut le plus grand succès jusqu'au milieu du dix-septième siècle ; on comptait alors à Alger jusqu'à 35 000 captifs ; il n'y en avait plus que 2 000 au dix-huitième siècle, 1 200 au début du dix-neuvième siècle. Aussi la Régence se mourait d'inanition.

## IV

### L'ALGER TURC

Alger fut pendant trois siècles la métropole de la piraterie, le rendez-vous de tous les forbans, la patrie cosmopolite de tous les aventuriers, la terreur des nations civilisées qu'elle bravait avec l'audace d'une longue impunité. Bien qu'il reste peu de chose de la cité des corsaires, détruite et défigurée de toutes manières, il est facile de la reconstituer par la pensée, grâce aux vues anciennes et aux nombreuses descriptions qu'en ont laissées les captifs et les voyageurs.

La ville avait l'aspect d'un triangle dont le sommet était formé par la Kasba, d'où elle dévalait en pente raide vers la mer. Les maisons, basses, muettes, penchées les unes sur les autres, étaient séparées par des ruelles étroites qui laissaient à peine filtrer un peu de lumière. Une longue artère commerçante, le grand Souk, traversait la ville basse, réunissant Bab-el-Oued au Nord et Bab-Azzoun au Sud ; une troisième porte, Bab-Djedid ou la Porte-Neuve, s'ouvrait dans le haut de la ville ; deux autres, les portes dites de la Marine et de la Pêcherie, donnaient sur le front de mer. Un mur d'enceinte de 25 pieds de haut, avec des tours carrées de distance en distance et un fossé de 6 à 8 mètres de profondeur, protégeait Alger.

A 900 mètres de la porte Bab-Azzoun s'élevait le fort du même nom ; le Fort-Neuf couvrait la porte Bab-el-Oued ; à 300 mètres de celui-ci était le fort des Vingt-quatre-heures et 1 300 mètres plus loin le fort des Anglais. Le fort de l'Empereur, éloigné de 800 mètres de la ville, était le seul ouvrage avancé qui défendît la Kasba du côté de la terre.

Les beylierbeys avaient fortifié Alger avec soin et l'avaient embellie de palais, de bains et de mosquées. Les Morisques d'Espagne, fuyant la persécution, étaient venus s'y établir en grand nombre, l'avaient enrichie des épaves de leur fortune et des produits de leur travail. Les corsaires s'étaient fait bâtir dans le quartier de la marine des maisons spacieuses, décorées avec un luxe bizarre, mi-européen, mi-oriental. Sur les coteaux qui entourent Alger et lui forment un si riant horizon, ils avaient des villas de plaisance entourées de jardins, parées des dépouilles qu'ils ramenaient de leurs croisières ; les marbres d'Italie, les faïences de Delft, les velours de Gênes, les glaces de Venise embellissaient leurs demeures. Les esclaves étaient enfermés le soir dans les bagnes publics ou privés, dont quelques-uns contenaient jusqu'à 3 000 captifs ; on y vendait du vin, que les musulmans venaient boire plus ou moins en cachette. A la fin du dix-huitième siècle, le bénédictin Haedo comptait à Alger 12 000 maisons, 100 mosquées, 2 synagogues, 2 chapelles catholiques, 8 fontaines monumentales, des bains de marbre publics et gratuits, 7 grandes casernes pour les janissaires non mariés.

ESCLAVES GALÉRIENS AU TRAVAIL
(d'après une gravure de Schaeps).

Dans cet étroit espace grouillait toute une multitude, 100 000 habitants au temps de Haedo, 200 000 au dix-huitième siècle d'après un résident français : Turcs, Koulouglis, Arabes, Maures, Juifs, Kabyles, Biskris, renégats et captifs venus des

quatre coins de l'Europe, assemblage hétéroclite des races les plus diverses et des types les plus opposés ; l'arabe, le provençal, l'italien, l'espagnol, le français, toutes les langues et tous les idiomes se heurtaient dans cette Babel. Quand un navire entrait dans la darse, arborant fièrement le pavillon vert semé d'étoiles d'argent, tout se ruait vers la marine ; c'était le moment d'acheter, de vendre, de spéculer. Parfois, si l'on avait capturé quelques barques espagnoles chargées de vin, les esclaves se grisaient à bon marché ; ils avaient leur part de liesse. A de certains jours, la ville devenait morne ; les rues étaient désertes, les maisons closes ; la milice venait d'égorger le dey, dont les esclaves traînaient dans la cour le corps encore chaud, pendant que son successeur recevait le baisemain de ceux qui l'entouraient. Ou bien c'était une révolte de Koulouglis, de Kabyles, d'esclaves, ou encore une escadre européenne qui lançait ses boulets et ses bombes. Mais, l'orage passé, on reprenait avec insouciance la vie accoutumée.

Les Turcs, comme de juste, tenaient le premier rang ; le dernier des janissaires était qualifié de « haut et magnifique Seigneur ». Haedo distinguait deux sortes de Turcs : les Turcs de naissance et les Turcs de profession, c'est-à-dire les renégats. On appelait Koulouglis les fils de Turcs et de femmes indigènes ; ils étaient redoutés des janissaires, qui les tenaient à l'écart des charges publiques, mais ne pouvaient leur ôter leur influence, qui était grande. Les musulmans d'Espagne, Mudejares ou Andalous et Tagarins de Valence et d'Aragon, détenaient l'industrie locale. L'administration municipale comprenait le *cheikh-el-blad*, premier magistrat, le *bit-el-maldji*, administrateur des successions vacantes, le *mohtasseb*, chargé de la surveillance des marchés, le *mezouar*, chargé de la police des femmes publiques, l'*amin-el-aïoun*, chargé des fontaines. Les divers corps de métier avaient chacun leur amin.

Les Juifs étaient au nombre de 10 000 environ et trafiquaient sur les marchandises provenant de la course, qu'ils trouvaient moyen de revendre en Europe. Ils étaient fort maltraités, frappés et insultés, soumis à de lourds impôts, ne pouvant se vêtir que de couleurs sombres. Mais le besoin d'argent, principal mobile de la politique des deys, les força souvent à recourir aux Juifs ; ils furent d'abord les banquiers des deys, puis leurs conseillers et enfin leurs ministres. Les Juifs dits indigènes qui composaient la grande majorité de la colonie étaient anciennement établis dans le pays ou venus d'Espagne à partir du quatorzième siècle ; ils s'occupaient de petits commerces et de petits métiers, étaient parqués dans un quartier spécial et étaient fréquemment pillés. Il en était autrement de ceux qu'on appelait les Juifs francs, venus d'Italie et surtout de Livourne, où les grands-ducs de Tos-

cane les avaient laissés établir un dépôt d'esclaves et de marchandises provenant de la course. N'étant pas sujets de la Régence, ils se trouvaient placés par les Capitulations sous la protection du consul de France. Ils y gagnaient l'exemption des charges humiliantes qui pesaient sur leurs coreligionnaires, pouvaient loger où ils voulaient et porter des vêtements européens.

Les Juifs livournais avaient habilement profité des embarras financiers des

CARAVANE CAMPÉE SOUS LES MURS D'ALGER

souverains de la Régence pour monopoliser le commerce à leur profit ; ils avaient acquis de très grandes richesses, dont ils consacraient une partie à acheter la faveur des principaux personnages de l'État. Peu à peu ils étaient devenus les véritables maîtres de la Régence. Le fondateur de leur influence politique fut un certain Soliman Jakete, qui mourut fort âgé en 1724. Leur influence ne fit que s'accroître pendant tout le dix-huitième siècle, à la fin duquel les Bakri et les Busnach étaient les véritables maîtres d'Alger. En 1805, Nephtali Busnach, qui s'était rendu odieux par son arrogance, fut tué d'un coup de pistolet par un janissaire au moment où il sortait de la Jenina : « Salut au roi d'Alger ! » s'était écrié le meurtrier. Une émeute éclata et beaucoup de Juifs furent massacrés. Bakri parvint à s'échapper et reconquit bientôt son influence.

Telle était la vie de l'Alger turc. « Petite ville kabyle à l'origine et quelque

peu andalouse, dit Masqueray, gouvernée par des Turcs, elle se remplit très rapidement d'Européens coiffés du turban, s'enfla outre mesure et devint, toujours sous le masque de l'Islamisme, une cité de près de 100 000 âmes, toute méditerranéenne. Elle fut Alger la Blanche, dressée en amphithéâtre sur le bord d'une mer bleue, toute en maisons cubiques dont les terrasses s'élevaient les unes au-dessus des autres. Elle eut son fort de la Victoire, bâti sur l'emplacement de la tente de Charles-Quint en témoignage d'un des plus brillants triomphes du Croissant, ses hautes murailles crénelées qui continuaient de défier les assauts de la Chrétienté, ses fortins et son front de mer hérissés de canons toujours tournés vers les ennemis de Dieu unique, ses sept casernes de soldats toujours prêts à mériter le paradis dans le *djihad.* »

**LES TURCS ET LES POPULATIONS INDIGÈNES**

Si nous sommes bien renseignés sur l'Alger turc, nous le sommes beaucoup moins sur l'Algérie d'avant la conquête française, où les Européens ne pénétraient guère et dont ils ne se faisaient qu'une idée assez vague et assez inexacte.

Les Turcs constituaient une oligarchie militaire très peu nombreuse et les troupes régulières avaient un très faible effectif. C'est dans l'établissement des *makhzen*, force tirée du pays même pour subjuguer le pays, que résidait leur véritable puissance. Les tribus dites *makhzen* (d'où est venu notre mot magasin) étaient des forces de réserve dans lesquelles puisaient les Turcs et qui les aidaient à faire la police. En général les tribus makhzen ne payaient pas d'impôts, mais se chargeaient de le faire payer par les autres tribus. Il y avait plusieurs sortes de makhzen, les uns étaient pourvus d'apanages et n'avaient qu'à recueillir les fermages de leurs dotations, d'autres étaient seulement exempts d'impôts, d'autres enfin n'avaient que des privilèges peu importants. Les *Zmoul* (pluriel de *Zmala*, *Smala*) étaient des tribus artificielles auxquelles le gouvernement d'Alger concédait des terres, à charge pour elles de protéger les soldats et les voyageurs, d'assurer la sécurité dans un cercle assez étendu autour de leur territoire, de garder certains passages. Leurs principaux groupes s'appelaient *Konak;* c'étaient des gîtes d'étapes pour les colonnes turques, qui ne comportaient ordinairement aucune construction, mais des tentes. D'autres tribus du même genre étaient appelées *Douaïr* ou *Deïras*. Ainsi une partie des tribus garantissait la soumission de l'autre.

Aux tribus de commandement ou tribus *makhzen* s'opposaient les tribus *raïas*, taillables et corvéables à merci. La perception de l'impôt se faisait sans rôle et n'était constatée, quand elle l'était, que par un simple enregistrement. Les collecteurs de taxes, caïds et cheikhs, se payaient sur le produit de l'impôt. Les redevances étaient

inégales, vexatoires, arbitraires ; comme au Maroc avant le protectorat français, les populations payaient des impôts d'autant plus élevés qu'elles étaient plus pauvres, parce qu'elles offraient moins de résistance. L'Algérie était ainsi divisée en makhzen et raïas, ou, comme on disait d'une manière expressive, en mangeurs et mangés.

Il y avait une foule de nuances dans les relations des Turcs avec les indigènes. A côté des tribus makhzen et raïas, il existait des groupes alliés ou vassaux consti-

L'ALGÉRIE TURQUE (d'après L. Rinn).

tuant des fiefs dynastiques ou des républiques fédératives. D'autres groupes étaient absolument indépendants et payaient seulement un droit d'*eussa* ou de marché lorsqu'ils venaient s'approvisionner de grains dans le Tell et y vendre leurs laines ; permettre ou interdire l'accès des marchés était un des grands moyens de gouvernement des Turcs.

Les Turcs n'administraient guère qu'un sixième de l'Algérie. Dans le Tell même, les montagnards de la Kabylie, de l'Aurès, du Dahra ne leur obéissaient pas ; ils ne pénétrèrent qu'une fois dans le Sud avec Salah-Raïs. Dans la faible partie de l'Algérie qui était effectivement sous leur domination, ils avaient fait, de la désunion des indigènes, le point d'appui de leur pouvoir. « Il ne leur fut point nécessaire de diviser pour régner, dit Walsin Esterhazy : ils n'eurent qu'à profiter

des désunions existantes. » Ils tirèrent parti du manque d'homogénéité des populations algériennes, utilisèrent les haines qui existaient de tribu à tribu, dans la tribu même et dans la moindre fraction de tribu. Cette politique n'était pas généreuse, mais elle n'était pas maladroite. Elle permettait à quelques milliers de Turcs de dominer un pays très étendu, très difficile et qui les détestait.

Au point de vue administratif, on distinguait le *dar-es-soltane*, relevant directement du dey et comprenant les cinq villes d'Alger, Koléa, Blida, Cherchel et Dellys, avec les districts du Sahel et de la Mitidja. La plaine d'Alger était divisée en sept *outhans*, ou districts formés chacun de plusieurs tribus ; toutes les affaires de la plaine étaient du ressort de l'agha, dont dépendaient les caïds et leurs khalifas, les cheikhs des douars, les cadis chargés de rendre la justice. Pour obtenir leur nomination, les caïds faisaient des présents à l'agha et les cheikhs au caïd ; en fait, ils achetaient leurs charges et se payaient ensuite sur le fellah. L'usage des présents faits par l'inférieur à son supérieur, depuis les plus humbles emplois jusqu'aux plus hautes dignités, est profondément ancré dans les mœurs des indigènes de l'Afrique du Nord, comme de tous les pays musulmans.

A l'origine, il y avait de nombreux grands caïds en dehors du *dar-es-soltane*. Ils avaient été peu à peu supprimés et l'autorité avait été concentrée entre les mains des trois beys du Sud, de l'Ouest et de l'Est. Les beys étaient très puissants et quasi indépendants ; chargés de maintenir l'ordre et d'assurer le recouvrement de l'impôt, ils commandaient les contingents réguliers et irréguliers de la province, plaçaient des garnisons aux points stratégiques, investissaient les caïds et les *hakems*, gouverneurs des villes. Chaque beylik comprenait un certain nombre de tribus, groupées en *outhans* qu'administrait un caïd turc ou arabe ; les tribus elles-mêmes étaient formées de douars, ayant à leur tête un cheikh.

Le moins important des trois beys était celui du Titteri, qui résidait à Médéa ; il était en fait à la discrétion du cheikh des Ouled-Moktar, beaucoup plus puissant que lui. Le bey de l'Ouest avait résidé à Mazouna de 1515 à 1700, à Mascara de 1700 à 1792 et s'était transporté à Oran depuis que la ville avait été évacuée par les Espagnols. Il s'appuyait sur les Douairs et les Smélas des environs d'Oran et sur les tribus makhzen de la vallée du Chélif ; dans le Sud dominait la grande famille des Ouled-Sidi-Cheikh. Le bey de Constantine était le plus puissant des trois ; quelques-uns de ceux qui ont occupé cette fonction, comme Salah-Bey (1771-1792), font figure de princes. Autour de Constantine, de vastes domaines ou *azels*, que le beylik s'était procurés par des refoulements et des dépossessions territoriales, étaient gérés pour son compte par des apanagistes ou des fermiers.

Dans diverses régions dominaient de grands seigneurs comme le Cheikh-el-Arab de la région de Biskra, le cheikh des Hanencha et beaucoup d'autres. Les divisions de ces grands seigneurs entre eux et avec les petites républiques fédératives de la montagne suffisaient à assurer l'hégémonie des Turcs.

Tous les ans, à la fin du printemps, trois petites armées sortaient d'Alger pour prêter main-forte aux beys en vue du recouvrement de l'impôt : c'étaient les *mehallas*, dont les campagnes duraient environ quatre mois ; les tribus makhzen leur apportaient leur concours et chaque caïd devait recouvrer à l'avance la contribution due par le groupe qu'il commandait. Les beys fermiers de l'impôt étaient responsables de sa rentrée et en faisaient parvenir le produit au dey, sans que celui-ci s'occupât des moyens employés pour le faire rentrer. Tous les trois ans, le bey se rendait à Alger en personne, accompagné de ses tambours et de sa musique, de ses sept drapeaux, pour y porter le *denouch* ou tribut. Il distribuait des sacs de pièces d'or à tous les grands officiers du divan et même aux employés de moindre importance, suivant une hiérarchie savamment graduée. Lorsque cette distribution était terminée, il restait peu de chose pour le dey.

Shaler, consul des États-Unis à Alger en 1826, nous a laissé la description d'une cérémonie qui se célébrait à Alger au printemps et qui est assez significative de la façon dont les Turcs traitaient les indigènes. Le *khasnadar* (trésorier) se rendait à cette occasion hors de la ville. Trois queues de cheval, insigne de sa dignité, flottaient devant sa tente. L'agha, qui, pour la circonstance, jouait le rôle d'un cheikh indigène, se présentait devant lui dans l'attitude d'un suppliant et lui rendait hommage. On lui intimait l'ordre impérieux, souligné d'un geste bref, de fournir une centaine de moutons pour nourrir les troupes et d'en égorger un sur-le-champ pour la table de Son Excellence. Il donnait immédiatement satisfaction à cet ordre et on apportait aussi les volailles, les œufs, le couscouss qui étaient requis. Le cheikh ne protestait pas. On lui enjoignait alors d'apporter de l'argent pour payer les troupes. Il se défendait, alléguait sa pauvreté, rappelait les calamités qui l'empêchaient de fournir la somme demandée par Son Excellence, quelle que fût sa bonne volonté. Le khaznadar affectait alors la plus violente colère, il menaçait de faire décapiter sur place le cheikh et finissait par le condamner à la bastonnade. On faisait les préparatifs du supplice, l'indigène offrait une transaction, mais sa proposition n'était même pas écoutée ; alors les anciens de la tribu venaient à son secours, réunissaient le tribut exigé et le déposaient aux pieds de Son Excellence. Celle-ci devenait subitement aimable, donnait sa main à baiser au cheikh, disait être son meilleur ami, le faisait asseoir à ses côtés, lui offrait de son café. « Ainsi se

terminait, ajoute Shaler, cette pantomime, fidèle représentation des relations de la Régence avec les indigènes. »

**LA SOCIÉTÉ INDIGÈNE EN 1830**

Il ne suffit pas, pour connaître l'état de l'Algérie avant la conquête française, d'indiquer les principaux rouages de l'organisation turque, car cette organisation était en réalité extérieure et étrangère à la vie profonde du pays. Bien que les collectivités indigènes fussent théoriquement réparties entre les différents beyliks, pratiquement elles échappaient pour la plupart à l'administration et même à l'influence des Turcs, qui avaient fort peu modifié leur structure intime.

On distinguait, on a toujours distingué les gens des villes et les gens des tribus. La composition de la population urbaine était partout à peu près la même qu'à Alger ; on trouvait dans les villes des Turcs, des Koulouglis, des Maures ou *hadar*, des *berranis* ou étrangers, des nègres, enfin des Israélites et quelques rares Européens, consuls, commerçants ou renégats. En 1830, il y avait environ 12 000 Turcs répartis entre les résidences des beys et les autres villes de garnison ; les Koulouglis étaient au nombre de 5 à 6 000. Les Maures, pour la plupart d'origine andalouse, détenaient le commerce et exerçaient les divers métiers. Les Berranis, campagnards établis dans les villes, étaient groupés par pays d'origine sous la surveillance d'un *amin* ; c'étaient surtout des Kabyles et des Mozabites. Il est difficile d'évaluer le chiffre de la population urbaine en 1830 ; il ne dépassait probablement pas 100 000 âmes, dont 20 000 Israélites. Alger n'avait plus que 33 000 habitants, Constantine 31 000, Tlemcen 9 000, Oran 7 000.

Les tribus étaient autant de petits États, de forces très diverses et de constitutions très disparates. A la base était la famille très fortement organisée, mettant tout en commun, richesse et pauvreté, douleurs et joies, ordonnée comme un régiment, disciplinée comme un équipage. L'individu n'était qu'un grain de sable dans ce bloc de granit et la liberté individuelle était inconnue. Un assemblage de familles parentes entre elles formait le clan, la *karouba* des Kabyles. Au-dessus du clan venait le village *(thaddert)* chez les sédentaires, le *douar* chez les nomades, au-dessus du village ou du douar, la tribu.

Les nécessités de la vie en commun, l'absence, depuis l'antiquité romaine, de tout gouvernement digne de ce nom, avaient créé chez les indigènes un organisme social rudimentaire, la *djemaâ*. De même que la famille obéissait à son chef naturel, l'ancêtre, le cheikh, l'assemblée des cheikhs, des chefs de famille constituait la djemaâ, qui régissait la petite communauté.

Partout ce gouvernement patriarcal de la djemaâ existait sous une forme ou sous une autre. Cependant certaines populations, surtout les montagnards et les sédentaires, formaient de petites républiques fédératives, tandis que d'autres, en général les populations nomades ou semi-nomades plus ou moins arabisées des plaines, se groupaient sous la direction d'un chef ou d'une famille de noblesse religieuse ou militaire. Dans ce cas, le pacte d'union, au lieu d'attacher les familles entre elles, les attachait à une famille suzeraine qui les gouvernait héréditairement. Les chefs militaires étaient appelés *djouad* ou *douaouda*, les chefs religieux étaient les marabouts et les cheurfas. La noblesse militaire dominait surtout dans le beylik de Constantine, où certaines familles exerçaient un véritable pouvoir souverain ; les Turcs leur donnaient une simple investiture par l'envoi d'un caftan en drap d'or ou d'un burnous richement brodé.

Le seul lien entre ces populations si diverses, le seul levier capable de les faire mouvoir, c'était la religion. Mais la religion comme le reste aboutissait au morcellement. Les diverses confréries religieuses groupaient chacune un certain nombre de fidèles qui obéissaient au chef de l'ordre et à ses lieutenants ou *mokaddem*. Ainsi, pour les indigènes, l'Islam, religion unitaire par excellence, se résumait dans le culte des saints locaux, les marabouts ; et les marabouts comme les djouad étaient rivaux et jaloux les uns des autres.

Quant à la situation économique des indigènes, elle était extrêmement misérable, en raison de l'état de guerre perpétuel, de l'insécurité chronique, de l'absence des voies de communication. Nous n'avons que des renseignements bien vagues sur le chiffre de la population de l'Algérie en 1830 ; elle ne comptait probablement pas plus de 2 à 3 millions d'âmes. On produisait tout juste ce qui était nécessaire aux besoins du groupe, famille ou tribu. Il n'existait aucun système régulier d'échanges avec l'extérieur ; des prohibitions d'exportation frappaient les objets les plus divers et n'étaient levées qu'en vertu de licences ou d'autorisations spéciales. Aucun document officiel ne nous permet d'évaluer l'importance du commerce extérieur de la Régence, qui diminuait d'année en année ; en 1822, d'après les évaluations de Shaler, il ne dépassait pas 1 500 000 francs.

On peut dire sans exagération que l'Algérie n'existait pas avant l'arrivée des Français ; elle n'avait même pas de nom ; on disait : Alger, l'État d'Alger, la Régence barbaresque ; le terme même d'Algérie n'apparaît qu'après 1830. Non seulement nous l'avons pacifiée, organisée, outillée, mise en valeur, mais nous l'avons véritablement tirée du néant ; nous lui avons donné son nom et sa personnalité. Le centenaire de 1830 est le centenaire de la naissance d'un pays et d'un peuple.

CHAPITRE III

# LES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC L'ALGÉRIE AVANT 1830

I. *Les relations antérieures au seizième siècle.*

II. *Les concessions d'Afrique et la Compagnie de Corail* (1535-1633). — *La brouille entre les Algériens et la France.* — *La mission de Sanson Napollon et la politique de Richelieu.*

III. *Les expéditions contre les Barbaresques* (1633-1690). — *Les consuls lazaristes* (1646-1669). — *L'expédition de Djidjelli* (1664). — *Les expéditions de Du Quesne* (1682-1683). — *Le bombardement de* 1688.

IV. *Un siècle de paix relative* (1690-1792). — *Les États européens et la piraterie.* — *La Révolution et l'Empire* (1792-1814). — *Bonaparte et la Régence.* — *La conquête d'Alger idée napoléonienne* (1814-1827).

V. *Le gouvernement de la Restauration et la Régence* (1814-1827). — *L'affaire Bakri et Busnach.* — *Le blocus* (1827-1830).

## I

L'EXPÉDITION d'Alger en 1830 n'est pas un pur accident sans lien avec l'histoire générale. Elle fut la conséquence de la situation privilégiée de la France dans les pays barbaresques, le fruit de trois siècles d'efforts, poursuivis avec une remarquable continuité.

Les Français ne semblent pas avoir été les premiers parmi les peuples européens à nouer des relations avec les habitants du Maghreb ;

ils furent précédés dans cette voie par les républiques et les principautés italiennes.

**LES RELATIONS ANTÉRIEURES AU SEIZIÈME SIÈCLE**

La fin du dixième siècle ayant coïncidé avec l'affaiblissement des empires musulmans d'Afrique et d'Espagne, Gênes, Pise et Venise s'efforcèrent d'en profiter pour établir leur influence commerciale dans la Méditerranée. Les Provençaux, les Languedociens et les Catalans ne tardèrent pas d'ailleurs à prendre leur part de ce négoce, soit en s'associant avec les Italiens, soit dans des entreprises détachées, de telle sorte qu'il n'est pas toujours facile de distinguer dans ce domaine l'œuvre de chacune des cités méditerranéennes.

Les chrétiens étaient en général bien accueillis par les souverains musulmans. Les Beni-Hammad, en particulier, les attirèrent d'abord à la Kalaâ, puis à Bougie lorsqu'ils y eurent transporté leur capitale. En-Naceur entra en relations avec le pape Grégoire VII, lui envoya de riches présents, et libéra pour les lui remettre tous les captifs chrétiens qui se trouvaient dans ses États ; le pape répondit par une lettre très affectueuse (1076). Les Almohades n'étaient pas moins tolérants et avaient des milices composées de chrétiens.

En 1167, les Pisans conclurent un traité de commerce avec l'émir de Bougie, puis ce fut le tour des Génois, des Vénitiens et des Florentins. Narbonne, Montpellier, Arles, Marseille rivalisaient avec eux. « Montpellier, écrit Benjamin de Tudèle vers 1170, est un lieu très favorable au commerce, où viennent trafiquer en foule chrétiens et sarrasins, où affluent des Arabes du Garb. » Il y avait plus de 300 maisons juives à Narbonne. Les statuts municipaux de Marseille de 1228 attestent des relations régulières de cette ville avec l'Afrique. Les négociants marseillais faisaient la banque et le change ; les Manduel en particulier, au treizième siècle, commanditaient de nombreux navires et se rendaient parfois eux-mêmes dans les ports africains. On voit des Provençaux associés à des Juifs africains, plus rarement à des musulmans. Les navires étaient groupés par caravanes à la mode italienne ; le départ avait lieu en avril, le retour en automne, le trafic étant interrompu pendant l'hiver. Le traité de 1270, signé par Philippe le Hardi après la mort de saint Louis à Tunis, consacre les premières relations de la royauté française avec le Maghreb et garantit à toute la chétienté les privilèges concédés jusqu'alors aux seules républiques italiennes.

Les conventions commerciales entre chrétiens et musulmans sont conçues à peu près toutes sur le même modèle. Elles stipulent la sécurité des personnes et

des biens, l'interdiction de la saisie des marchandises, la réparation des dommages. Les droits sur les importations et les exportations sont en général de 10 pour 100. Lorsqu'un navire arrive, les douaniers enlèvent les voiles et le gouvernail, pour empêcher les infidèles de repartir avant d'avoir acquitté les droits. Les principales marchandises d'exportation sont les laines, les peaux, le corail, les fruits secs, le miel, la cire, les bestiaux, les grains, les esclaves ; les importations, moins considérables, sont les étoffes, tissus et draps, la quincaillerie, la mercerie, les armes et les bijoux, les parfums. Les chrétiens vivent dans un quartier à part, le fondouk, clos de murs, renfermant des magasins, une hôtellerie, une chapelle, un cimetière ; la police y est faite par le consul, nommé par les marchands eux-mêmes et les officiers musulmans n'y peuvent pénétrer.

LE RACHAT DES PRISONNIERS PAR LES TRINITAIRES

Les ports ouverts au commerce des Français du Midi étaient Oran, Alger, Ténès et Bougie. Oran, port de Tlemcen, avait une grande importance ; Bougie, capitale des Hammadites, à laquelle Edrisi au douzième siècle attribuait 100 000 habitants, c'était le grand port du Maghreb central et les Européens y occupaient tout un quartier.

Les Baléares sont à cette époque un des points de contact entre l'Islam et la chrétienté et Palma une des villes les plus somptueuses de la Méditerranée. Les rois de Majorque étaient barons de Montpellier, qui ne fut réuni à la couronne de France qu'en 1349. Raymond Lulle (1232-1315) avait rêvé de convertir au christianisme les musulmans de l'Afrique du Nord et fondé à Miramar une école de langues orientales pour les missionnaires. Agé de plus de quatre-vingts ans, il vint à Bougie pour y prêcher le christianisme ; poursuivi à coups de pierre par la populace, il fut laissé pour mort ; pendant la nuit, des marchands génois vinrent le re-

cueillir et tentèrent de le ramener à Majorque ; mais il expira pendant la traversée. C'est également aux Baléares que vécut pendant un siècle une remarquable dynastie de cartographes juifs ou camouflés en chrétiens ; l'un d'eux, Abraham Cresques, est l'auteur de la belle carte de Charles V, dite carte Catalane, de 1375, qui est le plus remarquable des documents cartographiques du Moyen Age. Des relations assez actives se nouèrent entre l'Europe et le Sahara par l'intermédiaire des Juifs espagnols et de leurs coreligionnaires de la Berbérie établis à Sidjilmassa et au Touat.

A partir du milieu du quatorzième siècle, le commerce de la Barbarie est en décadence. Les Français du Midi, devenus sujets du comte de Provence ou du roi de France, sont entraînés dans les désastres de la guerre de Cent ans. Les ports du Languedoc s'ensablent de plus en plus. Au Maghreb, l'anarchie et la piraterie vont croissant, les musulmans se font de moins en moins accueillants, les Juifs sont persécutés et massacrés des deux côtés de la Méditerranée. Il y eut cependant des tentatives de reprise au quinzième siècle. Jacques Cœur travailla à réveiller l'activité des ports français de la Méditerranée ; le centre de ses affaires fut d'abord à Montpellier, puis à Marseille ; bien que ses opérations commerciales se soient effectuées surtout dans le Levant, il ne négligea sans doute pas la Barbarie. La cessation de la longue lutte des Angevins et des Aragonais pour la couronne de Naples, qui avait été si funeste à la Provence, permit à Marseille d'inaugurer son rôle moderne de grand port français. Louis XI, lorsqu'il eut hérité du roi René, en fit part au roi de Tunis et lui exprima le désir de voir continuer les bons rapports qui existaient avec son oncle (1482). Mais de nouveaux obstacles allaient surgir et l'Afrique barbaresque dans son ensemble fut beaucoup moins accessible à partir du treizième siècle au commerce régulier qu'elle ne l'avait été pendant le Moyen Age.

## II

### LES CONCESSIONS D'AFRIQUE ET LA COMPAGNIE DU CORAIL

Au seizième siècle, la décadence de Narbonne et de Montpellier donna à Marseille un monopole qu'elle n'avait pas eu jusque-là. Mais, d'un autre côté, les Marseillais eurent désormais à se défendre contre des concurrents étrangers de plus en plus nombreux, qui vinrent disputer le trafic méditerranéen aux vieilles cités qui l'avaient si longtemps détenu. Anglais, Hollandais, Danois, Suédois,

furent des rivaux dangereux et envahissants, en face desquels les Italiens, les Vénitiens, les Génois, les Florentins ne surent pas conserver leurs anciennes positions. Cependant Marseille, en butte aux attaques et souvent aux coalitions de tous ces adversaires, maintint pendant trois siècles la prépondérance du commerce et du nom français dans toute la Berbérie.

L'établissement des Turcs marque le début d'une période nouvelle, aussi bien dans l'Afrique du Nord que dans le Levant. En même temps que l'alliance franco-turque de 1535, une alliance franco-algérienne fut conclue, moins connue mais non moins utile. Il semble même que Barberousse servit d'intermédiaire entre Soliman et François Ier et contribua au succès de la négociation qui aboutit à la signature des Capitulations si favorables au commerce français. Pendant l'époque des beylierbeys, les relations de la Régence avec la France furent cordiales et les galères barbaresques purent venir se ravitailler à Marseille.

Un des résultats les plus féconds de l'alliance avec la Porte et les Algériens fut pour la France l'octroi de privilèges sur la côte d'Afrique, en particulier du droit d'y faire les établissements désignés plus tard sous le nom de Concessions d'Afrique.

Les débuts de ces établissements sont enveloppés d'obscurité. On a cherché à reculer leur origine très loin dans le passé. Cependant il n'y est fait aucune allusion ni dans la lettre de Louis XI, ni dans les capitulations de 1535. En 1550, lorsque Nicolas de Nicolay, géographe du roi, chargé d'accompagner à Constantinople l'ambassadeur d'Aramon, visita la côte africaine d'Alger à Bône, il n'y trouva que des Génois et une seule nef provençale, conduite par un patron corse, qui offrit en présent à M. d'Aramon quelques belles branches de corail. En 1543, les Lomellini de Gênes s'étaient fait donner l'île de Tabarka et les pêcheries qui en dépendaient comme complément de la rançon de Dragut, qui s'était laissé surprendre par André Doria sur les côtes de la Corse. Cette acquisition valut aux Génois dans ces parages une situation prépondérante ; ils fortifièrent Tabarka et en firent une place de refuge et un entrepôt.

Le rôle considérable joué par la pêche du corail dans nos relations avec la Berbérie, l'âpreté avec laquelle Français et Italiens se la disputèrent, le titre de Compagnies du Corail longtemps porté par les Compagnies de commerce marseillaises établies en Algérie, paraissent incompréhensibles aujourd'hui que le commerce de cette substance a perdu la plus grande partie de son importance. Mais, pendant des siècles, le corail compta parmi les articles essentiels du grand commerce. Sa destinée, comme l'a remarqué M. Paul Masson, n'est pas sans analogie avec celle

de l'ambre dans l'antiquité, dont le transport créa les premières routes commerciales entre la Baltique et la Méditerranée. Pour les échanges avec les populations de l'Orient, notamment avec l'Inde, le corail était un des assortiments nécessaires des cargaisons.

La pêche du corail était de tradition séculaire chez les Corses ; ils étaient au courant de l'organisation que lui avaient donnée les Génois ; désireux de s'affranchir du joug de Gênes, un certain nombre d'entre eux émigrèrent à Marseille, où Lenche, dont le vrai nom est probablement Lencio, fonda la première Compagnie du corail, dans laquelle entrèrent beaucoup de nobles marseillais, en particulier Jean Riquetti, ancêtre des Mirabeau. La Compagnie marseillaise obtint le privilège de la pêche du corail sur toutes les côtes de Barbarie, depuis Montefousque (le cap Mafetouche près du cap de Fer) jusqu'au cap Nègre en face de Tabarka, en vertu de lettres royales de 1553 et d'un commandement du Grand Seigneur de 1582. Dès 1564, la Compagnie apparaît fortement constituée et recrutée dans l'élite du commerce marseillais.

Les établissements appelés « les Concessions d'Afrique » sont-ils aussi anciens que la Compagnie elle-même ? Nous l'ignorons. Par la suite, elle eut quatre établissements fixes : Bône, la Calle (Mersa-el-Kharez, le port aux breloques), le Bastion-de-France et le cap Rose. Le Bastion-de-France, centre des opérations de la Compagnie, s'élevait à dix kilomètres à l'Ouest de la Calle, à égale distance entre ce port et celui de Bône ; on y voit encore les restes d'une tour qui s'élevait sur un escarpement rougeâtre, au-dessus d'une petite anse bordée de sable blanc ; tout près de là se trouve le lac Melah, appelé autrefois l'étang du Bastion, qui communiquait avec la mer par un chenal. Il y avait au Bastion une petite garnison, un approvisionnement de poudre, des arquebuses et même de l'artillerie. Le chef des établissements marseillais, directeur général de toutes les opérations en Algérie, y résidait, ainsi que l'écrivain son lieutenant ; des gens de métier, des soldats commandés par un chef appelé caporal, au total une centaine d'hommes, sans compter les corailleurs, formaient la population du Bastion.

La localité était des plus insalubres et la mortalité très grande. On s'efforçait pourtant de bien traiter les employés et la garnison. Tout venait de France, sauf la viande, le pain et les fèves ; on leur apportait du poisson salé, du vin et l'huile d'olive nécessaire à toute cuisine provençale. La Compagnie payait aux Turcs un tribut de 1 500 écus d'or et faisait de nombreux cadeaux aux caïds et aux chefs de la région, qui eux-mêmes étaient souvent des renégats

corses ou provençaux comme Ramdan, originaire de Nice, qui fut longtemps caïd de Bône.

La pêche du corail était le prétexte de la concession sollicitée des Algériens et de la Porte par Thomas Lenche et ses associés et, au seizième siècle, c'est bien effectivement cette pêche qui fut au premier plan des opérations du Bastion. Elle occupait une cinquantaine de bateaux ; les deux tiers des produits revenaient à la Compagnie, un tiers aux patrons des navires. Le corail était travaillé à Marseille dans des ateliers qui étaient une des curiosités de la ville. Le maximum de la production du corail se place vers 1575. Mais bientôt d'autres produits du sol africain vinrent s'y joindre, en particulier les céréales et les cuirs. On importait des draps et des soieries. En somme, le commerce y était assez étendu et assez varié.

La Compagnie du Corail était une société d'armement en même temps que de commerce. Il n'était pas émis d'actions et c'était une association de personnes plutôt que de capitaux. Chaque membre possédait un intérêt variable ; les parts, appelées *carats* ou *quirats*, donnèrent au début de beaux bénéfices ; elles étaient très recherchées et se transmettaient par héritage. Mais bientôt des discussions éclatèrent entre les associés. De plus, à la fin du seizième siècle, les relations devinrent moins cordiales entre la France et la Porte, à laquelle les Algériens d'ailleurs n'obéissaient plus guère. La « magnifique » Compagnie du Corail disparut au début du dix-septième siècle. En 1602, l'entreprise purement commerciale et privée des Lenche fut transformée par Henri IV en affaire d'État ; le capitaine du Bastion devint un fonctionnaire royal et le Bastion lui-même une forteresse du roi. En 1604, la concession des territoires nécessaires était accordée par le sultan à Savary de Brèves. Mais c'est seulement vingt ans après que le Bastion, détruit par les Algériens, put être relevé.

**LA BROUILLE ENTRE LES ALGÉRIENS ET LA FRANCE**

Une étrange affaire avait contribué à refroidir la Porte à l'égard de la France. Sous Charles IX, les citadins d'Alger, opprimés par les Turcs, s'avisèrent de demander un roi à la France. La chose fut prise au sérieux et, en 1572, François de Noailles, évêque de Dax, ambassadeur à Constantinople, reçut l'ordre d'en entretenir le sultan et de poser auprès de lui la candidature du duc d'Anjou, Henri de Valois. L'ambassadeur remontra qu'il était impossible d'obtenir l'assentiment de la Porte à un pareil projet, qui eût fait passer des sujets musulmans sous l'autorité d'un prince chrétien ; il dut se borner à prier Dieu de donner au roi de France plus de

perspicacité et de prudence. Henri de Valois ne devait pas plus régner à Alger qu'en Pologne.

En 1609, les relations entre la France et les Algériens, déjà mauvaises depuis que ceux-ci ne respectaient plus rien ni personne, se gâtèrent tout à fait à la suite de l'affaire des canons de Simon Dansa. C'était un Flamand qui était venu se faire corsaire à Alger et avait acquis de grandes richesses dans la piraterie. Il était très populaire parmi les Algériens, bien qu'il eût refusé de se faire musulman. Il sollicita du roi de France l'autorisation de s'établir à Marseille où habitait sa femme ; il l'obtint à la condition de racheter quelques jésuites espagnols auxquels s'intéressait le Père Cotton, confesseur de Henri IV. Il s'enfuit d'Alger et revint à Marseille en emportant deux canons de bronze que le beylik lui avait prêtés pour l'armement de son vaisseau et qu'il offrit au duc de Guise. Il y eut une grande colère à Alger et le Divan adressa des réclamations auxquelles la cour de France ne fit aucune attention. Aussitôt les raïs coururent sus aux navires français et firent sur eux des prises très importantes. La rupture dura près de vingt ans et coûta des millions au commerce français. En 1620, les négociants marseillais se décidèrent à racheter les deux canons au duc de Guise pour les remettre aux Algériens. Mais un nouvel incident se produisit ; un corsaire algérien massacra l'équipage d'un petit navire marseillais et deux matelots échappés allèrent en porter la nouvelle. Aussitôt, la population furieuse courut à l'hôtel où étaient logés les ambassadeurs algériens et les massacra à leur tour, malgré les efforts des autorités. Le Parlement eut beau condamner les meurtriers, les raïs partirent de nouveau en course et enlevèrent un grand nombre de vaisseaux qui étaient sortis des ports à la nouvelle que la paix était conclue. Il en résulta de nouvelles pertes pour le commerce.

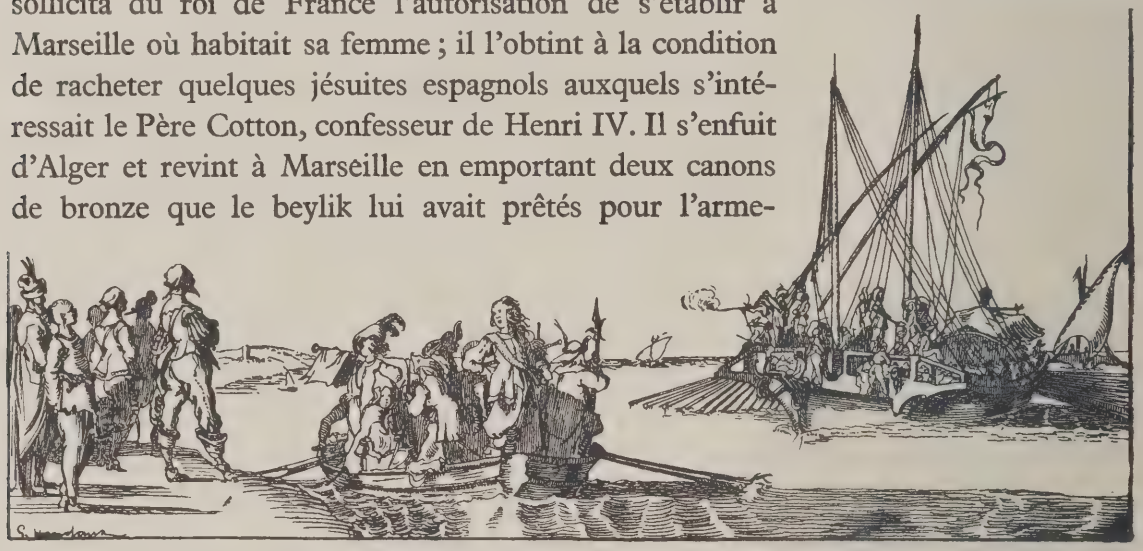

DÉPART D'UNE EXPÉDITION CONTRE LES BARBARESQUES
(d'après une eau-forte de La Belle).

### La mission de Sanson Napollon et la politique de Richelieu

L'arrivée de Richelieu au pouvoir allait changer la face des affaires ; c'est en grande partie à sa puissante intervention et à son initiative partout en éveil que les Marseillais allaient devoir la fondation définitive des Concessions d'Afrique. Il trouva un agent habile et énergique dans la personne de Sanson Napoléon ou Napollon, Corse d'origine comme les Lenche. Chargé en 1626 de négocier la paix avec la Régence, Napollon reconnut bien vite qu'il était inutile de traiter avec la Porte ou avec les Pachas et s'efforça de gagner les raïs, pour lesquels il tint table ouverte. Il leur plut par sa générosité et son audace, leur rappelant le mot attribué à Kheir-eld-Din : « Si tu te brouilles avec les Français, fais la paix avant le coucher du soleil, » et cet autre proverbe de la Régence : « Le Français peut cuire sa soupe chez lui et venir la manger chaude à Alger. » Il acquit bientôt une situation exceptionnelle. Revenu en France en 1627, il obtint un ordre du roi pour la libération des Algériens esclaves, racheta les fameux canons de Simon Dansa et rentra à Alger en 1628. Dans une assemblée solennelle, on proclama la paix perpétuelle ; les Algériens s'engageaient à ne pas tolérer la vente des marchandises prises sur les Français ; on s'accordait réciproquement le droit de refuge, le Bastion devait être rétabli, ainsi que le commerce des cuirs et des cires. Une redevance de 26 000 doubles devait être payée par la France aux Algériens ; 16 000 seraient consacrés à la paye de la milice, dont Sanson Napollon, avec beaucoup d'habileté, se faisait ainsi une alliée.

Le traité était extrêmement avantageux pour les deux parties. Sanson, nommé gouverneur des établissements, releva les constructions du Bastion et créa en quelques mois un véritable port ; il installa des marchés, rappela les corailleurs. De 1628 à 1633, les établissements eurent une prospérité qu'ils n'avaient jamais connue, malgré les intrigues du commerce interlope de Marseille, en particulier des frères Fréjus ; ceux-ci accusèrent Sanson de vouloir se rendre indépendant ; on prétendit aussi qu'il était devenu musulman et prenait les intérêts des Algériens. Mais, après la mission de M. de l'Isle (1631), ses mérites furent solennellement reconnus et proclamés et il continua sa mission avec succès malgré des difficultés sans nombre. En 1633, il fut tué en voulant s'emparer de Tabarka, où les comptoirs génois faisaient concurrence au commerce français. La France perdait en lui un bon et fidèle serviteur.

## III

**Les expéditions contre les barbaresques**

Du vivant même de Sanson Napollon, la paix « perpétuelle » n'était guère observée entre la France et la Régence. On était à l'époque de l'apogée de la course ; beaucoup de vaisseaux français avaient été saisis et le nombre des captifs devenait de plus en plus considérable. Après la mort de Sanson, tout un parti demanda des croisières annuelles et une guerre sans merci contre les pirates, tandis que le parti de la paix objectait les dépenses considérables de ces croisières et la crainte d'être entraîné à l'occupation permanente des points importants. Après une tentative de conciliation confiée à Sanson Le Page qui échoua (1634), Richelieu se décida à sévir et on en revint au système des croisières permanentes avec Sourdis (1636) et Martin (1637). Cependant le Bastion avait été rétabli (1640), à la demande même des tribus de l'Est qui y trouvaient leur bénéfice.

**Les consuls lazaristes (1646-1669)**

Dès 1564, la France seule, en vertu des capitulations, avait à Alger des consuls, d'ailleurs fort mal reçus en général et n'exerçant aucune influence. Ce n'était pas une charge royale ; elle appartenait à la ville de Marseille, dont les échevins payaient et nommaient le titulaire. La duchesse d'Aiguillon racheta cette charge aux Marseillais et en fit don à saint Vincent de Paul ; en conséquence, de 1646 à 1669, le consulat d'Alger fut géré par des prêtres Lazaristes. Les résultats furent médiocres, car ces fonctions n'étaient guère compatibles avec le caractère d'un religieux : l'humilité chrétienne, la soif du martyre ne sont pas des qualités consulaires. Saint Vincent, dans son grand bon sens, ne tarda sans doute pas à regretter le cadeau qu'on lui avait fait. Le premier consul lazariste, M. Barreau, fut plusieurs fois mis aux fers ; il se débattit au milieu de toutes sortes de difficultés provenant de son immixtion dans des affaires commerciales et mécontenta presque tous les résidents

SAINT VINCENT DE PAUL

français. Son successeur, M. Dubourdieu, ne réussit guère mieux. En 1669, Colbert fit indemniser la Mission et racheta la charge consulaire. Les Lazaristes demeurèrent néanmoins en qualité de vicaires apostoliques ; ils furent à ce titre les coadjuteurs officieux de nos agents.

**L'EXPÉDITION DE DJIDJELLI (1664)** La France avait été la première puissance européenne qui eût essayé de châtier les Barbaresques. Son exemple fut suivi, dans le cours du dix-septième siècle, tour à tour par les Hollandais, les Anglais, les Vénitiens, les Chevaliers de Malte, les Génois, les Napolitains. Ces expéditions punitives ne donnèrent aucun résultat. En 1664, Colbert voulut en finir avec les pirates ; il se proposait, non plus une simple croisière, mais l'occupation permanente d'un port sur le littoral. L'ingénieur de Clerville conseilla Stora ou Bougie, mais on se décida pour Djidjelli, ce qui était un très mauvais choix, car, même si l'entreprise avait réussi, l'occupation de Djidjelli, encerclé par les montagnes et sans débouché vers l'intérieur, n'aurait conduit à aucun résultat intéressant. Elle échoua d'ailleurs complètement. L'expédition, commandée par Gadagne, comprenait 7 000 hommes et 60 bâtiments. On s'empara de Djidjelli malgré une vive résistance, mais la mésintelligence éclata bientôt entre Gadagne et le duc de Beaufort, qui repartit. L'affaire se termina par un désastre : 1 400 soldats périrent, les autres se rembarquèrent en abandonnant une centaine de canons. Longtemps les enfants poursuivirent les chrétiens dans les rues d'Alger en criant « Gigeri, Gigeri » et en faisant le geste de leur couper la tête.

En 1665, Beaufort fit une croisière devant Alger et Cherchel pour réparer un peu cet échec et rendre les corsaires moins insolents. En 1666, un traité fut signé pour arranger momentanément les choses. On procéda de part et d'autre à l'échange des captifs ; la prééminence du consul de France sur ceux des autres nations fut de nouveau proclamée, le Bastion fut réoccupé, la charge de gouverneur donnée à Jacques Arnaud, qui avait pris une part très utile aux divers arrangements et que Colbert jugeait homme d'esprit, de pénétration et de droiture. Il y eut un calme relatif jusqu'en 1680, malgré la fuite à bord d'un certain nombre d'esclaves pendant le séjour d'une flotte commandée par M. d'Alméras, fuite dont les corsaires conçurent une grande irritation.

En 1674 eut lieu la mission du chevalier d'Arvieux, personnage fat et ignorant qui indisposa tout le monde. Il jugeait le poste d'Alger tout à fait indigne de sa valeur et n'avait consenti à l'accepter, disait-il, que sur les pressantes instances de Colbert. Il ne doutait d'ailleurs pas du succès. Quand il arriva, il avait « sa canne,

son épée, avec un habit assez propre pour être distingué de tous ceux qui l'accompagnaient ». Sa vanité et sa suffisance n'eurent aucun succès auprès des musulmans. Pendant les huit mois que dura son séjour, il fut le jouet des janissaires qui l'appelaient « le fou ». Il fut obligé de recourir au vicaire apostolique, Jean Le Vacher, pour avoir une audience du dey. Celui-ci lui fit comprendre qu'on avait hâte de le voir partir : « Votre emploi, disait-il, est trop peu de chose pour un homme de votre importance. D'ailleurs, le Père Le Vacher me suffira pour tout ce qu'il y a à faire et votre absence ne gâtera rien. »

M. Le Vacher, quoiqu'il fût âgé et très infirme, se vit obligé d'accepter le consulat ; il avait un grand souci de la justice et fit preuve d'un tact rare dans ses relations avec les Algériens. Denis Dussault, directeur des établissements du Bastion, s'employa comme lui à maintenir la paix. Mais à Versailles on avait à cœur de venger l'échec de Djidjelli. Colbert montrait dans les affaires barbaresques une raideur et un mauvais vouloir extrême, dus surtout à ce qu'il entendait garder les prisonniers musulmans pour la chiourme des galères royales. En 1680, le dey reçut Tourville, puis Du Quesne avec de grands honneurs et leur rendit les captifs chrétiens, mais la France refusa de rendre les Turcs comme elle l'avait promis. Le Divan déclara la guerre (1681) et le commerce français dans la Méditerranée subit de graves dommages.

**Les expéditions de Du Quesne (1682-1683)** En 1682, Louis XIV donna l'ordre à Du Quesne d'aller, avec les galiotes à bombes récemment inventées par Renaud d'Elissagaray, incendier Alger et la ruiner de fond en comble. Après avoir canonné Cherchel, la flotte, qui comprenait une centaine de navires, se présenta en ordre de bataille devant Alger. Le bombardement dura du 20 août au 20 septembre et donna fort peu de résultats. On le recommença dans l'été de 1683, sans sommation préalable. M. Le Vacher fut envoyé en parlementaire ; Du Quesne se montra cruel envers ce vieillard ; la première fois qu'il se présenta, il ne laissa pas accoster son embarcation et lui parla du haut de la galerie de poupe ; deux jours plus tard, quand Le Vacher amena les otages que l'amiral avait demandés, on ne lui offrit point de siège ; comme il avait les jambes enflées et ne pouvait se tenir debout, il dut s'asseoir sur un affût de canon : « Vous êtes plus Turc que Chrétien, » lui dit Du Quesne. — « Je suis prêtre, » répondit-il. Un mois après il mourait héroïquement.

Du Quesne réclamait la restitution de tous les captifs et un million et demi d'indemnité. Le dey Baba-Hassan s'efforça de réduire cette somme. Il y avait deux

partis dans la ville, celui de la paix, qui se composait des citadins et de la milice, celui de la guerre soutenu par les raïs. Le plus influent de ceux-ci, Hadj-Husseïn, dit Mezzomorto, avait été compris dans les otages et livré à Du Quesne. Il dit un jour à l'amiral que, si on le débarquait, il ferait plus en une heure que Baba-Hassan en quinze jours : phrase ironique sur le véritable sens de laquelle on fut

DU QUESNE REÇOIT A SON BORD LES PARLEMENTAIRES ALGÉRIENS
(d'après une eau-forte de Raffet).

bientôt édifié. Aussitôt à terre, Mezzomorto s'entoure de ses partisans, fait massacrer le dey, arbore le drapeau rouge en signe de reprise des hostilités et prévient Du Quesne que pour chaque bombe qu'il enverra sur la ville, un des chrétiens captifs sera mis en pièces. La flotte française ayant commencé le feu, M. Le Vacher est aussitôt attaché à la bouche d'un canon, dont la décharge disperse ses membres ; vingt autres Français subissent le même sort. La mauvaise saison obligea bientôt Du Quesne à partir sans avoir triomphé de la résistance des Algériens. Ses deux expéditions avaient coûté plus de 25 millions et n'avaient eu pour résultat que la destruction d'une centaine de maisons et la mort d'un millier d'habitants. Le

bombardement avait été absolument inefficace. Du Quesne avait l'ordre de débarquer, mais n'osa point s'y aventurer.

On revint aux idées de paix que n'avait cessé de préconiser Denis Dussault ; celui-ci, diplomate accompli, sachant tenir aux Barbaresques le langage qui convenait, obtint, par ses conseils pleins de modération et de souplesse, une réparation proportionnée à l'outrage infligé au roi de France dans la personne de son consul. Le dey ayant refusé d'avoir affaire à Du Quesne, qu'il traitait d'homme sans parole, on lui envoya Tourville, avec lequel fut conclue la paix de 1684, confirmée par deux ambassades algériennes à Versailles.

**Le bombardement de 1688**

Cependant dès 1686, malgré les efforts du dey, les raïs recommencèrent la course contre les Français. La guerre reprit et en 1688 le maréchal d'Estrées bombarda de nouveau Alger. Il prévint le dey que, si les horreurs de 1683 se renouvelaient, pour chaque chrétien attaché à la bouche des canons, un Turc serait pendu à la vergue du grand mât. Mais Hadj-Hussein répondit que cette menace ne l'arrêterait pas et qu'il regardait le bombardement comme un procédé de sauvages. Quarante Français, parmi lesquels le consul, M. Piolle, furent encore suppliciés. Le bombardement fut plus efficace que celui de 1683 ; on lança 10 000 bombes en seize jours et la plus grande partie de la ville fut détruite. La flotte française fut néanmoins obligée de se retirer sans avoir rien obtenu ; on entama de nouveau des négociations, qui aboutirent en 1690 au renouvellement du traité de 1684 qu'avait signé Tourville.

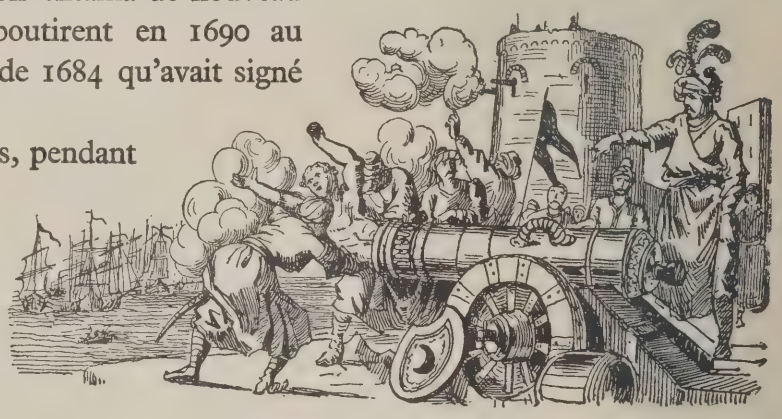

MORT DU PÈRE LE VACHER
(d'après une gravure du XVII[e] siècle)

Quant aux Concessions, pendant les soixante ans qui vont de 1633 à 1690, ce n'est qu'accidentellement et pendant de très courtes périodes que le trafic avait pu être fructueux. Le Bastion fut abandonné de 1637 à 1641, puis de 1658 à 1666. Les relations presque continuellement hostiles entre la France et les Barbaresques ne permirent pas aux Compagnies de jouir paisiblement de

COMBAT NAVAL LIVRÉ PAR LE DUC DE BEAUFORT AUX PIRATES BARBARESQUES

D'après le tableau de GUDIN.

(Préfecture de Versailles).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

leurs droits. Il en fut de même du commerce des particuliers. Ce qui étonne, c'est que, malgré les risques continuels de ruine, de mauvais traitements, d'esclavage et de mort, les Échelles de Barbarie n'aient pas été complètement abandonnées.

En 1690, le règne de Louis XIV touche à son déclin. Les revers des dernières guerres, l'épuisement du trésor, l'insuffisance de la marine, trop faible déjà pour lutter contre celle des Hollandais et des Anglais et pour défendre nos colonies, fait abandonner définitivement les projets de destruction des Barbaresques qu'avaient un moment formés Colbert et Seignelay.

## IV

**UN SIÈCLE DE PAIX RELATIVE (1690-1792)**

A partir de 1690, on reconnut en France ce que tous les consuls d'Alger n'avaient pas cessé de répéter sans parvenir à se faire entendre, à savoir qu'il fallait absolument anéantir complètement les pirates ou se résoudre à les tolérer. Les ruptures étaient plus dangereuses pour le commerce que la piraterie et lui causaient de plus graves dommages. Les bombardements restaient sans effet ; les raïs n'en avaient cure et regardaient tranquillement brûler les maisons des citadins. Les instructions données aux consuls leur recommandèrent désormais d'user de conciliation. Ces agents, les Lemaire, Clairambault, Durand, Taitbout, de Jonville, Vallière, de Kercy, furent en général excellents, manœuvrant avec beaucoup de sagacité et de connaissance du terrain. Ils y avaient d'autant plus de mérite qu'on leur mesurait parcimonieusement les fonds nécessaires pour acheter des complicités et des concours. Or, comme le disait Vallière, il n'y avait que deux moyens de subsister à Alger : par l'argent ou par la force.

De tous les postes en pays musulman, Alger était sans contredit le plus épineux. Les consuls de France avaient le pas sur ceux de toutes les autres nations. Ils avaient en outre certains privilèges, tels que la dispense du baisemain et le droit de porter l'épée. Cela n'empêchait pas les Algériens de les abreuver d'avanies de toutes sortes : « Quand on veut leur montrer humainement les choses, écrivait Lemaire, ils vous imposent silence ; si on les représente avec fermeté, ils crient comme des harengères et vous font essuyer des duretés qu'il faut avaler doux comme miel sans avoir seulement le temps de s'expliquer. » « Ce qui est mangé est mangé, disent-ils quand on leur réclame une prise en invoquant les traités. Quand

on a fait cuire une poule et que le vent a dispersé les plumes, comment s'y prendre pour les rassembler? »

Les consuls eurent à diverses reprises à subir de mauvais traitements. Alexandre Lemaire, par exemple, fut chargé de chaînes et conduit au bagne pour une discussion à propos d'une barque capturée. Le lendemain même de son incarcération, il écrivait aux échevins de Marseille : « Si je dois m'en fier aux apparences, vous n'avez rien à craindre pour le pavillon français, ni pour la sûreté de la navigation. Le fort de l'orage n'est tombé que sur moi. Il aurait été à souhaiter que l'éclat eût été moindre ; mais, dans mon malheur, je rends grâce à la Providence d'avoir épargné les intérêts généraux de la nation. Le fardeau aurait été trop grand si j'avais eu ma peine et celle des autres à supporter. »

Grâce à l'habileté et surtout à la patience de nos représentants, il y eut donc pendant un siècle, de 1690 à 1792, une paix relative entre la France et la Régence. Comme conséquence de ces relations pacifiques, les Concessions d'Afrique changent de caractère ; jusque-là, la plupart des gouverneurs devaient leur situation à la faveur du dey et du Divan, comme Sanson Napollon et Dussault ; ils se faisaient d'abord accepter par les Algériens, puis obtenaient une commission du roi et constituaient une Compagnie ; ils étaient souvent chargés de missions diplomatiques. Après 1690, les directeurs des établissements français sont désignés uniquement par les Compagnies ; le Divan d'Alger n'intervient pas dans leur nomination et ne s'intéresse guère à leur personne ; ce sont de simples négociants, étrangers à la politique.

Le Bastion et le cap Rose avaient été abandonnés en 1677, le premier à cause de son insalubrité, le second parce que le commerce de ce poste était insuffisant pour la dépense qu'il occasionnait. Il ne subsista que trois établissements fixes : la Calle, Bône et Collo. La Calle était le plus important des trois ; c'était une véritable petite colonie, peuplée presque uniquement de Français ; elle était, elle aussi, assez malsaine et la garnison était fort éprouvée. On avait songé à acquérir Tabarka et, en 1741, des négociations furent engagées avec les Lomellini qui paraissaient disposés à la vendre ; mais le bey de Tunis averti du projet s'y opposa. Une tentative de coup de main en 1742 n'eut pas plus de succès que celle de Sanson Napollon.

Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, le commerce français fut très prospère en Barbarie. La Compagnie Royale d'Afrique, au capital de 1 200 000 francs divisé en 1 200 actions, garda l'exploitation des Concessions d'Afrique pendant près de soixante ans, de 1740 à 1793 ; ce fut la seule de toutes les Compagnies de

commerce de l'ancien régime qui réussit complètement et procura des bénéfices. Elle se livrait surtout au commerce des blés.

Les Concessions d'Afrique ne prirent cependant jamais un bien grand développement. Elles suscitèrent des querelles interminables, furent bien des fois pillées et incendiées ; en temps de famine, les Algériens accusaient l'exportation des blés et détruisaient les comptoirs. Ces établissements furent souvent la cause ou le prétexte des hostilités entre la France et la Régence, jusqu'au jour où elles provoquèrent les discussions de 1827 et le fameux coup d'éventail. Mais ils donnaient aux Français un grand prestige auprès des Barbaresques et tiennent à ce titre une place importante dans notre histoire. Louis XIV disait qu'il fallait garder ces comptoirs « à quelque prix que ce fût ».

**LES ÉTATS EUROPÉENS ET LA PIRATERIE**

Les États européens s'estimaient heureux d'obtenir, même par des sacrifices d'argent et de dignité, une sécurité relative pour leur marine ; encore suffisait-il pour amener une rupture, d'un changement de dey, d'un caprice des raïs, des plus futiles prétextes. On dévorait tous les outrages. Quelquefois cependant l'indignation était plus forte que la crainte ; on essayait alors de châtier les Barbaresques. Mais les promenades inutiles des escadres devant leurs côtes ne faisaient qu'augmenter leur insolence ; ils ne désarmaient pas, puisque la piraterie était leur raison d'être et leur industrie nationale. L'Espagne, qui avait à souffrir beaucoup de la course, voulut tenter une répression énergique ; mais l'expédition de 1774, dirigée par le général O'Reilly, qui débarqua 8 000 hommes à l'embouchure de l'Harrach, échoua misérablement et eut à peu près le même sort que celle de Charles-Quint. Les interventions des Anglais en 1671, en 1749, en 1804, des Hollandais en 1692, des Danois en 1770 et 1772, des Vénitiens en 1767 ne furent pas plus heureuses.

Sept puissances, les États-Unis, la Hollande, le Portugal, le royaume de Naples, la Suède, la Norvège et le Danemark payaient tous les deux ans un tribut fixe à la Régence. Les autres États donnaient des « présents » en numéraire ou en nature ; l'Angleterre et la Hollande gagnaient assez souvent la bienveillance et la neutralité des Algériens en leur fournissant des armes et des munitions. Les agents français s'évitèrent d'énormes dépenses en prenant dès l'origine l'habitude de faire des cadeaux de peu de valeur et de ne jamais donner d'argent. Marseille envoyait des confitures, des légumes, de la parfumerie, des châtaignes, des pommes, des anchois, que les consuls distribuaient au dey et aux principaux fonctionnaires. Leur

correspondance est remplie de détails sur ces *donatives*. Les Turcs se comportaient avec la naïve grossièreté d'enfants mal élevés, affichant sans vergogne une gourmandise comique, demandant tout ce qu'ils voyaient et tout ce dont ils avaient entendu parler. On vit un jour les principaux dignitaires emporter chez eux sous leur bras jusqu'à des morues.

RETOUR DES FRANÇAIS MIS EN ESCLAVAGE
(Gravure à l'eau-forte du XVIIIe siècle).

L'Europe finit par se lasser d'un pareil joug. A partir de 1792, la situation de la Régence vis-à-vis de l'Europe va se modifier rapidement, jusqu'au jour où la France se décidera à détruire définitivement ce nid de pirates.

## LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE (1792-1814)

La tradition des bons rapports entre la France et Alger, inaugurée à la fin du règne de Louis XIV, se continua sous Louis XVI. Cependant le renouvellement du traité de paix centenaire de 1690 n'alla pas sans difficultés. Le consul de Kercy, dans un mémoire au Roi, s'efforçait de convertir la France à une politique plus hardie vis-à-vis de la Régence et préconisait une expédition dont la prise d'Alger aurait été le résultat : « J'aime à me flatter, disait-il, que les temps ne sont pas éloignés où la France élèvera enfin la voix et au lieu de se soumettre aux demandes du dey, osera elle-même lui en faire. » Il conseillait

d'attaquer Alger par terre et indiquait Sidi-Ferruch comme le point le plus propice à un débarquement.

Au milieu des vicissitudes que traversa la France pendant la Révolution et l'Empire, les traditions séculaires de notre politique en Barbarie furent maintenues jusqu'au jour où elles devaient porter leurs fruits. La Compagnie d'Afrique disparut au milieu de la tourmente révolutionnaire, supprimée par un arrêté du Comité de Salut public du 19 pluviôse an II (8 février 1794). Mais l'œuvre de la Compagnie ne disparut pas avec elle ; l'arrêté de pluviôse instituait une Agence d'Afrique qui devait continuer pour le compte de l'État l'exploitation des Concessions et monopoles accordés aux Français.

La République française entretint les meilleures relations avec le dey d'Alger, Hassan, dans lequel elle trouva un ami généreux et un allié fidèle. Le consul Vallière, après avoir essuyé quelques bourrasques dues à l'humeur inconstante du dey, était arrivé à acquérir sur lui une véritable influence dont il se servit habilement dans l'intérêt de son pays, obtenant la permission d'exporter de grandes quantités de grains, des viandes salées, des cuirs et autres denrées destinées à l'alimentation du Midi et à la subsistance des armées. Hassan résista aux instances des Anglais, refusa de prendre parti contre la France comme ils l'en sollicitaient, déclarant que « c'est au besoin que se fait connaître le véritable ami ». Il fit une première avance de 250 000 francs pour solder nos achats de grains à Bône et à Constantine, permit à nos navires de se ravitailler dans tous ses ports, prescrivit à ses corsaires d'avoir le plus grand respect pour le pavillon tricolore. Plus tard, en 1796, il prêta encore un million (200 000 piastres) au Directoire sans vouloir en recevoir les intérêts et en s'excusant de ne pouvoir faire davantage.

En 1793, un incident fâcheux brouilla pendant quelque temps Hassan avec la France. Le beau-frère du consul Vallière, Meïfrund, avait été condamné à mort pour avoir rempli des fonctions municipales à Toulon pendant l'occupation anglaise ; il émigra en Espagne, puis vint à Alger où le dey l'installa, demandant sa grâce et déclarant que c'était la seule récompense qu'il réclamât pour prix des services qu'il avait rendus. Vallière, dont le père, la mère et la sœur avaient partagé le sort de Meïfrund, fit tout ce qu'il put pour obtenir cette grâce, mais n'aboutit qu'à se rendre lui-même suspect d'incivisme. Hassan blessé donna l'ordre au bey de Constantine de cesser toutes relations commerciales avec l'Agence d'Afrique et refusa un magnifique solitaire, une superbe paire de pistolets et un parasol que Vallière était chargé de lui offrir.

Le 21 fructidor an II (7 septembre 1794), le comité de Salut public nommait le

citoyen Herculais agent général et envoyé particulier auprès des Puissances Barbaresques et dans tout le Levant. C'était un ci-devant noble qui avait adhéré aux principes de la Révolution ; sa mission avait pour objet l'inspection des consulats, le règlement de toutes les affaires en litige et aussi une enquête sur la conduite des consuls d'Alger et de Tunis, Vallière et Devoize, désignés tous deux comme suspects. Incompétent, maladroit, brouillon, intrigant, sectaire et hypocrite, cet envoyé extraordinaire était vraiment, comme le dit M. Fr. Charles-Roux, un extraordinaire envoyé. Il commit toutes les sottises possibles, tant à Alger qu'à Tunis, jusqu'au jour où il fut destitué par un arrêté du 20 ventôse an V (10 mars 1797).

A Vallière, destitué par Herculais et embarqué pour la France ainsi que son chancelier Astoin Sielve, avait succédé, le 28 brumaire an IV (18 novembre 1795), l'ancien conventionnel Jeanbon Saint-André. Le Directoire avait fini par transiger sur l'affaire de Meïfrund, auquel une indemnité de 100 000 livres devait être allouée en échange de ses biens confisqués ; mais une saute d'humeur du dey, qui avait fini par se désintéresser de Meïfrund, dispensa le Directoire de délier les cordons de la bourse. Cependant l'ancienne amitié ne se retrouva pas et on ne tira plus rien de la Régence que par l'intermédiaire des juifs Bakri et Busnach, qui firent chèrement payer leurs services, d'autant plus que l'argent comptant manquait et qu'on n'avait à leur offrir que des traites. Heureusement, les victoires de Bonaparte, que Jeanbon Saint-André sut faire valoir avec habileté, le châtiment de Venise, la libération des esclaves musulmans de Gênes et de Livourne relevèrent notre prestige. Non sans quelque exagération d'ailleurs et avec l'emphase de l'époque, Jeanbon Saint-André, en remettant les sceaux à son successeur Moltedo, le 6 mai 1798, lui dit : « J'avais trouvé ici la France à genoux : je vous la laisse debout. »

**BONAPARTE ET LA RÉGENCE**

En juin 1798, l'armée française, se rendant en Égypte sous les ordres de Bonaparte, s'empara de Malte et mit fin à la domination des Chevaliers. L'événement, annoncé au consul de France à Alger par une lettre de Bonaparte et une note diplomatique envoyée de Paris, fut accueilli avec joie dans la Régence. Aussi le Divan resta-t-il longtemps sourd aux injonctions de la Porte, qui lui ordonnait de déclarer la guerre à la République à la suite du débarquement des Français en Égypte. Le dey Mustapha finit par obéir d'assez mauvaise grâce et fit emprisonner le consul Moltedo, le vicaire apostolique, le personnel du consulat et une douzaine de résidents ; mais leur captivité fut bénigne et cessa quelques jours après le départ de l'ambassade turque qui était venue la demander.

En 1800, Dubois-Thainville fut nommé consul général, avec mission de rétablir la paix. Il avait fréquenté les Turcs et joignait à l'expérience des affaires la fermeté requise pour en imposer au Divan ; il s'efforça d'apprendre au dey Mustapha combien était redoutable la colère de celui qu'on appelait en Afrique « le général Diable ». Il présenta au dey une lettre du premier Consul et conclut un armistice qui se transforma peu après en une paix définitive. Cette paix fut bientôt rompue à la demande de l'Angleterre, mais on laissa le temps à Dubois-Thainville et à ses nationaux de s'embarquer, aux navires français de regagner leurs ports ; enfin le dey écrivit au premier Consul pour s'excuser et lui représenter qu'il avait eu la main forcée. En 1801, un nouveau traité de paix fut signé stipulant la liberté du commerce et la suppression de l'esclavage des Français à Alger ; il n'eut d'ailleurs pas plus de durée que le précédent.

**LA CONQUÊTE D'ALGER IDÉE NAPOLÉONIENNE**

La conquête d'Alger peut être considérée comme une idée napoléonienne. La destruction des Régences barbaresques faisait partie de l'ensemble des plans méditerranéens de Bonaparte et se reliait à son projet d'atteindre l'Inde à travers l'Égypte et la Perse. A deux reprises, en 1802 et en 1808, il songea à passer aux actes. En 1802, le capitaine d'un navire français ayant été frappé par un raïs algérien et deux bricks français capturés, le premier consul dicta à Talleyrand un ordre énergique pour Dubois-Thainville : « Je préfère, disait-il, avoir une rupture avec Alger et lui donner une bonne leçon que de souffrir que ces brigands n'aient pas pour le pavillon français le respect que je suis à même de les obliger d'avoir. » Le 7 août 1802, une division navale paraissait devant Alger sous les ordres du contre-amiral Leyssègue, ayant à son bord l'adjudant du palais Hulin, chargé de remettre au dey une lettre de Bonaparte : « J'ai détruit l'empire des Mameluks, parce qu'après avoir outragé le pavillon français, ils osaient demander de l'argent pour la satisfaction que j'avais droit d'attendre. Craignez le même sort et si Dieu ne vous a pas aveuglé pour vous conduire à votre perte, sachez ce que je suis et ce que je peux faire. Si vous refusez de me donner satisfaction, je débarquerai 80 000 hommes sur vos côtes et je détruirai votre Régence. Ma résolution est immuable. »

Bonaparte était bien décidé en effet à mettre ses menaces à exécution. Le ministre de la Marine Decrès reçut l'ordre de rassembler dans la Méditerranée une escadre de 15 navires « prête à agir suivant les circonstances ». L'ambassadeur de la Porte à Paris, Mohammed-Ghaleb-Effendi, fut officiellement informé de nos griefs, ainsi que de l'impertinence des Barbaresques de vouloir exiger

200 000 piastres, « comme si le premier Consul était de ces petites Puissances dans le cas de marchander leur amitié. » Le premier Consul, disait-on à l'ambassadeur, avait résolu de se venger en s'emparant de toute la côte d'Afrique et de détruire Alger « sans en laisser pierre sur pierre ».

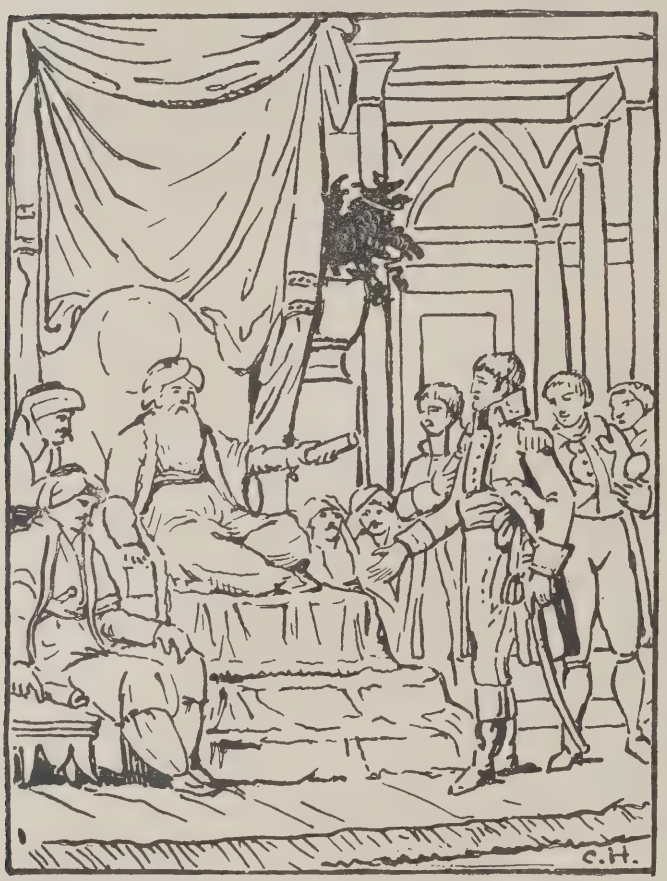


AUDIENCE DONNÉE AU GÉNÉRAL HULIN PAR LE DEY D'ALGER (1802)

Bonaparte avait cherché à se rendre un compte exact de la situation militaire de la Régence ; il avait interrogé les voyageurs qui avaient parcouru l'Afrique, en particulier Thédenat, qui avait été captif à Alger et à Mascara, consulté Peyron, gouverneur des Concessions, et Jeanbon Saint-André, l'ancien chargé d'affaires du Directoire. La flotte était prête à appareiller quand la réponse du dey arriva, aussi humble et soumise que celle de Bonaparte était hautaine. Elle donnait satisfaction sur tous les points : « Dorénavant, notre ami, s'il survient quelque chose entre nous, écrivez-moi vous-même et tout s'arrangera à l'amiable. » Mustapha reçut les officiers de l'escadre avec des honneurs inaccoutumés, dans le plus grand pavillon de ses jardins et leur donna les plus beaux chevaux de ses écuries. Le raïs coupable d'avoir frappé un capitaine français fut conduit devant le consulat de France pour être décapité et il avait déjà la tête sur le billot, lorsque Dubois-Thainville lui fit grâce au nom de la République. La pêche du corail fut rétablie. L'orage se détourna sur l'Angleterre, le consul de cette nation, M. Falcon, ayant eu l'imprudence de recevoir chez lui en plein jour des femmes turques. Nelson vint faire devant Alger deux démonstrations navales successives, mais il avait l'ordre formel de ne pas pousser les choses à l'extrême.

En 1807, de nouvelles difficultés surgirent entre la France et la Régence. Le dey témoigna sa mauvaise humeur en donnant momentanément aux Anglais les établissements et les pêcheries de corail. Mais ils furent mal accueillis par les populations et leurs tentatives de négoce échouèrent complètement.

En 1808, Napoléon était décidé à en finir une fois pour toutes avec les Barbaresques et l'annexion de l'Afrique du Nord à l'Empire français formait un des articles du traité secret conclu avec la Russie. Le commandant du génie Boutin avait été envoyé au printemps de 1808 pour lever le plan d'Alger et ses environs. C'était une entreprise difficile et dangereuse. Boutin y réussit malgré tous les obstacles : « J'ai parcouru, écrivait-il au ministre de la Marine, ces parties de la ville où les chapeaux ne se montrent pas et tout autour d'Alger j'ai dépassé de trois ou quatre lieues les limites assignées aux Européens. » Il séjourna du 24 mai au 17 juillet, mais on finit par trouver sa curiosité indiscrète et on le pria de partir. Il s'embarqua après avoir fait une abondante moisson de dessins, de croquis et de notes. Le brick qui le ramenait à Toulon fut capturé par une frégate anglaise ; fait prisonnier et conduit à Malte, il réussit à s'échapper déguisé en matelot, prit passage pour Constantinople et revint en France par terre. Il avait dû détruire ses croquis, mais avait conservé ses notes.

Elles lui permirent de rédiger un rapport d'une exactitude remarquable, intitulé : *Reconnaissance générale des villes, forts et batteries d'Alger, pour servir au projet de descente et d'établissement définitif dans ce pays.* Il donnait sur les moyens d'attaque et de défense de la ville de précieux renseignements, montrait l'inutilité d'une attaque du côté de la mer, signalait comme point de débarquement la baie de Sidi-Ferruch, déjà indiquée par de Kercy vingt-six ans auparavant. Les documents recueillis par Boutin furent utilisés en 1830 et servirent à dresser les cartes qui accompagnèrent l'*Aperçu de l'état d'Alger* à l'usage de l'armée expéditionnaire.

La Régence fut sauvée une fois encore par les luttes entre les puissances européennes. Les guerres continentales et les événements qui se succédèrent de 1808 à 1814 firent oublier à Napoléon « Messieurs d'Alger » et permirent aux Barbaresques de se survivre quelques années encore.

## V

### LE GOUVERNEMENT DE LA RESTAURATION ET LA RÉGENCE (1814-1827)

Le Congrès de Vienne se préoccupa des États barbaresques. L'amiral Sidney Smith lui présenta un mémoire sur la nécessité et les moyens de faire cesser la piraterie ; il proposait une véritable coalition des puissances chrétiennes : « Pendant que l'on s'occupe, disait-il, des moyens d'abolir l'esclavage des noirs, il est étonnant qu'on ne fasse aucune attention à la côte septentrionale de l'Afrique, habitée par des pirates turcs qui non seulement oppriment les naturels de leur voisinage, mais enlèvent les chrétiens pour les employer comme esclaves dans les bâtiments armés en course. Ce honteux brigandage ne révolte pas seulement l'humanité, mais il entrave le commerce. Il est évident que les moyens militaires employés jusqu'à ce jour par les princes chrétiens pour tenir en échec les États barbaresques, non seulement ont été insuffisants, mais ont eu le plus souvent pour résultat de consolider leur pouvoir. » Sidney Smith demandait en conséquence aux nations les plus intéressées au succès de l'entreprise de s'engager par traité à fournir leur contingent d'une force maritime imposante pour garder les côtes de la Méditerranée, surveiller, poursuivre et détruire les pirates. Il fonda la *Société des anti-pirates*, puis la *Société des chevaliers libérateurs des esclaves blancs en Afrique;* il songeait à reconstituer l'ordre de Malte sous une forme nouvelle. A la Chambre des pairs, Chateaubriand, qui faisait partie de la *Société des anti-pirates*, présenta le 9 avril 1816 un projet d'adresse au Roi ayant pour objet la suppression de l'esclavage des blancs : « C'est en France, disait-il, que fut prêchée la première croisade, c'est en France qu'il faut lever l'étendard de la dernière. »

Un plan fut élaboré en 1816 aux conférences de Londres pour la répression des corsaires africains. Le marquis d'Osmond, notre plénipotentiaire, n'y donna point son adhésion, estimant que le projet tel qu'il se présentait fournissait à l'Angleterre des moyens d'affermir sa domination maritime et éluda les propositions de lord Castlereagh. On s'occupa encore des Algériens au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818. Mais on ne parvint pas à s'entendre et on se borna à inviter les plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne, comme représentants des deux cours dont l'autorité avait le plus de poids auprès des Régences, à adresser aux Seigneurs barbaresques « des paroles sérieuses ». En septembre 1819, les amiraux Jurien et Freemantle revinrent avec une escadre franco-britannique signifier au dey

d'Alger les volontés de l'Europe. Ils n'obtinrent même pas une satisfaction morale. Le dey Husseïn déclara qu'il avait le droit de visiter tous les navires, afin de reconnaître ses amis et ses ennemis, et que ses sujets n'ayant pas d'autre commerce, il ne pouvait renoncer à la course. Les commissaires avaient ordre de ne pas trop insister ; ils durent prendre congé du dey, qui leur souhaita, avec beaucoup d'obligeance, dit Deval, « un bon voyage », non sans quelque ironie.

Les essais d'entente internationale avaient échoué. Les démonstrations individuelles des puissances, bien qu'elles devinssent de plus en plus fréquentes, ne réussirent pas mieux. En 1815, les États-Unis envoyèrent une division navale sous les ordres du commodore Decatur ; il devait exiger l'abolition du tribut annuel et du droit de visite ; il détruisit le raïs Hamidou, corsaire célèbre et un traité fut signé après quelques jours de discussion. En même temps, une division de six frégates hollandaises mettait le blocus devant Alger et la flotte anglaise y paraissait sous le commandement de lord Exmouth. Ce dernier revint en 1816 et engagea un furieux duel d'artillerie avec les 300 bouches à feu qui défendaient la place. Les Algériens prétendirent que l'amiral s'était servi du pavillon parlementaire pour prendre ses positions de combat, effectuant ainsi à l'abri du danger la partie la plus périlleuse de l'opération. Lord Exmouth perdit 800 hommes et éprouva d'assez graves avaries ; mais, sous les 34 000 projectiles qu'il lança, la plupart des navires de la flotte algérienne furent coulés, les forts démantelés, les ouvrages de défense bouleversés. Le dey se soumit, accorda la libération de tous les esclaves chrétiens, au nombre de 1 200, presque tous Italiens ou Espagnols, et promit d'abolir l'esclavage. Mais il restait libre de faire la course sur les petites puissances.

En 1817, le dey restitua à la France les Concessions, que les Anglais avaient obtenues en 1807 ; la redevance annuelle, qui, depuis 1694, était de 17 000 francs, fut portée à 60 000 francs. Mais ces établissements périclitèrent malgré de nombreux projets de réorganisation. De nouvelles difficultés surgirent en 1824 entre la Grande-Bretagne et la Régence, à propos des domestiques kabyles du consul dont le dey prétendait se saisir. Sir Harry Neal vint bombarder la ville, mais le feu dirigé de trop loin n'eut aucun effet et l'amiral repartit sans avoir rien obtenu. Les Algériens se flattèrent d'avoir remporté une victoire signalée ; en même temps, la guerre de l'indépendance grecque, pendant laquelle le dey envoya quelques navires se joindre à la flotte ottomane, occasionna une recrudescence de fanatisme. Le dey Husseïn, qui avait pris le pouvoir en 1819, eut de ce fait une attitude de plus en plus insolente vis-à-vis des puissances européennes en général et de la France en particulier.

**L'affaire Bakri et Busnach**

Une vieille affaire était pendante depuis de nombreuses années et amenait des difficultés sans cesse renaissantes. Pendant la Révolution française, les Juifs livournais Bakri et Busnach avaient prêté leur concours dans des opérations concernant l'importation en France des blés de Barbarie. C'étaient des hommes intelligents, spéculateurs habiles, qui avaient rendu aux souverains de la Régence des services de toutes sortes et avaient pris sur eux une grande influence. Tandis que Busnach demeurait à Alger, Jacob Bakri s'était établi d'abord à Marseille, puis à Paris. Ils avaient complètement accaparé le commerce des blés, qu'ils vendaient fort cher, mais en accordant tous les délais de paiement qu'on sollicitait d'eux, délais d'ailleurs productifs de gros intérêts. Les Juifs ravitaillaient aussi les Anglais de Gibraltar et cette raison s'accordait avec le manque de fonds pour que le Directoire inclinât à surseoir au règlement des créances : « En retenant les sommes dues à ces Juifs, écrivait Delacroix le 26 avril 1797, nous les empêcherons de se distraire entièrement de nos intérêts et nous les forcerons à plus de circonspection dans leurs procédés obligeants avec les Anglais. »

LE DEY HUSSEÏN
(dessiné d'après nature par Fernel).

Comme le règlement tardait trop, les Juifs y intéressèrent le dey d'une part, Talleyrand d'autre part. Ils persuadèrent au dey, dont ils étaient eux-mêmes débiteurs, qu'ils ne pourraient le rembourser que lorsqu'ils seraient eux-mêmes payés et transformèrent ainsi adroitement leurs créances particulières en créances d'État. Talleyrand, qui avait succédé à Delacroix comme ministre des Relations extérieures, parvint à faire revenir ses collègues sur la mauvaise opinion qu'ils avaient de cette affaire ; il rappela les services rendus par les négociants juifs à nos armées, se plaignit de la négligence coupable du Directoire à leur égard et demanda qu'il leur fût témoigné la meilleure volonté possible. La créance s'élevait, d'après Bakri, à

7 943 000 francs : le Consulat autorisa le paiement d'un acompte de 3 726 000 francs.

Les choses restèrent en l'état jusqu'à la fin de l'Empire. Le dey s'irritait des retards, d'autant plus qu'une partie des marchandises livrées par les Juifs lui appartenaient. Dubois-Thainville avait été remplacé en 1815 comme consul général à Alger par Pierre Deval, fils d'un drogman de l'ambassade de France à Constantinople ; il parlait le turc et l'arabe et ne manquait pas de finesse, mais il avait une mentalité toute levantine, usant volontiers de voies obliques et de ruses, ce qui lui valait d'être peu considéré. Deval eut au début une attitude très conciliante, comme le lui prescrivaient d'ailleurs ses instructions et promit la prompte liquidation de cette affaire. En 1819, les Juifs réclamaient 24 millions, mais déclarèrent bientôt se contenter de 7 millions pour solde de tout compte. Le gouvernement de la Restauration reconnut la dette et une convention du 28 octobre 1819, approuvée par la Chambre des députés le 24 juillet 1820, décida que la somme de 7 millions sur laquelle on était tombé d'accord serait payée par le Trésor public.

Les droits de créancier du dey étaient passés sous silence dans l'acte de 1819 ; il ne connut probablement pas la teneur exacte de l'acte et ne l'aurait d'ailleurs sans doute pas compris. Il l'approuva et se déclara satisfait. Mais, aussitôt la loi promulguée, de nombreuses oppositions aux ordonnances de paiement furent formées par les créanciers de Bakri et de Busnach. En conséquence, 4 500 000 francs seulement furent payés et une somme de 2 500 000 francs fut versée à la Caisse des dépôts et consignations, en attendant que les tribunaux se fussent prononcés. Un acte public destiné à faire droit aux réclamations du dey eut pour conséquence de rendre légale sa spoliation. Dans cette affaire, le gouvernement français et le dey d'Alger furent également dupés par Jacob Bakri.

Husseïn s'attendait à être payé ; il ne comprenait rien aux lenteurs de notre procédure et aux règlements de notre comptabilité. Deval fut chargé de lui expliquer les causes qui retardaient le paiement : tâche ingrate dans laquelle il réussit mal : « Suis-je responsable, disait le dey, des obligations que peuvent avoir contractées deux maisons juives ? S'il était dû au roi de France de l'argent par un de mes sujets, justice lui serait rendue dans les vingt-quatre heures. » On lui devait de l'argent, on lui avait promis de le lui rendre et on ne le lui rendait pas. Ces lenteurs l'irritaient de plus en plus.

Les Juifs, craignant pour leurs têtes, se gardaient bien de retourner à Alger ; le dey demandait leur extradition et accusait le consul d'être leur complice, de s'être laissé acheter par eux. S'entêtant de plus en plus, Husseïn écrivit directement au roi, accusant Deval de concussion, demandant son rappel, réclamant l'arrestation

des deux Juifs et le versement des 7 millions, quitte aux créanciers à se pourvoir devant lui. Il est clair que cette dette de la France envers le dey n'était pas une dette ordinaire et que, dans la mesure où l'argent provenait du trésor de la Régence, il s'agissait d'une dette entre deux États. Mais la forme de la lettre était trop blessante pour qu'on pût y répondre. M. de Damas, ministre des Affaires étrangères, écrivit au consul d'apprendre au dey que le roi n'avait pas cru pouvoir donner suite à des prétentions contraires à la convention du 28 octobre 1819, devenue la loi des parties.

Dès lors, les événements se précipitent et la situation se tend de plus en plus. Le 30 avril 1827, au cours d'une audience accordée au consul à l'occasion de la fête du Beïram, Husseïn lui demanda pourquoi le ministre ne lui avait pas répondu. Les deux interlocuteurs s'entretenaient en turc, sans interprète : « Pourquoi, dit le dey, votre ministre ne m'a-t-il pas écrit directement ? Suis-je un manant, un homme de boue, un va-nu-pieds ? C'est vous qui êtes cause que je n'ai pas reçu de réponse de votre ministre, c'est vous qui lui avez insinué de ne pas m'écrire. Vous êtes un méchant, un infidèle, un idolâtre ». — « Mon gouvernement ne vous écrira pas. C'est inutile. » Cette réponse mit le dey hors de lui ; il se leva, intima l'ordre au consul de sortir et comme celui-ci ne bougeait pas, il le poussa à trois reprises avec le manche de son chasse-mouches, en déclarant qu'il allait le faire mettre en prison. C'est ce qu'on a appelé le « coup d'éventail ».

On avait quelquefois toléré des insultes bien plus graves. Nos consuls n'avaient-ils pas été mis à la bouche des canons, comme M. Le Vacher et M. Piolle, ou emprisonnés comme M. Lemaire et M. Moltedo ? Mais les temps étaient révolus. Au sortir de l'audience, M. Deval alla porter ses doléances aux ministres du dey : « Il faut, lui dirent-ils, tâcher d'empêcher que les vitres se cassent, mais quand elles sont cassées, quel remède y a-t-il ? » Deval adressa le soir même son rapport à Paris ; il déclarait avoir été frappé sans provocation et demandait qu'on donnât à cette affaire « la suite sévère et tout l'éclat qu'elle méritait. »

Lorsque M. de Damas lut cette dépêche au conseil des ministres, elle produisit la plus vive indignation. On résolut de poursuivre, même par la force, une réparation éclatante de tous les griefs de la France, mais il fallait obtenir avant tout une satisfaction solennelle pour l'injure faite au Roi dans la personne de son représentant. L'intervention du consul devait faire place à celle du commandant de l'escadre qui allait se rendre à Alger dans ce but.

Le capitaine de vaisseau Collet, un des meilleurs officiers de la marine fran-

çaise, fut envoyé à Alger avec une division navale de six bâtiments pour obtenir une réparation et en cas de refus embarquer le consul et les nationaux. Arrivé à Alger le 12 juin, Collet demanda que l'*oukil-el-hardj* vînt faire des excuses à bord et que le pavillon de France fût arboré et salué à coups de canon. Le dey qualifia ces exigences de ridicules et refusa ; le comte d'Attili de La Tour, consul de Sardaigne, se chargea des intérêts français et la rupture fut consommée.

LE CONTRE-AMIRAL COLLET
(d'après une peinture de Maurin).

**LE BLOCUS (1827-1830)** La question se posait de savoir si l'on ferait une expédition ou si l'on se contenterait d'un blocus. Collet était partisan d'un débarquement et envoya à Paris le capitaine de frégate Dupetit-Thouars pour soutenir ses idées. Le duc de Clermont-Tonnerre, ministre de la Guerre, se prononça dans le même sens, mais le ministère de Villèle, préoccupé des affaires de Grèce et des événements intérieurs, se rallia à l'idée du blocus. Le ministère Martignac, pour les mêmes raisons, adopta une attitude expectante ; il désirait ne pas compromettre l'alliance conclue avec l'Angleterre et la Russie par une expédition dont elles pouvaient s'alarmer.

Le blocus dura trois ans, du 16 juin 1827 au 14 juin 1830. Ce fut une campagne sans gloire, pleine de périls et surtout de fatigues, auxquelles Collet finit par succomber ; il fut remplacé par le capitaine de vaisseau de La Bretonnière, qui arbora son pavillon sur la *Provence*. Il y eut quelques accidents ; en mai 1830, le *Silène* et l'*Aventure* s'échouèrent au cap Bengut près de Dellys ; les Kabyles massacrèrent 86 hommes, dont les têtes furent envoyées à Alger dans des sacs et payées 500 francs chacune ; le reste des équipages demeura prisonnier à Alger.

Il y eut encore quelques tentatives d'accommodement, mais, à mesure que le gouvernement français modérait ses demandes, l'arrogance du dey s'accroissait. Il était d'ailleurs encouragé dans son attitude par M. Saint-John, consul de Grande-Bretagne. Le 30 juillet 1829, M. de La Bretonnière se présenta devant Alger sous pavillon parlementaire. Il demandait seulement la mise en liberté des prisonniers, l'envoi à Paris d'un officier chargé de dire que le dey n'avait pas eu l'intention

d'insulter le roi, enfin la conclusion d'un armistice. Il descendit à terre, eut une conférence avec l'*oukil-el-hardj*, puis deux entrevues à la Kasba avec le dey. Husseïn s'entêta et opposa un refus absolu : « J'ai de la poudre et des canons, » répondit-il. M. de La Bretonnière, sur les instances du consul de Sardaigne et de l'interprète du dey, attendit encore jusqu'au lendemain, malgré le vent debout et la mer démontée. Comme la *Provence* appareillait, toujours sous pavillon parlementaire, les batteries de la côte lui envoyèrent 80 coups de canon, dont 11 seulement l'atteignirent. C'était un attentat contre le droit des gens et une nouvelle insulte au gouvernement français ; le dey déclara que l'on avait fait feu sans son ordre, mais continua à refuser des excuses officielles.

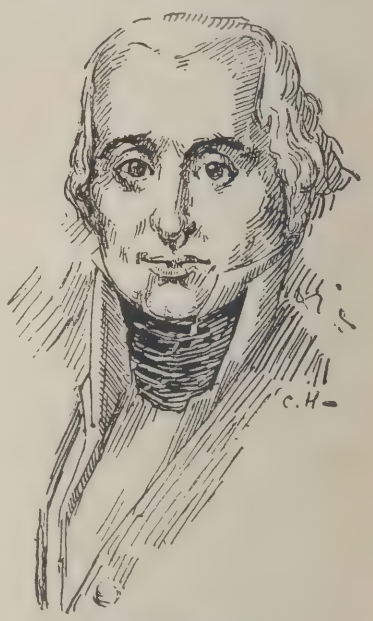

LE CONTRE-AMIRAL DE LA BRETONNIÈRE

Le blocus coûtait plus de 7 millions par an et nous privait, par surcroît, des bénéfices du commerce avec les Barbaresques, ce qui excitait les doléances des ports du Midi. Il était d'ailleurs impossible de laisser impuni l'outrage qui venait d'être fait au pavillon français. Tous les moyens de transaction étaient épuisés et l'expédition si longtemps ajournée était devenue indispensable.

C'est au prince de Polignac que revient le mérite d'avoir engagé résolument la France dans l'expédition d'Alger. L'opiniâtreté qui le perdit dans la crise de Juillet le servit dans cette occurrence. Arrivé au pouvoir le 8 août 1829, il se montra décidé à ne pas prolonger plus longtemps un blocus très coûteux et, d'après tous les hommes compétents, sans aucune efficacité. Il avait contre lui les deux Chambres, une grande partie de la presse et de l'opinion, la presque totalité des officiers généraux des armées de terre et de mer, le Dauphin lui-même. Il triompha de tout, puissamment soutenu par le roi Charles X, qui, faible et entêté en matière de politique intérieure, avait une réelle supériorité lorsqu'il s'agissait des questions extérieures. Charles X a joué un rôle personnel considérable dans l'affaire d'Alger : « Il mena tout, dit le prince de Polignac, dirigea tout, je ne fus que son premier secrétaire. » Il convient de rendre justice à ces deux hommes, aujourd'hui que le fracas des journées de Juillet a passé et que la France africaine resplendit dans toute la vigueur de sa maturité.

L'entreprise se heurtait à une hostilité violente de l'Angleterre, qui, établie

à Gibraltar, à Malte, aux Iles Ioniennes, était très désireuse de maintenir à son profit le *statu quo* méditerranéen. Le prince de Polignac était apparenté à la haute société anglaise et le duc de Wellington se félicitait de son avènement au pouvoir. Il lui fallut bientôt en rabattre : « Je considérais Polignac, dit-il, comme borné, mais loyal ; c'est en réalité un des hommes les plus habiles et les plus faux que je connaisse. »

Wellington, chef du cabinet anglais, avait comme ministre des Affaires étrangères lord Aberdeen. Il était représenté à Paris par lord Stuart, qui ne manquait pas d'esprit, mais qui était dépourvu de tact et de discrétion. On lui reprochait à Londres ses dépêches obscures et contradictoires : « Lord Stuart, disait Wellington, ne comprend jamais ce qu'on le charge de dire aux ministres français, ni ce que ceux-ci lui répondent. » Dans l'Afrique du Nord, les consuls anglais Thomas Read à Tunis, Warrington à Tripoli, Saint-John à Alger intriguaient de toute manière contre la France. Arrivé à Alger en 1827, M. Saint-John était un homme fort intelligent, connaissant très bien le terrain, animé d'une haine contre les Français qui allait jusqu'à la passion. Il rendit somme toute un assez mauvais service à son pays en encourageant le dey à la résistance, lui assurant qu'il serait soutenu par l'Angleterre.

Vers la fin de 1829 se place un curieux épisode : une tentative du prince de Polignac pour combiner une alliance entre la France et l'Égypte contre les Barbaresques. On proposa au pacha d'Égypte, Méhémet-Ali, de s'emparer des Régences avec le concours pécuniaire de la France, qui l'aurait en outre garanti contre l'hostilité des autres puissances ; on en vint même à lui proposer la coopération effective de la flotte française et on chercha aussi à obtenir un firman de la Porte autorisant cette entreprise. La combinaison franco-égyptienne, dont l'idée première appartenait au consul de France à Alexandrie, M. Drovetti, n'avait aucune chance de succès. C'était associer la question d'Orient à la question d'Alger et l'Angleterre était encore plus hostile à l'alliance de la France avec Méhémet-Ali qu'à nos projets en Afrique ; elle nous le fit bien voir en 1840. Les autres puissances ne faisaient pas d'objections, mais regardaient en général la combinaison égyptienne comme irréalisable : « Croyez-vous, disait Nesselrode, que les Égyptiens soient capables d'aller à Alger ? Comment n'osez-vous pas détruire vous-même ce nid de pirates et vous y établir pour nous en délivrer à jamais ? » Polignac se décida à renoncer à son projet et l'expédition purement française fut décidée.

Les allures de la diplomatie anglaise furent assez confuses. Lord Aberdeen offrit d'abord la coopération de l'Angleterre, ce qui eût mené à un condominium,

mais Wellington, jugeant l'entreprise périlleuse, préféra laisser la France s'y engager, persuadé qu'elle n'en viendrait pas à bout. On essaya alors de faire intervenir la Turquie en la pressant de réduire à l'obéissance son vassal rebelle. Pris entre les ambassadeurs de France et d'Angleterre, le général Guilleminot et sir Robert Gordon, les Turcs se décidèrent à envoyer à Alger l'amiral Taher-Pacha, ancien commandant de la flotte ottomane à Navarin : « Si tu réussis, lui dit le grand-vizir, tu auras les trois queues, sinon ta tête tombera. » Cette alternative engagea Taher à ne pas se presser. Il s'arrangea pour arriver trop tard, lorsque l'expédition française était déjà en route ; l'escadre du blocus l'empêcha d'entrer à Alger et l'envoya à Toulon sous escorte.

LE BARON D'HAUSSEZ
(d'après Grévedon).

En France même, l'Angleterre essayait d'intimider le gouvernement et d'obtenir de lui des engagements précis pour l'avenir : « Prévenez Polignac, écrivait Wellington, que tout ce que nous laisserons faire sera quelque chose d'analogue au bombardement de 1816, à moins que, par une communication officielle, Sa Majesté Très Chrétienne s'engage à ne pas établir l'influence française dans ce pays. » On répondit que le mieux serait de traiter l'affaire avec toutes les puissances lorsque Alger serait en notre pouvoir. Pendant cinq mois, les efforts de l'Angleterre pour obtenir de nous des engagements qui nous auraient retiré tout le bénéfice de l'expédition se heurtèrent à une fin de non-recevoir : « Nous nous sommes abstenus, répondit M. de Polignac, d'arrêter envers nous-mêmes quel devait être le sort ultérieur d'Alger. » Il fut impossible d'en tirer autre chose. Lord Stuart alla trouver le ministre de la Marine, le baron d'Haussez, qui lui fit une réponse énergique, rappelant celle que les Anglais avaient reçue de Cambronne à Waterloo. Un dernier effort fut tenté auprès de Charles X ; dans une audience longue et mouvementée, dont plusieurs contemporains nous ont transmis les échos, lord Stuart se répandit en récriminations et en menaces : « Monsieur l'ambassadeur, répondit le Roi sans s'émouvoir, tout ce que je puis faire pour votre gouvernement, c'est de n'avoir pas

écouté ce que je viens d'entendre. » Ainsi finit ce duel diplomatique, dans lequel le gouvernement de la Restauration fit preuve de beaucoup d'adresse et de fermeté.

L'expédition d'Alger, à côté des circonstances occasionnelles, avait des causes profondes : « Ce n'est pas pour un coup d'éventail, disait Metternich, qu'on dépense 100 millions et qu'on expose 40 000 hommes. » Ce qui était en jeu, c'était l'influence française dans la Méditerranée menacée par celle de l'Angleterre. Quelques jours allaient suffire pour supprimer la Régence d'Alger et réaliser les paroles prophétiques de Bossuet : « Tu céderas ou tu tomberas sous ton vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la Chrétienté. Tu disais en ton cœur avare : je tiens la mer sous mes lois et les nations sont ma proie. La légèreté de tes vaisseaux te donnait de la confiance, mais tu te verras attaquée dans tes murailles comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son nid où il partage son butin à ses petits. Nous verrons la fin de tes brigandages. Tu es semblable à Tyr, et pourtant elle s'est tue au milieu de la mer. »

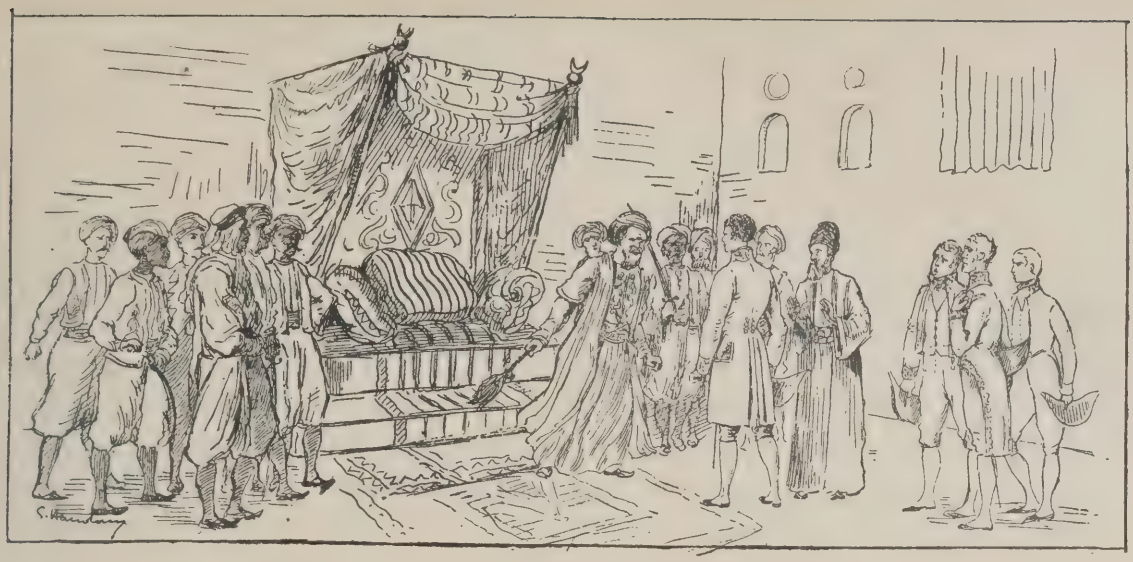

# LIVRE II

# L'ALGÉRIE DE 1830 A 1848
# L'APPRENTISSAGE COLONIAL ET LA CONQUÊTE

## CHAPITRE PREMIER

## LES DÉBUTS ET LES HÉSITATIONS (1830-1834)

I. *L'expédition d'Alger.*

II. *Alger jusqu'au départ de Bourmont (juillet-septembre* 1830*).*

III. *La Monarchie de Juillet et l'Algérie. — Le Parlement et l'opinion.*

IV. *Le premier gouvernement de Clauzel. — L'expédition de Médéa. — La question des effectifs. — Un essai de protectorat. — L'intervention marocaine dans la province d'Oran.*

V. *Les successeurs de Clauzel. — Berthezène, Rovigo, Voirol.*

VI. *Les débuts d'Abd-el-Kader. — Le traité Desmichels.*

VII. *La colonisation. — Clauzel et la colonisation. — L'Algérie en* 1834.

VIII. *La commission d'enquête de* 1833. *— Les ordonnances de* 1834.

# I

L'EXPÉDITION d'Alger fut entreprise par le gouvernement de la Restauration, non pas, ainsi que le prétendirent les journaux de l'opposition, comme une manœuvre de politique intérieure commandée par les circonstances difficiles où se trouvait le ministère de Polignac, mais comme une mesure d'honneur et d'intérêt national, devant laquelle le gouvernement, qui avait tenté toutes les autres voies, ne pouvait plus reculer sans déserter ses devoirs.

**L'EXPÉDITION D'ALGER**

C'est seulement au mois de janvier 1830 que la décision fut prise ; il fallait faire de grands efforts pour être prêt à la bonne saison, c'est-à-dire au mois de mai ou de juin au plus tard. Trois commissions furent constituées, qui travaillèrent d'abord séparément, puis se réunirent sous la présidence du prince de Polignac et en présence du ministère tout entier. La réunion eut lieu dans le grand salon du ministère des Affaires étrangères, situé alors rue des Capucines, par une très froide journée de janvier. Une table immense occupait une grande partie de la pièce et empêchait les assistants de s'approcher de la cheminée ; Polignac, aidé de quelques autres personnes, voulut reculer la table, qui, n'étant plus en équilibre, s'écroula avec fracas ; c'était un mauvais augure, cependant on la releva et la discussion commença. Le conseil, après une longue délibération, adopta le plan présenté par Dupetit-Thouars, que celui-ci avait exposé dans un lumineux rapport. Ce plan consistait à débarquer à Sidi-Ferruch et à s'emparer du Fort-l'Empereur, d'où on dominait la ville ; les défenses de son front de mer, dans ces conditions, ne lui servaient à rien.

LE GÉNÉRAL DE BOURMONT

L'ordonnance de mobilisation parut le 7 février 1830 et l'expédition fut annoncée aux Chambres dans le discours du trône du 2 mars : « Au milieu des graves événements dont l'Europe était occupée, y lisait-on, j'ai dû suspendre l'effet de mon juste ressentiment contre une puissance barbaresque, mais je ne puis laisser plus longtemps impunie l'insulte faite à mon pavillon. La réparation éclatante que je veux obtenir, en satisfaisant l'honneur de la France, tournera, avec l'aide du Tout-Puissant, au profit de la chrétienté. » Le 20 avril, *le Moniteur* résumait les griefs de la France contre le dey : « A nos soldats, disait-il, est réservée la noble mission de venger la dignité de la Couronne et de délivrer la France et l'Europe du triple fléau que les Puissances chrétiennes ont enduré trop longtemps : l'esclavage de leurs sujets, les tributs que le dey exige d'elles et la piraterie qui ôte toute sécurité aux côtes de la Méditerranée. »

La préparation de l'expédition fut conduite avec beaucoup de méthode et de célérité. Les vieux amiraux, timides survivants de la marine impériale, prétendaient qu'elle exigerait six ou huit mois ; mais d'Haussez promit d'être prêt pour le 15 mai et tint parole. Rien ne fut laissé au hasard. On réunit les forces de terre et de mer et le matériel de guerre, on rassembla les munitions et les vivres, on concentra les bâtiments de guerre, de transport et de débarquement. A la fin d'avril, les troupes étaient réunies dans leurs cantonnements aux environs de Toulon et de Marseille. L'effectif total s'élevait à 37 600 hommes, 4 500 chevaux, 91 pièces d'artillerie.

Le commandement de la flotte fut confié à l'amiral Duperré et celui de l'armée de terre au général de Bourmont. Les deux hommes ne s'entendaient guère. Duperré, rude et brusque, d'humeur peu sociable, était un excellent marin et avait fait une brillante campagne en 1810 dans l'Inde et dans l'Ile de France ; ses opinions libérales le rendaient suspect au roi et au dauphin. Il ne croyait pas au succès de l'expédition et partageait sur ce point l'opinion de Wellington : « Les Français sont fous, disait celui-ci, un revers effroyable les attend sur la côte d'Algérie. » Duperré résuma toutes ses objections dans une lettre qui était un chef-d'œuvre de prévoyance pessimiste ; il prévoyait un mois pour un débarquement qui, en fait, ne demanda que huit heures. Ce pessimisme de l'amiral eût peut-être compromis le succès de l'expédition sans la fermeté du baron d'Haussez et le sang-froid du général en chef.

L'opinion publique n'avait pas oublié que Bourmont avait abandonné sa division avant Waterloo pour rejoindre Louis XVIII à Gand. Il souhaitait évidemment, en prenant le commandement de l'expédition, effacer le souvenir de cette trahison. Bourmont avait pleins pouvoirs même sur Duperré et une ordonnance secrète l'in-

vestissait, en cas de nécessité absolue, du commandement suprême des forces de terre et de mer.

Les trois divisions de l'armée étaient commandées par les généraux Berthezène, Loverdo et des Cars. Le lieutenant général Desprez était chef d'état-major général, Lahitte commandait le génie, Valazé l'artillerie, le baron Denniée l'intendance. Les états-majors avaient été composés de façon à y faire entrer en nombre à peu près égal des officiers de l'ancienne et de la nouvelle armée. Chefs et soldats avaient une double provenance. Les uns, comme Berthezène, Poret-de-Morvan, avaient servi sous l'empire et étaient demeurés fidèles à l'idée impérialiste ; le colonel Monnier, qui commandait le 28e de ligne, a inspiré à Alfred de Vigny le beau portrait du capitaine Renaud dans *Servitude et grandeur militaires;* quelques vieux grognards se rappelaient même l'expédition d'Égypte. D'autres officiers, comme Loverdo et Lahitte, étaient ralliés à la Restauration. Cet amalgame était de nature à effacer les dernières traces des discussions qui divisaient l'armée depuis 1815.

L'AMIRAL DUPERRÉ (d'après le portrait appartenant à M. de Dompierre d'Ormoy)

L'armée navale se trouva réunie le 23 avril. Elle comptait plus de 600 bâtiments, dont 103 bâtiments de guerre divisés en trois escadres : l'escadre de bataille commandée par le vice-amiral Duperré, qui arbora son pavillon sur la *Provence*, avec le vice-amiral Rosamel comme commandant en second ; l'escadre de débarquement et l'escadre de réserve. Le reste se composait de bâtiments de commerce affrétés qui constituaient le convoi et l'escadrille de débarquement pour la mise à terre des troupes et du matériel. Il n'y avait que sept bâtiments à vapeur, avisos et remorqueurs de faible tonnage, et l'expédition d'Alger fut en fait le dernier exploit de la marine à voiles. Le 5 mai, le Dauphin passa la revue de l'armée et de la flotte qui, toute pavoisée, offrait un spectacle magnifique dans le cadre grandiose de la rade de Toulon. L'embarquement des troupes commença le 11 mai et le départ eut lieu le 25.

La navigation fut très lente. Le 30 mai, on arriva en vue de la côte d'Afrique, mais le vent n'étant pas favorable, on rétrograda jusqu'aux Baléares où on resta jusqu'au 9 juin. Le 12, on était de nouveau sur la côte de l'Algérie et on vit

apparaître Alger avec ses murailles blanches, sa campagne couverte de jardins, son magnifique cadre de montagnes. Duperré hésitait encore à se rendre au mouillage inconnu de Sidi-Ferruch, mais Bourmont, sans toutefois être obligé de montrer ses pleins pouvoirs, imposa son autorité : « Monsieur l'amiral, dit-il, cette fois il faut débarquer. La mer n'est pas mauvaise, vous savez que j'ai le droit de vouloir et je veux que nous débarquions. »

L'opération s'effectua le 14 juin, dans la baie qui se trouve à l'Ouest de la presqu'île de Sidi-Ferruch et qui offre, avec une

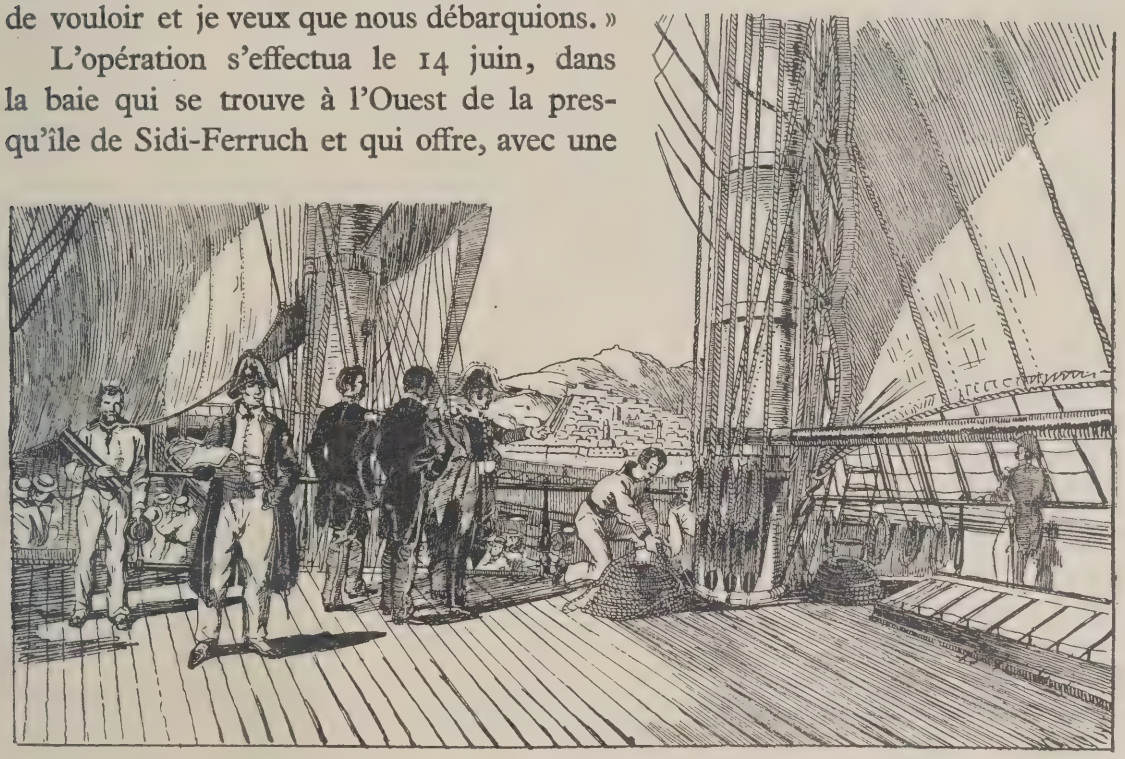

L'AMIRAL DUPERRÉ ET LE GÉNÉRAL DE BOURMONT SUR LE PONT DE LA « PROVENCE »
(d'après une lithographie de Morel-Fatio).

belle plage de sable fin, un bon mouillage bien abrité. La mer était calme et le fond excellent. Sur la presqu'île s'élevait une petite tour, appelée *Torre-Chica* par les Espagnols, que quelques pièces de canon avaient fait prendre pour un établissement militaire, mais qui était simplement le minaret d'un édifice religieux renfermant le tombeau du saint personnage qui avait donné son nom à la localité. L'ennemi n'opposa qu'une très faible résistance ; au consul des États-Unis qui s'étonnait qu'il laissât ainsi débarquer tranquillement l'armée ennemie, Hussein répondit que c'était afin de la détruire plus facilement. La division Berthezène, soutenue par le feu des bâtiments, s'empara sans peine de quelques batteries placées en dehors de la presqu'île. Le débarquement, représenté comme si difficile

par les adversaires de l'expédition. s'était opéré en quelques heures et ne nous avait coûté que trente-deux hommes. Cet événement mémorable est rappelé par l'inscription suivante, gravée sur la porte du fort élevé à cet emplacement : « Ici, le 14 juin 1830, par ordre du roi Charles X, sous le commandement du général de Bourmont, l'armée française vint arborer ses drapeaux, rendre la liberté aux mers, donner l'Algérie à la France. »

Le débarquement de l'artillerie et du matériel continua les jours suivants,

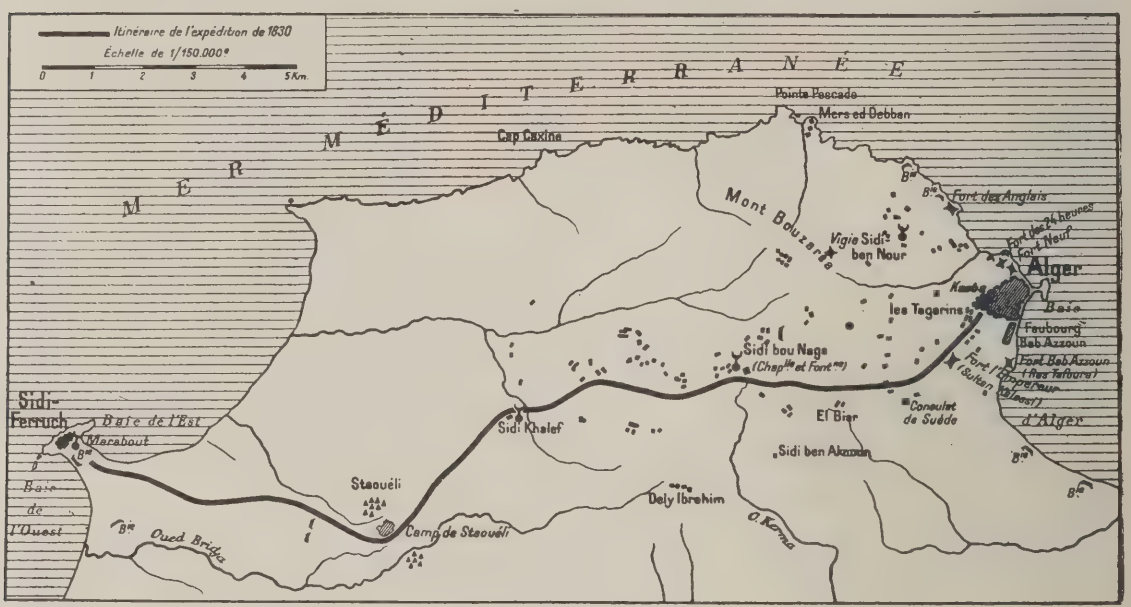


L'EXPÉDITION D'ALGER

gêné seulement le 16 juin par un violent coup de vent de Nord-Ouest, qui mit la flotte en danger et à propos duquel on évoqua le souvenir de l'expédition de Charles-Quint ; mais heureusement, vers midi, le vent passa à l'Est et la mer se calma. Il fut décidé qu'on fortifierait la petite presqu'île de Sidi-Ferruch pour en faire un camp retranché et une place de dépôt. On y établit des parcs, des magasins, des hôpitaux, des fours à cuire le pain.

La distance entre Sidi-Ferruch et Alger est d'environ vingt-cinq kilomètres. Trois combats, qui nous rendirent maîtres de la ville, furent livrés sur ce trajet : ceux de Staouéli, de Sidi-Khalef et du Fort-l'Empereur. Le plus important des trois fut celui de Staouéli. L'agha Ibrahim, gendre d'Husseïn-dey, commandait les forces de la Régence ; il avait avec lui la milice turque forte d'environ 6 000 hommes, les Koulouglis et les Maures d'Alger ; le bey de Constantine avait

amené 13 000 hommes, le bey d'Oran en envoya 6 000, les tribus kabyles fournirent 15 000 hommes environ ; au total, les forces de l'agha s'élevaient à environ 50 000 hommes. Il se proposait d'enfoncer l'aile gauche de l'armée française et de la couper de la presqu'île de Sidi-Ferruch. Le 19 juin au matin, toutes nos lignes furent assaillies ; le premier choc fut terrible, mais, après une lutte acharnée, les Algériens durent se replier sur leurs positions. Les Kabyles lâchèrent pied les premiers ; le reste suivit. A midi, les hauteurs de Staouéli étaient conquises et le camp turc occupé. Nous avions 530 hommes hors de combat, dont 57 morts ; les Algériens avaient perdu deux fois plus de monde.

La prise du camp de Staouéli produisit un grand effet. L'arrivée des fuyards et des blessés jeta le

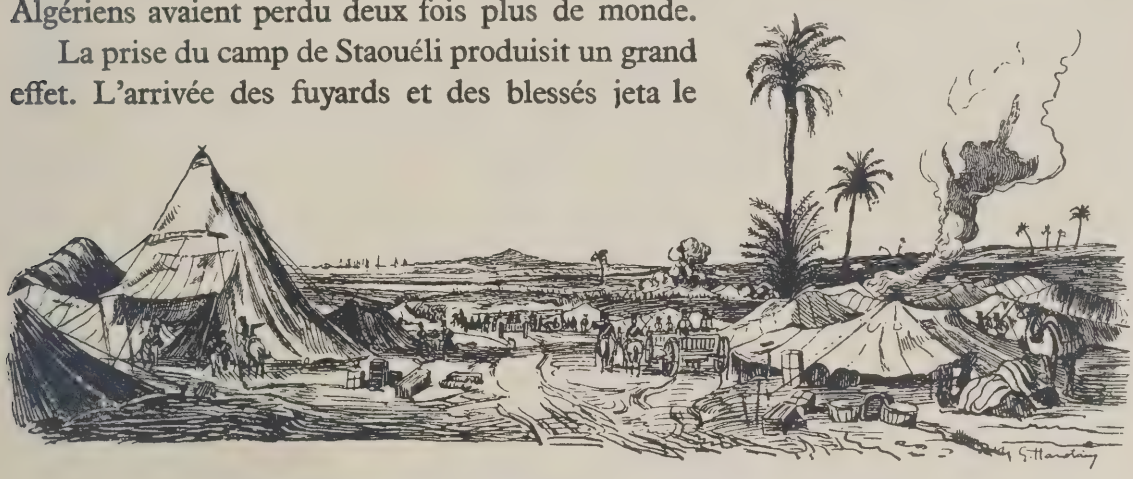

LES TROUPES FRANÇAISES TRAVERSENT LE CAMP TURC DE STAOUÉLI
(d'après une lithographie de Gudin. Musée de l'armée).

désarroi et la consternation dans Alger et les Kabyles regagnèrent leurs montagnes. Bourmont aurait pu sans doute dès ce moment poursuivre l'ennemi, s'emparer d'Alger et terminer la campagne. Mais, ne voulant rien laisser au hasard, il préféra attendre le matériel de siège, les munitions et les subsistances que lui amenait le convoi qui, parti le 18 de Palma, n'arriva que dans la nuit du 24 au 25. Staouéli fut relié à Sidi-Ferruch par une route. Le 24 juin, un nouveau combat fut livré à Sidi-Khalef ou Sidi-Khaled. Dans les journées du 25 au 28 juin, les Turcs, commandés par le bey du Titteri, Mustapha-bou-Mezrag, qui avait remplacé l'agha Ibrahim, tentèrent un nouvel effort et firent éprouver à l'armée française des pertes sérieuses.

Le 29 juin, on reprit la marche en avant destinée à envelopper le Fort-l'Empereur ; la division des Cars était à gauche, la division Loverdo au centre, la division Berthezène à droite. Le chef d'état-major commit ce jour-là une faute grave. Du point de départ de l'armée, on n'apercevait ni le Fort-l'Empereur, ni Alger ; comme la plaine de la Mitidja était couverte de brouillard, on crut voir la mer de ce côté ;

l'état-major en conclut bien à tort que la carte de Boutin était fautive et que l'armée était engagée beaucoup trop à droite. Il fit appuyer les troupes à gauche vers la Bouzaréa, à travers un pays difficile et coupé de profonds ravins ; il en résulta un grand désordre dans la ligne de bataille ; les colonnes s'égarèrent et se heurtèrent dans une confusion extrême, dont, fort heureusement, l'ennemi ne profita pas. Après quoi, au prix de grandes fatigues et de contremarches pénibles, on parvint à regagner les positions qu'on occupait le matin.

Le Fort-l'Empereur, que les indigènes appelaient Bordj-Moulay-Hassan ou Bordj-et-Taous (le fort des paons), devait son nom européen à ce qu'il avait été construit sur le point même où Charles-Quint avait planté sa tente en 1541, mais, pour nos soldats, l'empereur ne pouvait être que Napoléon. C'était le seul ouvrage avancé qui défendit du côté de la terre la Kasba et la ville d'Alger, dont les murailles s'étendaient en contre-bas à environ 1 200 mètres au Nord-Est, de sorte que la prise du Fort-l'Empereur rendait la défense de la ville impossible. Le Khasnadji s'y était enfermé avec 800 Turcs et 1 200 Arabes. Les troupes creusèrent des tranchées pendant quatre jours, puis, quand les travaux d'approche furent suffisamment avancés, le 4 juillet au matin, l'artillerie de siège commença le bombardement. En quelques heures, les murailles s'écroulèrent. Les Turcs montrèrent un grand courage, mais leur feu fut bientôt éteint. L'ordre de battre en brèche allait être donné lorsqu'à dix heures, une formidable explosion se produisit ; des flammes, des nuages de fumée et de poussière s'élevaient jusqu'à une grande hauteur, des pierres pleuvaient dans toutes les directions. Les Turcs, avant d'abandonner le fort, avaient fait sauter la poudrière. L'explosion avait ouvert une large brèche par laquelle les troupes se précipitèrent, le fort fut occupé et mis immédiatement en état de défense.

Le dey parlait de résister encore, mais la population ne le lui permit pas. A deux heures de l'après-midi, un des secrétaires du dey, le khodja Mustapha, se présenta en parlementaire au quartier général. Puis vinrent deux Maures, Hassan-ben-Othman et Ahmed-bou-Derba, qui offrirent à Bourmont de lui apporter la tête du dey ; le général répondit que cela ne lui ferait aucun plaisir et que le roi de France avait coutume de prendre les villes, non les têtes de ses ennemis. A quatre heures, le secrétaire du dey revint avec le consul d'Angleterre, M. Saint-John ; celui-ci proposa sa médiation, que Bourmont refusa nettement. Le général Desprez rédigea le texte de la capitulation et le plus ancien interprète de l'armée, Bracewitz, qui avait fait la campagne d'Égypte trente-deux ans auparavant, partit avec le khodja pour la porter au dey. La remise de la capitulation donna lieu à une scène dramatique ; les cris de fureur des janissaires furent tels que Bracewitz crut son dernier jour

arrivé ; il mourut quelques jours après des suites de l'émotion qu'il avait éprouvée.

Le dey cependant accepta les conditions qui lui étaient imposées. Le 5 juillet au matin, la capitulation fut signée. En voici le texte :

1° Le fort de la Casaubah, tous les autres forts qui dépendent d'Alger et le port de cette ville seront remis aux troupes françaises le 5 juillet à midi ;

2° Le général en chef de l'armée française s'engage envers Son Altesse le dey d'Alger à lui laisser la liberté et la possession de ce qui lui appartient personnellement ;

3° Le dey sera libre de se retirer avec sa famille et ce qui lui appartient dans le lieu qu'il fixera et, tant qu'il restera à Alger, il y sera, lui et toute sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française ; une garde garantira la sûreté de sa personne et celle de sa famille ;

4° Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection ;

5° L'exercice de la religion mahométane restera libre ; la liberté de toutes les classes, leur religion, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte, leurs femmes seront respectées ; le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur ;

6° L'échange de cette convention sera faite le 5 avant midi. Les troupes françaises entreront aussitôt après dans la Casaubah et successivement dans tous les autres forts de la ville et de la marine.

Ainsi, le drapeau français remplaçait désormais le pavillon des Barbaresques sur les murs d'Alger la guerrière. Les soldats vêtus de rouge, qui, d'après d'anciennes prédictions, devaient mettre fin à l'existence de la Régence, entrèrent dans la cité des pirates par la Porte-Neuve. Cette entrée ne se fit pas sans quelque désordre et manqua de solennité. Les voies étaient encombrées et l'état-major n'avait pas donné ses instructions en temps voulu. Le général Lahitte pénétra d'abord avec deux compagnies d'artillerie. Peu après, Bourmont fit son entrée à la tête du 6e de ligne. Le quartier général fut établi à la Kasba, que le dey avait quittée et que les indigènes commençaient à piller.

La Kasba, dont l'imagination française avait fait un palais féerique, apparut en réalité comme une habitation à peine tolérable. Les appartements du dey et de ses femmes étaient si sales et si infestés d'insectes, qu'il fallut les passer à la chaux pour s'en débarrasser. Des marchandises de toute espèce, provenant des prélèvements de la Régence sur les cargaisons, étaient entassées dans les magasins. Le Khasnadji donna les clefs des salles qui renfermaient le Trésor de la Régence, mais déclara qu'aucun registre n'en indiquait le montant, ce qui était faux. Une

commission composée de l'intendant général Denniée, du payeur principal Firino et du général Tholozé, nommé gouverneur d'Alger, fut chargée d'inventorier les monnaies d'or entassées pêle-mêle et d'en prendre possession. On trouva 48 700 000 francs, qui furent expédiés en France et couvrirent largement les frais de l'expédition, évalués à 43 500 000 francs. On s'attendait à trouver des sommes plus considérables, d'où la légende du pillage de la Kasba, qui ne repose sur rien, sinon sur les antipathies du quartier général et du général de Loverdo, qui se renvoyèrent ces accusations. Aucun excès ne fut commis par nos troupes ; les maisons pillées le furent par les Juifs et par la populace indigène. L'Allemand Pfeiffer déclare que « l'armée française se conduisit plus noblement que ne l'eussent fait les troupes de n'importe quel peuple ».

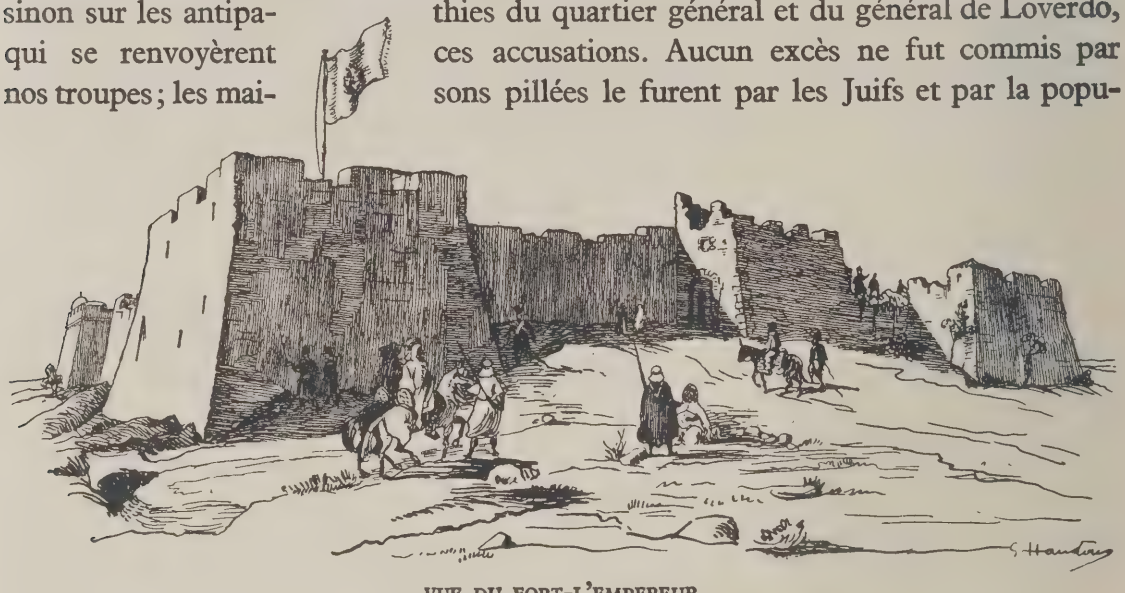

VUE DU FORT-L'EMPEREUR
(d'après une lithographie de Genet).

Nos pertes pendant l'expédition d'Alger s'élevèrent à 2 300 hommes hors de combat, dont 400 morts. Parmi ces derniers était le fils du général en chef, Amédée de Bourmont, grièvement blessé à Sidi-Khalef et mort à l'hôpital de Sidi-Ferruch. Bourmont apprit le deuil qui le frappait le jour même de l'entrée à Alger : « L'armée, écrivit-il à Polignac, perd un brave soldat, je perds un excellent fils. » Le *Journal des Débats* désarma devant cette douleur paternelle : « M. de Bourmont, dit-il, est noblement réconcilié avec la France, le sang de son fils a payé pour lui. »

Le 7 juillet eut lieu une entrevue entre le général en chef et le dey, qui venait reprendre les objets qui lui appartenaient. D'après les renseignements donnés par Bakri, il serait parti avec 18 millions de fortune, dont 8 millions en bijoux, diamants et pierres précieuses. Résigné à la volonté de Dieu, Husseïn s'embarqua

LOVERDO BERTHEZÈNE DES CARS

le 10 juillet pour Naples sur la frégate la *Jeanne d'Arc*, avec sa famille, son harem, sa suite, en tout 110 personnes dont 55 femmes et un bagage considérable.

La nouvelle de la prise d'Alger fut apportée à Toulon par le bateau à vapeur le *Sphinx;* transmise par le télégraphe, elle arriva le 9 juillet à Paris. La dépêche fut remise au baron d'Haussez, qui sauta à cheval et galopa sur la route de Saint-Cloud. En arrivant au château, il aperçut de loin le vieux roi qui se promenait avec la duchesse d'Angoulême au travers de ces futaies magnifiques qu'il devait peu de jours après quitter en fugitif sous les huées de la populace : « Sire, cria d'Haussez, Alger est à nous ! » Une vive rougeur colora les traits pâles et fatigués du roi : « On s'embrasse en un pareil jour, » dit-il, et il donna à d'Haussez une chaleureuse accolade.

Le bâton de maréchal de France fut donné au commandant en chef de l'expédition et la dignité de pair de France à l'amiral Duperré. Il y eut quelque enthousiasme dans le Midi, qui était en relations constantes avec Alger et qui souffrait de la piraterie, mais, dans le reste de la France, la chute d'Alger éveilla peu d'écho et n'arrêta pas l'orage qui montait contre la monarchie : « Oui, Alger est vaincu, écrivait le *Journal des Débats*, mais non pas la charte. Elles vivent et elles sont debout, ces lois qui défendent de faire la guerre sans crédits votés régulièrement, ces lois qui condamnent les ministres qui dépensent l'argent du peuple sans autorisation. La victoire est au Roi, à l'armée, à la France, mais la faute est aux ministres et le droit d'accuser et de punir aux Chambres. Chacun aura ce qui lui est dû, nos soldats leur gloire, les ministres leur punition. »

Le dimanche 11 juillet, le roi se rendit à Notre-Dame pour assister à un *Te*

*Deum*. Tout était morne et silencieux sur le passage du cortège. « Quelques cris évidemment achetés, dit d'Haussez, firent seuls les frais de la joie publique. » Le roi en fut très affecté.

L'expédition d'Alger avait été bien préparée et bien conduite. Le débarquement était l'opération difficile. Dès l'instant qu'il s'était effectué dans de bonnes conditions, la partie était gagnée et l'armée ne devait pas rencontrer beaucoup de résistance. « Jeter avec succès, dit Raynal, une armée de 40 000 hommes sur un point de la côte rapproché d'Alger ; obtenir des vents le temps de débarquer le matériel nécessaire à cette armée, tel était le problème que la fortune se chargea de résoudre. L'inexpérience de l'ennemi et la bravoure de nos troupes firent le reste. »

Par l'occupation d'Alger, la France donnait une base solide à sa politique coloniale dans la Méditerranée ; elle devenait prépondérante dans le bassin occidental de cette mer et portait une atteinte grave à l'omnipotence de Gibraltar et de Malte ; elle plantait le premier jalon de son futur empire africain.

## II

### ALGER JUSQU'AU DÉPART DE BOURMONT (5 JUILLET-2 SEPTEMBRE 1830)

Quoique la prise d'Alger n'ait pas eu un caractère purement accidentel, on ne savait trop ce que l'on ferait de la nouvelle conquête. On ignorait presque tout du pays, de son gouvernement, de ses habitants. Le petit manuel distribué aux officiers au moment du départ de l'expédition, intitulé : *Aperçu historique, statistique et topographique sur l'État d'Alger*, montre que, sauf sur Alger et ses ouvrages fortifiés, on ne savait rien de précis. Le gouvernement de la Restauration n'eut d'ailleurs pas beaucoup de temps pour prendre parti, puisque la nouvelle de la capitulation d'Alger ne parvint à Paris que le 9 juillet et qu'à la fin du mois, la vieille monarchie avait cessé d'exister.

Il n'y avait en France qu'une très faible minorité qui eût l'audace de vouloir faire de l'Algérie une terre française. Jusque dans le ministère, notre occupation rencontrait une vive résistance et le dauphin lui était très hostile. On arguait que la France n'entendait rien à la colonisation et ne tirerait jamais aucun parti de la Régence. Quant à l'opposition, après avoir combattu l'expédition d'Alger, elle soutint bientôt au contraire la nécessité du maintien de l'occupation : « Supposez, disait le *Journal des Débats*, un ministère qui n'eût aucune difficulté intérieure, la question diplomatique est simple. Nous gardons Alger parce que nous

ATTAQUE D'ALGER PAR TERRE ET PAR MER (1830)
D'après le tableau de GUDIN.
(Musée de Versailles).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

l'avons pris et qu'il n'appartient à personne. Nous y ferons un établissement de guerre et de commerce qui assure notre juste influence sur la Méditerranée. La Russie approuve et l'Angleterre, dans sa situation actuelle, se plaint sans s'opposer. »

Le gouvernement n'avait pris aucun engagement vis-à-vis de personne, mais Polignac disait vrai en affirmant que la France n'avait pas arrêté le plan de conduite qu'elle suivrait après la destruction de la domination turque. Dans ses notes diplomatiques, il spécifiait que la France entendait garder sa liberté d'action, mais qu'elle était disposée à se concerter avec les autres peuples chrétiens au sujet du sort de la Régence. On songea un instant à partager le pays entre toutes les puissances de la Méditerranée ou à donner Alger à l'ordre de Malte, ou encore à le remettre à la Porte qui y installerait un pacha comme dans les provinces de l'Empire ottoman.

LA MOSQUÉE KETCHAOUA A ALGER
(d'après une lithographie de Lessore et Wyld).

Cependant les relations étaient plus tendues que jamais avec l'Angleterre. A Alger, le consul Saint-John, après avoir proposé sa médiation, avait refusé d'entrer en relations avec Bourmont et avait prodigué à Husseïn jusqu'à son départ les témoignages de sympathie et de dévouement. Après l'embarquement du dey, il continua à surveiller et à dénaturer tous les actes de l'autorité française. Les ports de Malte et de Gibraltar regorgeaient de troupes et de navires et Saint-John écrivait à son chef, lord Aberdeen : « Dites-moi, je vous en prie, si vous voulez que j'empêche les Français de venir s'établir ici. En ce cas, je saurai provoquer une telle agitation chez les indigènes qu'ils ne pourront rien faire dans ce pays. »

Les instructions de Bourmont lui prescrivaient « d'éviter avec soin de rien faire ni rien dire qui puisse préjuger sur nos intentions ultérieures à l'égard d'Alger ou gêner plus tard la liberté d'action que la France doit se réserver pour l'organisation et la disposition définitive de ce pays ». Quelques jours après la capitulation

d'Alger, le général en chef rétablit les consuls dans leurs attributions, ce qui était un acte de souveraineté. M. de Laval fut fort mal reçu lorsqu'il vint en informer le *Foreign Office* : « Vous n'avez pas à vous occuper de notre consul, répondit lord Aberdeen, puisqu'il est accrédité auprès du dey. » Le 26 juillet, dans une audience de congé, lord Aberdeen fit entendre à notre ambassadeur des paroles encore plus comminatoires : « Jamais, lui dit-il, la France, même au temps de la République et de l'Empire, ne nous a donné de pareils sujets de plaintes. — Mylord, répondit le duc de Laval, je ne saurais ni dire ni prévoir ce que vous pouvez espérer de la modération de la France, mais ce que je sais, c'est que vous n'en obtiendrez jamais rien par la menace. » Lord Stuart ayant, sur l'ordre de son gouvernement, communiqué une demande d'explications à Charles X, le roi lui retourna sa dépêche avec cette annotation : « Pour prendre Alger, je n'ai considéré que la dignité de la France ; pour le garder ou le rendre, je ne consulterai que son intérêt. »

Le maréchal de Bourmont agit, aussitôt après la capitulation d'Alger, en homme assuré que la conquête de l'armée demeurerait acquise à la France. Il commit néanmoins, dans la courte période qui va du 5 juillet au 3 septembre 1830, des fautes assez nombreuses ; il avait su tailler, il ne sut pas recoudre. Il n'y eut pas d'organisation du pays, pas de compréhension vraie de sa situation et de ses besoins. Il est juste de dire que cette carence était due en partie au contre-coup des événements qui se produisaient en France ; l'incertitude sur le sort de la conquête, les divisions de l'armée, les maladies, le découragement, tout contribuait à compliquer notre tâche. Le général en chef, son chef d'état-major et l'intendant général se montrèrent tous trois incapables d'administrer convenablement la ville d'Alger.

Le premier soin de Bourmont, aussitôt que l'armée eut pris possession d'Alger, fut d'ordonner le désarmement de la milice turque. Les janissaires célibataires, au nombre de 2 500, furent embarqués pour Smyrne ; ceux qui étaient mariés, un millier environ, reçurent d'abord la permission de rester à Alger, mais quelques jours après, Bourmont, se croyant trahi par les Turcs, ordonna de les expulser tous, mesure qui fut exécutée d'une manière assez brutale. Les Turcs pourtant n'auraient pas mieux demandé que de nous servir ; ils disaient que le roi de France avait sans doute un trésorier comme le dey et que son argent en valait un autre. Habitués à commander aux indigènes, connaissant de longue date les mobiles auxquels ils obéissaient, les rouages de leur société, ils nous auraient rendu de précieux services. Tout disparut de l'ancienne administration de la Régence ; dans la Kasba, les soldats, sous les yeux de l'intendant général, allumaient leur pipe avec les papiers de l'administration. On n'arriva

à se renseigner approximativement sur l'état des propriétés et des revenus publics que par les déclarations plus ou moins exactes des particuliers, et l'*amin* des eaux, qui connaissait seul le tracé des aqueducs alimentant la ville d'Alger, n'opéra aucune remise de service.

Nous donnâmes toute notre confiance aux Maures et aux Juifs. « Les Maures sont intelligents, dit Denniée, ils deviendront pour nous des agents actifs et d'utiles intermédiaires. Par eux ces immenses tribus d'Arabes seront en peu de temps nos alliés et nos pourvoyeurs. » C'était se faire beaucoup d'illusions et sur le dévouement et sur l'influence de ces éléments de la population. Bourmont paraît s'en être aperçu : « Je destine, disait-il, les principaux emplois civils aux Maures ; mais, dans un pays où l'habitude d'obéir au plus fort existe, on ne peut confier l'autorité première qu'à des gens de guerre et je me trouve ici obligé de choisir parmi les Kabyles et les Arabes les principaux chefs du pays, si j'en exclus les Turcs. »

Dès le 6 juillet, une Commission de gouvernement, présidée par l'intendant général Denniée, fut constituée pour établir les besoins et les ressources du pays, les institutions qu'il s'agissait de modifier ou de remplacer. Cette Commission était composée du général Tholozé, commandant la place d'Alger, du consul Alexandre Duval, neveu de celui qu'avait jadis insulté le dey, du payeur général Firino, de l'officier-interprète d'Aubignosc. Ce dernier, qui avait longtemps résidé dans les pays barbaresques, fut nommé lieutenant-général de police et devint de fait le premier chef de l'administration algérienne. Une Commission municipale composée de Maures et de Juifs fut chargée de renseigner la Commission de gouvernement ; elle était présidée par Ahmed-bou-Derba, homme d'esprit fin et rusé, mais sans moralité aucune et plus tracassier qu'habile.

Les troupes vivaient en bonne intelligence avec les habitants d'Alger, mais le passage subit de la vie active des camps à l'oisiveté du bivouac eut une influence fâcheuse sur la discipline et la santé des soldats. Les maisons de campagne des environs d'Alger furent dévastées. L'armée fut bientôt décimée par les dysenteries et les entérites. Les infirmeries étaient encombrées. Du 25 juin au 10 août, il y eut 9 000 entrées dans les hôpitaux.

Bourmont, qui ne se faisait aucune idée de la situation véritable de la Régence, paraît avoir cru que la prise d'Alger amènerait la soumission du pays tout entier : « Tout le royaume d'Alger, écrivait-il, sera probablement soumis au roi avant quinze jours sans avoir un coup de fusil de plus à tirer. » Il pensait qu'on pouvait sans inconvénient rappeler une des trois divisions de l'armée d'Alger. Il donna

l'investiture au bey du Titteri, Mustapha-bou-Mezrag, qui signa une déclaration par laquelle il reconnaissait le roi de France pour son souverain, lui rendait hommage et s'engageait à lui payer les tributs coutumiers. Mais Mustapha ne tint pas ses promesses et ne tarda pas à se tourner contre nous. Le bey d'Oran, Hassan, était bien disposé en notre faveur, mais il était assiégé par les indigènes et sollicitait l'appui des troupes françaises. Mers-el-Kébir et Oran furent occupés sans résistance.

LE SOLDAT DE L'EXPÉDITION D'ALGER (d'après une lithographie de Raffet).

Une expédition fut envoyée à Bône, où Damrémont prit possession de la Kasba et de la ville : « On a lieu de croire, écrivait Bourmont, que l'occupation de Bône décidera le bey de Constantine à se soumettre et qu'il demandera à traiter aux mêmes conditions que le bey de Titteri. » En fait, les villes où était établie la domination turque paraissaient disposées à accepter notre souveraineté, mais, derrière les Turcs, nous ne devions pas tarder à découvrir les indigènes des tribus, montagnards ou nomades, cultivateurs ou pasteurs, Kabyles ou Arabes, autrement redoutables et résistants, sur lesquels il fallut conquérir le pays.

L'expédition de Blida mit en lumière notre situation véritable. Bourmont crut qu'il était utile de montrer que les troupes françaises ne craignaient pas de s'éloigner du littoral, et, bien qu'on l'eût averti du danger, voulut s'avancer jusqu'à Blida, située à environ 48 kilomètres d'Alger, au delà de la plaine de la Mitidja, au pied de l'Atlas et entourée de populations kabyles. Tout alla bien à l'aller, mais lorsqu'on voulut revenir sur ses pas, les Kabyles se ruèrent sur la colonne et lui firent éprouver des pertes assez sérieuses. L'échec de Blida, encore aggravé par l'évacuation de Bône et d'Oran, qui suivit de près leur occupation, montra que nous n'étions pas invulnérables. Ce fut un premier avertissement qui nous montra que la destruction de la domination turque ne nous rendait nullement maîtres de la Régence. La prise d'Alger était un fait accompli : la guerre d'Afrique commençait.

La nouvelle de la révolution de 1830 parvint à Alger le 11 août, d'abord par un bateau marchand apportant à Jacob Bakri une lettre d'un de ses correspondants de Marseille, puis par un navire de guerre. Une lettre du général Gérard, ministre

de la Guerre, invitait le général de Bourmont à rester à Alger : « D'heureuses circonstances, disait-il, vous ont séparé de vos collègues ; la France vous sait gré de vos succès et le gouvernement saura vous récompenser de vos services. » Bourmont paraît avoir songé un moment à aller se mettre à la disposition de Charles X ; mais Duperré refusa le concours de la marine et une partie de l'armée était hostile à cette solution. Lorsque l'émotion du premier instant fut tombée, il prit le bon parti et travailla à conserver Alger à l'armée et l'armée à la France. Il fut convenu avec Duperré que l'armée navale et l'armée de terre quitteraient ensemble leurs couleurs et un ordre du jour du 16 août leur prescrivit de substituer la cocarde et le pavillon tricolores à la cocarde et au pavillon blancs. Le 2 septembre, le général Clauzel arriva à Alger à bord de l'*Algésiras;* le maréchal de Bourmont lui remit le commandement et fit ses adieux à l'armée.

CIMETIÈRE MAURE A BAB-EL-OUED
(d'après de Longuemare).

Bourmont s'embarqua le lendemain. Il avait demandé à l'amiral Duperré un bâtiment de guerre pour quitter l'Afrique ; ce bâtiment lui fut refusé. Il dut noliser à ses frais un petit brick de commerce autrichien et partit avec deux de ses fils. Son bagage était si minime que deux Maures suffirent à le porter. Un petit coffret renfermant le cœur de son fils tué pendant la campagne était le seul trésor qu'il emportât d'Alger. Un seul officier encore obscur l'accompagna presque seul jusqu'au bord de la mer ; ce courtisan du malheur s'appelait La Moricière.

« Il faut rendre cette justice au maréchal de Bourmont, dit Raynal, qu'il était impossible de se conduire avec plus de prudence et de modération qu'il ne l'a fait lorsque la nouvelle des événements de Juillet est venue frapper l'armée d'étonnement. Il a évité la guerre civile et donné l'exemple de la soumission en prenant lui-même la cocarde tricolore et en faisant arborer le drapeau tricolore sur la Kasba. »

## III

**LA MONARCHIE DE JUILLET ET L'ALGÉRIE**

Les relations diplomatiques de la France avec les puissances européennes se trouvèrent profondément modifiées par la révolution de Juillet. Le gouvernement de Charles X, bien vu de la plupart des souverains de l'Europe, se trouvait en bonne posture pour résister aux objections et aux menaces de l'Angleterre. Après 1830, la Sainte-Alliance se reforme contre la France ; le tsar Nicolas, qui avait poussé la France à entreprendre la campagne d'Alger, refusait de reconnaître Louis-Philippe ; en Autriche, Metternich faisait appel à la solidarité des souverains contre l'esprit révolutionnaire ; en Prusse, Frédéric-Guillaume II était animé des plus mauvais sentiments à l'égard de la France.

Le roi Louis-Philippe était suspect aux vieilles monarchies par ce que le tsar appelait « une usurpation de famille ». Déjà, en 1815, les souverains avaient écarté le duc d'Orléans, dont l'accession au trône aurait créé pour eux-mêmes un précédent redoutable et inquiétant. Les scènes tragiques de Juillet n'étaient pas pour les faire changer d'opinion. Le nouveau gouvernement se trouva donc rejeté du côté de l'Angleterre. Mais cette puissance n'allait-elle pas mettre comme condition à son bon vouloir l'évacuation d'Alger ? Le duc de Wellington y songea : « Sachons profiter de l'occasion, écrivait-il à lord Aberdeen, et hâtons-nous de régler toutes nos difficultés avec la France. » Le gouvernement eût été jusqu'à un certain point excusable de faire la part du feu en abandonnant notre conquête récente ; il faut lui savoir gré de ne pas avoir cédé à la tentation. Si la Restauration a eu le mérite d'envoyer nos soldats à Alger, la monarchie de Juillet a eu celui de les y maintenir.

Le rôle personnel du roi Louis-Philippe en cette affaire fut considérable. Il défendit la jeune France africaine contre les jalousies du dehors et les préventions du dedans. La guerre d'Afrique fut, comme on l'a dit, le roman militaire de la monarchie bourgeoise, le rayon d'idéal dans une époque assez terne. Pour mieux marquer l'importance qu'il assignait à l'Algérie dans les destinées nationales, il y envoya successivement tous ses fils, le duc d'Orléans, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, dont les noms sont indissolublement liés à l'histoire de la conquête. Sans appui dans le Parlement, mal servi par ses ministres et ses ambassadeurs, abandonné par l'Europe, il finit par triompher de l'Angleterre et de sa mauvaise volonté.

En 1833, lord Aberdeen, dans une séance de la Chambre des lords, prétendit que Louis-Philippe, au moment de son élévation au trône, avait pris l'engagement de retirer l'armée d'Afrique : « Il existe, déclara-t-il, des documents qui prouvent clairement que des engagements positifs relativement à Alger ont été ratifiés non seulement par le roi des Français, mais encore par ses ministres. » C'est là une pure

LA COUR DE LA KASBA D'ALGER

légende. Les documents historiques des archives françaises et anglaises, les actes et les paroles des ministres de Charles X et de Louis-Philippe montrent au contraire que la France avait gardé toute sa liberté d'action. Les recherches ordonnées par le duc de Broglie, qui fit dépouiller avec soin toute la correspondance et interrogea M. de Bois-le-Comte, directeur des Affaires politiques sous le ministère de Polignac, donnent un démenti aux assertions contraires.

Le gouvernement était résolu à conserver Alger, mais résolu également à s'abstenir de toute déclaration officielle à ce sujet. De là le vague et l'imprécision qui régnèrent longtemps, au moins en apparence. La question de l'évacuation ou de la

conservation d'Alger fut débattue en septembre 1830 au Conseil des ministres ; la discussion fut assez vive ; M. Molé se prononça nettement pour la conservation et les autres ministres, d'abord hésitants, se rallièrent à sa manière de voir. Les instructions du prince de Talleyrand, nommé ambassadeur à Londres, furent rédigées en conséquence ; elles étaient très nettes et très fermes : « La France, disait le roi, a un intérêt pressant à diminuer la prépondérance de l'Angleterre dans une mer qui est la sienne et dont l'Angleterre n'est même pas riveraine. Elle doit chercher toutes les occasions de rendre l'occupation de Malte et des îles Ioniennes inoffensive. L'entreprise d'Alger peut avoir les conséquences les plus avantageuses pour notre avenir maritime. Sur cette question, la France est en opposition d'intérêt et de politique avec l'Angleterre et aura besoin de toute l'habileté de son ambassadeur. L'affaire d'Alger forme la partie la plus délicate de votre mission. L'évacuation serait contraire à notre dignité et à nos intérêts. »

Diplomate de la vieille école, Talleyrand, qui avait toujours désapprouvé l'expédition d'Alger, affectait de dédaigner les questions coloniales. Il parlait le moins possible de ce sujet brûlant : « J'aimerais bien, écrivait-il, que nos journaux en fissent autant. Il est bon qu'on s'accoutume à notre occupation et le silence est le meilleur moyen. »

Le temps en effet travaillait pour nous. Le 15 novembre 1830, le ministère tory du duc de Wellington fut renversé par un vote de la Chambre des communes. Talleyrand, très influent dans la haute société anglaise, n'était pas étranger à cette chute ; le ministère whig, dans lequel lord Grey devint premier ministre et lord Palmerston ministre des Affaires étrangères, était par définition moins malveillant pour la France, quoique lord Palmerston n'aimât guère le *vieux Talley*, qu'il appelait le plus grand coquin du monde.

Sur ces entrefaites, de graves événements européens, la révolution belge, l'intervention autrichienne dans les États pontificaux, l'insurrection de Pologne, enfin et surtout la question d'Orient, reléguèrent au second plan la question d'Alger. Les Français occupaient Anvers, les Russes étaient aux portes de Constantinople, tous les souverains étaient aux prises avec la marée montante des peuples ; l'affaire d'Alger était bien peu de chose à côté de ces graves soucis. L'Angleterre aimait mieux nous voir à Alger qu'aux bouches de l'Escaut ou à Alexandrie. La satisfaction de nous avoir écartés des Flandres malgré la révolution belge amena le gouvernement britannique à s'accommoder de notre occupation de l'Algérie. La France put y maintenir son armée, sans toutefois déclarer encore expressément ce qu'elle entendait faire de sa conquête.

A Alger, le consul Saint-John gardait toute la confiance de son gouvernement et ne changeait rien à son attitude : « Il est animé à notre égard, disait le général Sébastiani, d'une évidente malveillance, il semble se plaire à susciter des embarras à nos généraux. » Il ne cessait de répéter aux indigènes que notre occupation était provisoire, que l'Angleterre s'opposerait à notre maintien en Afrique et il entretenait parmi les musulmans le secret espoir d'une évacuation prochaine. Il s'attachait à surveiller et à dénaturer tous les actes de l'autorité française. La nouvelle de la révolution de Juillet et de la désorganisation qui s'ensuivit le remplirent de joie. Il aurait voulu que l'Angleterre profitât des circonstances pour récolter ce que nous avions semé : « Comme je serais heureux, écrivait-il, si vous pouviez mettre la main sur ce pays ! Je vois clairement maintenant que nous pourrions le coloniser et que nous en tirerions d'immenses bénéfices. La principale difficulté est de faire comprendre aux indigènes les avantages qu'ils tireront d'un établissement européen. Or, les Français en sont et en resteront toujours incapables, tandis que notre caractère, qui est bien connu jusqu'aux extrémités de la Régence, nous concilie toutes les populations. » L'Angleterre ferma l'oreille aux insinuations de son fougueux représentant, qui sembla se résigner, mais demeura prêt à profiter de toutes les circonstances.

Malgré ses préoccupations européennes, malgré l'entente cordiale, le gouvernement britannique se garda de rien dire ou faire qui pût comporter de sa part une reconnaissance tacite de notre occupation. Le langage des ministres français était soigneusement surveillé. Au début de 1832, Casimir-Périer ayant déclaré que notre occupation militaire serait maintenue à Alger, lord Londonderry en profita pour interpeller le ministère. L'année suivante, le maréchal Soult ayant dit « qu'il n'y avait aucun engagement pris avec les puissances à l'égard d'Alger, que nous pourrions faire à Alger ce que nous voudrions, que les mesures prises par le gouvernement et les crédits militaires qu'il demandait rendaient peu vraisemblable une évacuation du pays », lord Grey se plaignit directement à Talleyrand, qui recommanda la prudence. En 1834, M. Stanley, ministre des Colonies, répondant à une interpellation de sir Robert Peel, maintenait que l'Angleterre n'acceptait pas la prise de possession d'Alger par la France. En 1838, lord Palmerston reparla encore des droits de la Porte sur l'ancienne Régence et déclara que la France n'y exerçait qu'une simple occupation militaire : « La France, on doit le savoir, répondit le comte Molé, ne transigera jamais. La question de nos droits sur Alger est une question jugée depuis longtemps et sur laquelle il n'y a pas à revenir. » Palmerston dit à notre ambassadeur qu'il ne fallait pas donner à cette discussion plus d'im-

portance qu'elle n'en avait : « Votre gouvernement, ajouta-t-il, peut être convaincu que la possession d'Alger ne deviendra jamais entre lui et le ministère dont je fais partie l'occasion ou même le prétexte d'un conflit sérieux. »

Les protestations de l'Angleterre prirent un caractère de plus en plus atténué, de plus en plus platonique. M. Saint-John continua longtemps à bouder ; en 1839 encore, au moment du voyage du duc d'Orléans, il présenta le corps consulaire sans aucun compliment, se bornant à dire les noms et les titres de ses collègues. C'est seulement en 1851 que la Grande-Bretagne, en demandant l'*exequatur* pour le consul qui succédait à Saint-John, reconnut ainsi la légitimité de notre occupation.

**Le parlement et l'opinion** Le gouvernement de Juillet, obligé de ménager l'Angleterre, devait par ailleurs tenir compte du Parlement et de l'opinion, peu favorables à l'entreprise africaine. L'Algérie naissante rencontrait en France plus d'adversaires que de partisans. Au Parlement, chaque année, au moment de la discussion du budget et surtout des crédits extraordinaires, les députés se plaignaient des dépenses à leur avis excessives qu'entraînait une conquête inutile et demandaient l'évacuation. M. Desjobert, le plus résolu des adversaires de l'Algérie, s'était fait une spécialité de la combattre, déclarant qu'elle était pour la France une cause de faiblesse, que l'argent qu'on y gaspillait serait beaucoup mieux employé en France même et que les Français étaient d'ailleurs incapables de coloniser.

« On composerait plus de cent volumes, écrivait le général Dubourg en 1836, avec les écrits qui, depuis six ans, ont été publiés sur nos possessions du Nord de l'Afrique. La question est-elle maintenant éclairée ? Elle est plus embrouillée que jamais ; grâce au besoin irrésistible que nous avons de faire briller notre esprit, à notre passion pour la controverse, on est parvenu à tellement dénaturer une question positive, que beaucoup de personnes bien intentionnées en sont venues à penser que peut-être il serait plus avantageux d'abandonner Alger, puisque nous ne savons pas en tirer parti. »

Toutes ces dissertations sur l'Algérie et sur son avenir ne méritent guère de retenir l'attention ; si çà et là on y trouve une idée juste, c'est bien par hasard ; les auteurs en général ignorent complètement les données du problème. Parmi ces brochures, une des plus lues fut celle de Maurice Allard, intitulée *Considérations sur la difficulté de coloniser la Régence d'Alger*. On y trouve presque tous les arguments qui seront repris pendant plusieurs années par les adversaires de la colonisation algérienne et par l'opposition. Par qui faire cultiver ce pays ? La traite des

noirs est supprimée, les Européens ne s'acclimateront pas, les indigènes sont indomptables. Le pays est d'ailleurs pauvre ; ni les cultures européennes, ni les cultures tropicales n'y rencontrent de bonnes conditions : « Hâtons-nous, conclut l'auteur, de renverser dans le port d'Alger les fortifications de cette ville barbare, et que désormais nul vaisseau ne puisse y trouver un abri ; ramenons en France cette armée qu'une terre inhospitalière dévorerait en peu de temps, dont nous pouvons avoir besoin ailleurs et qu'attendent sur nos fortunés rivages les félicitations et les honneurs de la patrie. » Les plaidoyers des partisans de la colonisation, des colonistes comme on les appelait à cette époque, insistaient sur les avantages que la France pouvait retirer de la colonisation de l'Algérie, mais les arguments qu'ils faisaient valoir ne s'appuyaient que sur des données bien vagues, parfois même erronées, comme c'était le cas lorsqu'ils préconisaient les cultures tropicales, canne à sucre, café, indigo, coton.

Au Parlement, il ne fut question d'Alger ni en 1830, ni en 1831, pas plus à la Chambre des Pairs qu'à la Chambre des députés. Un premier débat eut lieu en 1832 à propos du budget de la guerre ; le rapporteur, M. Passy, se plaignit des frais élevés qu'occasionnait le corps d'occupation ; le maréchal Clauzel, M. de Laborde, se prononcèrent en faveur de la colonisation, les ministres Casimir-Périer et Soult se montrèrent très réservés. En mars 1833, à propos d'une demande de crédits supplémentaires, d'éloquents discours furent encore prononcés, mais sans qu'il en sortît rien de définitif.

## IV

**LE PREMIER GOUVERNEMENT DE CLAUZEL**

Les hésitations de l'opinion publique et du gouvernement lui-même se traduisirent, jusqu'à l'arrivée de Bugeaud, par l'instabilité des chefs de la colonie. Jusqu'en 1840, en dix ans, l'Algérie changea neuf fois de chef ; elle vit passer successivement Clauzel (12 août 1830), Berthezène (31 janvier 1831), Rovigo (6 décembre 1831), Voirol (29 avril 1833), Drouet d'Erlon (27 juillet 1834), de nouveau Clauzel (8 juillet 1835), Damrémont (12 février 1837), enfin Bugeaud (29 décembre 1840), sans compter les intérimaires comme Avizard, Rapatel, Négrier, Schramm. Chacun de ces hommes avait ses idées, dont la principale était en général de prendre le contre-pied de ce qu'avait fait son prédécesseur. Il y avait parmi eux des incapables, des médiocres, des hommes manifestement au-dessous de leur tâche ; il y eut aussi des hommes de grande valeur, mais auxquels le temps manqua pour

faire œuvre utile. Parmi ces derniers, Clauzel est incontestablement au premier rang.

Volontaire de 1791, général de brigade en 1798, à vingt-sept ans, Clauzel avait fait toutes les campagnes de l'Empire. En 1802, il avait accompagné le général Leclerc à Saint-Domingue et épousé une créole. En 1815, excepté de l'amnistie, il avait passé en Amérique et fait de l'agriculture à la Nouvelle-Orléans, étudiant avec grand soin les questions coloniales et les problèmes que pose l'administration des pays neufs ; il était rentré en France en 1820. Lorsqu'il fut nommé général en chef de l'armée d'Afrique, Clauzel avait soixante ans, mais il était encore très vigoureux au physique et au moral. « Il personnifiait à nos yeux l'épopée impériale, dit un officier. Sa casquette à double visière, sa redingote à la propriétaire, sur laquelle il portait des boutons en or et des épaulettes de la forme dite autrefois *crapaud* et noircies par le temps, sa toute petite épée, nous rappelaient des temps héroïques et commandaient le respect le plus profond. »

LE MARÉCHAL CLAUZEL
(d'après H. Schefer).

Clauzel était un homme loyal et franc qui osait dire la vérité à Napoléon lui-même. Esprit large et ouvert, c'était un des militaires les plus instruits de son époque. Il fit partager son zèle et son ardeur à ceux qui l'entouraient ; il déploya en matière de colonisation et d'administration une activité remarquable et indiqua plusieurs des solutions que devait appliquer plus tard Bugeaud.

Le gouvernement ne lui avait donné aucune instruction. Clauzel devait tout d'abord se renseigner sur l'état d'esprit de l'armée d'occupation, sur sa situation matérielle et morale, étudier les sentiments de la population indigène à notre égard et les ressources du pays ; enfin suggérer et provoquer toutes les mesures utiles soit pour conserver et coloniser Alger, soit pour l'évacuer.

Clauzel mena rapidement son enquête et se forma une opinion qu'il fit connaître aussitôt à Paris. Il voulait fonder en Algérie une importante colonie, qui nous indemniserait amplement de la perte de Saint-Domingue et peut-être aussi des frais immenses que nous coûtait l'onéreuse possession de nos autres colonies. Le

maréchal Gérard lui répondit le 30 octobre 1830 par une longue lettre dans laquelle il lui traçait la politique à suivre ; dès les premiers mots, le ministre annonçait la résolution du gouvernement de ne pas abandonner notre conquête. Clauzel devait se proposer un triple but : garder Alger, donner au pays une administration, favoriser la colonisation. Ce sont ces instructions qu'invoquait plus tard Clauzel quand on lui reprochait d'avoir outrepassé ses pouvoirs : « Je ne pouvais prévoir, disait-il, que quelques mois après on essaierait de prétendre que j'avais eu tort de préjuger la question de l'occupation définitive. » C'était Gérard qui s'était engagé à soutenir les projets de Clauzel et lui avait écrit pour le féliciter de ses projets de colonisation ; mais, dès le mois de novembre 1830, il était remplacé au ministère de la Guerre par le maréchal Soult. Aussitôt l'attitude du gouvernement change, les tergiversations et les tâtonnements recommencent. Dès le mois de janvier 1831, Clauzel est offert en holocauste à l'entente cordiale et son second gouvernement, en 1836, coïncidera précisément avec le moment où cette entente se desserrera.

**L'EXPÉDITION DE MÉDÉA**

Clauzel, à son arrivée, trouva l'armée en fort mauvais état. Les soldats bivouaquaient pour la plupart en rase campagne, sans aucun objet de literie. Quelques-uns étaient logés dans les villas mauresques abandonnées par leurs propriétaires et réquisitionnées par l'intendance ; ils y commettaient des actes de vandalisme, brûlant les bois sculptés, coupant les arbres, dévastant les jardins. L'alimentation était insuffisante ; les farines qui venaient de France arrivaient en partie avariées. L'état sanitaire était fort mauvais, le nombre des malades très élevé, la dysenterie et la fièvre paludéenne sévissaient. Au point de vue moral, l'armée, inactive, sans distractions d'aucune sorte, était gagnée par la nostalgie. Elle était bloquée dans ses cantonnements par les indigènes, qui faisaient une guerre sourde d'attentats individuels ; tous ceux qui s'aventuraient au delà des avant-postes étaient massacrés.

Clauzel n'était pas homme à se laisser enfermer dans Alger. Il occupa d'abord les débouchés des routes qui d'Alger conduisent à la plaine de la Mitidja, plaçant un poste à Maison-Carrée (Bordj-el-Harrach), et un autre à la Ferme-Modèle (Haouch-Hassan-Pacha). Le bey du Titteri, Mustapha-bou-Merzag, qui s'était révolté avant même le départ de Bourmont, prétendait qu'il allait venir avec 200 000 hommes nous jeter à la mer. Clauzel le destitua, le remplaça par un Maure d'Alger, Mustapha-ben-El-Hadj-Omar, et forma une colonne forte de 7 000 hommes pour aller installer le nouveau bey à Médéa. Après avoir laissé quelques troupes à Blida, on franchit l'Atlas au col de Mouzaïa, malgré la résistance de l'ennemi :

« Soldats ! s'écriait Clauzel dans sa proclamation, les feux de vos bivouacs, qui, des cimes de l'Atlas, semblent dans ce moment se confondre avec la lumière des étoiles, annoncent à l'Afrique la victoire que vous achevez de remporter sur ses fanatiques et barbares défenseurs et le sort qui les attend. Vous avez combattu comme des géants et la victoire vous est restée. Vous êtes, soldats, de la race des braves, et les véritables émules de la Révolution et de l'Empire. » Proclamation un peu emphatique, dans laquelle Clauzel s'efforçait évidemment d'imiter le style du grand Empereur, mais qui empruntait néanmoins aux circonstances une véritable grandeur.

Le 22 novembre, l'armée entra à Médéa. On y laissa les zouaves et deux bataillons de ligne, qui furent bientôt attaqués par les indigènes avec une véritable furie. Ben-Omar ne sut rien organiser et le général Danlion placé auprès de lui n'était pas capable de le guider. La réduction des effectifs de l'armée d'Afrique força bientôt Clauzel à abandonner Médéa, qui fut évacué le 4 janvier 1831.

**LA QUESTION DES EFFECTIFS**

Les menaces de guerres qui pesaient à ce moment sur l'Europe eurent pour résultat de faire rappeler en France la plus grande partie du corps d'occupation. On pensa qu'il n'était pas nécessaire de garder à Alger l'armée de 30 000 hommes dont on avait eu besoin pour s'emparer de la ville et Clauzel reçut misssion de renvoyer tous les bataillons qui ne seraient pas absolument indispensables. Restait à fixer le chiffre du contingent à laisser en Afrique. Clauzel a varié sur ce point ; au début, il pensait qu'il suffirait de 10 000 hommes auxquels seraient adjointes quelques troupes indigènes ; plus tard, lorsqu'il connut mieux les dispositions des populations musulmanes, il demanda 15 000 hommes. Or, à mesure qu'il demandait davantage, le ministre accordait moins. Soult parlait de ne plus laisser que 8 000 hommes : « Pressez, écrivait-il, le départ de toutes les troupes qui ne sont pas rigoureusement indispensables. La situation s'aggrave en Europe. Ce n'est pas que la guerre soit imminente, mais toutes les puissances font des armements en donnant comme raison les affaires de Belgique et le roi est obligé de prendre des mesures en conséquence. » Clauzel insistait en sens inverse : « Dans l'intérêt de la France, répondait-il, je dois vous dire que vous laissez trop peu de troupes à Alger ; elles seront insultées impunément et déconsidérées aux yeux des habitants et à leurs propres yeux, comme lorsque j'ai pris le commandement de l'armée, et je m'abstiendrai d'en exposer les conséquences. » Les deux tiers de l'armée d'Afrique furent néanmoins rapatriés.

Clauzel comptait remplacer une partie des effectifs français par des troupes indigènes. Bourmont y avait déjà songé. Dès le 12 août 1830, le lieutenant-général

de police d'Aubignosc lui avait adressé une *Note pour servir de base à un traité avec la nation zouave*, c'est-à-dire avec la tribu des Zouaoua, Kabyles du Djurjura parmi lesquels les Turcs recrutaient leurs auxiliaires. Ainsi apparaît pour la première fois un nom qui devait devenir illustre, celui du corps que Saint-Arnaud appelait « les premiers soldats du monde ». Clauzel ne pouvait manquer d'apercevoir les avantages des forces militaires indigènes : « Je ne rappellerai point, écrivait-il, tous les avantages qu'autrefois les Romains et aujourd'hui les Anglais ont retirés d'un système pareil. En effet, en supposant, comme je suis autorisé à le penser, que je puisse former quelques bataillons d'Arabes de diverses tribus et surtout de celle des Zouaves, ces troupes, bien payées et entretenues sur un pied qui les rend plus de moitié moins chères que les nôtres, pourront, avec une division de 10 000 hommes, occuper le pays de manière à le garantir de toute attaque et leur exemple sera suivi par d'autres tribus. Le but de toute conquête est toujours la possession et celui de la possession la jouissance d'un avantage réel. Cet avantage ne peut s'obtenir que par l'exécution de mon plan, c'est-à-dire par l'adjonction à nos troupes de corps africains. »

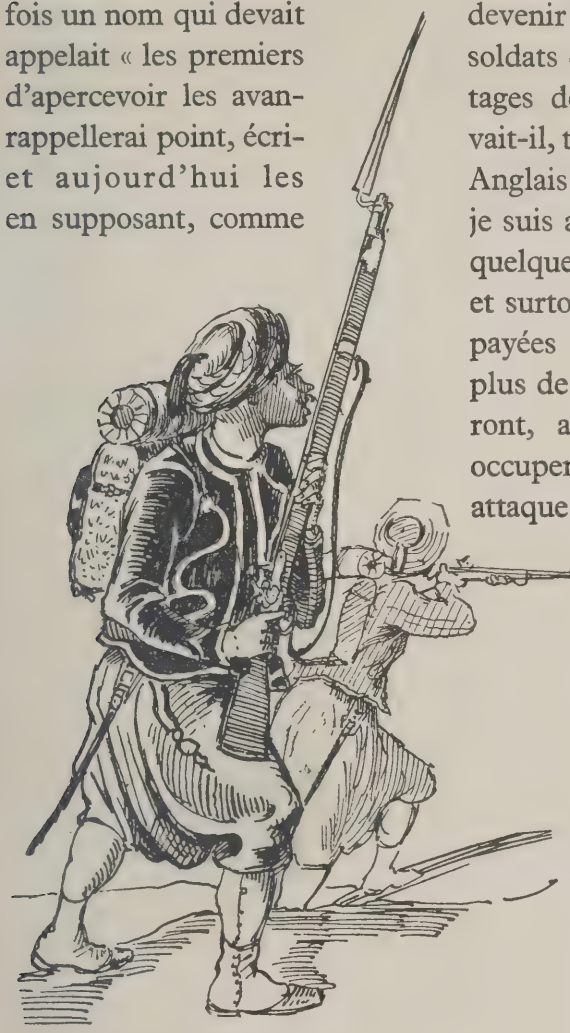

LES ZOUAVES (d'après Raffet).

Le roi et les ministres donnèrent leur adhésion à ce plan. Clauzel voulait que ces troupes indigènes fussent encadrées par des officiers et des sous-officiers d'élite ; pour les attirer, il proposa de conférer à tous ceux qui entreraient dans les cadres des nouveaux bataillons un grade supérieur à celui qu'ils avaient au moment de leur nomination. Bien que Soult fût hostile à cette combinaison, Clauzel maintint sa manière de voir et le ministre dut baisser pavillon. Le 1er octobre 1830, un arrêté du général en chef créa deux bataillons de zouaves. Les officiers avaient une tenue brillante : le turban tricolore avec une aigrette, la veste bleue à la turque, une culotte courte et bouffante à la mamelouck, une ceinture garnie de pistolets, un sabre

courbe. Les premiers officiers furent les commandants Maumet et Duvivier. Mais le véritable créateur de ce corps d'élite fut le capitaine La Moricière. « Les zouaves, dit le général Azan, prirent dès l'origine l'habitude d'une discipline consentie, faite d'estime et d'affection pour leurs chefs et de camaraderie respectueuse à leur égard ; ils s'affranchirent d'eux-mêmes de certains usages consacrés par la routine, simplifièrent le maniement d'armes et usèrent de quelque liberté dans leur habillement. » Cependant le recrutement fut médiocre au début et les désertions nombreuses ; au lieu de s'adresser aux Kabyles, on ramassa les indigènes un peu au hasard sur le pavé d'Alger. En janvier 1831, le premier bataillon avait un effectif de 529 hommes et le second de 85, officiers non compris. L'idée, dont Clauzel n'eut pas le temps de poursuivre l'application, devait, on le sait, fructifier plus tard.

**UN ESSAI DE PROTECTORAT**

Le territoire de l'ancienne Régence était très étendu ; il paraissait immense à des hommes déshabitués des grandes entreprises coloniales. Si audacieux que fût Clauzel, il sentait bien qu'il ne pourrait, avec les faibles troupes dont il disposait, imposer partout l'autorité de la France. Cependant il y avait urgence à ne pas laisser prescrire ou contester nos droits ; d'où un essai de protectorat, de « pénétration pacifique », c'est le terme même dont se sert Clauzel dans une lettre à Gérard pour qualifier sa tentative d'utilisation des princes tunisiens.

Afin de soulager le gouvernement d'une partie du fardeau de l'occupation tout en établissant la domination française sur toute l'étendue de la Régence, Clauzel proposait que la France se réservât seulement l'administration directe de la province d'Alger ; les provinces de Constantine et d'Oran seraient deux États protégés, où la France placerait par délégation deux princes musulmans appartenant à la famille beylicale de Tunis. « Les Tunisiens, disait Clauzel, sont les plus civilisés des Barbaresques, les princes de la maison régnante surtout. »

A Tunis régnait le bey Hosseïn (1824-1835), grand ami de la France et des Français. En 1827, lorsqu'il avait appris la rupture entre le gouvernement de la Restauration et la Régence d'Alger, il s'était déclaré enchanté des désagréments qui arrivaient à ses voisins, avec lesquels la Tunisie avait toujours eu de mauvais rapports. En 1828, il avait renouvelé à notre consul Mathieu de Lesseps l'assurance de ses sentiments pacifiques. En 1830, MM. Raimbert, ancien agent du Bastion-de-France, d'Aubignosc et Gérardin furent dépêchés à Tunis pour s'assurer des dispositions du bey, qui autorisa la France à se ravitailler dans ses États. Il envoya une mission saluer le général de Bourmont à Alger, avec sans doute le secret espoir, encouragé

par M. de Lesseps, qu'on choisirait un membre de sa famille pour remplacer le dey d'Alger. Le 8 août 1830, il signa avec la France un traité par lequel il abolissait la course, l'esclavage des chrétiens, restituait à la France le droit exclusif de la pêche du corail et confirmait les capitulations.

L'occasion pour Clauzel de mettre ses projets à exécution se présenta lorsque le bey de Tunis lui envoya une mission composée d'importants personnages, chargée de le féliciter de sa prise de commandement. La mission fut reçue à Alger en grande pompe. Les envoyés offrirent des présents portés par vingt esclaves ayant chacun une corbeille sur la tête et remirent une lettre du bey dans laquelle il se déclarait heureux d'avoir Clauzel pour voisin et assurait qu'il ne ferait rien sans le consulter. « Dites au Bey, répondit le général, que de mon côté j'espère trouver pendant la durée de mon commandement l'occasion de montrer mon affection sincère pour toute sa famille. » On ne négligea rien pour distraire les Tunisiens, mais on n'oublia pas les affaires sérieuses.

Un projet de convention fut envoyé à Tunis, approuvé par le bey et signé à Alger le 18 décembre 1830 par le *Saheb Taba* ou garde du sceau beylical. Par cette convention, Sidi-Mustapha, frère du bey de Tunis, était nommé bey de Constantine. Il devait percevoir tous les revenus de la province et payer à la France un tribut d'un million. Clauzel ajouta de sa main : « Qu'il soit bien entendu, bien compris que le bey de Constantine nommé par moi tiendra ce beylik aux mêmes conditions et droits que s'il l'avait reçu du dey d'Alger et qu'il se conformera à tout ce que je jugerais à propos de prescrire dans l'intérêt du pays en général, du beylik en particulier et surtout de la France. » Cet article fut accepté par le bey.

Pour compléter son œuvre, Clauzel signa, le 6 février 1831, un arrangement du même genre relatif à la province d'Oran. Ahmed, appartenant également à la famille régnante de Tunis, neveu du bey Hosseïn, était nommé bey d'Oran. Les stipulations de la convention étaient à peu près les mêmes que celles qui concernaient la province de Constantine ; cependant le gouverneur tunisien d'Oran était placé un peu plus étroitement sous la tutelle de la France.

Clauzel avait averti le ministre de la Guerre du projet d'accord concernant Constantine et lui en avait envoyé le texte aussitôt qu'il avait été conclu. Mais le ministre des Affaires étrangères, le général Sébastiani, fut très froissé de n'avoir pas été consulté. Il saisit le Conseil des ministres de « cette espèce de traité d'où résulterait la reconnaissance de certains droits sur le beylik de Constantine en faveur du bey de Tunis ». Dans une lettre assez sèche au consul de France, il lui rappela que c'était du ministre des Affaires étrangères seul qu'il dépendait et de lui seul qu'il

devait tenir ses instructions. Dans un rapport au roi, Sébastiani se plaignit de ce que cette convention préjugeait de l'avenir du royaume d'Alger et pouvait amener des complications avec les puissances européennes. Le 30 janvier, une décision royale annula le traité ; cette décision fut rendue publique avant même qu'elle eût été communiquée à Clauzel, ce qui froissa vivement le général. Celui-ci répondit par une lettre très vive, dans laquelle il déclarait qu'il s'agissait non d'un traité diplomatique, mais d'un acte de simple administration qui ne regardait pas le ministre des Affaires étrangères ; il se plaignit de la publicité donnée aux conventions, alors qu'il avait promis le secret au bey ; on ne pouvait, disait-il, lui reprocher d'avoir outrepassé ses pouvoirs, car il avait pleins pouvoirs. Et il revendiquait fièrement la responsabilité de son acte.

Le ministre de la Guerre transmit cette lettre à son collègue, qui assura qu'il n'avait aucune prévention personnelle contre Clauzel et désavoua la publicité donnée à l'annulation. Quant à la convention en elle-même, il reconnaissait qu'elle avait des avantages réels et en contestait seulement la forme ; elle n'aurait pas dû être signée du général en chef ; il indiquait enfin quelques modifications à introduire.

### L'INTERVENTION MAROCAINE DANS LA PROVINCE D'ORAN

Clauzel avait d'autres sujets de mécontentement. Dès le début, les affaires du Maroc ont été constamment mêlées aux affaires de l'Algérie. Après la chute de la Régence, les habitants de Tlemcen firent appel au sultan du Maroc, Moulay-Abd-er-Rahman, et lui envoyèrent une députation, offrant de se ranger sous sa domination et de lui prêter serment de fidélité. Malgré l'avis contraire des oulémas de Fès, le sultan se décida à accepter cet hommage et envoya à Tlemcen son cousin Moulay-Ali avec une petite garnison. Moulay-Ali fut bien accueilli par les Hadar de Tlemcen, ainsi que par les tribus de la région de Mascara et par les Hamyan, mais les Koulouglis et aussi les Douairs et les Smélas lui refusèrent obéissance.

Clauzel se résolut à agir avec la vigueur qui lui était ordinaire, sans en référer au gouvernement français. Il écrivit au consul général de France à Tanger, M. Delaporte, et envoya au Maroc le colonel Auvray avec un ultimatum enjoignant à Moulay-Abd-er-Rahman de retirer ses troupes, de remettre leur chef entre les mains du bey d'Oran et de rembourser les dégâts commis par ses sujets, sous peine de représailles et même de blocus de Tanger et de Tétouan, si satisfaction n'était pas donnée dans les vingt-quatre heures. Le consul prévint son chef, qui envoya des instructions plus conciliantes ; il affectait de croire qu'il n'y avait entre la France et le Maroc qu'un simple malentendu qui serait facile à régler à l'amiable. La mission

Auvray arriva à Tanger le 21 décembre, mais M. Delaporte l'empêcha de se rendre à Fès et Sébastiani obtint du roi un désaveu complet de la démarche de Clauzel. Une révolte des Oudaya et la résistance des Koulouglis amenèrent la dissolution de la *mehalla* et mirent fin provisoirement à l'intervention marocaine en Oranie.

A la fin de janvier, Clauzel avait songé à entreprendre une expédition sur Tlemcen pour refouler jusque sur leur territoire les troupes marocaines, mais les effectifs dont il disposait étaient trop manifestement insuffisants et il ne put exécuter son projet que six ans plus tard, sous son second gouvernement. Il dut se contenter de faire réoccuper Mers-el-Kébir et Oran par le général Damrémont, en vue de préparer l'installation d'un prince tunisien dans la province de l'Ouest.

Bientôt le *Sphinx* amenait à Alger 250 Tunisiens commandés par Kheir-ed-Din-Agha, lieutenant du futur bey ; deux autres détachements de 1 000 hommes chacun devaient suivre. Les Tunisiens arrivèrent à Oran le 11 février, mais Kheir-ed-Din fut tout de suite découragé ; il supplia Clauzel de lui donner les moyens de quitter le pays. Clauzel fit à son tour à Kheir-ed-Din de dures remontrances et lui reprocha le retard du nouveau bey à rejoindre son poste. Sur ces entrefaites, la convention fut désavouée et les Tunisiens se rembarquèrent le 22 août, après un séjour de six mois pendant lequel ils avaient fait argent de tout, razzié quelques tribus et exploité le pays de toutes les manières.

**L'ADMINISTRATION DE CLAUZEL**

Comme administrateur, Clauzel avait fait ses preuves dans les provinces illyriennes sous Napoléon. Il avait sur le régime qui convenait à l'Algérie les idées les plus judicieuses : « Alger, disait-il, doit avoir une administration qui lui soit particulière et des lois faites pour le pays. Je ne suis d'avis ni de lui donner toutes les lois françaises, ni de les lui refuser toutes. » Il demandait surtout que le chef de la colonie fût stable : « Si comme de coutume les commandements s'y succèdent avec rapidité, c'en est fait de la colonie. Chaque gouverneur arrivant muni de pleins pouvoirs et avec des idées nouvelles ne manquera pas de porter la réforme dans tout ce que son prédécesseur aura fait et alors il n'y aura plus de stabilité possible. C'est l'histoire de tous nos établissements lointains. »

Clauzel compléta l'ébauche d'organisation tentée par Bourmont. Auprès du général en chef, pour l'aider de ses conseils et à la tête de l'administration pour la diriger, fut institué un Comité de gouvernement, calqué en partie sur ce qui se pratiquait sous l'Empire dans les pays conquis. La présidence de ce Comité fut dévolue à l'intendant général, le baron Volland, qui avait succédé à Denniée ; sous ses ordres

étaient placés le directeur de l'Intérieur, M. Cadet de Vaux, le directeur de la Justice, M. Alexandre Deval, et le directeur des Finances, M. Fougeroux. M. Caze était adjoint au Comité comme secrétaire.

Le directeur de l'Intérieur avait de nombreuses attributions, sur le papier tout au moins, car, l'occupation se bornant à Alger et à sa banlieue immédiate, il était surtout maire d'Alger ; il avait le titre de Commissaire du Roi près le Conseil municipal d'Alger, composé de sept Maures et de deux Juifs et qui, purement consultatif, ne joua en fait aucun rôle. La direction de la police fut confiée à M. Rolland de Bussy, qui remplaça dans ces fonctions M. d'Aubignosc.

Le directeur de la Justice, M. Alexandre Deval, ancien vice-consul à Bône, connaissait l'organisation et les mœurs des musulmans ; on lui adjoignit M. Pillaut-Debit, ancien avoué de Paris, qui proposa d'introduire toute notre procédure judiciaire, mais Clauzel s'y refusa absolument. L'idée maîtresse de l'organisation judiciaire fut de renvoyer chaque justiciable devant un ou plusieurs juges de sa nationalité : les musulmans devant les cadis et les muftis, les Israélites devant les rabbins, les Français devant les juges français, les étrangers devant leur consul. Ce régime était à peu près celui que l'édit de 1778 avait donné aux Échelles du Levant. Les Français non militaires accusés de crimes devaient être jugés en France. Les délits et les crimes contre les Français relevaient des Conseils de guerre; les sentences des cadis et des rabbins, lorsqu'elles entraînaient la peine capitale, n'étaient exécutoires qu'après approbation du général en chef.

Le même esprit à la fois réformateur et prudent présida à l'organisation financière, confiée à l'inspecteur des finances Fougeroux. Le service des douanes fut rapidement mis sur pied ; les droits étaient faibles, avec un régime de faveur pour les produits français et une exonération complète pour les marchandises destinées à l'armée. On laissa subsister les anciens impôts indigènes et on y ajouta un droit de patente pour les Européens. Des règles furent posées pour l'établissement du budget de l'Algérie et un arrêté établit une démarcation rigoureuse entre les dépenses militaires et les dépenses civiles, ces dernières, dans la pensée de Clauzel, devant être équilibrées par les recettes : c'était déjà le budget spécial, que l'Algérie devait attendre plus de soixante-dix ans.

**LE DÉPART DE CLAUZEL**

Survivant de l'épopée impériale, Clauzel avait évidemment des habitudes d'un autre âge, qui devaient effarer les ministres du gouvernement de Juillet. Qu'il s'agisse des princes tunisiens, du Maroc, de l'administration ou de la colonisation, il veut des réalisations immédiates, sans

attendre de demander ou de recevoir des instructions. Il ne craint pas les responsabilités et n'attend pas d'être couvert par son ministre ; il va toujours de l'avant. Bien décidé à ne pas abandonner le pays, énergique, entreprenant, s'embarrassant fort peu des formes administratives, il ne voyait que le but à atteindre : rester à Alger et obliger ses camarades du ministère, Sébastiani entre autres, à le suivre bon gré mal gré. Il fut désavoué dans l'affaire tunisienne, désavoué plus brutalement encore dans l'affaire marocaine et c'est ce qui amena sa démission. Le 21 février 1831, il quitta Alger, où il était arrivé le 2 septembre 1830 ; il était donc resté moins de six mois. Il avait fait beaucoup en si peu de temps. Il s'était montré bon général, administrateur avisé, colonisateur ardent. « Il poursuivait d'une volonté énergique, dit Raynal, la colonisation de la Régence. Il semblait avoir consacré à ce but sa vieille gloire militaire, la puissance de son esprit et le reste de sa vie. Les hommes qui s'identifient à ce point avec l'œuvre qu'ils ont acceptée ne sont pas tellement communs qu'il faille, quand on les rencontre, dédaigner leur dévouement. Il avait fait faire un pas énorme à notre domination en établissant dans le pays l'opinion que nous étions fermement résolus à coloniser l'Afrique.

## V

**Les successeurs de Clauzel. Berthezène** Clauzel avait déplu parce que trop actif et trop entreprenant ; le ministère chercha pour le remplacer un homme médiocre et choisit Berthezène, qui fut plus docile.

Berthezène n'avait joué sous l'Empire qu'un rôle assez effacé. Tiré de la disponibilité en 1830 pour recevoir le commandement d'une division de l'armée d'Afrique, il avait eu une conduite assez brillante dans l'expédition d'Alger ; comme il passait pour libéral, la presse d'opposition avait fait ressortir ses mérites. Lui-même avait un grand fond de vanité ; convaincu que son prédécesseur n'avait été qu'un brouillon, il était persuadé qu'il ferait beaucoup mieux que lui ; esprit peu ouvert et peu cultivé, il n'avait aucune vue personnelle, croyait tour à tour le dernier qui lui parlait, gardant cependant rancune à ceux qui lui faisaient sentir son infériorité. Son principal soin fut de faire des économies sur ses appointements.

Petites expéditions inopportunes et mal conduites, demi-mesures, imprudences, fautes graves, Berthezène, pendant les quelques mois où il fut général en chef, a tout accumulé. Les Kabyles de l'Atlas de Blida encerclaient la Mitidja et y multipliaient les attentats. Peu de jours après son arrivée, le général entreprit une tournée dans la

plaine, emmenant 3 000 hommes. L'idée était bonne, mais l'exécution fut mauvaise. L'armée fit toutes sortes de marches et de contremarches, campant aux portes de Blida et de Koléa sans oser entrer dans ces villes et revint à Alger très fatiguée. Aussitôt les coupeurs de routes recommencèrent leurs exploits et assassinèrent sur le territoire d'El-Ouffia, entre Maison-Carrée et le Fondouk, un caïd qui passait pour nous être dévoué. Une colonne de 4 000 hommes organisée pour châtier les coupables ne donna aucun résultat.

De Médéa arrivaient de mauvaises nouvelles ; notre bey du Titteri, Ben-Omar, appelait au secours. Berthezène entreprit une colonne et parvint sans encombre à Médéa. Mais, arrivé là, il ne sut que faire ni quel parti prendre et repartit en emmenant Ben-Omar. La retraite fut désastreuse ; on perdit du monde dans la traversée de l'Atlas et une véritable panique se mit dans l'armée ; elle ne fut sauvée que par le commandant Duvivier et ses zouaves, qui couvrirent la retraite et montrèrent un courage extraordinaire. Les attaques continuèrent dans la plaine et le retour à Alger fut presque une déroute. Kabyles et Arabes nous tinrent assiégés dans Alger, où nous étions confinés comme aux premiers jours de la conquête.

Berthezène renonça dès lors aux expéditions, qui, disait-il, « inquiètent les tribus et fatiguent les troupes ». Il conclut un arrangement avec le marabout de Koléa, Sidi-Embarek, qui, nommé agha des Arabes, reçut un traitement de 70 000 francs et s'engagea à assurer la sécurité de la plaine à condition que nous ne sortirions pas de la banlieue d'Alger.

A Oran, la garnison envoyée par Clauzel était complètement oubliée. Le général Boyer, vieil Égyptien qui avait été pendant plusieurs années au service de Méhémet-Ali, réussissait à imposer son autorité dans la ville par des procédés assez rudes, qui l'avaient fait surnommer Pierre-le-Cruel. Mais le reste de la province nous échappait complètement et était en pleine anarchie. Dans la province de Constantine, Bône, occupée pendant quelques jours en 1830, puis abandonnée, était au pouvoir d'un Koulougli nommé Ahmed qui nous était favorable. Berthezène y envoya quelques zouaves avec deux officiers français, le commandant Huder et le capitaine Bigot, mais un ancien bey nommé Ibrahim s'empara de la Kasba et massacra les deux officiers. L'issue malheureuse de cette affaire réveilla le souvenir de la désastreuse expédition de Médéa et l'opinion publique réclama impérieusement le rappel de Berthezène, dont les expéditions avaient si complètement échoué.

Il est juste de reconnaître que Berthezène n'avait à sa disposition que 9 000 hommes de troupes, le chiffre le plus faible que nous ayons jamais eu en Afrique. On s'efforça par divers moyens de suppléer à l'insuffisance des effectifs.

La loi du 9 mars 1831 et l'ordonnance royale du 10 créèrent la Légion étrangère, dont les organisateurs furent le colonel Bernelle et le lieutenant-colonel Conrad. Dans la discussion à la Chambre, Montalembert déclara y voir la certitude que nos établissements de la côte d'Afrique ne seraient point abandonnés : « Je regarde, dit-il, l'occupation d'Alger comme tellement importante aux intérêts de la France, que le ministre qui signerait l'ordre de son évacuation mériterait à mes yeux d'être traduit à cette barre comme coupable de haute trahison envers l'État. » En février 1831, on vit arriver à Alger plusieurs convois de ceux qu'on appelait les « Parisiens ». C'étaient d'anciens combattants de Juillet, auxquels les journées révolutionnaires avaient valu des grades et donné le goût des armes ; ayant appris la création d'un corps de volontaires appelés zouaves, où les Français étaient admis à côté des indigènes, ils demandèrent à être transportés en Afrique pour s'y enrôler. Le gouvernement était enchanté de s'en débarrasser. Un certain nombre de ces volontaires parisiens furent dirigés sur Toulon et de là expédiés en Afrique ; ils formèrent d'abord des compagnies provisoires administrées par les 1er et 2e bataillons de zouaves. Puis Berthezène en forma deux bataillons appelés 1er et 2e bataillons auxiliaires d'Afrique. En juillet 1831, les bataillons de volontaires parisiens servirent à créer le 67e de ligne. Peu après furent créés les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, les « zéphyrs » comme on les appela, comprenant les militaires condamnés à des peines non infamantes.

CHASSEUR D'AFRIQUE
(Croquis de Raffet).

On essaya aussi d'utiliser les indigènes, comme l'avait déjà tenté Clauzel. Une ordonnance royale du 30 mars 1831 régularisa l'organisation provisoire donnée aux zouaves par Clauzel, et une autre ordonnance du 17 novembre 1831 créa, sous le nom de chasseurs d'Afrique, des régiments de cavalerie légère où, comme aux zouaves, on admettait à la fois des Européens et des indigènes. Cette organisation ne donna pas complète satisfaction ; on reconnut par la suite que le mélange des Français et

des indigènes dans les mêmes régiments présentait des inconvénients et quelques années après on fut amené à séparer les corps français et les corps indigènes.

Cependant les négociations avec le bey de Tunis pour placer des princes de la famille beylicale à la tête des provinces de Constantine et d'Oran n'avaient pas été complètement interrompues par le départ de Clauzel. Dans les instructions données à Berthezène, les négociations avec Tunis et le Maroc étaient blâmées et Clauzel censuré pour avoir outrepassé ses pouvoirs en entreprenant sans autorisation suffisante des négociations diplomatiques qui dépendaient exclusivement du ministère des Affaires étrangères. Mais bientôt les idées de Sébastiani se modifièrent ; il reconnut que les traités de Clauzel, déclarés inacceptables dans la forme, présentaient de réels avantages et annonça que le roi ordonnait la reprise des négociations. Le commandant Huder, qui avait été attaché à l'ambassade du général Guilleminot à Constantinople, fut chargé de les renouer ; il partit pour Tunis en passant par Alger, muni d'instructions détaillées du ministre des Affaires étrangères. Il devait éviter la forme d'un traité qui transformerait un gouverneur en vassal ; les beys seraient nommés par simple arrêté du général en chef pour trois ou cinq ans, le chiffre du tribut ne serait pas fixé, l'article qui nous refusait le droit de tenir garnison dans les provinces serait supprimé. Huder devait s'efforcer de persuader au bey Hosseïn que ces modifications, qui faisaient des beys de simples fonctionnaires, étaient « de pure forme ».

OFFICIER DE CHASSEURS D'AFRIQUE COIFFÉ DE LA SCHAPSKA (d'après un dessin de Detaille).

Sur ces entrefaites, l'avènement du ministère Casimir-Périer (13 mars 1831) modifia une fois encore les dispositions du gouvernement. Une dépêche de Soult à Berthezène avisa ce dernier que l'occupation définitive de la Régence était décidée et que les traités avec le bey de Tunis devaient être considérés comme non avenus.

Si la France ne voulait plus des traités, les Tunisiens n'en voulaient pas davantage. La publicité donnée aux conventions avait rendu difficile la situation du Saheb-

Taba et du bey lui-même. Huder, qui n'avait pas été atteint par la dépêche de Soult, fut très mal accueilli à Tunis. Le bey déclara impossible d'adhérer aux conditions nouvelles qu'on prétendait lui imposer ; il pouvait accepter pour les princes de sa famille la situation de beys indépendants et tributaires, non celle de simples *oukil* français. Hosseïn finit par dire qu'il ne voulait plus d'aucun arrangement relatif aux deux beylicats, quels que fussent les avantages qu'on pût lui offrir.

La question de savoir si Clauzel avait ou non outrepassé ses pouvoirs nous laisse aujourd'hui assez indifférents. Il est plus intéressant de se demander si les Tunisiens auraient réussi à prendre possession de leurs gouvernements ; il est bien vrai, comme le disait Clauzel, que les Tunisiens sont les plus civilisés des Barbaresques, mais il est vrai aussi, comme le remarquait Berthezène, qu'ils sont les plus mauvais soldats du Maghreb. L'affaire avait d'ailleurs été conduite avec trop d'inexpérience pour que ce système de domination indirecte, de protectorat, de pénétration pacifique, pût aboutir. D'autres tentatives du même genre furent faites sous des formes diverses, comme on le verra. Toutes échouèrent et finalement il ne resta plus qu'à conquérir nous-mêmes le pays.

Berthezène n'était pas en état de donner à l'administration civile une impulsion quelque peu vigoureuse. Facilement réduit au silence par ceux que leur position avait familiarisés avec la phraséologie administrative, il prit l'habitude de céder sans discussion, mais non sans rancune. Il avait d'ailleurs de fâcheuses préventions contre la plupart des fonctionnaires qu'avait employés son prédécesseur, en particulier contre Fougeroux ; il les changea pour la plupart. Le Comité de gouvernement prit l'appellation plus modeste de Commission administrative et chaque chef de service se mit à faire de l'administration pour son compte, sans direction d'ensemble ni but commun. L'application du séquestre en particulier se poursuivit dans des conditions déplorables. Elle aurait dû avoir pour effet de protéger les biens des absents ou des bannis et de servir la politique française en plaçant dans la main de l'État des richesses immobilières auxquelles il pouvait légitimement prétendre. Mais la mainmise aussi bien que les restitutions furent opérées sans précautions, sans contrôle, de la manière la plus irrégulière et la plus désordonnée.

**LE DUC DE ROVIGO (DÉCEMBRE 1831-MARS 1833)**

Le 23 décembre 1831, Berthezène était officiellement avisé qu'il allait être remplacé par le duc de Rovigo. Le 26, il résignait le commandement entre les mains de son successeur. L'Algérie, qui depuis un an avait déjà eu trois chefs, Bourmont, Clauzel et Berthezène, allait en avoir un quatrième. En outre, le ministère Casimir-Périer,

qui avait remplacé le ministère Laffitte, donna à l'Algérie une organisation nouvelle.

Le gouvernement estima que, s'il avait été nécessaire, dans les premiers temps qui avaient suivi l'occupation, de laisser réunis dans une seule main les pouvoirs civils et militaires, il importait désormais au bien-être de l'établissement que ces pouvoirs fussent séparés, afin que la justice et l'administration civiles pussent prendre une marche régulière. En conséquence, la direction et la surveillance de tous les services civils à Alger, celle de tous les services financiers, tant en deniers qu'en matières, et celle de l'administration de la justice étaient confiées par l'ordonnance royale du 1er décembre 1831 à un intendant civil, placé sous les ordres immédiats du Président du Conseil. C'était une sorte de gouverneur civil ou de préfet, analogue aux intendants coloniaux de l'ancien régime et comme eux indépendant du gouverneur militaire. Casimir-Périer ne pouvant faire d'un administrateur civil le chef du gouvernement à Alger et ne voulant pas le subordonner au commandement militaire, il en fit un fonctionnaire indépendant, relevant directement de lui. Il entendait diriger personnellement toutes les affaires de l'Algérie. Le général en chef conservait seulement, avec ses attributions militaires, la direction générale de la politique et de la haute police. Un conseil d'administration était institué, composé du commandant en chef, de l'intendant civil, du commandant de la station navale, de l'intendant militaire, de l'inspecteur général des finances et du directeur des domaines. Une juridiction criminelle complète fut organisée pour juger les crimes commis par des Français ou des étrangers ; la juridiction des conseils de guerre fut étendue, modifications assez peu heureuses au système établi par Clauzel et qui sentaient l'improvisation.

En donnant une sorte d'organisation officielle à la conquête, qui n'avait jusque-là été régie que par des mesures provisoires, l'ordonnance du 1er décembre 1831 constituait le premier acte public, le premier engagement officiel au sujet de la conservation d'Alger. Mais l'organisation nouvelle, qui détruisait l'unité d'action si nécessaire, présentait de graves défauts. Les attributions de l'intendant civil étaient mal définies ; rien ne réglait ses rapports avec le chef militaire dépositaire de l'autorité politique ; on eut, non pas deux collaborateurs, mais deux rivaux et deux adversaires. En décembre 1831, Casimir-Périer annonçait à Rovigo l'envoi d'une instruction destinée à régler la question, mais cette instruction ne fut jamais rédigée. Les difficultés furent d'ailleurs accrues par le caractère des deux hommes que l'on choisit pour appliquer le système, Rovigo et Pichon.

Rovigo a été en général sévèrement jugé par les historiens de l'Algérie. L'ancien ministre de la police impériale incarnait le despotisme napoléonien dans ses procédés

les plus discutables. Peu soucieux des formes légales, médiocrement scrupuleux dans le choix des moyens, il gouverna l'Algérie comme un pacha turc. Cependant, en matière de colonisation notamment, il se montra clairvoyant. Si l'homme est antipathique, le chef n'est pas sans mérite. Quant au baron Pichon, conseiller d'État, nommé intendant militaire en même temps que Rovigo était nommé commandant en chef, il n'accepta ces fonctions, dit-il lui-même, « qu'avec répugnance ». Il était anticolonial et n'avait aucune confiance dans l'avenir de l'Algérie. Il avait une grande puissance de travail, une grande franchise, mais aucune souplesse ; il était vaniteux, dédaigneux, difficile à vivre, avec un souci excessif de la régularité et de la forme.

LE DUC DE ROVIGO
(d'après le tableau de Lefèvre).

Dès le début, il y eut conflit et mésintelligence entre les deux pouvoirs rivaux qu'on avait créés en Algérie. Le commandant en chef et l'intendant se mirent à légiférer éperdument chacun de leur côté ; ce fut une pluie de réglementations qui ne firent qu'aggraver le chaos administratif. Les vues de Rovigo et de Pichon s'affirmèrent radicalement opposées sur nombre de points et aucun n'étant tenu d'obéir à l'autre, chacun persévéra dans ses idées, saisissant son ministre particulier pour se plaindre de son collaborateur. Le conflit fut particulièrement aigu à propos d'une affaire dite des laines, qui surgit à l'occasion de contributions en nature levées par Rovigo. A Paris même, Casimir-Périer et Soult ne s'entendaient guère mieux ; ce dernier, hautain, épineux, cassant, voulait faire passer par ses bureaux toutes les affaires d'Afrique. Après la mort de Casimir-Périer, le système fut abandonné, l'ordonnance du 1er décembre 1831 rapportée et remplacée par celle du 12 mai 1832 ; le ministre de la Guerre reprit la direction exclusive d'Alger, l'intendant civil fut placé sous les ordres du général en chef et Genty de Bussy succéda à Pichon dans ces fonctions.

Le système de gouvernement du duc de Rovigo consistait à occuper fortement les ports de la Régence et à dominer le reste du pays par l'intermédiaire de grands chefs indigènes feudataires de la France : « Sans la soumission de ces hommes puissants, disait-il, il est impossible de rien obtenir des contrées qui ne sont même qu'à quelques lieues d'Alger. Ils percevraient les impôts et nous en donneraient une partie. Tel est le but qu'il faut atteindre ; on ne le dépassera que lorsque la France, y trouvant un avantage, pourra imposer de nouvelles conditions à la faveur de ses établissements coloniaux. Pendant la paix, que les feudataires maintiendraient, la colonisation se développerait rapidement. Cette combinaison a un autre avantage : c'est de séparer et de mettre en rivalité deux influences remarquables, l'une temporelle, exercée par les grands cheikhs, l'autre spirituelle, le pouvoir des marabouts. »

Cette politique indigène était raisonnable, mais Rovigo dans l'application fut violent, brutal, parfois même cruel et perfide. Des indigènes auxquels un sauf-conduit en bonne forme avait été délivré furent traduits en conseil de guerre et exécutés. S'il fallait donner le sentiment de notre force, il convenait plus encore de donner celui de notre loyauté. « Le caractère distinctif du commandement et de l'administration du duc de Rovigo, écrivait le général Brossard, est une impétuosité brusque, violente, irréfléchie dans les paroles et incohérente dans son action, ayant pour objet de faire prévaloir ses capricieuses volontés, indépendamment de la nature des choses et souvent en dépit de la raison, sans considération du juste et de l'injuste. »

Après la capitulation d'Alger, le dey Husseïn avait été conduit à Naples. Il n'avait pas perdu tout espoir de reconquérir son trône et noua en ce sens diverses intrigues. Il quitta bientôt Naples pour Livourne, où il retrouvait des Juifs algériens et tunisiens. Il obtint la permission de se rendre à Paris, où il fut reçu en audience particulière par le roi et par Casimir-Périer ; on le fit assister à des tirs d'artillerie et il fut pendant quelque temps l'homme à la mode. Réinstallé à Livourne, il essaya de fréter des navires, d'acheter des armes et des munitions et forma des projets de débarquement sur les côtes algériennes. La surveillance des autorités françaises, en particulier du baron de Formont, consul de France à Livourne, firent échouer tous ces projets. Rovigo saisit des lettres adressées par l'ancien bey à divers chefs indigènes. En 1833, Husseïn demanda à être transporté à Alexandrie où il resta jusqu'à sa mort, survenue en 1838 ; il continua d'assaillir le gouvernement français de demandes de pension et de restitution de ses biens, mais renonça désormais à toute idée de complot politique.

Aux tentatives plus ou moins vagues de restauration turque et aux intrigues du

dey Husseïn semblent se relier les agitations des Maures d'Alger. C'était, nous l'avons dit, une erreur absolue de s'appuyer sur cette catégorie d'indigènes, qui n'avaient eux-mêmes aucune influence, pour asseoir notre domination. « Un indigène, remarque Pellissier de Reynaud, se soumettra à un Français, parce qu'il reconnaîtra au moins en lui le droit du plus fort, mais vouloir qu'il obéisse à un citadin, à un marchand, c'est lui imposer une humiliation qu'il repoussera de toute la force de son âme. »

Rovigo paraît l'avoir compris. Et comme les Maures s'agitaient, il en expulsa deux, Bou-Derba et Hamdan, l'ancien agha nommé par Bourmont et destitué par Clauzel. Ils allèrent à Paris où ils furent accueillis et fêtés ; ces pacifiques marchands de poivre furent traités comme les plus grands des fils d'Ismaël.

La région que nous occupions autour d'Alger était infime et ne s'étendait qu'à quelques kilomètres autour de la ville ; elle était limitée par une ligne de blockhaus partant de la pointe Pescade et passant par la Bouzaréa, Dely-Ibrahim, le gué de Constantine, la Maison-Carrée et l'embouchure de l'Harrach. Au delà régnait le marabout de Koléa, Sidi-Embarek, nommé agha des Arabes par Berthezène. Rovigo ne voulut pas se résigner au rôle passif dont s'était contenté son prédécesseur. Se méfiant d'Embarek, non sans raison peut-être, il voulut entrer en rapports directs avec les indigènes. L'agha joua double jeu et poussa les indigènes à l'insurrection, tout en protestant qu'il avait eu la main forcée. Rovigo fit arrêter des marabouts de Koléa parents d'Embarek et imposa aux deux villes de Blida et de Koléa une contribution formidable.

Dans la province de Constantine, Bône, évacuée par Bourmont, évacuée par Berthezène, fut occupée pour la troisième fois grâce à la hardiesse d'un jeune officier nommé Yusuf, qui devait jouer par la suite un rôle important. La vie de Yusuf, telle qu'il la racontait lui-même, était un vrai conte oriental, dont certains détails sont si étranges qu'ils sont à peine croyables. Né à l'île d'Elbe en 1808, il avait été pris par des pirates en 1815 et emmené à Tunis ; élevé dans le harem du bey, il avait plu à tout le monde par sa grâce, sa beauté, son esprit et sa bravoure. Une intrigue qu'il noua avec la fille du bey ayant été surprise, il réussit, avec la complicité du consul de France, Mathieu de Lesseps, à s'embarquer pour Alger, où il arriva en juin 1830. Bourmont l'attacha à son quartier général en qualité d'interprète, puis Clauzel le nomma capitaine dans le corps de cavalerie indigène qu'il venait de créer. Envoyé à Bône par Rovigo avec le capitaine d'artillerie d'Armandy, il se fait donner 25 marins par le commandant du navire qui l'avait amené, s'introduit dans la Kasba en se hissant avec des cordes, arbore le drapeau français et se maintient

dans la citadelle après avoir réprimé une tentative de révolte des soldats turcs qui l'occupaient au nom du bey de Constantine et qui, après avoir voulu le massacrer, lui témoignèrent le plus absolu dévouement. Quelques jours après, des renforts arrivèrent d'Alger, puis de Toulon, et le général Monck d'Uzer, nommé au commandement de la place, s'entendit fort bien avec les indigènes des environs et trouva parmi eux d'utiles auxiliaires.

Dans le reste de la province, Rovigo essaya de traiter avec le bey Ahmed et de lui faire jouer le rôle de vassal que le maréchal Clauzel avait réservé aux princes tunisiens. Husseïn avait dit au maréchal de Bourmont : « Si Ahmed se soumet, il vous sera fidèle ». Mais il ne se soumit pas et nous opposa au contraire une très vive résistance.

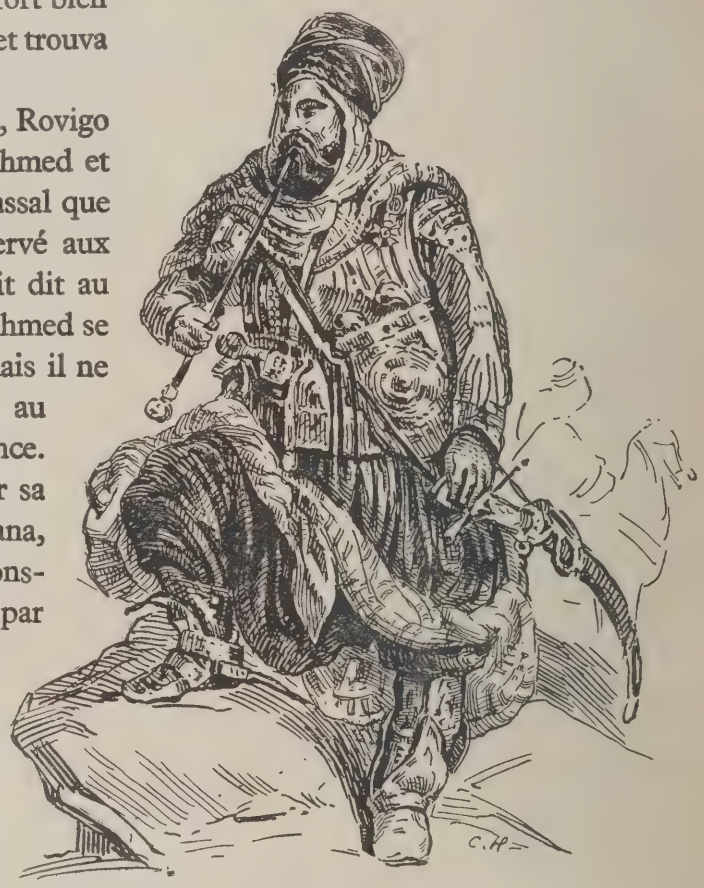

YUSUF
(d'après un dessin de Leblanc).

Ahmed, qui appartenait par sa mère à la famille des Ben-Gana, très influente dans le Sahara constantinois, avait été nommé bey par le dey Husseïn. Extrêmement cruel, il fit un jour clouer contre un arbre la main d'une de ses femmes qui avait cueilli une orange sans sa permission ; il en tua une autre d'un coup de pied au ventre et fit précipiter plus d'une victime du haut du rocher de Constantine. Il fit peser sur la province un joug de fer, confisquant selon son bon plaisir les biens et les femmes de ses sujets. En 1830, il avait amené ses contingents à Alger ; après la capitulation, il avait repris le chemin de sa capitale ; il triompha des indigènes qui voulaient lui barrer la route, puis se débarrassa par un guet-apens des janissaires révoltés. Il choisit pour khalifa un forgeron kabyle, Ben-Aïssa, énergique et guerrier, qui lui organisa une infanterie composée de montagnards ses compatriotes. Ahmed s'était proclamé pacha et avait obtenu confirmation de ce titre par le sultan.

La politique de Rovigo consista à négocier tantôt avec Ahmed, tantôt avec ses adversaires. Les grands chefs de la province de Constantine se groupaient en deux partis : le *sof* Bouokkaz, avec Farhat-ben-Saïd et le *sof* Bouaziz avec Ben-Gana. Farhat-ben-Saïd, destitué par Ahmed des fonctions de cheikh-el-Arab, nous avait fait, dès février 1831, des offres de service qu'à cette époque nous n'étions en état ni d'apprécier, ni d'accepter ; il les renouvela à diverses reprises. D'autre part, d'après certains de nos informateurs, le bey n'aurait pas été éloigné de reconnaître la suzeraineté de la France et de consentir à lui payer tribut. Un personnage assez louche, Hamdan-ben-Othman-Khodja, fut chargé de la négociation ; neveu de l'ancien directeur de la monnaie ou *amin-sekka*, c'était un des hommes les plus riches d'Alger et le banquier du bey de Constantine ; il avait d'ailleurs voyagé en France et en Angleterre et parlait la langue de ces deux pays.

PRISE
DE LA KASBA DE BÔNE
(d'après le tableau d'Horace Vernet).

Ahmed refusa de traiter ; il répondit qu'il voulait bien la paix, mais non la soumission, car il était sujet de la Porte ; qu'il refusait de payer tribut aux chrétiens et de leur laisser occuper Bône. L'échec de la négociation était peut-être dû en partie au mauvais choix du négociateur. Hamdan, s'étant brouillé avec Rovigo, fut expulsé et alla intriguer à Paris ; il écrivit ou fit écrire un livre qui fit beaucoup de bruit à l'époque, intitulé le *Miroir*, tissu d'accusations infamantes contre les Français en général et contre Clauzel en particulier.

Les cruautés du bey augmentaient de jour en jour le nombre de ses adversaires. Toute une coalition, comprenant les principaux chefs de la province de Constantine, se formait autour de Farhat-ben-Saïd et nous offrait son concours dans le cas

où nous voudrions entreprendre une expédition contre Constantine. Il est difficile de savoir si ces offres étaient sincères et dans quelle mesure ces chefs auraient tenu leurs promesses. A ce moment d'ailleurs, Rovigo n'était plus là ; atteint d'un cancer à la gorge, par lequel, dirent les indigènes, Allah le punit de ses mensonges, il était parti pour la France, où il mourut en juillet 1833. Les intérimaires qui le remplaçaient n'avaient pas qualité pour engager une négociation de ce genre.

### LE GÉNÉRAL VOIROL (AVRIL 1833-SEPTEMBRE 1834)

L'intérim fut fait d'abord par Avizard, puis par Voirol. Ce dernier resta dix-sept mois à Alger, plus longtemps qu'aucun des titulaires qui l'avaient précédé ; le gouvernement voulait évidemment réfléchir avant de donner aux possessions d'Afrique une organisation définitive et attendre les conclusions de la Commission d'enquête qui avait été envoyée en Algérie. Voirol était un homme sage et raisonnable, qui laissa de bons souvenirs parmi les colons et les indigènes. Mais il était gêné par la crainte de faire plus que ne comportait sa situation provisoire. Il était d'ailleurs en conflit avec le général Desmichels, qui commandait à Oran.

Voirol fut cependant le créateur du bureau arabe. En matière de politique indigène, nous avions agi jusque-là véritablement à tort et à travers, sans connaître ni nos amis, ni nos adversaires. L'agha des Arabes que nous avions institué, et qui avait été tantôt un Français, tantôt un indigène, n'avait joué aucun rôle. Nous en étions toujours réduits pour nos relations avec les tribus aux interprètes maures ou juifs. Le cabinet arabe qui se trouvait dans les bureaux du duc de Rovigo n'avait aucune notion de la langue du pays et ne pouvait rien contrôler. Sur les conseils du général Trézel, chef d'état-major, on résolut de créer un bureau qui concentrerait toutes les affaires concernant les indigènes, réunirait les documents et mettrait chaque jour sous les yeux du général en chef la situation du pays et la traduction des lettres les plus importantes. Ce serait à la fois un organe de renseignements pour les opérations de guerre et d'administration pour toutes les affaires indigènes.

Dans ce domaine, tant vaut l'homme, tant vaut l'institution. Le premier chef du bureau arabe fut La Moricière, jeune officier du génie qui avait organisé les zouaves et appris l'arabe. Esprit ouvert et cœur généreux, il aimait les indigènes et savait s'en faire aimer. Les actes du duc de Rovigo avaient jeté parmi eux une juste méfiance ; La Moricière les ramena par la franchise de ses manières. Il obtint de Voirol la liberté des marabouts de Koléa que Rovigo avait fait emprisonner et les reconduisit lui-même à leurs familles sans escorte française. Sans reculer

devant le danger d'une trahison possible, il se rendit seul également au milieu des Hadjoutes et des Beni-Khelil et eut avec eux des entrevues. Le premier, il prouva qu'on pouvait traiter avec les indigènes autrement qu'avec la baïonnette au bout du fusil. Les résultats ne se firent pas attendre ; le commandant de Tinan, envoyé en misssion en Algérie par le ministre, constatait que la tranquillité était complète jusqu'aux avant-postes et ajoutait que ce changement était dû à La Moricière. Mais celui-ci fut bientôt appelé à servir ailleurs. Son successeur, M. Delaporte, ancien chancelier du consulat de France à Tanger, était un très honnête homme et un orientaliste distingué, mais il était âgé, ne montait plus à cheval, ne voyait plus directement les hommes et les choses. Les bureaux arabes, qui furent définitivement organisés par Bugeaud, ont été un merveilleux instrument de conquête et de pacification ; ils ont fait redouter nos armes, aimer notre justice, notre désintéressement et notre loyauté. Seuls, ils nous ont permis d'établir notre domination dans l'Afrique du Nord.

LA MORICIÈRE
(d'après Roubaud).

## VI

**LES DÉBUTS D'ABD-EL-KADER**

Tout l'intérêt de l'histoire de l'Algérie se concentre à cette époque sur la province d'Oran, où apparaît celui qui sera notre grand adversaire, Abd-el-Kader.

Le Maroc avait recommencé ses intrigues du côté de l'Algérie. Il avait même envoyé des représentants à Médéa et à Miliana. Une intervention de notre ministre à Tanger, M. de Mornay, obligea le sultan à mettre une sourdine à ses tentatives, qui se continuèrent néanmoins dans la province d'Oran d'une manière occulte et indirecte. L'Algérie occidentale était d'ailleurs en proie à une anarchie complète. Seuls, les Douairs et les Smélas, anciennes tribus makhzen des environs d'Oran, après quelques hésitations, se rallièrent franchement à la France. Les autres indigènes cherchèrent un chef et, puisque le sultan du Maroc ne pouvait pas ou ne voulait pas l'être, ils le trouvèrent dans la personne du jeune Abd-el-Kader.

Abd-el-Kader n'était pas un homme d'épée, un *djouad;* c'était un personnage religieux, un marabout. Il était fils d'un vieux chérif des environs de Mascara, nommé Mahi-ed-Din, qui passait pour un saint dans la tribu des Hachem. Ses ancêtres, originaires de Médine, étaient venus s'établir jadis au Maroc, que son grand-père avait quitté pour la plaine d'Eghris et le pays des Hachem. Mahi-ed-Din, mokaddem de la confrérie des Kadriya, était en mauvais termes avec les Turcs et avait été emprisonné par eux à Oran ; il échappa à la mort grâce à l'intervention de la femme du bey, qui obtint sa grâce.

En 1827, Abd-el-Kader accompagna son père au pèlerinage de la Mecque ; il séjourna au Caire, où il fut vivement frappé des réformes accomplies par Méhémet-Ali. Des prophéties merveilleuses concernant le jeune pèlerin annonçaient déjà qu'il régnerait sur les Arabes. Lorsque les Français prirent possession d'Oran, les indigènes demandèrent à Mahi-ed-Din de se mettre à leur tête pour aller combattre les infidèles ; ils assiégèrent Oran au printemps, partirent, puis revinrent à l'automne. Ils déployèrent une extrême bravoure, mais furent défaits à plusieurs reprises, jonchant la terre de leurs morts. Le prestige de Mahi-ed-Din n'en fut pas affaibli.

Le 22 novembre 1832, une réunion des trois tribus des Hachem, des Beni-Amer et des Gharaba eut lieu à Ersebia, dans la plaine d'Eghris, en vue du choix d'un chef pour la guerre sainte. Mahi-ed-Din refusa en raison de son grand âge ; il appela son fils Abd-el-Kader et lui demanda comment il exercerait le pouvoir s'il en était investi : « Si j'étais sultan, répondit le jeune homme, je gouvernerais les Arabes avec une main de fer et si la loi m'ordonnait de faire une saignée derrière le cou de mon propre frère, je l'exécuterais des deux mains. » Mahi-ed-Din sortit de sa tente tenant son fils par la main et dit à la foule qui l'entourait : « Voici le sultan qui vous est promis par les prophètes. » De bruyantes acclamations ratifièrent ce choix.

Abd-el-Kader avait vingt-quatre ans ; il ne possédait que 2 boudjous (3 fr. 50) dans le pan de son burnous. Reconnu à Mascara, il occupait l'ancienne maison des beys. Proclamé par trois tribus seulement, il lui fallait se faire accepter par les autres indigènes. Il s'appuyait sur la confrérie des Kadriya, mais se heurta jusqu'à la fin de sa carrière aux confréries rivales, Taïbiya et Tidjaniya. Son autorité et son prestige étaient donc bien faibles à l'origine. Il se rendit à la mosquée de Mascara, prêcha la paix et la concorde entre les fidèles, promit de les diriger dans la voie de Dieu et de la guerre sainte. Il écrivit à toutes les tribus pour leur apprendre son élévation au pouvoir et leur désigner les hommes qu'il avait choisis pour être ses *khalifas*, ses

lieutenants. Il ne prit pas le titre de sultan, mais d'*emir-el-moumenin*, prince des croyants, ou de khalifa du sultan du Maroc. Il envoya des présents à Moulay-Abd-er-Rahman et fit faire la prière en son nom.

Abd-el-Kader est né des nécessités de la situation, de nos indécisions, de l'anarchie dans laquelle nous laissions les indigènes. Nous avions détruit les Turcs et nous n'avions rien su mettre à leur place. Il se trouva que l'homme était à la hauteur des circontances. Il fut notre plus noble et notre plus illustre adversaire.

Le général Boyer, à Oran, restait tranquille spectateur des commencements du pouvoir d'Abd-el-Kader. Il ne le croyait pas redoutable ; il pensait que les tribus ne pourraient jamais rester longtemps d'accord et voyait déjà plusieurs grands personnages se prononcer contre le jeune chef. Il n'eut d'ailleurs pas longtemps à le combattre, car il fut remplacé par le général Desmichels, qui prit possession de son commandement le 23 avril 1833.

**Le traité Desmichels**

Desmichels venait à Oran dans des conditions particulières, qui expliquent les événements ultérieurs. Il correspondait directement avec le ministre de la Guerre, sans passer par l'intermédiaire d'Alger et du général en chef, qui n'était d'ailleurs qu'un intérimaire, Voirol. Comme il était facile de le prévoir, il en résulta des froissements et des heurts. Sous Clauzel, il y avait eu conflit entre Alger et Paris ; sous Rovigo, conflit entre le général en chef et l'intendant civil ; avec Voirol et Desmichels, il y eut conflit entre Alger et Oran.

Desmichels chercha d'abord à donner aux indigènes l'impression de notre force. Il razzia la tribu des Gharabas, qui était venue camper dans la plaine du Tlélat, à quelques lieues d'Oran. Il occupa Arzew et Mostaganem et livra à Abd-el-Kader un vif combat à Tamezouar, chez les Smélas. L'émir de son côté avait occupé la ville de Tlemcen. Dans ses vers, il la compare à une amie dont il aurait conquis l'affection : « En me voyant, Tlemcen m'a donné sa main à baiser, je l'aime comme l'enfant aime le cœur de sa mère, je l'ai tenue par le grain de beauté qu'elle avait sur une joue ; elle me dit : donne-moi un baiser et ferme-moi la bouche avec la tienne ». L'émir ne réussit pas cependant à s'emparer de la citadelle, le Méchouar, dont les Turcs et les Koulouglis lui refusèrent l'entrée ; il fit jeter par-dessus les murs avec des frondes les oreilles des têtes coupées, en attendant, dit-il, la chair de porcs que les chrétiens devaient leur apporter.

Cependant Desmichels n'avait plus sa belle ardeur du début. Il voyait avec découragement que les opérations militaires demeuraient sans résultat ; la disette commençait à se faire sentir à Oran, Abd-el-Kader ayant défendu aux indigènes

de fréquenter nos marchés. Le général songea à faire la paix avec Abd-el-Kader et ce projet devint bientôt chez lui une idée fixe.

La négociation s'engagea par l'intermédiaire de deux Juifs, Busnach et Mardochée, au sujet d'une remise de prisonniers français ; la réponse de l'émir fut assez insolente et il ne répondit même pas à une seconde lettre de Desmichels, qui contenait, avec une nouvelle tentative en faveur des prisonniers, des propositions de paix. Une troisième lettre du général français renfermait des offres plus directes encore en vue de l'établissement de relations cordiales entre les Français et les Arabes. Abd-el-Kader répondit cette fois qu'il acceptait l'ouverture de conférences ; il refusa d'avoir lui-même une entrevue avec Desmichels, mais envoya son lieutenant Miloud-ben-Arach pour négocier hors d'Oran avec Mardochée et faire connaître ses propositions. A la suite de cette conférence, Miloud porta à Abd-el-Kader le texte de la convention, puis revint à Oran et la signa au nom de son maître.

GÉNÉRAL DESMICHELS

Des instructions du ministre de la Guerre avaient précisé les clauses qui devaient figurer dans le traité. Abd-el-Kader pourrait être investi du titre et de l'autorité de bey sur un certain nombre de tribus, à condition de reconnaître la souveraineté de la France, de renoncer à toute liaison contraire à nos intérêts, de prêter hommage au Roi et de payer un tribut annuel, de n'acheter qu'en France des armes et des munitions, enfin d'envoyer à Oran des otages. Mais, lorsque la dépêche ministérielle arriva, le traité du 26 février 1834 était déjà signé. De la reconnaissance de la souveraineté de la France il n'était pas question dans cet acte, pas plus que des limites dans lesquelles devait se renfermer Abd-el-Kader, ni d'otages, ni de tribut. La convention consacrait la puissance de l'émir, qui traitait d'égal à égal avec le général Desmichels, c'est-à-dire avec le Roi, puisque le traité devait être soumis à sa ratification. Rien ne manquait pour rehausser son autorité, car les deux parties convenaient de s'envoyer réciproquement des consuls et de s'accorder l'extradition des malfaiteurs.

Le général Desmichels crut cependant qu'il avait remporté un succès diplomatique, alors qu'il avait été joué par l'émir. A Paris, au ministère de la Guerre, le traité, qui ne répondait pas aux instructions données, fut une surprise désagréable. On se résigna cependant à l'accepter comme point de départ et il reçut l'approbation du Roi. Desmichels chargea Abd-el-Kader de faire connaître le traité au général Voirol, ce qui était une véritable inconvenance. Voirol répondit froidement, sans donner à l'émir aucun titre, qu'il se félicitait du rétablissement de la paix et qu'il dispensait Abd-el-Kader d'étendre sa sollicitude aux affaires de la province d'Alger.

MUSTAPHA-BEN-ISMAÏL

Il était encore permis de croire que de l'arrangement conclu, quels que fussent ses défauts, sortirait une paix durable. Le commandant Abdallah d'Asbonne fut envoyé comme consul à Mascara et Abd-el-Kader de son côté nomma des *oukils* pour le représenter à Oran et à Arzew. Des Français ayant voulu faire le commerce des grains à Arzew, l'oukil de l'émir prétendit les en empêcher, déclarant que le monopole de ce commerce était réservé à son maître. Desmichels protesta qu'il y avait malentendu.

Le général s'était en effet laissé duper. Miloud-ben-Arach avait obtenu qu'il mît son sceau, qui, au yeux des indigènes, équivaut à la signature, au bas d'une note rédigée en arabe, qui était en contradiction avec le texte français et qui réservait à l'émir le commerce des grains. Desmichels, dont la bonne foi n'est pas douteuse, mais dont l'inexpérience et la légèreté furent grandes, a toujours nié l'existence d'un traité autre que celui qu'il avait communiqué au gouvernement. Il refusa de confesser son erreur et s'entêta de plus en plus à mettre en Abd-el-Kader une aveugle confiance.

L'émir était aux prises avec deux sortes d'adversaires : les anciennes tribus makhzen, les *djouad*, qui refusaient leur obéissance à cet homme de zaouïa et les fanatiques qui lui reprochaient de pactiser avec les infidèles. Agha des Douairs au moment de l'arrivée des Français, Mustapha-ben-Ismaïl, dur et rapace, mais extrê-

mement brave, avait une rare intelligence des choses de la guerre. « Il fut, dit un historien musulman, le principal agent de la prise du Maghreb par les Français. » De 1832 à 1843, il versa son sang à nos côtés sur tous les champs de bataille : « J'ai aidé les Français de toutes mes forces, disait-il, parce que moi, soldat, je ne puis obéir qu'à des soldats. » L'inimitié était profonde entre le jeune marabout et le vieux guerrier : « Je n'ai que deux ennemis, disait plus tard Abd-el-Kader, Satan et Mustapha-ben-Ismaïl. »

Par une singulière aberration, le général Desmichels encouragea Abd-el-Kader à lutter contre les tribus makhzen, lui fournit dans ce but des armes et des munitions. Au combat de Meharez près de Tlemcen (12 juillet 1834), l'émir remporta la victoire. Ce combat, presque ignoré des historiens français, eut aux yeux des indigènes une importance beaucoup plus grande que le traité Desmichels. Il marque pour eux la fin de la période de l'anarchie, *doulet-el-mehamla*, qui durait depuis la chute de la domination turque.

L'artillerie d'Oran célébra comme une victoire française le succès d'Abd-el-Kader et Desmichels lui fit parvenir ses félicitations. L'émir était maître désormais de tout le beylik de l'Ouest, sauf Oran, Mostaganem, Arzew et le Méchouar de Tlemcen. Il voulait passer le Chélif et fit écrire à Voirol par Sidi-Ali-el-Kalati, marabout de Miliana, qu'il allait venir pacifier la province d'Alger ; Voirol répondit qu'il le croyait trop sage pour mettre en péril ses nouvelles relations avec la France en s'avançant au delà du Chélif.

Desmichels, de plus en plus aveuglé, ne parlait de rien moins que de rendre Abd-el-Kader maître de toute l'Afrique du Nord, depuis le Maroc jusqu'à Tunis. L'émir se déclarait assuré de soumettre la province d'Alger, de renverser Ahmed à Constantine, de sorte, disait-il, qu'il ne serait plus question dans la Régence de la domination exécrée des Turcs. « Abd-el-Kader, ajoutait Desmichels, devenant chef absolu des Arabes de la Régence, ne pourrait néanmoins devenir redoutable aux Français, gardiens du littoral ». « Qui pourrait dire, remarque très justement Walsin Esterhazy, combien de temps, de dépenses et de sang eussent été épargnés si, mieux instruits sur les hommes dont on pouvait tirer parti si avantageusement, sur leur solide organisation militaire, les premiers représentants de la France ne s'étaient pas obstinés d'une façon systématique et irréfléchie à repousser les anciens soutiens de la puissance turque pour tendre leurs efforts, avec un inexplicable engouement, à créer une puissance nouvelle et rivale, à donner la vie et la consistance à une nationalité qui n'existait pas et qu'on devait rendre forcément hostile à notre domination en l'aidant aussi puissamment à se constituer. » — « Notre heure est

passée, écrivait un Koulougli, l'heure des marabouts et des bergers est arrivée. Du jour où l'alliance des Français a fait d'Abd-el-Kader un véritable sultan, notre perte a été certaine. »

Tout n'est pas à blâmer dans l'œuvre du général Desmichels, qui est un essai pour gouverner les musulmans par l'intermédiaire d'un musulman. Les Français avaient besoin de rencontrer devant eux un pouvoir constitué. Mais il fallait traiter avec les makhzen et les djouad, non avec un personnage religieux dont c'était le métier et la raison d'être de faire la guerre sainte, qui risquait de devenir une sorte de héros national. Il fallait en outre obtenir la reconnaissance expresse de notre souveraineté et le paiement d'un tribut qui en eût été le signe. Le diplomate en burnous se montra dans toute cette négociation beaucoup plus habile et plus avisé que le général français.

## VII

**LA COLONISATION** C'est peu à peu qu'est née l'idée de fonder une colonie française sur la terre d'Afrique. Cette pensée est venue d'abord à quelques hommes avisés, puis s'est emparée de l'opinion et a fini par s'imposer au gouvernement. Les partisans de la colonisation disaient qu'il y avait en Europe surpeuplement et surproduction industrielle ; ils escomptaient une émigration de travailleurs et d'artisans qui s'attacheraient au pays nouveau, le fertiliseraient et bientôt se suffiraient à eux-mêmes. Les adversaires de la colonisation objectaient le manque de terres disponibles, l'insalubrité du climat, l'absence de travail rémunérateur pour les ouvriers, le fait que les habitants de l'Afrique ne consommaient rien, ne produisaient rien et que tout commerce avec l'intérieur du continent était rendu impossible par le Sahara.

Les Français de 1830 étaient singulièrement ignorants et inexpérimentés en matière coloniale. Nous avions jadis montré la route aux Anglais en Amérique et aux Indes, mais ces vieux souvenirs étaient à peu près oubliés, la tradition était perdue. On se représentait vaguement les colonies comme des terres à végétation luxuriante, où des escouades de noirs travaillaient dans des plantations de canne à sucre ou de café, destinées à enrichir en quelques années leurs propriétaires. Les colonies, c'étaient « les îles », Bourbon et les Antilles ; de ces pays étranges venaient sans doute les oncles d'Amérique et les Brésiliens d'opérette. On ne pensait pas qu'il y eût d'autres types de colonies et on avait oublié le mot de Lescarbot à propos

du Canada : « La plus belle mine que je sache, c'est du blé et du vin, avec la nourriture du bétail. Qui a ceci a de l'argent ».

Avant que le gouvernement se fût demandé s'il coloniserait l'Algérie, l'initiative privée avait déjà engagé la question. Les services de l'armée et l'attrait de la nouveauté avaient, dès 1830, entraîné quelques milliers d'Européens. Aussitôt la nouvelle de la prise d'Alger connue, des civils s'embarquèrent pour l'Afrique soit sur les bâtiments de l'État, soit sur ceux du commerce. Le général Clauzel réclamait des communications plus régulières, un départ pour Marseille tous les huit jours ;

LA FERME-MODÈLE (d'après un dessin de Parod).

il demandait des bateaux à vapeur comme le *Sphinx*, qui mettait cinquante-quatre heures seulement, tandis que les voiliers mettaient dix, douze ou quinze jours ; mais le préfet maritime de Toulon lui répondait que les bateaux à vapeur étaient délicats et dispendieux et qu'il fallait leur éviter les longs trajets. D'Espagne, d'Italie, de Malte venaient sur des balancelles nombre de pauvres gens qui mouraient de faim dans leur pays. Quelques jours après la prise d'Alger, il y avait déjà dans la rue Bab-el-Oued un restaurateur ; dans la rue de la Marine, un hôtel de Malte ; dans la rue des Consuls, un hôtel des Ambassadeurs. Sur des toiles flottantes s'étalaient des enseignes de débits de vins, de charcuterie, de conserves. En janvier 1831, on trouvait à peu près tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie européenne ; la population civile s'élevait à 3 000 personnes des deux sexes et de toutes nationalités. Ce contingent fut bientôt renforcé par 4 500 ouvriers parisiens, dont l'envoi en Algérie permit de fermer les chantiers de charité.

On a dit beaucoup de mal de ces premiers Européens, de ces « marchands de

goutte ». Mais, comme le remarque Pellissier de Reynaud, ce ne sont pas d'ordinaire les gens aisés et ayant une situation acquise qui émigrent et fondent une colonie. Il y eut d'ailleurs parmi ces premiers émigrants quelques véritables commerçants, quelques capitalistes même, tel Lacroutz, venu comme représentant de la maison Seillière de Marseille, qui devint rapidement un des commerçants les plus considérables d'Alger.

**Clauzel et la colonisation**

La colonisation fut la constante préoccupation de Clauzel, autant que le maintien de la domination française et plus que l'administration de notre nouvelle colonie. Il l'adopta résolument, après une rapide enquête sur les ressources du pays, la défendit avec courage dans les conseils du gouvernement et s'appliqua à la réaliser par tous les moyens.

Il s'efforça de réfuter les objections qu'on élevait contre la colonisation de l'Algérie. L'hostilité des indigènes, entretenue d'ailleurs par nos fâcheuses indécisions, ne lui paraissait pas une raison suffisante pour renoncer à établir des Européens dans le pays. Il préconisait à l'égard des musulmans une politique de justice et d'humanité, convaincu que nos adversaires deviendraient plus tard nos meilleurs auxiliaires. Il fallait respecter leurs mœurs et leurs croyances, s'appliquer à les rapprocher de nous, rappeler à Alger ceux qui s'en étaient momentanément éloignés, leur ouvrir les rangs de notre armée. Quant à la prétendue insalubrité de l'Algérie, Clauzel, qui avait vécu dans des contrées plus malsaines, estimait qu'elle irait en s'atténuant à mesure que le pays serait défriché et assaini et déclarait l'acclimatement des Européens parfaitement possible. L'absence de terres vacantes et en quantités illimitées comme en Amérique était évidemment un gros obstacle, mais il ne paraissait pas insurmontable ; le Domaine avait des terres qu'il pouvait concéder gratuitement comme cela se faisait en Amérique et on pouvait en acheter aux indigènes qui les cédaient volontiers.

Sur un seul point, Clauzel faisait fausse route : il croyait, comme la plupart de ses contemporains, l'Algérie appelée à produire du sucre, du café, de l'indigo, en un mot des cultures tropicales, dont la notion, pour les hommes de ce temps, s'identifiait en quelque sorte avec celle de colonie. Il pensait sans cesse à Saint-Domingue et aux États-Unis du Sud. Le botaniste Desfontaines, qui avait parcouru l'Algérie avant la conquête, fit quelques réserves ; sans nier la possibilité d'y cultiver le coton et l'indigo, il pensait à juste titre qu'on y ferait surtout du blé, de la vigne, des céréales.

« Il ne faut pas plus de dépenses, disait Clauzel, pour coloniser en occupant

que pour occuper sans coloniser. » Quant aux éléments de peuplement, il était éclectique. Il donnait bien entendu la préférence à l'élément français ; il faisait une place à l'élément militaire et espérait qu'une fois libérés un certain nombre de soldats resteraient dans le pays et feraient venir leurs familles. « Nos armées, disait-il, comptent beaucoup plus de prolétaires que de propriétaires, et il est permis de croire que, sur 3 000 hommes qui reviennent d'Afrique chaque année, les soldats prolétaires préféreraient pour la plupart y rester avec la perspective d'y acquérir une petite propriété que de retourner en France pour n'y rien posséder. » On leur donnerait six arpents de terre, des outils et des vivres pendant six mois. Clauzel n'excluait d'ailleurs pas les étrangers et voulait détourner vers l'Algérie une partie des 200 000 émigrants qui se dirigeaient chaque année vers l'Amérique ; comme c'étaient surtout des Allemands, Clauzel envoya quelques agents de recrutement dans la vallée du Rhin, à Trèves et à Mayence notamment.

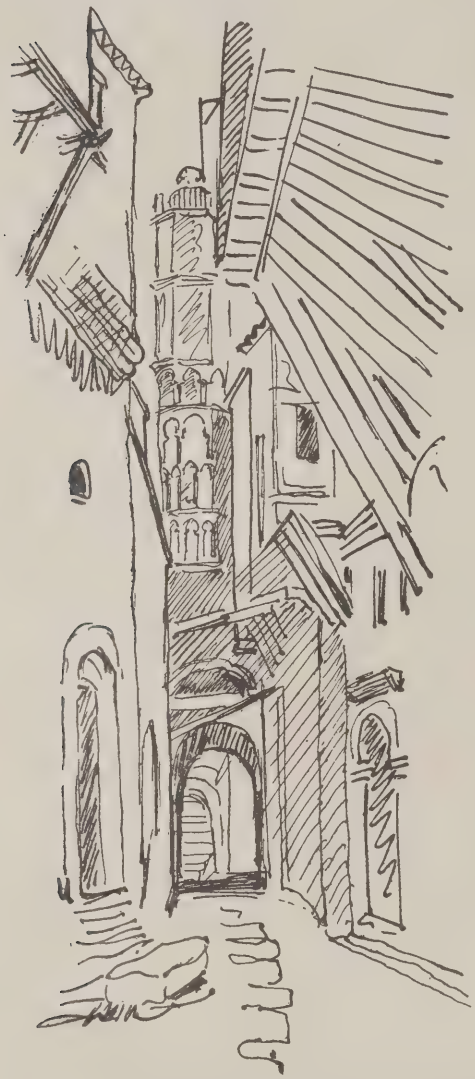

UNE RUE DU VIEIL ALGER : LA RUE DES CONSULS (d'après un dessin de Longuemar).

A côté de la petite colonisation prolétarienne, Clauzel voulait faire une place aux grandes sociétés financières. En octobre 1830, il créa la Ferme-Modèle, organisée en société anonyme par actions de 500 francs. On attribua à cette société la ferme dite *Haouch-el-Dey* comprenant 1 000 hectares à l'embouchure de l'Harrach. La location était consentie pour une période de 9, 18 ou 27 ans, avec faculté de résiliation et moyennant le prix d'un franc par hectare ; la société pouvait devenir propriétaire à la condition de payer le prix du fermage capitalisé au denier vingt. Elle était tenue en outre de céder la moitié de son domaine aux colons qui viendraient s'y installer. Cette ferme devait être pour la colonisation un encouragement et un exemple. Après le départ de

Clauzel, l'insalubrité, les attaques des indigènes et enfin la constatation que les terres concédées n'étaient pas domaniales amenèrent l'abandon de la Ferme-Modèle, qui, selon le mot d'un de ses adversaires, n'avait pas été le modèle des fermes.

Clauzel, voulant prêcher d'exemple, avait lui-même acheté plusieurs propriétés. Il avait agi de même à Saint-Domingue en l'an X pour encourager les habitants à reconstruire leurs maisons. Mais les temps étaient changés ; bien qu'il n'eût pas, semble-t-il, abusé de ses fonctions pour acquérir à meilleur compte et que l'ensemble des immeubles ne valût pas plus de 40 000 francs, les accusations les plus violentes et les plus infamantes furent portées contre lui par son successeur.

**LA COLONISATION DE 1831 A 1834**

Les successeurs de Clauzel ne s'intéressèrent guère à la colonisation et parfois même lui furent nettement hostiles. Aussi le courant d'émigration amorcé s'arrêta sous Berthezène ; le gouvernement s'efforçait de décourager les émigrants ; la concurrence des Maltais, des Espagnols et des Italiens, les faibles salaires, le manque de travail, l'incertitude du lendemain firent le reste. A Alger, les étrangers ne tardèrent pas à l'emporter ; les Maltais détenaient le commerce des légumes, l'épicerie, fournissaient le lait ; les Espagnols faisaient du jardinage ou se plaçaient comme domestiques ; les Italiens s'employaient aux travaux du bâtiment. Néanmoins, les premiers colons de la Mitidja furent tous des Français.

ALGER EN 1833

Quelques mesures furent prises pour approprier la ville d'Alger à sa destination nouvelle. On s'efforça de la nettoyer, car elle était fort sale.

On changea les noms des rues, substituant aux noms arabes des noms empruntés à l'antiquité, comme Scipion, Micipsa, Jugurtha, Juba ou à la faune africaine comme le Chameau, la Girafe, la Licorne ; on numérota les maisons et on essaya de recenser les habitants. Les ruelles d'Alger, étroites et en escaliers, se prêtaient mal aux besoins de la vie européenne ; on traça comme artères principales les rues Bab-el-Oued, Bab-Azzoun et de la Marine, bordées de maisons à arcades, et à leur intersection on créa une vaste place dite place du Gouvernement. Ces travaux, commencés par Clauzel, furent continués par Rovigo. La mosquée Ketchaoua fut consacrée au culte catholique. Deux belles propriétés des environs d'Alger, dites le Jardin du Dey et Mustapha-Pacha, devinrent la première un hôpital militaire, la seconde le palais d'été des chefs de la colonie, destination que l'une et l'autre ont conservée.

Le service des Ponts et Chaussées fut créé à la fin de 1831 ; quelques réparations sommaires furent faites au môle du port par M. Noël. Le général Voirol fit travailler activement aux routes dont le plan avait été arrêté par Rovigo et en fit construire de nouvelles. Les deux principales furent les routes de Blida, l'une par Dely-Ibrahim et Douéra, l'autre par Mustapha et Birkadem ; les terrassements étaient faits par le Génie, l'empierrement par les Ponts et Chaussées. Une colonne élevée sur la route de Birkadem, au point culminant des collines qui dominent Alger, conserve le souvenir des services rendus par Voirol en matière de vicinalité. Ces routes facilitèrent l'accès de la Mitidja, où des travaux de desséchement furent entrepris autour de Maison-Carrée et de Boufarik.

La question du domaine fut une des plus difficiles à régler. La destruction des registres des biens domaniaux, l'usurpation de ces biens avaient produit un gâchis complet ; l'administration militaire s'était emparée de tous les immeubles à sa convenance sans se soucier de leur origine et refusait de les rendre. Sous Clauzel, l'inspecteur des finances Fougeroux s'efforça de découvrir tous les biens de l'ancien beylik et d'empêcher leur aliénation. Un arrêté réunit au domaine non seulement les propriétés du dey, des beys et des Turcs sortis du territoire de la Régence, mais aussi les biens *habous* ou biens des fondations pieuses, mesure qui fut très vivement critiquée. Un arrêté de l'intendant Genty de Bussy, du 21 septembre 1832, prescrivit à tous les propriétaires des environs de Kouba et de Dely-Ibrahim de présenter leurs titres à jour et heure fixe, faute de quoi il leur serait fait application de l'article 713 du Code civil qui dit que les biens sans maître appartiennent à l'État : mesure inapplicable et qui demeura inappliquée.

Un certain nombre de familles musulmanes avaient émigré dans les premiers

mois qui suivirent la conquête, afin de ne pas vivre sous la domination des chrétiens. Elles cherchèrent avant de partir à réaliser leur fortune. Comme les Européens n'avaient que de faibles capitaux et que tout le monde, vendeurs et acheteurs, envisageait la possibilité de l'évacuation, les aliénations d'immeubles furent faites moyennant le paiement d'une rente perpétuelle. Ce mode de transaction, très conforme d'ailleurs au droit musulman, garantissait à l'acheteur qu'en cas d'évacuation il ne perdrait jamais que quelques annuités et laissait entrevoir au vendeur la possibilité de rentrer dans son bien. Les rentes furent en général calculées à un taux très bas. Quelques Européens employèrent des procédés tout à fait déloyaux et les indigènes ne furent pas en reste avec eux. Lorsque toutes les propriétés de la banlieue d'Alger eurent été vendues, on voulut acheter dans la Mitidja. On acheta d'abord aux Maures, puis aux gens des tribus. On achetait sans voir l'immeuble, sur des titres faux ; les indigènes vendaient la même propriété à plusieurs personnes, trompaient sur la contenance, vendaient même des immeubles inexistants. Cet accaparement de la propriété foncière par des spéculateurs créait une foule d'embarras à l'administration et faisait monter le prix des terres, au grand détriment de la colonisation et des véritables travailleurs.

Cependant quelques vrais colons s'étaient mis à l'œuvre dès le printemps de 1831 ; parmi eux se trouvaient le docteur Chevrau, les frères Fougeroux, Vallier, Roches, père de l'écrivain qui fut secrétaire d'Abd-el-Kader, Colombon. Ces premiers propriétaires se groupèrent en une association coloniale. Mais lorsqu'on vit que la pacification ne faisait aucun progrès, les exploitations languirent et on se livra au brocantage des terres en attendant des temps meilleurs.

**UN ESSAI DE COLONISATION OFFICIELLE**

Dans le courant de 1831 étaient arrivés à Alger 500 émigrants allemands et suisses enrôlés pour l'Amérique et abandonnés par l'agent qui les avait recrutés. Ils arrivèrent à Alger dans un état de complet dénuement ; on ne savait qu'en faire ; on les logea autour d'Alger sous des tentes et on leur distribua des vivres. Rovigo voulut leur faire donner des terres et demanda à Pichon de caser 650 colons, dont 447 Allemands et Suisses et environ 200 Français ; on aurait attribué deux arpents de terre à chaque colon. Pichon répondit qu'il n'y avait point de terres disponibles. Finalement, on fit choix des deux localités de Kouba et de Dely-Ibrahim. Le noyau des terres était à Kouba une ferme appartenant à une mosquée, à Dely-Ibrahim une autre ferme appartenant à la corporation des janissaires. Les villages furent construits sur un crédit de 200 000 francs ouvert à l'intendant civil par le

ministre de l'Intérieur. Les colons furent divisés en trois classes : ceux qui avaient assez de ressources pour construire leurs maisons, à qui on donna 10 hectares ; les anciens militaires, qui reçurent 6 hectares et enfin les colons sans ressources à qui on attribua 4 hectares. On allotit ainsi 93 hectares à Kouba et 227 à Dely-Ibrahim. Une faible partie seulement fut mise en culture et les villages vécurent surtout du commerce avec la troupe. A Kouba, des colons libres s'établirent et prospérèrent. A Dely-Ibrahim, la population profita du roulage que nécessita la construction de la route d'Alger à Douéra. Lorsque Rovigo vit quelle peine il avait eue à caser 4 ou 500 colons, ses idées se modifièrent et un avis informa le public que désormais nul ne serait reçu à Alger comme colon s'il n'avait des moyens d'existence pour un an.

**LA COLONISATION LIBRE**

Tel fut le premier essai de colonisation officielle. Quant à la colonisation libre, elle se développait lentement sans doute, mais elle progressait néanmoins. Quand on réfléchit aux conditions dans lesquelles se trouvait alors l'Algérie, il n'y a pas lieu de s'étonner que le peuplement européen n'ait pas été plus rapide ; on a au contraire lieu d'être surpris qu'il se soit trouvé en France des gens riches assez audacieux pour venir aventurer en Afrique leur fortune et même leur vie.

Parmi les colons qui avaient mis des terres en culture dès le printemps de 1832, il convient de citer Ventre, agriculteur avisé, intelligent et actif, qui avait 200 hectares à Hussein-Dey ; Duchassaing, avocat au barreau de Paris, qui était venu s'installer sur un domaine d'une centaine d'hectares à Kouba ; Bonnevialle, dans la même localité ; Boutin, gérant de la Ferme-Modèle appartenant à Clauzel et à ses associés ; Martin, Mazères, Coupel du Lude, Fruitié, Villaret, Pélissier, Rozey et bon nombre d'autres, actifs, entreprenants, pourvus de capitaux. En 1832 arrivèrent aussi en Algérie de Vialar, de Tonnac, de Franclieu, de Saint-Guilhem, qui devaient être par la suite les pionniers de la grande colonisation.

**L'ALGÉRIE EN 1834**

Malgré tout, les résultats obtenus étaient médiocres. Nous n'avions ni programme colonial, ni politique indigène, ni système de colonisation. Les chefs locaux étaient éphémères et trop souvent médiocres, le pouvoir central indécis et hésitant, le Parlement encore plus timoré que le ministère. Sauf autour d'Alger, dans le Sahel et la Mitidja, où s'amorçait un intéressant mouvement de colonisation libre, nous étions enfermés dans l'enceinte de quelques villes, Oran, Bône, Bougie et Mostagnem. Dans l'armée, qui s'élevait à

30 000 hommes, l'état sanitaire était très mauvais, la mortalité considérable. La population civile s'élevait à 9 750 personnes dont 6 373 à Alger ; les Français comptaient pour la moitié. Le reste se partageait entre Oran (1 484 Européens), Bône (1 238), Bougie (602), Mostaganem (53). Le commerce était languissant faute de sécurité locale et de certitude sur l'avenir de la colonie. Alger importait les objets nécessaires à la consommation de l'armée et exportait de faibles quantités de grains, d'huiles,

BOUGIE EN 1830 (d'après un dessin d'Amiot).

de laines, de peaux et de cires. Au total, les importations atteignaient 8 500 000 francs, les exportations 2 300 000 francs. Ce commerce se faisait presque entièrement sous pavillon étranger ; sur 888 navires, 130 seulement étaient français, non compris les bâtiments de l'État. Tels furent les débuts humbles et lents de notre grande colonie.

## VIII

**LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE 1833**

On sentit qu'il fallait enfin prendre un parti et sortir du provisoire. Plusieurs membres des deux Chambres réclamaient une Commission d'enquête ; cette Commission fut instituée sur un rapport du maréchal Soult. Présidée par le général comte Bonet, pair de France, elle était composée de MM. d'Haubersart, pair de France, de La

Pinsonnière, Laurence, Piscatory et Reynard, députés ; Duval d'Ailly, capitaine de vaisseau ; Monfort, inspecteur général du génie. Elle se rendit à Alger où elle arriva le 3 septembre 1833 et resta deux mois dans la colonie. Les résultats de l'enquête furent soumis à Paris à une Commission supérieure de 19 membres, présidée par le duc Decazes.

Les travaux de ces deux Commissions permettent de se rendre compte de l'état de l'opinion au sujet de l'Algérie et aussi jusqu'à un certain point de l'état de la colonie elle-même. La Commission avait pour but de recueillir sur place tous les faits propres à éclairer le gouvernement sur l'état du pays et sur les mesures que réclamait son avenir. Elle conclut finalement au maintien de l'occupation, mais sans enthousiasme, et, disait-elle, « pour donner satisfaction à l'aveugle engouement de la France pour sa conquête ». L'occupation devait être restreinte à Alger, Oran, Bône et Bougie, pour limiter les effectifs et les dépenses. Au delà de nos lignes militaires, on créerait des fiefs indigènes. Il serait statué par des ordonnances royales à l'égard de la Régence d'Alger sur tous les objets qui, pour le territoire métropolitain, étaient dans les attributions de l'autorité législative. L'Algérie dépendrait de la présidence du Conseil. Sur place, un gouverneur général, assisté d'un certain nombre de chefs de service, réunirait les pouvoirs civils et militaires.

LAURENCE
(d'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

M. de La Pinsonnière, chargé du rapport sur la colonisation, demandait que l'on ne se bornât pas à l'occupation militaire de points isolés, ni à la seule fondation de comptoirs commerciaux, mais qu'on créât une colonie de travailleurs d'origine française ou européenne. La Commission esquissa un plan complet pour attirer ces travailleurs et pour leur donner les terres du domaine sous forme de concessions. Elle signala comme devant être les véritables pionniers de la colonisation les agriculteurs possédant un petit capital. « Les colons vraiment utiles à la colonie, disait

le rapporteur, ceux qui assureraient son avenir, seraient les simples cultivateurs, actifs, intelligents, et possédant en entrant dans une ferme ou en recevant une concession 1 500 à 2 000 francs en argent ». Mais la Commission reconnaissait elle-même la difficulté d'introduire de tels colons en Algérie : « Quelles que soient les mesures du gouvernement pour manifester authentiquement son intention de conserver et de coloniser Alger, ses dispositions, après l'incertitude qui a régné depuis trois ans sur la colonie, rencontreront peut-être une grande incrédulité chez les populations agricoles de l'Europe, et sans une espèce d'entraînement exercé directement sur les esprits de nos paysans, la colonie sera longtemps encore sans cultivateurs. »

De nouvelles discussions sur l'Algérie eurent lieu à la Chambre des députés à l'occasion du budget et des crédits supplémentaires en avril 1834. Les économistes, adversaires systématiques de la colonisation, Hippolyte Passy, de Sade, Dupin, attaquèrent violemment l'entreprise algérienne. « Il faut, dit Dupin, hâter le moment de libérer la France d'un fardeau qu'elle ne pourra ni ne voudra porter longtemps. » La réponse du maréchal Soult fut assez terne. Lamartine s'écria : « Si l'or a son poids, la politique, l'honneur national, la protection désintéressée du faible, l'humanité n'ont-ils pas le leur? La pensée de l'abandon d'Alger resterait éternellement comme un remords sur la date de cette année, sur la Chambre et le gouvernement qui l'auraient consentie. » Le poète se montrait plus clairvoyant que les économistes. L'Algérie fut défendue aussi par Viennet, Laurence, Mauguin, le comte de Laborde.

**LES ORDONNANCES DE 1834**

Si, pour des raisons de politique intérieure et extérieure, le gouvernement avait évité jusque-là de se prononcer trop catégoriquement, il était bien décidé au fond à garder Alger. Il adopta les conclusions de la Commission d'Afrique.

L'ordonnance du 22 juillet 1834 est un des actes les plus importants de l'histoire de l'Algérie et un des textes fondamentaux de sa législation. Désormais, l'ancienne Régence d'Alger, jusque-là simplement soumise à l'occupation de nos troupes, devient une possession française. La même ordonnance met à la tête de ce nouveau territoire un gouverneur qui prend le titre de gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique ; il est le délégué de l'autorité royale ; en lui se concentrent, sous les ordres et la direction du ministre de la Guerre, tous les pouvoirs politiques, civils et militaires sur toute l'étendue du territoire que nous occupons. Un arrêté du 1er septembre maintint auprès du gouverneur général un

intendant civil, ayant les attributions d'un préfet et chargé en outre de l'instruction publique, de la colonisation, des travaux publics, de l'administration provinciale et municipale ; deux sous-intendants étaient placés à Bône et à Oran, deux commissaires civils à Bougie et à Mostaganem.

L'ordonnance du 22 juillet 1834 spécifiait expressément que les possessions nouvelles seraient régies par des ordonnances royales et non par des lois. Le chef de l'État est pour l'Algérie législateur, comme le Parlement l'est pour la métropole ; les dispositions réglementaires destinées à assurer l'application et l'exécution des ordonnances sont l'œuvre du gouverneur. Le régime des décrets, édicté en 1834, domine encore aujourd'hui toute la législation algérienne.

Une autre ordonnance du 19 août 1834, résultat des travaux de la Commission d'Afrique et en particulier du rapport de M. Laurence, pourvut à l'organisation de la justice. Trois tribunaux de première instance furent créés à Alger, Bône et Oran, et un tribunal supérieur à Alger, jouant le rôle de tribunal d'appel ; pour les tribunaux de première instance, l'ordonnance appliquait le principe du juge unique ; des assesseurs musulmans étaient attachés aux tribunaux français pour les assister dans les cas où des musulmans étaient en cause. Cette organisation subsista avec de légères modifications jusqu'en 1841.

La question de la conservation d'Alger était désormais réglée et l'occupation de l'ancienne Régence prenait un caractère de permanence qu'elle n'avait pas eu jusque-là.

CHAPITRE II

## L'OCCUPATION RESTREINTE (1834-1840)

I. *Drouet d'Erlon. — Abd-el-Kader : la convention du Figuier et la défaite de la Macta. — Le second gouvernement de Clauzel, expéditions de Mascara et de Tlemcen. — L'Algérie devant les Chambres. — Bugeaud dans la province d'Oran; la Sikkak* (1836) *et la Tafna* (1837).

II. *Les deux expéditions de Constantine* (1836-1837). — *Damrémont* (1837). — *Le maréchal Valée gouverneur général* (1837-1840). — *Organisation de la province de Constantine.*

III. *Abd-el-Kader et son gouvernement. — L'homme et l'œuvre. — L'organisation administrative et financière. — L'armée. — Les Européens chez Abd-el-Kader. — Les progrès d'Abd-el-Kader de* 1837 *à* 1839. *— L'expédition des Portes-de-Fer.*

IV. *L'Algérie et l'opinion. — La colonisation de* 1834 à 1840. *— L'insurrection de* 1839. *— Les discussions de* 1840 *au Parlement.*

### I

L'ORDONNANCE de 1834, en instituant un gouvernement général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, ouvre théoriquement une ère nouvelle. Il semble qu'on va pouvoir désormais agir avec plus de suite, plus d'unité de vues. En fait et en pratique, l'indécision continue en France et en Afrique. Pendant six années encore, les changements trop fréquents de gouverneurs et la poli-

tique des Chambres françaises vont soumettre l'Algérie à une série d'épreuves désastreuses.

DROUET D'ERLON

Sur le principe même du maintien de l'occupation, la majorité dans le Parlement était résignée plutôt que convaincue. Lors de la discussion du budget de 1835, MM. de Sade, Hippolyte Passy, Desjobert renouvelèrent leurs attaques contre l'Algérie, à quoi un député plus clairvoyant, M. Sémerie, répondit : « On vient encore attaquer Alger, on vient dire qu'il est impossible d'en rien faire. L'impossibilité, savez-vous où elle est? Elle est ici, dans cette Chambre; elle n'est pas en Afrique, mais à Paris. » Le 20 mai 1835, dans un discours mémorable, Guizot se prononça énergiquement : « Le premier élément de la puissance d'un pays, dit-il, c'est la considération, c'est l'opinion que se forme le monde de sa fermeté, de son courage, de sa résolution. L'abandon d'Alger serait un affaiblissement notable de la considération et de la puissance morale de la France. L'importance croissante de la Méditerranée commande à la France de faire de nouveaux efforts pour conserver son rang, de ne rien faire surtout qui puisse affaiblir sa puissance et sa considération sur mer. La France a conquis la Régence d'Alger, la France gardera sa conquête. » Jamais, depuis 1830, un langage aussi favorable à l'Algérie n'avait été tenu par un ministre.

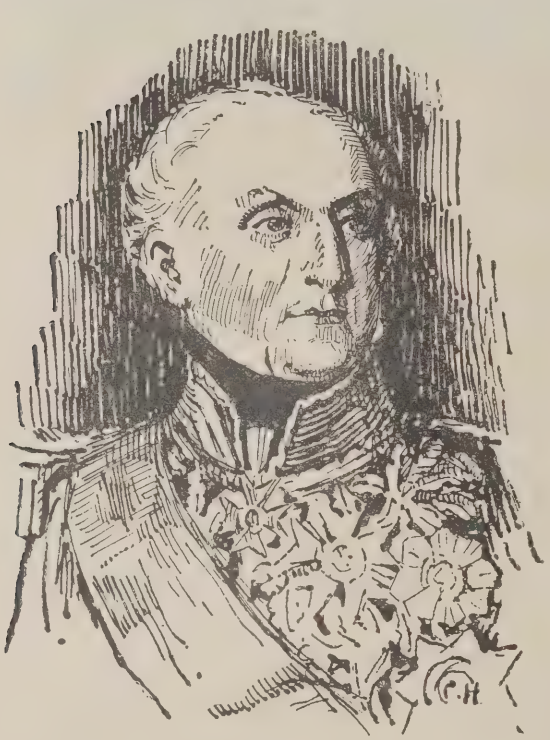

DROUET D'ERLON

Comme on n'avait le courage ni de répudier la conquête, ni de faire les sacrifices nécessaires pour en tirer parti, on s'efforça de restreindre autant que possible l'occupation et de réduire les effectifs; ils avaient atteint 31 000 hommes en 1834; on parla, sans y parvenir d'ailleurs, de les ramener à 23 000 ou même à 21 000 hommes en 1835. En fait, ils allèrent en augmentant, atteignant 42 000 hommes en 1837, 48 000 en 1838. Mais ces augmentations étaient toujours accordées trop

tardivement, lorsque des échecs militaires les avaient rendues indispensables. Les troupes étaient de qualité médiocre. L'Algérie avait perdu la Légion Étrangère avec ses 6 000 hommes entraînés à la guerre d'Afrique, cédée à l'Espagne en 1835 par le duc de Broglie. Le choléra de 1835 fit 2 300 victimes dans l'armée ; 4 500 autres étaient indisponibles ; d'autres maladies, paludisme et dysenterie, éprouvaient les troupes. La proportion des différentes armes était réglée d'après les principes adoptés pour la guerre d'Europe et ne convenait pas au pays. Point de batteries de montagne, trop peu de cavalerie, trop peu de génie et de train ; des voitures à quatre roues dans un pays sans routes alors qu'il aurait fallu des mulets. L'état moral était mauvais ; il y eut des cas d'indiscipline, des mutineries même. Les discussions politiques étaient fréquentes entre officiers et se terminaient souvent par des duels. Enfin les méthodes de guerre n'étaient pas adaptées au pays : « Nous nous obstinons, disait Walsin Esterhazy, à agir par masse contre un pays qui n'a point d'obstacles à nous opposer ; nous nous lassons à chercher une résistance que nous ne rencontrons jamais, à vouloir sans cesse saisir ce qui nous échappe, à courir à pied après un ennemi à cheval. Ce n'est point en cherchant à éloigner de nous l'ennemi, en essayant de faire du mal à coups de canon à de légères lignes de tirailleurs que nous parviendrons à le vaincre ; ce n'est au contraire qu'en cherchant le moyen de l'atteindre, en le saisissant corps à corps et en le terrassant sur son propre terrain que nous en triompherons, et c'est en lui prouvant que la fuite, son seul moyen de défense contre nous, ne peut plus le dérober à nos coups que nous le soumettrons. »

La première question qui se posait en 1834 était celle du choix du gouverneur général. Parmi les noms cités se trouvaient le maréchal Clauzel, le duc Decazes, le général Damrémont ; on songea aussi au général Guilleminot, au duc de Mortemart ; les préférences de Thiers étaient pour un gouverneur civil. A la surprise générale, le choix du roi se porta sur Drouet d'Erlon, vieillard de soixante-dix ans, auquel on ne songeait pas plus pour Alger qu'il ne songeait lui-même à y être envoyé quinze jours avant sa nomination. Ce choix avait été sans doute proposé par le général Gérard, qui avait remplacé Soult au ministère de la Guerre et qui fit appel à un de ses vieux camarades.

Drouet d'Erlon était un homme excellent, mais faible et qui n'avait plus assez de forces physiques et intellectuelles pour l'œuvre à entreprendre. Sa droiture de jugement lui faisait discerner au conseil de gouvernement les meilleurs avis, mais il hésitait à les mettre à exécution. On abusait au détriment de la chose publique de son manque de mémoire. Il amena comme intendant civil M. Lepasquier, préfet du Finistère, actif et conciliant ; comme chef de la Justice, M. Laurence,

député, ancien membre de la Commission d'Afrique, tout acquis à la cause de l'occupation.

Drouet d'Erlon était bridé par le ministre de la Guerre, qui l'était lui-même par la Chambre. Il partageait par ailleurs l'opinion des partisans de l'occupation restreinte aux seules villes d'Alger, de Bône et d'Oran. En matière de politique indigène, il se laissa, comme plusieurs de ses prédécesseurs, circonvenir par les Maures. Il supprima le bureau arabe et rétablit la charge d'agha des Arabes, qu'il confia au colonel Marey : système qui donna d'assez mauvais résultats.

Nous étions partout sur la défensive. La division d'Oran était bloquée dans les places de la côte, celle d'Alger inquiétée par les Hadjoutes, Bougie assiégée par les Kabyles, la division de Bône observée par le bey de Constantine.

### ABD-EL-KADER : LA CONVENTION DU FIGUIER ET LA DÉFAITE DE LA MACTA

Abd-el-Kader, maître de tout l'ancien beylik d'Oran, voulut profiter des ambiguïtés du traité Desmichels pour s'emparer également du Titteri, où l'énergie de Voirol l'avait arrêté. Il écrivit aux tribus pour leur annoncer sa venue et fit demander à Drouet d'Erlon les coins de l'ancienne Régence, afin de battre monnaie et par conséquent de faire acte de souverain indépendant. Cette demande indisposa fort le gouverneur, qui répondit en lui interdisant le Titteri comme l'avait fait Voirol. Mais l'émir avait à Alger comme *oukil* ou chargé d'affaires l'Israélite Juda-ben-Dran ou Ben-Durand, homme fort habile, parlant très bien le français, qui parvint à prendre une certaine influence sur l'esprit du gouverneur et à modifier ses idées. Une révolte des Derkaoua, confrérie religieuse très xénophobe, ennemie de tout pouvoir temporel, hostile à Abd-el-Kader autant qu'aux chrétiens

LE GÉNÉRAL TRÉZEL

eux-mêmes, fournit à l'émir le prétexte qu'il cherchait. Après avoir triomphé de ces fanatiques, il entra à Miliana et à Médéa. Drouet d'Erlon accepta le fait accompli.

A Oran, le général Desmichels avait été remplacé par le général Trézel, chef d'état-major de l'armée d'Afrique, petit homme mince et grêle, d'une bravoure héroïque et ne craignant pas les responsabilités. Il entra en pourparlers avec les Douairs et les Smélas, les meilleurs cavaliers du makhzen turc, qui occupaient la région comprise entre Oran, le Sig et Aïn-Témouchent et qui offraient de se mettre à notre service à condition que nous nous engagions à les protéger contre Abd-el-Kader. Habitués à collaborer avec les dominateurs du pays, ils ne demandaient pas mieux que de jouer auprès de nous le même rôle qu'auprès de nos prédécesseurs. L'émir, informé de ces pourparlers, somma les Douairs de quitter les environs d'Oran pour venir s'établir dans l'intérieur de la province ; il voulait ainsi nous isoler dans des places fortes et empêcher tout contact entre les musulmans et nous. Les Douairs refusèrent d'obéir et Trézel prit la résolution de les protéger contre les conséquences de ce refus. « Agir autrement, écrivait-il au gouverneur, ce serait prendre un parti aussi honteux pour la France que cruel pour les malheureux qui ont imploré son appui. » Le 16 juin, Trézel vint camper au lieu dit le Figuier (aujourd'hui Valmy), à 10 kilomètres d'Oran, et signa avec les tribus makhzen une convention qui les plaçait sous notre souveraineté. « Nous voulons, dirent les Douairs, servir le gouvernement de la France dans notre pays, lui prêter notre concours et marcher dans les premiers rangs de son armée régulière contre Abd-el-Kader. Nous prenons l'engagement de fournir les bestiaux et les autres denrées nécessaires à l'approvisonnement de vos troupes. Nous vous servirons de guides, d'informateurs et d'éclaireurs. En échange de ces engagements, que nous garantissons sur nos têtes, nous ne vous demandons que de respecter nos croyances religieuses, de nous conserver nos mœurs et coutumes, de nous exempter comme tribus makhzen de toutes les impositions, sauf cependant celle de l'éperon qui est en usage et enfin de nous laisser la faculté d'élire librement nos chefs. »

Comme on pouvait s'y attendre, Abd-el-Kader refusa d'accepter la convention du Figuier : « Ma religion, dit-il, me défend de me prêter à ce qu'un musulman soit sous la puissance d'un chrétien. » Les hostilités recommencèrent et le 28 juin, dans les marais de la Macta, Abd-el-Kader infligea à Trézel une grave défaite, où nos pertes se chiffraient par 300 tués, 200 blessés, sans compter des prisonniers et du matériel dont l'émir s'empara. Il avait subi de son côté des pertes considérables, 2 000 de ses meilleurs soldats avaient péri.

A la suite de l'affaire de la Macta, le général Trézel fut remplacé par le général d'Arlanges et une ordonnance du 8 juillet 1835 donna le maréchal Clauzel comme successeur à Drouet d'Erlon. « En voyant partir ce bon et respectable vieillard, dit Pellissier de Reynaud, la colonie oublia un instant ses erreurs et sa faiblesse. On le plaignit de s'être laissé placer momentanément sur un théâtre si peu fait pour lui et surtout de ne pas avoir eu des amis assez sages et assez dévoués pour l'empêcher d'y monter ».

**LE SECOND GOUVERNEMENT DE CLAUZEL**

La défaite de la Macta fit plus qu'une victoire pour l'avenir de l'Afrique. Elle secoua l'apathie générale. L'administration de Clauzel en 1830 avait laissé de bons souvenirs ; on le vit revenir avec enthousiasme ; sa nomination était une satisfaction donnée à l'opinion publique. Le duc d'Orléans l'accompagnait ; il avait obtenu la permission d'aller, sous les ordres du maréchal, gagner ses éperons sur la terre d'Afrique ; l'Algérie allait désormais trouver en lui un défenseur.

LE DUC D'ORLÉANS (d'après Ingres).

« Avec l'ardeur d'un sous-lieutenant, écrivait plus tard Changarnier, le maréchal Clauzel en avait, à soixante-trois ans, l'imprévoyance. Habile dans le maniement des troupes, ferme en face des difficultés, parfois imprudemment provoquées, équitable et bienveillant dans l'exercice du commandement, même à l'égard des hommes qui dans la vie politique avaient été ses adversaires, il était aimé des officiers, même des soldats, quoique, négligent, non indifférent, il ne donnât pas assez de soin au bien-être de ces généreux instruments de sa gloire. Incomplet, inégal, mais doué de rares facultés, il est, de tous les hommes de guerre que j'ai vus de près, celui qui m'a le plus instruit par ses défauts comme par ses grandes qualités. »

Les conditions dans lesquelles Clauzel retrouvait l'Algérie n'étaient plus du tout celles où il l'avait laissée en 1830. Le système de protectorat qu'il avait tenté de pratiquer était devenu sinon impossible, du moins très difficile. Il fallait désormais se décider à faire la conquête de l'Algérie. « Après la prise d'Alger, disait Rozey, 20000 hommes auraient suffi ; après nos premières fautes, il en aurait fallu 30000 ; après le traité Desmichels, 40 000 ; après la Macta, 60 000. »

Clauzel résolut d'entreprendre une série d'opérations offensives destinées à amener la soumission de l'Algérie en nous installant sur les points stratégiques du Tell intérieur, à Tlemcen, à Mascara, à Miliana, à Médéa, à Constantine. « Il faut à la Régence Constantine et Tlemcen, disait-il, comme il fallait au royaume de France Calais et Bordeaux. Tant que les Anglais ont occupé ces deux villes, ç'a été sur notre terre une guerre d'extermination. »

Clauzel voyait juste. Son tort fut de s'entêter dans l'exécution de ses desseins avec des moyens qui n'y pouvaient pas suffire, parce que le gouvernement et les Chambres les lui refusaient. Le tort des pouvoirs publics fut qu'avisés des projets du maréchal, ils ne surent ni s'y opposer, ni les approuver formellement ; ils le laissèrent faire, quitte à lui reprocher, en cas d'échec, d'avoir agi sans ordres : attitude peu digne et peu loyale dont Clauzel se plaignit avec juste raison : « Si je pressais le gouvernement de s'expliquer, dit-il, et proposais des plans qui pouvaient conduire à un résultat, on me répondait verbalement d'une manière satisfaisante et par les dépêches officielles on ne disait ni oui ni non; on acceptait avec des restrictions, des contradictions, des doutes. Pendant ce temps, les choses se faisaient, mais sans ensemble, sans vigueur, sans les moyens nécessaires. Aussitôt une chose faite, au lieu de lui donner de la suite comme je devais l'espérer, on se plaignait de ce qui avait été fait, on me désavouait, on rappelait les troupes, on ordonnait des réductions dans les dépenses. »

Les instructions données à Clauzel et rédigées par le général Maison ne correspondaient guère à ses propres idées. On lui prescrivait « de ne pas imposer à la France, pour la conservation et l'administration de ses possessions du Nord de l'Afrique, des sacrifices prématurés et hors de proportion avec les avantages qu'elle en retire ou qu'elle peut raisonnablement en espérer ; de s'abstenir contre les tribus de l'extérieur de toute expédition entreprise sans nécessité évidente; d'attendre que la sagesse et l'activité de son administration les amènent toutes à comprendre leur véritable intérêt et à se rapprocher de nous. D'ailleurs, ajoutait-on, la diminution de l'effectif des troupes d'occupation, devenue inévitable par suite de la réduction des fonds relatifs à leur entretien, nous fait une loi d'adopter cette

marche prudente. » Mais les bureaux de la Guerre furent bientôt, comme lors du premier gouvernement de Clauzel, subjugués par une volonté plus forte que la leur.

**EXPÉDITIONS DE MASCARA ET DE TLEMCEN**

Clauzel voulait tout d'abord détruire les moyens de gouvernement, de guerre et d'organisation créés par Abd-el-Kader, puis lui opposer dans Tlemcen un centre de résistance autour duquel se rallieraient nos alliés. Enfin l'occupation de Rachgoun, à l'embouchure de la Tafna, empêcherait les armes et les munitions de lui parvenir de Tanger et de Gibraltar.

Dès le mois de novembre 1835, des troupes furent réunies à Oran ; avec les Douairs et les Smélas, elles formaient un corps de 11 000 hommes. Le maréchal, accompagné du duc d'Orléans, vint en prendre le commandement ; on devait marcher sur Mascara, enlever à l'émir sa capitale et y installer un bey relevant de la France. Abd-el-Kader avait quitté Mascara à notre approche, emmenant la population musulmane et laissant seulement les Juifs, au nombre de 7 à 800 ; la ville, avant cet exode, avait été pillée et à demi brûlée. Une pluie torrentielle avait transformé les rues en ruisseaux ; on n'avait pas de feu pour se sécher, les détachements s'égaraient dans les ténèbres, les aboiements furieux des chiens arabes se mêlaient aux imprécations des soldats. Après quarante-huit heures d'occupation, les troupes françaises évacuèrent Mascara, où Abd-el-Kader se réinstalla quelques jours après. L'expédition avait été brillante mais sans profit : la chute de ce que nous appelions la capitale de l'émir n'avait pas d'importance pour lui.

On entreprit ensuite d'aller à Tlemcen, où les Français furent accueillis par les Koulouglis qui depuis cinq ans se défendaient dans le Méchouar. Mustapha-ben-Ismaïl vint à la rencontre de Clauzel. L'entrevue des deux vieux guerriers, l'un et l'autre aussi vigoureux de corps que d'esprit, sous les beaux oliviers qui entourent Tlemcen, fut singulièrement émouvante : « Il y a quelques jours, dit Mustapha, j'ai perdu soixante de mes plus braves enfants ; mais en te voyant, j'oublie mes malheurs passés ; je me remets à toi et avec moi les miens et tout ce que nous avons. Tu seras content de nous. » Puis il prit la tête de la colonne et la guida vers la ville ; il remit à Clauzel cette place qu'il avait gardée pour nous, sans nous et malgré nous (janvier 1836). On laissa à Tlemcen 500 hommes sous le commandement du capitaine Cavaignac ; une contribution de guerre, dont la perception donna lieu à des abus assez graves, fut imposée aux habitants ; elle était destinée à payer les frais de l'occupation et l'entretien de la garnison.

Le maréchal Clauzel proclama après ces deux expéditions que la guerre était

finie et Abd-el-Kader vaincu. Il exagérait ; la puissance d'Abd-el-Kader n'était guère affaiblie, il nous le fit bien voir. Aidé des indigènes des Traras et des Marocains, l'émir vint bloquer notre camp de Rachgoun et nous infligea près de là, à Sidi-Yacoub, un échec presque aussi grave que celui de la Macta ; nous eûmes 40 morts et 300 blessés, dont le général d'Arlanges.

**L'ALGÉRIE DEVANT LES CHAMBRES** Thiers, arrivé au pouvoir en février 1836, était personnellement favorable à une politique active en Algérie. Il dirigea les affaires d'Afrique avec ses qualités et ses défauts ordinaires. Redoutant l'ingérence éventuelle de la Turquie et du Maroc dans les questions algériennes, il fit signifier par le colonel de la Rue au Maroc un véritable ultimatum et l'amiral Hugon fut envoyé à Tunis avec une escadre ; des deux côtés, nous eûmes satisfaction. Mais la commission du budget, dont Baude était le rapporteur, était très mal disposée et proposait de réduire l'effectif des troupes d'Afrique à 19 000 hommes ; elle ne voulait ni colonisation, ni expédition militaire. La question d'Alger fut discutée devant les Chambres en juin 1836. Duvergier de Hauranne prononça une violente diatribe contre l'armée et ses chefs et contre l'Algérie elle-même, « legs funeste de la Restauration ». Puis Desjobert condamna l'Algérie au nom de l'économie politique. Le discours de Thiers fut très éloquent et très ferme : « Je le déclare au nom du cabinet, dit le président du conseil, l'opinion du gouvernement est formelle ; le gouvernement persiste à regarder l'occupation d'Alger comme une chose grande, comme une chose utile pour la France et à laquelle il serait non seulement malheureux, mais déshonorant de renoncer. Il y a un instinct profond que je défie les ennemis les plus acharnés de l'occupation de venir braver à la tribune ; je les défie de venir dire : Abandonnons Alger. » Enfin il combattit l'occupation restreinte, qui est, dit-il, un non-sens. Guizot appuya les demandes du gouvernement, tout en faisant quelques réserves et les réductions de crédit proposées par la commission du budget furent repoussées.

**BUGEAUD DANS LA PROVINCE D'ORAN : LA SIKKAK ET LA TAFNA** Des renforts furent envoyés dans la province d'Oran sous la conduite du général Bugeaud, qui devait jouer plus tard un si grand rôle dans la guerre d'Afrique et dans la colonisation de l'Algérie.

Né à Limoges en 1784, Bugeaud était le quatorzième enfant du marquis Bugeaud de la Piconnerie ; son enfance avait été très dure ; son père, vieux gentilhomme ruiné, avait relégué ses enfants dans une pauvre ferme du Périgord qu'on

appelait la Durantie. L'instruction et l'éducation de Bugeaud furent des plus négligées ; il vagabondait en sabots avec les petits paysans de son âge, se nourrissant de pommes de terre et de châtaignes. En 1804, il s'engagea dans la garde impériale ; fait caporal à Austerlitz, il fit la guerre d'Espagne de 1808 à 1813 et avait atteint le grade de colonel en 1814. Il se retira dans ses propriétés en 1815 et y fit de l'agriculture, maniant lui-même la charrue et la faux, substituant l'assolement à la jachère, défrichant et colonisant, adressant aux paysans des allocutions en patois pleines de saveur. Il avait repris du service après 1830, était devenu général et député en 1831. Il jouissait de la confiance personnelle du roi Louis-Philippe, qui lui avait attribué les fonctions peu agréables de geôlier de la duchesse de Berry à Blaye.

BATAILLE DE LA SIKKAK
(d'après le tableau d'Horace Vernet, musée de Versailles).

La carrière africaine de Bugeaud commence en 1836. Chargé de débloquer le camp de la Tafna et d'établir des communications entre ce camp et Tlemcen, Bugeaud livra à Abd-el-Kader une bataille au confluent de l'Isser et de la Sikkak (6 juillet 1836). L'infanterie de l'émir fut anéantie ; il eut un cheval tué sous lui, perdit 700 fusils et 6 drapeaux ; l'affaire, bien conduite, ne nous avait coûté presque aucun sacrifice. C'était le coup le plus sensible qui eût été porté à notre adversaire, la première victoire remportée par l'armée d'Afrique en rase campagne. Le lendemain, les troupes entrèrent à Tlemcen. Il aurait fallu y rester quelque temps pour rallier autour de nous les tribus, mais Bugeaud se borna à sa mission toute militaire qui consistait à s'ouvrir la route de Tlemcen et rentra en France. Malgré nos succès de Mascara, de Tlemcen, de la Sikkak, la situation générale ne se trouvait pas sensiblement modifiée ; nous étions toujours bloqués dans les villes

et Abd-el-Kader toujours maître du pays en dehors de la portée de nos canons.

Bugeaud n'avait pas encore sur l'Algérie les opinions qu'il professa plus tard, lorsque, devenu gouverneur général, il préconisa la conquête totale du pays. En 1836 et en 1837, il était partisan déterminé de l'occupation restreinte. En avril 1837, il revint en Afrique presque en même temps que Damrémont était nommé gouverneur général. Il était à peu près indépendant vis-à-vis du chef de la colonie, comme Desmichels l'avait été vis-à-vis de Voirol ; il était une sorte de demi-gouverneur, correspondant directement avec le pouvoir central. Les inconvénients que cette situation avait présentés la première fois se renouvelèrent ; Bugeaud noua comme son prédécesseur des négociations avec Abd-el-Kader ; comme son prédécesseur aussi, il outrepassa les instructions qu'il avait reçues et fit plus de concessions qu'il n'avait été autorisé à en accorder.

Aussitôt arrivé, Bugeaud reçut la visite de Ben-Durand, qui lui fut présenté par le général de Brossard et qui était porteur d'une lettre d'Abd-el-Kader où celui-ci paraissait manifester le désir de traiter. Il fit connaître au Juif ses conditions, à savoir la reconnaissance de la souveraineté de la France et la fixation de limites précises à la région dont Abd-el-Kader serait laissé maître. Ces premières bases étaient conformes aux instructions que Bugeaud avait reçues du cabinet ; elles furent envoyées à Paris par le télégraphe et le général reçut l'autorisation de traiter à ces conditions, que le roi se réservait de ratifier. Mais, lorsque cette dépêche parvint à Bugeaud, il avait déjà perdu en grande partie l'espoir d'un arrangement, car, portées à la connaissance d'Abd-el-Kader, les bases indiquées avaient été aussitôt repoussées. Le général modifia ses premières propositions et accorda à l'émir le Titteri, contrairement aux instructions du cabinet.

L'émir, de son côté, entra en négociations avec Damrémont, espérant, en menant ainsi deux négociations parallèles, obtenir de l'un des généraux ce que l'autre lui refuserait. Cette ruse, si familière aux indigènes, eut un plein succès. Bugeaud, furieux, échangea avec Damrémont des lettres très vives. Durand se vantait de son côté de prendre l'argent d'Abd-el-Kader pour diviser et corrompre les khalifas français, l'argent des khalifas français pour corrompre les conseillers d'Abd-el-Kader. Les plaintes et les récriminations des deux généraux mettaient le ministère dans l'embarras ; il décida que la conduite des négociations serait laissée à Bugeaud, sauf approbation du gouverneur général.

De ces négociations résulta le traité de la Tafna (30 mai 1837), par lequel la France se réservait seulement Alger, Oran, Mostaganem, Mazagran et leur banlieue ; autour d'Alger, le Sahel et la Mitidja « bornée à l'Est jusqu'à l'Oued Keddara et

au delà ». Tout le reste était abandonné à l'émir, notamment Rachgoun et le camp de la Tafna, Tlemcen et le Méchouar ; son autorité était reconnue sur le Titteri. La manière très vague dont la limite de nos possessions était indiquée dans la province d'Alger prêtait à l'équivoque ; ce fut, quelques années après, l'occasion de la rupture.

Le plus grave, c'est que l'on consacrait une fois de plus les prétentions de l'émir. La France pouvait entretenir auprès de lui ou dans les villes soumises à son administration des agents qui serviraient d'intermédiaires pour les contestations que nos ressortissants auraient avec les Arabes. L'émir, de son côté, bénéficiait de la même faculté dans les villes et ports français. Les instructions du gouvernement prescrivaient d'exiger des otages et un tribut annuel : d'otages il ne fut pas question ; un peu de blé et d'orge, quelques milliers de bœufs une fois donnés tinrent lieu de tribut. Les erreurs et les obscurités du traité Desmichels se retrouvent dans le traité Bugeaud ; tandis que le texte français portait que l'émir reconnaissait la souveraineté de la France, le texte arabe disait seulement : « Le prince des fidèles sait que le sultan est grand. »

Le traité de la Tafna eut un triste épilogue : l'affaire Brossard. Un général français fut accusé et convaincu d'avoir trempé dans les intrigues compliquées du Juif Ben-Durand et d'avoir participé aux bénéfices réalisés par celui-ci. Bugeaud lui-même, qui avait demandé 100 000 boudjous (180 000 francs) pour les chemins vicinaux de la Dordogne, en sortit quelque peu éclaboussé.

Aussitôt la convention signée, un aide-de-camp fut envoyé pour en porter le texte à Paris ; Bugeaud adressa en même temps plusieurs dépêches pour expliquer les motifs qui l'avaient déterminé à le conclure ; le principal était de donner satisfaction à la Chambre. Damrémont raisonnait autrement ; selon lui, l'émir devenait souverain indépendant, puisqu'il ne paierait point de tribut et accréditerait des agents auprès de nos autorités. Le traité équivalait en fait à l'abandon de l'Algérie. Désavouer Bugeaud eût créé des difficultés, le rappeler eût suscité des embarras politiques ; le gouvernement accepta le fait accompli.

Deux jours après la signature de la convention, le 1er juin, eut lieu une entrevue entre Bugeaud et Abd-el-Kader. Bugeaud en a fait le récit dans une lettre au comte Molé et dans un discours à la Chambre des députés. L'entrevue terminée, comme l'émir demeurait assis, Bugeaud lui dit : « Quand un général français se lève devant toi, tu dois te lever aussi. » Et, joignant le geste à la parole, il lui prit la main et l'obligea à se lever. C'est la seule fois que les deux hommes se soient rencontrés.

Le traité de la Tafna, réédition aggravée du traité de 1834, faisait d'Abd-el-Kader le souverain des deux tiers de l'Algérie. Il s'explique par les circonstances et

surtout par les intentions du gouvernement, peut-être même, au dire de La Moricière, par des instructions secrètes du roi. La France voulait avoir les mains libres pour réparer l'échec qu'elle venait de subir à Constantine et ne voulait pas entendre parler d'une conquête totale. La responsabilité de la convention doit peser plus encore sur le gouvernement que sur le négociateur. Bugeaud reconnut plus tard sa faute et la répara par les services qui lui assureront à jamais la reconnaissance de la France africaine.

## II

**LA PREMIÈRE EXPÉDITION DE CONSTANTINE**

Si le gouvernement avait ratifié la convention de la Tafna, c'est qu'il avait besoin de la paix dans la province d'Oran, pour ne pas rester sous le coup de l'échec subi devant Constantine par le maréchal Clauzel.

En juillet 1836, Clauzel avait fait remettre à Thiers par son aide de camp, M. de Rancé, une note au sujet de ses plans d'occupation étendue et en particulier de l'expédition de Constantine qu'il se proposait d'entreprendre. Thiers approuva les projets du gouverneur, et, une fois le but arrêté, se montra très large sur les moyens, promit des hommes et du matériel. Le 2 août, Clauzel écrivait de Paris au général Rapatel : « Général, un système de domination absolue de l'ancienne Régence est, sur ma proposition, définitivement adopté par le gouvernement. Les opérations qui devront avoir lieu dans chaque province se feront simultanément et de manière que la campagne qui va s'ouvrir atteigne le but définitif que l'on se propose : occuper toutes les villes importantes du pays, y placer des garnisons, établir des camps et postes retranchés au centre de chaque province et aux divers points militaires qui doivent être occupés d'une manière permanente. »

Mais, sur ces entrefaites, le cabinet que présidait M. Thiers donna sa démission et fut remplacé par le ministère Molé avec le général Bernard à la Guerre. Désormais, les dispositions du gouvernement à l'égard du maréchal Clauzel changèrent complètement ; il n'obtint plus ni un homme, ni un canon. Le député Baude fut envoyé en Algérie comme commissaire du roi pour régler diverses indemnités ; en réalité, il parut surtout préoccupé de recueillir des griefs contre le gouverneur. « Si le gouvernement nouveau, écrivait Clauzel le 16 septembre, ne fait pas pour moi ce que m'a promis l'ancien, je me fais laboureur dans ma ferme de l'Agha. Baude instrumente contre moi : la Chambre veut, la Chambre ordonne, la Chambre entend que, etc. Le Roi n'est rien, il n'y a que la Chambre. »

A Paris, le commandant de Rancé soutenait énergiquement la cause de son chef ; il laissa même entendre que, si le gouverneur n'obtenait pas l'exécution des promesses qui lui avaient été faites, il quitterait la place ; le ministère, qui n'aurait pas osé rappeler le maréchal, saisit la balle au bond et fit partir pour Alger le général Damrémont, avec les pouvoirs nécessaires pour recevoir la démission du maréchal et le remplacer. Mais Clauzel, tout en faisant bon accueil à Damrémont, l'éconduisit avec force politesses, en lui disant qu'il n'avait jamais eu la pensée de mettre le marché à la main au gouvernement et que, s'il regrettait de n'avoir pas tout ce qu'il souhaitait, il n'en essaierait pas moins de se tirer d'affaire.

PLAN DE CONSTANTINE

De 1832 à 1836, Bône avait eu pour commandant le général Monck d'Uzer qui, à la fois ferme et conciliant avec les indigènes, avait obtenu des résultats remarquables. Grâce à son énergie et à sa sagesse, les Européens pouvaient circuler librement dans le pays à une assez grande distance de la place, dans un rayon de quinze lieues environ. Clauzel voulut reprendre dans la province de Constantine, sous une autre forme, ses projets de protectorat de 1830 et songea à Yusuf, dont il s'exagérait l'influence, pour les réaliser. Par arrêté du 21 janvier 1836, il le nomma bey de Constantine. Yusuf rêvait de devenir effectivement souverain sous notre hégémonie, d'abord à Constantine, puis peut-être à Tunis. Il avait sa petite armée beylicale, dont l'infanterie était commandée par Allegro, Italien élevé comme lui à Tunis. Il avait ses drapeaux, sa musique, ses bourreaux, tout ce qui, dans l'Afrique du Nord, est l'apanage des monarques. Ses instructions l'autorisaient à agir pour son propre

compte toutes les fois qu'il le jugerait avantageux aux intérêts de la France.

Yusuf s'efforça de se constituer un parti et lutta d'intrigues avec le bey Ahmed. Il prescrivit aux chefs des tribus de venir lui rendre hommage et razzia ceux qui s'y refusaient. Ses procédés étaient ceux d'un pacha turc. Un soir, faisant une partie d'échecs avec son secrétaire Khelil, ancien cadi de Bône, il lui montra une lettre qu'il avait saisie et d'où il ressortait clairement que Khelil le trahissait au profit d'Ahmed. Le secrétaire se leva sans mot dire, salua, sortit de la tente, s'agenouilla

« A NOUS, 2e LÉGER ! »
(Interprétation à la plume, d'après la lithographie de Raffet).

devant le chaouch qui, moins d'une minute après cette petite scène muette, lui faisait tomber la tête entre les genoux sur le sol, tout cela avec une tranquillité, une correction parfaites : « On dit, écrivait Duvivier, que Yusuf fait le bey aussi bien qu'Ahmed. Il porte comme lui un chapelet à la main, il a de plus beaux habits que lui, il lève des contributions comme lui, fait comme lui distribuer des coups de bâton et comme lui couper des têtes sans en demander la permission à personne ». Yusuf réussit à gagner à sa cause un des sofs de la grande confédération des Hanencha, mais dans l'ensemble les sentiments des indigènes ne lui étaient pas très favorables : « Turc pour Turc, disait l'un d'eux, mieux vaut Ahmed que Yusuf, car le premier est gras, le second est maigre et il nous faudra l'engraisser. »

Les retards apportés à l'expédition de Constantine et les hésitations à l'entreprendre achevèrent de faire perdre à Yusuf son influence. En août, Ahmed sortit

de Constantine et excita partout les tribus contre les Français ; son lieutenant Ben-Aïssa vint jusqu'aux environs de Bône et nos alliés nous abandonnèrent. Cependant Yusuf resta jusqu'à la fin de sa vie convaincu que si l'armée s'était présentée devant Constantine en meilleur état, si elle n'avait pas été obligée de compter les heures et si elle avait pu attendre le résultat de ses manœuvres politiques, l'entreprise aurait réussi. Clauzel avait la même opinion.

En fait, la véritable cause de l'échec fut l'obstination de Clauzel à vouloir entreprendre l'expédition sans moyens suffisants et surtout dans une saison trop tardive. Il convint lui-même qu'il aurait dû y renoncer. L'ardeur de son imagination, la force inflexible de sa volonté et le besoin qu'il avait du succès lui firent prendre ses illusions pour des réalités. Son plan se heurtait à des difficultés insurmontables : « Quand on étudie quelque peu cette campagne, dit le général Donop, on est confondu de voir avec quelle légèreté cette entreprise si difficile et si délicate fut préparée et avec quelle négligente insouciance elle fut conduite. Certes, des actes de la plus belle bravoure, des actes d'héroïsme même furent accomplis chaque jour durant la campagne ; cependant on peut dire que du commencement jusqu'à la fin, à maintes reprises tout le monde manqua à son devoir, depuis les ministres sans autorité ni franchise et le général en chef sans jugement jusqu'à certains officiers et à un trop grand nombre de soldats sans discipline. »

L'expédition de Constantine, dont les scènes douloureuses ou glorieuses ont été immortalisées par le crayon de Raffet, est assurément la page la plus tragique de la conquête de l'Algérie. On avait réuni péniblement 7 400 hommes et 1 300 chevaux ; on n'avait presque pas de mulets, peu d'artillerie et de munitions. Cette troupe fut engagée dans un pays inconnu, ayant contre elle la saison, la maladie, la distance, la famine, la politique et toutes les chances militaires. Le mauvais temps, les fièvres éprouvèrent l'armée avant qu'elle se mît en route ; 2 000 hommes entrèrent dans les hôpitaux. Le 13 novembre 1836, le quartier général et le gros des troupes commencèrent leur mouvement ; on fit route par Guelma, Medjez-Ahmar, Ras-el-Akba et l'Oued-Zenati ; le 22 seulement on arriva devant Constantine. Pendant ces huit jours, il n'y eut pas un seul engagement sérieux, mais des combats sanglants auraient fait moins de mal que n'en causèrent les intempéries. La pluie n'avait pas cessé de tomber comme elle tombe en Afrique, défonçant le sol, gonflant les torrents, exténuant les hommes et les animaux. Après de pénibles journées où il avait fallu s'atteler aux voitures du convoi, marcher dans l'eau glacée des rivières, le bois manquait pour allumer les feux de bivouac. Dans la nuit du 20 au 21, la neige se mit à tomber ; des soldats moururent de froid ; beaucoup étaient malades et les plus

valides ne valaient guère mieux ; sans avoir vu l'ennemi, l'armée était harassée. Lorsqu'elle se présenta devant Constantine, elle fut reçue à coups de canon. Ahmed avait quitté la ville, mais son lieutenant Ben-Aïssa y était resté ; tout était prêt pour la résistance.

La position de Constantine est formidable. La ville occupe la surface d'un rocher entouré sur trois faces par un ravin, véritable abîme de 30 à 60 mètres de profondeur, dans lequel roule et gronde le Rummel ; on ne peut l'approcher que du côté de l'Ouest, où une langue de terre, le Koudiat-Aty, rattache le rocher au reste du pays. Avec les faibles moyens dont on disposait, des munitions et des vivres en quantité insuffisante, il ne fallait pas songer à un siège en règle. Le mauvais état des routes ne permettant pas de conduire des canons jusqu'au Koudiat-Aty, on les installa sur le plateau de Mansoura et on ouvrit le feu contre la porte d'El-Kantara, à laquelle aboutissait un pont jeté sur le Rummel. L'attaque tentée de ce côté ayant échoué, le maréchal Clauzel ordonna la retraite.

A peine le mouvement s'est-il dessiné que les indigènes sortent en foule de la ville ; d'autres accourent de tous les points de l'horizon ; 6 000 d'entre eux se jettent sur l'arrière-garde, massacrant les malades et les blessés. L'héroïsme de Changarnier, qui fit former le carré à ses 300 hommes du 2e léger et chargea l'ennemi à la baïonnette, ralentit la poursuite. Le vieux duc de Caraman donna son cheval à un blessé et fit la route à pied. Clauzel montra une remarquable fermeté ; veillant à tout, se portant sur les points menacés, relevant les courages par sa tranquille vaillance. Le 1er décembre, l'armée rentra à Bône ; elle avait perdu un millier d'hommes, le huitième de l'effectif engagé, moins par le feu de l'ennemi que par les maladies ; elle avait été vaincue par le froid, la faim et la fatigue. C'était en réduction l'équivalent de la retraite de Russie. « Il faut, dit le général Donop, avoir fait campagne dans ce pays par les mauvais temps d'hiver, à 700, 800 ou 1 000 mètres d'attitude, sans autre feu au bivouac que ceux des petits fagots dont on a eu le soin de se munir ; sans autres vivres que ceux du sac, parce que le convoi n'a pas pu suivre, tenant de la main sa tente que le vent déchire ou abat, ou courant après les chevaux qui s'enfuient affolés, pour comprendre les souffrances que les pauvres troupes, à demi ruinées au moment de se battre, subirent sur le plateau aride de Mansoura. Et il faut avoir vu le plateau de Constantine dans la mauvaise saison pour comprendre aussi l'impression que dut causer à ces troupes la vue étonnante, tragique, presque sinistre, de ce rocher à pic que surmontait un amas confus de maisons et de murailles crénelées, qu'un ravin profond et un torrent déchaîné entouraient et séparaient presque complètement de la campagne nue,

désolée et des montagnes abruptes, tandis que sous un ciel bas, gris et triste, des rafales de neige glacée leur fouettaient le visage. »

Clauzel fut rappelé et Yusuf fut enveloppé dans sa disgrâce ; mandé à Paris, il y fut retenu pendant dix-huit mois. Il n'eut d'ailleurs pas à se

CHANGARNIER ET LE 2e LÉGER
(d'après le tableau d'Horace Vernet, musée de Versailles).

plaindre de son séjour dans la capitale, où il eut des succès de tous genres.

En janvier 1837, la question d'Afrique fut abordée à la Chambre des députés dans la discussion de l'adresse. Le général Bugeaud fit un discours qui n'était pas pour déplaire au maréchal Clauzel, car il était d'accord avec lui sur l'urgence d'en finir : « Il importe, dit-il, d'avoir une solution ; il n'y a pas de système moyen. Le système mixte dont on a parlé, qui consiste dans la clémence, dans les bons procédés, dans la justice, n'existe pas. Cela est bon à appliquer en temps de paix. On ne fait pas une demi-guerre ; il faut la paix ou la guerre avec toutes ses conséquences. On

dit qu'on ne veut pas la retraite, il faut donc savoir organiser la victoire. Pour arriver à un bon résultat, il ne faut pas que l'expédition de Constantine soit un fait isolé, il faut qu'elle se rattache à un plan général. Il ne faut pas affaiblir Oran et Alger pour faire cette expédition ; il faut se montrer forts partout pour frapper le moral des Arabes. Et n'allez pas croire qu'il suffit pour cela d'un petit effectif de 20 à 30 000 hommes : il faut au moins 45 000 hommes. On a dit que la Restauration a conquis l'Afrique et que le gouvernement de Juillet ne sait ni la conserver, ni l'administrer. Messieurs, c'est que la conquête n'en a pas été faite, elle est encore à faire. La Restauration n'a pris qu'Alger ; nous avons bien depuis pris plusieurs villes et nous n'en sommes guère plus avancés ; mais quand la France voudra faire cette conquête, quand elle le voudra sérieusement, elle la fera. »

**LA DEUXIÈME EXPÉDITION DE CONSTANTINE : DAMRÉMONT**

Ces idées de Bugeaud étaient en désaccord avec les résolutions prises par le ministère Molé ; le système de l'occupation restreinte et du progrès pacifique l'emportait une fois de plus. C'est ce dont témoignent les instructions données au général Damrémont, appelé le 12 février 1837 à la succession du maréchal Clauzel : « Le but que le gouvernement se propose, y était-il dit, n'est pas la domination absolue ni l'occupation effective de la Régence. Ce que la France a surtout en vue, c'est son établissement maritime, c'est la sécurité et l'extension de son commerce, c'est l'accroissement de son influence dans la Méditerranée. La guerre est un obstacle à tous ces résultats. Le gouvernement ne l'accepte que comme une nécessité dont il désire, dont il croit pouvoir hâter le terme. La France a surtout intérêt à être maîtresse du littoral. Les principaux points à occuper sont Alger, Oran et Bône avec leurs territoires. Le reste doit être abandonné à des chefs indigènes. La pacification est désormais l'objet principal à atteindre. La guerre n'est que le moyen de l'obtenir aux conditions les plus avantageuses, moyen auquel il ne faut avoir recours qu'à la dernière extrémité. »

Pour l'application de ce programme, on essaya de traiter avec Abd-el-Kader dans l'Ouest, avec Ahmed dans l'Est. La première négociation, confiée à Bugeaud, aboutit, comme on l'a vu, au traité de la Tafna. La seconde fut menée par Damrémont, qui prit pour intermédiaires les deux Juifs Ben-Bajou et Busnach. La France se serait réservé la banlieue de Bône et de la Calle ; dans le reste de la province, elle aurait en un droit de suzeraineté, affirmé par le paiement d'un tribut annuel. Ahmed ne s'expliquait pas pourquoi on lui faisait des conditions moins avantageuses qu'à Abd-el-Kader. Il hésitait cependant ; tantôt il paraissait

disposé à accepter, tantôt il se fiait à ses forces et à l'appui que lui avaient fait espérer les Turcs. En juillet 1837, notre chargé d'affaires en Turquie signalait que des émissaires politiques passaient en Afrique et qu'une flotte commandée par le capitan-pacha était envoyée à Tripoli et à Tunis. On protesta auprès de la Porte et l'escadre de l'amiral Lalande alla mouiller devant Tunis.

Lorsqu'il apparut que l'on n'aboutirait pas à traiter avec Ahmed, Damrémont lui adressa un ultimatum et se prépara à la lutte. Des troupes furent rassemblées au camp de Medjez-Ahmar, sur la Seybouse. Se rappelant ce qui était advenu à Clauzel et craignant d'être comme lui désavoué, le gouverneur demanda un ordre formel et l'obtint. Il entreprit alors la marche sur Constantine.

Cette fois, l'armée était forte de 12000 hommes ; elle emmenait avec elle, outre 16 pièces de campagne, un parc de siège composé de 17 bouches à feu et un convoi portant dix-huit jours de vivres. Damrémont dirigeait l'expédition en personne ; il avait pour chef d'état-major le général Perrégaux ; le général Valée commandait l'artillerie, le général Rohault de Fleury le génie. L'armée quitta Medjez-Ahmr le 1er octobre 1837 ; le temps fut heureusement moins mauvais que l'année précédente et on arriva en bon état sous les murs de Constantine.

Pas plus que l'année précédente, l'ennemi n'avait essayé de nous livrer bataille en rase campagne ; il avait concentré dans la ville tous ses moyens de défense. Ben-Aïssa conduisait la résistance, pendant qu'Ahmed courait le pays avec ses cavaliers ; il avait son infanterie composée de Turcs et de Kabyles, une milice urbaine bien armée, des volontaires accourus du dehors ; en tout 6 000 hommes, avec des munitions et des vivres pour deux mois.

Le Koudiat-Aty était tout indiqué comme point d'attaque ; on décida que la batterie de brèche y serait établie et on résolut d'armer aussi le Mansoura pour prendre à revers les défenses de la place. Les assiégés tentèrent à plusieurs reprises de troubler les travaux, mais leurs sorties et les diversions qu'opérait la cavalerie d'Ahmed furent également repoussées. Le 11, les batteries de brèche étaient prêtes sur le Koudiat-Aty. Le général en chef envoya une sommation à Ben-Aïssa, qui répondit fièrement qu'il ne manquait ni de poudre, ni de vivres, qu'il en donnerait aux Français s'ils en avaient besoin, mais qu'il se défendrait jusqu'à la mort. Le moment suprême approchait, lorsque, dans la journée du 12, Damrémont fut tué d'un boulet en plein corps pendant qu'il examinait la brèche et causait avec le duc de Nemours. Perrégaux, qui arrivait, fut renversé lui aussi avec une blessure mortelle. Valée prit le commandement et ordonna l'assaut pour le lendemain.

Trois colonnes d'attaques avaient été formées sous la conduite des colonels

La Moricière, Combe et Corbin. Le 13, à 7 heures du matin, le signal est donné. La Moricière, suivi de ses zouaves, escalade la brèche et se précipite dans la ville ; des rues barricadées, des fenêtres étroites, des maisons crénelées s'échappe une fusillade terrible ; un mur s'écroule écrasant dans sa chute le commandant Sérigny et tout un peloton du 2e léger. Cependant on continue d'avancer ; tout à coup, une

MORT DU CAPITAINE LEBLANC
(d'après la lithographie de Raffet).

violente détonation éclate, un magasin à poudre vient de sauter ; La Moricière, brûlé à tel point qu'on le crut aveugle, est conduit à l'ambulance ; Combe prend sa place, fait battre la charge et lance en avant les troupes un instant ébranlées. Grièvement blessé à son tour, il va rendre compte au duc de Nemours du succès certain désormais : « Ceux qui ne sont pas blessés mortellement, dit-il, jouiront de ce beau succès », puis il tombe ; on s'aperçoit alors qu'il avait reçu deux coups de feu, dont l'un lui avait troué la poitrine.

A l'intérieur, le combat de rues se poursuit avec acharnement ; le capitaine

Leblanc, ami de Raffet, est tué par un coup de feu tiré de l'intérieur d'une maison ; enfin la caserne des janissaires, principal centre de la résistance, est emportée. Les notables ayant fait leur soumission, on fit cesser le feu et on prit possession de la Kasba. Pendant l'assaut, un bon nombre d'habitants, pour échapper aux Français, avaient attaché des cordes au-dessus de l'abîme où coule le Rummel et avaient cherché à s'enfuir par ce moyen ; quelques-uns y parvinrent, mais bientôt, les cordes se rompant sous leur poids, ces malheureux se tuèrent dans une horrible chute au fond du gouffre. Ben-Aïssa avait pris la fuite ; Ahmed, qui suivait du haut d'une colline les phases diverses de la bataille, tourna bride et partit au galop dans la direction du Sud.

La prise de Constantine ajoutait une page glorieuse aux annales militaires de la France. Depuis les guerres de l'Empire, aucun événement n'avait aussi profondément remué la fibre nationale. Le ministère et le comte Molé n'osaient pas encore envisager la pensée d'occuper définitivement Constantine, située si loin de la mer ; c'était en effet une grave entorse au système de l'occupation restreinte. Mais l'opinion publique n'aurait pas compris qu'on renonçât si vite à une conquête si chèrement achetée. On résolut donc de s'y maintenir au moins provisoirement et le général Valée y laissa une garnison de 2 900 hommes, sous le commandement du colonel Bernelle.

### LE MARÉCHAL VALÉE GOUVERNEUR GÉNÉRAL (1837-1840). L'ORGANISATION DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE

En arrivant à Bône, Valée y trouva sa nomination de gouverneur général intérimaire. On avait pensé à Bugeaud, mais il était très impopulaire en raison de ses opinions réactionnaires et comme auteur du traité de la Tafna. Peut-être aussi réservait-on cette situation au duc d'Orléans. Valée montra beaucoup de répugnance à accepter : « En Afrique moins que partout ailleurs, écrivit-il, une autorité provisoire ne peut faire du bien ; sous ce rapport, il serait utile, quelque court que puisse être mon séjour ici, qu'il ne puisse avoir ce caractère, qui ne fait qu'encourager les résistances. » Il invoqua aussi son âge et sa mauvaise santé. Pour le décider, on lui envoya le bâton de maréchal et sa nomination de gouverneur général à titre définitif.

Né en 1773, entré au service en 1792, Valée appartenait à l'arme de l'artillerie, à laquelle il avait donné en 1827 une organisation nouvelle ; il était très cultivé et doué d'une grande puissance de travail ; sombre et taciturne, ne faisant part à personne de ses intentions et de ses projets, il avait été surnommé par ses subordonnés « le vieux Louis XI ». Il était âpre et rude, mais le fond était plus bien-

veillant que la forme ; on rapporte de lui un mot charmant : « Il ne faut pas, disait-il, s'en prendre au cœur des travers du caractère. » La famille royale lui témoignait une sympathie particulière, à laquelle il répondait par un dévouement complet. Il était l'homme du roi et du prince royal.

Comme il n'avait rien demandé, Valée fit ses conditions et entendit exercer le pouvoir dans toute sa plénitude. Il rétablit la discipline dans l'armée et fit connaître qu'il n'y aurait pas en Algérie d'autre volonté que la sienne. Une ordonnance du 31 octobre 1838 vint renforcer l'autorité du gouverneur général et définir les attributions des chefs de service placés sous son autorité, à savoir le directeur de l'intérieur, le procureur général et le directeur des finances. Mais rien d'essentiel ne fut changé à l'organisation de 1834.

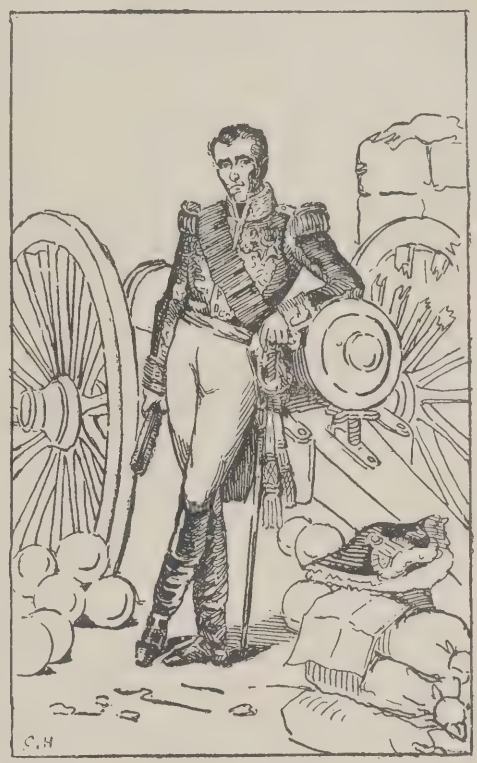

MARÉCHAL VALÉE
(d'après Court, musée de Versailles).

Dans l'ensemble, l'administration du maréchal Valée fut sage, quoique sans grand éclat. Dans divers rapports adressés au Président du Conseil, il fit connaître ses vues sur l'Algérie, le but qu'on devait s'y proposer et les moyens de l'atteindre. Son système s'efforçait de concilier l'occupation restreinte avec la domination de toute l'ancienne Régence. Pour y parvenir, il divisait le territoire en trois zones : l'une gouvernée par des chefs indigènes sous l'autorité des commandants supérieurs des provinces ; la seconde divisée en cercles commandés par des officiers français et occupés militairement par nos troupes ; la troisième enfin soumise à l'action des pouvoirs civils. Au point de vue militaire, contrairement à la doctrine que professera plus tard Bugeaud, qui estimait que les fortifications permanentes n'assurent nullement en Afrique la possession réelle du territoire, Valée préconisait les camps permanents plutôt que les colonnes mobiles, la guerre défensive plutôt qu'offensive. Il se prononçait également contre la formation de corps réguliers d'indigènes et proposait d'employer ceux-ci seulement dans des corps irréguliers, plus conformes, disait-il, à leur caractère. On lui donna en partie satisfaction ; les zouaves devinrent des corps exclusivement français ;

mais l'infanterie et la cavalerie indigènes, tirailleurs et spahis, furent conservés.

L'œuvre essentielle du maréchal Valée fut l'organisation de la province de Constantine, où il appliqua les méthodes d'administration indigène qui furent par la suite étendues à toute l'Algérie. Au début, il avait songé à retirer la garnison de Constantine ; conserver indéfiniment des troupes dans cette ville, disait-il, ce serait étendre démesurément notre système d'occupation dans la province de Bône. Il chercha donc, comme le lui suggérait d'ailleurs le comte Molé, soit à négocier avec Ahmed, soit à placer à Constantine un prince de la famille tunisienne, l'une et l'autre solution ayant l'avantage d'opposer l'influence turque à celle d'Adb-el-Kader. Mais peu à peu ses idées sur ce point se modifièrent. Le 31 janvier 1838, Molé lui demandait : « Votre opinion sur Constantine est-elle que nous devions l'occuper définitivement et chercher à tirer de cette occupation le meilleur parti pour le commerce et le développement de notre colonie, ou n'êtes-vous pas revenu à votre première idée de remettre Constantine à un prince indigène qui relèverait de la France et lui paierait tribut ? » — « Cette combinaison, répondit Valée, qui me paraissait la meilleure le lendemain de la prise de Constantine, n'est plus applicable aujourd'hui. L'abandon d'un territoire que nous avons organisé produirait sur les Arabes un effet fâcheux, notre établissement en Afrique leur paraîtrait plus précaire encore. Il ne faut pas oublier que beaucoup d'individus se sont compromis en se joignant à nous ; les abandonner ce serait nous déshonorer. »

A diverses reprises cependant, au cours de l'année 1838, on essaya encore de négocier avec Ahmed. Dans les premiers jours de mars, Ben-Aïssa était arrivé à Alger et avait fait sa soumission ; il prétendait qu'Ahmed était prêt à donner des garanties ; par son alliance avec les Ben-Gana, il tiendrait le Sud de la province, tandis que lui, Ben-Aïssa, maîtriserait les Kabyles de l'Oued-el-Kébir à la Seybouse. Puis Ahmed s'adressa directement au gouverneur général. Mais il apparut bientôt que l'on ne pouvait rendre à l'ex-bey son ancienne capitale, ni lui abandonner le territoire entre Constantine et la mer. Il n'en fut plus question. L'occupation de Constantine prit un caractère définitif ; les généraux de Négrier et Galbois, par une série d'expéditions bien conduites, obtinrent la soumission d'un certain nombre de tribus. Quant à Ahmed, il mena jusqu'en 1848 une vie errante ; il fit alors sa soumission à la France et vint mourir à Alger ; avec lui disparut le dernier représentant de la domination turque en Algérie.

Les arrêtés du 30 septembre et du 1er novembre 1838, qui ont laissé des traces durables dans l'histoire de l'Algérie et qui ont été le point de départ de nos relations avec les grandes familles indigènes, posaient les principes de l'organisation

de la province de Constantine. La France se réservait l'administration directe des deux subdivisions de Constantine et de Bône. Le territoire de la subdivision de Bône était divisé en quatre cercles : ceux de Bône, de la Calle, de Guelma et de l'Edough. A la tête de chaque cercle, un officier supérieur français réunissait tous les pouvoirs, militaires, civils et judiciaires. Il était prévu que des arrêtés du gouverneur pourraient placer graduellement certaines parties du territoire sous l'autorité de fonctionnaires civils et sous la juridiction des tribunaux.

Le reste de la province était confié à de grands chefs indigènes placés sous l'autorité du commandant supérieur de ladite province. Ils se réunissaient sous sa présidence en un conseil d'administration ; ils étaient chargés de la perception des impôts, dont ils conservaient une part comme traitement ; des cavaliers leur servaient de garde particulière, en même temps qu'ils étaient chargés d'assurer la tranquillité du pays ; ils nommaient eux-mêmes les cheikhs et présentaient les candidats aux fonctions de caïd.

Il y eut six grands commandements, aux titulaires desquels on conserva leurs anciens titres ; ce furent le Cheikh-el-Arab, commandant la région de Biskra ; les caïds des Haractas et des Hanenchas, grandes confédérations de la frontière tunisienne ; les khalifas du Sahel, entre l'Edough et Djidjelli, du Ferdjioua, au Nord-Ouest de Constantine, de la Medjana entre Sétif et les Portes de Fer. Les plus considérables de ces commandements étaient celui du Cheikh-el-Arab, que Valée confia à Farhat-ben-Saïd, remplacé en 1840 par Bou-Aziz-ben-Gana, et celui de la Medjana, dont l'investiture fut donnée à Mokrani.

Ces grands chefs étaient des vassaux plutôt que des fonctionnaires. Il y avait, entre la France et les khalifas, une sorte de contrat synallagmatique ; ils étaient les « lieutenants » du général commandant la province, assimilés à des généraux de brigade, ayant dans leur commandement les honneurs attribués aux khalifas sous le gouvernement des beys.

La solution adoptée par Valée se justifiait par le fait que la métropole demeurait toujours attachée à l'occupation restreinte et refusait aux généraux les moyens d'action nécessaires ; il fallait donc recourir à des procédés pratiques et peu dispendieux. Ce que nous recherchions alors, ce n'était ni des administrateurs, ni des fonctionnaires : c'était des alliés puissants et influents, des gens dont le nom, les antécédents, la situation familiale nous fissent accepter par les populations. A ces alliés, qui venaient nous offrir des pays que nous ne connaissions pas et dans lesquels on ne nous avait jamais vus, nous ne pouvions demander autre chose qu'un concours politique et militaire. En fractionnant le pouvoir entre plusieurs chefs, Valée

cherchait à éviter la faute commise dans l'Ouest par le traité de la Tafna, qui avait démesurément grandi Abd-el-Kader. C'était, en somme, l'idée du protectorat qui reparaissait sous une autre forme ; faute d'une famille royale ou d'un prince, on s'adressait à des chefs multiples pour gouverner le pays par leur intermédiaire.

Le pouvoir des grands chefs ne pouvait se maintenir indéfiniment ; il était fatalement appelé à s'amoindrir et à disparaître le jour où nous prendrions nous-mêmes en main l'administration des indigènes. Cette disparition ne se produisit pas sans secousses et il était difficile qu'il en fût autrement. Le jour où il fallut sacrifier cette aristocratie, elle ne se résigna pas sans peine à son amoindrissement : « Ce que vous faites est juste devant Dieu, disait l'un d'eux, car nous sommes tous fils d'Adam, mais vous nous sacrifiez, nous autres *djouad*, qui vous avions aidé à mettre de l'ordre dans ce pays. Ainsi, malgré tous nos efforts, malgré tout notre sang répandu à votre service, nous ne laisserons pas à nos enfants la considération, la *horma* que nous avaient laissée nos pères. »

## III

**ABD-EL-KADER ET SON GOUVERNEMENT. L'HOMME ET L'ŒUVRE**

Après le traité de la Tafna, il y eut, jusqu'à la proclamation de la guerre sainte par Abd-el-Kader, deux ans et demi de paix relative entre la France et l'émir (30 mai 1837-20 novembre 1839). C'est pendant cette période que notre adversaire montra véritablement du génie dans ses essais pour créer un État, le pourvoir de ses organes, fonder une armée régulière, étendre son autorité, détruire ses ennemis, grouper autour de lui tous les indigènes. C'est à ce moment qu'il faut se placer pour étudier l'homme et son œuvre.

Abd-el-Kader nous est connu par de nombreux documents émanant des Européens qui l'ont approché à des titres divers, consuls comme Daumas, Français à son service comme Léon Roches, prisonniers comme le lieutenant de vaisseau Alby. Lui-même a beaucoup écrit. Il avait les qualités qui en imposent aux indigènes. Il était élégant et beau, orateur remarquable, très courageux, le plus vaillant, le plus habile des cavaliers de sa tribu. Il était cruel ou généreux suivant le besoin, bienveillant ou sévère par calcul.

En 1837, Abd-el-Kader a vingt-neuf ans. Léon Roches, Alby, Berbrugger, de Lacroix, Scott nous ont tracé son portrait. Il était de petite taille, ses pieds et ses mains étaient d'une finesse et d'une blancheur extrêmes. Il avait le teint mat, le

front large et élevé, le nez légèrement aquilin, les lèvres minces ; les yeux, qu'il tenait généralement baissés, étaient doux et très beaux ; une barbe noire encadrait son visage. Il affectait une extrême simplicité dans ses vêtements ; jamais d'or, jamais de broderies sur ses burnous. Un jour, son frère Mustapha s'étant présenté devant lui avec un burnous orné de glands d'or, l'émir, sans dire un mot, s'approcha de lui et les coupa avec la lame d'un poignard. Il était vêtu d'une chemise de toile très fine, d'un haïk qui, après avoir fait le tour de la tête, enveloppait le corps, de deux burnous, l'un blanc et l'autre noir, dont il rabattait le capuchon sur sa tête ; il avait les pieds nus dans des babouches. Il tenait dans sa main droite un petit chapelet qu'il égrenait sans cesse. Il avait un air de douceur mélancolique, avec quelque chose d'ascétique : la physionomie d'un moine guerrier.

A Mascara, Abd-el-Kader habita la maison du bey, mais il ne s'y plaisait pas et préférait la tente. D'ailleurs, toujours en expédition, soit contre les Français, soit contre les tribus, se déplaçant continuellement, l'habitation mobile était pour lui une nécessité. Il se levait avec le jour, faisait la prière, puis tenait conseil dans sa tente. Comme il dormait fort peu la nuit, il faisait ordinairement la sieste, puis expédiait ses ordres. Chaque jour il remplissait les fonctions d'imam, de directeur de la prière, car le Prophète a dit que la prière en commun est la plus agréable à Dieu ; chaque jour aussi il prononçait un sermon, soit dans sa tente, soit à la mosquée, si par hasard on se trouvait dans une ville. Il disait que l'homme qui ne prie pas, à quelque religion qu'il appartienne, est pire qu'un porc.

Sa frugalité était extrême ; ses repas se composaient de *rouïna*, farine délayée dans un peu d'eau, de fruits secs, de couscouss, d'un peu de viande bouillie ; comme boisson, du lait aigre et de l'eau, rarement du café. Ses secrétaires et les personnages qui l'entouraient goûtaient peu cette frugalité et ne l'imitaient pas quand ils étaient hors de sa vue.

Abd-el-Kader avait une profonde vénération pour sa mère, Lalla-Zohra ; il n'avait qu'une seule femme, sa cousine germaine Zeïneb. Comme fortune personnelle, il ne possédait que l'espace de terre que peuvent labourer en une saison deux paires de bœufs et un troupeau de moutons dont la chair servait à offrir l'hospitalité à ses visiteurs, la laine à tisser ses vêtements et ceux de sa famille. Il ne se reconnaissait pas le droit de toucher au Trésor pour ses besoins personnels, excepté pour l'achat de chevaux et d'armes, comme cela est prescrit par le Prophète. Il était le gardien le plus économe et le plus vigilant de la richesse publique ; il ne prélevait absolument rien sur les impôts que lui versaient les tribus. Son seul luxe était celui des chevaux, qu'il aimait beaucoup, en particulier un grand cheval noir dont

le sultan du Maroc lui avait fait présent et qui dansait au son de la musique.

Lettré musulman, l'émir, même au milieu des préoccupations de la guerre, trouvait le temps de se livrer à l'étude. Après la prise de Mascara, il eut beaucoup de chagrin de voir sa bibliothèque tomber entre nos mains. Plus tard, dépouillé de tous ses titres, il en conserva un que la fortune ne pouvait lui ravir : celui d'homme de lettres. En 1852, lorsqu'il vint à Paris avant de se rendre à Damas, il demanda à faire partie de la Société asiatique. Il a laissé des poèmes et des ouvrages philosophiques. Ses vers sont assez difficilement traduisibles, comme ceux de toutes les poésies arabes dont le charme réside dans le rythme et dans les images. Parmi ses ouvrages philosophiques, le plus connu est celui qui est intitulé : *Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent.* On y trouve des considérations intéressantes. La souveraineté spirituelle, celle des oulamas, est, dit Abd-el-Kader, supérieure à la souveraineté temporelle, celle des rois. « Deux choses constituent le monde et la religion : le sabre et la plume, mais la plume a la suprématie, le kalam taillé a pour esclave le sabre affilé. » On peut noter aussi un parallèle entre la religion de Moïse, purement matérielle, celle de Jésus purement spirituelle, et celle de Mohammed qui réunit ces deux caractères : « Ces trois religions n'en font qu'une et ne diffèrent que par des prescriptions de détail. » L'émir condamne les athées, ceux qui disent que le présent vaut mieux que le futur, le certain que l'incertain : « Que de choses, dit-il, ne fait-on pas dans un but incertain ! La durée de cette vie est peu de chose comparée à ce qu'on dit de la durée de l'autre vie ; si ce qu'on dit est un mensonge, il ne m'échappera que le repos et la jouissance pendant les jours de ma vie ; mais si ce qu'on dit est vrai, je resterai dans le feu pendant l'éternité ; entre ces deux choses, il n'y a aucun rapport d'égalité. » C'est le pari de Pascal.

Le camp d'Abd-el-Kader avait une forme circulaire ; les tentes de l'infanterie en formaient les limites ; celles de la cavalerie se trouvaient au milieu, les chevaux attachés au dehors et entravés par une corde ; chaque tente renfermait quinze ou vingt hommes. Au centre du camp se trouvait la tente de l'émir, devant laquelle était ménagé un vaste espace libre ; vingt esclaves nègres la gardaient. Elle était très vaste (15 mètres sur 6) et garnie intérieurement de draps de diverses couleurs ; un rideau la séparait en deux parties : l'une réservée au sommeil de l'émir, l'autre dans laquelle il donnait ses audiences. Le sol était recouvert de tapis. Dans un coin étaient roulés six drapeaux en soie qu'on portait constamment devant lui lorsqu'il était en marche. Un tabouret assez élevé dont il se servait pour monter à cheval, un matelas sur lequel il s'étendait, des coffres renfermant son trésor et sa correspondance, quelques livres, des armes constituaient tout l'ameu-

blement. La musique militaire, composée de hautbois, de grosses caisses et de timbales, jouait trois fois par jour devant sa tente : à midi, à quatre heures et à huit heures du soir. A côté de la tente de l'émir était celle de ses secrétaires et des hauts fonctionnaires, un peu en arrière celles qui renfermaient les munitions, les vivres, les cadeaux. Les secrétaires et les grands personnages restaient debout devant l'émir ; lorsqu'il avait un ordre à leur donner, il leur faisait signe, leur parlait à voix basse, puis ils se retiraient à reculons.

Lorsqu'on était en marche ou en campagne, les réguliers et le convoi étaient en avant, puis venaient les cavaliers auxiliaires irréguliers. Autour de l'émir se trouvait la musique, les porte-drapeaux, les nègres de son service personnel. Au bout de quelques kilomètres, malgré toutes les prescriptions, ce n'était plus qu'une cohue désordonnée. On marchait à petites journées et on ne faisait point de haltes. Si l'on voulait combattre ou effectuer une razzia, on laissait le camp à la garde d'un nombre suffisant de réguliers et l'opération se faisait avec les troupes les plus légères et les mieux montées. Lorsqu'on arrivait à l'étape, en un clin d'œil les tentes étaient montées, le convoi déchargé, les chameaux baraqués, les mulets attachés, les sentinelles posées. L'émir entrait alors dans le camp, en faisant caracoler son cheval, accompagné de deux saïs très agiles qui bondissaient avec le cheval. Au moment où il mettait pied à terre devant sa tente, on tirait trois coups de canon.

ABD-EL-KADER ENTOURÉ DES SIENS
(d'après un dessin de Legrand).

Tout ce cérémonial est celui qui s'est conservé très exactement jusqu'à nos jours chez les sultans du Maroc, auxquels il a été visiblement emprunté par Abd-el-Kader. D'ailleurs, il se faisait appeler le plus souvent *khalifa sultan-el-Gharb*, le lieutenant du sultan du Maroc. Dans la première partie de sa carrière, des liens étroits l'unissaient à Moulay-Abd-er-Rahman, qui lui envoyait des chevaux, des armes, de l'argent, des soldats ; plus tard, le sultan craignit que l'émir, chérif comme lui-même, ne constituât par son prestige

un danger pour sa dynastie ; il le soutint plus mollement, puis l'abandonna.

Abd-el-Kader s'intitulait aussi *emir-el-moumenin*, prince des croyants, *nadhir-bit-el-mal*, conservateur du trésor public, *nasser-ed-din*, celui qui fait triompher la religion, *el-moudjahed-fi-sebil-Allah*, le combattant de la cause de Dieu ; quelquefois, mais rarement semble-t-il, il prit le titre de *khalifa-Allah-fi-ardihi*, lieutenant de Dieu sur la terre.

Si Abd-el-Kader désirait le pouvoir, ce n'était pas, comme le bey de Constantine et comme tant d'autres chefs indigènes avant ou après lui, pour satisfaire ses appétits et ses vices ; il était sincèrement et profondément religieux. D'autre part, seul parmi les musulmans de l'Afrique du Nord, il eut la conception d'un véritable État, avec des fonctionnaires au service du pays et non au sien propre, une caisse publique qui ne se confondait pas avec sa cassette particulière, une armée régulière. Nous ne lui laissâmes pas le temps de réaliser cette conception, à laquelle d'ailleurs les indigènes, qui ne la comprenaient pas, refusèrent en général de se rallier.

Deux moyens s'offraient à l'émir pour combattre les Français : s'appuyer sur le sentiment religieux et emprunter aux chrétiens leur organisation. Il employa ces deux moyens simultanément, bien qu'ils fussent assez difficilement conciliables.

Le gouvernement d'Abd-el-Kader était essentiellement théocratique. Il interdisait sévèrement le jeu, le tabac, la prostitution. Il exigeait la stricte observation des pratiques religieuses, s'efforçait de propager l'instruction, de faire régner la justice : « Mon devoir, disait-il, comme chef et comme musulman, était de relever la religion et la science. Afin que la religion, par laquelle seule nous pouvions lutter contre vous, se ravivât partout, dans les villes comme dans les tribus, j'avais établi des écoles où l'on apprenait aux enfants leurs prières, les plus importants préceptes du Coran, enfin la lecture et l'écriture. Comme l'instruction, j'avais partout organisé la justice. J'ai voulu qu'aucune exécution capitale ne pût avoir lieu que conformément à la loi de Dieu, dont je ne me considérais que comme le lieutenant. J'ai fait mettre à mort bien des individus, mais jamais sans jugement. Grâce à la surveillance de mes khalifas, les routes étaient devenues si sûres qu'on avait renoncé à entraver les chevaux pendant la nuit et qu'une femme pouvait sortir seule sans crainte d'être insultée. » Mais Abd-el-Kader se heurta aux obstacles que rencontrent tous les gouvernements théocratiques, obstacles qu'ont connus Charlemagne et Grégoire VII. Les indigènes de l'Afrique du Nord, capables de fanatisme dans un moment de surexcitation, sont au fond très peu religieux. Un jour, dans un combat contre les Français, un caïd, voyant un cavalier s'éloigner du champ de bataille, lui cria :

« As-tu peur de la mort? Ne sais-tu pas que si tu meurs en combattant l'infidèle, quarante houris t'attendent au ciel? — Fathma me suffit », répondit l'autre sans se retourner.

**L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE** L'organisation administrative donnée à l'Algérie par Abd-el-Kader répondait bien à la structure physique et sociale du pays. Quoiqu'il ait prétendu ne rien emprunter aux Turcs, qu'il détestait, son système en réalité n'est pas sans rappeler le leur. Avec lui, il y a encore des *makhzens* et des *raïas*, mais en général les anciens *makhzens* deviennent *raïas* et les anciens *raïas* deviennent *makhzens*.

Abd-el-Kader divisa l'Algérie en un certain nombre de *khalifaliks* ou grands gouvernements. Chaque khalifalik était partagé en aghaliks, chaque aghalik en caïdats, chaque caïdat en cheikhats. Les khalifas ou gouverneurs de province réunissaient entre leurs mains tous les pouvoirs civils et militaires ; il en était d'ailleurs de même des fonctionnaires d'ordre inférieur qui leur étaient subordonnés ; point de séparation des pouvoirs, point de conflits d'autorité. Les chefs, chacun dans leur sphère, étaient responsables du maintien de l'ordre et de l'exécution des lois religieuses ; en temps de guerre, ils se mettaient à la tête des contingents qu'ils avaient amenés.

Les choix de l'émir furent guidés par deux considérations : le dévouement à sa personne et l'influence traditionnelle sur les populations. Il écarta autant que possible la noblesse militaire, les *djouad*, et les anciens représentants du gouvernement turc et donna la préférence à la noblesse religieuse, aux marabouts et aux *cheurfas*. Il renonça à l'ancien système d'après lequel chaque nouveau promu payait en échange du burnous d'investiture une somme d'argent proportionnelle aux bénéfices de sa fonction. Il avait essayé de remédier à la vénalité des charges, qui est la grande plaie des pays musulmans et s'efforçait de protéger les indigènes contre les exactions des chefs ; mais il ne se faisait pas d'illusion sur les résultats.

Les circonscriptions administratives tracées par Abd-el-Kader étaient d'importance et d'étendue inégales ; les limites variaient selon qu'il voulait agrandir ou diminuer l'influence des titulaires du commandement, et le nom même changeait suivant que telle ou telle tribu exerçait la prépondérance. En 1839, au moment où la puissance de l'émir était à son plus haut degré, on comptait neuf khalifaliks : celui de Mascara, confié à Mustapha-ben-Thami, cousin et beau-frère de l'émir, très instruit, très dévoué, mais très poltron ; celui de Tlemcen, donné à Bou-Hamadi, marabout originaire des Traras, rude et sauvage, mais courageux, actif, infatigable ;

celui de Miliana, géré par Sidi-Embarek, le marabout de Koléa, dont la famille était originaire des Hachem et dont la zaouïa était un des grands centres religieux de l'Algérie ; celui de Médéa, gouverné par Berkani, d'une famille maraboutique des environs de Cherchel ; celui du Sebaou, dont le titulaire était Mohammed-ben-Mahi-ed-Din ; celui du Hamza, donné à Ahmed-ben-Salem, marabout des Khachna ; celui de la Medjana, à Mokrani ; celui des Zibans, à un marabout de Tolga, Ben-Azouz ; celui du Sahara, à Abd-el-Baki.

En réalité, le pouvoir d'Abd-el-Kader et de ses représentants dans quelques-unes de ces circonscriptions était purement théorique. Le centre de sa puissance était la province d'Oran ; à mesure qu'on s'en éloignait, son influence diminuait ; dans la province de Constantine, pays de *djouad* et non de marabouts, on l'ignorait ; les grandes tribus sahariennes échappaient à son emprise ; enfin les Kabyles lui refusaient leur concours. En 1839, il se rendit en Kabylie avec seulement quelques cavaliers d'escorte, car Ben-Salem lui avait conseillé de se présenter en hôte inoffensif, en simple pèlerin ; il fut bien accueilli, mais lorsqu'il voulut prêcher la guerre sainte, demander des fantassins pour son armée régulière et enfin la dîme, *l'achour*, les Kabyles se fâchèrent : « Nous ne demandons pas mieux, lui dirent-ils, que de vivre en bonne intelligence avec votre khalifa, mais qu'il ne nous parle jamais d'impôt, comme il l'a déjà fait dans les plaines, car nos ancêtres n'en ont jamais payé et nous voulons suivre leur chemin. Vous vous êtes annoncé chez nous en qualité de pèlerin, et nous vous avons offert la diffa. Sachez bien que si vous étiez venu comme *makhzen*, au lieu de couscouss blanc, nous vous aurions rassasié de couscouss noir (de poudre). Quant aux chrétiens, s'ils viennent jamais chez nous, nous leur apprendrons ce que peuvent les Zouaouas à la tête et aux pieds nus. »

Grâce à son merveilleux génie d'organisation, Abd-el-Kader tira des indigènes, en quelques années, le maximum de ce qu'on pouvait en attendre. Mais il ne réussit pas à réaliser entre eux l'impossible union. Leur anarchie, leur manque d'esprit politique ne lui permirent pas de constituer un gouvernement national. Le refus de concours des Kabyles en particulier contribua puissamment à sa défaite. D'ailleurs, le gouvernement théocratique est difficilement compatible avec une administration régulière. Après la convention de la Tafna, l'émir gagna en puissance matérielle, mais perdit en influence religieuse, car il avait pactisé avec les infidèles. Il s'efforça alors d'avoir une armée, des approvisionnements, de lever des impôts. Mais les impôts font haïr celui qui les perçoit. Des chefs rivaux se dressèrent contre lui ou refusèrent de lui obéir. Enfin, même chez les tribus qui lui étaient le plus

dévouées, la lassitude vint vite et de plus en plus nombreux furent parmi les indigènes ceux qui aspiraient à la paix.

**L'ORGANISATION FINANCIÈRE**

La perception de l'impôt a toujours donné lieu dans les pays musulmans à de sérieuses difficultés. L'impôt n'y est en principe qu'une aumône régularisée, une obligation de caractère religieux qui s'est transformée peu à peu en une obligation politique : « Vous paierez chaque année la *zaka*, dit le Coran, le produit en sera appliqué aux pauvres et aux nécessiteux, à ceux qui sont chargés de défendre votre pays ; elle servira au rachat des esclaves, au soutien des voyageurs. » Comme les gouvernements en général n'observent guère les règles imposées par le Prophète pour la répartition de l'impôt, les musulmans en prennent prétexte pour s'y soustraire. Abd-el-Kader s'efforça de rendre aux contributions leur caractère purement religieux et leur donna comme destination la guerre sainte contre les infidèles. Dans les premiers temps, les indigènes s'y soumirent, mais bientôt elles leur devinrent odieuses et ils se refusèrent à les payer.

Le trésor public d'Abd-el-Kader était alimenté en premier lieu par l'*achour*, dîme des céréales, perçue en nature ; les grains étaient versés dans les silos de l'État ; ils servaient à l'approvisionnement des colonnes expéditionnaires et à l'ensemencement des terres de l'État ou des laboureurs pauvres ; pendant la paix, une partie était vendue à Arzew, Ténès et Cherchel et utilisée en achats d'armes et de munitions. La *zekkat* ou *zaka*, impôt sur les troupeaux, était perçue soit en nature, soit en argent ; les chevaux en étaient exemptés. A ces deux impôts se joignaient la *maouna*, contribution extraordinaire en argent pour l'entretien de l'armée, les *kheltia*, amendes collectives imposées aux tribus qui avaient commis quelque faute, le *halk-el-burnous*, droit d'investiture, les revenus domaniaux, le produit des razzias. Le produit total est naturellement assez difficile à évaluer ; à certains moments, il y eut peut-être deux millions et demi dans les caisses, qui en temps de paix se trouvaient à Takdempt, en temps de guerre dans une tente voisine de celle d'Abd-el-Kader. La frappe de la monnaie étant un des attributs de la souveraineté, l'émir fit venir d'Alger le Maure qui était chargé de ce service du temps des Turcs. L'unité monétaire était le *boudjou* ou *réal* (1 franc 35) ; le *douro-bou-medfa* ou piastre forte valait 4 boudjous. Les monnaies divisionnaires était le *roba* (un tiers du boudjou), la *mouzouna* (7 centimes), la *nousfia* (3 centimes et demi).

Cette organisation financière, meilleure que celle des Turcs, était encore bien imparfaite ; la lutte continuait, en dépit des efforts de l'émir, entre les exactions des collecteurs et les ruses des contribuables.

L'ARMÉE

« En faisant la paix avec les chrétiens, disait Abd-el-Kader à Léon Roches, je me suis inspiré de la parole de Dieu qui dit dans le Coran : La paix avec les infidèles doit être considérée par les musulmans comme une trêve pendant laquelle ils doivent se préparer à la guerre. »

L'émir fit les plus grands efforts pour se constituer une armée régulière et une artillerie. Il disposait bien, selon l'habitude indigène, de tous les hommes valides des tribus, qui devaient se rendre auprès de lui à première réquisition ; mais ils ne restaient que peu de temps. Dès qu'ils s'éloignaient de chez eux, ils étaient inquiets pour leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux ; après un échec, ils disparaissaient. Les anciennes tribus makhzen s'étaient prononcées contre l'émir ; il lui fallait donc un noyau de soldats de métier, de réguliers.

LÉON ROCHES
(d'après un dessin de *l'Illustration*).

La première idée de ces troupes régulières a peut-être été donnée à Abd-el-Kader par les réformes de Méhémet-Ali en Égypte ; il s'en entretint avec le commandant Abdallah d'Asbonne, consul de France à Mascara, et Desmichels l'encouragea à la réaliser. L'armée comprenait de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie ; elle se recrutait par engagements plus ou moins volontaires, car en fait chaque tribu était astreinte à fournir un contingent proportionnel à sa population ; elle envoyait ordinairement les pauvres, les orphelins et les mauvais sujets.

L'organisation s'inspirait de celle des Turcs. L'unité était le bataillon de 1000 hommes, commandé par un *agha*, équivalent du *bin-bachi* turc, divisé en compagnies de 100 hommes commandées par un *seyaf* (le *yus-bachi* turc). La compagnie comprenait trois sections, ayant chacune à leur tête un *raïs-es-saff* ou chef de tente et un sous-chef appelé *kahia*. Des secrétaires assuraient le service administratif ; ils étaient à la fois comptables, fourriers et aumôniers. Il y avait en outre un porte-drapeau, un instructeur monté, un tambour-major et des tambours, un chaouch, à la fois messager, gendarme et bourreau, un cuisinier. Les grades étaient les mêmes dans la cavalerie et dans l'artillerie. L'état-major comprenait l'*agha-el-asker*,

général de l'armée régulière, le *bach-tobdji*, chef de l'artillerie, le chef des secrétaires, le chef des chaouchs, deux intendants, des porte-drapeaux, des musiciens.

L'infanterie portait le *seroual* ou pantalon bleu, le caban brun-marron avec capuchon, la chéchia, un gilet, une chemise, des *belras* ou babouches jaunes. Les cavaliers avaient un uniforme écarlate. Les gradés, vêtus de drap plus fin, amarante, écarlate ou bleu foncé, portaient leurs insignes en forme de sabres ou de croissants, avec des devises arabes brodées sur les manches. L'émir avait institué une décoration ; c'était une plaque sur laquelle étaient inscrits les mots : *Nasser-ed-din*, champion de la religion ; cette décoration donnait droit à certains privilèges.

L'avancement était laissé entièrement au choix du sultan. La ration consistait en semoule et en beurre fondu. La solde était de 6 réaux par mois pour les fantassins (8 francs), 7 réaux pour les cavaliers. Il y avait un service de santé, un code de justice militaire. Les instructeurs étaient des soldats de Tunis, de Tripoli, des déserteurs de l'armée française, des étrangers européens.

La grosse difficulté était de se procurer des armes, des munitions et surtout des canons. Les fantassins avaient des fusils français avec la baïonnette ; l'émir était autorisé par le traité de la Tafna à s'en procurer en France ; d'autres furent pris à la Macta, volés à des sentinelles, vendus par des soldats. Du Maroc et de Gibraltar vinrent beaucoup de mousquetons anglais. La contrebande se faisait aussi par Oran et Nédroma. Il y avait quelques petits ateliers de réparation à Mascara, à Tlemcen et à Takdempt. Quant aux canons, Abd-el-Kader, d'après Daumas, avait 36 pièces, dont 12 seulement pouvaient tenir la campagne, 100 canonniers, peu de projectiles. En octobre 1838, le maréchal Valée lui envoya 400 obus. Des essais de fonte de canons et de fabrication de poudre furent faits à Tlemcen, à Takdempt et à Miliana ; ils réussirent médiocrement.

En temps de paix, un bataillon de fantassins de 1 000 hommes avec 250 cavaliers, 30 artilleurs, 2 ou 3 pièces de canon était détaché auprès de chaque khalifa ou gouverneur de province, le noyau central restant auprès de l'émir.

En somme, les réguliers d'Abd-el-Kader, si médiocres qu'ils fussent, lui donnaient une évidente supériorité sur les chefs indigènes. Même en face des forces françaises, ils montrèrent souvent beaucoup de résistance ; ils joignaient à leur bravoure native une certaine discipline, pouvaient tenir en bataille rangée ou couvrir une retraite.

Lorsque nous eûmes atteint Mascara et Tlemcen, l'émir vit le danger de placer ses approvisionnements dans des villes aussi rapprochées de la mer et porta sa véritable ligne de défense à la lisière méridionale du Tell. Il s'efforça de créer là une série

d'arsenaux et de places de défense qu'il espérait devoir être hors de notre atteinte. C'étaient Sebdou, Saïda, Takdempt, Taza, Boghar. Le principal de ces établissements était Takdempt, située à 10 kilomètres de Tiaret, sur les bords de la Mina ; il y fit contruire une kasba, un arsenal et la peupla avec des habitants de Mostaganem, de Médéa, de Miliana. Il avait calculé que ces centres seraient inaccessibles aux armées françaises, embarrassées d'un énorme matériel. « Le maréchal Bugeaud, dit-il, m'a prouvé que je m'étais trompé. »

**LES EUROPÉENS CHEZ ABD-EL-KADER**

On peut ranger en trois catégories les Européens qui ont été en rapports avec Abd-el-Kader ou ont séjourné auprès de lui : les consuls, les aventuriers ou renégats, les prisonniers.

Après le traité Desmichels, les Français eurent comme consul à Mascara un Syrien qui avait servi aux mamelouks de la garde impériale, Abdallah d'Asbonne. Le traité de la Tafna prévoyait également que la France entretiendrait des agents auprès de l'émir. On songea, pour cette fonction délicate, à Duvivier, à La Moricière ; on choisit finalement le commandant Menonville, du 47e de ligne, qu'accompagnait le docteur Warnier ; il devait, d'après ses instructions, « étudier le caractère de l'émir, ses projets, son armement, lui donner une idée exacte de la puissance militaire de la France, lui dire qu'il était appelé à régénérer l'Afrique, lui parler souvent du pacha d'Égypte qui s'était entouré de Français ; l'accompagner dans ses déplacements pour étudier le pays ». Quelques semaines s'étaient à peine écoulées lorsqu'on apprit que Menonville, devenu subitement fou furieux, s'était suicidé après avoir tué son interprète. Après deux intérimaires, on envoya le capitaine Daumas, qui avait appris l'arabe et s'intéressait beaucoup aux mœurs des indigènes. Consul à Mascara du 13 novembre 1837 au 15 octobre 1839, Daumas est, avec Léon Roches,

LE CAPITAINE ABDALLAH D'ASBONNE
(d'après un dessin de F. Barrias).

l'Européen qui a le mieux connu et compris l'émir. Sa mission était pénible et même dangereuse, car, si les chefs étaient corrects, la populace manifestait sa haine et son mépris à l'envoyé des chrétiens. Daumas, rappelé à Oran quand la rupture devint imminente, avait parfaitement prévu que la paix avec l'émir ne pouvait être durable et indiqué combien les bases de son pouvoir étaient fragiles.

LE COMMANDANT DAUMAS
(d'après un dessin de B. Roubaud).

Les aventuriers et les renégats ont toujours joué un certain rôle dans les pays musulmans et en particulier en Algérie, comme on l'a vu en ce qui concerne l'époque turque. D'un côté, les musulmans sont impuissants à s'organiser, ignorent l'art de l'ingénieur, ne savent pas tenir une comptabilité. D'autre part, certains hommes, gênés par l'étroite discipline des sociétés modernes, attirés par l'islam, rêvent de vivre les contes des Mille-et-une-Nuits, d'avoir à profusion des chevaux et des femmes. La réalité est en général bien différente et leur vaut beaucoup de désillusions.

Parmi ces hommes, que séduisait une sorte de mirage romantique, le plus intéressant de ceux qui entrèrent au service d'Abd-el-Kader fut Léon Roches. Il a raconté lui-même ses aventures, non sans les embellir quelque peu. Appelé à Alger en 1832 par son père, qui avait été attaché à l'intendance lors de l'expédition d'Alger, il prit, après la paix de la Tafna, la résolution d'aller rejoindre Abd-el-Kader, pour lequel il avait conçu une vive admiration et se fit passer pour musulman. Mal accueilli au début et considéré comme un espion, il devint bientôt le secrétaire de l'émir et l'accompagna dans ses déplacements. Il finit cependant par le quitter et Bugeaud en fit son collaborateur.

Les autres Européens qui ont vécu auprès d'Abd-el-Kader n'avaient ni la notoriété, ni le désintéressement de Léon Roches. On peut citer Hassan-le-Hongrois, homme mystérieux, cachant, si l'on en croit Léon Roches, quelque grande infortune; un jeune officier d'artillerie polonais; un Français, Guillemain, venu chez Abd-el-Kader avec le consentement du gouvernement pour diriger la fabrique d'armes

de Takdempt et qui fut assassiné ; enfin Cazes, ingénieur et minéralogiste, directeur de la fonderie de Miliana.

Les déserteurs, méprisés des musulmans, menaient une existence misérable ; on leur prodiguait l'insulte et la menace. Parmi les plus notables fut le chasseur d'Afrique Moussel, qui prétendait avoir été poussé à la désertion par les brutalités d'un adjudant ; s'étant trouvé en sa présence dans un combat, il le décapita et le mutila ; lui-même fut plus tard repris et passé par les armes. Le chasseur d'Afrique Dumoulin, dit Abdallah, finit sa carrière au Maroc ; Gestringer, dit Hamidou, de Munich, tout à fait islamisé, fut instructeur de l'infanterie de l'émir. Hulsen, dit Mustapha, Javal, dit Abdallah, d'autres encore, pour la plupart déserteurs de la Légion ou du bataillon d'Afrique, traînèrent une existence misérable. En somme, sauf Léon Roches, les éléments européens dont disposait Abd-el-Kader étaient des plus médiocres ; il ne pouvait d'ailleurs pas les employer à son gré, en raison des jalousies et des haines de son entourage.

L'habitude de faire des prisonniers était inconnue des indigènes avant Abd-el-Kader ; quiconque tombait aux mains de l'ennemi était décapité et mutilé. L'émir entreprit de réagir et supprima, au grand mécontentement des indigènes, l'usage de payer les têtes : « Combien donnes-tu pour un prisonnier. — Huit douros. — Et pour une tête coupée ? — Vingt-cinq coups de bâton sur la plante des pieds. » Les prisonniers étaient bien traités lorsqu'ils étaient auprès de l'émir, mais, lorsque celui-ci s'éloignait, on leur infligeait toutes sortes de vexations ; c'est en son absence qu'eut lieu le massacre des prisonniers de Sidi-Brahim. Les aventures romanesques et merveilleuses des prisonniers de l'émir ont été racontées dans divers ouvrages et sans doute embellies et dramatisées. Virginie Lanternier, fille d'un colon de Dely-Ibrahim, capturée et emmenée au Maroc, y devint la femme du sultan Sidi-Mohammed.

**LES PROGRÈS D'ABD-EL-KADER DE 1837 A 1839**

Ainsi, de 1837 à 1839, Abd-el-Kader a fait de remarquables efforts pour organiser son administration et surtout son armée. S'il ne réussit pas à créer un royaume arabe, c'est que la période de paix fut trop courte et qu'il rencontra trop d'obstacles de tous genres chez les indigènes. La rupture était d'ailleurs inévitable entre la France et lui. Les difficultés commencèrent dès le lendemain de la signature du traité de la Tafna, en raison des erreurs et des obscurités de rédaction qui le rendaient inexécutable. Le maréchal Valée, après la prise de Constantine, avait demandé au ministère comment il fallait interpréter l'article 2 du traité d'après lequel la France

se réservait « la plaine de la Mitidja bornée à l'Est jusqu'à l'Oued-Keddara et au delà ». On lui répondit que, par ces mots, il fallait entendre tout ce qui, dans la province d'Alger, était au delà de l'Oued-Keddara jusqu'à la province de Constantine. Mais Abd-el-Kader n'admettait nullement cette interprétation ; il prétendait que le traité ne nous permettait pas de nous étendre à l'Est de la Mitidja.

Nous ne pouvions cependant nous interdire les communications entre Constantine et Alger. Valée demanda un remaniement du traité. Abd-el-Kader évita toute réponse catégorique ; il était parfaitement informé de ce qui se passait à Paris, où on caressait la chimère de conserver seulement une zone étroite voisine du littoral, d'y installer la colonisation et de gagner peu à peu par le commerce et les relations pacifiques la masse des populations indigènes. L'émir adressa au roi Louis-Philippe des lettres savamment composées, dans lesquelles il protestait de son amour pour la paix, se posant en prince éclairé et en propagateur de notre civilisation. Il écrivit à M. Thiers et au maréchal Gérard. Ces lettres demeurèrent sans réponse.

La paix que voulait maintenir l'émir était une paix armée, dans laquelle grandissaient tous les jours à nos dépens son prestige et sa puissance. En ce qui concernait l'interprétation du traité de la Tafna, il trancha la difficulté en prenant possession du territoire contesté. Il intervint d'abord dans le Titteri, où une ligue s'était formée contre lui ; victorieux de son adversaire Ben-Aouda-el-Mokhtari, il le nomma, par un coup de politique habile, agha du pays qui venait de se soumettre et s'en fit un serviteur dévoué. Puis il attaqua les Koulouglis, qui habitaient les bords de l'Oued-Zitoun, affluent de l'Isser, et qui s'étaient soumis à l'autorité française ; sa vengeance fut terrible contre ces musulmans qui avaient pactisé avec les infidèles. A la nouvelle de cette agression, Valée envoya au Fondouk d'abord le directeur des affaires arabes, Pellissier de Reynaud, puis une brigade commandée par le général Bernelle pour surveiller les mouvements de l'émir. Mais, de part et d'autre, on résolut de ne pas pousser les choses à l'extrême.

Abd-el-Kader cependant mettait le temps à profit, notamment dans la province de Constantine. Il prétendit que la Medjana et le Zab ne faisaient pas partie de l'ancien beylik, que c'étaient des pays vassaux soumis à des chefs héréditaires et qu'en conséquence il ne lui était pas interdit d'y intervenir. Comme pour les limites de la Mitidja, il trancha la question en marchant sur Biskra, d'où il chassa l'ancien bey Ahmed et où il investit Farhat-ben-Saïd.

Aïn-Mahdi, ksar situé à 30 kilomètres à l'Ouest de Laghouat, au pied du Djebel-Amour, était le centre de la confrérie religieuse des Tidjaniya, rivale de celle des Kadriya à laquelle appartenait Abd-el-Kader. L'émir, dans son désir de réaliser

l'union de tous les musulmans, fit des avances au marabout d'Aïn-Madhi, qui répondit par un refus enveloppé dans une phraséologie onctueuse.

Voyant que ses essais de conciliation demeuraient inutiles, Abd-el-Kader vint mettre le siège devant Aïn-Madhi avec 2 000 fantassins, 200 cavaliers, 30 artilleurs et 2 obusiers de 24. Il fut aidé dans cette guerre de siège par les conseils de Hassan-le-Hongrois et de Léon Roches ; Valée de son côté lui envoya des obus et le sultan du Maroc 4 pièces de canon. Après six mois de siège, tout se termina comme d'ordinaire entre indigènes, par une transaction entre le marabout de Mascara et le marabout d'Aïn-Madhi. Abd-el-Kader fit son entrée dans le ksar et en rasa les murailles.

**L'EXPÉDITION DES PORTES-DE-FER**

Le maréchal Valée comprit la nécessité de répondre par des actes aux empiétements d'Abd-el-Kader, sous peine de voir l'Algérie tout entière se ranger sous sa domination. Il résolut de se

ENTRÉE DES PORTES-DE-FER
(d'après une aquarelle de Dauzats, musée de Versailles).

rendre de Constantine à Alger en passant par le territoire que l'émir déclarait lui appartenir. Le duc d'Orléans s'intéressait particulièrement aux choses algériennes ;

sa sollicitude pour l'armée, son désir de payer de sa personne l'incitaient à revenir en Afrique. Valée voulut donner un grand éclat à ce voyage ; au mois d'octobre 1839, accompagné de l'héritier du trône, il se rendit par mer dans la localité nouvellement créée de Philippeville et de là à Constantine. On forma une colonne qui s'avança par Mila et Sétif, franchit le défilé des Bibans ou Portes-de-Fer. La colonne défila ensuite par les Beni-Mansour et les Isser et fit sa jonction au Fondouk avec les troupes d'Alger.

Le passage des Portes-de-Fer, célébré comme une marche triomphale, n'avait été en réalité qu'une promenade militaire très rapide et presque furtive. Le « vieux Louis XI » avait jusqu'au dernier moment gardé le secret sur ses projets et s'était assuré quelques complicités sur son parcours. Au retour, le maréchal et le prince furent accueillis avec enthousiasme à Alger ; les fêtes durèrent plusieurs jours. Le *Moniteur officiel de l'Algérie* déclara : « L'Afrique a désormais traversé l'époque des épreuves qui marquent toujours la naissance des grands établissements coloniaux ; elle marche maintenant par sa propre force et nous touchons au moment où nos efforts recevront une glorieuse récompense. » On croyait avoir tranché toutes les difficultés et on espérait qu'Abd-el-Kader s'inclinerait devant le fait accompli : on ne devait pas tarder à être détrompé.

## IV

**L'ALGÉRIE ET L'OPINION** Plus de trois cents brochures furent écrites pour ou contre l'Algérie durant cette période. Elles témoignent surtout de la fécondité d'imagination de leurs auteurs. Il y eut de bizarres projets. L'un voulait organiser une Compagnie chrétienne pour la colonisation et la civilisation de l'Afrique du Nord ; un autre proposait de couvrir l'Algérie de châteaux forts et d'y faire revivre le système féodal ; un troisième entendait appliquer en Algérie les théories fouriéristes. D'autres prétendaient abriter la région colonisée derrière un fossé et des fortifications qui la garantiraient contre les incursions des tribus.

Parmi les anti-colonisateurs figurent toujours Desjobert et Baude. Desjobert pense que la seule solution raisonnable serait l'abandon ; sachant qu'il ne l'obtiendra pas, il propose la reconnaissance de la nationalité arabe, la déclaration que la France n'établira pas de colons et se bornera à l'occupation des villes maritimes. Baude, lui aussi, trouve que le meilleur parti à prendre serait l'évacuation ; l'Algérie lui paraît pour la France une cause d'affaiblissement au point de vue militaire et

financier ; il faut en faire un Etat vassal, avec un vice-roi français, qui subviendra à toutes ses dépenses. Blanqui est moins absolu ; il estime que le Sahel peut être colonisé par les Européens, mais non la Mitidja ; il déconseille non seulement les cultures tropicales, comme le sucre et le café, mais aussi la culture de la vigne : « On a fait du vin à Alger et j'en ai bu ; mais cette première expérience me permet de rassurer complètement nos vignerons de la Bourgogne et de Bordeaux. » L'intendant Genty de Bussy est manifestement hostile à toute colonisation. Blondel, au contraire, croit la colonisation possible et nécessaire ; si elle n'a pas progressé davantage, c'est par suite du manque de confiance : « Les Chambres doutaient de l'Afrique, le ministère doutait des Chambres, le public doutait à la fois des Chambres et du gouvernement. »

D'autres brochures sont enthousiastes. Jouffroy proclame que « l'Afrique est la grande affaire de la France » ; la question de la conservation de la conquête a été tranchée définitivement par l'instinct national, malgré l'hésitation des Chambres : « Dire qu'Alger est une colonie, c'est mal parler : Alger est un empire, un empire en Afrique, un empire sur la Méditerranée, un empire à deux jours de Toulon. Or, quand la Providence fait tomber un empire entre les mains d'une nation puissante, ou le cœur de cette nation ne bat plus et ses destinées sur la terre sont accomplies, ou elle sent la grandeur du don qui lui est fait et le témoigne en le gardant. » « Les Indes françaises, dit Duchassaing, sont en Algérie, à cinquante lieues de la métropole. » Rozey, l'interprète le plus fidèle des plaintes et des vœux des colons à cette époque, vice-président de la Chambre de commerce d'Alger et fondateur de la Société coloniale, dans de nombreuses brochures adressées aux Chambres, au Conseil d'État, affirme sa foi dans le succès de la colonisation, mais réclame un bon régime de propriété, des mesures d'assainissement, enfin et surtout la sécurité, qu'on ne peut obtenir que par la destruction de la puissance d'Abd-el-Kader et la domination de tout le pays, moins difficile et plus profitable que l'occupation restreinte.

**LA COLONISATION DE 1834 A 1840**

L'œuvre accomplie en Algérie par les colons de la première heure, de la période héroïque, est un magnifique témoignage de l'énergie et de l'esprit d'entreprise de la génération de 1830. Autour des grandes exploitations se groupent des ouvriers européens ; ils habitent d'abord sous la tente, puis construisent des maisons et achètent des terres. Des hameaux se forment et souvent les exploitations elles-mêmes deviennent des embryons de villages. Une grande partie des centres aujourd'hui si florissants du Sahel et de la

Mitidja n'ont pas d'autre origine que les grandes fermes acquises au début de la conquête par des Français ; leurs premiers habitants ont été les cultivateurs appelés à vivre sur ces grands domaines et les ouvriers venus se fixer à proximité des camps.

Parmi ces grands colons du début, le plus remarquable, le plus entreprenant, le plus généreux, le plus actif fut sans doute le baron de Vialar. En 1832, il avait entrepris un grand voyage dans le Levant, emportant des lettres pour le pacha d'Égypte, mais il s'arrêta à Alger et s'y fixa : « Je crus reconnaître, disait-il plus tard, qu'il y avait là de grandes entreprises à tenter. Je vis que le sol était fertile et l'insalubrité du climat à peu près chimérique. Les obstacles que nous avions à surmonter de la part des indigènes me parurent bien moindres que je ne me l'étais imaginé. Je crus entrevoir le temps où cette belle contrée, magnifique don de la Providence, encore aujourd'hui stérile, serait fécondée par le travail et où plus de vingt départements français accroîtraient la richesse et la puissance de mon pays. » Il acheta un domaine à Tixeraïn, un autre à Kouba. Il fit venir des ouvriers du Languedoc pour l'aider à cultiver lui-même une partie de ses terres, traita pour les autres avec des fermiers ou métayers français, mahonnais, indigènes ; en 1834, il acheta des domaines dans la Mitidja, Baraki avec le docteur Baudens, Khadra avec de Tonnac. La même année, il se rendit avec le chef du bureau arabe, Pellissier de Reynaud, au marché de Boufarik ; les deux Européens ne furent pas attaqués, mais les indigènes refusèrent de rien leur vendre, sauf un chien. De Vialar ne se découragea pas et fonda un prix pour le premier Européen qui conduirait à Boufarik une voiture chargée de marchandises, prix qui ne fut gagné que sept mois après.

De Tonnac, associé de Vialar à Khadra, avait appris l'arabe, portait le burnous, vivait à l'indigène de couscouss et de café. Lorsqu'il voulut prendre possession de sa terre, il partit seul avec un cuisinier, s'installa au pied d'un arbre et fit faire le café ; il en offrit aux indigènes, distribua des friandises aux enfants, puis expliqua qu'il avait acheté la ferme, mais entendait ne rien changer aux usages établis ; il s'offrit même à restaurer une koubba en ruines qui se trouvait sur le territoire de la tribu. En compensation, les indigènes l'aidèrent à construire sa maison. Tels étaient ces premiers colons, qu'on représentait en France comme des accapareurs et des exploiteurs. Ils savaient se faire aimer des indigènes, les attacher à leurs intérêts, s'en faire des auxiliaires.

Le prince de Mir, Polonais réfugié en France en 1830, était un homme étrange. Quoiqu'il fût sans ressources, son titre, ses manières, ses promesses éblouirent tout le monde et Drouet d'Erlon, en 1835, lui concéda autour de la Rassauta plus de

4 000 hectares de terres domaniales. Le prince, qui dirigeait son exploitation en grand uniforme de général, voulait convertir les indigènes au christianisme ; une grande croix surmontait le bâtiment principal et une cloche appelait matin et soir les travailleurs à la prière : « Les Arabes, dit Pellissier de Reynaud, respectaient ces signes d'une croyance qui n'était pas la leur ; ils vivaient en parfaite intelligence avec les

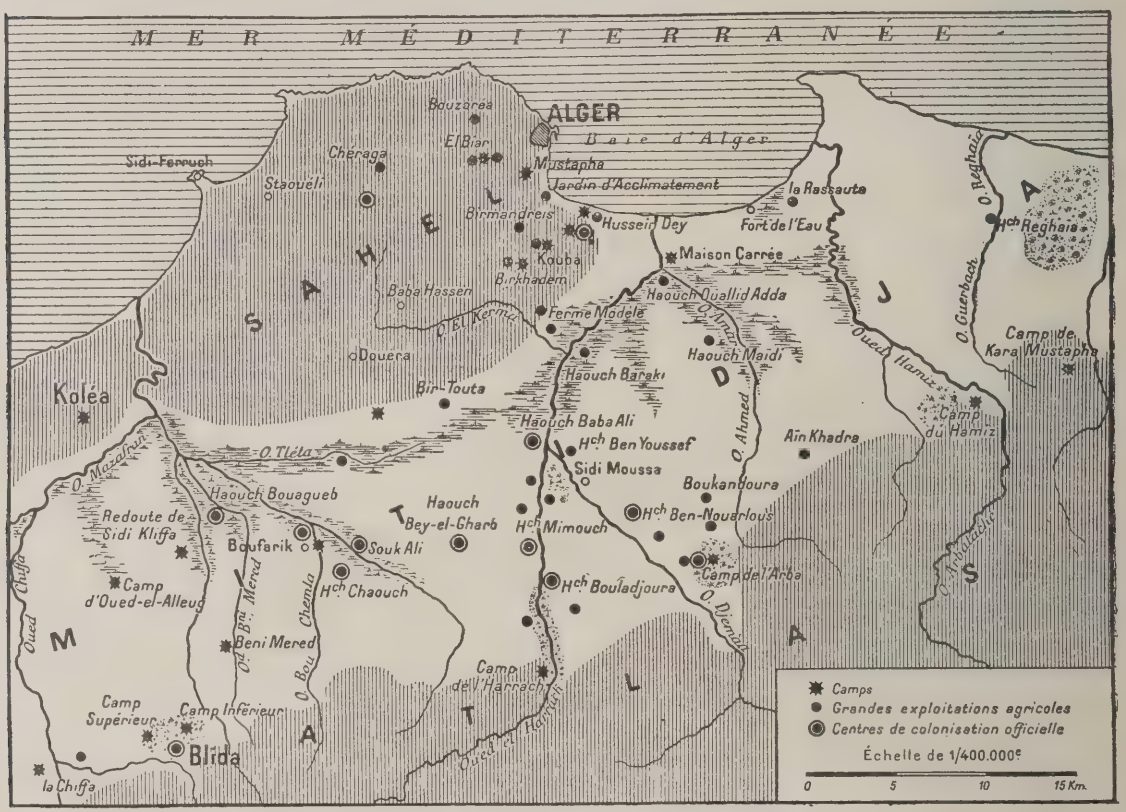


LA COLONISATION DU SAHEL ET DE LA MITIDJA EN 1839
(d'après H. de Peyerimhoff).

Européens, les enfants des deux races jouaient ensemble, les femmes se visitaient, les hommes se liaient d'amitié ». Le prince de Mir était malheureusement un homme peu pratique ; il se trouva bientôt à la merci de ses créanciers et son domaine fit retour à l'État en 1839.

A la Reghaïa, une concession de plus de 3 000 hectares fut accordée à deux Français, Mercier et Saussine ; Mercier arriva d'Amérique en 1836 ; jeune, laborieux, initié au maniement d'entreprises de ce genre, il fit des travaux d'assainissement, cultiva avec succès les céréales, le tabac, le coton, créa une pépinière

d'arbres à fruits. On pourrait citer encore Saint-Guilhem à l'Arba, de Montaigu aux Beni-Moussa, Lapeyrière à Boukandoura.

Sauf dans les environs immédiats d'Alger, où s'élevaient des maisons de plaisance mauresques, d'ailleurs dévastées par la guerre, il n'existait aucune construction. Il fallait délimiter la propriété, construire un mur d'enceinte, édifier une maison de maître, des abris pour les ouvriers, des hangars, des écuries, capter des sources, drainer, assainir, défricher. Il n'y avait pas de routes, pas de ponts, pas de moyens de communication d'aucune sorte ; aller à Alger vendre son blé était une véritable expédition ; à chaque ravin, on déchargeait la voiture et il fallait quatre jours pour franchir la distance de 40 kilomètres qui sépare Blida d'Alger. Surtout, l'insalubrité était grande dans la Mitidja, faute de travaux de desséchement et l'insécurité n'était pas moins redoutable.

Le maréchal Clauzel, dans son second comme dans son premier gouvernement, s'efforça d'encourager la colonisation. Il y avait à Boufarik un camp permanent comportant des baraquements pour 1 500 hommes et des écuries pour 600 chevaux. Des cantiniers et des petits marchands s'étaient groupés à proximité et une ambulance destinée au traitement des indigènes y avait été élevée par les soins du baron de Vialar et confiée au docteur Pouzin. Un appel avait été adressé par lui en France pour une souscription. La sœur de M. de Vialar, fondatrice et supérieure des sœurs de Saint-Joseph-de-l'Apparition, vint soigner les malades, accompagnée de trois autres religieuses.

Par un arrêté du 27 septembre 1836, Clauzel décida de distribuer à Boufarik des lots de terre de 4 hectares moyennant une redevance annuelle de 2 francs par hectare. Au printemps de 1837, il y avait déjà à Médina-Clauzel, comme on appelait le nouveau centre, 150 personnes et 500 en octobre. Boufarik, aujourd'hui florissant et magnifique, devait passer par de cruelles épreuves. Pendant cinq ans, il fallut chaque jour lutter avec les indigènes ; les vols, les incendies, les assassinats étaient continuels. Surtout, dans cette localité entourée de marais et de fondrières, la fièvre et la dysenterie firent de terribles ravages. Il mourait un cinquième et quelquefois un tiers des colons tous les ans. La population se renouvela entièrement trois fois en quelques années et l'expression « une figure de Boufarik » était devenue proverbiale en Algérie pour désigner les paludéens. L'histoire de Boufarik pendant dix ans est un véritable nécrologe.

Grands et petits colons ont prospéré dans des conditions absolument anormales et ont accompli une œuvre magnifique. Aussi le général Dubourg s'indignait-il lorsqu'il lisait que les Français ne savaient pas coloniser : « Cette maxime, s'écriait-il,

est fausse jusqu'à l'absurdité. » Malgré les pillages, la maladies et les misères, les colons avaient réussi à s'implanter solidement dans tous les territoires dont l'accès ne leur était pas formellement interdit, dans le domaine très exigu qui nous était reconnu par le traité de la Tafna, au voisinage d'Oran, d'Arzew, de Mostaganem, d'Alger, de Bougie et de Bône. Le maréchal Valée avait fondé Philippeville, destinée à devenir le port de Constantine, dans la baie de Stora. Mais c'est surtout dans le Sahel et la Mitidja que l'œuvre fut réellement remarquable ; de cette époque datent, dans le Sahel, Dely-Ibrahim, Birkadem, Husseïn-Dey, Mahelma, Cheraga, El-Biar, Staouéli, Douéra ; dans la Mitidja, Boufarik, Beni-Mered, l'Arba, l'Harrach ; 8 000 hectares de terre avaient été mis en culture, dont près de 7 000 dans la région d'Alger ; 64 000 oliviers avaient été greffés, 327 000 arbres plantés, dont 87 000 mûriers. On faisait surtout des céréales et de l'élevage ; cependant on avait déjà planté un peu de vigne et fait quelques essais de coton. De décembre 1835 à mars 1836, plus de 2 000 colons débarquèrent à Alger ; le ministre de la Guerre était assailli de demandes. A la fin de 1839, la population européenne de l'Algérie s'élevait à 25 000 habitants, dont 11 000 Français ; il y avait 14 000 Européens à Alger, 5 000 à Oran, 3 000 à Bône, le surplus se partageant entre Bougie, Mostaganem, Constantine et Philippeville. Les Français dominaient à Alger (6 800), les Espagnols à Oran (2 300), les Maltais à Bône (1 300), marquant déjà une répartition géographique qui devait se continuer par la suite. La population rurale atteignait 2 600 individus. Les importations atteignaient 36 millions, les exportations 5 millions ; chiffres bien modestes encore, mais en progression constante. Le problème de la colonisation algérienne paraissait résolu.

**L'INSURRECTION DE 1839**

De tous les efforts de cette vaillante génération, il ne devait rester que peu de traces ; dans la Mitidja notamment, leur œuvre allait être complètement anéantie. Le 3 novembre 1839, Abd-el-Kader écrivait au maréchal Valée qu'il considérait l'expédition des Portes-de-Fer comme une rupture : « Pour que vous ne m'accusiez pas de trahison, ajoutait-il, je vous préviens que je vais recommencer la guerre. Préparez-vous donc, prévenez vos voyageurs, vos isolés, en un mot prenez toutes vos précautions comme vous l'entendrez. » La rupture prit cependant le gouverneur au dépourvu. Il croyait encore à la paix et envoya Ben-Durand à Médéa porteur d'une lettre pour l'émir. Celui-ci tint conseil avec ses khalifas, qui se prononcèrent pour la guerre. Resté seul avec Ben-Durand, Abd-el-Kader lui dit : « Les khalifas veulent la guerre. Le peuple me traite de *kafir* parce qu'elle n'est pas encore commencée ; les Français en sont la

LE MARÉCHAL BUGEAUD

DUC D'ISLY

Dessin aux trois crayons de Madame C. HANOTAUX.

D'après une eau-forte de M. DESBOUTINS.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

cause, je ne la désirais pas ». Et il renvoya le Juif avec une lettre annonçant qu'il se préparait au combat.

Il y avait 25 000 hommes à Alger et aux environs ; on aurait pu défendre le territoire peu étendu que nous occupions, comme les colons le demandaient. Mais l'ordre fut donné d'évacuer les postes disséminés dans le Sahel et dans la Mitidja et de se replier sur Alger. C'était la ruine de tous les établissements européens, l'anéantissement de dix années d'efforts. Le 20 novembre 1839, l'émir donna l'ordre à Ben-Allal et à Berkani d'envahir la Mitidja par l'Ouest

LES MASSACRES DE LA MITIDJA
(d'après une estampe populaire de l'époque).

et le Sud, pendant que Ben-Salem l'envahirait par l'Est. Dès l'aube, de tous les points de l'horizon, Kabyles, Hadjoutes, réguliers d'Abd-el-Kader s'abattent sur la plaine comme une trombe. Les maisons brûlent, les meules sont incendiées, toute la Mitidja est en feu. La plupart des Européens résistèrent avec une bravoure héroïque ; tel le colon Pirette, qui lutta seul pendant toute une journée contre un millier d'ennemis ; mais, n'étant pas secourus, ils périrent en se retirant non sans peine sur Alger. Les Kabyles s'avancèrent jusqu'au Jardin d'Essai, pillant, massacrant, enlevant les troupeaux. L'épouvante succéda à la confiance ; ce fut une panique générale et Alger même se crut menacée.

Le gouverneur réclama des renforts. Il avait 40 000 hommes et en demandait 12 000 autres, qui lui furent accordés sans hésitation ; au printemps de 1840, l'effectif des troupes était de 60 000 hommes. Valée se décida à reprendre l'offensive. Il occupa Cherchel, puis Médéa et Miliana ; mais les troupes laissées dans les villes se trouvèrent bientôt étroitement bloquées ; il fallait les secourir, les approvisionner, les renouveler. Chaque ravitaillement nécessitait une campagne ; à Miliana, sur 1 100 hommes, 800 moururent de maladie ou de nostalgie. Les hostilités avaient repris dans les provinces d'Oran et de Constantine. Dans l'Ouest, le combat de Mazagran, où 123 hommes du bataillon d'Afrique repoussèrent 2 000 soldats du khalifa d'Abd-el-Kader Ben-Thami, eut un grand retentissement. Dans le Sud de la province de Constantine, Ben-Gana remporta un succès sur les partisans de l'émir et envoya au général Gallois comme trophée 500 oreilles coupées. Néanmoins, on n'était guère plus avancé en 1840 qu'en 1830.

### Les discussions de 1840 au parlement

En France, Thiers avait succédé à Soult comme président du Conseil le 1er mars 1840. A ce moment se produisit la crise extérieure la plus grave qu'ait traversée la monarchie de Juillet. Elle était causée par la question d'Orient et par le conflit qui mettait aux prises Méhémet-Ali avec son suzerain le sultan Mahmoud. L'Angleterre ne pouvait admettre de voir les conquérants de l'Algérie dominer en Égypte et en Syrie : « L'Égypte ! disait le tsar Nicolas à M. de Barante, les Anglais la veulent ; vous vous brouillerez avec eux pour l'Égypte. » C'est ce qui arriva. Ce n'était d'ailleurs pas seulement le sort de l'empire ottoman ou de l'Égypte qui était en jeu dans la grande crise de 1840 : c'était la situation de la France en Europe et la paix du monde.

Les adversaires de l'Algérie jugèrent que les complications européennes étaient de nature à faire triompher la thèse de l'occupation restreinte ou même de l'abandon. « L'Afrique, disait M. Piscatory, c'est la ruine pendant la paix, l'affaiblissement pendant la guerre. L'Afrique est un malheur, une folie et si on doit la pousser hors de toutes limites, sans hésiter je suis pour l'abandon. » Dans la séance du 14 mai 1840, Bugeaud prit la parole et fit d'importantes déclarations : « Voulez-vous, dit-il, rester en Afrique ? Eh bien il faut y rester pour y faire quelque chose ; jusqu'à présent, on n'y a rien fait, absolument rien. Voulez-vous recommencer ces dix ans de sacrifices infructueux, ces expéditions qui n'aboutissent qu'à brûler des maisons et à envoyer bon nombre de soldats à l'hôpital ? Vous ne pouvez continuer quelque chose d'aussi absurde. Il y a un système qu'il faut abandonner : c'est le système de la multiplication des postes retranchés. Je n'en connais pas de plus déplorable ;

il nous a fait un mal affreux. C'est le système de la mobilité qui doit soumettre l'Afrique. Il faut être avare de retranchements et n'établir un poste que quand la nécessité en est dix fois démontrée. » Thiers à son tour proclama la nécessité pour la France de se maintenir et de se maintenir grandement en Afrique ; il rejeta comme un système absurde l'occupation restreinte et déclara bien haut qu'il fallait faire une guerre heureuse à Abd-el-Kader. Aucun ministre n'avait encore parlé sur ce ton de l'œuvre de la France au delà de la Méditerranée. Ces idées n'étaient d'ailleurs pas nouvelles chez Thiers ; il les avait déjà exprimées quelques semaines auparavant dans les salons du duc de Broglie, où il s'était rencontré avec des adversaires de l'Algérie, entre autres Duvergier de Hauranne et d'Haubersart. Ceux-ci avaient objecté la quantité de millions et d'hommes absorbés par cette entreprise : « Eh bien ! s'était écrié Thiers, vous êtes bien heureux d'avoir quelque chose qui touche, qui remue, qui ébranle. Est-ce nos mauvaises discussions, est-ce notre gouvernement représentatif, dans le pauvre état où il est, qui relèvera les âmes des petites passions qui les possèdent, de ce scepticisme qui les ronge ? Non, ce que nous faisons à Paris, ce que nous crions dans nos Chambres, ne fait rien au pays ; mais quand le pays apprend qu'on s'est battu à Mazagran et qu'on a vaincu à Misserghin, les enfants s'émeuvent et les femmes pleurent. Est-ce trop de 60 millions pour maintenir ce qui reste de sentiments moraux et de passions désintéressées, pour empêcher la France de s'accroupir sur sa chaufferette ? »

Valée n'avait plus la confiance du gouvernement ; ce vieux sanglier n'avait pas su se faire aimer et les correspondances venues d'Afrique le critiquaient très vivement. Il n'avait pas suffisamment adapté les méthodes de guerre européennes aux conditions particulières du pays et aux adversaires qu'il rencontrait. Son remplacement était déjà décidé lorsque, le 29 octobre 1840, le ministère Thiers fit place au ministère Soult-Guizot. Le 29 décembre 1840, Bugeaud était nommé gouverneur général de l'Algérie. Cette date marque la fin d'une période ; l'occupation étendue, la conquête totale et intégrale va se substituer au système de l'occupation restreinte.

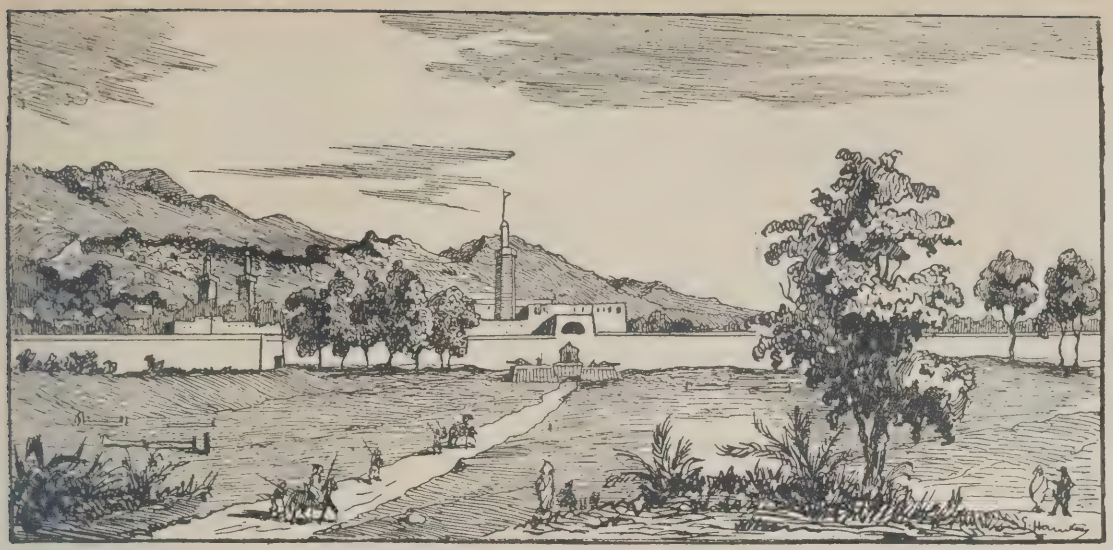

CHAPITRE III

# LA CONQUÊTE INTÉGRALE
## BUGEAUD ET ABD-EL-KADER (1840-1848)

I. *La situation en* 1840. — *Portrait de Bugeaud. — Ses lieutenants. — Ses méthodes de guerre.*

II. *La tactique d'Abd-el-Kader. — Les campagnes de* 1841-1843. — *La prise de la Smala. — Le combat de Sidi-Yahia. — La Kabylie. — Le Maroc. — La bataille d'Isly et la convention de Lalla-Marnia. — La dernière phase de la lutte. — Bou Maza. — L'Insurrection du Dahra. — Sidi-Brahim. — La grande insurrection* (1845-1846). — *Le départ de Bugeaud. — Le gouvernement du duc d'Aumale et la reddition d'Abd-el-Kader.*

III. *L'administration générale. — L'administration des indigènes et les bureaux arabes.*

IV. *La colonisation. — Les idées de Bugeaud en matière de colonisation. — L'armée et la colonisation. — Les Saint-Simoniens. — Essais divers. — La grande colonisation. — Le régime foncier. — Le régime des concessions. — Les résultats.*

# I

Au cours de son histoire, la France, en raison de sa double vocation maritime et continentale, n'a eu la liberté d'esprit nécessaire pour s'occuper des colonies que lorsqu'elle n'avait pas en Europe même de trop graves préoccupations. « L'Afrique, dit Guizot, est l'affaire de nos temps de loisir ». Il faut ajouter que les hommes de la monarchie de Juillet étaient plus ou moins imbus du préjugé qui considérait les affaires européennes comme seules dignes de retenir l'attention ; ils ne pouvaient prévoir l'importance que les questions coloniales devaient prendre à la fin du dix-neuvième siècle et au vingtième siècle.

**La situation en 1840**

En 1840, la situation européenne s'est améliorée ; la France ne songe plus à abandonner l'Algérie ; pour la conserver, une seule solution restait possible : la conquête et la pacification totales. Les essais d'occupation restreinte avaient échoué, les tentatives de protectorat avaient avorté. « La conquête effective de toute l'Algérie, dit Guizot, était devenue la condition même de notre établissement à Alger et sur la côte. Les esprits hostiles à cet établissement et les esprits timides qui en redoutaient les charges essayaient encore de résister à ce qu'ils appelaient un dangereux entraînement ; mais, pour les esprits plus fermes et à plus longue vue, cet entraînement était un résultat nécessaire de la situation et comme un fait déjà accompli. Ainsi se sont faites la plupart des grandes choses, qui ont fait les grandes nations par la main des grands hommes. »

Bugeaud débarqua à Alger le 22 février 1841 ; il conserva ses fonctions de gouverneur général jusqu'au 11 septembre 1847. Il eut donc ce qui avait manqué à ses prédécesseurs : le temps. La grande lutte qui commence le 20 novembre 1839 avec la déclaration de guerre sainte se termine le 23 décembre 1847 avec la soumission d'Abd-el-Kader entre les mains de La Moricière. Elle coïncide donc assez exactement avec le gouvernement de Bugeaud, car, lorsqu'il arriva, les résultats étaient médiocres et lorsqu'il partit il ne restait plus qu'à recueillir les fruits de son effort et à laisser venir le dénouement qu'il avait préparé. Bugeaud fut soutenu par le ministère Soult-Guizot, qui, arrivé au pouvoir à la fin de 1840, devait s'y maintenir jusqu'en 1848. On lui donna les moyens

militaires indispensables qu'on avait refusés à d'autres et notamment à Clauzel. L'effectif des troupes, qui n'était que de 18 000 hommes en 1831, de 31 000 hommes en 1835, de 48 000 hommes en 1838, passe à 63 000 hommes en 1840, 83 000 hommes en 1842, 90 000 hommes en 1844, 108 000 hommes en 1846. C'était le tiers de l'armée française de cette époque. Qui veut la fin veut les moyens.

Bugeaud n'était pas un nouveau venu en Afrique. Des premiers séjours qu'il y avait faits en 1836 et en 1837, il avait rapporté une impression peu favorable ; il était le signataire du traité de la Tafna et, à la tribune de la Chambre des députés, il s'était montré à diverses reprises l'adversaire de la colonie. Mais ses idées s'étaient modifiées : « Il faut, écrivait-il à un ami dès 1839, soumettre tout le pays jusqu'au désert et y implanter de nombreuses et robustes colonies ; en un mot, il faut 100 000 hommes de troupes et 150 millions pendant cinq ou six ans, 80 millions pour l'armée, 60 ou 70 pour la colonisation ; sans cela, on ne fera que végéter misérablement et honteusement. » Dans son discours de mai 1840, il expliqua qu'en réalité il était hostile non à l'Algérie, mais aux demi-mesures, à l'occupation limitée et sans résultats, aux opérations militaires sans envergure : « Puisque mon pays est en Afrique, disait-il, je désire qu'il ne s'y débatte pas dans l'impuissance. » Peut-être aussi la conquête de l'Algérie lui paraissait-elle utile et possible dès l'instant que c'était lui qui était chargé de l'effectuer.

Le gouvernement fit publier un avis ainsi conçu : « Le général Bugeaud ne tardera pas à partir pour l'Algérie. On ne doit pas inférer de sa nomination que l'occupation sera restreinte ; la campagne qui doit s'ouvrir au printemps prouvera le contraire. » Le jour même de l'arrivée du gouverneur, deux proclamations furent affichées sur les murs d'Alger ; l'une était adressée aux habitants : « A la tribune comme dans l'exercice de mon commandement en Afrique, disait Bugeaud, j'ai fait des efforts pour détourner mon pays de s'engager dans la conquête absolue de l'Algérie. Ma voix n'était pas assez puissante pour arrêter un élan qui est peut-être l'ouvrage du destin. Le pays s'est engagé, je dois le suivre. J'ai accepté la grande et belle mission de l'aider à accomplir son œuvre, j'y consacre désormais tout ce que la nature m'a donné d'activité, de dévouement, de résolution. Il faut que les Arabes soient soumis, que le drapeau de la France soit seul debout sur cette terre d'Afrique. Mais la guerre, indispensable aujourd'hui, n'est pas le but. La conquête serait stérile sans la colonisation. Je serai donc colonisateur ardent, car j'attache moins de gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France. » La seconde proclamation était adressée à l'armée : « Vous avez souvent vaincu les Arabes, vous les vaincrez encore ; mais c'est peu de les faire fuir, il faut

les soumettre. Pour la plupart, vous êtes accoutumés aux marches pénibles, aux privations inséparables de la guerre. Vous les avez supportées avec courage et persévérance, dans un pays de nomades, qui, en fuyant, ne laissent rien aux vainqueurs. La campagne prochaine vous appelle de nouveau à montrer à la France ces vertus guerrières dont elle s'enorgueillit. Je demanderai à votre ardeur, à votre dévouement au pays et au Roi, tout ce qu'il faut pour atteindre le but, rien au delà. Je serai attentif à ménager vos forces et votre santé. Les officiers ne négligeront jamais ni d'épargner quelques instants de fatigue à la troupe, ni de donner les encouragements moraux que les circonstances pourraient exiger. »

**Portrait de Bugeaud**

Officier de fortune, sorti du rang, Bugeaud avait acquis en Espagne l'expérience de la guerre de partisans et d'embuscades, expérience qui lui servit dans la guerre d'Afrique. D'autre part, ses origines paysannes et agricoles devaient donner à son œuvre coloniale comme un accent particulier ; il avait été en Périgord le cultivateur travaillant lui-même la terre qu'il rêvera d'introduire en Algérie.

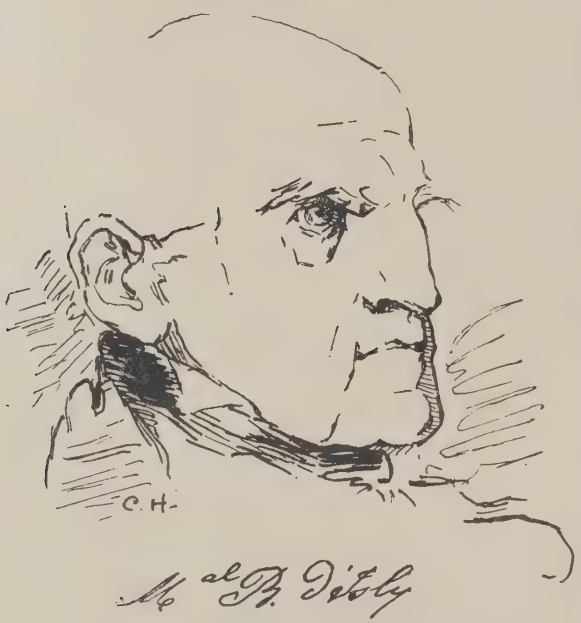


(d'après un dessin d'Yvon).

Bugeaud, à la fois homme de guerre, homme politique, colonisateur, est un personnage plus complexe qu'il ne semble au premier abord. Il est très adroit sous ses apparences brusques ; il a des ruses de paysan. Armand Marrast définissait comme suit Bugeaud orateur : « Une figure sans distinction, un langage de caporal, et cette sorte d'aplomb particulier au troupier qui remplace tout sentiment et toute pensée par une consigne. » Ce jugement est excessif et injuste. Ce qui caractérise Bugeaud orateur politique, c'est son bon sens un peu vulgaire, mais peut-être volontairement vulgaire. Il avait beaucoup de vivacité et de verve, un style familier qui faisait rire la Chambre, où il était très écouté dans les questions militaires et agricoles.

En 1841, Bugeaud a cinquante-sept ans. « Il était de haute stature, dit un de ses

secrétaires, et d'une vigueur peu commune ; il avait le visage plein et musculeux, légèrement gravé de petite vérole ; le teint fortement coloré, l'œil gris clair, le regard perçant mais adouci dans la vie ordinaire par l'expression d'une sympathique bienveillance ; le nez légèrement aquilin, la bouche un peu grande, la lèvre fine et railleuse. Quand la physionomie, empreinte de franchise et de simplicité, s'animait tout à coup sous le choc d'une pensée rapide, le génie rayonnait sur son front large et puissant, couronné de cheveux très rares qui pointaient en flammes argentées. » Son activité de corps et d'esprit était prodigieuse. Il dormait fort peu et ne craignait pas de réveiller son entourage lorsque le sommeil le fuyait ; il écrivait rarement lui-même, et toujours lentement et d'une main mal assurée ; mais ses secrétaires étaient continuellement occupés à écrire sous sa dictée. Travailleur infatigable, il mettait ses collaborateurs sur les dents ; mais son esprit, sa gaieté, son entrain, sa bonhomie le faisaient aimer de ceux qui vivaient dans son intimité. Paternel et grondeur, bourru bienfaisant, ses travers accentuaient sa physionomie. Il aimait à parler et professait toujours. C'était un merveilleux conteur, sachant donner à ses récits un tour pittoresque et original.

Il n'était pas toujours facile à vivre. « Quand, dit Guizot, le Roi, sur la demande du cabinet, nomma le général Bugeaud gouverneur général de l'Algérie, je ne me dissimulai point les conséquences de ce choix et les obligations, j'ajoute les difficultés qu'il nous imposait. Le général Bugeaud n'était pas un officier à qui l'on pouvait donner telles ou telles instructions, avec la certitude qu'il se bornerait à les exécuter de son mieux et à faire son chemin dans sa carrière en contentant ses chefs. C'était un homme d'un esprit original et indépendant, d'une imagination fervente et féconde, d'une volonté ardente, qui pensait par lui-même et faisait une grande place à sa propre pensée, en servant le pouvoir de qui il tenait sa mission. Ni l'éducation, ni l'étude n'avaient, en la développant, réglé sa forte nature. Jeté de bonne heure dans les rudes épreuves de la vie militaire et trop tard dans les scènes compliquées de la vie politique, il s'était formé par ses seules observations et sa propre expérience, selon les instincts d'un bon sens hardi qui manquait quelquefois de mesure et de tact, jamais de justesse ou de puissance. Il avait sur toutes choses, en particulier sur la guerre et les affaires d'Algérie, ses idées à lui, ses plans, ses résolutions et non seulement il les poursuivait en fait, mais il les proclamait d'avance en toute occasion, à tout venant, dans ses conversations, dans ses correspondances, avec une force de conviction et une verve de parole qui allaient croissant à mesure qu'il rencontrait la contradiction et le doute. Il s'engageait ainsi passionnément soit envers lui-même, soit contre eux qui n'ac-

ceptaient pas toutes ses vues, tellement plein de son ferme jugement et de sa patriotique intention qu'il ne s'apercevait pas des préventions qu'inspirait l'intempérance de son langage et ne pressentait pas les difficultés que ces préventions sèmeraient sur ses pas quand, après avoir tant parlé, il aurait à agir. »

Homme de bonne foi et de bon vouloir, cerveau puissant et fécond, doué à un remarquable degré du sens des réalités, Bugeaud a véritablement créé l'Algérie française et c'est à juste titre que les Algériens ont conservé sa mémoire. « Il est, dit Jules Cambon, l'homme qui a marqué sa personnalité de la façon la plus profonde sur notre colonie et une partie des reproches que l'on fait aux Algériens proviennent peut-être de certaines habitudes d'esprit qu'ils ont prises dans les idées personnelles du maréchal Bugeaud. »

Si, chez Bugeaud, l'homme politique et le colonisateur sont contestables, l'homme de guerre est de tout premier ordre. Doué d'une remarquable aptitude pour les choses militaires, brave et réfléchi, résolu et prudent, il savait combiner et agir. Il n'était pas de ceux à qui en impose l'autorité de la routine ; son bon sens, aidé de son expérience personnelle, lui paraissait supérieure à toutes les traditions. Il créa une tactique et une stratégie nouvelles, appuyant ses leçons par d'éclatants exemples. Il tenait assez à ses idées pour les imposer, mais il aimait mieux les faire partager ; au début d'une expédition ou à la veille d'un combat sérieux, il réunissait toujours les officiers pour leur exposer son plan. Les troupes savaient où il les menait ; sûr de lui-même, il leur communiquait son assurance.

LE GÉNÉRAL BEDEAU
(d'après B. Roubaud).

**SES LIEUTENANTS** Bugeaud eut la bonne fortune d'être secondé par de jeunes généraux d'aptitudes et de caractères dissemblables, mais pour la plupart très distingués, qui avaient compris que la guerre en Algérie comportait de tout autres méthodes qu'en Europe. Parmi ces Africains, auxquels revient une grande part dans la conquête, il faut citer au premier rang La Moricière ; esprit inventif et organisateur, connaissant la langue et les mœurs des indigènes, il fut mêlé à tout ce qui s'est fait d'important en Algérie de 1830 à 1848 : opérations militaires, administration indigène, organisation

de troupes spéciales, méthodes de colonisation. Il fut un des premiers officiers de zouaves comme un des premiers officiers de bureau arabe. Il se distingua à l'assaut de Constantine, puis poursuivit sa carrière africaine dans la province d'Oran, jusqu'au moment où l'émir se rendit à lui. Ce petit homme brun, trapu, avec sa tunique ouverte, son pantalon large, sa chéchia, sa canne qui l'avait fait surnommer par les indigènes *Bou-Araoua*, sans épée, sans épaulettes, est une des figures les plus populaires de la conquête de l'Algérie. Pendant les longues marches, il fumait constamment des cigares et le spahi qui le suivait avait été surnommé le porte-cigares de La Moricière. Bien qu'il eût une façon rude de conduire la guerre et ménageât ses hommes moins que Bugeaud, il plaisait aux troupes par son entrain et sa bonne humeur. Il était souvent en difficultés avec Bugeaud, qui lui reprochait d'être discuteur, ergoteur et trop enclin à l'indépendance. Beaucoup plus cultivé que son chef, il représentait un type d'officier plus moderne ; il ménageait la presse, dans laquelle il avait des amis.

LE GÉNÉRAL CHANGARNIER
(d'après A. Schefer).

Un autre collaborateur de Bugeaud fut Bedeau, un des chefs les plus complets qu'il soit possible de rencontrer. D'une probité intransigeante, simple, sage, modeste, intelligent, dévoué par-dessus tout au bien public, c'était une sorte de puritain, fanatique de l'idée du devoir, dur à lui-même et aux autres. Ennemi de tout luxe, à un capitaine qui emportait une petite table, il fit un jour de vives remontrances, parlant de l'armée de Darius perdue par son opulence asiatique. Il soutint un jour, additionnant les avantages de la retraite, des indemnités aux blessés, des hôpitaux, que les officiers étaient grassement payés. Bedeau, qui se distingua à la prise de Constantine, à la bataille d'Isly, en Kabylie, est surtout l'homme de la province de Constantine, comme La Moricière est l'homme de la province d'Oran.

Changarnier, qui s'était déjà illustré comme chef de bataillon du 2e léger dans la retraite de Constantine, eut lui aussi une belle carrière africaine. Il s'entendait

très mal avec Bugeaud, qui se plaignait des aspérités de son caractère altier et orgueilleux. Une des altercations entre les deux hommes est demeurée célèbre ; comme Changarnier déclarait qu'il faisait la guerre depuis longtemps et croyait savoir son métier, Bugeaud lui répondit que le mulet du maréchal de Saxe avait fait vingt campagnes et n'en était pas moins resté un mulet. Aussi, en 1843, ayant reçu sa troisième étoile, Changarnier demanda à rentrer en France et ne revint en Afrique qu'en 1847, après le départ du maréchal.

Bugeaud cependant rendait justice à Changarnier : « Que de fois, raconte le duc d'Aumale, l'ai-je entendu établir un parallèle entre ses lieutenants, en faisant ce geste — il tenait écartés les trois doigts de la main. Le premier, disait-il en prenant le pouce de l'autre main et en le secouant durant sa démonstration, c'est Changarnier, méchant caractère, mauvais coucheur, mais rude soldat, le plus fort, le meilleur de tous mes généraux. Ensuite vient Bedeau, et en même temps il abaissait son pouce ; c'était son index qui représentait le second général. Celui-là est un homme de devoir et de conscience, solide et qui ne bronche pas au feu. Puis enfin arrive La Moricière, faisait-il en touchant le médium ; il est vaillant, infatigable, débrouillard sans doute, mais doctrinaire ; il discute sans cesse, ergote, hésite et n'aime pas les responsabilités ; enfin, c'est mon numéro trois. »

En sous-ordre venaient des officiers plus jeunes qui étaient déjà des chefs remarquables et devaient presque tous devenir d'illustres généraux. Cavaignac, élève de l'école Polytechnique comme La Moricière, d'opinion républicaine, était l'homme du devoir et de la probité, le cœur le plus droit et le plus loyal ; on ne lui reprochait que son sombre accueil, son aspect triste et sévère, sa constante tristesse. Il était en Algérie depuis 1833. « A d'autres les occasions de gloire facile, les colonnes d'assaut à conduire, les positions à enlever, les coups de main brillants à diriger, à Cavaignac les besognes plus pénibles et moins fécondes en renommée éclatante. » Il fut promu lieutenant général en 1843 sur l'insistance du duc d'Aumale : « Il faut le nommer, disait le prince, autrement on aurait l'air de lui donner de mauvaise grâce les grades que tout le monde sait qu'il a gagnés. » Duvivier, brave, intelligent, honnête, mais homme à systèmes, rude, cassant, prétentieux, venu en Algérie en 1830 comme capitaine du génie, avait commandé les zouaves et était devenu maréchal de camp en 1840 ; dans ses écrits sur l'Algérie, il procède par affirmations tranchantes et semble toujours énoncer des vérités éternelles, indiscutables, comme une sorte de prophète. Le jeune duc d'Aumale, quatrième fils de Louis-Philippe, était venu en Algérie en 1840 avec son frère le duc d'Orléans ; il y revint en 1841 comme colonel du 24$^{e}$ de ligne, pour servir sous les ordres de Bugeaud : « Je vous

prie, écrivait-il au gouverneur, de ne m'épargner ni fatigues, ni quoi que ce soit. Je suis jeune et robuste et, en vrai cadet de Gascogne, il faut que je gagne mes éperons. Je ne vous demande qu'une chose, c'est de ne pas oublier le régiment du duc d'Aumale quand il y aura des coups à recevoir et à donner. »

Il faut mentionner encore Pélissier, chef d'état-major incomparable, caractère de fer, dont la brusquerie est restée légendaire ; nommé chef d'escadron après la campagne de 1830 à laquelle il avait participé, il revint en Algérie en 1839 et fut nommé général en 1846. Leroy de Saint-Arnaud, soldat ardent et intrépide, dont on ne peut, malgré son rôle dans le coup d'État du 2 décembre, méconnaître les grands talents militaires, n'était encore que lieutenant à trente-cinq ans ; Bugeaud, qui l'avait eu comme officier d'ordonnance à Blaye, tout en reconnaissant ses imperfections, l'aimait comme un fils et lui donna si bien le moyen de rattraper le temps perdu qu'il devint maréchal de camp en 1847 ; Saint-Arnaud possédait au plus haut point le don de séduire ; sa correspondance, où se montre à chaque ligne son admiration pour Bugeaud, est, en même temps qu'un chef d'œuvre littéraire, un document des plus précieux pour l'histoire de l'Algérie. Yusuf, soldat magnifique auquel son caractère et son origine assignent une place à part, très diversement jugé et pour lequel l'historien Pellissier de Reynaud en particulier se montre extrêmement sévère, était fort apprécié par Clauzel et par Bugeaud, qui l'appelait le Murat de l'armée d'Afrique. Morris, le brave des braves, superbe au feu, vivante personnification de la cavalerie en Afrique, était arrivé en Algérie en 1832 et devint maréchal de camp en 1847. Marey-Monge, petit-fils de l'illustre savant, intelligent et instruit, servit en Algérie de 1830 à 1848. Négrier, officier d'une rare énergie, fit sa carrière en Algérie de 1837 à 1842. Daumas, venu en Afrique en 1835, consul chez Abd-el-Kader, fut directeur des affaires arabes de 1841 à 1847 ; son œuvre est autant politique que militaire ; il faut le compter parmi les principaux collaborateurs de Bugeaud ; il est l'auteur d'ouvrages très savoureux sur les indigènes de l'Algérie. D'autres généraux d'Afrique, moins connus parce qu'ils sont morts

LE GÉNÉRAL MORRIS
(d'après un dessin de Raffet).

jeunes et n'ont pas comme La Moricière et Saint-Arnaud joué plus tard un rôle politique, n'ont peut-être pas eu moins de mérite ; tels sont Géry, âme de feu dans un corps débile, qui mourut des suites des fatigues endurées dans les campagnes contre Abd-el-Kader ; Tempoure, Korte, Bouscarin, Tartas ; ce dernier, compatriote de d'Artagnan, disait un jour : « Jamais le soleil n'a vu tomber Tartas. » Et comme on lui rappelait une circonstance dans laquelle il avait été désarçonné : « C'est vrai, repartit-il, mais ce jour-là il n'y avait pas de soleil. »

D'autres officiers, qui appartiennent plutôt à la période suivante, ont néanmoins servi sous Bugeaud ; tels sont Mac-Mahon, dont la vie militaire résume et condense l'histoire entière de l'ancienne armée d'Afrique, puisque, débarqué à Sidi-Ferruch en 1830 comme sous-lieutenant, il quitta l'Algérie comme maréchal et gouverneur général en 1870 ; Randon, arrivé en 1838 comme colonel du 2e chasseurs d'Afrique, maréchal de camp en 1841 ; Bosquet, qui prit part aux campagnes d'Afrique de 1834 à 1848 ; Martimprey, capitaine en 1835, qui se distingua en maintes circonstances ; Ladmirault, d'une trempe peu ordinaire, puissant organisateur ; Canrobert, venu en Afrique en 1835 comme lieutenant, qui commanda la légion étrangère et les zouaves ; Margueritte, plus jeune encore, engagé volontaire à quinze ans, sous-lieutenant en 1840 à dix-huit ans, magnifique cavalier, excellent administrateur, adoré des indigènes chez lesquels son souvenir est resté légendaire. Puis viennent les aides de camp, les secrétaires et les officiers d'ordonnance : le colonel Eynard, le lieutenant de vaisseau Fourichon, de Garraube, Vergé, Lheureux, Féray, Trochu, Rivet, l'interprète du maréchal Léon Roches, et, parmi les civils, Louis Veuillot. La valeur des exécutants ne doit pas faire oublier celle de l'homme qui les dirigeait : « En fait de guerre, disait Bedeau, notre maître à tous, c'est le maréchal Bugeaud ; à lui seul il vaut tous les autres. Nul d'entre nous n'arrive à l'épaule de ce véritable grand homme. »

**Ses méthodes de guerre** Bugeaud est sans contredit le créateur de l'armée d'Afrique. Il commença par réformer les préjugés et rectifier les méthodes pratiquées depuis 1830. Il renonça au système des petits postes et des blockhaus préconisé par le maréchal Valée et contre lequel il s'était déjà élevé dans son discours de 1840 ; à ces postes, où les troupes étaient décimées par les maladies, l'inaction et l'ennemi, il substitua le système des colonnes mobiles rayonnant sur tout le pays. Plus de lourds convois, toujours attaqués et harcelés ; des troupes alertes, légères, pouvant lutter de vitesse avec leurs adversaires, menant aussi lestement que les indigènes eux-mêmes les razzias et les coups de main. « Ce sont les

jambes de nos soldats qui nous donneront le pays, disait-il ; le fusil ne commande que deux à trois cents mètres, les jambes quarante à cinquante lieues. »

Déjà, en 1838, au camp de la Tafna, il avait exposé ses idées sur la guerre d'Afrique. Aussitôt arrivé, il ordonna d'embarquer les canons de campagne, les prolonges du génie, les chariots de l'administration, enfin de ne garder que les chevaux de trait pour les transformer en bêtes de somme, voulant, disait-il, se rendre sinon aussi léger que les indigènes, du moins assez mobile pour passer partout. Les officiers supérieurs lui firent remarquer que l'artillerie soutenait le moral des soldats et éloignait les Arabes de nos colonnes : « Messieurs, répondit Bugeaud, vous dites que les soldats sentent relever leur confiance par l'artillerie ; je connais depuis longtemps ce sentiment en Europe et il est bien fondé, mais il faut leur apprendre qu'il ne l'est pas du tout en Afrique. Quoi ! vous ne pourrez pas combattre sans canon des Arabes qui n'en n'ont pas, lorsque vous possédez déjà de plus qu'eux trois avantages énormes : l'organisation, la discipline et la tactique? Vous dites que le canon éloigne les Arabes : mais je ne veux pas les éloigner, je veux au contraire leur donner de la confiance, afin de les engager dans un combat sérieux. L'absence de canon, messieurs, a bien d'autres avantages. D'abord, vos marches vous prendront moitié moins de temps et vous donneront infiniment moins de fatigues, car vous n'aurez pas besoin, comme par le passé, de faire une route pour l'artillerie. Mais surtout vous pourrez éviter de donner nécessairement, fatalement dans les guêpiers que les Arabes savent si bien disposer dans les gorges où votre matériel vous forcera de passer. Or, je vous en préviens, nous ne ferons jamais retraite devant les Arabes qu'après les avoir complètement dispersés et dégoûtés. Se retirer devant eux, c'est leur donner les avantages que leur refuse leur manque d'organisation. En marchant à eux au contraire, vous augmentez la confusion et surtout vous frappez le moral. On court toujours sur l'ennemi qui fuit ; on respecte celui qui présente le combat ; on craint celui qui présente l'offensive. Ces vérités trouvent leur application en Afrique encore mieux qu'en Europe. Là, il faut nécessairement s'en aller devant un ennemi très supérieur, car tenir serait courir à sa destruction. Au contraire, quel que soit le nombre des Arabes, il faut marcher à eux, parce que le nombre, passé un certain chiffre, n'ajoute rien à leur force, parce qu'il leur est impossible d'enfoncer un bataillon, parce qu'enfin ils n'ont aucun moyen d'utiliser leur multitude contre des adversaires qui ne fuient pas devant eux. »

Dans un *Mémoire sur la guerre dans la province d'Oran et sur les moyens de la terminer*, Bugeaud résumait les idées que lui avait suggérées la campagne de la Tafna et insistait sur les modifications nécessaires des méthodes de guerre en Afrique :

« Il faut, disait-il, persévérer dans le système des colonnes agissantes, parcourant le pays et combattant l'ennemi partout où il se présente, ne lui laissant ni sécurité ni repos. De plus, il faut que les troupes soient composées d'hommes choisis, vigoureux, de volontaires s'il se peut ; que les officiers soient jeunes, gens d'avenir ; point de vieux officiers supérieurs voisins de leur retraite, point même de vieux capitaines dégoûtés. »

On renonça à tout ce qui alourdissait. Au lieu de voitures, on employa des mulets, sur l'utilité desquels Bugeaud a souvent insisté : « Ce qu'il faut pour faire la guerre avec succès, écrivait-il, ce sont des brigades de mulets militairement organisées, afin de ne pas dépendre des habitants du pays, de pouvoir se porter partout avec légèreté et de ne pas charger les soldats comme on le fait. Beaucoup succombent sous le poids et les plus forts ont besoin d'être conduits avec une lenteur telle qu'il est impossible de faire de ces mouvements rapides qui seuls peuvent donner le succès. Des mulets militairement organisés me paraissent être la meilleure base de la guerre d'Afrique. Il faudrait 80 à 100 mulets pour 1 000 hommes ; ils porteraient 10 000 rations ; les soldats auraient dans de petits sacs une réserve de quatre jours ; ce serait donc quatorze jours de vivres, ce qui est très suffisant pour les campagnes que l'on peut faire dans ce pays. » Lorsque les campagnes duraient plus de quinze jours, on se réapprovisionnait dans les postes-magasins. Le sac des hommes ne contint plus que des cartouches et des vivres, la couverture étant roulée sur le sac.

L'habillement fut modifié. Les soldats avaient d'immenses gibernes, suspendues à la chute des reins par un large baudrier, qui, se croisant sur la poitine avec le baudrier du sabre, formait une croix de Saint-André qui coupait la respiration. La gorge râlait, étranglée par le col en crin et le collet de l'habit droit et agrafé ; la tête pliait sous le poids de l'énorme shako conique ; Bugeaud donna aux soldats des vêtements larges, remplaça le col par la cravate en cotonnade, le shako par un képi léger et mou. Deux ordonnances royales du 7 décembre 1841 réglementèrent l'organisation de l'infanterie et de la cavalerie indigènes. Les bataillons d'infanterie indigène prirent le nom de tirailleurs indigènes et les spahis furent désormais distincts des chasseurs d'Afrique, comme les tirailleurs des zouaves. Yusuf fut le premier colonel des spahis, qui, en 1845, furent répartis en trois régiments, un par province.

Bugeaud savait parler au soldat et se faire aimer de lui ; vigilant et actif, il s'occupait des moindres détails ; on le vit un jour en marche descendre de cheval pour aider un muletier à remettre ses sacs sur le bât retourné. Souvent, il plaçait lui-même

les sentinelles, pour montrer combien il était important de se bien garder; parfois, il faisait déshabiller les hommes pour s'assurer qu'ils avaient bien leur ceinture de flanelle, si utile pour les préserver de la dysenterie. Ses circulaires sur les soins à donner aux soldats, en particulier aux recrues, sont d'une touchante minutie. Les officiers supérieurs trouvaient qu'il manquait de tenue et de dignité ; mais les soldats lui savaient gré de s'occuper de ces détails. Bien qu'il fût de nature peu tendre, il veillait avec le plus grand soin au bien-être des troupiers ; il y voyait avec raison un élément essentiel de succès ; il leur choisissait de bons bivouacs à l'ombre, avec une eau abondante si possible ; il leur évitait les tracasseries inutiles, en homme qui avait lui-même mangé la gamelle et porté le sac. Malgré son âpreté d'humeur, dont ses lieutenants eurent souvent à souffrir, il se fit une réelle popularité militaire. Le « père Bugeaud » et sa casquette fut pour l'armée d'Afrique ce qu'avait été pour la grande Armée le « petit caporal ».

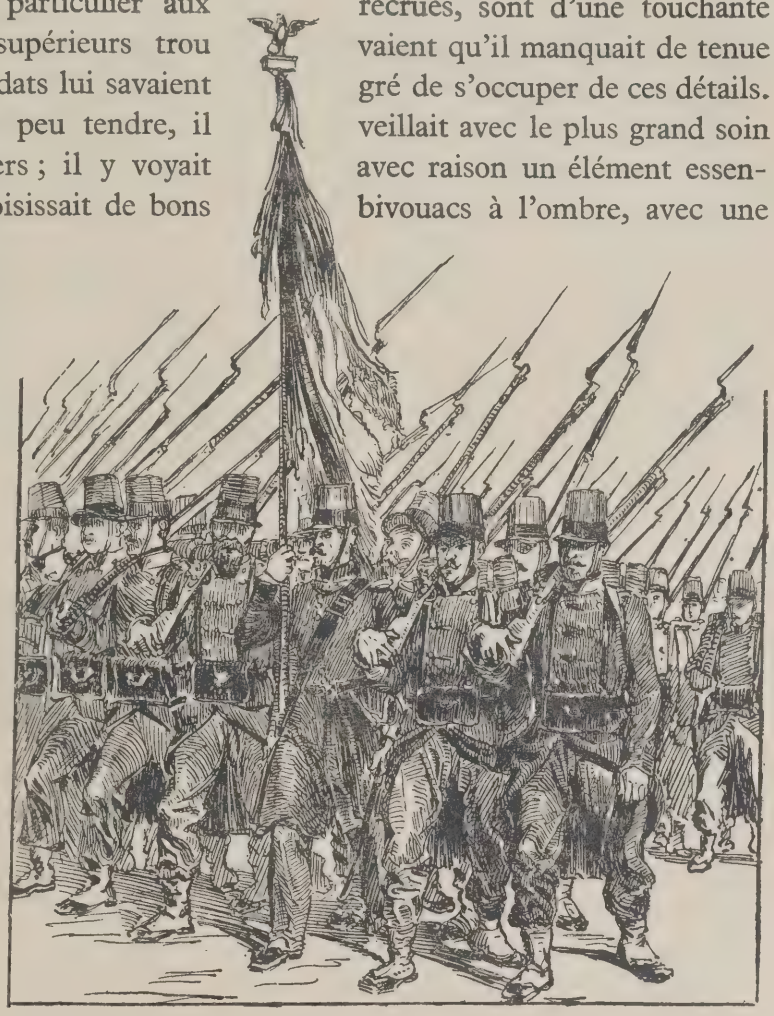

LE 17e LÉGER
(d'après la lithographie de Raffet).

Les colonnes mobiles telles que les organisa Bugeaud n'eurent plus de canons ni de prolonges ; elles comprirent ordinairement 3 ou 4 bataillons d'infanterie, 2 escadrons de cavalerie, 2 obusiers de montagne, un convoi de bêtes de somme, au total environ 6 000 hommes et 1 200 chevaux. L'ordre de marche était le suivant : la cavalerie, l'infanterie, l'artillerie, le convoi, le troupeau et une solide arrière-garde. Le campement formait un carré, l'infanterie sur les quatre faces, le reste au centre.

On partait entre trois heures et six heures du matin, avec une halte d'une heure pour faire le café au milieu de l'étape et on arrivait au bivouac vers trois heures du soir. Souvent, on lançait une pointe rapide, avec les fusils seulement, en laissant les bagages et le convoi sous bonne garde. La formation de combat consistait en un grand losange formé d'autant de carrés qu'il y avait de bataillons d'infanterie, la cavalerie et les bagages se trouvant au centre, avec un espace suffisant pour se mouvoir. Lorsqu'on disposait de 10 bataillons, ils formaient trois colonnes : 3 bataillons aux colonnes de droite et de gauche, 4 à la colonne du centre, 1 en avant des bagages, 3 en arrière. A un signal donné, les bataillons des deux ailes s'échelonnaient à 120 pas sur le bataillon de tête de la colonne du centre, les 3 autres bataillons de cette colonne formant la même figure en arrière. Par cette disposition, les bagages et la cavalerie étaient parfaitement couverts partout, les bataillons sur les quatre faces se protégeaient mutuellement en croisant leurs feux et les intervalles qui les séparaient permettaient à la cavalerie de sortir brusquement et de rentrer de même sans déranger l'ordre de l'infanterie. On avait ainsi un grand carré de carrés, offrant l'avantage de pouvoir se mouvoir dans toutes les directions, quelle que fût la nature du terrain.

TIRAILLEUR INDIGÈNE (TURCO)
(d'après un dessin de Raffet).

On s'efforça d'atteindre les indigènes dans leurs intérêts matériels et saisissables : récoltes sur pied, plantations, douars, bestiaux, silos. Pour habituer les soldats à vivre des ressources du pays, on les exerça à rechercher les silos et on leur donna des moulins à bras pour réduire en farine le blé qu'ils y trouvaient. Cette méthode de razzias comportait la dévastation systématique du pays. « Nous avons, écrit Castellane, détruit beaucoup de pauvres villages et de riches et abondantes moissons ; triste nécessité, cruel moyen pour lequel j'éprouve la plus grande antipathie. » — « Le mal que ma colonne a fait sur son passage, dit-il ailleurs, est incalculable. Est-ce un mal ? Est-ce un bien ? Ou plutôt est-ce un mal pour un bien ? C'est ce que l'avenir décidera. Pour mon compte, je crois que c'est le seul moyen d'amener la soumission des habitants, bien à plaindre en définitive, puisqu'ils sont

entre deux partis pour l'un desquels ils ne peuvent se décider sans encourir la vengeance de l'autre. » Changarnier, dans ses mémoires, indique bien pourquoi la cruelle nécessité de la razzia s'imposait : « Si, dans une guerre d'Europe, on peut contraindre un adversaire à traiter quand, après avoir gagné sur lui une ou deux batailles, on occupe sa capitale, on saisit les caisses publiques, on frappe des contributions, on interrompt tout commerce, nous ne pouvons employer les mêmes moyens contre les Arabes ; nous devons nous attaquer à la fortune mobilière et aux récoltes des tribus pour les contraindre à se soumettre. Une civilisation meilleure donnée à ces belles contrées doit être notre justification aux yeux des hommes et le sera, je l'espère, aux yeux de Dieu. »

La prise de possession de l'Algérie n'a donc été nullement une pénétration pacifique, mais une conquête, une rude et dure conquête, on ne saurait l'oublier. Ce qu'on ignore généralement en France et ce qu'il faut que l'on sache, c'est que les souvenirs des luttes que ces populations ont soutenues contre nous comptent parmi ceux qu'aujourd'hui encore les indigènes évoquent le plus volontiers. Ce serait bien mal les connaître que de leur prêter sur ce point nos idées européennes et pacifistes. Hommes de poudre, soldats avant tout, ils sont fiers de s'être battus héroïquement contre nous d'abord, puis plus tard à nos côtés dans les guerres coloniales ou européennes. Les noms de Bugeaud, de La Moricière, de Margueritte, de Mac-Mahon leur sont restés aussi chers qu'à nous-mêmes. Ainsi nos pères les Gaulois honoraient la mémoire de Jules César.

## II

**LA TACTIQUE D'ABD-EL-KADER**

Bugeaud trouva un adversaire digne de lui dans le petit marabout de Mascara dont les Français avaient fait un sultan des Arabes. Jamais les indigènes de l'Afrique n'avaient eu un chef aussi actif, aussi intelligent ; ils reconnaissaient l'éminente supériorité de l'émir, admiraient sa sévérité et sa simplicité, sa piété et son éloquence. De là l'acharnement et la longueur de la lutte qu'il soutint contre nous.

Au commencement de 1841, Abd-el-Kader était maître de toute la province d'Oran, d'une bonne partie de la province d'Alger et conservait des partisans en Kabylie et dans la province de Constantine. Il avait un trésor de guerre évalué à 1 500 000 francs. Ses forces régulières comprenaient 8 000 hommes d'infanterie, 2 000 cavaliers, 240 artilleurs, 20 pièces de campagne en bon état. Les tribus lui fournissaient pour la guerre sainte des contingents de cavaliers irréguliers et de

goumiers s'élevant à 50 000 hommes, plus ou moins suivant le cas. Mais toute sa force était dans ses réguliers.

Dans le défi qu'il avait adressé le 15 avril 1840 au maréchal Valée, l'émir disait : « J'ai appris que vous voulez m'attaquer avec 50 000 hommes ou plus. Je ne crains pas, avec l'aide de Dieu, le nombre de vos soldats. Vous savez que mon royaume n'a que huit ans d'âge, tandis que le vôtre dure depuis près de deux mille ans, que vous avez des troupes nombreuses et de nombreux instruments de guerre. Eh bien ! donnez-moi des instruments de guerre que je vous paierai avec de l'argent ; alors je réunirai des troupes, la moitié seulement des vôtres et nous combattrons. On bien restons chacun dans les pays qui sont dans nos mains d'ici à douze ans ; alors mon royaume aura vingt ans d'âge, chaque année de mon royaume comptera pour un siècle du vôtre et nous combattrons. Envoyez un homme de chez vous qui comptera mes soldats ; opposez-moi deux hommes contre un, je vous jure que je n'augmenterai pas d'un guerrier le nombre qui sera compté. Que le maréchal vienne sur le champ de bataille ; j'enverrai contre lui un de mes khalifas. Si mon ami est le plus fort, alors vous m'abandonnerez l'intérieur du pays et vous resterez dans les villes maritimes ; si votre ami est le plus fort, alors, moi, je ne vous disputerai pas le chemin depuis Alger jusqu'à Constantine. Que le duc d'Orléans vienne sur le champ de bataille ; moi, l'esclave de Dieu, j'y viendrai aussi ; si je parviens à le vaincre, alors vous retournerez tous dans votre pays et vous laisserez dans les villes tout ce qui appartient au beylik ; vous partirez seulement avec vos biens et vos têtes. Si au contraire lui parvient à me vaincre, vous serez débarrassé de moi et la province sera pour vous. »

OFFICIER D'INFANTERIE DE LIGNE (TENUE D'AFRIQUE) (d'après un dessin de Raffet).

C'était là de la fanfaronnade. Abd-el-Kader savait parfaitement qu'il ne pouvait nous vaincre en bataille rangée ni prendre nos villes. Dès le début de la lutte, il prescrivit de refuser le combat en plaine, sauf si l'on était en présence de petits détachements isolés et se gardant mal. Il fit une guerilla, une « guerre de buissons »,

comme dit un historien de l'Algérie. Sa tactique consista à harceler sans cesse les Français comme le taon harcèle le cheval, à les attirer dans les montagnes ou dans le Sahara, à couper leurs lignes de retraite et de communication, à les fatiguer par des marches et des contremarches, tout en demeurant insaisissable. « Quand ton armée marchera en avant, écrivait-il à Bugeaud, nous nous retirerons, mais elle sera forcée de se retirer et nous reviendrons. Nous nous battrons quand nous le jugerons convenable ; tu sais que nous ne sommes pas des lâches. Quant à nous opposer aux forces que tu promènes derrière toi, ce serait folie. Mais nous les fatiguerons, nous les harcèlerons, nous les détruirons en détail ; le climat fera le reste. La vague se soulève-t-elle quand l'oiseau l'effleure ? C'est l'image de votre passage en Afrique. » « Si on les poursuit, disait Saint-Arnaud, ils s'en vont comme des oiseaux ; et quand on s'en va, ils vous suivent comme des loups. » Grâce à cette tactique, pratiquée avec une activité et une fertilité de ressources prodigieuses, l'émir réussit à prolonger la lutte pendant sept années. Il espérait nous lasser et il faut convenir que l'histoire des onze premières années de notre occupation pouvait lui donner cet espoir.

**LES CAMPAGNES DE 1841-1843**

Le plan de Bugeaud consistait à enlever à Abd-el-Kader ses places fortes, à razzier impitoyablement toutes les tribus qui ne se soumettaient point à nous et à les amener pour des motifs d'intérêt matériel à abandonner l'émir. Dans la campagne du printemps de 1841, il se proposait comme objectifs Takdempt et Mascara, la nouvelle et l'ancienne capitale de l'émir. Après avoir ravitaillé Médéa et Miliana, il partit de Mostaganem pour Takdempt, qui avait été évacuée à notre approche et dont nos troupes achevèrent la destruction ; puis on se remit en marche pour Mascara, où on laissa une forte garnison. Les tribus qui restaient fidèles à Abd-el-Kader voyaient brûler leurs récoltes, enlever leurs troupeaux et commençaient à trouver que la guerre leur coûtait cher. En traversant la plaine d'Eghris, Bugeaud fit moissonner par ses soldats les récoltes de blé et d'orge. Pendant ce temps, Baraguey d'Hilliers, parti de Blida, détruisait Boghar et Taza, puis circulait entre Miliana et Blida, razziant les tribus sur son passage. A l'automne, Bugeaud se remit en campagne. Il ravagea de nouveau le pays natal d'Abd-el-Kader, détruisant la zaouïa où il avait été élevé, poursuivant partout les Hachem ses contribules. Puis il détruisit Saïda et razzia la grande tribu des Flittas. Pendant deux mois, les soldats n'eurent pas un jour de repos ; à la fin de la campagne, ils n'avaient plus de souliers et marchaient nu-pieds. Nous avions montré à Abd-el-Kader que nous étions aussi mobiles que lui, détruit ses forteresses et ses magasins. Les résultats obtenus étaient importants, mais non décisifs.

Au printemps de 1842, Bugeaud cherche à atteindre les contingents réguliers de l'émir, ainsi que les tribus soumises à son contrôle. Tlemcen est réoccupée, pendant que Bedeau opère à Nédroma et dans les Traras, La Moricière dans la région de Mascara, d'Abouville dans celle de Mostaganem. Pour la première fois, des communications par terre furent établies entre la province d'Oran et la pro-

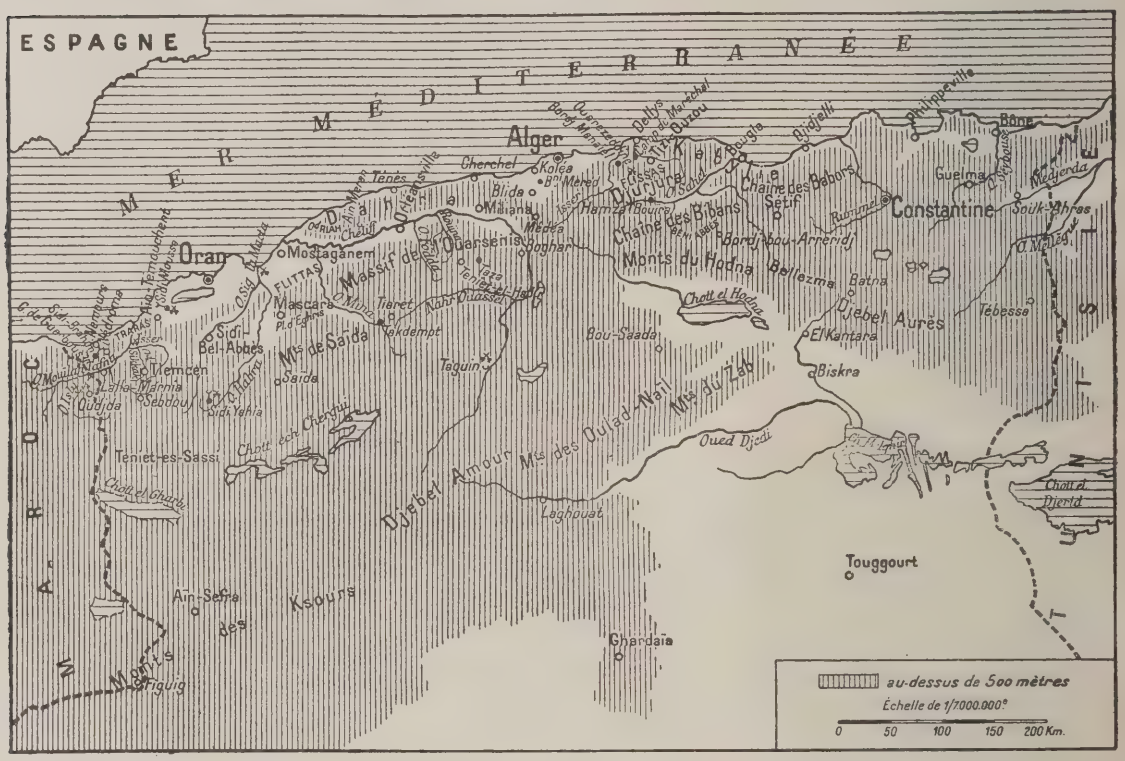


LES CAMPAGNES DE BUGEAUD

vince d'Alger par la vallée du Chélif ; Bugeaud, parti d'Oran, fit sa jonction sur l'Oued-Rouïna avec Changarnier venu d'Alger ; cette réunion des forces des deux provinces fit grand effet sur les soldats et sur les indigènes. Cependant la sécurité était encore loin de régner dans la Mitidja ; un détachement de 22 hommes, escortant la correspondance de Boufarik à Blida, fut soudainement enveloppé à Beni-Mered par 300 cavaliers indigènes ; le sergent Blandan, qui commandait la petite troupe, succomba après une héroïque défense. Il ne fallait pas que de semblables agressions pussent se renouveler si près d'Alger. Bugeaud s'empressa d'y mettre ordre et obligea toutes les tribus qui occupaient ou entouraient la Mitidja à demander l'aman. A l'automne, trois colonnes parties

de Miliana parcoururent en tous sens le massif montagneux de l'Ouarsenis.

Beaucoup d'indigènes n'auraient pas mieux demandé que de venir à nous, mais nous étions impuissants à les protéger contre la vengeance de l'émir. Dès que celui-ci reparaissait, elles se ralliaient à lui autant par intérêt que par conviction. L'année 1843 débuta par une révolte des tribus qui venaient de se soumettre à la suite de la réapparition d'Abd-el-Kader dans la vallée du Chélif. On reconnut la nécessité d'y créer un établissement permanent pour surveiller à la fois l'Ouarsenis et le Dahra, et sur les ruines d'El-Esnam on fonda Orléansville. Puis on occupa Tenès, Tiaret, Teniet-el-Had.

**LA PRISE DE LA SMALA (16 MAI 1843)**

Pendant que le gouverneur général établissait notre autorité dans la vallée du Chélif et que La Moricière manœuvrait du côté de Tiaret, le jeune duc d'Aumale, qui venait d'être appelé au commandement de la subdivision de Médéa, s'avançait dans le Sud à la recherche de la *smala* d'Abd-el-Kader, et, par un coup de main dont le magnifique résultat peut seul justifier la témérité, parvenait à porter à la puissance de l'émir le coup le plus sensible qu'elle eût encore reçu. La smala était une grande ville de tentes où campaient, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux, des fractions de tribus et des tribus entières ; il y avait là 300 douars et plus de 20 000 individus, voire même 60 000 d'après certaines évaluations. Sorti de Boghar avec 1 300 fantassins et 600 cavaliers, le duc d'Aumale, après avoir marché par un sirocco accablant, apprit par le guide de la colonne que la smala se trouvait à la source de Taguin. Laissant en arrière les zouaves et l'artillerie, il fond à l'improviste sur cette masse humaine avec ses 600 cavaliers divisés en trois groupes, Morris à droite, Yusuf à gauche, lui-même au centre et profite du premier moment de surprise et d'effroi pour la mettre en déroute. Ce fut une confusion inexprimable ; toute cette foule fut prise de panique. Comme on ne pouvait tout emmener, on en isola une partie et on laissa fuir le reste ; on avait fait 3 000 prisonniers, enlevé 4 drapeaux, un canon et un immense butin ; on s'était emparé de la tente d'Abd-el-Kader, dont la mère et la femme se sauvèrent à grand'peine : « Pour entrer avec 600 hommes au milieu d'une pareille population, dit le colonel Charras, il fallait avoir vingt-trois ans, ne pas savoir ce que c'est que le danger ou bien avoir le diable au ventre. Les femmes n'avaient qu'à tendre les cordes des tentes sur le chemin des chevaux pour les faire culbuter et qu'à jeter leurs pantoufles à la tête des soldats pour les exterminer tous depuis le premier jusqu'au dernier. »

**Le combat de Sidi-Yahia**

La prise de la Smala eut un retentissement considérable, aussi bien en France qu'en Algérie. Le duc d'Aumale fut nommé lieutenant général en même temps que Changarnier et La Moricière ; Bugeaud reçut le bâton de maréchal de France par ordonnance du 31 juillet 1843. Non moins important, quoique moins connu, fut le combat de Sidi-Yahia (11 novembre 1843), à l'Est de Daya, où le colonel Tempoure défit Embarek, le meilleur lieutenant d'Abd-el-Kader, et anéantit ses bataillons réguliers. Embarek était au nombre des morts ; sa tête coupée fut envoyée à La Moricière dans un sac de cuir ; Bugeaud le fit enterrer à Koléa avec les honneurs militaires. C'était pour l'émir un désastre aussi grand que la prise de la Smala. Manquant de grains et de munitions, ne pouvant plus pénétrer dans le Tell, il prit le parti de chercher un refuge au Maroc.

Les campagnes de 1841-1843 avaient donné des résultats remarquables, grâce à l'activité incroyable de Bugeaud et de ses lieutenants et à l'habileté de ses combinaisons. Une nouvelle phase commence après la prise de la Smala et le combat du 11 novembre ; les indigènes cessent de donner à Abd-el-Kader le titre de sultan ; il n'est plus pour eux que Sidi-El-Hadj-Abd-el-Kader. Pour la première fois depuis 1830, les Français leur apparaissent comme les successeurs du dey et les vrais souverains de l'Algérie. Beaucoup de régions sont encore insoumises ou indépendantes, mais les tribus qui nous refusent l'obéissance combattent seulement par point d'honneur ou pour retarder l'obligation de payer l'impôt. « Après la campagne du printemps, disait Bugeaud dans un banquet, j'aurais pu proclamer que l'Algérie était domptée et soumise, j'ai préféré rester au-dessous de la vérité. Mais aujourd'hui, après le beau combat du 11 novembre, je vous dis hardiment que la guerre sérieuse est finie. Abd-el-Kader pourra bien encore, avec la poignée d'hommes qui lui restent, exécuter quelques coups de main, mais il ne peut rien tenter d'important. » Ces affirmations étaient prématurées ; Abd-el-Kader n'avait pas dit son dernier mot et les événements allaient donner à Bugeaud un prompt démenti.

**La Kabylie**

Bien que les Kabyles eussent, comme on l'a vu, assez mal accueilli Abd-el-Kader et se fussent refusés à descendre de leurs montagnes pour s'unir à lui contre les Français, l'émir conservait des partisans dans cette région et les Kabyles ne se faisaient pas faute de razzier les tribus soumises situées en bordure du massif. En 1844, Bugeaud jugea nécessaire de réduire les Flissas, qui occupent la région située entre l'Isser et le Sebaou. Trois colonnes furent formées à Maison-Carrée. A une sommation de Bugeaud, les Flissas répondirent :

« Nous ne recevons aucune investiture de personne, nous ne l'avons jamais fait ; en notre qualité de Kabyles, nous ne reconnaissons pour chefs que les Kabyles comme nous et pour arbitre souverain Dieu qui punit l'injuste. » Bugeaud s'avança jusqu'à Bordj-Menaïel, puis occupa Dellys. Au retour, le maréchal établit son camp à Tadmeït, sur la rive gauche du Sebaou. Il eut à livrer un très rude combat à Ouarezeddine, sur la crête même des Flissas, contre 15 à 20 000 Kabyles. On vit Bugeaud, debout sur un rocher, tête nue, arracher un clairon des mains d'un voltigeur et sonner lui-même la charge. Le combat justifia la théorie si souvent soutenue par le maréchal de l'impuissances des masses irrégulières, si nombreuses qu'elles soient, contre un certain effectif de troupes organisées. Étant donné la disproportion numérique, les difficultés du terrain, le mordant des Kabyles, il convient de placer Ouarezeddine à côté et peut-être au-dessus de la bataille d'Isly. Quelque jours après, les Flissas faisaient leur soumission au Camp-du-Maréchal.

**Le Sud** La nécessité s'est toujours imposée aux maîtres du Tell de dominer aussi le Sahara. Bugeaud écrivait à Soult : « La partie habitée du désert nous est nécessaire politiquement et commercialement. Nous devons régner partout où a régné Abd-el-Kader, sous peine d'être sans cesse sur le qui-vive dans le Tell. » Dans la province de Constantine, le duc d'Aumale créa un poste à Batna, non loin de Lambèse ; avec une colonne de 3 000 hommes, il franchit le défilé d'El-Kantara et se porta sur Biskra, où il consolida l'autorité de Ben-Gana. Il opéra ensuite dans le Bellezma, où il obtint la soumission des Ouled-Soltan. Au retour, deux bataillons furent laissés à Biskra. Dans la province d'Alger, le général Marey recevait la soumission des Ouled-Naïl et s'avançait jusqu'à Laghouat.

**Le Maroc. La bataille d'Isly et la convention de Lalla-Marnia** Si la campagne de Kabylie s'était terminée brusquement, c'est que de graves événements se produisaient à l'Ouest du côté du Maroc. Abd-el-Kader cherchait à entraîner le sultan Moulay-Abd-er-Rahman dans sa lutte contre les chrétiens ; celui-ci le ravitaillait et le soutenait, tout en se méfiant de son ambition. La politique d'Abd-el-Kader consistait à attirer les Français sur le territoire marocain, dont les frontières étaient absolument vagues et indéterminées, pour forcer la main au sultan. Lorsque nous créâmes un poste à Lalla-Marnia, les Marocains prétendirent que ce poste se trouvait chez eux et le sultan, sous la pression de l'opinion publique, envoya une *mehalla* camper près d'Oudjda sous le commandement du caïd El-Guenaoui. Une première agression se produisit le 30 mai 1844

au marabout de Sidi-Aziz, au Nord-Ouest de Marnia. Comme Bugeaud avait reçu de Paris l'ordre de tout tenter pour maintenir la paix, une entrevue fut décidée entre Bedeau et le Guenaoui ; elle eut lieu le 15 juin sur les bords de la Mouïlah ; la conférence fut interrompue par des coups de feu ; Bugeaud accourut au bruit de la fusillade, recueillit l'escorte de Bedeau et prit l'offensive ; quatre jours après, il entrait à Oudjda sans coup férir et y attendait le résultat des négociations engagées à Tanger par

LA BATAILLE D'ISLY
(d'après une estampe populaire de l'époque).

le consul de France, M. de Nyon, qu'appuyait une escadre commandée par le prince de Joinville.

D'après les instructions de Guizot, M. de Nyon devait exiger du sultan le désaveu de l'agression contre nos troupes, la dislocation de la mehalla et l'expulsion d'Abd-el-Kader. En même temps, le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Londres, était chargé de rassurer les ministres anglais sur les conséquences du conflit, en spécifiant que nous voulions éviter seulement que le Maroc ne constituât pour Abd-el-Kader un asile inviolable où il reprendrait des forces pour recommencer sans cesse la guerre contre nous. L'émotion était assez vive en Angleterre ; on craignait que nous ne fussions entraînés au Maroc comme nous l'avions été en Algérie. Guizot promit formellement de ne rien occuper au Maroc : « Autant nous étions décidés, dit-il, à ne pas souffrir que le Maroc troublât indéfiniment l'Algérie, autant nous

étions éloignés d'avoir sur le Maroc aucune vue de conquête. Rien n'eût été plus contraire au bon sens et à l'intérêt français ; la possession et l'exploitation de l'Algérie étaient déjà pour la France un assez lourd fardeau et une assez vaste perspective. » Mais les négociations échouèrent et le sultan refusa de prendre les engagements qu'on lui demandait. Un ultimatum adressé par Bugeaud au caïd d'Oudjda, qui comportait le maintien de l'ancienne frontière entre les Turcs et le Maroc et l'internement d'Abd-el-Kader dans l'Ouest du Maroc, n'eut pas plus de succès et il fallut se résoudre à la lutte.

GÉNÉRAL CAVAIGNAC
(d'après Roubaud).

Bugeaud avait en face de lui, non plus seulement le Guenaoui, mais le fils du sultan, Sidi-Mohammed, avec une armée qu'on disait innombrable. Les forces marocaines comprenaient 6 000 cavaliers réguliers, 1 200 fantassins et environ 60 000 cavaliers des tribus ; les Abid-Bokhari, la garde noire créée par Moulay-Ismaïl, constituaient les meilleurs éléments. Abd-el-Kader essaya de donner à Sidi-Mohammed quelques conseils et de lui expliquer la manière de combattre les Français, mais il ne fut pas écouté. Bugeaud avait 18 bataillons d'infanterie, 19 escadrons de cavalerie, en tout 11 000 hommes et 16 bouches à feu. C'était assez pour combattre et pour vaincre. Selon son habitude, il expliqua son plan aux officiers avant la bataille : « Je vais, dit-il, attaquer l'armée du prince marocain, qui, d'après mes renseignements, s'élève à 60 000 cavaliers ; je voudrais que ce nombre fût double, fût triple, car plus il y en aura, plus leur désordre et leur désastre seront grands. Moi, j'ai une armée : lui n'a qu'une cohue. Je vais vous prédire ce qui se passera. Et d'abord, je veux vous expliquer mon ordre d'attaque. Je donne à ma petite armée la forme d'une hure de sanglier. Entendez-vous bien ! La défense de droite, c'est La Moricière ; la défense de gauche, c'est Bedeau ; le museau, c'est Pélissier, et moi je suis entre les deux oreilles. Qui pourra arrêter notre force de pénétration ? Ah ! mes amis, nous entrerons dans l'armée marocaine comme un couteau dans le beurre ! »

L'armée française commença son mouvement dans l'après-midi du 13 août, le suspendit à la tombée de la nuit et se remit en marche à deux heures du matin.

Elle était disposée en un grand losange avançant par un de ses angles ; les 18 bataillons d'infanterie formaient autant de petits carrés, avec une compagnie sur chaque face et une compagnie de soutien au milieu. La Moricière commandait en second ; les colonels Cavaignac, Pélissier, Gachet commandaient l'infanterie, les colonels Tartas, Morris, Yusuf la cavalerie. La rencontre eut lieu le 14 août 1844 sur les bords de l'Oued-Isly, à trois kilomètres au Nord-Ouest d'Oudjda. L'immense cavalerie marocaine, s'ébranlant au galop, essaya de déborder l'armée française en assaillant les flancs et la queue de la colonne, mais l'infanterie reçut la charge avec une solidité inébranlable et répondit par des feux de salve. L'ennemi s'arrêta et tourbillonna. Le grand losange toujours fermé reprit sa marche et s'ouvrit pour laisser passer la cavalerie. Yusuf à gauche avec les spahis balaya tout ce qui se trouvait devant lui et s'élança sur le camp marocain ; 5 escadrons de chasseurs vinrent le soutenir. Sur la droite, le colonel Morris se trouvait engagé avec 550 chasseurs au milieu de 6 000 cavaliers ; il ne recula pas, lança ses escadrons l'un après l'autre et soutenu par 3 bataillons, eut finalement l'avantage. A midi, la bataille était gagnée ; elle avait été peu meurtrière même pour l'ennemi, qui laissa 800 morts. Les Français avaient 28 tués et 100 blessés, mais l'armée marocaine avait perdu la tente et le parasol de Sidi-Mohammed, 18 drapeaux, 11 pièces de canon ; elle avait surtout perdu sa jactance.

Pendant que le maréchal Bugeaud remportait cette brillante victoire, le prince de Joinville opérait contre les villes de la côte marocaine. Avec une escadre de 12 vaisseaux, il avait bombardé Tanger le 6 août, puis s'était porté sur Mogador, où il rencontra une résistance plus vive ; mais des compagnies de débarquement s'emparèrent de l'île qui couvre le port et la ville elle-même fut occupée.

Bugeaud songeait à marcher sur Fès : « On peut y aller, écrivait-il au prince de Joinville, avec 20 000 hommes d'infanterie, 3 régiments de cavalerie d'Afrique, une vingtaine de bouches à feu bien approvisionnées et des moyens suffisants pour transporter des vivres pour un mois. » Mais les considérations de politique générale et les engagements pris vis-à-vis de l'Angleterre ne permettaient pas de donner suite à ce projet. A ce moment, la célèbre affaire Pritchard et les incidents de Tahiti mettaient en danger l'entente cordiale, à laquelle Guizot était très attaché. Lord Aberdeen déclara que l'occupation d'un point quelconque du territoire marocain deviendrait nécessairement un *casus belli*. Il fut convenu que nous ne demanderions ni indemnités, ni cessions territoriales.

Le Maroc ayant sollicité la paix, les négociations furent rapidement menées. Le traité de Tanger (10 septembre 1844) fut une simple reproduction de l'ultimatum ; le sultan s'engageait à interner Abd-el-Kader dans une ville du littoral occidental

de son empire au cas où il tomberait entre ses mains. La délimitation de la frontière devait faire l'objet d'une convention spéciale, qui fut signée à Lalla-Marnia le 18 mars 1845. Il était entendu que nous réclamerions seulement la frontière de l'ancienne Régence, mais il était impossible de déterminer cette frontière, qui variait suivant les hasards de la fortune et des combats. L'idée même de frontière est parfaitement étrangère aux musulmans ; comme le remarque M. Jules Cambon, c'est dans le Coran, qui ne parle pas de patrie, qu'est pour eux renfermée toute la loi. On ne traça de limite qu'entre la mer et le Teniet-es-Sassi, sur une distance de 150 kilomètres. Au delà de ce point, la convention indiquait les tribus et ksours appartenant soit à la France, soit au Maroc ; on laissa au Maroc l'oasis de Figuig, qui commande la route du Touat. Au Sud de l'Atlas Saharien, on déclara toute délimitation superflue, le pays étant inhabitable : « Le Sahara n'est à personne, » dit le texte. Nous fûmes trompés sur beaucoup de points ; toutes les questions litigieuses furent réglées à notre désavantage et la rédaction même de la convention témoignait d'une ignorance absolue des hommes et des choses. Nous tenions avant tout à obtenir la reconnaissance de notre souveraineté sur les musulmans algériens et le désaveu d'Abd-el-Kader par le Maroc ; il n'était pas facile d'obtenir du sultan-chérif cette reconnaissance et ce désaveu. Les défectuosités du tracé de la frontière, qui coupait en deux les tribus et n'opposait aucun obstacle aux incursions des maraudeurs, entraînèrent par la suite d'incessantes difficultés avec l'empire chérifien ; mais, à vrai dire, ces difficultés, inhérentes au voisinage d'un pays barbare, habité par des nomades pillards, ne pouvaient manquer de se produire ; elles n'ont pas encore pris fin aujourd'hui et ne cesseront que le jour où la France aura achevé la pacification du Maroc.

### LA DERNIÈRE PHASE DE LA LUTTE

Après la bataille d'Isly, qui est l'épisode le plus populaire et le plus brillant de la conquête de l'Algérie, la lutte entre Bugeaud et Abd-el-Kader change de caractère. « Les résultats généraux, disait Bugeaud à la tribune de la Chambre le 24 janvier 1845, vous les connaissez. Vous savez qu'Abd-el-Kader a été successivement chassé de l'édifice de granit qu'il avait créé ; cet édifice, nous l'avons démoli pierre à pierre. Nous avons soumis les tribus une à une. Nous avons rejeté Abd-el-Kader dans l'intérieur du Maroc, ce qui ne veut pas dire qu'il ne reviendra pas. Je crois même pouvoir vous prévenir qu'il reviendra. Il ne reviendra pas dangereux, mais tracassier, et voilà pourquoi il faut que nous restions forts et vigilants. »

Abd-el-Kader en effet n'est plus qu'un chef de partisans, qui agit par coups de main. Cependant les difficultés restent grandes. Aux yeux des musulmans zélés,

l'émir n'a rien perdu de son prestige ; grandi par ses malheurs et sa constance, il est une prédication vivante de la guerre sainte. « Que veux-tu donc faire de nous ? lui disent les indigènes ; la poudre a dévoré nos braves ; nos femmes, nos enfants, nos vieillards, tu les sèmes dans le désert. Regarde derrière toi ; la traînée des cadavres t'indiquera le chemin que tu as parcouru. — De quoi vous plaignez-vous ? répond Abd-el-Kader, tous ces êtres que vous aimez ne sont-ils pas en paradis ? » Avec une personnalité aussi forte et un tel caractère, un adversaire ne cesse jamais d'être à craindre, même quand la fortune l'abandonne.

**Bou-Maza. L'insurrection du Dahra** De part et d'autre, les hostilités, dans cette dernière phase de la lutte, prennent une âpreté, une férocité même qu'elles n'avaient pas eues jusqu'alors. L'agitation qui avait secoué l'Algérie tout entière était d'ailleurs loin d'être calmée. De toutes parts des mouvements maraboutiques se produisent indépendamment les uns et les autres. A Bel-Abbès, des Derkaoua essaient de surprendre le poste. A Tlemcen, un chérif prétend s'emparer de la ville avec une bande de fanatiques ; d'après les promesses de leur chef, ils n'ont même pas besoin d'armes : la terre doit engloutir les Français à leur approche. Le plus important de ces mouvements maraboutiques fut celui qui eut pour chef Mohammed-ben-Abdallah, surnommé Bou-Maza, l'homme à la chèvre ; il fut le premier de ces chérifs qui ont surgi périodiquement dans tous les coins de l'Algérie, fanatiques furibonds ou imposteurs grossiers, dont la foule crédule acclame les divagations et les jongleries.

Bou-Maza était chérif idrissite ; il avait vingt cinq ans. « Ce n'est pas un homme ordinaire, dit Saint-Arnaud ; il y a en lui beaucoup d'intelligence, dans un cadre d'exaltation et de fanatisme ». On vit bientôt en lui le vengeur messianique, le « maître de l'heure » qui devait balayer l'infidèle et faire triompher l'islam ; le sultan du Maroc correspondait avec lui et de tous côtés on lui envoyait des offrandes et des soldats ; il parcourait les tribus, promettant aux combattants tantôt l'invulnérabilité, tantôt les joies du paradis. L'insurrection s'étendit bientôt à toute la région montagneuse du Dahra ; quoique battus par Saint-Arnaud à Aïn-Meran, les révoltés attaquèrent nos postes, soulevèrent l'Ouarsenis ; Bugeaud vint lui-même faire campagne et de nombreuses colonnes parcoururent les régions où l'agitation s'était propagée.

Le gouverneur laissa au colonel Pélissier le soin de désarmer les populations qui avaient pris part à la révolte. Pélissier ne trouva de résistance que chez les Ouled-Riah, qui s'étaient réfugiés dans les grottes de Nekmaria ; après les avoir vainement sommés de se rendre, il fit allumer de grands feux à l'entrée des cavernes ; 500 per-

sonnes, hommes, femmes et enfants, périrent asphyxiées : « Terrible mais indispensable résolution ! écrivait Saint-Arnaud. Pélissier a employé tous les moyens, tous les raisonnements, toutes les sommations. Il a dû agir avec vigueur. J'aurais été à sa place, j'aurais fait de même, mais j'aime mieux que ce lot lui soit tombé qu'à moi. » Ce triste incident, grossi par des polémiques passionnées, fit grand bruit en France. Bugeaud couvrit son subordonné, qui n'avait fait qu'exécuter ses ordres. Soult eut une attitude assez embarrassée; on lui rappela qu'à la bataille d'Austerlitz, il avait fait briser par le canon la glace des étangs sur lesquels fuyaient 12 000 hommes. Les cruautés des insurgés envers nos prisonniers et nos blessés, les atroces mutilations qu'ils faisaient subir à nos morts ne disposaient pas nos soldats à l'indulgence.

SIDI-BRAHIM

Abd-el-Kader n'avait pas pris l'initiative de l'insurrection du Dahra, mais, avec son habileté ordinaire, il chercha à en tirer parti. Il était d'ailleurs, en 1845 comme en 1839, débordé par la surexcitation populaire et forcé d'agir avant l'heure qu'il s'était fixée. Il tenta une incursion dans la vallée de la Tafna, où plusieurs tribus se soulevèrent à son approche. Le colonel de Montagnac, officier très instruit et très brave, mais fougueux, violent et aventureux, commandait le poste de Djemaâ-Ghazouat (Nemours), très isolé dans les montagnes des Traras et dont Bugeaud reprochait la création à La Moricière : « Vous autres messieurs, qui sortez du génie, vous avez le génie des fortifications, mais vous n'avez pas le génie de la guerre. J'évacuerai ce poste, c'est un boulet qui nous est accroché à la jambe. » Les instructions données à Montagnac lui prescrivaient d'être prudent et de ne pas s'aventurer hors de la place. Il n'en tint pas compte et sortit le 21 septembre avec 430 hommes, talonné sans doute par le désir de prendre Abd-el-Kader. Le 23, laissant une partie de son monde au bivouac près du marabout de Sidi-Brahim, il se trouva bientôt en présence de l'émir, qui avait 5 à 6 000 hommes autour de lui. La petite colonne, affaiblie encore par un fractionnement malheureux, fut complètement écrasée. Montagnac fut tué un des premiers. Le capitaine de Géraux, retranché avec une compagnie à Sidi-Brahim, subit trois attaques furieuses ; les soldats à l'unanimité refusèrent de se rendre et tinrent bon jusqu'au 26 ; n'ayant plus ni eau, ni vivres, et n'étant pas secourus, ils essayèrent de s'ouvrir un chemin vers Djemaâ-Ghazaouat ; tous périrent, sauf 16 hommes et 96 prisonniers qui tombèrent aux mains de l'émir : « Pour moi, disait un des survivants en 1892, durant quinze ans, à peu près toutes les nuits, je revivais quelques-uns des épisodes de ce terrible combat et aujourd'hui, après quarante-sept ans, le souvenir m'en reste aussi présent

qu'au premier jour. » Montagnac avait commis une imprudence inconcevable ; tout ce qu'on peut dire, c'est que sa mort héroïque a racheté ses erreurs.

LE MARABOUT DE SIDI-BRAHIM

Quelques jours après se produisit un nouvel accident, peut-être plus douloureux encore, car c'était une défaillance de l'honneur militaire. A Sidi-Moussa, près d'Aïn-Temouchent, 200 hommes, commandés par le lieutenant Marin, se rendaient sans combattre à Abd-el-Kader et déposaient leurs armes à ses pieds.

**LA GRANDE INSURRECTION (NOVEMBRE 1845-JUILLET 1846)** Les indigènes furent éblouis par l'éclat de ces deux succès. Leur imagination s'en empara et les grossit démesurément. L'incendie se ralluma partout à la fois, dans le Dahra, dans la vallée du Chélif, à la frontière marocaine, dans le Titteri. Abd-el-Kader s'unit à Bou-Maza qu'il nomma son khalifa. L'insurrection devenait générale et la situation était grave. Bugeaud, alors en congé en France, se hâta de revenir. Il agit avec la décision et la vigueur que commandaient les circonstances ; dix-huit colonnes, commandées par La Moricière, Bedeau, Cavaignac, d'Aumale, Yusuf, Saint-Arnaud, Pélissier, Comman, Géry, d'Arbouville, Gentil, Marey, Korte, Mac-Mahon, Canrobert, Bourjolly, Eynard, Bugeaud lui-même, furent sur pied en même temps, formant un immense demi-cercle qui allait de la Tafna à la Kabylie, pour empêcher Abd-el-Kader de pénétrer dans le Tell. C'est une véritable chasse à l'homme qui s'organise sur près de huit cents lieues, du Sahara au Djurjura. L'émir manœuvre avec une incroyable rapidité, passant à travers les mailles du réseau destiné à l'arrêter, apparaissant là où il est le moins attendu. Il feint de s'enfoncer dans le Sahara, puis se montre dans la vallée du Chélif, mais les tribus qu'il appelle à lui ne bougent pas, les colonnes se rapprochent pour l'envelopper. Il se dérobe avant que le cercle se soit fermé, passe au Sud de Sebdou et de Saïda, à Taguine, près de Boghar, à l'Est de Hamza et va rejoindre en Kabylie son khalifa Ben-Salem. Il pénètre chez les Khachna, dont il tue les chefs et pille les tentes. Il menace la Mitidja, défendue seulement par quelques gendarmes et par un bataillon de disciplinaires armés en hâte. Mais, comme en 1839, les Kabyles refusent de prendre

ABD-EL-KADER
D'après la miniature de Maxime David.
(Musée de Trianon).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

parti dans la querelle et de s'associer à une cause qui leur semble perdue. Mal accueilli par eux, Abd-el-Kader rétrograde peu à peu vers le Maroc, après avoir failli plusieurs fois être pris.

La grande insurrection de 1845-1846 démontra aux indigènes, tant aux fanatiques qu'aux politiques, l'inutilité de leurs efforts ; elle nous enseigna une fois de plus à ne pas cesser d'être sur nos gardes ; elle consolida notre domination et lui donna plus de cohésion. Ce fut la campagne la plus difficile et la plus pénible qui ait été faite en Algérie, bien qu'il ne s'y soit livré aucun combat de grande importance. Des marches, des contremarches, des fatigues écrasantes, des efforts inouïs furent imposés à toutes les colonnes ; les généraux Comman et Géry moururent d'épuisement ; nulle part on n'eut à lutter avec l'ennemi, qui demeurait insaisissable et invisible. Malgré les veilles et les fatigues, le gouverneur, grâce à sa forte organisation physique et morale, conserva son calme et sa sérénité. Quand il rentra à Alger avec une capote militaire usée jusqu'à la corde, entouré d'un état-major dont les habits étaient en lambeaux, marchant à la tête d'une colonne de soldats bronzés, amaigris, aux figures résolues et portant fièrement leurs guenilles, la population lui fit un accueil enthousiaste.

CHASSEURS A PIED
(d'après Detaille).

Pendant cette poursuite, la Deïra d'Abd-el-Kader, résidu de la Smala, autour de laquelle venaient se grouper les mécontents, les émigrés, les déserteurs, tous les ennemis de la France, était demeurée campée à la frontière marocaine. Dans la nuit du 26 au 27 avril, 270 prisonniers français y furent égorgés. Abd-el-Kader s'est toujours défendu d'avoir ordonné ce massacre ; c'est son khalifa Mustapha-ben-Thami qui doit en porter la responsabilité. Abd-el-Kader, on l'a dit, en faisant des prisonniers, avait agi contrairement aux usages de sa religion et de son milieu, l'habitude des indigènes, dans les guerres avec les chrétiens, étant de décapiter et de mutiler ceux qui tombaient entre leurs mains. Les prisonniers étaient une gêne parce qu'ils exigeaient une garde et que les vivres faisaient défaut.

Ben-Thami voulut aussi de cette façon donner un gage aux fanatiques et empêcher la désagrégation de la Deïra, que plusieurs fractions avaient déjà quittée.

A partir de l'automne de 1846, l'Algérie est de nouveau tranquille. En février 1847, Bou-Maza fait sa soumission entre les mains de Saint-Arnaud. Bugeaud, qui avait toujours attaché une importance extrême à la Kabylie, jugea que l'occasion était favorable pour soumettre ce massif montagneux, dont il regardait l'indépendance comme une menace perpétuelle pour nous. Mais le ministère ne voulut pas en entendre parler et autorisa seulement une démonstration dans la vallée de l'Oued Sahel. Cette démonstration détermina la soumission des Beni-Abbès de la Kabylie des Babors, qui demandèrent l'aman au général Bedeau. On leur laissa leur administration intérieure et leurs djemaâs, tout en leur prescrivant d'obéir à Mokrani : « Nous lui obéirons, répondirent-ils, non à cause de lui, mais à cause de toi. C'est toi seul qui nous as vaincus, lui sans cela ne nous eût jamais commandés. Aucun homme, ni de sa race, ni d'une autre, ne l'avait pu faire avant toi. »

**Le départ de Bugeaud**

A diverses reprises, Bugeaud avait été sur le point de donner sa démission, las de lutter contre le maréchal Soult et les bureaux du ministère de la Guerre. A partir de 1844, les conflits devenaient continuels. « La volonté du lieutenant général Bugeaud, dit Pellissier de Reynaud, avait eu plus de poids dans la balance des destinées de l'Algérie que n'en eut celle du maréchal duc d'Isly. Sa puissance s'affaiblissait à mesure qu'il grandissait en dignités et en titres. » En 1845, on voulut lui adjoindre un intendant civil, qui aurait joué auprès de lui le même rôle que Pichon auprès de Rovigo. Il regimba et on créa seulement un directeur des affaires civiles, intermédiaire officiel entre le gouverneur et les chefs de service. Une entrevue avec Soult amena une réconciliation momentanée des deux vieux guerriers : « Il ne peut y avoir de difficultés entre nous, lui dit Soult, je vous aime comme mon ouvrage. Vous êtes le premier homme de guerre de la France et de l'Europe. » Bugeaud écrivit à Guizot que tout nuage était dissipé : « Il se faisait illusion, écrit Guizot, sur les dispositions de son ministre et sur sa propre habileté en fait de déférence et de douceur. Il ne tarda pas à s'en apercevoir et à retrouver lui-même sa rudesse avec son mécontentement. » Les attaques de presse, auxquelles le maréchal était très sensible, continuaient, notamment dans l'*Afrique* et dans l'*Algérie*, subventionnées, disait Bugeaud, par le ministère de la Guerre. L'influence de La Moricière, qu'on lui opposait, allait grandissant. Le gouverneur se plaignait qu'on lui eût interdit de poursuivre Abd-el-Kader au Maroc et qu'on ne l'eût pas autorisé à faire l'expédition de Kabylie. On lui retira le

droit d'accorder des concessions en territoire civil. Enfin, un crédit de 3 millions qu'il avait demandé pour la colonisation militaire lui fut refusé. Il déclara qu'il considérait sa mission comme terminée.

Le 5 juin 1847, le maréchal Bugeaud s'embarqua pour ne plus revenir. « Nous lui rendîmes, écrit le prince de Joinville, les honneurs vice-royaux et je vois encore sa tête blanche et énergique, lorsque, debout et découvert sur la passerelle du bâtiment qui l'emportait, il traversa lentement les lignes des vaisseaux au bruit du canon, des tambours, des musiques jouant la *Marseillaise* et des acclamations des équipages. Il quittait avec tristesse cette terre d'Algérie qu'il avait tant contribué à faire française. »

**LE GOUVERNEMENT DU DUC D'AUMALE. LA REDDITION D'ABD-EL-KADER** A plusieurs reprises et dès 1834, on avait songé à mettre un prince du sang à la tête des possessions africaines. On donna comme successeur à Bugeaud le duc d'Aumale, qui connaissait depuis longtemps l'Algérie, y avait fait ses premières armes, avait commandé la subdivision de Médéa, puis la division de Constantine. Il était aimé de l'armée, estimé de la population civile ; on s'accordait à louer son intelligence et ses capacités ; les indigènes honoraient en lui le fils du sultan de France, *ould-el-rey;* les colons comptaient sur son influence pour ne pas être oubliés en haut lieu. « J'ai longtemps espéré, écrivait-il à Bugeaud, que vous consentiriez à reprendre le gouvernement général et j'ai la conviction qu'aux très grands services que vous avez déjà rendus, vous pourriez en ajouter de nouveaux que nul autre peut-être ne pourra rendre. Si tout espoir doit être perdu à ce sujet, si aucune autre combinaison ne paraît acceptable au gouvernement du Roi, je ne refuserai pas une position éminente où je puis servir activement mon pays. Je conserverai pieusement le souvenir de tout ce que je vous ai vu faire d'utile et de grand sur cette terre d'Afrique, et je ferai tous mes efforts pour y suivre vos traces et y continuer votre œuvre. » « Vous voulez, lui répondit Bugeaud, marcher sur mes traces : moi, je veux que vous les élargissiez et je serai bien heureux si vous faites mieux que moi ; je ne serai pas le dernier à le proclamer. »

Nommé gouverneur général par ordonnance du 11 septembre 1847, le duc d'Aumale vint prendre possession de son poste le 5 octobre. Il ramenait avec lui le général Changarnier, qui avait quitté l'Algérie à la suite de ses dissentiments avec Bugeaud et auquel fut donné le commandement de la division d'Alger, pendant que La Moricière conservait la division d'Oran et Bedeau celle de Constantine.

Tout l'intérêt de la courte administration du duc d'Aumale réside dans la sou-

mission d'Abd-el-Kader, déjà préparée quand Bugeaud quitta la colonie. Le sultan du Maroc s'était brouillé avec l'émir, dans lequel il commençait à voir un compétiteur dangereux ; il semble bien effectivement, si l'on en croit les historiens musulmans, qu'Abd-el-Kader, qui avait à Fès de nombreux partisans, ait songé à soulever les tribus marocaines et à se substituer à la dynastie régnante. Il avait pensé aussi à se créer un État indépendant dans le Maroc oriental, mais, comme en Kabylie, il se heurta à la mauvaise volonté des Rifains : « Sois le plus fort, lui dirent ces gens pratiques, et nous t'aiderons ». Des instructions énergiques données à M. du Chasteau, consul général à Tanger, auquel était adjoint Léon Roches, firent entrevoir à Moulay Abd-er-Rahman que nous étions décidés à poursuivre Abd-el-Kader sur le territoire marocain avec ou sans son concours. Le sultan finit par sommer l'émir de disperser sa Deïra et de se rendre lui-même à Fès. Des marabouts essayèrent vainement de s'interposer ; le sultan envoya une mehalla pour appuyer sa sommation. Le duc d'Aumale de son côté faisait concentrer 5 000 hommes à Marnia sous le commandement de La Moricière.

LE DUC D'AUMALE, COLONEL DU 17e LÉGER (d'après Raffet).

Abd-el-Kader attaqua la mehalla près de Selouen et lui fit éprouver de grosses pertes, mais il fut néanmoins obligé de reculer. Il passa non sans difficulté la Moulouya, sur les bords de laquelle se produisit une nouvelle rencontre ; il sacrifia son infanterie et son artillerie pour sauver la Deïra, eut son burnous criblé de balles et trois chevaux tués sous lui. Il conseilla alors aux siens de se rendre aux Français, et, suivi d'un petit nombre de cavaliers, s'éloigna vers le Sud, espérant encore gagner le Sahara.

La frontière était strictement gardée et La Moricière au courant de tous les mouvements de l'émir. Lorsque celui-ci se présenta au col de Guerbous, il y trouva

un détachement de spahis commandé par le lieutenant indigène Mohammed-ben-Khouïa, qui le reçut à coups de fusil. Il était deux heures du matin, la nuit était très noire, il tombait une pluie torrentielle ; l'officier qui commandait le poste avait peine à reconnaître dans ce groupe de fugitifs l'émir jadis puissant et ses derniers compagnons. Abd-el-Kader, préférant se rendre aux Français plutôt qu'aux Marocains, fit porter sa demande d'aman à La Moricière ; il offrait de se soumettre pourvu qu'on lui permît de se retirer à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre ; La Moricière accepta ces conditions. Le 23 décembre 1847, au marabout de Sidi-Brahim, théâtre des derniers succès de l'émir, Abd-el-Kader se rendit au colonel Cousin-Montauban, qui lui fit rendre les honneurs au milieu de l'émotion générale. Le duc d'Aumale, débarqué le matin même à Nemours, le reçut immédiatement et confirma les promesses de La Moricière : « Il y a longtemps, dit l'émir, que tu devais désirer ce qui s'accomplit aujourd'hui ; tout se passe selon la volonté de Dieu. » Il offrit au prince la belle jument noire qu'il montait : « C'est, dit-il, la seule chose que je possède et que j'estime en ce moment. — Je l'accepte, répondit le prince, comme gage de ta soumission à la France et de la paix de l'Algérie. »

Les promesses de La Moricière et du duc d'Aumale ne furent tenues que quelques années plus tard. Abd-el-Kader fut d'abord conduit à Toulon avec 90 personnes, dont 25 de sa famille, notamment sa mère, sa femme, son beau-frère Mustapha-ben-Thami. La révolution de Février ajourna son départ pour l'Orient ; il fut transféré d'abord à Pau, puis à Amboise. En 1852 seulement il fut mis en liberté et conduit à Brousse ; il s'établit ensuite à Damas, où, lors des massacres de 1860, il sauva la vie à près de 400 chrétiens en les abritant dans sa demeure ; son loyalisme ne se démentit jamais ; il mourut en 1883, vénéré des musulmans et protégeant les chrétiens d'Orient.

Abd-el-Kader avait été pendant quinze ans le plus redoutable et le plus persévérant de nos adversaires ; il avait su se créer des ressources et discipliner dans une certaine mesure un peuple indisciplinable ; vaincu, il avait longtemps déjoué toutes les poursuites ; fugitif et émigré, il nous avait causé autant d'embarras qu'aux jours de sa plus grande puissance. Il avait sur ses compatriotes une supériorité qu'ils comprenaient instinctivement ; sa simplicité, ses mœurs austères, sa foi ardente, son invincible ténacité font de lui une grande figure historique. On peut dire, et c'est à son éloge, que du jour de sa reddition date vraiment la conquête de l'Algérie par les Français. Il y eut encore des soumissions à obtenir et des révoltes à réprimer, mais la résistance sérieuse était finie et la période des grandes guerres d'Afrique définitivement close.

Suivant Pellissier de Reynaud, historien bien informé et impartial, le duc d'Aumale, pendant sa courte administration, montra beaucoup de zèle et d'intelligence et lorsqu'il partit, il s'était déjà occupé d'une foule de questions dont en principe la solution, qui est arrivée beaucoup plus tard, avait été entrevue par lui. Des conférences dans lesquelles furent traitées d'importantes questions militaires, politiques et administratives eurent lieu entre le gouverneur et ses lieutenants. Le duc d'Aumale avait arrêté pour le printemps de 1848 une expédition en Kabylie qui eût constitué l'achèvement définitif de la conquête. Il s'était préoccupé d'obtenir, par le cantonnement équitable et graduel des tribus, les terres nécessaires à la colonisation européenne. La révolution de Février mit fin à son administration au bout de quelques mois. L'Algérie, si voisine de la France, si étroitement dépendante de la métropole, reçoit toujours très directement le contre-coup des événements de notre politique intérieure. De même que la chute de Charles X avait suivi celle de la domination turque, la reddition d'Abd-el-Kader ne précéda que de deux mois la fin du règne de Louis-Philippe.

Les premières nouvelles de la révolution parvinrent à Alger le 27 février et, le 2 mars, le duc d'Aumale apprit qu'il était remplacé par le général Cavaignac ; le lendemain, il partit avec le prince et la princesse de Joinville, après avoir fait ses adieux à l'armée et à la population civile : « Soumis à la volonté nationale, disait-il, je m'éloigne ; mais, du fond de l'exil, tous mes vœux seront pour votre prospérité et pour la gloire de la France, que j'aurais voulu pouvoir servir plus longtemps. » A pied, par une pluie battante, les princes traversèrent la ville pour se rendre à la marine, accompagnés par une foule nombreuse et sympathique, et s'embarquèrent pour l'Angleterre sur le *Solon*. Le commandant Jaurès, qui leur était tout dévoué, se déclara prêt à les conduire en France s'ils le désiraient, mais ils refusèrent. En passant devant Brest, il leur demanda : « Y entrons-nous ? » Les princes courbèrent la tête sans répondre ; leur sacrifice était fait ; ils entendaient jusqu'au bout demeurer des soldats obéissants et des citoyens dévoués. A vingt-six ans commençait pour le duc d'Aumale un exil qui devait durer jusqu'en 1871. La blessure ne se cicatrisa jamais. A la chasse, pour se donner l'air plus français, il revêtait la blouse de nos paysans. Il conservait pieusement ses uniformes et souvent ses visiteurs le surprenaient à les regarder, comme cloué au sol et hypnotisé.

L'Algérie ne cessa pas de tenir une très grande place dans les préoccupations du duc d'Aumale. « Je porte toujours, écrivait-il en 1855, le plus vif intérêt aux affaires de ce pays, qui est tout mon passé et dont la conquête reste une des principales gloires du règne de mon père. » En 1860, dans une lettre au prince Albert de Broglie,

il exposait ce qu'il aurait voulu faire pour l'Algérie s'il en avait eu le temps : « J'étais un peu effrayé, avouait-il, de la bienveillance qu'on m'accordait et des espérances qu'on voulait bien faire reposer sur moi ; j'étais bien certain de ne pouvoir obtenir des résultats aussi complets ni surtout aussi prompts que ceux qu'on voulait bien attendre alors. Le temps est un élément dont on ne tenait pas assez compte. Mais nous aurions cherché à le mettre à profit mieux qu'on ne l'a fait de 1848 à 1858. A part les opérations militaires et malgré le mérite, l'aptitude de la plupart des gouverneurs généraux, du maréchal Randon en particulier, il est incontestable que les secousses révolutionnaires d'abord et ensuite l'apathie administrative ont maintenu l'Algérie dans un état de stagnation à peu près complète. » Et la lettre passait en revue les questions qu'il y avait lieu de résoudre pour assurer l'avenir de la colonie : l'aliénation des terres, l'émancipation des indigènes, les bureaux arabes. La question algérienne était celle qui passionnait le plus le duc d'Aumale. On ne pouvait associer son nom à celui de l'Algérie, rappeler le rôle qu'il y avait joué, sans le faire tressaillir. Un discours de Jules Favre où se trouvait une allusion à ce passé que le prince regrettait toujours, à ses intentions, à ses efforts quand il gouvernait la colonie, aux souvenirs qu'il y avait laissés, lui arrachait un cri de gratitude. Plus tard encore, à la fin de sa vie, il aimait, sous les beaux ombrages de Chantilly, à évoquer les souvenirs de sa carrière africaine.

CAVALIERS RÉGULIERS D'ABD-EL-KADER
(d'après un dessin de Raffet).

## III

**L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Bugeaud n'a pas seulement conquis l'Algérie : il a aussi marqué sa forte empreinte sur l'administration et sur la colonisation. Il était très convaincu de la supériorité de l'administration militaire ; l'idée d'un gouvernement civil de l'Algérie, qui avait été émise dans

divers milieux et dont La Moricière s'était déclaré partisan, lui paraissait une coupable folie tant que la domination française ne serait pas mieux établie.

L'arrêté de 1836 et l'ordonnance de 1838 n'avaient modifié que sur des points de détail l'ordonnance du 22 juillet 1834, qui demeurait toujours en vigueur. Jusqu'en 1845, tous les pouvoirs étaient réunis dans la main du gouverneur, qui avait en particulier le droit d'expulsion. L'intendant civil avait été maintenu par l'ordonnance de 1834 ; il avait même vu ses pouvoirs renforcés en 1836 ; il fut supprimé en 1838. De 1838 à 1845, trois chefs de service assistaient le gouverneur général : le directeur de l'intérieur, le directeur des finances et le procureur général.

Soult n'approuvait pas la liberté, trop grande selon lui, que l'ordonnance de 1838 laissait à l'autorité locale ; il entendait la restreindre et s'efforçait constamment d'intervenir dans les affaires algériennes ; l'administration civile avait ses préférences, contrairement aux vues de Bugeaud. D'un compromis entre les deux tendances sortit l'ordonnance du 15 avril 1845. Plus développée que les précédentes, elle comprenait 126 articles. Elle maintenait au Roi le droit de légiférer seul pour l'Algérie, sur la proposition du ministre de la Guerre. Auprès du gouverneur général, elle rétablissait un haut fonctionnaire, successeur de l'intendant civil et intermédiaire entre le gouverneur et les chefs de service, qui prit le titre de directeur général des affaires civiles. Le Conseil de gouvernement, composé des chefs de service, qui, sous des noms divers, existait depuis 1830, prit le nom de Conseil supérieur d'administration de l'Algérie et fut réorganisé ; la connaissance des conflits administratifs fut confiée à un Conseil de contentieux, analogue aux Conseils de préfecture de France. L'ordonnance consacrait la division de l'Algérie en trois provinces, qui existait en fait depuis la conquête. Chacune des provinces était subdivisée en territoires civils, territoires mixtes et territoires arabes, suivant le degré d'évolution qu'ils avaient atteint. Les territoires civils, dont le ministre se réservait la haute administration, échappaient complètement au gouverneur ; dans la pensée des rédacteurs de l'ordonnance, ils devaient finir par absorber l'Algérie tout entière, mais ils étaient en fait très peu étendus ; ils étaient administrés par des commissaires civils ; on y appliquait l'administration, la justice et le droit français, sauf pour le statut personnel des indigènes, régi par la loi musulmane. Dans les territoires mixtes et dans les territoires arabes, les indigènes et les Européens étaient administrés par les autorités militaires.

La désignation du duc d'Aumale ramena la question, qui s'était déjà posée en 1834, de savoir si l'on créerait en Algérie une vice-royauté. Le gouvernement ne s'engagea pas dans cette voie. L'ordonnance du 1er septembre 1847 restreignit les pouvoirs du

chef de la colonie plutôt qu'elle ne les augmenta. Le gouverneur général, assisté du directeur général des affaires civiles et du Conseil supérieur d'administration, demeurait, comme sous l'empire de l'ordonnance de 1845, chargé de la haute administration de l'Algérie. Mais les trois directions centrales des services civils, de l'intérieur, des travaux publics et des finances établies à Alger étaient supprimées. Au chef-lieu de chacune des trois provinces était institué un directeur des affaires civiles chargé des attributions précédemment dévolues aux trois directions centrales. En ce qui touchait les populations indigènes, l'ordonnance disposait que les tribus ou fractions de tribus, même celles habitant un territoire civil, seraient placées sous la direction absolue des bureaux arabes. Cette ordonnance fut complétée par l'ordonnance du 28 septembre 1847, qui décida que les centres de population ayant acquis un degré de développement convenable pourraient être érigés en communes par ordonnances royales. Dans les communes ainsi constituées, les maires et adjoints étaient nommés par le Roi ou par le gouverneur selon l'importance de la localité, les conseillers municipaux par le gouverneur. Six localités, Alger, Blida, Oran, Mostaganem, Bône et Philippeville, furent érigées en communes, mais le conseil municipal d'Alger était le seul qui fût installé lorsque la révolution de Février mit fin à l'administration du duc d'Aumale.

**L'ADMINISTRATION DES INDIGÈNES ET LES BUREAUX ARABES**

Une profonde ignorance avait longtemps présidé à nos relations avec les populations musulmanes de l'Algérie. Nous nous étions d'abord adressés aux Maures citadins, aux Israélites, aux interprètes recrutés au hasard, dont on a dit que quelques-uns ne savaient pas le français, d'autres ne savaient pas l'arabe, d'autres enfin ne savaient ni le français ni l'arabe et dont le rôle en tout cas était de traduire, non d'administrer. Tous ces intermédiaires avaient étrangement abusé de notre candeur. En 1833, un bureau arabe dirigé par La Moricière avait été créé pour centraliser les affaires indigènes, réunir les documents, traduire la correspondance, transmetttre les décisions du commandement. Un vieux savant, chef des interprètes, M. Delaporte, avait bientôt succédé à La Moricière. En 1834, on avait supprimé le bureau arabe et ses attributions avaient passé au lieutenant-colonel Marey, pour lequel on avait rétabli la charge turque d'agha des Arabes. En 1837, on avait créé une direction des affaires arabes confiée à Pellissier de Reynaud ; il donna sa démission en 1839 et ses attributions furent jointes à celles de l'état-major général. Un arrêté du 16 avril 1841 rétablit la direction des affaires arabes et la confia à Daumas.

C'est l'anarchie dans laquelle nous avions laissé si longtemps les indigènes,

c'est notre incapacité à les administrer qui les avait livrés à Abd-el-Kader. Il ne suffisait pas de combattre l'émir : il fallait le remplacer : « Je place en première ligne, disait Bugeaud, le gouvernement et l'administration des Arabes, sans laquelle il n'y a ni sécurité pour la population européenne, ni progrès de la colonisation. Après la conquête, le premier devoir comme le premier intérêt du conquérant est de bien gouverner le peuple vaincu ; la politique et l'humanité le lui commandent également. » Les principaux collaborateurs de Bugeaud dans cette tâche difficile furent Daumas, qui dirigea les affaires indigènes de 1841 à 1847, Léon Roches, Rivet ; La Moricière dans la province d'Oran avec Martimprey, Bosquet, de Barral, Charras ; Cavaignac dans le Dahra avec Richard. On peut nommer encore, parmi les plus anciens officiers de bureau arabe, Lapasset, Walsin-Esterhazy, Herbillon, Durrieu, Bourbaki, Bazaine, Desvaux, Ducrot.

Le maréchal Bugeaud pensait qu'on ne peut imposer à un peuple conquis un système quelconque de gouvernement, fût-il plus moral, plus paternel, plus parfait à tous égards que celui sous lequel il avait précédemment vécu, et qu'il faut tenir compte des tendances, des habitudes, du génie des populations pour les administrer avec fermeté, justice et bienveillance, suivant leurs mœurs et leurs institutions, non suivant les nôtres.

On pouvait en cette matière s'inspirer soit de l'organisation des Turcs, soit de celle d'Abd-el-Kader. La question n'était plus entière, puisque nous avions détruit le système turc ; il reposait d'ailleurs sur l'arbitraire, sur la distinction des tribus makhzen et raïas, des « mangeurs » et des « mangés » et à ce titre il ne pouvait guère nous convenir. Il a été cependant préconisé du temps de Bugeaud et plus tard encore, par certains officiers qui pensaient que le système pouvait nous servir en l'améliorant, en supprimant les injustices trop criantes et qu'il aurait rendu la pacification plus facile. Quoi qu'il en soit, Bugeaud et Daumas se décidèrent pour le système d'Abd-el-Kader. Le programme consistait à changer les hommes sans toucher aux institutions fondamentales, à faire succéder sans secousse notre autorité à l'autorité déchue, à supprimer par des réformes successives les abus inséparables de tout gouvernement absolu, à moraliser les nouveaux chefs indigènes par l'exemple de notre probité politique et administrative ; à conquérir peu à peu l'affection de nos administrés en leur faisant entrevoir constamment dans les commandants français, détenteurs de l'autorité européenne à l'égard des chefs indigènes, un recours contre l'injustice et l'arbitraire de ceux-ci. Nous n'avions pas les loisirs nécessaires pour innover et lors même que nous les eussions eus, il eût fallu s'en abstenir pour ne pas augmenter les difficultés de tous genres que nous rencontrions.

On maintint donc ou on reconstitua toute une hiérarchie de chefs indigènes, comprenant des khalifas, appelés quelquefois bachaghas ou aghas, des aghas, des caïds et des cheikhs. Ces chefs exerçaient sur la partie de la population qui leur était confiée les pouvoirs politiques, administratifs, militaires, financiers, même judiciaires lorsqu'il ne s'agissait pas du statut personnel, qui était du ressort du caïd. Les khalifas et les aghas avaient des traitements fixes, les caïds percevaient une partie des impôts et des amendes. Une force de police, appelée selon les cas *makhzen*, *khiela*, *goum*, *asker*, était mise à leur disposition. Quelques règles très simples furent posées en ce qui concernait les impôts, les amendes, la police des tribus. Quelques impositions anciennes disparurent ; on conserva l'*achour* et le *zekkat*, l'impôt sur les récoltes et l'impôt sur le bétail. Cependant Bugeaud songeait à asseoir les contributions sur d'autres bases et avait préparé un important travail sur cette question. Pour refréner autant que possible la rapacité invétérée des fonctionnaires indigènes, un arrêté régla la quotité des amendes et les obligea à en rendre compte. La responsabilité collective des tribus fut maintenue, mais à titre de régime transitoire.

GENDARME MAURE OU MAKHZEN
(d'après Raffet).

Les grands chefs à cette époque nous étaient nécessaires. Nous avons été fort heureux de trouver alors des hommes influents habitués au commandement, qui, par le fait seul qu'ils recevaient de nous le burnous d'investiture, se chargeaient de tenir le pays sans que nous eussions à nous occuper des détails ni à nous imposer de trop grandes dépenses. « Il sera toujours fort difficile, disait Bugeaud, de substituer un système d'administration entièrement français à celui que les habitudes, les mœurs et les croyances ont développé en Afrique, sans froisser profondément la population. La bonne politique exigera toujours peut-être que, dans les emplois secondaires, nous fassions administrer les Arabes par des Arabes, en laissant la

haute direction aux commandants français des provinces et des subdivisions ; mais quant à présent c'est une nécessité, car le nombre des officiers connaissant la langue, les mœurs, les affaires arabes sera longtemps trop restreint pour que nous puissions songer à donner généralement aux Arabes des aghas et des caïds français. Il faut donc nous servir des hommes qui sont en possession de l'inflence sur les tribus soit par leur naissance, soit par leur courage, soit par leur aptitude à la guerre ou à l'administration. » Mais Bugeaud ne voyait pas là le dernier mot du régime administratif des tribus ; il n'entendait qu'en fixer le point de départ et comptait sur l'expérience pour suggérer les modifications nécessaires. Il ne doit donc pas encourir le reproche d'avoir voulu installer et maintenir dans des positions exceptionnelles les principaux représentants de l'aristocratie arabe ; il voulait attendre, pour contrôler sérieusement les chefs indigènes et substituer peu à peu notre autorité à la leur, que le temps et la tranquillité nous en donnassent la possibilité.

Pour aider les commandants supérieurs dans l'administration délicate des affaires indigènes, il leur fallait des auxiliaires familiarisés avec la langue, les habitudes, les idées des populations. L'arrêté ministériel du 1er février 1844, qui est la charte des bureaux arabes, décida qu'il y aurait dans chaque division militaire de l'Algérie, auprès et sous l'autorité immédiate de l'officier général commandant, une direction des affaires arabes. Des bureaux, désignés sous le nom de bureaux arabes, étaient en outre institués dans chaque subdivision auprès et sous les ordres directs de l'officier général commandant ; des bureaux arabes devaient être créés également sur chacun des autres points occupés par l'armée partout où le besoin en serait reconnu et dans des conditions semblables de subordination à l'égard des officiers investis du commandement. Le bureau arabe, dans la pensée de Bugeaud, ne devait donc pas être une autorité indépendante, mais un état-major chargé des affaires arabes auprès du commandement supérieur, un intermédiaire entre ce commandement et les chefs indigènes.

Les attributions des officiers chargés des affaires arabes étaient nombreuses et variées. Ils devaient comprendre et parler la langue des indigènes, s'appliquer à acquérir une connaissance approfondie du pays, savoir l'histoire des tribus et dans chaque tribu celle des personnalités marquantes. Ils devaient se déplacer fréquemment, visiter les tribus, les marchés et écouter sur les lieux mêmes toutes les réclamations, afin que l'autorité française apparût aux indigènes comme la protectrice des opprimés contre l'arbitraire des chefs. Ils devaient assurer la transmission des ordres et leur traduction, en expliquer le sens aux chefs indigènes et provoquer

leurs avis, veiller à l'assiette et à la rentrée des impôts, au paiement régulier des cavaliers du makhzen, rechercher les biens du beylik, constituer des archives claires et bien ordonnées. Dans une circulaire du 17 septembre 1844, Bugeaud rappelait éloquemment leurs devoirs aux officiers chargés des affaires arabes : « Nous nous sommes toujours présentés aux indigènes, disait-il, comme plus justes et plus capables de les gouverner que leurs anciens maîtres ; nous leur avons promis de les traiter comme s'ils étaient enfants de la France ; nous leur devons et nous nous devons à nous-mêmes de tenir en tout point notre parole. Nous avons fait sentir notre force et notre puissance aux tribus de l'Algérie : il faut leur faire connaître notre bonté et notre justice et leur faire préférer notre gouvernement à celui des Turcs et à celui d'Abd-el-Kader ; ainsi nous pourrons espérer de leur faire supporter d'abord notre domination, de les y accoutumer plus tard et à la longue de les identifier avec nous, de manière à ne former qu'un seul et même peuple sous le gouvernement paternel du Roi des Français. »

UN BUREAU ARABE

Bugeaud veillait personnellement à ce qu'aucune injustice, aucune brutalité ne fût commise à l'égard des indigènes. Un jour, pendant qu'il se rasait la barbe, il entendit du bruit dans la rue et vit un Maltais qui frappait un indigène ; il descendit, la figure encore pleine de savon, les bras nus, appela la garde et fit arrêter le Maltais. Il donna les ordres les plus sévères aux agents de la force publique pour que tout individu qui frapperait un indigène fût aussitôt arrêté et il fit paraître à ce sujet une circulaire au *Moniteur algérien* : « Le gouverneur général, y était-il dit, a plusieurs fois averti le public que la politique, l'humanité, l'intérêt général, l'urbanité enfin qui est le cachet de la civilisation nous imposaient le devoir de ne pas maltraiter les Arabes qui visitent nos villes et fréquentent nos marchés. Ces avertissements n'ont pas eu tous les résultats qu'il avait le droit d'en attendre. Il

apprend chaque jour que des Arabes sont rudoyés et quelquefois battus lorsqu'ils causent le moindre embarras soit sur les routes, soit auprès des fontaines. Cette conduite est indigne d'une nation comme la nôtre. »

Le corps des officiers de bureau arabe a compté en Algérie un grand nombre d'hommes tout à fait remarquables et on peut dire sans exagération que ce sont eux qui nous ont donné l'Afrique du Nord, en nous permettant de faire mouvoir tous les rouages de la société indigène et de l'administrer avec le concours et par l'intermédiaire des grands chefs. Lorsqu'un de nos administrés venait entretenir d'une affaire quelconque le commandant de cercle ou le général, il entendait des politesses banales, plus ou moins exactement traduites par un interprète ; puis il était invité à aller s'expliquer avec le chef de bureau arabe, qui seul était en mesure de connaître la situation et de résoudre les difficultés.

L'institution, comme on le verra, a dégénéré par la suite. Le mouvement imprimé par Bugeaud aux affaires indigènes s'est continué jusque vers 1851, ou même jusqu'en 1858. Puis, peu à peu, le personnel des bureaux arabes a fini par recevoir des sujets d'un mérite moindre. Les pouvoirs considérables dont ils étaient investis, le maniement de fonds sans contrôle, le contact des chefs indigènes prévaricateurs a parfois corrompu certains hommes de moralité médiocre. En même temps, les bureaux arabes, contrairement aux intentions formelles de Bugeaud, se rendaient indépendants du commandement. Enfin, au fur et à mesure que notre contrôle sur les indigènes se resserrait, ils étaient amenés à descendre dans le détail de l'administration, auquel des officiers sont en général peu préparés. Les indigènes, très bons observateurs de tout ce qui les intéresse directement, ont très bien aperçu cette transformation ; ils distinguent les bureaux arabes *makhzenia* ou de gouvernement, ceux de la première période, des bureaux arabes *hekkam* ou d'administration qui leur sont succédé.

## IV

**LA COLONISATION** Dans la proclamation qu'il adressa aux habitants à son arrivée à Alger, Bugeaud disait : « La conquête serait stérile sans la colonisation. Je serai donc colonisateur ardent, car j'attache moins de gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France. » Il tint parole. Plusieurs gouverneurs avant lui, notamment Clauzel, s'étaient préoccupés de la colonisation, mais Bugeaud réussit là où ils avaient échoué, grâce à son énergie et à sa tenacité, et parce que l'incertitude qui pesait

sur l'avenir de l'Algérie avait pris fin avec la conquête intégrale. Il n'eut pas toujours en cette matière l'appui des pouvoirs publics, car le ministère ne partageait pas toutes ses idées et fut même souvent en conflit avec lui.

Bugeaud avait l'amour, le culte de la terre. Il mérita le beau nom de « soldat laboureur » et fut fidèle à la devise qu'il s'était choisie : *Ense et aratro*. Plus d'une anecdote en témoigne. On nous le montre traçant lui-même le premier sillon, au milieu d'une nombreuse escorte de généraux et de chefs indigènes. Un jour que ses soldats fauchaient un champ de luzerne, « il les regarda avec une émotion silencieuse qui les paya bien de leurs peines, puis, détachant son ceinturon et donnant son épée à tenir, il se coucha tout de son long sur cette luzerne, l'embrassant de ses deux bras comme pour remercier la terre nourricière qui ne refuse pas ses trésors à la sueur des hommes. » Une autre anecdote le fait participer à une scène de battage : « Je suis sûr que tous ici vous êtes des gens de lettres. Quel est ton état à toi ? — Mon général, je suis tailleur. — Il n'y en a que trop pour faire les méchants habits étriqués que l'on porte aujourd'hui, bats le grain, mon enfant, ce sera plus profitable à la chose publique et à toi aussi. — Et toi ? — Moi, mon général, je suis étudiant. — Étudiant pour ne rien étudier, c'est connu ; prends le fléau, mon ami. — Allons, voyons, commençons à battre. Mais ce n'est pas ça, vous n'y entendez rien. Donnez-moi un fléau. Tenez, on commence comme cela, doucement, tu, tu, pan, pan, tu, tu, pan, pan, et petit à petit on tape plus fort. » Et il joignait l'exemple à la parole.

**LES IDÉES DE BUGEAUD EN MATIÈRE DE COLONISATION**

Le 13 août 1841, Soult adressait au gouverneur général une très longue dépêche dans laquelle il indiquait les vues du gouvernement en matière de colonisation. Le ministre y insistait sur la nécessité de fixer en Afrique une population européenne, française autant que possible, qui, tout en assurant la mise en valeur du pays, prêterait un utile concours aux forces employées à sa garde. Soult passait en revue les divers points où la colonisation pourrait le plus utilement s'établir et les diverses formes à lui donner : individuelle ou collective, civile, militaire ou pénale. Bugeaud répondit le 26 novembre, en exposant ses vues personnelles, qui, dès ce moment, accusent quelques divergences avec celles du ministre.

Bugeaud était cependant en matière de colonisation plus éclectique qu'on ne l'a dit : « Le maréchal, dit un de ses historiens, n'est l'ennemi d'aucun système et a le rare mérite d'essayer volontiers d'une idée qui lui paraît bonne, même si elle ne vient pas de lui. » « La colonisation, disait-il, est une œuvre des plus ardues et des plus compliquées. Il faut pour l'accomplir se montrer large sur le choix et

l'emploi des moyens et des modes d'exécution. Adopter un système, quelque bon, quelque puissant qu'il soit, à l'exclusion des autres, ce serait rendre l'œuvre plus difficile et ses résultats plus lents. Tel mode, excellent dans telle localité, échouerait sur un autre point. »

Bugeaud a marqué sa forte empreinte sur la colonisation algérienne ; il a posé les fondements du système de la colonisation officielle, qui a reçu par la suite des modifications diverses, mais qui a toujours été pratiqué depuis lors en Algérie avec plus ou moins d'activité. Après la dure expérience de 1839, il n'était plus possible de laisser la population s'installer au gré de sa fantaisie, livrée à tous les hasards de la guerre et de l'insécurité. Désormais, le gouvernement prend à son compte l'œuvre de la colonisation ; il détermine lui-même l'emplacement des villages, fait le lotissement des terrains urbains et ruraux, désigne les colons auxquels ces terrains seront concédés sous certaines clauses et réserves. La colonisation par villages et la concession gratuite, tels sont les deux principes essentiels ; ce système a été critiqué, mais il a réussi finalement à assurer le peuplement français de l'Algérie.

L'idée moderne du peuplement paraît d'ailleurs avoir moins frappé Bugeaud que la possibilité d'une part d'assurer la subsistance de l'armée, d'autre part de consolider l'action militaire et au besoin d'y suppléer. Il concevait surtout les immigrants comme une garnison permanente qui permettrait de réduire l'effectif des troupes : « La colonisation, dit-il, libère l'armée et garde la conquête. » Il était d'ailleurs d'accord sur ce point avec le gouvernement : « La colonisation, écrivait le maréchal Soult, est le premier élément de conservation ; elle peut nous donner en peu d'années un moyen de pourvoir suffisamment à la défense de l'Algérie sans engager plus qu'il ne convient les forces et l'argent du pays. » Appuyer les mouvements de l'armée et participer à la défense du pays, voilà ce que Bugeaud exige avant tout des colons. On est au lendemain des massacres de 1839 qui ont ruiné la colonisation libre, au lendemain aussi de la crise européenne de 1840 qui a failli nous valoir la guerre sur le Rhin. La population fut organisée en milices placées sous l'autorité du commandant supérieur du cercle ou de ses lieutenants. « Le colon africain, dit Bugeaud, ne devra jamais laisser rouiller son fusil ; il le tiendra toujours prêt à faire feu et s'en servira avec adresse ; mais pour cela il est nécessaire que la milice soit très militairement constituée. Je n'entends pas assurément enlever aux communes africaines le régime municipal, ni, en ce qui touche leur administration intérieure, la douceur et l'égalité de nos lois, mais je veux, dans leur intérêt le plus cher, celui de leur conservation, que les milices soient disciplinées, obéissantes, pour combattre les Arabes ; qu'elles sachent faire avec légèreté un petit nombre de

mouvements, bien charger leurs armes et tirer avec justesse ; qu'elles aient surtout l'intelligence du combat en tirailleurs et qu'elle soient animées de cette confiance guerrière qui préviendra ou repoussera les tentatives des Arabes ».

**L'ARMÉE ET LA COLONISATION**

La préoccupation constante de Bugeaud fut d'associer l'armée à la colonisation : « L'armée est tout en Afrique, disait-il ; elle seule a détruit, elle seule peut édifier. Elle seule a conquis le sol, elle seule le fécondera par la culture et pourra par les grands travaux publics le préparer à recevoir une nombreuse population civile. » Il confie à l'armée la construction des routes, les plantations ; il fait constituer, à côté de chacun des camps permanents, une exploitation agricole entretenue par la troupe. Les condamnés militaires, sous la direction du colonel Marengo, bâtissent les villages de Saint-Ferdinand, de Sainte-Amélie, de Douéra. Bientôt le système est généralisé ; c'est la main-d'œuvre militaire qui installera désormais les villages et ils ne seront remis à la direction de l'intérieur qu'une fois construits et plantés.

« NOUS CIVILISERONS CES GAILLARDS-LÀ »
(d'après une lithographie de Raffet).

Cet emploi de l'armée aux travaux préparatoires de la colonisation donna lieu à des réclamations. Le soldat, disait-on, ne doit que le service militaire ; l'employer à d'autres besognes, c'est commettre un abus du pouvoir. « Dans les loisirs que lui fait la situation de l'Algérie, répondait Bugeaud, l'armée doit être appelée à prendre une grande part à l'œuvre de la colonisation. Les routes qu'elle ouvre, les camps qu'elle bâtit, les défrichements et les cultures qu'elle opère, en justifiant complètement l'emploi des troupes aux travaux publics, signalent l'armée comme un des agents les plus énergiques de la colonisation. Ce labeur lui-même, loin de nuire au soldat, lui est favorable tant au physique qu'au moral. Il entretient sa santé et sa vigueur, le préserve de la nostalgie, de l'ennui que produit le désœuvrement. Toutes

précautions sont d'ailleurs prises pour ne le faire travailler que dans les lieux salubres et aux époques convenables. »

Bugeaud alla plus loin encore dans cette voie. Puisqu'il s'agissait d'une colonisation stratégique, il en conclut que le meilleur moyen de la réaliser était la fondation de colonies militaires. Dès 1838, dans sa brochure intitulée : *De l'établissement de légions de colons militaires dans les possessions françaises du Nord de l'Afrique*, il avait préconisé cette méthode : « De tous les moyens de faire marcher vite et bien la colonisation, disait-il, le meilleur, j'en ai la conviction, c'est la colonie militaire. Par là, je n'entends pas qu'on puisse y appeler nos régiments ; leur constitution actuelle les rend impropres à cette œuvre. Je n'entends pas non plus que mes légions de colonisateurs ne seront composées que d'anciens militaires ; je veux y rallier tous les hommes de professions laborieuses, qui joindront à la vocation pour l'Afrique les qualités physiques et morales nécessaires. Je ferai donc appel à plusieurs classes de travailleurs, à l'armée en retraite, à tous les contingents de l'armée active. Les colonies militaires seraient une véritable force ; elles donneraient tout d'abord de puissants auxiliaires à l'armée et permettraient au besoin de la réduire ; car elles pourraient fournir des soldats pour l'action en campagne et occuper certains points où nous sommes obligés de laisser des garnisons. »

En 1844, les projets de Bugeaud se précisent. Il propose de réserver aux colons militaires la majeure partie des terres vacantes en Algérie ; ils seraient organisés en une sorte de légion, recrutée parmi les anciens sous-officiers et soldats encore sous les drapeaux ; ils obtiendraient d'abord une permission pour se marier en France ; puis, revenus en Algérie avec leur femme, ils recevraient un petit domaine où l'État construirait une maison, des instruments aratoires et du bétail, enfin l'habillement et la solde pendant trois ans. Bugeaud comptait trouver 100 000 colons de ce genre ; à 3 000 francs par colon, la dépense eût été de 300 millions, à répartir sur dix exercices. Il demandait pour commencer 500 000 francs, qui lui furent refusés par la Chambre.

Bugeaud revint encore une fois à la charge en 1847 ; il adressa aux Chambres une brochure dans laquelle il exposait ses vues sur la colonisation. Il demandait un crédit de 3 millions pour la création de camps agricoles, où des terres seraient concédées à des militaires de tous grades et de toutes armes, servant ou ayant servi en Afrique. La Chambre fut saisie du projet le 26 février 1847. Tocqueville fit un rapport défavorable, dans lequel il condamnait en bloc la colonisation officielle et déclarait que l'État n'avait pas à intervenir dans l'établissement des colons, œuvre onéreuse et stérile. Le gouvernement retira le projet, qu'il avait soutenu mollement et sans conviction et Bugeaud donna sa démission.

La colonisation militaire est certainement la partie la plus contestable et la plus éphémère de l'œuvre de Bugeaud. Trois essais furent tentés : l'un à Fouka avec des militaires libérés, les deux autres à Beni-Mered et à Mahelma avec des hommes ayant encore trois ans de service à faire. « Vous connaissez tous, disait Bugeaud à ses soldats, les lieux où ces villages sont situés. Le sol y est fertile et sain, le site agréable, les abords faciles ; tout leur présage une grande prospérité. Il y a une certaine différence entre cultiver les champs d'autrui et son propre domaine. Ici, personne ne viendra prendre une part dans le produit de vos travaux. Tout sera bien à vous et pendant plusieurs années vous ne paierez pas d'impôts. J'accorderai des congés à ceux qui voudront visiter leurs parents et je les exhorterai à se marier avant de revenir. Je leur dirai aussi : Amenez votre père et votre mère, vos frères et vos sœurs ; la terre est généreuse et je vous en distribuerai assez pour que la famille puisse vivre largement. »

Malgré ces promesses séduisantes, la plupart des auditeurs de Bugeaud se refusèrent à suivre les conseils de leur général. Le recrutement des colons, assez médiocre, ne comprenait que peu d'agriculteurs de profession ; ils arrivèrent sous la conduite de leurs officiers, au roulement du tambour ; ils reçurent des lots urbains et des lots ruraux, et, déposant le sac et le fusil, commencèrent à manier la pioche et la charrue. Bugeaud s'occupa de les marier avec des orphelines de Toulon, auxquelles on donnait une petite dot de 700 francs ; ce furent les « mariages au tambour », dont se gaussèrent les contemporains et qui donnèrent, comme il fallait s'y attendre, des résultats médiocres. Les colons devaient travailler en commun pendant cinq années, après quoi les terres seraient partagées. Les produits du sol devaient également être communs pendant la première période. Cette conception à la fois militariste et communiste ne résista pas à l'épreuve des faits, Bugeaud lui-même en a convenu plus tard. Les colons demandèrent à être désassociés et à travailler chacun pour son compte ; les deux tiers d'entre eux partirent et les villages ne réussirent qu'après l'adjonction de colons civils.

En réalité, il faut distinguer entre la colonisation militaire, qui est une utopie, et la colonisation avec le concours des militaires, qui est possible et désirable. L'armée ne saurait coloniser par elle-même, mais elle peut de bien des manières aider la colonisation et lui fournir d'excellents éléments. Il eût suffi sans doute de modifier dans la forme le projet de Bugeaud pour le rendre à la fois très pratique et très exécutable.

**LES SAINT-SIMONIENS** De 1841 à 1848 beaucoup d'autres méthodes de colonisation furent essayées. A cette époque bouillonnaient les systèmes de rénovation sociale qui devaient aboutir à la révolution de 1848 ; ces systèmes

espéraient trouver en Algérie un champ d'expériences favorable. Les Saint-Simoniens en particulier étaient nombreux en Algérie. La Moricière, Louis Jourdan, Carette, Berbrugger, Warnier, Urbain, Arlès-Dufour avaient adhéré à la doctrine de Saint-Simon. Membre de la Commission scientifique de l'Algérie, Enfantin avait séjourné dans le pays de 1839 à 1841. La colonie lui était apparue comme un excellent terrain pour y fonder des établissements civils et militaires complètement régis par l'État, en un mot pour y tenter des expériences de socialisme. Ainsi l'Algérie et l'Égypte dont les Saint-Simoniens, comme on sait, se sont beaucoup préoccupés, deviendraient les deux régions destinées à opérer la réconciliation de l'Orient et de l'Occident, de l'islam et du christianisme. Avec Louis Jourdan, Carette et Warnier, Enfantin fonda en 1843 le journal *l'Algérie*, qui inscrivit à son programme la colonisation par l'État, l'emploi de l'armée aux travaux publics, la fondation d'établissements financiers, la création de rapports commerciaux avec le Soudan. L'ouvrage d'Enfantin sur la *Colonisation de l'Algérie* renferme des aperçus intéressants mêlés à des vues utopiques. Il recommandait l'association du capital et du travail, l'exploitation du sol par des groupes de familles organisées en compagnies et en ateliers, sous la direction de savants, en l'espèce des officiers du génie ou des ingénieurs sortis de l'École Polytechnique.

Le Saint-Simonisme insistait sur la nécessité d'une organisation et d'une discipline en matière économique ; il signalait les dangers de l'individualisme tel que le comprenaient les économistes orthodoxes. Les Fouriéristes étaient plus soucieux de la liberté individuelle, mais, aux yeux de l'opinion publique, être disciple d'Enfantin ou de Fourier, c'était, comme le disait Pierre Leroux, à peu près la même chose. Bugeaud, bien qu'il se séparât des Saint-Simoniens sur certains points, adoptait plusieurs de leurs idées. On le vit même un jour, spectacle qui ne manquait pas de saveur, assister à un grand banquet de phalanstériens pour l'anniversaire de la naissance de Fourier et porter le toast traditionnel à l'abolition des armées destructives et à leur transformation en armées industrielles et productives. Enfantin et Bugeaud s'accordaient pour attribuer la médiocrité des résultats obtenus dans la colonisation de l'Algérie à l'absence de méthode et de continuité dans l'effort ; ils proclamaient tous deux la nécessité de la discipline, le bienfait du principe d'autorité. Bugeaud s'est certainement inspiré de ces doctrines dans sa conception de la colonisation officielle et les colonies agricoles de 1848 ne furent en somme qu'une application du même système.

Cependant les Saint-Simoniens, à l'encontre du maréchal, étaient en général favorables aux grandes concessions. La Moricière s'en montrait partisan, par

réaction contre le caporalisme excessif de son chef. Bugeaud ne croyait pas à la grande colonisation : « L'État, disait-il, s'expose à donner des espaces considérables qui ne recevront qu'une population rare de mercenaires ou qui n'en recevront aucune. » C'est ce qui faisait dire très justement à Pellissier de Reynaud : « Le gouverneur général, par son éloignement des grandes concessions, par sa prédilection pour la petite propriété, par sa sage incrédulité touchant la puissance féerique des capitaux dans un pays où il s'agit avant tout d'organiser le travail, est, en Algérie, le vrai représentant des intérêts démocratiques, dont la plupart de ses antagonistes de la presse se disent les apôtres. »

**ESSAIS DIVERS. LA GRANDE COLONISATION**

Les lieutenants de Bugeaud, La Moricière et Bedeau, ne partageaient pas toutes ses idées en matière de colonisation. La Moricière avait dressé un vaste plan de colonisation de la province d'Oran ; il s'agissait de libérer, entre Oran, Mascara et Mostaganem, 80 000 hectares sur lesquels on devait installer 5 000 familles ; l'État ne prenait à sa charge que les travaux d'utilité commune : enceinte du village, nivellement, adduction d'eau, chemins ; le reste devait être exécuté par des capitalistes à qui on concédait le village à charge d'y installer des familles en nombre fixe. En 1846, on mit en adjudication la concession à l'entreprise de six villages des environs d'Oran ; un seul, Sainte-Barbe-du-Tlélat, trouva preneur et l'adjudicataire ne tarda pas à avouer son impuissance. Même insuccès l'année suivante avec d'autres villages. A Saint-Denis-du-Sig, en 1846, on concéda 3 000 hectares, près du barrage qu'on venait de construire, à l'*Union agricole* que recommandait La Moricière et qui s'engageait à installer 300 familles européennes. On trouvait dans cette société une combinaison des doctrines Saint-Simoniennes et des doctrines Fouriéristes ; c'était à la fois un phalanstère et une commune associée ; on espérait échapper ainsi à la fois aux inconvénients des grandes concessions individuelles et de la petite colonisation ; 2 000 actions de 500 francs, divisibles en coupures de 50 francs, furent émises à Lyon et à Oran. Le capitaine d'artillerie Gautier, qui n'était ni administrateur ni agronome, en prit la direction. Les colons ne venant pas, on embaucha des salariés. Le travail en commun fut, comme pour les colonies militaires, la cause principale de l'échec ; l'entreprise fut abandonnée en 1853. De ces diverses tentatives de collectivisme agraire, il n'est rien resté en Algérie, mais l'étatisme s'y est conservé sous la forme de la colonisation officielle.

En 1841, M. de Corcelles, visitant l'Algérie, suggéra à Bugeaud d'y appeler les Trappistes. Le gouverneur se montra d'abord peu enthousiaste, puis se rallia à ce

projet qui avait l'appui de la reine Marie-Amélie : « Rien ne se rapproche plus de l'organisation militaire que l'organisation religieuse, écrivait-il au Père abbé ; aussi suis-je persuadé que votre établissement prospérera. » Les Trappistes reçurent 1 000 hectares à Staouéli et une subvention de 62 000 francs à charge de construire des bâtiments et de défricher. Ils arrivèrent en 1843, ayant à leur tête le Père Régis ; ils eurent des débuts difficiles, mais finirent par réussir d'une manière remarquable et par constituer une très belle exploitation. Il n'en fut pas de même de l'abbé Landmann, curé de Sélestat, qui, voyant de nombreuses familles alsaciennes émigrer vers l'Amérique, voulut les détourner vers l'Algérie. La ferme devait être dirigée par

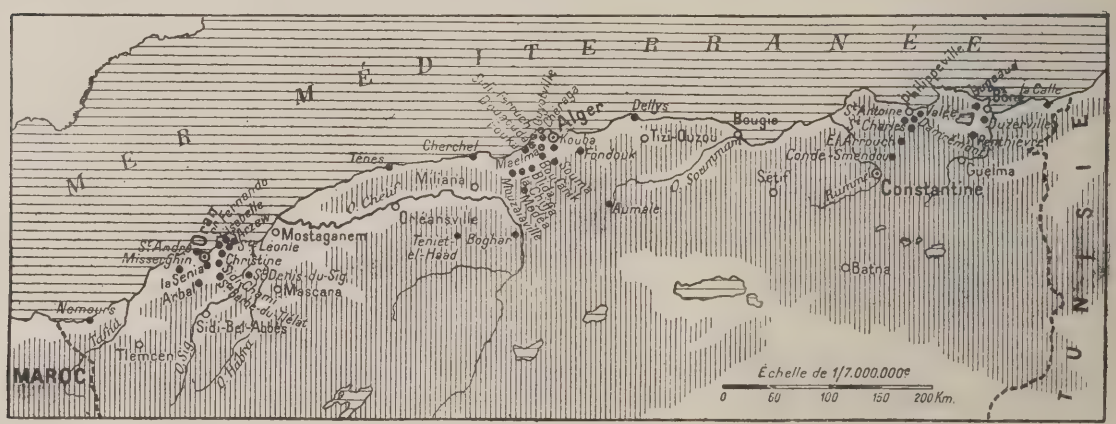


LES VILLAGES DE COLONISATION (1830-1847)

un prêtre, construite par des soldats, cultivée par des paysans travaillant en commun et demeurant dans l'indivision. Les résultats furent nuls, l'échec complet.

Dans la province de Constantine, le général Bedeau proposait de consacrer à la colonisation 37 000 hectares ; le gouvernement se chargerait des travaux de sécurité, de salubrité et de communications, mais, vis-à-vis des colons, il bornerait son rôle à l'octroi de la terre après publicité suffisante, en ayant soin de mêler dans les concessions les grands capitalistes et les petits propriétaires, les indigènes et les Européens. La formule, qui faisait une place à la grande propriété dans les intervalles des villages, était assez heureuse ; les villages donnaient la sécurité, les bras, la main-d'œuvre ; la grande propriété, les capitaux, les enseignements, les expériences culturales. Dans la province d'Oran, 2 000 hectares furent concédés près d'Arbal à Dupré de Saint-Maur, ami de La Moricière : « Je ne viens pas, disait-il, chercher une fortune, je viens risquer une fraction de la mienne ; il est digne de savoir exposer des capitaux pour rendre productive une terre arrosée du sang

de tant de Français. » Il bâtit une ferme fortifiée, fit des cultures irriguées, eut de nombreux troupeaux. Aux environs de Boufarik, l'Haouch-Souk-Ali (1 440 hectares) fut concédé en 1844 à Borély-la-Sapie, qui dessécha des marais, pratiqua la culture des céréales, du tabac, de l'oranger et fit de l'élevage.

La colonisation indigène préoccupait aussi le gouverneur et quelques-uns de ses subordonnés, notamment Lapasset. Bugeaud considérait le refoulement comme injuste et impolitique, mais il croyait possible de resserrer sur leurs territoires les tribus qui avaient des terres en surabondance. Ces emprises devaient être opérées contre paiement ou compensation équitable, de manière à mêler partout aux indigènes une certaine proportion d'Européens. Soult parlait d'une colonisation sagement limitée sur des points choisis du littoral ; Bugeaud au contraire se refusait à admettre qu'il fût possible de circonscrire une partie de l'Algérie pour en faire une sorte d'île française. En conséquence, il entendait faire marcher de front la colonisation indigène et la colonisation européenne.

**Le régime foncier** En Algérie, contrairement à ce qu'on imagine, la grande difficulté a toujours été, non pas de se procurer des colons, mais de se procurer des terres pour doter ces colons. Bien qu'il y ait dans le pays de grandes étendues de terres cultivables et non cultivées, il n'y a jamais eu, en raison des obstacles auxquels on se heurte pour l'acquisition des terres indigènes, de marché des terres comme au Canada, aux États-Unis, en Australie, en Argentine. Pour accroître les surfaces disponibles, l'ancien domaine du beylik ne suffisant pas, on confisqua les terres des tribus révoltées du Sahel et de la Mitidja ; par un arrêté ministériel du 24 mars 1843, qui n'était d'ailleurs que la reproduction d'un arrêté de Clauzel, les biens habous furent réunis définitivement au domaine, l'État se chargeant de pourvoir aux services d'assistance, d'enseignement et de culte qu'assuraient les revenus de ces biens.

De 1830 à 1840, au point de vue de la propriété, on avait positivement vécu dans le chaos. Les transactions immobilières entre indigènes et Européens étaient tantôt autorisées, tantôt interdites. Une commission fut nommée en 1842 en vue de sortir de ce gâchis et l'ordonnance du 1er octobre 1844, complétée et modifiée par celle du 21 juillet 1846, essaya pour la première fois de régler la question de la propriété foncière. On commença par régulariser la situation résultant des transactions antérieures ; pour le reste du territoire, l'ordonnance prescrivit une vérification des titres de propriété et déclara que toutes les terres incultes devaient être réunies au domaine. Cette idée de l'expropriation pour cause d'inculture était

d'ailleurs conforme au droit musulman, qui déclare que la terre doit appartenir à celui qui la vivifie. Les deux ordonnances furent appliquées seulement dans le Sahel, dans une partie de la Mitidja, dans les environs de Bône et d'Oran, en tout sur 200 000 hectares, dont 168 000 dans la province d'Alger ; 55 000 hectares furent attribués aux Européens, 32 000 aux indigènes, 95 000 à l'État. Les ordonnances espéraient procurer à la colonisation des terres en abondance, mais, comme les formalités qu'elles prescrivaient pour la vérification des titres étaient fort longues, le but ne fut pas atteint et les transactions se trouvèrent plutôt ralenties.

**LE RÉGIME DES CONCESSIONS**

Le régime des concessions de terres fut déterminé par l'arrêté du 18 avril 1841. Le colon recevait un titre provisoire qui fixait les conditions qu'il devait remplir et le délai qu'on lui accordait ; lorsqu'il avait exécuté les travaux de mise en valeur, il recevait un titre définitif ; jusque là, ses droits étaient limités ; il ne pouvait se substituer que des personnes agréées par l'administration et souscrivant aux conditions exigées par celle-ci ; il ne pouvait hypothéquer que pour dépenses de construction ou de mise en valeur et avec une autorisation spéciale. Tout colon français ou européen justifiant de 1 200 à 1 500 francs de ressources disponibles recevait dans un des nouveaux centres un lot à bâtir et un lot de culture de 4 à 12 hectares selon ses moyens ; il avait droit au passage gratuit pour lui et les siens, pouvait toucher en France des vivres de route, trouvait en arrivant des abris provisoires, recevait des matériaux pour bâtir, des bêtes de labour, des semences, des instruments agricoles. Le colon était entièrement dans la main de l'administration, mais celle-ci en revanche était amenée à lui consentir un appui très large pendant cette période.

C'était le gouverneur qui décidait les créations de centres et donnait les concessions. La direction de l'Intérieur était chargée de la formation des nouveaux centres, du choix de leur emplacement, de l'allotissement des terres, du placement des familles. Le titulaire de cette direction, de 1838 à 1847, fut le comte Guyot, un des administrateurs les plus remarquables qu'ait eus l'Algérie. Fils d'un général de l'Empire, d'abord sous-intendant militaire, Guyot était plein de zèle pour la colonisation, dont il fut un des meilleurs artisans ; il n'est que juste qu'un des plus beaux villages de l'Algérie porte son nom. Le maréchal agit d'abord en plein accord avec lui, mais cet accord fit place au conflit et à une hostilité très âpre, lorsque l'ordonnance du 20 juillet 1845 eut retiré au gouverneur la faculté d'accorder les concessions même les plus petites ; cette faculté était désormais réservée en droit au ministre, en

fait à Guyot, puisqu'il était seul chargé de l'administration du territoire civil. Bugeaud en fut profondément blessé et il avait lieu de l'être, car il était directement visé ; la meilleure preuve, c'est qu'aussitôt après son départ, le droit d'accorder des concessions fut rendu au duc d'Aumale par l'ordonnance du 1er septembre 1847.

**Les résultats** Les résultats obtenus pendant cette période sont considérables. La colonisation fut méthodiquement entreprise à partir de 1842. Une circulaire adressée aux préfets de France fit connaître les conditions à remplir pour obtenir une concession gratuite. Appel était fait en même temps aux ouvriers de métier, maçons, charrons, forgerons, charpentiers, qui eux aussi devaient être transportés gratuitement. A partir de 1843, les demandes de concessions deviennent très nombreuses ; elles émanent souvent de familles de petits propriétaires. Les immigrants français proviennent surtout des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, des Vosges, de l'Isère. Enfantin préconisait l'immigration allemande sur une vaste échelle ; parmi les étrangers, on compte effectivement beaucoup d'Allemands originaires des pays rhénans, du pays de Bade, du Wurtemberg. En 1846, 800 émigrants allemands destinés au Brésil et abandonnés à Dunkerque sont établis dans les villages de la Stidia et de Sainte-Léonie. Les Irlandais et les Suisses fournissent un certain contingent. En 1845, il est délivré près de 6 000 permis de passage individuels ou de famille, qui portent sur plus de 14 000 personnes, dont plus de 12 000 Français ; parmi ces derniers, 5 000 sont Alsaciens. En 1845 l'afflux est plus fort encore : 46 000 personnes débarquent en Algérie ; le solde net des arrivées diminué des départs atteint 20 000. Il y a plus de 1 800 demandes de concessions déposées à la direction de l'Intérieur. C'est le point culminant de l'immigration. A partir de 1846, diverses causes la ralentissent ; les ordonnances de 1844 et de 1846 sur la propriété arrêtent les créations de centres nouveaux et on n'a plus de terres pour les demandeurs. En février 1846, au moment de la grande insurrection, on put craindre le retour des événements de 1839. Enfin, plusieurs mauvaises récoltes, des invasions de sauterelles, une crise immobilière à Alger exercent leur influence.

Avec une ingéniosité et une souplesse qu'elle ne montra pas toujours par la suite, l'administration s'efforce de donner satisfaction à tous les besoins et d'utiliser toutes les possibilités. Les colons hésitent à construire, s'effraient du défrichement, perdent dans les débuts leur temps et leurs forces : à Sainte-Amélie, à Saint-Ferdinand, on leur construit leurs maisons, on leur défriche 4 hectares sur 12. Les immigrants demandent à être groupés entre originaires

de la même région : on peuple Chéragas de paysans du Var, comme la Stidia d'Allemands. Les côtes sont poissonneuses et inexploitées : trois villages de pêcheurs sont créés à Aïn-Benian (Guyotville), à Sidi-Ferruch et à Notre-Dame de Fouka.

Le chef-d'œuvre de la colonisation à cette époque est le Sahel d'Alger, où s'élèvent de nombreux et beaux villages ; d'autres sont créés dans la plaine de la Mitidja et en bordure de l'Atlas de Blida. Les environs d'Oran et de Mostaganem, de Tlemcen, de Mascara, la banlieue de Constantine, les routes reliant Constantine à Bône et à Philippeville, les vallées de Bône et de Philippeville voient affluer de nombreux colons. Alger se développe et s'aménage, avec des méthodes d'urbanisme assez médiocres il est vrai et non sans entraîner une destruction de l'Alger turc contre lequel proteste Berbugger. Des villes européennes se créent dans les trois provinces : à Blida, Miliana, Médéa, Koléa, Cherchel, dans la province d'Alger ; à Oran, Mostaganem, Arzew, Mascara, dans la province d'Oran ; à Constantine, Bougie, Philippeville, Bône, Sétif, Guelma, dans la province de Constantine. Il y a 1 500 kilomètres de routes, des services de voitures entre Alger et Médéa, entre Oran et Mostaganem, Mascara, Tlemcen. Les ports s'outillent, le commerce se développe. La métropole peut déjà constater les bénéfices que lui vaut sa conquête : un accroissement de 40 pour 100 du tonnage de ses ports méditerranéens, une plus-value de 25 pour 100 des douanes, représentant un mouvement de marchandises de 60 à 80 millions. En 1847, au moment du départ de Bugeaud, il y avait en Algérie 109 000 Européens (au lieu de 28 000 en 1840) et 52 000 Français ; on comptait 15 000 colons ruraux (au lieu de 1 500 en 1840), dont 9 000 Français.

C'est à juste titre que le nom de Bugeaud est lié indissolublement à la conquête et à la colonisation de l'Algérie et que, dès 1852, une statue lui a été élevée à Alger. Créateur de l'armée d'Afrique, conquérant et colonisateur de l'ancienne Régence, Bugeaud fut un puissant génie. C'est à lui que la France doit l'Algérie, et, par l'Algérie, tout son empire africain.

# LIVRE III

# L'ALGÉRIE DE 1848 A 1890
# LES UTOPIES ET LA STAGNATION

## CHAPITRE PREMIER

## L'ALGÉRIE SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE (1848-1851)

I. *La révolution de* 1848 *et ses conséquences. — L'organisation de l'Algérie. — Les gouverneurs généraux de* 1848 à 1851. *— Charon. — Le Sud. — Zaatcha. — Le général d'Hautpoul. — La Kabylie.*

II. *La colonisation de* 1848 à 1851. *— Colonisation extraordinaire. — Les colonies agricoles de* 1848. *— Colonisation ordinaire et colonisation libre. — La législation foncière. — La situation économique. — L'assimilation douanière.*

### I

LORSQUE Bugeaud quitte l'Algérie en 1847, on peut dire que la période héroïque est close. Sans doute, longtemps encore, il y aura en Algérie ou sur ses confins des opérations militaires et des insurrections. Le Tell même n'est pas entièrement conquis et, tout près d'Alger, le massif si bien défendu, si fortement peuplé de la Kabylie du Djurjura, à peine abordé, a conservé toute son indépendance. Mais désor-

mais, un fait est acquis : c'est que les Français n'abandonneront pas l'Algérie, qu'ils ne se borneront pas non plus à occuper quelques points sur le littoral, mais que, tôt ou tard, les indigènes devront se soumettre à leur hégémonie, dont ne les garantiront ni les montagnes, ni le désert. Abd-el-Kader, qui luttait contre nous dans des conditions exceptionnellement favorables, a été vaincu par Bugeaud ; aux yeux mêmes des indigènes, Dieu s'est prononcé en notre faveur. Çà et là, ils essaieront encore d'en appeler de ce jugement et de faire parler la poudre, mais jamais plus ils ne trouveront un pareil chef ; jamais plus l'incendie allumé sur quelques points ne s'étendra à l'Algérie tout entière. Jamais plus, tout au moins aux yeux des hommes clairvoyants, Français ou indigènes, la question ne se posera de savoir à qui, en fin de compte, doit appartenir la Berbérie. La situation, à bien des égards, est comparable à celle de la Gaule après la chute de Vercingétorix. Il y aura encore de brillants faits d'armes, de pénibles expéditions, de glorieuses conquêtes. Cependant les questions relatives à l'organisation du pays et à sa mise en valeur passent désormais au premier plan. Ce sont celles auxquelles l'historien doit s'attacher de préférence à partir de cette époque.

**LA RÉVOLUTION DE 1848 ET SES CONSÉQUENCES**

Presque tous les généraux d'Afrique jouèrent un rôle politique dans la révolution de 1848 et furent députés à la Constituante ou à la Législative, car tous les militaires étaient à cette époque, comme l'on sait, électeurs et éligibles, non sans dommage pour la discipline de l'armée. La plupart de ces officiers ne sortirent d'ailleurs pas grandis d'avoir été mêlés aux agitations politiques. Bugeaud, bien qu'il eût offert à Louis-Philippe de réprimer l'émeute par les moyens les plus énergiques, était disposé, d'après divers témoignages, à se rallier à la République, espérant en devenir le chef. Mme Dosne, dans ses *Mémoires*, le montre « bavardant comme une vieille femme, toujours préoccupé de lui-même, d'une vanité de sauvage ». « C'est grand'pitié, dit-elle, de le considérer de près ; probablement sur un champ de bataille il aurait sa véritable valeur, mais hors de là ! » La candidature du maréchal à la présidence de la République prit un moment une certaine consistance, mais il ne tarda pas à se désister devant les progrès de la candidature du prince Louis-Napoléon, et il fut nommé au commandement de l'armée des Alpes. Il était d'ailleurs malade et usé ; il mourut du choléra en juin 1849. Changarnier, qui commandait l'armée de Paris, aspirait, lui aussi, à la présidence de la République : « Il a la tête un peu tournée, dit encore Mme Dosne. Il croit, parce qu'il a une armée dans les mains, tenir avec elle les destinées du pays. Aussi habile militaire que pauvre tête poli-

tique, il veut avoir un pied dans tous les camps. » Cavaignac fut ministre de la Guerre et chef du pouvoir exécutif ; il eut la redoutable tâche de maîtriser l'insurrection aux journées de Juin. Lorsque le suffrage universel lui préféra Louis-Napoléon pour la présidence de la République, il quitta le pouvoir avec l'estime universelle, mais il avait perdu sa popularité et brisé sa carrière militaire ; il rentra dans la vie privée, donnant jusqu'à la fin de sa vie l'exemple de la dignité dans la retraite. La Moricière, après avoir pris part, lui aussi, à la répression des journées de Juin, fut ministre de la Guerre et eut à ce titre à s'occuper de l'Algérie. Bedeau fut vice-président de l'Assemblée constituante. Dans la nuit du 1er au 2 décembre 1851, les « Africains », Cavaignac, La Moricière, Changarnier, Bedeau, furent arrêtés, conduits à Mazas, puis à Ham et, sauf Cavaignac « momentanément éloignés de France », disait le décret qui les visait.

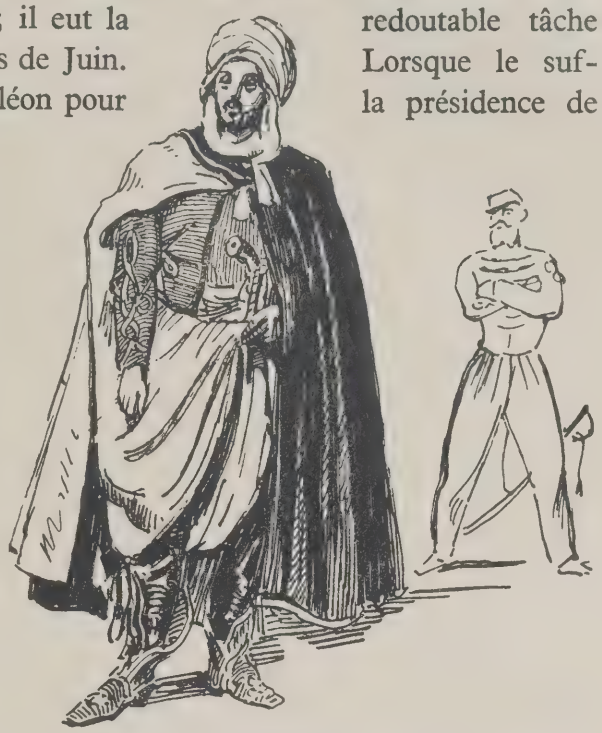

OFFICIER INDIGÈNE DE SPAHIS
(d'après une aquarelle de Lalaisse).

**L'ORGANISATION DE L'ALGÉRIE** La révolution de 1848 apporta des modifications considérables à l'organisation de l'Algérie et à la politique algérienne. Le pays fut dotée du suffrage universel en même temps que la France ; elle élut quatre représentants à la Constituante, trois à la Législative ; les plus notables de ces élus furent MM. de Rancé, Émile Barrault, Henri Didier. La Constitution de 1848 déclara l'Algérie territoire français ; elle ajoutait, il est vrai, qu'elle serait régie par des lois particulières, mais des arrêtés du chef du pouvoir exécutif détachèrent du ministère de la Guerre les cultes, l'instruction publique, la justice, les douanes, pour les rattacher aux ministères compétents. Ces mesures, très nuisibles à la bonne expédition des affaires, furent d'ailleurs bientôt rapportées. La direction de l'Algérie au ministère de la Guerre fut plusieurs fois réorganisée ; de mars 1848 à avril 1850, elle changea cinq fois de titulaire ; on vit s'y succéder le général Randon, le général Charon, M. Germain,

M. Blondel, enfin le général Daumas. Un Comité consultatif de neuf membres, comprenant deux représentants du peuple, deux conseillers d'État, deux généraux, un membre de la Cour des Comptes, un inspecteur général de l'agriculture, un membre du conseil général des ponts et chaussées, fut institué auprès du ministre de la Guerre ; il était appelé à donner son avis sur toutes les questions intéressant l'Algérie ; les projets de lois, décrets et règlements, concernant ce pays étaient soumis à son examen. Ce Comité fut reconstitué en 1851 après le coup d'État et le nombre de ses membres porté à onze ; on y appela les hommes que leurs fonctions antérieures ou leurs études spéciales avaient mis à même d'acquérir la connaissance des besoins et des affaires de la colonie ; il était destiné à éclairer le ministre de ses avis sur les décisions à prendre ; c'était un centre où devaient se former les doctrines gouvernementales et administratives applicables à l'Algérie. Cette utile institution, qui eût pu jouer un rôle comparable à celui du *Council of India*, disparut en 1858, lorsqu'on créa le ministère de l'Algérie.

Pour l'administration générale, la tendance dominante fut d'introduire en Algérie les règles de l'administration métropolitaine, comme en témoignent les arrêtés des 9 et 16 décembre 1848, pris par Cavaignac sur un rapport de La Moricière : « L'opinion publique, disait ce rapport, en France comme en Algérie, les sentiments plusieurs fois exprimés par l'Assemblée nationale ont démontré dans ces derniers temps qu'il était du devoir de l'administration d'introduire d'une manière plus complète le régime des institutions françaises en Algérie. Le moment paraît venu de réaliser le vœu si souvent manifesté d'une assimilation largement progressive. Ce progrès peut être accompli sans danger. » Chaque province fut partagée en territoire civil ou indépendant et en territoire militaire. Les départements furent soumis au régime général de la métropole, sauf les exceptions résultant de la législation spéciale de l'Algérie ; ils étaient administrés par des préfets, qui correspondaient directement avec les ministres, subdivisés en arrondissements et en communes, avec des sous-préfets, des maires et des conseils municipaux élus. Le gouverneur général, assisté d'un Conseil de gouvernement et d'un secrétaire général, restait investi de la haute administration de l'Algérie, mais n'administrait plus directement que les territoires militaires, par l'intermédiaire des généraux commandant les divisions ; ces territoires étaient répartis en subdivisions et en cercles, ayant à leur tête des officiers ; des arrêtés du pouvoir exécutif devaient désigner les localités et les circonscriptions territoriales qui seraient respectivement classées dans les départements

et dans les territoires militaires, ces derniers devant se limiter graduellement aux seules portions de l'Algérie qui exigeraient une surveillance plus étroite et une autorité plus forte. La séparation des deux administrations civile et militaire entraînait la suppression de la direction des affaires civiles et de la direction centrale des affaires arabes.

Ce régime d'assimilation était tout à fait prématuré. En territoire civil, l'autorité se trouvait partagée et les préfets, en relations directes avec le ministre de la Guerre, ne dépendaient plus que faiblement du gouverneur. Si le système ne donna pas de trop mauvais résultats, c'est que le territoire civil était, à cette époque, fort peu étendu ; il formait, non pas une zone, mais une série de taches autour de quelques villes du littoral, la principale de ces taches étant celle qui s'étendait au voisinage d'Alger. Quant au nouveau régime municipal, qui comportait d'ailleurs des maires nommés par les préfets, il ne fut appliqué qu'aux six communes d'Alger, Blida, Oran, Mostaganem, Bône et Philippeville ; dans le reste du territoire civil, les commissaires civils furent provisoirement maintenus. Sur 112 000 Européens, il y en avait, en 1848, 86 000 en territoire civil et 26 000 en territoire militaire ; encore beaucoup de ces derniers étaient-ils appelés à passer prochainement en territoire civil.

Dès lors commencent les discussions entre les partisans du régime civil et ceux du régime militaire, ou, comme on disait alors, du régime du sabre, discussions auxquelles on s'attacha à peu près exclusivement pendant le Second Empire et qui aboutirent à la suppression du gouvernement général en 1858. En réalité, la pacification était encore trop incomplète et trop récente pour qu'on pût songer à cette époque à soustraire les indigènes au régime militaire : « Sans nul doute, écrivait Bugeaud en 1848, le régime militaire est et sera longtemps ce qui convient le mieux à la situation de notre colonie. Ceux qui ont pensé et pensent encore le contraire ont oublié que nous sommes en présence d'un peuple de 3 ou 4 millions d'âmes, ayant 4 à 500 000 hommes armés et très belliqueux. La question vitale n'est pas de savoir si les Européens auront plus ou moins de liberté, s'ils seront gouvernés de telle ou telle manière, si le pouvoir sera plus civil que militaire. Tout cela peut passionner les badauds et les niais de nos villes de la côte, mais n'a, au fond, aucune importance réelle. Ce qu'il faut faire, c'est grandir le pays par une colonisation dont les éléments seraient vigoureux et par de grands travaux d'utilité publique, ouvrant les voies à la colonisation. » — « La dispute entre les partisans du régime civil et ceux du régime militaire en Algérie, disait Pellissier de Reynaud, ne consistant guère qu'à savoir si les admi-

nistrateurs seront coiffés d'un chapeau ou d'un képi, la question n'offre pas beaucoup plus de gravité que celle qui séparait les Lilliputiens de leurs adversaires sur la manière de cuire les œufs à la coque. » C'est ce que disait encore Bugeaud : « Envoyez un civil pour administrer la colonie et je ne lui donne pas quinze jours pour qu'il pende un sabre à son côté, mette un chapeau à trois cornes sur sa tête et se prenne à chevaucher dans la plaine. »

**LES GOUVERNEURS GÉNÉRAUX DE 1848 A 1851 : CHARON** Sept gouverneurs se succédèrent en Algérie de 1848 à 1851 : Changarnier, Cavaignac, de nouveau Changarnier, Marey-Monge, Charon, d'Hautpoul, Pélissier. Quelques-uns ne firent que passer ; Charon seul demeura un peu plus longtemps (9 septembre 1848 - 22 octobre 1850).

Consulté confidentiellement par Cavaignac sur le choix d'un gouverneur général, Bugeaud avait prononcé les noms de Charon, Pélissier, Saint-Arnaud, Mac-Mahon, Morris, Ladmirault, Camou. C'est le général Charon qui fut choisi. Né en 1794, Charon appartenait à l'arme du génie ; entré à l'École Polytechnique en 1811, il avait assisté à la bataille de Waterloo ; venu en Afrique comme capitaine en 1853, il y était resté quinze ans, jusqu'au moment où il avait été nommé directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre, en juin 1848. « On ne pouvait, dit Bugeaud, choisir pour gouverneur général de l'Algérie un plus excellent homme que le général Charon, un plus grand travailleur, plus zélé pour ses devoirs. » — « C'est, écrivait le commandant Cassaigne, le plus honnête et le plus capable des administrateurs que nous ayons eus. De mœurs douces et conciliantes, il plaisait à tout le monde et convenait parfaitement aux circonstances que nous traversions. » C'était un chef aimable et bienveillant, consciencieux, actif, honnête.

Charon eut à lutter contre les bureaux du ministère de la Guerre, qui cherchaient à annihiler complètement le gouverneur général, non sans péril pour l'Algérie et pour la France. Saint-Arnaud, toujours caustique, et qui ne voyait pas le dessous des cartes, prétendait que Charon ne se mouchait pas sans une autorisation de Paris et qu'il passait sa capote avec ménagement, de peur de la mécontenter ; il se plaignait que « l'Algérie fût à la remorque du dernier garçon de bureau de la rue Saint-Dominique ». Mais Charon ne s'en plaignait pas moins : « Les bureaux, écrivait-il au général Cavaignac, tendent à diminuer autant que possible l'action du gouverneur général et à le rendre étranger à tout, au lieu de le renforcer en lui donnant franchement l'action administrative qu'il doit avoir sur

tout, afin de maintenir autant que possible l'unité dans la direction et dans l'impulsion. C'est pour moi une grande peine de voir les funestes tendances que l'on a ; elles seront certainement fatales à ce pays... Il est étrange que les révolutions n'attaquent pas la bureaucratie et que l'administration, qui ne devrait être que surveillante et dirigeante, se montre tracassière et exclusivement occupée de détails. »

La Moricière avait été remplacé au ministère de la Guerre par le général Rullières, qui ne s'occupait guère de l'Algérie, puis par le général d'Hautpoul, qui ambitionnait pour lui-même le gouvernement général. En fait, les questions algériennes étaient traitées par le chef de division Germain, qui s'en remettait aux chefs et sous-chefs de bureau ; quant aux affaires indigènes, elles étaient abandonnées à l'interprète Ismaël Urbain, personnage qui, tout en restant dans la coulisse, paraît avoir exercé une profonde influence sur les destinées de l'Algérie : nous le retrouverons en effet parmi les inspirateurs et les conseillers de Napoléon III. Dans son journal le *Crédit*, Urbain demandait la suppression du gouvernement général ; il s'arrangeait en attendant pour l'annihiler : « Il faut six lettres, disait Charon, pour obtenir la permission d'acheter un burnous. »

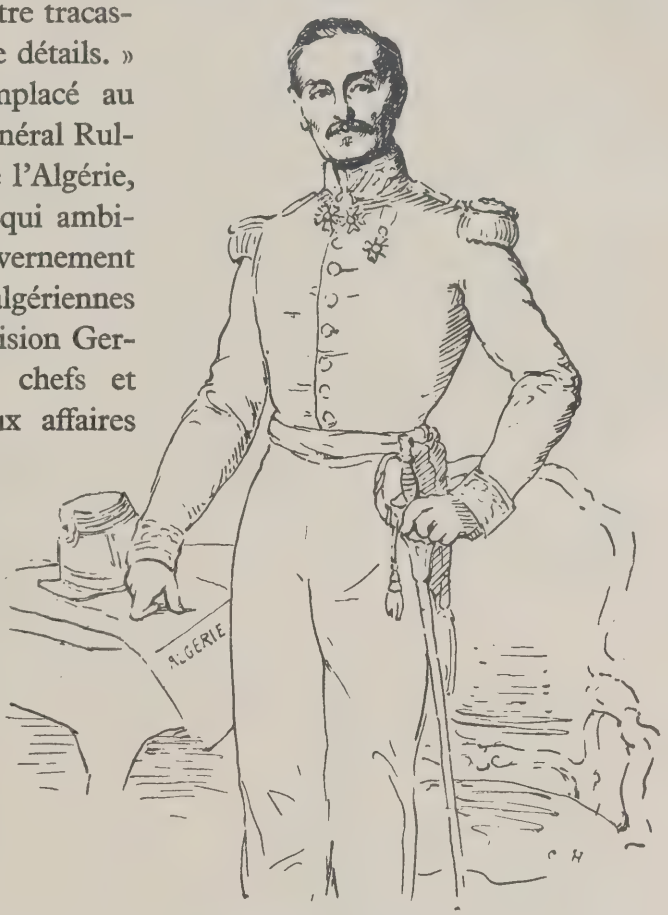


LE GÉNÉRAL CHARON
(d'après Cornu).

L'instabilité des gouverneurs, des ministres de la Guerre et des chefs d'État qui présidèrent pendant cette période aux destinées de la France, impressionnèrent défavorablement les indigènes et neutralisèrent en partie l'effet moral de la soumission d'Abd-el-Kader. Des troubles éclatèrent dans les villes, à Alger, à Oran, à Bône : « Ce n'est pas ainsi que j'entends la République, disait Cavaignac les larmes aux yeux. » Et Bosquet écrivait de Ténès : « C'est une étrange folie qui

s'empare de tous ; il semble que, sous prétexte de République, il faille partout essayer du désordre. » Des bruits extraordinaires commençaient à se répandre dans le monde indigène ; on parlait d'une invasion marocaine, d'une rentrée d'Abd-el-Kader, de la prise d'Alger par les Anglais ; les Kabyles descendaient de leurs montagnes pour s'assurer du fait et se livrer au pillage, si l'occasion s'en présentait. Une vive agitation se manifestait chez certaines confréries religieuses musulmanes. Les Derkaoua et les Senoussiya, en particulier, annonçaient que Dieu avait égaré l'esprit des Français et que l'heure des musulmans était venue. Cette agitation était, à ce qu'il semble, encouragée et entretenue par des agents secrets de la Turquie et de l'Angleterre ; le gouverneur de la Tripolitaine, Izzet-Pacha, n'y demeurait pas étranger. Heureusement, l'armée comptait encore 70 000 hommes et Abd-el-Kader n'était plus là pour profiter des circonstances. Les instructions de Charon prescrivaient par ailleurs de s'abstenir d'opérations trop étendues et de se borner à des tournées de police.

**LE SUD : ZAATCHA** Dans le Sud-Oranais, la grande famille féodale et maraboutique des Ouled-Sidi-Cheikh avait été partagée en deux par le traité de Lalla-Marnia, qui attribuait le groupe oriental à la France et le groupe occidental au Maroc. Le chef du groupe occidental, celui des Ouled-Sidi-Cheikh Gharaba, prétendait que le sultan du Maroc l'avait nommé au commandement de tout le Sud ; il entraîna les Hamyan, assassina un caïd et fit régner l'inquiétude jusqu'aux portes de Tlemcen. Deux colonnes, l'une partie de Saïda avec Pélissier, l'autre de Sebdou avec Mac-Mahon, arrêtèrent la défection des tribus et rétablirent le calme.

CANROBERT
(d'après Horace Vernet).

Le Sud-Constantinois était incomplètement pacifié. La situation était restée telle que la décrivait le duc d'Aumale en 1844 : « Les Aurès, disait-il, ne sauraient être considérés comme soumis, la résistance y est seulement décomposée et non détruite. » L'ancien bey de Constantine, Ahmed, était réfugié dans cette région et ses intrigues étaient une des principales causes de l'agi-

tation. En 1848, le colonel Canrobert conduisit une colonne dans l'Aurès et contraignit Ahmed à se rendre au commandant du cercle de Biskra. Notre vieil adversaire fut interné à Alger, où il mourut en 1850. Mais la crise était seulement retardée ; les nouvelles plus ou moins dénaturées des événements de France et d'Algérie, que les Biskris rapportaient d'Alger, les menées de l'ancien khalifa

PRISE DE ZAATCHA

d'Abd-el-Kader, Mohammed-Srir, entretenaient les difficultés qui prirent corps avec l'affaire de Zaatcha.

Il fallut 7 000 hommes de troupe et 53 jours de siège pour venir à bout de cette misérable bourgade saharienne, qui faisait partie des oasis du Zab-Chergui, à 20 kilomètres à l'ouest de Biskra. Ces villages en pisé, tout entourés de palmiers, avec les murs et les saguias séparant les jardins, présentent à l'assaillant des difficultés considérables, nous nous en sommes aperçus maintes fois au cours de nos campagnes nord-africaines. Zaatcha, enfermée dans une enceinte crénelée très solide à laquelle les maisons étaient adossées, était particulièrement forte. Elle communiquait d'ailleurs avec les autres oasis et avec les nomades, qui lui envoyèrent des renforts. Les ksouriens, excités par un ancien cheikh d'Abd-el-Kader, Bou-Zian, ayant refusé de payer l'impôt des palmiers, le lieutenant

Séroka, du bureau arabe de Biskra, essaya vainement d'enlever Bou-Zian ; le colonel Carbuccia tenta non moins vainement de s'emparer de Zaatcha par surprise et l'insurrection devint générale. Le général Herbillon, avec une colonne de 4 000 hommes, ne réussit pas davantage. Canrobert amena des renforts, mais ses zouaves apportèrent avec eux le choléra qui fit de grands ravages dans les troupes. Après un siège en règle, Zaatcha fut enfin prise d'assaut le 26 novembre et ses 10 000 palmiers rasés. Il fallut lutter maison par maison et il y eut de part et d'autre un incroyable acharnement. Ce Saragosse du désert nous coûtait 1 500 hommes dont 30 officiers, sans compter plus de 600 hommes morts du choléra ; 80 officiers avaient été plus ou moins grièvement blessés. La prise de Zaatcha mit fin à l'insurrection, dont le colonel Canrobert poursuivit les débris jusqu'à Nara dans l'Aurès. Bou-Saada fut occupée par le colonel Daumas et eut pour premier chef de bureau arabe le capitaine Pein. Herbillon, qui avait dompté l'insurrection, mais auquel on pouvait reprocher de l'avoir laissée grandir en ne lui opposant au début que des moyens de répression médiocres, fut remplacé à la division de Constantine par Saint-Arnaud. Le calme se rétablit dans le Sud-Constantinois.

**Le général d'Hautpoul** L'affaire de Zaatcha fut la cause ou le prétexte du remplacement de Charon, auquel on faisait grief d'avoir conservé dans la personne d'Herbillon un chef insuffisant. Il fut rappelé en France, placé à la tête des fortifications et nommé président du Comité consultatif de l'Algérie. Sa succession fut offerte à La Moricière ; elle fut finalement dévolue au général d'Hautpoul, qui venait d'occuper pendant un an le ministère de la Guerre. Neveu du général de cavalerie d'Hautpoul tué à la charge d'Eylau, il portait un grand nom militaire, mais paraît bien avoir été un homme assez médiocre. « Il apporte dans son gouvernement, disait Saint-Arnaud, les idées les plus absurdes, les plus irrationnelles, les plus fausses, les plus antigouvernementales. Parce qu'il n'a jamais rien fait et qu'il est arrivé au gouvernement de l'Algérie sans rien connaître du pays et des Arabes, il prétend que tout le monde est propre à tout et il voudrait s'entourer d'officiers qui, comme lui, n'entendent rien à l'Afrique. Pauvre Afrique ! On est généralement bien aise d'arriver à son gouvernement général, mais, quand on y a passé quelque temps, il semble qu'on est saisi d'une fièvre qui vous porte à changer d'air. Et ce n'est pas cela qu'il lui faut. Un gouverneur médiocre qui gouvernerait dix ans ferait plus et mieux qu'un homme de génie qui nous donnerait six mois en nous les reprochant. L'Angle-

terre comprend mieux que nous l'importance énorme de la stabilité dans les commandements. »

Le général d'Hautpoul avait sous ses ordres, comme commandants des provinces, Camou à Alger, Pélissier à Oran, Saint-Arnaud à Constantine. Il aurait voulu signaler son gouvernement par la soumission de la Kabylie ; il avait arrêté ses plans en conséquence et essaya de les faire agréer à Paris. Il n'y réussit pas et une sorte de transaction fut proposée par le général Randon, ministre de la Guerre ; cette transaction, soutenue par La Moricière, Bedeau, Cavaignac, Charon et acceptée par l'Assemblée législative, consistait à soumettre la Kabylie des Babors, qu'on prit l'habitude à cette époque d'appeler la Petite-Kabylie, c'est-à-dire la rive droite de la Soummam, avant d'aborder la Kabylie du Djurjura ou Grande-Kabylie. Mais le général d'Hautpoul, membre de l'Assemblée législative, ne pouvant exercer qu'un commandement temporaire, fut obligé de rentrer à Paris au bout de six mois, au moment où il allait commencer l'expédition sur laquelle il comptait pour s'illustrer. Pélissier prit l'intérim du gouvernement général, qu'il avait déjà exercé pendant les absences du général Charon et qu'il devait garder jusqu'à la nomination de Randon (11 décembre 1851) et le commandement de l'expédition de Kabylie fut donné au général Leroy de Saint-Arnaud.

**LA KABYLIE** L'agitation qui s'était produite dans le Zab par la révolte de Zaatcha s'était également manifestée en Kabylie, où de nombreux chérifs avaient fait leur apparition. L'un d'eux, dont le véritable nom et la personnalité sont demeurés obscurs, se faisait appeler Bou-Baghla, l'homme à la mule ; assez vulgaire mais intelligent, il allait de marché en marché, vendant des talismans, séduisant les Kabyles par des mensonges audacieux et des sortilèges grossiers. Il eut bientôt autour de lui plusieurs milliers d'hommes ; de 1848 à 1851, des colonnes furent dirigées chaque année aux abords du massif du Djurjura ; elles avaient obligé à dégarnir le Sud, ce qui explique l'extension prise par l'affaire de Zaatcha. Les opérations de 1849 et de 1850 avaient été relativement sérieuses. En 1851, la colonne dirigée par Saint-Arnaud opéra de Mila à Djidjelli, pendant qu'une autre colonne dirigée par Camou couvrait Saint-Arnaud à l'Ouest entre Sétif et Bougie et obligeait Bou-Baghla à abandonner la vallée du Sahel ; enfin Pélissier, pénétrant chez les Flissa et les Maatka, effectuait sur le massif kabyle la première emprise importante qu'on eût réalisée depuis Bugeaud. Le blocus se resserrait autour des Zouaoua du massif central ; le capitaine Beauprête, connu

pour sa sévérité et dont longtemps les mères kabyles firent peur à leurs enfants comme d'une sorte de croquemitaine, fut nommé caïd des Maatka à Dra-el-Mizan. Les Kabyles envoyèrent des délégués à Alger et promirent de ne plus assister Bou-Baghla. Mais la soumission de la Kabylie, amorcée par Bugeaud, ne devait être achevée que par Randon en 1857.

L'expédition de Kabylie valut à Saint-Arnaud le grade de général de division, puis le commandement d'une division de l'armée de Paris, enfin le ministère de la Guerre au 2 Décembre. Aussi a-t-on voulu voir dans cette campagne une préparation au coup d'État. Au fond, l'expédition et le choix de son chef étaient tout naturels et la politique intérieure ne paraît y avoir eu qu'une part minime, si elle l'eut réellement ; c'est ce qu'explique Randon dans ses *Mémoires*. Mais on donna aux opérations un éclat inusité en les faisant suivre par le commandant Fleury, aide de camp du prince Louis-Napoléon et par des officiers étrangers. Fleury, qui avait été présenté au prince par l'ancien maréchal des logis Fialin de Persigny, était un brillant officier de spahis, mais criblé de dettes qu'on lui paya ; il fut chargé de pressentir d'abord Pélissier en vue d'un coup d'État et échoua ; il s'adressa alors à Saint-Arnaud. On note dans la correspondance de ce dernier les progrès que l'idée faisait peu à peu dans son esprit : « Je suis plus que jamais homme d'Afrique, écrivait-il, j'appartiens à l'Afrique, je hais la guerre civile, laissez-moi en Afrique. » Il finit cependant par accepter les offres qui lui étaient faites.

SAINT-ARNAUD
(d'après une aquarelle de Raffet).

A Paris, des tentatives du même genre étaient faites auprès de Randon, d'abord par de Morny et Persigny, puis par le prince-président lui-même. Mais Randon déclara qu'il lui serait impossible de se prêter à un acte qui aurait pour conséquence d'entraîner des régiments hors de la ligne du devoir et que, si l'entreprise devait se poursuivre, il prierait le prince d'accepter sa démission. Il en résulta que Saint-Arnaud fut appelé au ministère de la Guerre et Randon au gouvernement général de l'Algérie. Pélissier avait espéré être nommé gouverneur général après Charon, puis après d'Hautpoul ; il dut se borner à faire l'intérim et après avoir remis le

commandement à Randon avec beaucoup de dignité et de tact, il retourna à son poste à Oran.

## II

**LA COLONISATION DE 1848 A 1851**

La révolution de 1848 a marqué son empreinte sur la colonisation algérienne. Les philanthropes des diverses écoles fondaient de grands espoirs sur l'Algérie pour débarrasser Paris des ouvriers en chômage et conduire à l'extinction du paupérisme. La colonisation de l'Algérie paraissait appelée à résoudre la crise sociale. L'État, qui avait garanti du travail à tous les citoyens, donnerait un capital au lieu de donner un salaire comme sur les chantiers nationaux. On concéderait 10 hectares par famille et on distribuerait ainsi 10 millions d'hectares à un million de familles. « L'État, disait Raousset-Boulbon, a beaucoup plus de terres qu'on ne le dit, comme l'a démontré l'enquête ordonnée par le duc d'Aumale, le seul des gouverneurs généraux qui ait fait son devoir. Au surplus, si la France veut sérieusement livrer l'Algérie à la civilisation, elle doit s'approprier au profit du bien public la totalité du sol possédé par les indigènes. » Et l'auteur, développant son programme, considérait toutes les objections comme négligeables et concluait dans une effusion lyrique : « Portons nos regards au delà des mers et considérons ce peuple des États-Unis que les centenaires ont vu naître. Confiez au travail le berceau de la France algérienne ; abritez-le sous des institutions libres et fraternelles et bientôt ce peuple, glorieux enfantement d'une république, tendra la main par-dessus l'Atlantique au géant du nouveau monde. »

Les faiseurs de projets ne manquaient pas. Le moment leur paraissait favorable, le nouveau régime devant se montrer plus hardi que la monarchie de Juillet, qui opposait toujours son veto aux tentatives de colonisation du maréchal Bugeaud. Ces projets avaient pour la plupart un caractère utopique, leurs auteurs ignorant les données les plus élémentaires du problème ou se refusant à en tenir compte. Dans une brochure intitulée : *Les Villages départementaux en Algérie*, Ducuing préconisait l'idée, juste en elle-même et qui sera parfois reprise par la suite, du peuplement régional. Le système consistait à prendre dans chaque département un contingent de colons volontaires et à l'installer en Afrique en centre de population distinct. On établirait dès la première année 40 000 colons ; les frais d'établissement, évalués à 3 000 francs par colon, seraient couverts par des centimes additionnels.

Ces vues enthousiastes n'étaient pas universellement partagées. L'économiste Léonce de Lavergne déclarait au contraire que la prompte installation d'une population européenne agricole sur toute la surface de l'Algérie était une chimère ruineuse et rencontrerait des difficultés insurmontables, provenant de l'insalubrité et de l'insécurité et surtout du prix de revient : « On a essayé, disait l'auteur, la colonisation sous toutes ses formes, aucune n'a réussi ni ne pouvait réussir. L'établissement d'une famille agricole européenne en Afrique coûte trop cher. Les grandes concessions ne remédient à rien, à moins qu'elles ne soient cultivées par des indigènes, ce qui revient à l'abandon de la colonisation. Laissons les campagnes aux indigènes : c'est leur lot. La place des Européens en Afrique est dans les villes ; à eux le commerce et l'industrie ; 100 000 individus suffisent. La mise en valeur de l'Afrique est une association où les Arabes apporteront le sol, les bras, les bestiaux ; les Européens, les instruments de travail et les débouchés. » Et Léonce de Lavergne proposait de faire de l'Algérie une sorte d'État particulier, annexe de la France, se gouvernant et s'administrant lui-même par un système analogue à celui des colonies anglaises. C'est déjà la théorie du royaume arabe, qui prévaudra sous le Second Empire.

LE GÉNÉRAL CAMOU
(d'après une étude d'Yvon).

Bugeaud aussi donnait son opinion. Ses colonies militaires, avec le travail en commun, avaient été en somme un essai socialiste et collectiviste. Éclairé par l'expérience et par la révolution de 1848, il brûlait désormais ce qu'il avait adoré. Il constatait l'échec de l'*Union du Sig*, tentative phalanstérienne ; l'échec de ses propres villages militaires où les colons avaient demandé à être désassociés : « Que l'on essaie en Afrique, disait-il, toutes les formes de socialisme, de fouriérisme, de communisme ; que l'État vienne en aide à cette expérimentation. Pour mon compte, je donnerais volontiers à cet effet la valeur d'une de mes coupes de trèfles. Le public saura, par des faits bien constatés, ce que valent ces théories. »

Par un singulier concours de circonstances, La Moricière, partisan de la coloni-

sation capitaliste, était appelé à pratiquer la colonisation prolétarienne préconisée par Bugeaud. Il allait faire, dans des conditions assez défavorables et avec des colons dont la plupart n'étaient même pas agriculteurs, mais avec des crédits relativement considérables, les essais tant de fois réclamés par le maréchal.

**COLONISATION EXTRAORDINAIRE. LES COLONIES AGRICOLES DE 1848**

Le Comité spécial de l'Algérie de l'Assemblée Nationale allait apporter un projet de colonisation, lorsqu'il fut devancé par le ministre de la Guerre. Le décret-loi du 19 septembre 1848 ouvrit au ministre de la Guerre un crédit de 50 millions, pour être spécialement appliqué à l'établissement de colonies agricoles en Algérie et aux travaux d'utilité publique destinés à assurer la prospérité de ces colonies. Le chiffre des colons était fixé à 12 000 pour l'année 1848. On distinguait les colons cultivateurs ou qui déclaraient vouloir le devenir et les ouvriers d'art. Les colons cultivateurs recevaient une habitation, un lot de terres de 2 à 10 hectares, des semences, des instruments de travail, du cheptel, des rations de vivres. Au bout de trois années, les concessions devaient être mises en valeur sous peine de dépossession. Une commission nommée par le chef du pouvoir exécutif devait vérifier les titres des colons et désigner ceux qui seraient appelés à bénéficier du décret. Un arrêté du ministre de la Guerre du 27 septembre 1848 détermina les mesures de détail propres à assurer l'exécution du décret de l'Assemblée Nationale. Enfin la loi du 18 novembre 1848 éleva de 12 000 à 13 500 le nombre des colons.

La commission chargée d'examiner les demandes des candidats à l'émigration, présidée par Trélat, comprenait six représentants du peuple, deux maires de Paris, deux médecins, trois fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. On voulait que les premiers colons fussent en route avant le petit terme du 8 octobre et on les destinait au village de Saint-Cloud, créé aux environs d'Oran. Sur la Seine, d'immenses radeaux amarrés au quai de Bercy recevaient les émigrants avec leur mobilier. Ils devaient voyager sous la conduite du capitaine du génie Chaplain, appelé à diriger les travaux d'installation du village et d'un père de famille sur chaque bateau. Les colons partirent au milieu d'un grand enthousiasme ; après la bénédiction donnée par l'archevêque de Paris, La Moricière remit un drapeau aux émigrants et prononça un discours : « C'est au travail intelligent et civilisateur, disait-il, d'achever ce que la force a commencé. La poudre et la baïonnette ont fait en Algérie ce qu'elles pouvaient faire, c'est à la bêche et à la charrue d'accomplir leur tâche. » Le long convoi démarra, tandis que les musiques jouaient *la Marseillaise* et que la foule amassée sur les deux rives poussait des acclamations. A Melun, les colons, qu'on prit

pour des insurgés de Juin, furent assez mal accueillis. En vingt ou vingt-cinq jours, le convoi remontait la Seine, passait par le canal de Bourgogne, descendait le cours du Rhône, puis était remorqué jusqu'à Marseille ; de là, les navires de l'État allaient déposer les émigrants sur la terre algérienne. Une douzaine de convois de ce genre furent organisés et en 1850 on avait transporté environ 20 000 personnes.

En vertu de la loi du 24 janvier 1850, les insurgés de Juin détenus à Belle-Ile devaient être transférés en Algérie et réunis dans un établissement disciplinaire spécial, entièrement séparé des colonies agricoles prévues par le décret du 19 septembre 1848 ; au bout de cinq ans, ceux dont la conduite était bonne pouvaient

LES VILLAGES DE COLONISATION (1848-1851)

obtenir une concession provisoire, qui devenait définitive sept ans après. On en envoya 450, qui furent internés dans la kasba de Bône en attendant que le pénitencier de Lambèse fût prêt à les recevoir.

Il existait en Algérie en 1848 une cinquantaine de villages européens et environ 20 000 habitants ruraux. L'émigration projetée devait doubler en quelques mois le nombre des centres agricoles et installer du premier coup 13 500 colons. Le territoire civil ne pouvant y suffire, on s'adressa au territoire militaire. Les travaux préparatoires étaient exécutés par des officiers du génie ; les maisons étaient toutes construites sur le même modèle ; à défaut d'élégance, on pouvait espérer qu'elles seraient d'une parfaite solidité ; mais, en beaucoup d'endroits, les entrepreneurs employèrent de mauvais matériaux et commirent des malversations ; en revanche, les fortifications furent très soignées. Les villages une fois achevés, les officiers de toute arme se partageaient la direction de chacun d'eux avec les attributions de commandants de place. Quarante-deux colonies furent ainsi créées : 12 dans la

province d'Alger, 21 dans la province d'Oran, 9 dans la province de Constantine. Les villages de la province d'Alger étaient Castiglione et Tefeschoun, aux environs de Koléa, Novi et Zurich aux environs de Cherchel, Marengo, El-Affroun, Bou-Roumi entre Cherchel et Blida, Lodi et Damiette dans la région de Médéa, la Ferme et Pontéba aux environs d'Orléansville, Montenotte près de Ténès ; dans la province d'Oran, la mieux partagée des trois, les villages furent groupés aux environs d'Oran (Hassi-Ameur, Hassi-ben-Ferah, Hassi-ben-Okba, Hassi-bou-Nif, Saint-Louis, Fleurus, Mangin), aux environs d'Arzew (Saint-Cloud, Saint-Leu, Damesme, Arzew, Moulay-Magoun, Kléber, Méfessour) et aux environs de Mostaganem (Aboukir, Rivoli, Toumin, Karouba, Aïn-Nouissy, Aïn-Tedlès, Sour-el-Mitou) ; il y avait une soixantaine de concessions par village, sauf à Saint-Cloud où le périmètre était plus important. Dans la province de Constantine, on fonda Gastonville, Robertville, Jemmapes, dans la région de Philippeville ; Mondovi, Barral dans la région de Bône ; Guelma, Héliopolis, Millésimo, Petit dans la banlieue de Guelma ; les villages étaient ici moins nombreux, mais plus importants que dans la banlieue d'Oran ; chacun d'eux comptait 3 000 colons.

Les concessions étaient très peu étendues : 2 à 10 hectares. Il en résulta des dépenses inutiles, car il fallut par la suite les réunir deux à deux. Surtout, et ce fut la principale cause des échecs, ces ouvriers parisiens n'étaient nullement préparés aux travaux des champs. Il y avait parmi eux des horlogers, des ébénistes, des commis de magasins de nouveautés ou de modes ; mais les indigènes n'achètent pas de meubles et les modes les plus nouvelles ne tentent pas leurs femmes. Les colons improvisés ne savaient pas se servir des instruments aratoires, employaient les semences à contretemps ; dans les notes mensuelles qui les concernent, on trouve des mentions comme celle-ci : « N'entend rien aux travaux de la campagne, a une peur affreuse de son bœuf. » On leur faisait des avances de grains, d'animaux, de matériel agricole, on leur fournissait des rations de vivres, on faisait même labourer leurs champs par des soldats ou par des indigènes. Mais il était difficile d'apprendre l'agriculture à des gens qui jusque-là n'avaient manié que la navette ou le tire-pied. Or, dans certains villages, à Saint-Cloud par exemple, on comptait à peine 9 pour 100 d'agriculteurs. D'autres difficultés provenaient du travail en commun, qui avait été prôné dans les clubs comme offrant la solution du problème social, mais que, devenus colons, les émigrants étaient unanimes à repousser. Enfin les professeurs et les moniteurs des nouveaux venus n'étaient guère mieux préparés que leurs élèves. Il y en eut quelques-uns d'excellents, comme le capitaine de Malglaive, savant officier du génie en même temps que philosophe humanitaire,

qui commandait à Marengo, ou le capitaine Lapasset, qui dirigeait Montenotte. Mais c'étaient forcément des exceptions.

« Ce doit être une rude besogne, écrivait Bugeaud à Charon, que la création de tant d'établissements à la fois. Les gens d'Alger et de France ne se doutent guère des difficultés qu'il y a ; ils s'imaginent qu'il n'y a qu'à lâcher les hommes sur la terre comme des lapins pour qu'ils vivent. » Le lotissement des terres n'était pas achevé à l'arrivée des colons, par suite de l'insuffisance du service topographique, sur lequel le gouverneur n'avait aucune action. Charon demandait qu'on employât les troupes aux travaux de défrichement ; il proposait de placer auprès de chaque directeur de colonie un agriculteur algérien qui aurait servi de moniteur ; il proposait aussi de combler les vides qui se produiraient avec d'anciens soldats libérés choisis avec soin parmi les cultivateurs. Il souhaitait enfin qu'avant de fonder de nouveaux centres, on donnât à ceux qui avaient été créés en 1848 le temps et les moyens de se développer.

On a prétendu que ces colons de 1848 étaient paresseux, ivrognes, débauchés, indisciplinés, passant leur temps à boire et à faire de la politique. Ces reproches ont été exagérés par l'esprit de parti lors de la réaction qui a suivi : « L'esprit des colons n'est pas mauvais, écrivait Charon à Cavaignac ; malheureusement, ils manquent d'énergie et de force et ignorent pour la plupart les travaux de l'agriculture. » Il estimait qu'un tiers de ces colons était appelé à réussir. Il faut dire, à la décharge des colons de 1848, qu'ils rencontrèrent des difficultés inouïes ; ils furent très éprouvés par les fièvres paludéennes, par la dysenterie, par les épidémies de choléra de 1849 et de 1850 ; les récoltes des premières années furent fort mauvaises. Ils firent preuve de beaucoup d'endurance et c'est merveille, vu les conditions et les circonstances de la tentative, que l'échec n'ait pas été plus complet.

Les colons de 1848 n'étaient qu'un premier contingent. D'autres devaient suivre à l'automne de 1849. La loi du 19 mai 1849 alloua 5 nouveaux millions pour l'établissement de 6 000 colons et l'administration prépara 12 nouveaux villages pour les recevoir : 5 dans la province d'Alger, Ameur-el-Aïn et Bourkika dans la région de Blida ; Aïn-Benian, Bou-Medfa et Aïn-Sultan dans la région de Miliana ; 5 dans la province d'Oran, Bled-Touaria, Aïn-Sidi-Chérif, Aïn-bou-Dinar et Pont-du-Chélif aux environs de Mostaganem ; Bou-Tlelis aux environs d'Oran ; 2 dans la province de Constantine, Ahmed-ben-Ali et Sidi-Nasseur aux environs de Jemmapes. On construisit 700 maisons, on fit les travaux d'adduction d'eau et de chemins nécessaires. Charon obtint qu'une partie du crédit fût consacrée à compléter l'établissement des colons envoyés en 1848.

Cependant l'Assemblée nationale commençait à avoir des doutes sur l'efficacité de son œuvre. Avant d'aller plus loin, elle voulut s'éclairer sur les résultats de la première expérience. Une commission d'enquête fut nommée par un arrêté du ministre de la Guerre du 20 juin 1849, à l'effet de dresser un rapport circonstancié sur la situation des colonies agricoles fondées en Algérie par application de la loi du 19 septembre 1848 ; elle devait examiner la situation matérielle et morale de ces colonies, voir ce qui avait été fait et ce qui restait à faire. Elle devait en outre donner son avis sur la question de savoir s'il convenait de doter les colons du régime civil et dire s'il fallait en envoyer de nouveaux. La commission, présidée par de Rancé, choisit comme rapporteur Louis Reybaud, l'auteur de *Jérôme Paturot*, ouvrage très lu à cette époque, dont le héros, à la fin du livre, part pour l'Algérie comme inspecteur général de la civilisation arabe. Les commissaires, débarqués à Alger le 2 juillet, firent deux mois de voyages pénibles en plein été pour visiter les 42 colonies agricoles ; le 23 août, ils envoyèrent un premier exposé de leurs travaux et des indications sur les mesures les plus urgentes ; le rapport détaillé de Louis Reybaud fut adressé au ministre de la Guerre le 16 novembre 1849.

Le rapporteur observait avec raison que le principal vice des colonies résidait dans leur composition même ; former des colonies agricoles à Paris avec des Parisiens était un non-sens ; c'était de la compassion, de l'humanité, mais non de la colonisation. Les immigrants étaient presque tous impropres à la vie des champs et sans goût pour elle ; ils avaient montré beaucoup de bonne volonté, mais ils avaient pu se rendre compte que l'agriculture est une carrière ingrate quand on y entre vers le milieu ou le déclin de la vie, car elle exige beaucoup de patience, de vigueur et de santé ; la différence du climat accroissait d'ailleurs les peines et les mécomptes. Les colons comprirent qu'on leur avait demandé l'impossible. Ces hommes, recrutés en grande partie dans les rangs des socialistes, étaient d'ailleurs ennemis de toute espèce de communauté, d'association, de travail en commun. « Pas une bouche qui ne demandât la division des lots, la division des tâches et le partage des produits. La perspective d'une solidarité dans la besogne aigrissait les esprits et décourageait les bras ; elle suffisait pour que la moisson séchât sur pied ou restât éparse en javelles. » Les colonies nouvelles avaient néanmoins maintenu leurs cadres et accompli leur première évolution ; elles renfermaient un tiers de bons éléments, un tiers de médiocres, un tiers de mauvais. Il ne fallait pas se décourager, mais apporter aux nouveaux centres un concours plus efficace et mieux dirigé, n'y admettre ni célibataires, ni ouvriers d'art. Si l'on formait de nou-

veaux convois d'émigrants, il ne fallait en tout cas pas les recruter à Paris et ne pas les mettre en route avant que les villages fussent prêts à les recevoir. Il convenait de concentrer ses efforts sur un petit nombre de points et de bien choisir les nouveaux venus destinés à combler les vides. L'application du régime municipal, pour laquelle le décret du 19 septembre 1848 avait prévu un délai d'un an, ne paraissait pas encore possible, mais certaines institutions civiles, notamment les justices de paix, pouvaient être organisées. Et Louis Reybaud concluait avec beaucoup de sagesse : « Ce tableau n'a rien de brillant, mais c'est là, plus que l'on ne l'imagine, l'histoire de toutes les colonisations. Au dix-septième siècle, des dissidents, chassés par la persécution, se répandirent sur le vaste continent de l'Amérique du Nord ; ils n'apportaient ni les aptitudes spéciales du cultivateur, ni les rudes qualités du pionnier. Cependant, à peu d'années de là, cette terre voyait s'élever de son sein une civilisation merveilleuse et les États-Unis étaient fondés. »

Dans la séance du 4 juillet 1850, l'Assemblée législative discutant l'emploi du crédit de 5 millions précédemment alloué à la colonisation, Louis Reybaud développa les conclusions de son rapport : « Deux points sur lesquels tout le monde est d'accord, dit-il, c'est que les colonies agricoles sont un produit de la nécessité, des circonstances, et ont été dans une proportion notable composées d'éléments défectueux peu en harmonie avec leur destination ; c'est aussi qu'il faut faire un grand effort pour en tirer parti dans le présent et dans l'avenir. Le second point est qu'en face d'une expérience en cours d'exécution, il faut s'abstenir de ce qui pourrait ajouter de nouveaux germes de découragement à ceux qui existent déjà sur les lieux. »

La loi du 20 juillet 1850 apporta d'intéressantes retouches à l'organisation des colonies agricoles. Elle décida notamment que les colons destinés à compléter la population des villages fondés en 1848 seraient choisis parmi les soldats ayant servi en Algérie, les cultivateurs d'Algérie mariés, les cultivateurs de France mariés. Les colonies continueraient à être placées sous la direction des autorités militaires jusqu'à l'expiration des trois années pendant lesquelles elles recevraient des subventions de l'État, mais elles seraient rattachées au ressort de la justice de paix la plus voisine.

Au budget de 1851, le ministre demanda seulement 300 000 francs pour achever les constructions commencées. M. Lestiboudois, chargé du rapport, insistait sur les obstacles que rencontrait la colonisation faite aux frais de l'État. Le gouvernement déclarait renoncer au système suivi en vertu de la loi du 19 sep-

tembre 1848 ; afin de ménager les intérêts du Trésor, il proposait de peupler les douze villages construits en 1849 avec des cultivateurs de France ou d'Algérie qui justifieraient de ressources suffisantes pour pourvoir à leur installation. On concéderait à chacun d'eux une maison bâtie et 8 à 10 hectares de terres sans subvention d'aucun genre ; on grouperait autant que possible dans chaque nouveau centre des populations originaires du même département. L'Assemblée, dans sa séance du 10 juin 1851, donna son adhésion à ce programme.

En 1851, on se borna à doter les centres des travaux d'utilité publique et des voies de communication qui leur manquaient encore ; surtout, on remplaça graduellement les premiers colons par des agriculteurs de profession. Les très mauvaises récoltes de 1849-1851 obligèrent à prolonger les allocations de vivres jusqu'en mars 1852 et un nouveau crédit de 1 200 000 francs, dont 700 000 francs pour les travaux publics, fut accordé par le décret du 10 décembre 1851. A la fin de 1852, les titres de propriété définitifs furent délivrés aux colons qui avaient mis en valeur leur exploitation. A partir du 1er janvier 1853, les colonies agricoles de 1848 passèrent en territoire civil et se confondirent avec les autres centres de population.

D'après les documents officiels, les 42 colonies agricoles de 1848 comptaient, au 31 décembre 1851, 10 450 habitants ; on en avait amené 20 000, dont 12 000 en 1848 et 8 000 en 1849-1850. Parmi eux, 3 000 étaient morts, 7 000 avaient abandonné leur concession ou étaient rentrés en France. On comptait 3 071 concessionnaires, dont 1 858 anciens cultivateurs, 831 anciens militaires, 383 de professions diverses. Les colons possédaient 26 000 hectares de terres, dont 15 000 avaient été défrichés et 11 000 ensemencés, et 5 000 têtes de bétail. C'était là, si on tient compte des conditions défectueuses dans lesquelles l'expérience avait été conduite, des résultats moins mauvais qu'on n'aurait pu le craindre.

**Colonisation ordinaire et colonisation libre** Par suite de la création des colonies agricoles de 1848, on restreignit pendant cette période les nouvelles créations de centres sur les crédits ordinaires de la colonisation et les petits concessionnaires furent casés dans les colonies subventionnées. On continua cependant à créer des villages nouveaux, à peupler les anciens centres, à accorder des concessions en dehors des villages. On faisait d'ailleurs appel comme précédemment à l'élément étranger en même temps qu'à l'élément national pour le peuplement ; l'Algérie reçut quelques contingents d'Espagnols, de Suisses, d'Allemands, d'Irlandais : « Vous avez deux moyens, écrivait en 1847 le baron de Vialar au ministre

de la Guerre, d'établir une population française en Algérie : c'est d'y faire venir des Français et d'y rendre Français les Européens qui y sont déjà ou qui y arriveraient. » Soixante-sept familles suisses du Valois furent installées entre le Mazafran et Koléa, notamment à Chaïba. Des Mahonnais furent établis près d'un ancien fort turc dit Borj-el-Kifan et appelé par les Français le Fort-de-l'Eau ; le domaine vacant du prince de Mir à la Rassauta fournit une partie des terres ; les plans, préparés par le préfet d'Alger, Frédéric Lacroix, furent exécutés par son succes-

REDOUTE D'AÏN-EL-TURK

seur Lautour-Mézeray en 1850 ; les Mahonnais, très laborieux, réussirent très bien dans la culture maraîchère. En bordure de la Mitidja, au pied de l'Atlas, furent créés le village de l'Arba, au croisement des routes de Blida et d'Aumale et celui de Rovigo, à l'entrée des gorges de l'Harrach ; ces deux centres complétaient la colonisation du pourtour de la plaine. Dans la vallée du Chélif, près de Miliana, on fonda Affreville. Aux environs d'Oran, deux villages furent dénommés Valmy et Arcole ; dans la plaine des Andalouses, on fonda Aïn-el-Turk et son annexe Bou-Sfer. Deux beaux centres, qui se développèrent rapidement sur des terres excellentes, furent ceux d'Aïn-Témouchent et de Sidi-bel-Abbès ; dans ce dernier, on profita des terres disponibles par suite de l'émigration des indigènes qui, en 1845, avaient quitté le pays pour ne pas vivre sous la domination des chrétiens. Dans la province de Constantine, plus vaste cependant que les deux autres, le manque de terres vacantes et la densité de la population indigène

gênait le développement de la colonisation. On groupait cependant des Européens à Allelick et à El-Hadjar dans la région de Bône, au Khroub dans la vallée du Bou-Merzoug, enfin dans la banlieue de Batna et de Sétif.

La colonisation libre progressait également. « L'administration ne perd pas de vue, dit un document officiel, que la colonisation pour se développer a besoin du concours des bras et des capitaux. Aussi ne néglige-t-elle rien, soit pour rattacher la grande à la petite propriété dans les villages, soit pour provoquer par de grandes concessions l'établissement de grandes fermes entre les villages. » Une concession de 600 hectares sur les bords du Safsaf fut accordée par un arrêté du 27 avril 1848 à M. Thémistocle Lestiboudois, moyennant une rente annuelle de 2 francs par hectare, à charge d'établir 18 familles européennes sur les terrains concédés et de les mettre en culture. La colonisation libre se développait dans le Sahel et la Mitidja, où elle couvrait 14 000 hectares. La ferme Bastide, près de l'Arba, comportait des constructions importantes ; on y cultivait la luzerne et le tabac, on y faisait de l'élevage ; la ferme Billon, à l'Oued-Corso, appartenant à des Lyonnais, couvrait 900 hectares consacrés à la culture des céréales et du mûrier. La colonisation libre marquait aussi quelque avance dans les environs de Constantine, de Philippeville, de Bône, de Guelma (fermes Lavie, Guiraud). Une exploitation forestière se créait à La Calle, une exploitation de plomb argentifère à Kef-oum-Theboul.

A la fin de 1851, 4 773 concessions avaient été accordées ; elles portaient sur 19 000 hectares (Alger 13 000, Oran 3 000 ; Constantine 3 000). La population européenne atteignait 131 000 habitants ; son développement avait été retardé par la crise financière de 1845-46, par la révolution de 1848 et par les épidémies de choléra. La population de la province d'Alger, qui au début absorbait la plus grande partie des éléments européens, avait diminué (57 000 Européens en 1851 au lieu de 73 000 en 1846), pendant que la province d'Oran (47 000 Européens) et celle de Constantine (27 000 Européens) progressaient. Sur ces 131 000 Européens, la population urbaine comptait pour 85 000, la population rurale non-agricole pour 13 000, la population rurale agricole pour 33 000. L'élément français, 66 000, et l'élément étranger, 65 000, se faisaient à peu près équilibre ; ils étaient en nombre égal dans la province d'Alger ; les Français avaient la supériorité dans la province de Constantine ; ils étaient moins nombreux que les étrangers dans la province d'Oran, où affluaient les Espagnols.

Les expériences faites amenaient à certaines conclusions que l'histoire de l'Algérie a toujours confirmées depuis. Elles montraient qu'il n'est pas possible de faire dans ce pays de l'émigration à dose massive comme aux États-Unis. On ne

dispose pas comme en Amérique d'étendues quasi illimitées de terres fertiles et l'on est en présence d'indigènes agriculteurs qui ne tirent pas parti de la totalité des terres qu'ils détiennent, mais qu'on ne saurait cependant dépouiller sans injustice et sans péril. L'Algérie ne peut pas absorber, comme on se l'est parfois imaginé, 2 à 300 000 émigrants par an. Les crises de 1846 et de 1850 se sont produites précisément parce que la capacité d'absorption avait été dépassée en 1845 et en 1848.

Si c'est une erreur de croire que les immigrants européens peuvent affluer en masses compactes, c'en est une et non moins grande de croire le peuplement rural impossible. Les villages dont l'enfantement a été si laborieux sont aujourd'hui prospères et sont la parure de l'Algérie. Voici par exemple le village de Saint-Cloud. En 1846, un Espagnol, qui avait l'entreprise du service des voitures d'Oran à Arzew, établit en ce point, dans une région complètement inculte et déserte, un relais et une baraque, puis un magasin de comestibles. Un peintre de passage décore la baraque d'une enseigne qu'il intitule : « A Saint-Cloud. » En 1848, 350 colons sont envoyés et s'installent tant bien que mal, plutôt mal que bien ; ils sont huit dans une chambre. La fièvre, le choléra les déciment ; en trois ans, on compte 287 morts pour 134 naissances. Beaucoup repartent. Deux cents nouveaux colons arrivent en 1850 pour combler les vides. Or, en 1898, Saint-Cloud fêtait son cinquantenaire ; un colon de 1848, le père Leslin, portait le drapeau remis par La Moricière et pieusement conservé à la mairie ; Saint-Cloud avait 5 000 habitants, 500 hectares de vignes donnant 200 000 hectolitres de vin qui valaient plus de 3 millions. Et cette prospérité n'a cessé de s'accroître depuis lors. Rivoli fêtait la même année son cinquantenaire ; les doyens des colons français, Hamelin et Chéradame, évoquaient en termes émus la sollicitude du capitaine Magnin, directeur de la colonie. On pourrait multiplier les exemples. Celui de Fort-de-l'Eau, où la culture des primeurs enrichit 3 000 Européens, montre aussi qu'on peut assimiler les étrangers : « Nous ne sommes plus des Mahonnais, disent les habitants, nous sommes des Français algériens, tout comme les Lorrains, les Champenois ou les Provençaux nés en Algérie. »

Encore faut-il des éléments français pour faire contrepoids. Aussi l'intervention de l'État est-elle nécessaire ; il ne saurait se désintéresser complètement de la colonisation rurale ; son intervention, parfaitement justifiée dans son principe, fut trop souvent maladroite et gauche dans ses méthodes, qu'il s'agisse des colonies militaires de Bugeaud ou des colonies d'ouvriers parisiens de 1848. D'où la réaction excessive du Second Empire, qui renoncera au peuplement et ne s'intéressera qu'aux grandes sociétés.

**LA LÉGISLATION FONCIÈRE** On essaya avec un médiocre succès de résoudre la question foncière par la loi du 16 juin 1851. Un projet de loi avait été présenté à l'Assemblée nationale après avis du Comité consultatif de l'Algérie ; un autre projet fut élaboré par la Commission de l'assemblée ; la loi était une fusion des deux projets. Elle proclamait le principe de l'inviolabilité de la propriété individuelle, méconnue, disait le rapporteur, M. Henri Didier, par la théorie de l'expropriation pour cause d'inculture qu'avait admise l'ordonnance du 1er octobre 1844. Elle consacrait les droits de propriété ou de jouissance appartenant aux particuliers, tribus ou fractions de tribus ; elle s'abstenait d'ailleurs de définir ces droits, pour la justification desquels le projet du Comité consultatif imposait des conditions très rigoureuses. Les transactions demeuraient interdites dans les territoires des tribus, comme dans les ordonnances de 1844 et de 1846 ; on craignait que les autorisations individuelles de créer des établissements européens sur ces territoires ne devinssent l'occasion ou le prétexte de troubles. A l'État seul était réservée la faculté d'opérer le démembrement de ces territoires par voie d'expropriation ou par transaction amiable quand il le jugeait opportun et utile aux services publics ou à la colonisation.

Cette loi a été appelée la charte foncière de l'Algérie. En réalité, ce n'est pas un code de la propriété, mais un simple résumé des ordonnances et des arrêtés antérieurs. Elle ne se préoccupait guère de régler la situation de la propriété que pour les territoires situés à proximité des villes et des centres de colonisation ; elle ne cherchait pas à organiser la propriété, ni même à en reconnaître le caractère dans les territoires des tribus qui formaient la presque totalité du sol de l'Algérie. Elle laissait la porte ouverte à toutes les controverses.

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE** La situation économique de l'Algérie n'était pas encore très brillante ; elle se développait, mais avec beaucoup de lenteur. On continuait à essayer les cultures dites coloniales ou tropicales, malgré les indications judicieuses données par Hardy, directeur de la Pépinière centrale du gouvernement, sur la naturalisation des végétaux en Algérie. Dans les documents officiels, dans les *Annales de la colonisation algérienne* que publiait H. Peut, directeur de la Compagnie algérienne, il n'est pas question de la vigne et on trouve peu de chose sur les céréales, l'olivier, les primeurs, l'élevage. En 1851, le blé tendre et le blé dur étaient cultivés sur 23 000 hectares, donnant 170 000 hectolitres ; l'orge sur 15 000 hectares, produisant 130 000 hectolitres ; le seigle, l'avoine, le maïs étaient peu développés. La culture de l'olivier s'étendait dans la province d'Oran,

autour de Saint-Denis-du-Sig et de Tlemcen ; pour l'encourager, des primes étaient données aux constructeurs des moulins à huile les mieux outillés. La culture du tabac était prospère ; la récolte de 1851 était évaluée à 746 000 kilogrammes, dont 446 000 provenant des colons. Les mûriers donnaient 7 800 kilogrammes de cocons, qui étaient achetés par la Pépinière centrale et après filature envoyés à Lyon, où ils étaient très appréciés. On plantait le nopal à cochenille, qui donnait satisfaction à la teinturerie. La garance, que cultivait M. Chirat dans le Bou-Merzoug, était l'objet de rapports favorables de la Chambre de commerce de Louviers et de Chevreul à la manufacture des Gobelins. Le chanvre, le lin, le coton donnaient des résultats assez encourageants. On essayait un peu au hasard le pavot, l'arachide, le sésame, le ricin, les plantes odoriférantes. On importait des plants de quinquina du Pérou et divers végétaux de Bahia.

Une première exposition agricole eut lieu à Alger en 1848, suivie de plusieurs autres dans les trois provinces. On y vit figurer du bétail, des céréales, des pommes de terre, des betteraves, du lin, du chanvre, des huiles d'olive, du tabac, de la soie. L'Algérie fut honorablement représentée à l'exposition de Londres en 1851 par des cotons, des huiles, des céréales, de la soie, de la garance ; on y remarquait du papier fabriqué avec la fibre du palmier nain et un manteau en fil d'aloès. « C'est en Algérie, disait un des membres du jury, que sont l'avenir et la fortune de la France. »

Parmi les progrès réalisés par les indigènes, on signale surtout les constructions. Un millier d'habitations privées ont été construites à notre instigation dans la province d'Alger, 800 dans la province d'Oran, 400 dans la province de Constantine ; elles ont coûté 2 millions et demi et ces constructions ont donné du travail aux ouvriers européens pendant la crise de 1848. Des caravansérails ont été édifiés aux frais des tribus pour jalonner les routes. Des fondouks, des bains maures ont été installés. « Le gouvernement de l'Algérie, dit un rapport officiel, a appliqué sa plus vive sollicitude à attacher les Arabes au sol par la propriété et les plantations, afin d'anéantir complètement l'obstacle matériel qui a entravé si longtemps la pacification du pays. Les résultats obtenus sont de nature à encourager de nouveaux efforts. »

On trouve dans les documents de l'époque assez peu de renseignements sur la production agricole indigène, dont on ne semble pas connaître ou comprendre toute l'importance. On signale cependant les greffages d'oliviers et les plantations d'arbres à fruits, en particulier dans le village indigène de Zmala près de Ténès, dirigé par Lapasset ; des efforts sont faits pour l'amélioration de la race

chevaline, notamment par l'organisation de courses de chevaux auxquelles les indigènes se plaisent à participer. On note les progrès de la culture des pommes de terre, de celle du tabac. Le hakem de Biskra, qui a longtemps habité l'Égypte, fait des essais de culture du coton. Beaucoup d'indigènes travaillent dans les fermes européennes. Quant à l'industrie indigène, qui se réduit à fort peu de chose, on constate qu'elle dépérit ; on propose de lui venir en aide en achetant pour les spahis des burnous tissés dans le pays. On préconise aussi la création d'écoles d'arts et métiers.

LE GÉNÉRAL LAPASSET

Avec la cessation de l'état de guerre, le commerce indigène, qui n'avait guère progressé depuis 1830, manifeste une certaine activité. Les principaux articles qui l'alimentent sont les céréales, les huiles, les laines. En raison des très mauvaises récoltes, il a fallu importer des grains et des farines d'Europe. En 1849, la Kabylie a donné 40 000 hectolitres d'huile. Quant au commerce des laines, il est en grand progrès ; les indigènes du Sud commencent à s'accoutumer aux billets de banque et les acceptent en paiement. On signale le rôle commercial joué par les Mozabites comme courtiers des marchandises européennes. Parmi les nombreuses illusions des hommes de cette époque, il faut noter celles qui concernent le commerce du Sahara, soi-disant ruiné par les Turcs, illusions qui devaient être singulièrement tenaces ; on présume que les plumes d'autruche, les dents d'éléphants, la poudre d'or vont affluer vers l'Algérie et contribuer à sa prospérité.

En 1851, le commerce extérieur atteignait 86 millions. Les importations s'élevaient à 66 millions, dont 42 millions venant de France, les exportations à 20 millions seulement, dont 11 millions à destination de la France ; dans ce dernier chiffre, les huiles d'olive figuraient pour 6 millions ; le reste était représenté par des peaux, des laines, des céréales, du tabac.

**L'ASSIMILATION DOUANIÈRE**

Le régime douanier de l'Algérie avait été fixé par l'ordonnance du 11 novembre 1835, qui décidait que tous les transports entre la France et les possessions du Nord de l'Afrique s'effectueraient par bâtiments français et que d'autre part les produits français entreraient en franchise en Algérie, tandis que les produits algériens étaient traités en France comme des produits étrangers. L'ordonnance du 16 décembre 1843 avait apporté quelque adoucissement à ce régime en diminuant de moitié pour certains produits de l'Algérie les droits inscrits au tarif général. La loi du 11 janvier 1851, capitale pour l'histoire économique de l'Algérie, fit faire un pas décisif à l'assimilation de la colonie à la France au point de vue douanier. Les principaux produits de l'Algérie étaient désormais admis en franchise dans la métropole et exempts de toute taxe et, sauf quelques exceptions, les produits étrangers payaient à leur entrée en Algérie les mêmes droits que dans la métropole. Ce n'était pas encore l'union douanière complète et de plein droit, qui ne devait être réalisée que par la loi du 17 juillet 1867, mais en fait toutes les marchandises que l'Algérie pouvait exporter et qui faisaient l'objet d'opérations commerciales de quelque importance figuraient dans le tableau annexé à la loi et bénéficiaient de la franchise. Les relations économiques entre l'Algérie et la France pouvaient désormais prendre leur essor sans entraves. La loi ne fut pas votée sans de longues discussions à l'Assemblée législative. Elle rencontrait deux catégories d'adversaires : ceux qui prétendaient que l'Algérie ne produirait jamais rien et ceux qui craignaient qu'elle ne produisît trop et ne fît concurrence à l'agriculture française. M. Darblay réclamait au nom de la minoterie française, M. d'Havrincourt pour les graines oléagineuses, M. de Lasteyrie en faveur des laines. La loi fut défendue par le général Daumas, commissaire du gouvernement : « Il faut aider l'Algérie, dit-il, pour le bien de la France. L'intérêt de la France se confond avec celui de l'Algérie. Il faut supprimer la barrière qui ferme aux denrées algériennes l'accès du marché métropolitain. »

CHAPITRE II

## L'ALGÉRIE SOUS LE SECOND EMPIRE (1851-1870)

I. *Le gouvernement du maréchal Randon* (1851-1858). — *Napoléon III et l'Algérie — Les transportés politiques. — Le cantonnement. — Les grandes concessions. — La petite colonisation. — Les travaux publics. — La réorganisation de l'armée d'Afrique.*

II. *Le Sud. — Laghouat et le Mzab. — Les Ouled-Sidi-Cheikh. — L'Oued-Rir. Les Touaregs. — La Kabylie. — La conquête de la Kabylie.*

III. *La campagne contre le régime militaire et l'affaire Doineau. — Le ministère de l'Algérie* (1858-1860). — *L'expédition de* 1859. — *Le premier voyage de l'Empereur* (*septembre* 1860). — *Le rétablissement du gouvernement général.*

IV. *Pélissier gouverneur général* (1860-1864). — *La lettre de l'Empereur* (1863). — *Le sénatus-consulte de* 1863. — *L'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh.*

V. *L'Algérie de* 1864 *à* 1870. — *Le décret de* 1864. — *Mac-Mahon gouverneur* (1864-1870). — *Le second voyage de l'Empereur* (1865). — *La seconde lettre de l'Empereur* (20 *juin* 1865). — *Le sénatus-consulte de* 1865. — *La colonisation. — La mise en valeur.*

VI. *La fin de l'Empire. — La persistance de l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh. — La famine de* 1868. — *Lavigerie. — L'enquête agricole de* 1868. — *La commission Armand Béhic.*

# I

E 11 décembre 1851, le général Randon était nommé gouverneur général de l'Algérie. Il occupa ces fonctions jusqu'en 1858, époque de la création du ministère de l'Algérie et de la suppression du gouvernement général. Il resta donc sept ans à la tête de la colonie ; avant lui Bugeaud seul avait fait dans la colonie un séjour aussi prolongé.

**LE GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL RANDON (1851-1858)** La nomination de Randon était une conséquence des événements politiques intérieurs ; il avait refusé de s'associer au coup d'État du 2 Décembre et avait été remplacé par Saint-Arnaud, moins scrupuleux et plus complaisant. Né à Grenoble en 1793, Randon avait pour oncles deux illustrations dauphinoises : Barnave et le général Marchand dont il se considérait comme le fils adoptif. Au retour de l'île d'Elbe, il fut un des acteurs de la dramatique rencontre entre les troupes de l'Empereur et celles de la garnison de Grenoble, que Marchand ne put empêcher de se rallier à leur ancien chef. Cette affaire arrêta son avancement pendant toute la durée de la Restauration ; capitaine en 1813, à dix-huit ans, il ne devint chef d'escadron qu'en 1830. Colonel du 2e chasseurs d'Afrique en 1838, il est maréchal de camp en 1841 et reçoit le commandement de la subdivision de Bône ; il prend part à diverses expéditions, construit des routes, amorce des travaux de colonisation. Lieutenant-général en 1847, il est appelé en 1848 à la direction de l'Algérie au ministère de la Guerre, en 1849 à la division de Metz et devient ministre de la Guerre en 1851, poste qu'il quitta bientôt pour celui de gouverneur général.

LE MARÉCHAL RANDON
(d'après le tableau d'H. Vernet).

Les chefs militaires sont assez souvent sévères dans les jugements qu'ils portent les uns sur les autres. Pélissier, qui en voulait d'ailleurs à Randon d'avoir été nommé au poste de gouverneur, que lui-même comptait occuper, l'a apprécié sans indulgence : « C'était, disait-il, un petit cœur, un petit esprit, un petit caractère ; » assertion injuste, à laquelle il faut préférer celle de Guizot, qui le peint comme « un homme de bien, d'ordre, de sens et de justice ». Ce n'était pas un sabreur, on ne cite de lui aucun trait d'héroïsme, aucune action d'éclat, aucune parole lapidaire. Son caractère se reflète dans sa physionomie calme, aux lignes régulières. Il était honnête, sage, bon administrateur, un peu terre à terre et sans beaucoup d'envergure ; méthodique et prudent, il ne laissait rien au hasard ; il n'avait assurément pas le génie militaire de Bugeaud. Il a pacifié le Sud, sur lequel il se faisait d'ailleurs de grandes illusions, soumis la Kabylie, donné une vive impulsion aux travaux publics, continué autant que possible l'œuvre de Bugeaud en ce qui concerne la colonisation, qui répondait à ses idées personnelles mais qui était devenue impopulaire.

**NAPOLÉON III ET L'ALGÉRIE**

Napoléon III semble n'avoir jamais eu pour l'Algérie qu'une sympathie assez médiocre. Il avait dit, dans une lettre adressée à Persigny : « L'Algérie est un boulet attaché aux pieds de la France » ; il ne semble avoir été frappé ni de l'avenir commercial et colonial du pays, ni de la mission de civilisation à remplir vis-à-vis des indigènes. Dans le discours de Bordeaux, cependant, il parle de cette contrée comme d'un vaste royaume à annexer à la France : phrase destinée à satisfaire les négociants des grands ports de commerce plutôt que les Algériens ; ceux-ci néanmoins accueillirent ces paroles avec satisfaction. Mais, par ses origines et ses tendances, le gouvernement impérial ne devait avoir pour l'Algérie qu'une bienveillance limitée. Dans les conflits entre les militaires et les colons qui prirent tant d'acuité sous le Second Empire, il était porté à prendre parti pour les militaires. D'autre part, il y avait parmi les colons algériens beaucoup de républicains avancés qui demeuraient hostiles à l'Empire et à l'Empereur.

L'Empereur s'inquiétait de voir que la défense de l'Algérie immobilisait 60 000 hommes qui pouvaient faire défaut en Europe. Sur ce point, ses idées se modifièrent à la suite de la guerre de Crimée, où l'armée d'Afrique et ses chefs jouèrent un rôle considérable et glorieux. Un drapeau fut offert par la population indigène aux tirailleurs qui pour la première fois allaient combattre hors de l'Algérie : « Cet étendard, disait l'inscription, brillera dans les champs des combats

et volera à la victoire avec l'assistance divine ; c'est l'œuvre des musulmans d'Alger, offerte aux soldats indigènes faisant partie des troupes françaises qui marchent au secours de l'empire ottoman. » Les zouaves et les turcos devinrent extrêmement populaires : Saint-Arnaud, Canrobert, Pélissier, Bosquet, Yusuf, Mac-Mahon, Bourbaki, qui s'illustrèrent dans cette campagne, étaient tous des Africains. Cette guerre d'Orient, la première guerre européenne depuis 1830, prouva que l'Algérie n'était pas, comme on le prétendait, une cause de faiblesse et un sujet d'embarras en cas de complications européennes ; elle montra au contraire les ressources de tous genres qu'on pouvait tirer de son sol, en hommes et en approvisionnements.

La constitution impériale de 1852, en même temps qu'elle retirait à l'Algérie toute représentation dans l'Assemblée législative, la plaçait sous le régime des sénatus-consultes et prévoyait que le Sénat élaborerait pour la colonie une constitution spéciale. L'Empereur, au début de son règne, ne paraît pas s'être beaucoup soucié des affaires algériennes ; c'est plus tard seulement, en 1858 et en 1863, que se produisirent de sa part des interventions personnelles qui d'ailleurs ne furent pas toujours très heureuses. Le ministre de la Guerre, le maréchal Vaillant, ne s'en occupait guère non plus et laissait ce soin au général Daumas, directeur de l'Algérie au ministère de la Guerre. Une assez grande latitude fut donc accordée à Randon.

**LES TRANSPORTÉS POLITIQUES** Pendant les premières années de l'Empire, l'Algérie fut choisie comme lieu de déportation politique. Aux insurgés des journées de Juin vinrent se joindre, en vertu d'un décret du 8 décembre 1851, les adversaires du coup d'État, plus tard encore divers suspects. Les transportés étaient divisés en trois catégories : ceux qui étaient internés dans les forts et les camps ; ceux qui étaient admis dans les villages ; enfin ceux qui étaient autorisés à se livrer à des exploitations particulières ou astreints seulement à résider sur certains points déterminés. Les condamnés pouvaient passer d'une catégorie dans l'autre lorsque leur conduite donnait satisfaction ; dans la seconde catégorie, ils travaillaient par escouades de vingt à des défrichements, des desséchements, des cultures, des constructions ; dans la troisième catégorie, ils se livraient au travail individuellement et pouvaient même obtenir des concessions, mais ne recevaient plus d'allocations de vivres.

Un pénitencier agricole, fondé en vertu d'une loi du 24 janvier 1850, avait été établi à Lambèse sur l'emplacement du camp de la III^e^ légion Augusta ; d'abord

destiné aux transportés de Juin, il fut finalement affecté à une partie de ceux de Décembre ; il était établi sur le principe du travail extérieur en commun pendant le jour et de l'isolement pendant la nuit. Le domaine possédait à Lambèse plus de 3 000 hectares d'excellentes terres, permettant d'occuper 600 détenus ; une section disciplinaire comprenait les condamnés primitivement destinés à la Guyane. Mais la grande majorité des transportés fut envoyée dans les camps d'Aïn-Sultan, de Birkadem, de Bourkika, de Douéra, d'Oued-Boutan, de Bel-Abbès, de Sidi-Brahim. Le chiffre de ces colons involontaires s'éleva à 9 530. Le plus fâcheux est que souvent les condamnés politiques et les condamnés de droit commun furent mélangés.

Dans les diverses catégories de transportés politiques, quelques éléments furent utiles à la colonisation de l'Algérie. Mais ce fut peu de chose auprès du tort fait à sa réputation dans l'opinion publique ; on la considéra comme un bagne affreux, un pays sinistre où l'on mourait de la fièvre et du choléra ; les lecteurs des satires vengeresses mais hyperboliques des *Châtiments* ne la distinguaient pas bien de la Guyane. C'est sur Lambèse que se concentra toute l'horreur inspirée par la transportation politique en Algérie. Ranc, dans le récit de son évasion du pénitencier, a cependant déclaré plus tard « qu'il n'y avait pas de contrée plus saine dans les trois provinces ». Les transportations vinrent s'ajouter à l'échec des colonies agricoles de 1848 qu'on exagéra, pour créer à l'Algérie une véritable impopularité.

Tout change d'ailleurs à partir de 1851 en matière de colonisation, la théorie et la pratique. La République de 1848 voulait franciser les colonies par l'assimilation et rêvait de trouver en Afrique la guérison de la crise ouvrière ; l'Empire comptait sur l'afflux des capitaux et des produits pour hâter la mise en valeur du pays. Ce régime détourna de l'Algérie l'émigration française, empêcha cette colonisation familiale agricole qui lui aurait si bien convenu et qui correspondait aussi à l'état social de la métropole. On opposa désormais aux procédés d'un paternalisme inconsidéré et tatillon du gouvernement de Juillet et de la Seconde République ceux des colonies anglaises, où les terres étaient, disait-on, vendues à haut prix et sans conditions et où le seul avantage assuré au nouvel arrivant était la complète liberté d'agir. On dénonçait les formalités qui entouraient l'obtention d'une concession, les retards qui en résultaient, la lourdeur des obligations imposées. L'administration se fatiguait des responsabilités et des charges qu'entraînaient pour elle ces colons soldés et entretenus. « On ne peut obtenir le succès, disait M. Lestiboudois dans son rapport de 1851, que par les efforts de la liberté et de l'intérêt individuel. Si l'on veut que la colonisation prenne son essor, il faut lui donner des terres et des routes. »

**Le cantonnement** La loi de 1851 laissait en suspens la question capitale : celle de savoir comment l'on pourrait se procurer des terres pour la colonisation française sans injustice et sans dommage pour les indigènes. On essaya d'y parvenir par l'opération dite du cantonnement. Dans les terres collectives des tribus, la nue propriété appartenait à l'État, l'usufruit à la tribu ; l'État imposait le partage, qui avait pour conséquence le prélèvement d'une partie du sol en pleine propriété au profit de l'État, le reste étant laissé au détenteur, qui obtenait, en échange de la jouissance qu'il perdait sur la portion attribuée à l'État, la pleine propriété du sol sur lequel il était cantonné.

Les premières traces de ce système se trouvent dans une circulaire de Bugeaud du 10 avril 1847 : « Je crois avoir dit plusieurs fois, écrivait le maréchal, que ma doctrine politique vis-à-vis des Arabes était non pas de les refouler, mais de les mêler à notre colonisation ; non pas de les déposséder de toutes leurs terres pour les porter ailleurs, mais de les resserrer sur le territoire qu'ils possèdent et dont ils jouissent depuis longtemps, lorsque ce territoire est disproportionné avec la population de la tribu ». Pour ôter à la mesure tout caractère de spoliation, Bugeaud voulait que le resserrement ne se fît qu'avec une extrême réserve ; il prescrivait de ne prélever que le quart ou le cinquième des terres, de diviser le reste en propriétés individuelles et de faire sur le territoire des travaux d'utilité générale compensant le prélèvement. « Il faut, disait-il, qu'ils trouvent dans certains avantages agricoles l'équivalent de ce qu'ils perdent en surface ». Une autre circulaire du général Charon, du 15 juin 1849, recommandait de ne procéder que par voie d'indemnité ou de compensation, en calculant largement les besoins de la tribu et en lui garantissant la propriété incommutable des territoires qu'on lui laissait : « Le cantonnement, ajoutait-il, n'a rien de commun avec un refoulement opéré en vertu du droit de la force et n'est en réalité qu'une équitable transaction. En effet, s'il enlève aux tribus usufruitières, lorsque les nécessités du peuplement européen l'exigent, une partie des immenses étendues qu'elles occupent pour les renfermer dans des limites plus étroites, en échange il substitue à leur simple droit de jouissance un droit de propriété incommutable sur la part territoriale qui leur est assignée. »

La conception du cantonnement était ingénieuse et aurait certainement procuré à l'État de vastes surfaces pour la colonisation si le système avait été appliqué sur une grande échelle. On ne devait opérer que de proche en proche, selon les besoins du peuplement européen. Les terres revenant au domaine étaient administrées par lui jusqu'au jour où elles étaient remises au service de la colonisation pour

être concédées gratuitement ou vendues aux Européens. Les indigènes disposaient de plus de terres qu'ils n'en pouvaient utiliser pour la culture et le parcours ; rien de plus légitime que de prélever sur le reliquat disponible les espaces nécessaires à l'expansion de la colonisation.

Le cantonnement ne fut jamais pratiqué qu'à titre d'essai, en vertu d'instructions du gouverneur général. On ne l'appliqua qu'à un petit nombre de tribus, auxquelles on conféra des titres collectifs et non individuels comme le voulait Bugeaud. L'administration des bureaux arabes mettait beaucoup de mauvaise volonté à exécuter l'opération et la déclarait volontiers impraticable, comme en

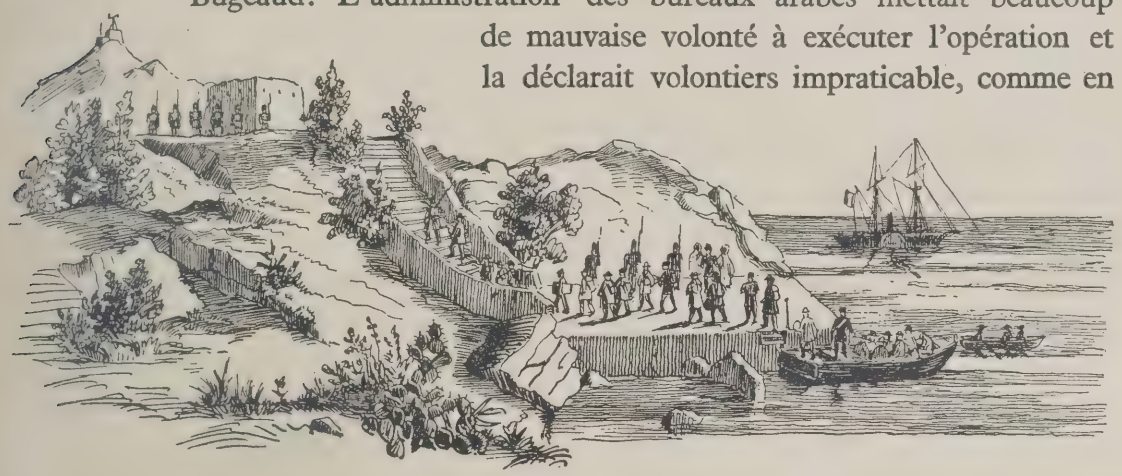

DÉBARQUEMENT DES TRANSPORTÉS POLITIQUES A BÔNE
(d'après un dessin du *Monde illustré*).

témoignent diverses circulaires du maréchal Randon : « Le but à atteindre, disait-il, est en définitive de laisser aux indigènes des moyens d'existence suffisants et de leur prouver ainsi le bon vouloir et l'impartialité du gouvernement français, et d'autre part de préparer l'avenir du pays par le développement de la colonisation et l'installation aussi large que possible de l'élément européen. » Cette circulaire valut au gouverneur général un blâme du ministre de la Guerre, mécontent de n'avoir pas été consulté ; visiblement, la force d'inertie qui était opposée à Randon avait son point d'appui à Paris.

Les opérations du cantonnement portèrent au total sur une superficie de 343 000 hectares ; les indigènes, au nombre de 56 000, reçurent 282 000 hectares, l'État garda 61 000 hectares, soit un sixième environ. L'exécution avait été conduite avec modération et équité ; mais le mot était impopulaire. Lorsqu'on voulut faire passer le système dans une loi, on se heurta à de vives résistances et des idées tout opposées prévalurent bientôt avec le sénatus-consulte de 1863.

**LES GRANDES CONCESSIONS**

Pour l'aliénation des terres domaniales qu'elle s'était procurées par le cantonnement ou de toute autre manière, l'administration réduisit son rôle au strict minimum. Trois modes furent admis concurremment : la vente par adjudication publique ; la vente de gré à gré ; la concession gratuite, ce dernier mode s'appliquant seulement à des terres non cultivées et dépourvues de constructions, en un mot à des immeubles dont toute la valeur était à créer. L'ordonnance de 1847, qui, comme on l'a vu, ne délivrait qu'un titre provisoire jusqu'à ce que les conditions de mise en valeur fussent remplies, fut remplacée par le décret du 26 avril 1851 ; désormais, le colon obtenait un titre de propriété immédiat, avec clause résolutoire en cas d'inexécution des obligations qui lui incombaient. Il pouvait donc hypothéquer ou vendre ses terres, qui emportaient avec elles dans ce cas les obligations assumées par le concessionnaire. Le colon n'était astreint à aucune justification préalable de ressources, de capitaux ou de nationalité. En revanche, il n'avait pas à compter sur les avances ou les secours de l'administration, qui cherchait à provoquer la mise en valeur du sol sans se préoccuper de savoir par qui elle serait effectuée. C'est la réaction contre la colonisation assistée qui commence. La conception purement économique, qui sera celle de tout le Second Empire, prévaut nettement sur le souci du peuplement.

L'administration était assiégée de demandes de grandes concessions ; il était d'ailleurs conforme à la politique impériale de provoquer la venue des capitaux plutôt que des colons. En 1852, des capitalistes de Genève eurent l'idée de faire appel au gouvernement français pour faciliter une émigration suisse dont le besoin se faisait impérieusement sentir ; ils demandaient 500 000 hectares, tous les frais étant laissés à la charge du gouvernement français. Le gouvernement refusa, mais vit là une offre de concours intéressante de l'initiative privée, qui semblait se produire à propos. MM. Lullin et Sautter de Beauregard fondèrent alors une société au capital de 3 millions, plus tard porté à 5 millions ; ce fut la Compagnie génevoise, à laquelle le décret du 26 avril 1853 concéda 20 000 hectares de terrains domaniaux dans les environs de Sétif. La Compagnie devait construire en dix ans dix villages et y installer 500 familles originaires de Suisse, possédant chacune au moins 3 000 francs. Chaque colon avait droit à une maison bâtie, cédée par la Compagnie au prix de revient et à un lot de 20 hectares. La société, comme rémunération pour chaque village construit et peuplé par elle, aurait en pleine propriété 800 hectares sur les 2 000 formant le périmètre du centre. Le gouvernement prenait à sa charge les travaux de routes, d'adduc-

tions d'eau, d'édifices publics. Jamais l'État ne s'était montré aussi généreux ou plutôt aussi prodigue ; les colons payaient immédiatement les deux cinquièmes du prix des maisons, la Compagnie avait une hypothèque pour le reste, dont elle touchait l'intérêt à 5 pour 100 ; elle faisait simplement un simple placement hypothécaire. Contrairement à l'ordonnance du 5 juin 1847, la Compagnie était dispensée de toute redevance envers l'État. Le maréchal Randon protesta, mais en vain ; le comte Sautter de Beauregard jouissait évidemment d'un grand crédit à la cour impériale et on passa outre aux objections de l'administration.

Un premier village, Aïn-Arnat, à 8 kilomètres de Sétif, fut fondé dès 1854 ; la Compagnie y établit 50 familles, formant un effectif de 400 personnes, originaires des cantons de Vaud, de Genève et d'Argovie. M. Sautter de Beauregard, reprenant ses vastes projets du début, proposait d'amener tous les ans 15 à 18 000 familles suisses ou allemandes et demandait un million d'hectares pour y établir 500 villages de 50 feux. L'examen de ces projets mirifiques fut sagement ajourné. Bientôt les difficultés commencèrent ; l'émigration vers Sétif s'arrêta ; la Compagnie s'efforça de la ranimer en installant des agences de recrutement à Berne et à Turin ; elle parvint à se procurer 3 000 émigrants, Suisses, Allemands, Italiens sans ressources et qui n'étaient pas de véritables colons. Quatre nouveaux villages, Bouhira, Messaoud, Mahouan et El-Ouricia, furent construits, mais non peuplés ; ils comptaient 222 colons et 421 ouvriers assimilés aux colons qui ne représentaient pas une population stable. Comme d'ailleurs aucune obligation de résidence n'était imposée, la Compagnie se contenta bientôt d'un simple simulacre, afin de toucher la prime et de prélever les 800 hectares de terres qui lui étaient attribués pour chaque village ; elle s'arrangea d'ailleurs pour mettre dans son lot les meilleurs domaines. Bientôt elle renonça complètement à amener des colons et se contenta de louer ses terres aux indigènes. Le peuplement était coûteux, les exploitations privées de la Compagnie rémunératrices ; elle parvint à se faire exonérer, par une décision impériale du 24 avril 1858, des obligations de peuplement qui lui étaient imposées et reçut en toute propriété 12 340 hectares. Dès lors, dégagée de toute entrave, elle n'eut plus qu'un souci, réaliser par tous les moyens possibles le maximum de bénéfices ; elle y réussit fort bien. Mais au point de vue du peuplement, les résultats étaient nuls. Les 2 956 émigrants que la Compagnie avait amenés diminuèrent de plus en plus ; les villages tombèrent en ruine ; il n'y a plus aujourd'hui sur cet immense domaine qu'une centaine d'Européens.

D'autres tentatives du même genre échouèrent pareillement. Le territoire de Tipaza (26 000 hectares) fut concédé, par un décret du 12 août 1854, à un entrepre-

neur parisien, M. Demonchy, à charge d'établir un village de 50 familles ; le résultat fut nul : le nombre des feux fut d'abord réduit à 40, puis les maisons et les lots furent finalement vendus surtout aux indigènes. La concession de l'Oued-Dekri (2 000 hectares), dans la région de Constantine, attribuée à MM. Joly de Brésillon, Héraud et Marill par un décret du 16 décembre 1854, ne fut pas plus heureuse. De 1850 à 1860, plus de 50 000 hectares furent ainsi répartis entre 51 concessionnaires.

**La petite colonisation**

Randon était personnellement partisan du peuplement démocratique et de la petite propriété : « Dans l'ensemble des faits de la colonisation, écrivait-il en 1857, il en est un qui domine tous les autres, c'est le succès incontestable et presque immédiat de la petite propriété. C'est surtout la petite propriété qui a contribué, plus que tout autre système, au peuplement agricole du pays. Moins préoccupé que le grand propriétaire de la cherté et de la rareté de la main-d'œuvre étrangère, dont il a moins besoin, le petit propriétaire, installé dans les villages ou ailleurs, s'établit de sa personne, cultive de ses bras, bâtit de ses deniers et forme souche d'une génération destinée à vivre sur le sol. C'est donc à l'installation du plus grand nombre de colons de cette catégorie que l'administration doit s'attacher particulièrement. »

Un certain nombre de villages nouveaux sont installés pendant cette période. L'aire d'expansion de la colonisation s'étale peu à peu. Dans le département d'Alger, le peuplement de la Mitidja s'achève par l'Est et l'extrême Ouest ; en 1852 sont fondés Sidi-Moussa près de l'Arba et Chaïba près de Koléa, en 1853 Aïn-Taya et Matifou, en 1854 la Reghaïa. La colonisation remonte l'Oued Djer, s'installe dans le haut Chélif, aborde la plaine d'Aumale et les premiers contreforts kabyles. En Oranie, de nouveaux villages ferment le cercle autour de la Sebkha, montent sur le Tessala, s'avancent dans le bas Chélif et le Dahra. A l'Est, les plateaux de Sétif et de Constantine, les coteaux de Guelma se peuplent peu à peu. On fait des essais de peuplement régional ; Aïn-Benian, devenu Vesoul-Benian, reçoit des émigrants de la Haute-Saône, Aïn-Sultan des Alsaciens et des Provençaux, Bled-Touaria des Alsaciens et des Lorrains. On continue à faire appel aux éléments étrangers, notamment aux Allemands, qui peuplent Sidi-Lhassen, Oued-el-Hammam, Aïn-Sidi-Chérif dans la province d'Oran, Penthièvre et Guelaat-bou-Sba dans la province de Constantine. On complète la dotation des anciens centres et on agrandit leur territoire, on les pourvoit de chemins, de fontaines, de norias, de moulins.

Au total, 85 villages nouveaux sont créés et 250 000 hectares concédés de 1851 à 1860. Mais l'apport nouveau n'est que de 14 à 15 000 âmes, alors que dans la période précédente, pour une moindre superficie aliénée, l'accroissement de la population rurale avait atteint 40 000 âmes. C'est que la faveur est aux grandes concessions, qui se montrent inefficaces au point de vue du peuplement et le plus souvent imparfaites au point de vue de la mise en valeur. Les procédés de la colonisation officielle subsistent, mais l'esprit qui l'avait animée au temps de Bugeaud s'est évanoui. Cependant, comme en matière de colonisation chaque période recueille des résultats des efforts faits pendant la période précédente et que les anciens centres continuent à se développer, le chiffre des ruraux s'élève à 86 000. La colonisation libre, encouragée par de bonnes récoltes en 1852 et en 1853, progresse assez fortement, en particulier dans la Mitidja, dans le Sahel et dans la plaine de Bel-Abbès.

« Il faut, disait Bugeaud, faire marcher de front la colonisation arabe et la colonisation européenne » : idée fort juste, mais qui ne fut pas toujours appliquée avec discernement. Les bureaux arabes s'attachaient surtout à fixer les indigènes au sol en leur faisant construire des maisons. On cite le cas curieux d'un caïd du cercle de Philippeville qui a créé sur les bords du Safsaf un hameau européen de six maisons, dans lequel il a installé des familles allemandes, leur avançant les instruments de culture, les semences et le cheptel ; son but était d'initier ses propres fermiers aux procédés agricoles des Européens. Des essais de constructions européennes pour les indigènes sont faits par le capitaine Lapasset dans la région de Ténès et d'Orléansville, par d'autres officiers dans la région de Sétif. Dans la province d'Oran, les Gharabas ont construit des maisons comprenant trois ou quatre pièces, avec une cour, un hangar pour les animaux, un abri pour la paille. Chez l'agha des Gharabas, la maison a un étage et comporte « un salon meublé à l'européenne ». On parle de chefs qui ont édifié « des maisons de plaisance princières ». On oublie d'ajouter qu'ils n'habitent guère ces maisons élevées par ordre de l'autorité française, que le plus souvent ils campent à côté et y logent leurs chèvres. De larges concessions de terres sont aussi accordées à des chefs indigènes ; elles sont, comme les concessions européennes, grevées de conditions : construction de fermes, plantation d'arbres, installation d'un nombre déterminé de familles, conditions qui, en l'absence d'un contrôle sérieux, restèrent dans presque tous les cas inexécutées.

C'est à partir de cette époque que les Européens sont définitivement acclimatés. De 1830 à 1856, le nombre des décès l'avait emporté sur celui des naissances

(87 000 contre 75 000) et si la population européenne s'était accrue, c'était seulement grâce à l'émigration. Les travaux de défrichement, l'ignorance des règles de l'hygiène, les installations défectueuses, les épidémies de choléra entraînaient une mortalité très élevée et l'on doutait même si les Européens pouvaient s'acclimater en Algérie. A partir de 1856, le nombre des naissances a toujours été supérieur à celui des décès et à chaque recensement quinquennal, la population européenne gagne 50 000 âmes. Au total, elle passe de 131 000 habitants en 1851 à 189 000 en 1858 ; les Français, qui, en 1851, étaient 66 000 contre 65 000 étrangers, sont, en 1858, 107 000 contre 74 000 étrangers. La colonie était définitivement fondée.

La situation économique tendait aussi à s'améliorer. La surface cultivée en céréales était évaluée à 750 000 hectares en 1854, à plus de deux millions d'hectares en 1861 : chiffres dans lesquels il ne faut avoir assurément qu'une confiance limitée. Des décrets de 1853 encouragèrent la culture du coton ; l'administration achetait la récolte, comme elle le faisait déjà pour le tabac. La superficie cultivée en coton passa de 52 hectares en 1852 à 1 900 hectares en 1856 et la production s'éleva à 20 000 quintaux. On crut un instant que cette culture allait devenir pour l'Algérie ce qu'elle avait été pour l'Égypte de Méhémet-Ali ; on ne prenait pas assez garde qu'il manque à l'Algérie d'avoir l'eau en aussi grande abondance que la vallée du Nil.

Sous l'influence bienfaisante de la loi de 1851, qui supprimait la barrière douanière entre la France et l'Algérie, le commerce extérieur faisait de grands progrès ; le total des exportations doublait en un an. Le commerce total passait de 83 millions à 157 millions (importations 109 millions, exportations 48 millions).

**Les travaux publics** En matière d'outillage économique, on a presque toujours procédé en Algérie avec beaucoup de timidité ; on n'a pas vu assez grand, on n'a pas suffisamment fait confiance au pays et à son avenir. Cependant les travaux publics reçurent sous le gouvernement de Randon une assez vive impulsion.

De nombreux projets avaient été élaborés de 1837 à 1848 en vue de la création d'un port à Alger, parmi lesquels un des plus remarquables était celui de l'ingénieur Poirel, qui inventa le système des blocs factices en béton immergés pour servir d'assises aux jetées. Aucun de ces plans ne fut exécuté avec méthode et esprit de suite. Le programme de 1848 comportait cependant 41 millions de travaux, et en 1850 on avait une surface d'eau abritée de 80 hectares ; en 1854, les deux jetées

étaient terminées, les quais construits. Quelques travaux avaient été exécutés aussi à Oran, à Cherchel et à Bône.

On comptait en 1851 3 600 kilomètres de routes, qui avaient coûté 16 millions ; les principales étaient celles qui reliaient Alger à Médéa et à Miliana, Oran à Tlemcen et à Mascara, Stora à Constantine et à Biskra. Les routes d'Alger à Constantine et d'Alger à Oran, dont la nécessité était évidente, furent activement poussées ; on construisit 600 kilomètres de routes nouvelles. Plusieurs de ces routes furent faites par l'armée, qui, disait Randon, y gagne en force et en santé. « Comme les légions romaines, nos régiments d'Afrique se servent aussi bien de la pioche que de leurs armes. » Ainsi furent notamment achevées les routes de Sétif à Bougie, d'Aumale à Dellys par Dra-el-Mizan, d'Alger à Tizi-Ouzou par le col des Beni-Aïcha (Ménerville), destinées à enserrer la Kabylie et à tenir ses principales issues, puis, après la campagne de Kabylie, la route de Tizi-Ouzou à Fort-Napoléon. Une route fut également faite par le génie entre Djidjelli et Constantine, dans une région très difficile. « En pays kabyle, disait Randon, les routes sont les rênes du gouvernement. »

TIRAILLEUR ALGÉRIEN
(d'après un dessin de Guillaume Régamey).

Un décret du 8 avril 1857 décida la construction des premières voies ferrées. « Il sera créé en Algérie, disait ce décret, un réseau de chemins de fer embrassant les trois provinces et se composant : 1° d'une ligne parallèle à la mer d'Alger à Constantine, par ou près Aumale et Sétif et d'Alger à Oran par ou près Blida, Orléansville, Saint-Denis-du-Sig et Sainte-Barbe-du-Tlélat ; 2° de lignes partant des principaux ports et aboutissant à la ligne parallèle à la mer, savoir : de Philippeville à Constantine, de Bougie à Sétif, de Bône à Constantine par Guelma, de Ténès à Orléansville, d'Arzew à Mostaganem et Relizane, enfin d'Oran à Tlemcen par Sainte-Barbe-du-Tlélat et Sidi-Bel-Abbès. » La construction de ce réseau, dont la conception générale était très logique et très judicieuse, devait demander de longues années ; quelques-unes même des lignes qu'il prévoyait ne sont pas encore exécutées à l'heure actuelle. On trouva difficilement une Compagnie qui consentît à se charger de l'entreprise. Randon fit sans plus tarder commencer les terrassements par des soldats et des condamnés ; en quelques mois ils furent exécutés jusqu'à Boufarik.

Les premiers grands barrages furent construits ; des travaux de desséchement furent poursuivis dans la Mitidja ; des puits artésiens furent creusés dans le Sud. Les ingénieurs Fournel et Ville firent connaître quelques-unes des richesses minérales de l'Algérie.

### LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE D'AFRIQUE

Une des meilleures œuvres de Randon fut la réorganisation de l'armée d'Afrique, à laquelle il présida. Dès le 20 janvier 1852, dans un rapport au ministre de la Guerre, il insistait sur la nécessité d'augmenter les corps spéciaux d'Afrique : « L'expérience a prouvé, écri-

SMALA DE SPAHIS
(d'après un croquis de M. Gaby).

vait-il, que le nombre des hommes disponibles est beaucoup plus considérable dans les régiments acclimatés et en permanence que dans ceux qui arrivent de France. En outre, leur séjour prolongé donnerait aux officiers et aux soldats une connaissance plus exacte du pays, une plus grande habitude des hommes et des choses et inspirerait par cela même à chacun une confiance qui assurerait la supériorité de l'armée. » Randon proposait de donner à chaque province un régiment de zouaves, deux bataillons de tirailleurs algériens, un régiment de légion étrangère, un bataillon d'infanterie légère d'Afrique, un bataillon de chasseurs à pied, deux régiments de France et un escadron du train des équipages. Conformément à ce plan, le décret du 13 février 1852 arrêta qu'il serait procédé à la formation de deux nouveaux régiments de zouaves ; chacun des bataillons de l'ancien régiment devint le noyau de celui qu'il s'agissait d'organiser dans chaque province. Quant aux troupes indigènes, qui en 1850 comptaient seulement 6 000 hommes contre 70 000 hommes de troupes européennes, il convenait d'en accroître le nombre, d'autant plus qu'elles s'étaient fait remarquer par leur fidélité et leur bravoure ; cependant la formation de nouveaux bataillons de tirailleurs indigènes ne fut pas décrétée ; on se contenta

de porter de six à huit le nombre des compagnies dans chacun des bataillons existants. Les troupes de cavalerie avaient été à l'origine établies sur le littoral, et malgré les progrès de la conquête, on les y avait laissées. Randon demanda qu'elles fussent reportées dans l'intérieur, où les intérêts de notre domination réclamaient leur présence et où la remonte pourrait s'effectuer dans de meilleures conditions. Les spahis furent destinés à occuper les limites du Tell et à garder les frontières ; pour assurer leur bon recrutement et en faire des instruments utiles de notre domination, il fallait ne pas les éloigner de leur vie habituelle et leur éviter les détails d'un service minutieux, sans but comme sans utilité pour eux. Randon proposa de les grouper en smalas, avec un bordj central, dépôt de munitions et de vivres, des terres de labour et de parcours où ils vivraient sous la tente avec leurs familles et leurs troupeaux, prêts à monter à cheval en cas d'appel. On attendait de l'établissement des smalas, outre les avantages militaires, des progrès de l'agriculture et de l'élevage du cheval.

Pendant la guerre de Crimée, l'Algérie fut presque dégarnie de troupes ; elle fournit 30 000 hommes de ses meilleurs régiments et n'en conserva que 40 ou 45 000. Elle assura aussi en partie les approvisionnements de l'armée d'Orient. « L'intervention de l'Algérie dans cette grande lutte, écrivait à Randon l'intendant général Darrican, donne la mesure de cette jeune puissance dans la Méditerranée ; elle constitue un fait de guerre considérable, dont on ne connaîtra toute la portée que lorsqu'on récapitulera avec impartialité la somme des efforts que vous avez produits à l'intérieur de votre commandement sans affaiblir la situation de l'Algérie, en étendant au contraire les limites de notre territoire et en créant dans l'Algérie de nouveaux éléments de puissance militaire et de colonisation. » « Personne n'oubliera, écrivait de son côté Bosquet, que l'Afrique nous a donné nos soldats d'avant-garde, ceux de l'Alma et d'Inkermann, que vous nous avez tout envoyé et que vous avez accepté la sérieuse et belle mission de maintenir et de développer notre colonie avec des conscrits dont vous ferez bientôt de vieilles troupes. »

L'instruction des jeunes soldats fut en effet très vivement poussée pour assurer la tranquillité de la colonie. Des travaux de routes furent entrepris ; des détachements de cavalerie sillonnèrent le pays ; diverses précautions furent prises. On fit en particulier connaître aux tribus que la guerre dans laquelle nous étions engagés avait pour but de porter secours au sultan contre ses ennemis. Non seulement la tranquillité ne fut pas troublée, mais la marche des affaires demeura parfaitement normale. Cette expérience témoigna que la conquête était solide. Il ne restait plus à soumettre, pour qu'elle fût complète, que le Sud et la Kabylie.

## II

**LE SUD. LAGHOUAT ET LE MZAB**

Ni les Romains, ni les Turcs n'avaient occupé le Sahara proprement dit. Le *limes* romain, comme on l'a vu, laissait en dehors même les grandes steppes de la province d'Oran et de la province d'Alger, la région que nos soldats appelaient le « Petit-Désert. » Les Turcs s'étaient peu occupés du Sud ; ils n'y avaient fait que quelques expéditions isolées et se bornaient en général à interdire les marchés du Tell aux insoumis et à percevoir sur les Sahariens le droit d'*eussa* lorsqu'ils se présentaient sur les marchés. Bugeaud avait eu lui aussi son *limes*, sa ligne de postes de Batna à Sebdou destinée à fermer aux nomades l'accès des régions de culture et de colonisation. Le Tell une fois conquis, nous aurions pu, comme l'avaient fait nos prédécesseurs, nous désintéresser du Sud, resserrer les mailles de notre réseau dans le Tell, contrôler le ravitaillement des nomades et au delà faire jouer à notre profit les influences locales. Nous fûmes amenés à intervenir au Sahara pour deux raisons : l'une, excellente, était la nécessité de pacifier les régions sahariennes pour avoir la tranquillité dans le Tell ; l'autre, moins bonne, était tirée des illusions qu'on se faisait à cette époque sur la valeur économique du Sahara et du commerce transsaharien.

Randon fut l'initiateur de cette politique saharienne. Au début de son gouvernement, une agitation assez vive avait été provoquée dans le Sud par un indigène originaire des environs de Tlemcen, qui se faisait appeler Mohammed-ben-Abdallah : c'était un personnage assez médiocre, qui n'avait pas l'étoffe nécessaire pour jouer les Abd-el-Kader. La Turquie encourageait ses intrigues ; en revenant de la Mecque, il avait débarqué à Tripoli, avait gagné Rhadamès, puis Touggourt et Ouargla, où il s'était fait proclamer sultan. La grande tribu des Larbâ fit défection, l'agitation s'étendit assez rapidement, gagnant le Sud-Oranais et le Sud-Constantinois et Mohammed-ben-Abdallah entra à Laghouat, appelé par un des deux sofs entre lesquels se partageait la population ; les Mozabites le ravitaillaient en armes et en munitions. Un poste fut créé à Djelfa, à mi-chemin entre Boghar et Laghouat et l'idée de l'occupation de Laghouat commença à se faire jour : « L'importance de ce poste, écrivait Randon au ministre de la Guerre, n'est plus à démontrer. Il faut avoir sur ce point une garnison d'une certaine importance et un officier français. Sous le commandement de cet officier, Laghouat sera l'avancée dans le

Sud de notre occupation régulière de l'Algérie. Elle marquera la limite extrême que nous ne saurions dépasser sans exagération. »

Trois colonnes furent formées : l'une à Djelfa, aux ordres de Yusuf ; une autre à El-Biodh (Géryville), commandée par Pélissier, une troisième à Bou-Saada avec Mac-Mahon, pour couvrir la région de Biskra. Les colonnes réunies de Yusuf et de Pélissier entreprirent le siège de Laghouat et s'en emparèrent le 4 décembre 1852, après un assaut presque aussi meurtrier que celui de Zaatcha. Nos pertes étaient élevées ; le 2e zouaves avait 60 hommes hors de combat ; le général Bouscaren, légendaire par sa bravoure et son affabilité, le commandant Morand, non moins chevaleresque et héroïque, moururent des suites de leurs blessures.

BOUSCAREN
(d'après une aquarelle de Philippoteaux).

La question se posait de savoir s'il fallait occuper définitivement Laghouat. Pélissier consulté se prononça affirmativement : « Pour avoir la paix dans le Tell, dit-il, il faut être maître du Sahara, sinon il faut s'attendre à y voir renaître des orages. Tout s'étaie en Algérie ; si une partie de l'édifice est mal assise, tout est bientôt compromis. Il faut donc arriver au plus tôt à une administration française et à un commandement immédiat des tribus sahariennes, comme complément de ce qui existe dans le Tell. » On pensa un instant à détruire Laghouat et à raser la palmeraie ; pendant plusieurs jours on travailla à couper les palmiers, et on voit encore dans l'oasis la grande avenue qui fut ainsi pratiquée.

« Il y avait trois partis à prendre, dit Randon : nous établir dans la ville et en faire un poste avancé vers les régions sahariennes, l'abandonner en laissant à ses anciens habitants le soin de la relever de ses ruines, enfin raser la ville, détruire les jardins et nous débarrasser ainsi du soin de sa conservation et de l'inquiétude que plus tard elle pourrait encore nous donner. Le dernier de ces projets eût été un acte de vandalisme et l'abandon de toute intervention directe dans le Sud ; le

second aurait permis au Chérif de reprendre l'œuvre que nous avions interrompue et de s'assurer d'un point d'où il pût dominer le Sahara. Le seul parti vraiment digne de nous était donc de conserver Laghouat et d'y compléter notre installation en lui donnant le caractère de la permanence. Si nous perdions cette occasion favorable, nous revenions à ce système d'occupation restreinte condamné depuis longtemps, et dont avait fait justice le maréchal Bugeaud par cet aphorisme si vrai

LA PLACE DU FONDOUK A LAGHOUAT

qu'en Algérie pour être maître de quelque chose, il faut tout posséder. L'occupation de Laghouat rentrait d'ailleurs dans le plan général que le gouverneur s'était proposé : celui d'étendre notre domination sur le Sud jusqu'à ses limites naturelles aussi bien que sur la Kabylie, afin de compléter la conquête de l'Algérie. Laghouat n'est pas seulement une position militaire importante, c'est aussi une station commerçante au centre du Sahara ; elle est l'entrepôt des tribus nomades qui y transportent leurs dattes et prennent en échange des chargements de blé ; elle deviendra le grand marché des laines et celui des produits de nos manufactures, qui, par l'intermédiaire des Beni-Mzab, seront transportés à Rhadamès et à Rhat, à la limite du Soudan. »

L'opinion de Randon, appuyée sur des raisons politiques très défendables et

sur des raisons économiques beaucoup moins solides, finit par prévaloir. Le général Rivet, chef d'état-major du gouverneur général, vint étudier la question sur place et fit décider l'occupation permanente. La garnison comprit 800 fantassins, un escadron de cavalerie, une section d'artillerie ; deux forts, qui reçurent les noms de Bouscaren et de Morand, furent construits sur l'arête rocheuse qui domine la ville ; l'organisation du cercle fut confiée au capitaine du Barail.

LE GÉNÉRAL DU BARAIL

Dès le début, notre établissement à Laghouat nous amena à intervenir chez les Mozabites. Ces puritains de l'Islam, derniers héritiers des Kharedjites qui avaient émigré de Tiaret à Ouargla au huitième siècle et dans la Chebka du Mzab au douzième siècle, ont toujours joué en Algérie un rôle économique important. Leurs sept villes, situées à 200 kilomètres au Sud de Laghouat, qui comptent 20 000 habitants et 180 000 palmiers, sont un entrepôt de marchandises où les nomades viennent se ravitailler, sans préjudice du commerce que beaucoup d'entre eux exercent dans les villes du Tell. Avant l'occupation française, ils payaient un droit de protection aux Larbâ et aux autres nomades pour pouvoir gagner le Tell ; tous les ans, en avril, une caravane mozabite, escortée par les Larbâ et les Oued-Naïl, allait ravitailler les oasis. Du temps des Turcs, une caisse de réserve, alimentée par leurs cotisations, surveillée par leur amin, servait à payer les dettes des Mozabites qui avaient quitté le Tell sans faire face à leurs engagements et à aider ceux qui se trouvaient dans la misère. Après la prise de Laghouat, redoutant des représailles en raison de l'hospitalité qu'ils avaient donnée au chérif Mohammed-ben-Abdallah, ils présentèrent à Pélissier une demande d'aman.

Le 24 janvier 1853, le général Randon adressait aux sept villes du Mzab une lettre indiquant les conditions qu'il leur imposait et auxquelles souscrivirent les djemaâs. Moyennant le paiement d'un tribut de 50 000 francs, les Mozabites

demeuraient libres de gérer comme il leur plairait leurs affaires intérieures. « Nous ne nous occuperons de vos actes que lorsqu'ils intéresseront la tranquillité générale et les droits de nos nationaux et de nos tribus soumises. » Cette convention, connue sous le nom de capitulation du Mzab, a réglé nos relations avec ce pays jusqu'en 1882. Peu après, du Barail entra à Ghardaïa et reçut la soumission de la ville : « C'est un grand protectorat que vous avez à exercer, lui écrivit Randon, sans songer à entrer trop intimement dans les affaires particulières de sept villes. »

**LES OULED-SIDI-CHEIKH**

Pour achever de pacifier le Sahara algérien, un autre essai de protectorat fut tenté dans le Sud-Oranais avec les Ouled-Sidi-Cheikh, groupement à la fois religieux et militaire, dont les dirigeants prétendent descendre d'Abou-Bekr, beau-père du prophète, et se groupent autour de la zaouïa d'El-Abiodh, fondée au seizième siècle par leur ancêtre Sidi-Cheikh. Ce groupement comprend deux branches : les Cheraga et les Gharaba (de l'Est et de l'Ouest), presque toujours en lutte l'une contre l'autre. En 1852, le chef des Ouled-Sidi-Cheikh Cheraga était Si-Hamza-ben-Bou-Bekeur, personnage singulier, très versatile, extrêmement avide ; c'est, disait-on, une tirelire qui reçoit toujours et ne rend jamais. Il avait, comme beaucoup d'indigènes nord-africains, des alternatives d'activité sans bornes et d'extrême paresse. Son ambition était de commander à tout le Sud, sinon jusqu'à Tombouctou comme on le lui demandait, du moins depuis Ouargla jusqu'au Touat. On plaça auprès de lui le capitaine de Colomb, avec un rôle analogue à celui des résidents dans les pays de protectorat. Appuyés de loin par des colonnes françaises, les goums de Si-Hamza pourchassèrent Mohammed-ben-Abdallah à travers le désert, le battirent à Ngoussa et l'obligèrent finalement à se réfugier dans le Djerid tunisien. Si-Hamza fit une entrée triomphale à Ouargla, où le gouverneur général le rejoignit pour donner l'investiture aux chefs indigènes des tribus nouvellement soumises. En récompense de ses services, Si-Hamza reçut, avec le titre de khalifa, le commandement de tout le Sahara depuis Géryville jusqu'à Ouargla, érigé pour lui en une sorte de protectorat. Quoiqu'il fût très difficile à manier, on ne peut contester qu'il nous ait rendu de grands services et ait été pendant cette période le principal agent de notre expansion dans le Sud ; il sacrifia tout, non certes à notre amitié, mais à la grande position que nous lui avions faite.

**L'OUED-RIR** Dans le Sud-Constantinois, nous fûmes amenés à intervenir dans les oasis de l'Oued-Rir, qui s'étendent entre Biskra et Touggourt. Elles étaient ensanglantées par les querelles de famille des Ben-Djellab et le chérif Mohammed-ben-Abdallah y trouvait un refuge et un appui. A la suite du combat de Meggarin (29 novembre 1854), le colonel Desvaux entra à Touggourt, puis soumit El-Oued et les oasis du Souf. L'intervention de la France prépara la régénération économique des oasis, qui se mouraient faute d'eau ; à mesure qu'un puits se comblait, un centre de population s'éteignait ; les palmeraies dépérissaient, les puits anciennement creusés ne donnant qu'un volume d'eau de plus en plus insuffisant ; la corporation des *rtassin* ou plongeurs n'existait plus que de nom et ce métier périlleux ne se recrutait plus. Le forage de puits artésiens vint remédier à cette décadence. Le 17 mai 1856, l'ingénieur Jus donnait le premier coup de sonde à Tamerna, et le 13 juin, après avoir percé une couche de grès très dur qui fit plusieurs fois douter du succès de l'entreprise, on rencontra une nappe de 4 000 litres, qui jaillit avec force à la surface du sol. « En moins de deux minutes, raconte le lieutenant Rose, tout le monde accourut ; on arracha les branches de palmier qui entouraient l'équipage ; tout le monde voulait voir cette eau que les Français avaient su faire venir au bout de cinq semaines, tandis que les indigènes auraient eu besoin d'autant d'années et de beaucoup plus de monde. On vit même les femmes de tout âge accourir ; celles qui ne pouvaient parvenir à la source se faisaient donner de l'eau dans les petits bidons de nos soldats et la buvaient avidement. Enfin un marabout, en présence des notables assemblés, prononça la *fatiha*, la prière commune, sur l'œuvre des Français, appelant sur eux comme sur des frères la bénédiction du ciel. » A Sidi Rached, les mêmes scènes touchantes se renouvelèrent ; à la vue de l'eau, le vieux cheikh, les yeux remplis de larmes, éleva ses mains tremblantes vers le ciel, remerciant Dieu et les Français. Les poètes locaux traduisirent ces sentiments d'admiration et de gratitude.

PUITS ARTÉSIEN DE SIDI-AMRAN

En quelques années, sous la direction du lieutenant Lehaut et du capitaine Zickel,

les palmeraies mourantes furent reconquises, presque toutes dotées de fontaines nouvelles, les anciens puits achevés, de nouvelles oasis créées. Le débit total des puits passa de 52 000 à 300 000 litres, le nombre des palmiers fut doublé. Des eaux jaillissantes furent également découvertes dans le Hodna. Cette résurrection des oasis est une des œuvres qui font le plus d'honneur à la domination française et qui nous ont valu le plus de prestige aux yeux des indigènes.

**LES TOUAREGS** Rien n'était mieux fait que les brillants résultats obtenus dans l'Oued-Rir pour nous encourager dans la pénétration saharienne, qui était une des principales préoccupations de Randon. Presque personne ne mettait en doute à cette époque l'importance du commerce saharien et transsaharien ; quant aux pays noirs, dont on se faisait une idée assez vague, on se les représentait comme uniformément riches et peuplés. « Chaque courrier d'Alger, raconte du Barail, m'apportait sous des formes différentes la recommandation d'attirer de mon côté le commerce du Sud. C'était une phrase toute faite. A Alger et par contre-coup à Paris, on croyait avoir tout dit quand on l'avait prononcée. Et de mon côté, je m'évertuais à démontrer que le commerce du Sud n'existait pas, par cette excellente raison que nous avions renoncé à la principale denrée que fournissait le Sud : l'esclave, le nègre. Du moment qu'en nous installant en Algérie nous avions détruit l'esclavage et supprimé la traite, nous avions fait dévier les caravanes du Sud d'un côté sur le Maroc et de l'autre sur Tripoli, c'est-à-dire sur des régions où le trafic des esclaves se maintenait. »

Randon s'efforça de nouer des relations avec les Touaregs, en vue de faire d'eux les intermédiaires entre nos possessions méditerranéennes et le Soudan, et fit part de son désir à Si-Hamza. En 1854, celui-ci se rendit à Rhat et décida divers personnages touaregs à l'accompagner à Alger, notamment Cheikh-Othman, marabout des Tidjaniya, neveu de Si-Ahmed-el-Bekkay qui avait accueilli Barth à Tombouctou. Les Touaregs restèrent un mois à Alger. « Leur attitude, dit Randon, fut digne et respectueuse. Leurs paroles révélèrent un esprit sérieux et une appréciation exacte des avantages qu'ils pourraient retirer de nos réciproques relations. Ils donnèrent l'assurance que leur concours ne nous ferait pas défaut et qu'ils se chargeraient volontiers d'escorter les caravanes partant de l'Algérie ou s'y rendant. »

Des tentatives de pénétration saharienne furent faites tant à l'Ouest, dans la direction du Touat, qu'à l'Est du côté de Rhadamès. Au Touat, on chercha à se servir de Si-Hamza, qui montra peu d'empressement, mais se déclara prêt néanmoins à faire conduire une mission française jusqu'à Tombouctou et à la convoyer

lui-même jusqu'au Tidikelt. En 1860-61, le commandant Colonieu et le lieutenant Burin, accompagnés de Si-Bou-Beker, fils de Si-Hamza, se joignirent à la caravane annuelle qui de Géryville se rendait au Gourara en vue d'y échanger les laines algériennes contre les dattes des oasis. L'échec fut complet ; les ksours fermèrent leurs portes aux deux officiers : « Vous avez tué notre commerce, leur dirent-ils, en interdisant le trafic des esclaves ; vous voulez, dites-vous, les produits du Soudan : achetez donc des négresses, le reste du commerce soudanien n'est rien. »

DUVEYRIER

On chercha à tirer parti de la visite des Touaregs à Alger. En 1856, le capitaine de Bonnemain fut envoyé à Rhadamès pour étudier la situation commerciale de la ville et montrer aux autorités et aux principaux commerçants tout l'intérêt qu'ils avaient à lier avec les marchés sud-algériens des relations plus suivies. En 1858, un interprète militaire, Bou-Derba, fut envoyé à Rhat. Enfin, en 1860, un jeune homme de dix-huit ans, Henri Duveyrier, doué d'une rare énergie et de remarquables qualités d'observateur, accomplit avec succès une belle exploration chez les Touaregs Azdjer. Il était le fils d'un Saint-Simonien de marque et l'élève de Barth ; il devait à son père, disciple d'Enfantin, ami de Michel Chevalier, de Barrault, de Péreire, de d'Eichtal, d'Urbain, de Félicien David, des idées généreuses et aussi quelques illusions. Son entreprise réussit grâce au concours de Cheikh-Othman. D'El-Oued, il se rendit d'abord à Rhadamès, où il fut rejoint par Ikhenoukhen, amenokal des Azdjer. Arrêté quelque temps dans cette ville par les tracasseries des autorités turques, il n'en triompha qu'en se rendant lui-même à Tripoli, d'où il revint muni de recommandations du pacha et du consul général de France Botta. Il put alors partir pour Rhat avec Cheikh-Othman et Ikhenoukhen ; ce dernier l'accompagna ensuite à Mourzouk, où il le quitta pour rentrer dans ses campements, tandis que Duveyrier, achevant son voyage, aboutissait à Tripoli. Type accompli de l'explorateur consciencieux et modeste, Duveyrier a donné dans son ouvrage, les *Touaregs du Nord*, une remarquable description du Sahara central et de ses habitants. On lui a reproché seulement d'avoir apprécié avec trop d'optimisme le caractère des Touaregs.

Pour profiter des résultats obtenus par le voyage de Duveyrier, on résolut de signer un traité d'amitié et de commerce avec Ikhenoukhen et Rhadamès fut choisi

comme lieu de l'entrevue. Une mission, placée sous la direction du commandant Mircher et dont faisaient partie le capitaine d'état-major de Polignac et l'ingénieur des mines Vatonne, partit de Tripoli pour Rhadamès et y signa, le 26 novembre 1862, une convention par laquelle les Azdjer « s'engageaient à faciliter et à protéger à travers leur pays et jusqu'au Soudan les passages des négociants français ou indigènes algériens. »

Quelle était exactement la valeur du traité de Rhadamès ? On a discuté sur ce point. Il n'avait été signé que par des personnages secondaires et Ikhenoukhen n'avait pas daigné se déranger. Au Sahara, d'ailleurs, la parole d'un chef n'engage que lui-même et il n'est pas de nation touareg avec laquelle on puisse traiter. Enfin le véritable sens de la convention, si elle en avait un, était qu'Ikhenoukhen se réservait le bénéfice éventuel du passage des caravanes françaises. Il faut ajouter qu'on ne fit rien pour tirer parti de ce pacte, qui se trouva relégué dans les archives. Les Touaregs, n'entendant plus parler de la France, la dédaignèrent : nos adversaires leur apprirent à la braver. Le Sahara, un instant entr'ouvert sur les pas de Duveyrier, se referma ; les habitants du désert se jetèrent dans les bras des Turcs à l'Est, du Maroc à l'Ouest. L'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh, qui commença en 1864 et dura jusqu'en 1885, la guerre de 1870, le massacre de la mission Flatters devaient amener un arrêt complet de la pénétration saharienne, arrêt qui n'a pris fin qu'au début du vingtième siècle. Au reste, au moment où la France signait la convention de Rhadamès, son expansion dans l'Afrique occidentale achevait de tarir le commerce transsaharien : « Cheikh-Othman me fait remarquer, écrivait Duveyrier, que les convois d'or entre In-Salah et Rhadamès sont beaucoup moins fréquents depuis que M. le gouverneur Faidherbe a donné aux routes du Sénégal une sécurité qu'elles n'avaient jamais connue jusque-là

LES TOUAREGS
(d'après un dessin de Zier).

et il craint que la concurrence de nos possessions sénégalaises n'achève de priver les routes du Nord de ce riche produit. »

LA KABYLIE

La soumission de la Kabylie du Djurjura par le maréchal Randon est le dernier acte de la conquête. Désormais, tout le territoire de l'Algérie sera administré par nous, paiera l'impôt, obéira à notre autorité. Il y aura encore des insurrections, mais localisées comme celle des Ouled-Sidi-Cheikh, ou dues à des circonstances tout à fait exceptionnelles comme l'insurrection de 1871. Aucune ne mettra réellement en péril notre domination.

La Kabylie de Djurjura est une région très accidentée, aux pentes abruptes, au relief tourmenté. Peu de pays au monde sont mieux défendus par les obstacles naturels et plus difficilement accessibles. Dans toute l'Afrique du Nord, on ne voit guère que certaines parties du Rif marocain qui puissent à ce point de vue lui être comparées. Isolée entre la mer et la grande chaîne du Djurjura, la Kabylie ne peut en somme être abordée qu'en passant par le col des Beni-Aïcha (Ménerville), puis par celui de Tizi-Ouzou. L'intérieur même du massif kabyle est profondément entaillé par le fossé du Sebaou et la dépression de Dra-el-Mizan ; enfin, entre chaque pâté montagneux, entre chaque arête rocheuse, se creusent des vallées étroites et profondes.

Là vit une population d'une densité extraordinaire et telle qu'on n'en rencontre nulle part ailleurs dans l'Afrique du Nord. Les villages ou *taddert* se succèdent d'une façon presque continue le long de certaines crêtes, la ligne des maisons et des toits n'étant interrompue que par les espaces réservés aux cimetières. Cette population ajoute à la culture des arbres à fruits, oliviers et figuiers, et aux quelques ressources que lui procure une industrie rudimentaire, la pratique de l'émigration temporaire, sans laquelle elle ne pourrait se suffire. Elle est farouchement attachée à son sol, où elle a trouvé un refuge contre les invasions et où elle a maintenu envers et contre tous sa langue particulière, que nous qualifions de berbère ; son vieux droit coutumier barbare, cristallisé dans les *kanoun* et qui s'écarte sur bien des points des prescriptions du Coran ; ses petites assemblées municipales, les *djemaâs*, composées des chefs de clan qu'on appelle en Kabylie les *tamen*, les répondants. Le gouvernement de la djemaâ, démocratique en apparence, est en réalité dirigé par un petit nombre de vieillards ; toute-puissante en principe, cette assemblée a des pouvoirs réels très faibles, parce qu'elle évite de s'immiscer dans les querelles de famille et qu'elle est elle-même déchirée par les luttes des *sofs* ou partis. Les *tamen* choisissent chaque année l'un d'entre eux, *l'amin* ou *amrar*, quel-

quefois appelé *ameksa*, le berger ; c'est un berger auquel le troupeau n'obéit pas facilement et qui n'est en somme que l'exécuteur des volontés de la djemaâ. « A quelques égards, dit Renan, la constitution kabyle n'est autre chose qu'un type conservé jusqu'à nos jours des vieilles sociétés qui couvraient le monde avant les royautés administratives telles que l'Égypte et les grands empires conquérants tels que l'Assyrie, la Perse et Rome. »

Nous savons peu de chose de l'histoire de la Kabylie avant 1830. Les ruines romaines sont rares et doivent sans doute être attribuées surtout à des indigènes romanisés. Au quatrième siècle après Jésus-Christ, il avait fallu trois ans de guerre pour venir à bout de la grande révolte des Quinquegentiens, ancêtres de nos Kabyles. Après la conquête arabe, les Zouaoua du massif kabyle avaient soutenu les Fatimites, puis les Zirides, dynastie de la souche sanhadjienne à laquelle ils se rattachaient eux-mêmes. Au seizième siècle, Marmol parle des « Berebères et Azouagues (Zouaoua), gens belliqueux qui vivent la plupart du temps sans connaître aucun seigneur ni payer tribut à personne ». Pendant toute la domination turque, la Kabylie avait été pratiquement indépendante ; les Kabyles, qui composaient le tiers de la garnison d'Alger, se battaient pour ou contre les Turcs suivant les occasions, mais les expéditions turques en Kabylie même n'avaient jamais eu qu'un médiocre succès ; on se souvient encore dans le Djurjura de la défaite et de la mort du bey Mohammed, auquel les Aït-Iraten prirent ses canons. Aussi les fiers Kabyles se croyaient-ils invincibles dans leurs montagnes : « Chaque arbre, disaient-ils, porte son fruit ; dans la plaine, tu trouveras du blé, des troupeaux, des Arabes ; dans la montagne, des Kabyles au cœur brave et à l'œil exercé. »

**LA CONQUÊTE DE LA KABYLIE**

La soumission de la Kabylie avait été amorcée par Bugeaud, qui, en 1844, avait réduit les Flissas, c'est-à-dire le massif montagneux compris entre l'Isser et le Sebaou et en 1847 avait soumis la vallée du Sahel. Le massif kabyle se trouvait ainsi enveloppé et surveillé ; nous étions en situation d'attendre le meilleur moment pour l'attaquer et le réduire. Randon, dès son arrivée au gouvernement général, avait réclamé une expédition en Kabylie ; pour lui, la question de la soumission des Kabyles primait toutes les autres : « Ces peuples, dit-il, conservaient aux portes d'Alger une indépendance toujours fâcheuse pour la tranquillité de notre colonie et qui, si une guerre européenne éclatait, pouvait devenir un très sérieux danger, car, par leurs montagnes dont le pied baigne dans la mer, ils recevraient des agents

LE PORT D'ALGER

D'après le tableau d'Albert Besnard.
(Musée du Luxembourg).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

LE MARÉCHAL RANDON REÇOIT LA SOUMISSION DES CHEFS KABYLES ET FONDE LE FORT-NAPOLÉON
(d'après le tableau de Decaen).

ennemis de la poudre et des armes et feraient de leur pays le foyer d'une insurrection générale. » En 1832, Randon soumit au gouvernement deux projets d'expéditions, l'un contre Collo, l'autre contre la Kabylie du Djurjura et insista vivement pour l'adoption du second ; mais le ministre préféra le premier. On se borna à des travaux de routes, destinés à resserrer le blocus autour des Zouaoua. En 1853, l'expédition du Djurjura fut encore ajournée et deux colonnes, commandées par Mac-Mahon et Bosquet, opérèrent seulement dans la Kabylie des Babors, entre Sétif et la mer.

En 1854 eurent lieu d'importantes opérations dans la vallée du Sebaou. Mac-Mahon, par une marche audacieuse, à travers des difficultés matérielles de toute nature, pénétra au cœur de la Kabylie et occupa le Sebt des Aït-Yahia. Le lendemain 17 juin, son camp était attaqué par plusieurs milliers de Kabyles Aït-Menguellet, dont on obtint la soumission après de violents combats. La campagne avait coûté 900 officiers ou soldats tués ou blessés.

L'expédition de 1854 est, après celles de 1844 et de 1847, le troisième coup porté à la Kabylie. Grâce à cet acte de vigueur, la tranquillité ne fut pas sérieusement troublée pendant la guerre de Crimée, malgré la réduction des effectifs de l'armée d'Afrique. Mais la situation européenne obligeait évidemment à ajourner toute opération importante. On se borna à faire des études préparatoires sur le pays, sa population, sa constitution sociale, à exécuter de nouveaux travaux de routes et des ponts sur le Sebaou, à renforcer les postes de Tizi-Ouzou et de Dra-el-Mizan. En 1856, une vive agitation, dont le centre était la zaouïa de Sidi-Abd-er-Rahman-bou-Kobrin, chez les Guechtoula, se manifesta en Kabylie ; El-Hadj-Omar, oukil de cette zaouïa très vénérée des Kabyles, remplaça à la tête du parti de la résistance le chérif Bou-Baghla, tué l'année précédente ; il essaya vainement de s'emparer du poste de Dra-el-Mizan. Les troupes qui commençaient à rentrer de Crimée furent envoyées en Kabylie et opérèrent dans la région de Boghni avec Yusuf et Renault. « Nous ne pouvions, dit Randon, continuer plus longtemps cette guerre d'observation. C'était à la fois faire preuve d'impuissance vis-à-vis des Kabyles et accroître la confiance qu'ils avaient dans leur force. Les expéditions des années précédentes nous avaient donné une connaissance exacte du pays. Les régiments arrivant de Crimée formeraient des têtes de colonnes incomparables. Si on différait, la réduction des effectifs de l'armée, la libération des vieux soldats, le remplacement des anciens régiments par de nouveaux constitueraient un état de choses différent et des conditions moins favorables. »

Le ministre de la Guerre montrait encore quelques hésitations. Randon, récem-

ment promu maréchal de France, se rendit à Paris et réussit à convaincre l'Empereur, qui ordonna l'expédition du Djurjura pour le printemps de 1857. Le gouverneur, qui, en outre de cette autorisation, rapportait l'approbation du programme des chemins de fer, fut à son retour fêté par les colons.

Le corps expéditionnaire comprit 27 000 hommes, répartis en quatre divisions, dont trois dans la vallée du Sebaou commandées par Renault, Yusuf et Mac-Mahon,

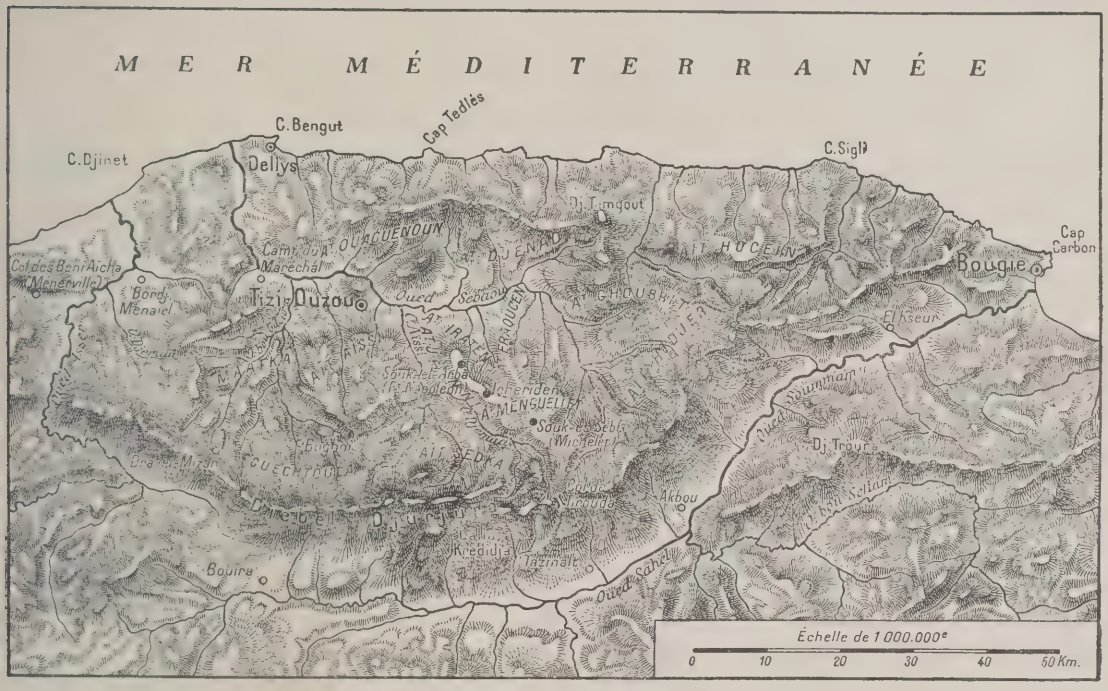


CARTE DE LA KABYLIE

une dans la vallée du Sahel commandée par Maissiat ; Tizi Ouzou était la base d'opérations. Le 19 mai, le gouverneur général vint prendre le commandement des troupes.

Au milieu du chaos de vallées profondes et de mamelons qui constituent le massif des Zouaoua, il existe une arête plus continue que les autres ; partant du col de Tirourda, elle passe par le Sebt des Aït-Yahia (aujourd'hui Michelet), par l'Arba des Aït-Iraten (aujourd'hui Fort-National), puis s'abaisse brusquement sur le Sebaou par des pentes abruptes et difficiles à gravir. C'est l'axe de la Kabylie, la ligne dont il fallait s'emparer pour pacifier les tribus comprises entre la vallée supérieure du Sebaou et celle de l'Oued Djemaâ. Le 24 mai, les trois divisions parties de Tizi-Ouzou commencèrent à gravir les rudes escarpements du massif des

Aït-Iraten ; la distance à franchir n'était que de quelques kilomètres, mais la différence de niveau atteignait plus de 800 mètres. Les Kabyles, profitant avec un instinct merveilleux des obstacles naturels, y avaient ajouté une série de retranchements et défendirent énergiquement leurs villages, qu'il fallut enlever à la baïonnette après des combats corps à corps. Cependant le soir les troupes occupaient les crêtes jusqu'à une portée de canon de Souk-el-Arba.

La lutte recommença le 25 avec le même acharnement. Mais, vers trois heures de l'après-midi, on vit les Kabyles se disperser dans toutes les directions en déchargeant leurs fusils ; c'étaient les contingents fournis par les autres tribus que les Aït-Iraten renvoyaient chez eux. Le lendemain, eux-mêmes, ayant perdu 1 800 hommes, entraient en pourparlers et faisaient leur soumission. Ils reconnaissaient l'autorité de la France, s'engageaient à payer une contribution de guerre et à livrer des otages ; ils consentaient à ce qu'on élevât des bordjs dans leur pays ; dans ces conditions, ils obtenaient de conserver leurs institutions municipales, leurs djemaâs, leurs amins et leurs kanouns, auxquels ils étaient si passionnément attachés.

Randon décida d'élever à Souk-el-Arba un fort permanent, auquel il donna le nom de Fort-Napoléon ; c'était « une épine plantée au cœur de la Kabylie », qui verrait ainsi gravée sur son sol notre volonté de conserver notre conquête. Le 14 juin, jour anniversaire du débarquement des Français à Sidi-Ferruch, la première pierre fut posée et avant l'automne, l'enceinte et le casernement étaient terminés. En dix-huit jours, une route de 25 kilomètres, dans ce pays prodigieusement difficile, fut construite de Tizi-Ouzou à Souk-el-Arba sous la direction du général de Chabaud-Latour, travail qui compte parmi les plus beaux qu'ait accomplis l'armée d'Afrique.

La tribu la plus puissante avait posé les armes ; d'autres encore restaient debout et le 24 juin nos troupes se remettaient en mouvement. Les Kabyles s'étaient concentrés à Icheriden, village qui barre le passage de l'Arba des Aït-Iraten au Sebt des Aït-Yahia ; ils y avaient élevé des retranchements faits avec beaucoup de soin et d'intelligence ; Mac-Mahon livra là un des plus rudes et des plus sanglants combats qu'il y ait eu en Afrique. Le lendemain, les divisions Yusuf et Renault s'emparaient des villages des Aït-Yenni sans rencontrer beaucoup de résistance, en même temps que la colonne Maissiat faisait son apparition au col de Chellata. Les tribus, acculées au Djurjura, n'avaient plus qu'à se soumettre. Les dernières qui firent parler la poudre furent les Aït-Ithourar, les Illoul-ou-Malou et les Illiten, les plus sauvages du Djurjura, qui habitent à l'est du col de Tirourda. On s'empara de la maraboute Lalla-Fathma, qui avait prêché la guerre sainte, et à partir

du 12 juillet, il n'y eut plus en Kabylie aucun village, aucun territoire qui ne reconnût notre autorité. La campagne s'était accomplie en quarante-cinq jours (19 mai-12 juillet) ; elle nous avait coûté 1 500 officiers ou soldats tués ou blessés. Les Kabyles versèrent en six semaines plus de 2 millions d'indemnités de guerre.

LE COMMANDANT HANOTEAU

Une fois le prestige de l'inviolabilité de leur territoire dissipé, notre volonté d'être maîtres du pays bien constatée, les Kabyles se soumirent et cette soumission fut d'autant plus sincère que notre domination n'apporta pas trop de changements à leurs usages et à leurs institutions ; les amins continuèrent à être nommés par les villages, l'autorité militaire se réservant un droit de validation et d'approbation. C'est seulement après l'insurrection de 1871 que l'ancienne organisation kabyle disparut. Cette organisation fut étudiée par le général Hanoteau, longtemps commandant supérieur de Fort-Napoléon, auquel il fut donné de l'observer alors qu'elle était encore intacte ; il la décrivit en collaboration avec un magistrat, M. Letourneux, dans un ouvrage qui a ouvert la voie à tous ceux qui se sont occupés des populations sédentaires de l'Afrique du Nord.

## III

**LA CAMPAGNE CONTRE LE RÉGIME MILITAIRE ET L'AFFAIRE DOINEAU**

L'Algérie étant entièrement pacifiée, la guerre terminée, le gouverneur général avait à s'occuper surtout désormais de l'administration proprement dite et de la colonisation ; ses fonctions de général en chef s'effaçaient devant celles de directeur de la colonie. Il fallait ou bien augmenter ses attributions civiles et les préciser, ou bien supprimer le gouvernement général et concentrer toute l'administration à Paris.

La première solution eût été la plus rationnelle et la mieux appropriée aux circonstances ; elle était préconisée par Randon, qui se heurtait à une sourde opposition des bureaux du ministère de la Guerre. Il chercha en dehors du ministère un intermédiaire par lequel il pût faire parvenir ses doléances à l'Empereur. M. Fould, ministre d'État, devint le correspondant officieux du gouverneur, qui lui exposa, dans des lettres destinées à être mises sous les yeux du souverain, ses idées sur l'organisation des pouvoirs publics en Algérie. Il concluait qu'il fallait donner au gouverneur général une plus grande indépendance, soit qu'on lui attribuât le rang de ministre, soit qu'il relevât de chacun des ministres pour les détails spéciaux de chaque service ; il pensait que, dans ce dernier cas, l'éparpillement du contrôle équivaudrait à une complète liberté. Ces propositions parurent séduire l'Empereur. Les lettres du gouverneur furent soumises à M. Troplong, président du Sénat, chargé de formuler en décrets les mesures qu'elles recommandaient. Ces décrets furent élaborés et même imprimés ; ils allaient paraître, lorsque l'Empereur, au moment de les signer, se ravisa et voulut consulter le maréchal Vaillant, ministre de la Guerre ; celui-ci combattit les idées de son subordonné et réussit à les faire écarter. La solution qui prévalut fut le rattachement à Paris et la création du ministère de l'Algérie.

L'histoire de l'Algérie sous le Second Empire est essentiellement celle d'un long conflit entre l'élément civil et l'élément militaire. L'affaire Doineau (1856) en fut la manifestation la plus aiguë et contribua à l'aviver. Le capitaine Doineau, chef du bureau arabe de Tlemcen, était, dit du Barail, « un grand gaillard à l'air hardi, qui portait la tête haute et le nez en l'air, bon garçon, cordial, la main ouverte, prêt à rendre service, intelligent, rompu aux finesses de la diplomatie arabe, complètement maître de l'esprit de son général, qui ne voyait que par ses yeux ; en somme, agent précieux, mais trop disposé à gagner à la main. » Il y avait entre lui et l'agha des Beni-Snous, Mohammed-ben-Abdallah, une haine farouche, irréconciliable.

Le 12 septembre 1856, à trois heures du matin, l'agha Ben-Abdallah prit la diligence de Tlemcen pour se rendre à Oran. Un quart d'heure environ après être sortie de Tlemcen, la voiture fut entourée par une douzaine de cavaliers portant le costume indigène ; les uns suivaient la diligence depuis les abords de la ville, les autres étaient sortis d'un bois d'oliviers qui longeait la route. Des coups de feu se font entendre, les chevaux sont arrêtés, l'agha et son interprète Hamadi, qui occupaient le coupé de la diligence, sont tués à bout portant ; un des voyageurs de l'intérieur, M. Valette, est tué aussi par une balle égarée.

L'émotion fut grande à Tlemcen. La veuve de Ben-Abdallah accusa l'agha des Ouled-Riah, Bel-Hadj, qu'une vieille inimitié séparait du défunt, d'avoir été l'instigateur du guet-apens. Ben-Abdallah avait beaucoup d'ennemis et il y avait eu des complots contre lui. Il se sentait menacé et, comme on lui conseillait d'aller à Oran à mule : « Non, avait-il répondu, je préfère la voiture, le pays n'est pas sûr pour moi. » L'enquête faite aboutit à un certain nombre d'arrestations, notamment celle d'un assassin de profession nommé Maamar et du khodja ou secrétaire indigène de Doineau. Les prévenus déclarèrent qu'ils avaient été poussés au crime par le capitaine. D'après les uns, il avait seulement participé à l'organisation de l'attentat ; d'après d'autres, il avait pris part à son exécution, déguisé en Arabe, le capuchon cachant son visage. Doineau, arrêté à son tour, fut renvoyé avec ses dix-huit coaccusés indigènes devant la Cour d'assises d'Oran. Des jalousies entre les femmes des généraux qui commandaient à Oran et à Tlemcen paraissent avoir contribué à envenimer l'affaire. Le président de la Cour d'assises fit preuve d'une partialité évidente. Bien qu'il fût à peu près impossible de se reconnaître au milieu des contradictions des témoignages indigènes, Doineau fut condamné à mort ; sa peine fut commuée en celle de la détention perpétuelle, qu'il subit à Douéra ; il fut gracié quelques années après. Ayant pris du service en Espagne pendant la guerre de cette puissance avec le Maroc, il se retira ensuite à Cannes, ou il participa à l'évasion de son ancien chef Bazaine, lorsque celui-ci s'échappa de l'île Sainte-Marguerite. Le capitaine Doineau mourut à Lille en 1914, âgé de quatre-vingt-dix ans.

Doineau était-il coupable ? « Dans ma conviction, dit du Barail, il était innocent ; il était trop intelligent pour avoir combiné un guet-apens aussi inepte. » On releva contre lui de nombreuses imprudences de langage ; en maintes circonstances, il avait exprimé son désir de voir disparaître l'agha ; les indigènes de son entourage avaient pris ces propos pour une sorte d'invitation. On reprochait par ailleurs à Doineau des exécutions arbitraires et des malversations ; on trouva chez lui une somme d'argent, 22 000 francs environ, dont il ne put expliquer la provenance. Ce n'était sans doute pas un assassin, mais ce n'était pas non plus une conscience très délicate.

Cette cause célèbre, aujourd'hui quelque peu oubliée, passionna l'opinion publique à cette époque. Elle fut moins le procès de Doineau que celui des bureaux arabes. Dans une plaidoirie enflammée, Jules Favre, défenseur de l'agha Bel-Hadj, s'en prit, par-dessus la tête de l'accusé, à cette institution et fit de l'affaire un simple épisode du système d'administration adopté dans la colonie. « Si tous les bureaux arabes, dit-il, doivent être jugés par celui de Tlemcen, il faut se hâter de les sup-

primer ou de les réformer profondément. » L'orateur s'indigna contre les exécutions sans jugement, en violation du droit des gens ; ces officiers, disait-il, maîtres de la vie et de la fortune de leurs administrés, abusent de leur pouvoir arbitraire et des fonds secrets mis à leur disposition : « L'exercice habituel de ce pouvoir discrétionnaire a conduit Doineau sur la pente fatale, jusqu'aux ténèbres où la voiture de l'agha Ben-Abdallah a été attaquée et les voyageurs massacrés. »

La campagne contre le gouvernement militaire et les bureaux arabes trouva un aliment dans l'affaire Doineau. Des abus s'étaient certainement introduits dans l'administration des affaires indigènes. La qualité du recrutement avait baissé et il y avait dans la nouvelle génération d'officiers des hommes comme Doineau, comme Bazaine, qui ne valaient pas ceux de la génération précédente, les Margueritte et les Lapasset. Or, le choix des hommes auxquels étaient laissés de si grands pouvoirs avait une importance extrême. Oublieux de l'arrêté de 1844 et des prescriptions de Bugeaud, les officiers des bureaux arabes s'étaient rendus indépendants du commandement. Le contact avec des chefs indigènes prévaricateurs avait parfois corrompu certains hommes de moralité médiocre. La vénalité est si habituelle chez les indigènes qu'il faut beaucoup de courage pour résister à certaines tentations.

C'est surtout l'administration de la justice par des officiers qui ne sont point des juges qui donnait lieu à des critiques très vives. Les crimes et délits commis en territoire militaire, même par des Européens, relevaient des conseils de guerre. Au début de l'occupation, le général en chef et après lui le gouverneur général pouvaient prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité du pays. En vertu de ces pouvoirs vagues et par conséquent très étendus, le gouverneur général, les officiers sous ses ordres et même nos agents musulmans frappaient les indigènes d'amendes individuelles ou collectives, d'emprisonnement, d'internement, d'expulsion, de séquestre. Une première tentative de réglementation avait été la circulaire de Bugeaud du 12 février 1844, qui fixait le chiffre maximum des amendes. Mais la prison et l'internement continuaient à être appliqués sur une vaste échelle sans que la sentence eût besoin d'être motivée, ni que la durée de l'internement fût limitée. Le pouvoir sans contrôle dont étaient investis les chefs de bureaux arabes les avaient parfois grisés. Alexandre Dumas raconte que l'un d'eux avait coutume, lorsqu'un indigène lui paraissait dangereux, d'appeler ses cavaliers et de leur dire, en portant sa main à sa gorge : « Conduisez cet homme au café maure ». Cela signifiait qu'il fallait le faire disparaître. Dumas, dans son voyage à bord du *Véloce*, ayant demandé à visiter un café maure, l'officier machinalement fit le geste qui équivalait à un arrêt fatal. Par bonheur, les spahis

demandèrent confirmation de l'ordre reçu. Il faut sans doute faire la part, dans cette anecdote, de l'exagération du romancier, dont les ouvrages ne sont pas des documents historiques très sûrs. C'est sans doute dans le domaine de la légende qu'il faut reléguer aussi les anecdotes concernant la manière dont les militaires s'acquittaient de leurs fonctions d'officiers de l'état civil ; celui-ci, se référant à une édition du Code datant du Premier Empire, la seule qu'il eût entre les mains, prononçait des divorces ; tel autre, voyant des époux qu'il avait unis faire mauvais ménage, arrachait tout simplement du registre de l'état civil la feuille sur laquelle le mariage avait été porté.

FEMME KABYLE
(d'après un dessin de Legrand).

Il est clair que la justice sommaire et les pouvoirs discrétionnaires avaient leur raison d'être dans la période de la conquête, à l'époque de la lutte contre Abd-el-Kader. L'armée, en même temps qu'elle occupait les régions où elle pénétrait, assurait tous les services, la justice comme les autres. Mais les bureaux arabes, en remplissant leur tâche, travaillaient à leur propre suppression et rapprochaient le jour où ils abdiqueraient entre les mains de l'autorité civile. « Les bureaux arabes, disait Jules Duval, se sont fait une situation contraire au développement de la colonisation européenne. L'intelligence et le patriotisme de quelques officiers peuvent bien triompher çà et là des intérêts de leur position ; mais de telles victoires sur soi-même ne sauraient être fréquentes ; car elles supposent la vertu d'une haute abnégation. Aucun pouvoir, et surtout le pouvoir absolu, n'aime à se voir amoindrir ; or, tout progrès de la colonisation amoindrit les bureaux arabes militaires, si bien que, lorsque l'Algérie sera pleinement colonisée, ils seront parfaitement inutiles, comme ils le sont déjà en territoire civil. Comment l'esprit de corps, ainsi menacé, ne lutterait-il pas instinctivement ou sciemment contre la marée montante de l'émigration et de la colonisation ? En douter, ce serait méconnaître les lois les plus certaines de la nature humaine et nier l'évidence des faits. »

Il faut ajouter que les officiers des bureaux arabes, préposés à la tutelle des indigènes, avaient à les défendre, eux et leurs terres, contre bien des convoitises. C'était une des causes profondes du conflit entre eux et les colons. Une série de brochures, reflétant les idées courantes et jusqu'à un certain point la pensée même de l'Empereur, présentaient les colons comme des spéculateurs, des agioteurs qui demandaient le cantonnement des tribus pour spéculer sur les biens ruraux. L'aristocratie indigène, menacée dans ses privilèges, faisait cause commune avec les adversaires de la colonisation. Les officiers des affaires indigènes, qui au début n'étaient nullement hostiles aux colons, avaient fini par devenir leurs adversaires. On en était venu à ce point que les colons demandaient la suppression des bureaux arabes et les bureaux arabes la suppression des colons. Cependant Jules Duval, partisan déterminé de la colonisation, déclarait que l'idée de supprimer les bureaux arabes était inadmissible et qu'il ne pouvait s'agir que de les réformer.

JULES DUVAL
(d'après une lithographie).

On exagérait lorsqu'on prétendait que les colons en territoire militaire vivaient sous le régime de l'arbitraire ; les lois civiles étaient les mêmes dans les deux zones. D'ailleurs, en 1858, sur 189 000 Européens, 170 000 étaient placés sous l'autorité civile ; la zone militaire ne comptait donc que moins de 6 pour 100 d'entre eux ; il est vrai que les Européens n'avaient accès en territoire militaire que dans un but d'utilité publique et en vertu d'autorisations spéciales et personnelles. Mécontents, aigris, les colons rendaient l'autorité militaire responsable de toutes leurs déceptions et de tous leurs échecs.

La population civile réclamait un gouvernement civil, l'assimilation politique, l'assimilation douanière, le cantonnement des Arabes, la constitution de la propriété privée dans les tribus, la vente des terres, la suppression de la réglementation des concessions, l'assimilation des indigènes et la suppression du régime administratif spécial auquel ils étaient soumis. Si quelques-unes de ces revendications étaient légitimes, d'autres étaient injustifiées, d'autres absolument impossibles à

satisfaire. Les officiers ne tenaient en aucune façon à continuer à exercer les fonctions de maire, de juge de paix, de notaire, auxquels ils étaient peu préparés, là où la population européenne avait pris un développement suffisant et où la sécurité était complète. Mais ils ne pouvaient ni ne voulaient renoncer à l'administration des indigènes, estimant que ceux-ci n'étaient pas mûrs pour échapper à leur tutelle, rude mais efficace. Ce qui prouve qu'ils avaient raison, c'est que les bureaux arabes, si attaqués sous le Second Empire, ont été plus tard regrettés par ceux-là mêmes qui avaient demandé leur suppression.

« Pourquoi veut-on, disait Ribourt, que les généraux chargés d'administrer l'Afrique n'y aient fait que la guerre? Est-ce que les amiraux en Cochinchine ne font que de la marine? La guerre finie, et elle ne l'a été qu'en 1857, le sabre doit être laissé derrière la porte, comme le disait Vauban de son bâton de maréchal. » A l'époque où nous sommes parvenus, l'Algérie avait surtout à obtenir une bonne loi foncière et la prompte exécution des voies ferrées. Ce résultat pouvait être atteint tout aussi bien et plus facilement sans doute en maintenant et en fortifiant même le gouvernement général. Ce qu'il aurait fallu à la colonie, c'était une large décentralisation. La suppression du régime militaire conduisit au contraire au rattachement à Paris et à l'assimilation avec la métropole.

**Le ministère de l'Algérie (1858-1860)** Le décret du 2 juin 1858 créa un ministère de l'Algérie et des Colonies, formé de la direction des affaires de l'Algérie, détachée du ministère de la Guerre et de la direction des Colonies, enlevée au ministère de la Marine. Un autre décret du 29 juillet rattacha à ce ministère les services de la justice, des cultes, de l'instruction publique et des finances, qui avaient été distraits du ministère de la Guerre en 1848. Le prince Jérôme Napoléon, cousin de l'Empereur, fut chargé du nouveau ministère.

Les décrets de 1858 constituaient un acte d'une grande portée politique et une transformation radicale du gouvernement de la colonie. Napoléon III avait d'abord songé à confier au prince Jérôme une sorte de vice-royauté, de lieutenance générale de l'Empire, qui aurait comporté sa résidence obligatoire à Alger. Mais le prince déclara que sa présence à Paris pendant plusieurs mois chaque année était indispensable pour établir le budget et traiter directement avec l'Empereur les affaires importantes de sa lieutenance. On y renonça donc; on s'arrêta à la solution d'un ministère spécial qui centraliserait le pouvoir non à Alger, mais à Paris. C'était une demie-mesure et la montagne accouchait d'une souris.

Le prince Jérôme avait de grandes qualités et de graves défauts. C'était un

homme fort intelligent, parlant et écrivant bien, qui physiquement ressemblait beaucoup à Napoléon Ier. Démocrate et libre penseur, violemment anticlérical, on a dit qu'il joua auprès de Napoléon III le même rôle que Philippe-Égalité auprès de Louis XVI. Il faisait une sourde opposition à l'Empereur et surtout à l'Impératrice. Il était violent, brutal, impérieux, brouillon ; il avait montré peu de courage, disait-on, dans la campagne de Crimée, ce qui l'avait rendu impopulaire dans l'armée et n'était pas de nature à faciliter sa tâche en Algérie. Il s'agissait, en lui donnant ce ministère, d'occuper son activité.

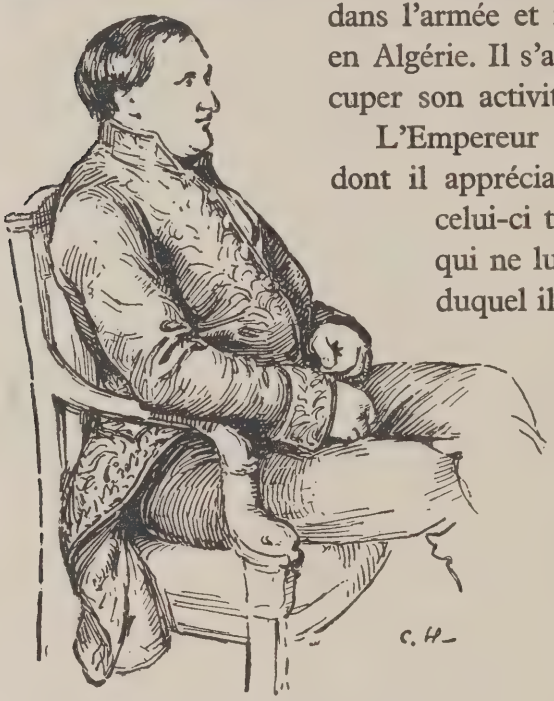

LE PRINCE JÉRÔME NAPOLÉON

L'Empereur avait d'abord songé à conserver Randon, dont il appréciait les services et le dévouement. Mais celui-ci trouva que, sous les ordres d'un ministre qui ne lui laisserait plus rien à faire et à la volonté duquel il n'aurait aucun moyen de résister, sa position serait tout à fait fausse et il donna sa démission, qui fut acceptée. Le gouvernement général de l'Algérie fut supprimé et remplacé par un commandement supérieur des forces de terre et de mer, confié au général de Mac-Mahon. « Beaucoup de bien a été fait, disait le rapport du prince Napoléon qui précédait le décret ; des résultats immenses ont été obtenus, mais on ne peut se dissimuler qu'il y a des abus à faire cesser et qu'il faut pour cela beaucoup de force et d'unité de volonté. La conquête et la sécurité sont entières ; les crimes sont rares, les routes et les propriétés sont sûres, les impôts rentrent bien. Et cependant la colonisation est presque nulle : 200 000 Européens à peine, dont la moitié de Français, moins de 100 000 agriculteurs, les capitaux rares et chers, l'esprit d'initiative et d'entreprise étouffé, la propriété à constituer dans la plus grande partie du territoire, le découragement jeté parmi les colons et les capitalistes qui se présentent pour défricher le sol de l'Algérie, telle est la situation vraie. »

Le prince était puissant et décidé à faire des réformes hardies. La pensée maîtresse de sa politique était l'assimilation des institutions algériennes à celles de la métropole. Les réformes qu'il envisageait s'inspiraient des arrêtés de la

République de 1848 ; elles les dépassaient même dans la voie de l'assimilation, en réduisant plus encore le rôle de l'administration militaire et en renforçant les unités départementales.

Le décret du 27 octobre 1858 sur l'organisation administrative de l'Algérie maintint la division en trois provinces ; chaque province était divisée en territoire civil et territoire militaire ; le territoire civil était administré par le préfet, le territoire militaire par le commandant de la division territoriale ; les attributions des préfets et des généraux furent étendues, en raison de la suppression du gouverneur général. De nouvelles sous-préfectures furent créées en territoire civil, de nouveaux commissariats civils en territoire militaire. La grande innovation du décret du 27 octobre était le rétablissement des conseils généraux ; les colons y virent le début d'une ère de liberté, devant conduire à l'assimilation politique complète avec la France. Le régime financier était également modifié et des budgets provinciaux étaient institués. Les réformes judiciaires furent importantes ; la justice française fut réorganisée dans le sens de l'assimilation ; la Cour d'appel d'Alger, jusqu'alors regardée comme de classe inférieure et soumise à la juridiction du parquet, fut élevée au rang des autres Cours. Surtout, le prince Napoléon s'efforça de supprimer le régime d'exception auquel étaient soumis les indigènes ; il interdit à l'autorité militaire de prononcer administrativement des peines correctionnelles. Le décret du 21 septembre 1858 institua en territoire militaire des commissions disciplinaires qui, en suppléant à l'insuffisance des juridictions régulières, feraient disparaître l'arbitraire et donneraient des garanties aux accusés. Le ministre supprima également les amendes collectives. Enfin un décret du 16 février 1859 déclara libres en Algérie, sans distinction de territoire civil ou militaire, toutes les transactions immobilières.

Le Comité consultatif de l'Algérie, créé en 1850 et réorganisé en 1851, fut supprimé et remplacé par un Conseil supérieur de l'Algérie et des Colonies siégeant auprès du ministre ; le prince y fit entrer surtout ses amis. Le Conseil était chargé d'étudier toutes les questions se rapportant à nos possessions d'outre-mer ; il comportait une Commission permanente des travaux publics. « Pour l'Algérie, disait le prince, les questions les plus urgentes sont les chemins de fer, le mode de cession des terres de l'État et le cantonnement des Arabes, que je devrais appeler plus justement la substitution de la propriété individuelle à la propriété collective et de l'unité territoriale à l'unité générique. »

La nomination du prince Napoléon fut d'abord bien accueillie par la population civile. On pensait qu'un si haut personnage obtiendrait beaucoup pour le

pays, briserait les mauvaises volontés et les résistances, mettrait fin à l'arbitraire qu'on reprochait au régime militaire. Le prince avait de bonnes intentions et prit en effet quelques mesures heureuses. Mais ni lui ni ses conseillers ne connaissaient l'Algérie. Ce fut bientôt un entassement de circulaires, un déluge de projets qui aboutirent à un gâchis administratif complet. Surtout, le ministre se heurta à la mauvaise volonté des chefs militaires ; ceux-ci firent en particulier des observations sur la suppression de la responsabilité collective des tribus et sur l'institution des commissions disciplinaires, qui restreignaient le pouvoir des officiers des bureaux arabes ; des circulaires et des décisions réitérées ne parvinrent pas plus à vaincre leur résistance qu'à aplanir les difficultés pratiques. Martimprey, commandant de la province d'Oran, ayant écrit au ministre à ce sujet, reçut pour toute réponse une circulaire où le prince incriminait la répugnance des militaires à marcher dans la voie des réformes. Les officiers des affaires indigènes, en butte à des attaques journalières, se décourageaient ; on créa des bureaux arabes civils, avec un personnel inexpérimenté, qui ne sut que copier les défauts du régime auquel il succédait sans avoir ses qualités.

Au bout de peu de temps, tous les services étaient désorganisés, le mécontentement général. Le prince était trop intelligent pour ne pas s'apercevoir promptement qu'il était impossible d'administrer l'Algérie de loin. Assez versatile d'ailleurs et peu capable d'un effort soutenu, il était plus préoccupé, à cette époque, de son mariage et des affaires de l'Italie que des questions algériennes. Il donna sa démission en 1859.

L'essai avait été trop court pour qu'on pût porter un jugement définitif sur l'institution du ministère de l'Algérie ; on le maintint et on donna comme successeur au prince Napoléon le comte de Chasseloup-Laubat. C'était un excellent choix. Ancien député à l'Assemblée nationale, ancien ministre de la Marine et des Colonies, président du Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, il avait fréquemment défendu l'Algérie au Conseil d'État et dans les assemblées parlementaires ; son expérience des affaires lui donnait une situation importante au Corps législatif. Il comprit que la première chose à faire pour bien administrer l'Algérie, c'était de la connaître ; il l'avait visitée autrefois comme député ; à peine ministre, il y revint ; si le prince Napoléon en avait fait autant, il aurait sûrement évité bien des erreurs.

La politique de Chasseloup-Laubat s'opposa sur bien des points à celle du prince Napoléon. Cependant il ne pouvait ni ne voulait bouleverser de fond en comble une œuvre qu'il s'agissait de juger à ses résultats. Comme premier gage

de son intention de développer les institutions civiles, il agrandit le territoire civil, auquel 200 000 hectares et 50 000 âmes furent ajoutés dans le département d'Alger. Divers centres furent érigés en communes, de nouveaux commissariats civils furent créés. Toute une série de lois de droit commun de la métropole furent rendues applicables à l'Algérie.

Chasseloup-Laubat différait surtout du prince Napoléon en ce que sa politique d'assimilation ne s'étendait pas aux indigènes. Le décret autorisant les transactions immobilières en territoire militaire fut rapporté et on en revint sur ce point à la loi de 1851. En même temps, le nouveau ministre s'attacha à rassurer l'armée, froissée par les réformes du prince Napoléon et rétablit la responsabilité collective des tribus. Surtout, il apporta des retouches à la réforme judiciaire, qui avait été la pierre d'achoppement de son prédécesseur. Un décret du 15 mars 1860 décida que les crimes et les délits commis par les Européens en territoire militaire seraient désormais déférés aux cours d'assises et aux tribunaux correctionnels. Quant aux commissions disciplinaires, elles furent réorganisées par un décret du 5 avril 1860, qui rendit cette institution pratique et permit pendant de longues années d'assurer à la répression une efficacité remarquable. Chasseloup-Laubat, après une minutieuse enquête, arriva en somme à combiner ingénieusement le pouvoir discrétionnaire des officiers avec les formes d'une justice plus régulière.

LE COMTE DE CHASSELOUP-LAUBAT
(d'après une lithographie de Lemoine).

Le nouveau ministre était très préoccupé des questions de travaux publics, dont il s'était fait une spécialité. Le prince Napoléon avait projeté deux grands ports pour la marine impériale, à Mers-el-Kébir et à Bougie, mais il n'y avait pas eu de commencement d'exécution. Chasseloup-Laubat dressa un programme de travaux concernant les ports d'Alger, d'Oran et de Philippeville. La question des chemins de fer était en suspens depuis le départ de Randon et les travaux interrompus ; le ministre s'attacha M. Toustain, inspecteur général des Ponts et Chaussées, qui reprit la construction du chemin de fer de Blida ; la loi du 20 juin 1860

accorda une subvention de 6 millions ; cette mesure fit faire un pas décisif à la question des chemins de fer et permit de constituer une Compagnie chargée de leur exploitation, qui bénéficia d'une garantie d'intérêt. Le service des postes fut réorganisé et un câble télégraphique sous-marin posé entre Alger et Toulon. Le décret du 11 janvier 1860 étendit à l'Algérie le privilège accordé au Crédit foncier de France. Un certain nombre de produits de la colonie, encore frappés de droits, furent ajoutés à la liste de ceux que la loi de 1851 admettait en franchise en France.

Un décret du 25 juillet 1860 détermina le régime de l'aliénation des terres domaniales. Ce régime était celui de la vente sous trois formes : la vente à prix fixe, la vente aux enchères et la vente de gré à gré, la vente à prix fixe étant la règle générale : « Elle n'entraîne, dit M. de Chasseloup-Laubat, aucune lenteur, n'amène aucune difficulté, le prix de chaque lot est déterminé d'avance et quiconque veut en acquérir un ou plusieurs n'a qu'à faire sa demande, à déposer le tiers du prix fixé et le lendemain du jour où il s'est présenté, il peut disposer comme il l'entend de la terre qu'il a acquise sans être assujetti à aucune obligation de mise en valeur. » L'administration en effet en était venue à se désintéresser de la mise en valeur et n'intervenait plus guère que pour se dessaisir des terres à livrer à la colonisation. Les concessions gratuites, de 30 hectares au maximum, n'étaient conservées qu'à titre très exceptionnel et aux limites extrêmes du territoire de colonisation. Le ministère de l'Algérie, supprimé peu après, n'eut d'ailleurs pas le temps d'appliquer le nouveau régime. Pendant les deux années qu'il dura, 17 centres nouveaux furent créés, 4 600 concessions accordées.

**L'EXPÉDITION DE 1859**

Depuis 1845, l'insécurité n'avait pas cessé de régner dans les confins algéro-marocains. Il ne s'était pas passé d'année sans que quelque agitation, quelque pillage fussent venus troubler l'Oranie, lui coûter des vies humaines et des pertes matérielles. En 1859, à la suite d'une violation de notre territoire par les Beni-Snassen, une véritable expédition fut organisée sous le commandement du général de Martimprey. Notre consul à Tanger avait déclaré au représentant du sultan qu'il ne nous restait d'autre parti à prendre que de nous faire justice nous-mêmes en allant frapper les tribus que son gouvernement était impuissant à contenir et ce dernier avait donné à entendre que ce ne serait jamais cela qui nous brouillerait avec son maître.

Le corps expéditionnaire comptait 15 000 hommes et trois divisions, commandées par les généraux Walsin-Esterhazy, Yusuf et Desvaux. La concentration

eut lieu à la redoute du Kiss ; elle n'était pas encore terminée lorsqu'éclata une terrible épidémie de choléra, qui devait faire périr un cinquième de l'effectif de l'expédition, soit près de 3 000 hommes. Après avoir établi une redoute à Berkane, on pénétra au cœur du massif des Beni-Snassen ; le combat d'Aïn-Taforalt, que nous livrèrent le 27 octobre les montagnards, nous rendit maîtres de la région et dès le 29, les Beni-Snassen faisaient leur soumission. Le général de Martimprey revint par la plaine des Angad et Oudjda, pendant que le commandant de Colomb pourchassait les Beni-Guil dans la direction de Figuig.

L'épidémie de choléra mit fin brusquement à la campagne et ne permit pas à nos troupes de poursuivre leurs avantages. Cependant les circonstances eussent été singulièrement favorables pour occuper les régions que nos troupes victorieuses avaient parcourues. Le sultan Abd-er-Rahman venait de mourir et avait été remplacé par Sidi-Mohammed, qui était aux prises avec des difficultés intérieures ; un prétendant sollicitait notre appui. On se demanda s'il ne convenait pas de porter notre frontière sur la Moulouya. L'Empereur envisagea même un instant un partage des pays musulmans de la Méditerranée entre les puissances européennes, dans lequel le Maroc aurait été attribué à la France, l'Égypte à l'Angleterre, la Tunisie et la Tripolitaine à l'Italie. La vallée du Nil n'avait pas alors la valeur internationale que devait lui donner le percement de l'isthme de Suez. « La possession de l'Égypte, dit lord Palmerston, ne serait pas, au point de vue politique, militaire et naval, considérée chez nous comme la contre-partie de la possession du Maroc par la France. » D'autres soucis absorbèrent d'ailleurs bientôt Napoléon III, qui ne s'intéressait aux colonies que de façon très intermittente.

**LE PREMIER VOYAGE DE L'EMPEREUR (SEPTEMBRE 1860)** L'Empereur ayant décidé de visiter l'Algérie en compagnie de l'Impératrice, ce voyage fit naître chez les colons de grandes espérances, qui ne se réalisèrent pas. Ce fut surtout un voyage d'apparat, qui ne dura que trois jours, l'impératrice ayant été rappelée en France par la nouvelle de la mort de sa sœur la duchesse d'Albe. Débarqué à Alger, le 17 septembre, du yacht impérial *l'Aigle*, Napoléon III reçut la visite du bey de Tunis, qu'accompagnait le consul Léon Roches ; il posa la première pierre du boulevard de l'Impératrice, qui devait s'étendre sur le front de mer de la Porte de France au fort Bab-Azzoun ; à la fois dock et promenade, il devait se composer d'une large terrasse supportée par une série de hautes arcades, dont chacune renfermerait un magasin. Le lendemain, une magnifique fantasia de 10 000 cavaliers, dans laquelle figuraient des Biskris

déguisés en Touaregs, fut organisée à Maison-Carrée par le général Yusuf. Au banquet offert par la municipalité dans la cour du lycée, on servit des galantines de gazelle, des pièces froides d'autruche et de chameau, des émincés de lézard gris. L'Empereur y prononça un discours : « Dans nos mains, dit-il, la conquête ne peut être qu'une rédemption et notre premier devoir est de nous occuper des trois

ALGER
EN 1860

CONSTRUCTION DU BOULEVARD DE L'IMPÉRATRICE A ALGER
(d'après un dessin de Chassériau).

millions d'Arabes que le sort des armes a fait passer sous notre domination. Élever les Arabes à la dignité d'hommes libres, répandre sur eux les bienfaits de l'instruction, tout en respectant leur religion, améliorer leur existence en faisant sortir de cette terre tous les trésors que la Providence y a enfouis et qu'un mauvais gouvernement laisserait stériles, telle est notre mission ; nous n'y faillirons pas. Quant à ces hardis colons qui sont venus implanter en Algérie le drapeau de la France et avec lui tous les arts d'un peuple civilisé, ai-je besoin de dire que la protection de la métropole ne leur manquera jamais ? Les institutions que je leur ai données leur font déjà retrouver ici leur patrie tout entière, et en persévérant dans cette voie,

nous devons espérer que leur exemple sera suivi et que de nouvelles populations viendront se fixer sur ce sol à jamais français. »

Dans une conférence tenue au Palais, les généraux et les préfets firent assaut de récriminations et se plaignirent les uns des autres. L'Empereur ne révéla pas sa pensée et dit seulement au ministre qu'il lui ferait connaître ses intentions. Peu de temps après son retour, le ministère de l'Algérie disparut et le gouvernement général fut rétabli, dénouement d'ailleurs prévu depuis la démission du prince Napoléon. L'expérience n'avait duré que deux ans, période trop courte pour pouvoir juger pleinement les résultats, mais qui laissait voir cependant que la solution des problèmes algériens devait être recherchée, non dans un rattachement au gouvernement métropolitain, mais dans une plus large autonomie. Le ministère de l'Algérie n'avait pas répondu à l'attente des libéraux. Créé dans un esprit de réaction contre l'administration militaire, il n'avait pas su réaliser son programme politique et social. Les inconvénients du régime civil firent bientôt oublier les vices et ressortir les avantages du régime militaire. Les partisans les plus déterminés du régime civil, comme Clément Duvernois et Coquerel, furent obligés de reconnaître que « l'assimilation était une impossibilité ; les rouages qui fonctionnent dans la mère patrie sont inapplicables vis-à-vis d'une population de trois millions d'âmes dont moins de 200 000 Européens, vis-à-vis d'une population de mœurs et de religion si différentes des nôtres. »

**Le rétablissement du gouvernement général** Un décret du 26 novembre 1860 supprima le ministère de l'Algérie et des Colonies. M. de Chasseloup-Laubat fut nommé ministre de la Marine et le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, gouverneur général de l'Algérie. Un second décret du 10 décembre décida que le gouvernement et la haute administration de l'Algérie seraient centralisés à Alger sous l'autorité du gouverneur général, qui rendrait compte directement à l'Empereur ; il était suppléé par un sous-gouverneur général de division, chef d'état-major général. La justice, l'instruction publique et les cultes étaient rattachés aux départements ministériels auxquels ils ressortissaient en France. Le gouverneur général nommait à tous les emplois qui étaient antérieurement à la nomination du ministre de l'Algérie. Un Conseil consultatif, comprenant le directeur général des affaires civiles, le commandant supérieur du génie, un inspecteur général des travaux publics, un inspecteur général des services financiers, deux conseillers rapporteurs, était placé auprès de lui. Tout acte engageant le domaine public relevait du Conseil consultatif, toute amodiation de

plus de dix-huit ans du Conseil d'État. Un Conseil supérieur était organisé, comprenant, outre les membres du Conseil consultatif, les chefs de service, les généraux, les préfets et six membres des conseils généraux, qui étaient maintenus. D'autres décrets nommaient M. Mercier-Lacombe directeur général des affaires civiles et le général de Martimprey sous-gouverneur.

Ainsi le gouverneur général avait des pouvoirs ministériels et une indépendance presque complète ; le ministre de la Guerre ne faisait plus guère que contresigner ses décrets ; c'était le système préconisé par le maréchal Randon qui triomphait, mais c'était Pélissier qui était chargé de l'appliquer comme gouverneur général et le rôle sacrifié du ministre de la Guerre était réservé à Randon.

## IV

**PÉLISSIER GOUVERNEUR GÉNÉRAL (1860-1864)**

La nomination du maréchal Pélissier fut accueillie avec beaucoup de faveur, aussi bien par l'armée que par les fonctionnaires civils et les colons. Il connaissait bien l'Algérie, où il avait fait toute sa carrière, sauf l'interruption de la guerre de Crimée où il s'était couvert de gloire à Malakoff. Il faisait partie comme capitaine du corps expéditionnaire de 1830 ; il avait été un des meilleurs lieutenants de Bugeaud, il était à la bataille d'Isly. Doué d'une grande finesse d'esprit, il la dissimulait sous une extrême brutalité de langage et de formes. Il est demeuré célèbre par la hardiesse de ses propos et par son mépris des préjugés. En obtenant le gouvernement général de l'Algérie, il réalisait le rêve de toute sa vie. Malheureusement, si l'on en croit du Barail, il avait beaucoup vieilli : « Alourdi, empâté, somnolent, il s'en remettait au prestige de sa gloire et au souvenir de ses actes passés d'implacable rigueur pour maintenir l'Algérie dans le calme et la soumission. Il n'avait jamais beaucoup aimé le travail et ne l'aimait plus. Les occupations sérieuses le fatiguaient ; il les écartait, cueillait les roses du pouvoir et en dédaignait les épines. Mais, très jaloux de ses prérogatives, quoique ne les exerçant pas, il n'en déléguait aucune

LE MARÉCHAL PÉLISSIER

et ses subordonnés, pour échapper aux éclats de ses terribles colères, se gardaient bien d'imprimer aux choses de la colonie une impulsion qu'il était incapable de leur donner. »

Pélissier avait d'excellentes intentions et des idées très sages, les idées d'un élève de Bugeaud. Dans une circulaire du 16 avril 1861, il faisait appel à la concorde des autorités civiles et militaires : « Le gouvernement de l'Algérie, disait-il, a une mission essentiellement civile, il ne déviera pas de ce but entre mes mains. » Quoique la récolte de 1861 eût été fort mauvaise, le commerce, l'industrie, l'agriculture prirent un certain essor. L'Algérie figura avec honneur à l'Exposition universelle de Londres en 1862 ; on déclara que sa section était la plus intéressante avec celle de l'Australie par le nombre, la variété, la beauté des produits. Pélissier demanda et obtint un crédit de 2 500 000 francs pour achever la construction de la voie ferrée d'Alger à Blida, qui fut ouverte au trafic en 1862. La Compagnie qui s'était constituée en 1860 en vue de la construction et de l'exploitation du réseau algérien s'étant montrée impuissante à remplir ses engagements, ce réseau fut rétrocédé à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée par la loi du 7 avril 1863 ; la concession devait avoir une durée de 99 ans, la Compagnie recevait une subvention de 80 millions et une garantie d'intérêt pour 80 autres millions.

Pélissier était nettement partisan de la colonisation ; ses vues en cette matière étaient celles de Bugeaud. Dans un banquet au gouvernement général, un des convives ayant porté un toast au vainqueur de Sébastopol, le maréchal répondit : « Il est une œuvre aussi méritoire et non moins difficile peut-être que de prendre Sébastopol : c'est de développer par la colonisation les éléments de prospérité de l'Algérie. Cette œuvre, j'aspire à l'accomplir et si j'y réussis comme je l'espère, j'aurai réalisé le plus cher de mes vœux. » Un jour, on le vit donner un exemple singulier et qui touchait presque au scandale ; des pétitions circulaient contre les projets de royaume arabe qu'on prêtait à l'Empereur : le gouverneur général sortit de son palais à pied, en grand uniforme, et alla rue Bab-Azzoun signer la pétition, pour montrer par un éclat public quelles étaient ses préférences.

La question foncière se posait à nouveau si l'on voulait poursuivre et développer la colonisation européenne. Le cantonnement paraissait fournir la solution cherchée ; tout en laissant aux indigènes une quantité de terres plus que suffisante, en fixant sur les terres leurs droits jusque-là mal définis et qui les mettaient à la discrétion des chefs, en constituant sur ce qui leur était laissé la propriété familiale, on en aurait prélevé une part, qui eût pu être concédée ou vendue aux Européens ; jusque-là, le cantonnement était pratiqué en vertu de simples instructions adminis-

tratives et l'absence de toute disposition légale n'était pas sans occasionner de multiples difficultés. L'opération ne portait d'ailleurs que sur les terres collectives et laissait de côté les propriétés privées, dont la consistance restait assez mal déterminée. Il importait de combler cette lacune. Une commission, instituée par un arrêté du gouverneur général du 27 mai 1861, prépara un projet de décret : « La plupart des discussions qui ont eu lieu sur le cantonnement des tribus, disait Pélissier au Conseil supérieur du gouvernement, ne reposent guère que sur des malentendus. On prête aux indigènes des droits et une nationalité auxquels ils n'ont jamais songé. Aujourd'hui même, les tribus sont étrangères aux doctrines qui ont cours sur la propriété du sol affecté à leurs labours et au pacage de leurs troupeaux. Au lieu de s'appesantir et de discuter sur des nuances de forme, il faut dire : l'Algérie renferme près de 20 millions d'hectares cultivables, elle n'a que 3 millions d'habitants, la propriété y est généralement sans valeur, frappée d'immobilité, de mainmorte. D'immenses parties du territoire sont incultes, couvertes de bois ou de broussailles, composées de terres vagues qui, à toutes les époques et dans toutes les législations, ont été considérées comme vacantes et sans maîtres. La population souffre de cette situation digne des temps barbares qui lui ont donné naissance et dont elle perpétue la durée ; nous lui devons un meilleur sort. Il faut dire encore : tout nous commande de fixer en Algérie une population européenne nombreuse et forte, d'abord pour transformer le sol, ensuite pour le conserver. Et comme il peut y avoir place pour tout le monde, sans sacrifier absolument aucun intérêt à un autre, il faut, de toutes les exigences qui se produisent, faire une cote mal taillée, donner en père de famille la terre à celui qui est à même d'en tirer parti ; en assurer la propriété incommutable à celui qui a déjà su la mettre en valeur ; à défaut, offrir de justes compensations, faire entrevoir à chacun les moyens d'améliorer sa situation, en se défiant toutefois des velléités cupides qui s'agitent autour de l'administration. Enfin il importe d'atteindre ces résultats par les moyens les plus simples, les plus expéditifs, les plus économiques ; ceux-là seront toujours les plus justes. Nous devons de plus faire en sorte d'augmenter parallèlement le rendement de la terre par les améliorations dont elle est susceptible et par de grands travaux publics ; faire que 10 000 hectares, qui à présent peuvent à peine nourrir 500 familles, en reçoivent 2 000, au moyen de desséchements, d'aménagements des eaux, d'exploitations de bois, de sondages artésiens, d'ouvertures de routes, de créations de centres de protection et d'administration. »

Ce discours de Pélissier dénotait une connaissance profonde de la situation et des besoins de l'Algérie, dont les destinées eussent été changées si les idées du

gouverneur général avaient prévalu. Mais il ne fut pas écouté. Le projet sur le cantonnement vint en discussion devant le Conseil d'État ; il y rencontra une opposition telle que le gouvernement fut obligé de le retirer.

A ce moment se produisit dans l'histoire de l'Algérie un événement décisif : le sénatus-consulte de 1863, précédé d'une lettre de l'Empereur adressée au gouverneur général.

**LA LETTRE DE L'EMPEREUR (1863)** Une foule de brochures anonymes anticoloniales paraissaient à cette époque. Elles revendiquaient l'Algérie pour les indigènes, qualifiaient la colonisation d'erreur et de contresens politique, accusaient les colons de tous les crimes. On les montrait comme des agioteurs qui ne demandaient à grands cris le cantonnement des tribus que pour voir s'ouvrir un vaste champ de spéculations sur les biens ruraux et vendre aux indigènes à un prix élevé les terres que l'État leur aurait données gratuitement.

ISMAEL URBAIN

Plusieurs de ces brochures, non signées ou signées d'un pseudonyme, sont dues à un personnage assez énigmatique, sur lequel il convient d'insister quelque peu. Ismaël Urbain était un mulâtre, né à Cayenne en 1812 ; il avait souffert dans son enfance du préjugé contre les hommes de couleur ; il s'était fait musulman ; Saint-Simonien et ami de d'Eichthal, il avait collaboré avec lui à une brochure intitulée : *Lettres sur la race noire et la race blanche* ; les auteurs voyaient dans le blanc « la race mâle », dans le noir la « race femelle », dans leur union « la constitution définitive de la famille humaine, la forme zoologique de la fraternité universelle. » Urbain était interprète militaire ; il avait été attaché à la direction des affaires arabes au ministère de la Guerre et le général Charon, en 1849, se plaignait déjà de ce qu'il contrecarrait l'action du gouverneur général ; il fut en outre correspondant du *Journal des Débats* de 1837 à 1847, utilisant comme publiciste les

documents dont il avait connaissance comme fonctionnaire ; il devint ensuite conseiller de gouvernement à Alger. Urbain est l'auteur d'une brochure signée Georges Voisin, intitulée *L'Algérie par les Algériens*, et d'une autre brochure, celle-ci anonyme, qui eut un grand retentissement : *L'Algérie française, indigènes et immigrants*. Il s'efforce d'y démontrer que les indigènes musulmans de l'Algérie peuvent parfaitement s'assimiler notre civilisation : « Le vrai paysan de l'Algérie, dit-il, l'ouvrier agricole, la base la plus rationnelle et la plus solide de la propriété, c'est l'indigène. L'expérience a prononcé et il faut fermer les yeux à la lumière pour ne pas le reconnaître. La colonisation par les Européens présente un double anachronisme politique et économique. Si, depuis trente ans, il y a un enseignement en matière de colonisation, ce n'est que dans le sens d'une humiliante négation. La liquidation de la colonisation agricole se fera d'elle-même, on peut même dire qu'elle se continuera sans qu'il soit besoin d'intervenir. »

Ismaël Urbain fut attaché à la personne de l'Empereur comme interprète pendant son voyage en Algérie et paraît avoir exercé une grande influence sur son esprit généreux et utopique. Dans les sphères gouvernementales, un profond découragement régnait d'ailleurs à l'égard des hommes et des choses de l'Algérie. On ne savait plus quelle politique adopter. Après trente ans d'occupation, tout était remis en question. Au Sénat, le général Daumas demandait qu'on mît à l'étude la question de savoir s'il y avait assez de terres en Algérie pour la colonisation ; si cette dernière touchait bien à l'intérêt français et par quels points ; enfin si elle devait être civile, militaire, mixte, européenne, française ou arabe. Le colonel Lapasset écrivait à Urbain et au général Fleury des lettres où étaient exprimées des idées analogues ; ces lettres furent certainement mises sous les yeux de l'Empereur, qui s'entretint à Vichy avec leur auteur en juillet 1862.

Les quelques jours passés par l'Empereur à Alger en 1860 l'avaient ébloui par de dangereux mirages ; il n'avait vu que les côtés superficiels du monde indigène : les grands chefs, les diffas, les fantasias. Il s'était trouvé en présence d'hommes beaux, fiers, intelligents, généreux, hospitaliers. Il avait cru voir en eux les représentants d'une nation arabe qui n'existait que dans son imagination. Enfin Napoléon III était tout imprégné des théories des économistes, dont il avait toujours très soigneusement suivi les travaux et qui désapprouvaient la colonisation officielle et étatiste, en désaccord avec la pure doctrine de Wakefield.

Selon son habitude, l'Empereur procéda par un coup de théâtre et fit connaître brusquement sa décision par une lettre publique adressée au maréchal Pélissier le 6 février 1863 : « On ne peut admettre, disait-il, qu'il y ait utilité à cantonner les

indigènes, c'est-à-dire à prendre une certaine portion de leurs terres pour accroître la part de la colonisation. Aussi est-ce d'un consentement unanime que le projet de cantonnement soumis au Conseil d'État a été retiré. Aujourd'hui, il faut faire davantage, convaincre les Arabes que nous ne sommes pas venus en Algérie pour les opprimer et les spolier, mais pour leur apporter les bienfaits de la civilisation. Cherchons par tous les moyens à nous concilier cette race intelligente, fière, guerrière et agricole. La loi de 1851 avait consacré les droits de propriété et de jouissance existant au temps de la conquête ; mais la jouissance mal définie était demeurée incertaine. Le moment est venu de sortir de cette situation précaire. Le territoire des tribus une fois reconnu, on le divisera par douars, ce qui permettra plus tard à l'initiative prudente de l'administration d'arriver à la propriété individuelle. Maîtres incommutables de leur sol, les indigènes pourront en disposer à leur gré et de la multiplicité des transactions naîtront entre eux et les colons des rapports journaliers plus efficaces pour les amener à notre civilisation que toutes les mesures coercitives.

« La terre d'Afrique est assez vaste, les ressources à y développer sont assez nombreuses pour que chacun puisse y trouver place et donner un libre essor à son activité, suivant sa nature, ses mœurs et ses besoins. Aux indigènes l'élevage des chevaux et du bétail, les cultures naturelles du sol. A l'activité et à l'intelligence européennes l'exploitation des forêts et des mines, les desséchements, les irrigations, l'introduction de cultures perfectionnées, l'importation de ces industries qui précèdent ou accompagnent toujours les progrès de l'agriculture. Au gouvernement local le soin des intérêts généraux, le développement du bien-être moral par l'éducation, du bien-être matériel par les travaux publics. A lui le devoir de supprimer les réglementations inutiles et de laisser aux transactions la plus entière liberté. En outre, il favorisera les associations de capitaux européens, en négligeant désormais de se faire entrepreneur d'émigration et de colonisation, comme de soutenir faiblement des individus sans ressources, attirés par des concessions gratuites.

« Voilà, Monsieur le Maréchal, la voie à suivre résolument, car, je le répète, l'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe. Les indigènes ont, comme les colons, un droit égal à ma protection, et je suis aussi bien l'empereur des Arabes que l'empereur des Français. »

Cette lettre témoignait d'un état d'esprit nettement défavorable à la colonisation de peuplement. Plus de concessions gratuites, plus de colons pauvres, plus d'intervention administrative. Qu'on laisse faire les capitaux et que l'élément européen se confine dans le rôle de banquier, d'industriel, d'ingénieur ou d'initiateur

de cultures spéciales ; les cultures alimentaires et le sol qui les porte doivent rester aux indigènes. Le terme de *royaume arabe* était probablement une pierre d'attente pour donner plus tard au prince impérial le titre de vice-roi d'Algérie ; on en conclut que l'Empereur voulait, comme on l'avait proposé à diverses reprises, organiser les indigènes en société indépendante, annexée politiquement à la France

ALGER : MOSQUÉE DE LA PÊCHERIE ET PLACE DU GOUVERNEMENT (1857)

mais vivant en dehors d'elle. L'expression, en tout cas, indigna les Algériens, qui protestèrent énergiquement ; le gouvernement local, au lieu de calmer les esprits, montra qu'il partageait au fond les sentiments de la population.

Les colons répondirent par diverses brochures, celles en particulier du docteur Warnier et de Jules Duval. Warnier dressait l'inventaire de la richesse totale des indigènes d'après les statistiques officielles et montrait que le cultivateur européen à peine installé produisait six fois plus que le cultivateur indigène. Il réfuta les assertions qui représentaient l'indigène comme le vrai paysan de l'Algérie et le colon comme une superfétation inutile : « Si le gouvernement a le droit, disait-il, d'être libéral, ultra-libéral même envers les indigènes de l'Algérie, n'a-t-il pas des

devoirs à remplir envers la France, qui supporte toutes les charges de la conquête, envers les colons français surtout? Depuis quelques années, on ne parle que des droits sacrés des indigènes, ne serait-il pas opportun d'invoquer ceux non moins sacrés des colons? D'où sont-ils venus, ces colons qu'on trouve trop nombreux aujourd'hui? qui les a appelés? Qu'ont-ils fait pour qu'on annonce avec une sorte de joie la liquidation de leurs entreprises, comme on se réjouirait de l'élimination d'un corps étranger gênant la marche de la prospérité algérienne? »

**LE SÉNATUS-CONSULTE DE 1863**

« J'ai chargé le maréchal Randon, disait l'Empereur dans sa lettre au maréchal Pélissier, de préparer un projet de sénatus-consulte dont l'article principal sera de rendre les tribus ou fractions de tribus propriétaires incommutables des territoires qu'elles occupent à demeure fixe et dont elles ont la jouissance traditionnelle à quelque titre que ce soit. » Le projet de sénatus-consulte, élaboré par le Conseil d'État, fut discuté par le Sénat le 8 avril et les jours suivants. Le comte de Casabianca, rapporteur, s'attacha à rassurer les colons : « L'avenir de la colonisation, dit-il, n'est point menacé par la constitution de la propriété dans les mains des Arabes. Les colons la sollicitent eux-mêmes avec instance et voudraient qu'elle fût immédiate. L'État ne se dessaisit point par le sénatus-consulte des terrains qui pourraient plus tard être livrés aux colons. Les 4 ou 500 000 hectares qui leur ont été concédés dans l'espace de plus de vingt ans ne sont pas encore entièrement défrichés. Le domaine en possède 900 000 autres, destinés à des concessions nouvelles et il peut en outre, par voie d'expropriation, dans les cas prévus par la loi et moyennant une juste et préalable indemnité, opérer sur le territoire des Arabes toutes distractions qui deviendraient nécessaires. »

M. Ferdinand Barrot, tout en approuvant la constitution de la propriété indigène, observa qu'il redoutait, sinon l'esprit véritable du sénatus-consulte, du moins celui que certaines gens lui prêtaient. Il prit la défense des colons : « A côté de ces enfants de notre adoption que vous traitez avec une si grande magnanimité et une si infinie indulgence, il y a les enfants de notre sang, que la France a appelés sur cette terre. Ceux-là vous demanderont leur part de justice et de sympathie. D'où vient qu'il est nécessaire, jusque dans cette enceinte, de protester contre l'injuste dédain dont ils ont été l'objet et contre les appréciations venues du dehors, appréciations mêlées d'erreurs si criantes que cela les fait ressembler à des calomnies? » Le général de La Rue fit ensuite l'éloge des Arabes, qui selon lui s'apprêtaient à entrer dans la voie de la civilisation; il demanda le rappel des préfets et leur remplace-

ment par des généraux. Le général Cousin-Montauban parla dans le même sens.

Le 13 avril, le Sénat entendit un discours de Michel Chevalier. Il rappela l'existence d'un marché des terres aux États-Unis : « J'aurais voulu trouver, dit-il, dans le sénatus-consulte, le germe de quelque chose de ce genre. Mais il n'offre rien de semblable. J'y trouve une concession considérable faite aux Arabes et qui est plus qu'ils n'auraient osé espérer. J'y cherche en vain, il faut bien le dire, la preuve d'une grande sollicitude, je ne dirai pas pour les colons actuels, mais pour les colons à venir. Ce qu'il faut pour faire de l'Algérie une terre française, c'est une forte population européenne. Or, a-t-on fait dans le sénatus-consulte quelques réserves pour encourager cette population à venir s'établir en Afrique sous le drapeau français? Nullement. Rien n'a été prévu dans ce but, rien n'a été préparé. Vous avez, à ce qu'on dit, 900 000 hectares à offrir à ces colons si désirables. Ces 900 000 hectares sont-ils bien réellement prêts à être vendus? Je ne le pense pas. Il n'existe pas un bureau où les colons venus des départements français, ou de Suisse, ou d'Allemagne, ou de tout autre autre pays d'Europe, puissent choisir et acquérir les terres à leur convenance, en disant : voici mon argent, je prends tel lot. Vous n'avez rien de pareil et c'est là ce qu'il faudrait que vous eussiez. Neuf millions d'hectares sont abandonnés aux Arabes par le sénatus-consulte; sur ces neuf millions, il y en a deux sur lesquels il ne peut y avoir la moindre contestation, ce sont les terres actuellement cultivées par eux; il aurait été possible, facile même de faire entrer tout de suite dans la propriété individuelle ces deux millions d'hectares. Quant aux sept autres millions qu'on leur abandonne, je répète qu'on a été bien généreux, qu'on aurait pu en réserver une partie. » Après les discours de M. Baroche, ministre, président du Conseil d'État, et du général Charon, le projet de sénatus-consulte fut voté à une grande majorité; il y eut seulement deux voix contre et quelques abstentions.

Le sénatus-consulte du 22 avril 1863 déclarait les tribus de l'Algérie propriétaires des territoires dont elles avaient la jouissance permanente et traditionnelle à quelque titre que ce fût. Il devait être procédé administrativement et dans le plus bref délai : 1° à la délimitation du territoire des tribus; 2° à leur répartition entre les différents douars de chaque tribu; 3° à l'établissement de la propriété individuelle entre les membres de ces douars, partout où cette mesure serait jugée possible et opportune. Un règlement d'administration publique détermina les formes à suivre pour procéder à ces opérations et des instructions générales précisèrent les vues de l'Empereur.

Le sénatus-consulte n'était pas seulement une loi sur la propriété : c'était un

grand bouleversement politique et social, aboutissant à la dissolution de la tribu. Le douar-commune, unité administrative, était appelé à remplacer la tribu, unité politique et sociale ; le plus souvent, d'une tribu on fit deux douars-communes, auxquels on ne conserva même pas le nom de la tribu mère, qui fut effacé de la carte. Le but final était l'établissement de la propriété individuelle, avec, comme conséquence, la disparition du pouvoir des grands chefs, de l'aristocratie indigène. C'était bien là effectivement ce qu'on avait cherché : « Le gouvernement, disait le général Allard dans l'exposé des motifs du sénatus-consulte, ne perdra pas de vue que la tendance de sa politique doit être l'amoindrissement de l'influence des chefs et la désagrégation de la tribu. » — « Par la tribu, disait à son tour M. de Casabianca, le peuple arabe est livré à l'arbitraire des chefs, à leur domination civile et religieuse qui le rend incapable de tout progrès ; c'est la tribu qui depuis des siècles maintient ce peuple dans l'ignorance et l'incurie ; c'est par elle que la terre reste inculte, que les forêts disparaissent, que le bétail s'amoindrit, que l'industrie agricole est impossible, le progrès moral nul, la barbarie perpétuée. » Jules Duval était également de cet avis : « Seuls, écrivait-il, l'individu et la famille indigènes ont droit à notre protection ; la tribu, forme accidentelle et périssable, obstacle à l'appropriation du sol, base du pouvoir et de la fortune des chefs, doit se transformer ou disparaître. » Le sénatus-consulte de 1863 a détruit l'organisation mi-patriarcale, mi-féodale des indigènes ; instrument de pulvérisation sociale, il nous a mis en présence, selon le mot de M. Jules Cambon, d'une poussière d'hommes, d'un troupeau sans bergers.

L'administration locale était peu favorable à l'application rapide du sénatus-consulte, qu'elle jugeait de nature à ouvrir une crise profonde dans la société indigène. Les opérations furent au début très lentes ; on les suspendit même et les instructions définitives du gouverneur général ne furent envoyées que le 1er mars 1865. Jusqu'en 1870, on délimita seulement les tribus et les douars ; à cet égard, des résultats importants furent obtenus. Les opérations portèrent sur 8 millions d'hectares, 372 tribus, 667 douars. La superficie ainsi délimitée comprenait 1 million d'hectares de biens communaux, 3 millions d'hectares de propriétés privées (terres dites *melk*), 1 500 000 hectares de terres collectives, 1 million d'hectares revenant à l'État. Mais la troisième opération prévue par le sénatus-consulte, la constitution de la propriété individuelle, ne fut nulle part entamée. Or, comme la loi avait décidé que les terres seraient inaliénables jusqu'à la délivrance des titres constatant la propriété privée, une masse de biens-fonds était immobilisée, les transactions foncières arrêtées, la colonisation paralysée.

Tout n'est pas à blâmer dans le sénatus-consulte de 1863. Il était parfaitement légitime et utile de répartir la propriété du sol entre les tribus, entre les douars, entre les individus. Mais cet acte législatif, comme le prévoyait M. Ferdinand Barrot, fut appliqué dans un esprit nettement hostile à la colonisation. Sur beaucoup de points, les terres attribuées aux tribus dépassaient la limite de leurs droits et de leurs besoins et la part que l'État aurait pu réserver pour le service de la colonisation fut considérablement réduite. Cependant les plaintes des colons étaient exagérées. L'acte de 1863 réduisait les chances futures de la colonisation ; il n'était pas exact, comme le donnaient à croire les protestations locales, qu'il la rendît matériellement impossible.

Comme l'œuvre de la colonisation par voie de création de centres fut complètement abandonnée de 1864 à 1870, on en accusa le sénatus-consulte. Ainsi que le pensait Michel Chevalier, l'État ne disposait pas en fait des 900 000 hectares dont avait parlé le rapporteur du Sénat. Mais les terres *melk* étaient ouvertes aux libres transactions ; l'administration aurait pu d'autre part traiter avec les douars et constituer des périmètres par voie d'expropriation. Ce qu'il y avait de plus grave, c'est que l'opinion en France, dans les milieux officiels, était désormais systématiquement hostile à la colonisation ; la lettre de l'Empereur était à cet égard un symptôme beaucoup plus inquiétant que le sénatus-consulte lui-même. Aussi, dans les années qui vont suivre, les terres du domaine seront complètement dilapidées en grandes concessions. L'application du système de la vente des terres donnait d'ailleurs de médiocres résultats. Les amateurs étaient peu nombreux, et de 1860 à 1864, 9 000 hectares seulement furent vendus aux enchères et autant à prix fixe. Aucune obligation de résidence n'étant imposée, les acheteurs ne résident ni n'exploitent et se contentent de détenir les terres en attendant une revente avantageuse. Il faut, pour peupler les villages déserts, recourir de nouveau à la concession gratuite avec obligation d'installation personnelle. De 1860 à 1864, les concessions gratuites portèrent sur 50 000 hectares, dont plus de 20 000 furent attribués à des indigènes.

**L'INSURRECTION DES OULED-SIDI-CHEIKH**

En 1864 éclata l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh. Si-Hamza, auquel nous avions constitué un si grand commandement et qui nous avait rendu de réels services, mourut à Alger en 1861, probablement empoisonné par une de ses femmes à l'instigation du parti intransigeant de la famille, qui ne lui pardonnait pas sa soumission à la France. Son fils Si-Sliman, poussé par son oncle Si-Lala, fit défection et souleva

contre nous les populations du Sud-Oranais. Le commandant supérieur de Tiaret, le colonel Beauprête, partit avec une petite troupe pour arrêter le mouvement. Il fut surpris la nuit à Aouïnet-bou-Bekeur, à 50 kilomètres de Géryville, ses soldats égorgés, lui-même poignardé par Si-Sliman, qui périt également dans ce combat. L'insurrection s'étendit bientôt, l'agitation gagna les Flittas, qui pillèrent Zemmora et Rouïna. L'expédition du Mexique, dans laquelle l'armée d'Afrique, en particulier la Légion étrangère, se couvrit de gloire, avait dégarni l'Algérie d'une partie de ses effectifs. Quelques troupes réunies à grand'peine défirent les rebelles près de Géryville et on crut l'insurrection terminée; elle devait durer près de vingt ans avec des alternatives diverses (1864-1880), tantôt subsistant à l'état latent, tantôt se rallumant comme un feu qui couve sous les cendres. La longue durée de cette rébellion surprend au premier abord. Elle s'explique par des causes multiples : le dévouement des populations du Sud-Oranais à la famille des Ouled-Sidi-Cheikh, la nature du pays, la difficulté des communications, plus tard les événements de 1870. Il faut ajouter que l'on ne connaissait guère en France les véritables données du problème, ce qui amenait d'incessants tiraillements entre Alger et Paris. Enfin et surtout, pour prolonger la lutte, les Ouled-Sidi-Cheikh avaient des points d'appui et des asiles en dehors du rayon de notre influence, du côté du Maroc. C'est pourquoi ils étaient insaisissables. Toujours vaincus et semblant toujours à la veille d'un anéantissement complet, ils reparaissaient bientôt avec de nouvelles forces, lançant à l'improviste des bandes de pillards sur nos administrés, trouvant des auxiliaires chez les nomades marocains de la frontière.

LE COLONEL BEAUPRÊTE
(d'après un dessin du *Monde illustré*).

SI-SLIMAN
(d'après un dessin du *Monde illustré*).

Pélissier mourut sur ces entrefaites, enlevé en quelques jours par une pneu-

monie, le 22 juin 1864. Le gouvernement, ne sachant par qui le remplacer, confia l'intérim au général de Martimprey. L'insurrection continuant dans la région d'Ammi-Moussa, quatre colonnes lancées dans le Djebel-Amour, dans la direction de Tiaret et dans le pays des Flissas, la refoulèrent dans le Sud. Puis l'organisation administrative de l'Algérie fut de nouveau modifiée par le décret du 7 juillet 1864.

## V

**L'ALGÉRIE DE 1864 A 1870. LE DÉCRET DE 1864**

Après la mort de Pélissier, on crut ou on feignit de croire que l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh était due à ce que le gouvernement général de l'Algérie avait revêtu un caractère presque civil. On publia que les Arabes n'avaient de respect que pour le képi et pour le sabre : « Deux autorités, le général et le préfet, indépendantes chacune dans un territoire morcelé, deux populations dont les origines diffèrent profondément, administrées d'un côté par l'autorité civile, de l'autre par l'autorité militaire ; le préfet appliquant aux populations du département les principes de l'administration métropolitaine ; le général exerçant en territoire militaire les attributions du préfet vis-à-vis des Européens, tandis que les indigènes de ce territoire sont soumis à un régime différent de celui qui est appliqué aux indigènes du département ; voilà le tableau des anomalies que présente la situation administrative de l'Algérie. Cette dualité de pouvoirs s'entre-croisant, se heurtant dans une même province, dont ils se partagent les fractions plus ou moins isolées, amènent sans cesse des conflits que les esprits les plus conciliants ont de la peine à prévenir. L'unité de vues qui serait si profitable à la chose publique fait complètement défaut, aussi bien que l'unité d'action. »

GÉNÉRAL DE MARTIMPREY
(d'après Lafosse).

Le décret du 7 juillet 1864 se proposait de remédier à cet état de choses. Le gouverneur devait être à la fois commandant des forces de terre et de mer et investi de toute l'aurorité civile ; on supprima donc le directeur général des affaires civiles

Un sous-gouverneur général de division et chef d'état-major général suppléait le gouverneur en son absence et exerçait par délégation ses attributions civiles. Les préfets des trois provinces étaient placés sous les ordres des généraux commandant les divisions de chaque province. Une nouvelle délimitation du territoire civil fut effectuée en vue d'en restreindre l'étendue. Le nombre des membres indigènes des conseils généraux fut porté du huitième au quart de l'effectif total de ces assemblées.

Le décret de 1864 était une restauration complète du régime militaire ; tandis que l'organisation de 1860 sauvegardait l'indépendance réciproque de l'autorité civile et de l'autorité militaire, le nouveau système subordonnait complètement et partout la première à la seconde. Les pouvoirs quasi ministériels du gouverneur général étaient supprimés. C'était le retour à un état de choses qui avait eu sa raison d'être quinze ans auparavant, mais qui n'était plus adapté aux circonstances et allait entraver le développement de la colonie. Au reste, quoi qu'on eût voulu faire, le gouvernement général n'était ni ne pouvait plus être seulement un commandement militaire et les préoccupations administratives y tenaient forcément la première place. Le décret de 1864 fut très impopulaire parmi les colons ; ils ne cessèrent jusqu'en 1870 de réclamer l'assimilation de l'Algérie, seule mesure, pensaient-ils, susceptible de tracer la ligne de démarcation entre les autorités civiles et militaires et de permettre au pays de prendre son essor ; en quoi ils ne voyaient pas beaucoup plus juste que les restaurateurs du régime militaire.

**MAC-MAHON GOUVERNEUR (1864-1870)** Par décret du 1er septembre 1864, le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, fut nommé gouverneur général. Résumer la carrière du maréchal serait résumer toute l'histoire de la conquête de l'Algérie. En sortant de Saint-Cyr, il débarque à Sidi-Ferruch le 14 juin 1830 ; il se signale à l'assaut de Constantine ; en Kabylie, en 1857, il commande à Icheriden la colonne qui eut à soutenir le plus gros effort de la journée. Il joignait au plus rare courage une modestie tranquille, une sorte d'abnégation et de simplicité dans l'accomplissement de son devoir : « Des vies comme celle de Mac-Mahon, a dit M. Jules Cambon, honorent une nation et une armée. »

**LE SECOND VOYAGE DE L'EMPEREUR (1865)** Le nouveau gouverneur se trouva en présence de difficultés de toutes sortes. Les Sahariens étaient toujours agités et l'agitation tendait à gagner le Tell. Les colons étaient mécontents et défiants ; ils avaient envoyé aux Tuileries pour protester contre le sénatus-con-

sulte des députations qui ne furent pas reçues. Ils avaient adressé des pétitions à l'Empereur, au Corps législatif, au Sénat, sans plus de résultats. Mac-Mahon, partisan de la colonisation comme Pélissier, comme Randon, comme Bugeaud, attira l'attention du souverain sur la triste situation de l'Algérie.

Au commencement de 1865, le bruit se répandit que l'Empereur allait venir en Algérie pour se rendre compte par lui-même de l'état des choses. Le voyage fut plusieurs fois annoncé, puis démenti. Les ministres, en particulier Randon, y étaient très opposés ; le gouverneur général au contraire en était partisan, espérant modifier en faveur des colons les idées de Napoléon III. Le *Moniteur* du 30 avril annonça que l'Empereur se rendait en Algérie et que la régence serait confiée à l'impératrice pendant son absence.

LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON
(d'après le tableau d'Horace Vernet).

Napoléon III débarqua en Algérie le 3 mai et y resta jusqu'au 7 juin ; son voyage fut donc plus long et plus sérieux qu'en 1863. Il avait un vif désir de se renseigner exactement, mais il est bien difficile à un chef d'État en tournée officielle de voir autre chose que ce qu'on juge bon de lui montrer. L'Empereur arriva à Alger sur le yacht impérial *l'Aigle*, qu'escortait la flottille cuirassée commandée par l'amiral Bouet-Willaumez ; il était accompagné du prince Murat, des généraux Fleury et de Castellane, du commandant Reille, de M. Pietri son secrétaire particulier, du docteur Corvisart ; Ismaël Urbain fut attaché à sa personne pendant tout le voyage en qualité d'interprète.

A l'allocution du maire d'Alger, l'Empereur répondit qu'il était heureux de se retrouver sur cette terre à jamais française : « Quant à ces hommes courageux qui sont venus apporter dans cette nouvelle France le progrès et la civilisation, ils doivent avoir confiance, toutes mes sympathies leur sont assurées. » Il annonça qu'une con-

vention avec une société de grands capitalistes était en préparation, qui prévoyait un prêt de 100 millions à l'Algérie pour les travaux publics et de 100 autres millions pour la colonisation. En outre, 1 500 000 francs seraient prélevés sur la contribution de guerre imposée aux tribus révoltées pour indemniser les colons. Une

PRÉSENTATION A NAPOLÉON III D'UN CHEVAL DE GADA
(d'après un dessin de *l'Illustration*).

proclamation fut adressée aux habitants de l'Algérie et une autre au peuple arabe. Dans cette dernière, on eut quelque peine à traduire le mot de « nationalité » qui y figurait. L'Empereur proclamait la valeur militaire des Arabes sans parler de l'armée française, ce qui fut jugé à bon droit excessif.

L'Empereur visita les environs d'Alger, la Trappe de Staouéli, Sidi-Ferruch, où Mac-Mahon lui raconta sur place le débarquement de 1830, Boufarik où il décora

Arnaud, président de la Société d'agriculture et de Franclieu, un des vétérans de la colonie, Koléa, Blida, Miliana, Médéa. Puis il s'embarqua pour Oran, où il reçut une ambassade du sultan du Maroc, passa à Misserghin, à Bel-Abbès, à Saint-Denis-du-Sig, à Mostaganem. A son arrivée à Relizane, des milliers de Flittas entourèrent sa voiture et lui demandèrent la grâce des insurgés de 1864 internés en Corse ; leur requête fut agréée. Après une excursion en Kabylie et à Fort-Napoléon, il s'embarqua pour Philippeville, vit Constantine, Aïn-Mlila, Batna, Biskra, enfin Bône, où il reçut une ambassade du bey de Tunis, et Bougie d'où il partit pour la France, après avoir passé en revue les troupes qui opéraient dans la Kabylie des Babors. Il avait reçu partout un accueil enthousiaste. On assurait qu'il avait trouvé la colonisation plus développée qu'il ne le pensait et que son voyage aurait des résultats favorables aux intérêts et aux demandes des Algériens.

**LA SECONDE LETTRE DE L'EMPEREUR (20 JUIN 1865)**

A peine l'Empereur était-il rentré à Paris qu'on annonçait la prochaine publication d'une brochure impériale sur l'Algérie et les questions algériennes. Cette brochure avait pour titre : *Lettre sur la politique de la France en Algérie adressée par l'Empereur au maréchal de Mac-Mahon.* « Deux opinions contraires, disait l'Empereur, également absolues et par cela même erronées, se font la guerre en Algérie. L'une prétend que l'expansion de la colonie ne peut avoir lieu qu'au détriment des indigènes ; l'autre que l'on ne peut sauvegarder les intérêts des indigènes qu'en entravant la colonisation. Réconcilier les colons et les Arabes, prouver par les faits que ces derniers ne doivent pas être dépouillés au profit des premiers et que les deux éléments ont besoin de se prêter un concours réciproque, telle est la marche à suivre. Ce pays est à la fois un royaume arabe, une colonie européenne et un camp français. Il est essentiel de considérer l'Algérie sous ces trois aspects : au point de vue indigène, colonial et militaire. »

En ce qui concerne les indigènes, l'Empereur propose : 1° de déclarer que les Arabes sont Français, puisque l'Algérie est territoire français, mais qu'ils continueront d'être régis par leur statut civil conformément à la loi musulmane ; que cependant les Arabes qui voudront être admis au bénéfice de la loi civile française seront sur leur demande, sans condition de stage, investis des droits des citoyens français ; 2° de proclamer l'admissibilité des Arabes à tous les emplois militaires de l'Empire et à tous les emplois civils en Algérie ; 3° d'exécuter loyalement le sénatus-consulte en respectant les droits acquis des Arabes. Pour la colonisation, si elle n'a

pas prospéré autant qu'on pouvait le désirer, c'est qu'on s'est écarté des vrais principes de l'économie politique, à savoir la liberté des transactions commerciales et industrielles, l'organisation du crédit, la concentration de la population dans des lieux propices, la simplification de l'administration et le développement des travaux publics. L'Empereur suggère de concentrer la population européenne sur le littoral, autour des chefs-lieux, au lieu de l'éparpiller sur toute la surface du territoire ; il désapprouve la création artificielle de centres européens et les concessions gratuites. Quant à l'occupation militaire, s'appuyant sur l'autorité de Bugeaud, il recommande de réduire autant que possible le nombre des postes, de ne confier les fonctions délicates de chefs de bureau arabe qu'à des officiers expérimentés, de les subordonner au commandement, de leur demander moins d'administration et plus de politique ; d'augmenter le nombre et l'effectif des bataillons de turcos : « En réalisant ce programme, conclut l'Empereur, nous obtiendrons, je l'espère, l'apaisement des passions et la satisfaction des intérêts. L'Algérie ne sera plus alors un fardeau pour nous, mais un nouvel élément de force. Les Arabes, contenus et réconciliés, nous donneront ce qu'ils peuvent nous donner le mieux, des soldats ; et la colonie, devenue florissante par le développement de ses richesses territoriales, créera un mouvement commercial éminemment favorable à la métropole. »

La *Lettre de l'Empereur* renferme un certain nombre d'idées justes et de vues intéressantes, bien que parfois un peu confuses. Peut-être Urbain y a-t-il collaboré ; on y reconnaît cependant le style un peu pâteux et rempli de germanismes de l'impérial écrivain. C'est la brochure d'un publiciste plutôt que d'un chef d'État. La formule désormais célèbre : « L'Algérie est un royaume arabe, une colonie européenne et un camp français » n'est pas très heureuse, quoiqu'elle se comprenne mieux si on la replace dans l'ensemble du texte. La vérité est que l'Algérie est une colonie française à la prospérité de laquelle doivent collaborer les colons, les indigènes et l'armée. L'Empereur ne voyait guère que l'intérêt indigène et l'intérêt militaire ; la colonisation ne fut jamais pour lui une conviction.

La lettre de l'Empereur fut accueillie très froidement, aussi bien en France qu'en Algérie. Les colons, dont Warnier et Jules Duval étaient les porte-parole, protestèrent énergiquement. Le duc d'Aumale, dans une brochure anonyme, joignit ses critiques aux leurs. Il fit remarquer qu'il était curieux de voir le souverain prendre le rôle de l'opposition et dénoncer les erreurs de son gouvernement, les fautes de ses agents ; il estimait que, sur beaucoup de points, l'Empereur avait jugé trop vite ; le prestige exercé sur lui par les hauts barons de la société arabe lui parais-

sait exagéré : « Nous craignons, disait-il, que, sans s'en rendre compte peut-être, l'Empereur, poursuivant le fantôme du royaume arabe, n'ait donné en quelque sorte une investiture définitive à la féodalité indigène antique ou de fraîche date. » Le maréchal de Mac-Mahon lui-même, sans se rallier à un système bien défini, était au fond hostile au programme impérial et favorable aux colons. Le général Desvaux, sous-gouverneur et chef d'état-major général, caractère inflexible, ne voulut pas appliquer un système qu'il désapprouvait et donna sa démission.

**Le sénatus-consulte de 1865**

L'Empereur, dans sa lettre, promettait aux indigènes de leur conférer la qualité de Français, tout en leur permettant de conserver leur statut personnel. Ce fut l'objet du sénatus-consulte du 14 juillet 1865, qui déclarait : « L'indigène musulman est Français ; néanmoins, il continuera d'être régi par la loi musulmane. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie. Il peut sur sa demande être admis à jouir des droits de citoyen français. » L'article 2 de la loi accordait les mêmes avantages aux Israélites. « Ainsi, disait le rapporteur, il y a deux années, un sénatus-consulte a fixé le sort de la propriété en Algérie. Aujourd'hui, c'est un nouveau pas. Une pierre nouvelle est apportée à l'édifice. L'état des personnes est réglé. Sujets hier, les Algériens sont Français aujourd'hui ; la France les admet dans son sein ; elle les invite à devenir citoyens et à recueillir tous les avantages, tous les droits que notre grande nation réserve à ses propres enfants. C'est le désir de l'Empereur qu'il en soit ainsi et cet acte sera compté parmi les meilleurs de son règne. » En fait, les indigènes musulmans ne demandèrent pas la naturalisation, parce que l'abandon de leur statut personnel leur paraissait une apostasie ; seuls les Israélites indigènes profitèrent des facilités que la loi leur accordait. Mais ceux mêmes des indigènes, et c'était la grande masse, qui conservaient leur statut personnel, devenaient Français et se voyaient accorder d'importants avantages. Les sénatus-consultes de 1863 et 1865, qui se complètent l'un l'autre et s'inspirent du même esprit, ont exercé une influence décisive sur les destinées de l'Algérie.

**La colonisation**

La politique de l'Empereur à l'égard des indigènes était incontestablement très généreuse. Malheureusement, la colonisation, tout au moins la colonisation de peuplement, était complètement laissée de côté.

Le décret du 31 décembre 1864 sur la vente des terres domaniales prohibait

la concession gratuite et ne reconnaissait plus qu'un seul mode d'aliénation : la vente à prix fixe et à bureau ouvert ; la concession gratuite ne pouvait être autorisée que par un décret spécial de l'Empereur. Les concessions faites antérieurement étaient affranchies de toute clause résolutoire autre que le paiement du prix de vente. L'administration déclarait qu'elle se mettait ainsi d'accord avec ce qu'elle appelait « les vrais principes de l'économie politique ». En 1866, 248 lots, représentant 11 500 hectares, furent vendus 718 000 francs. Plus de la moitié des lots, représentant les deux tiers du prix total, furent acquis par des indigènes. On ne comptait aucun acquéreur venu de France. Les documents officiels déclaraient que « ces résultats étaient très satisfaisants » : ils savaient évidemment se contenter de peu.

L'Empereur avait prescrit de tracer à la colonisation, autour des chefs-lieux des trois départements, un périmètre qu'elle ne devait pas dépasser ; au delà, on indemniserait les colons pour les amener à se retirer et au besoin on les rappellerait d'office. Des instructions du gouverneur général du 11 mai 1866 se conformèrent à ces prescriptions. Une zone de 1 200 000 hectares fut ainsi délimitée, en opposition complète avec la doctrine de Bugeaud qui affirmait qu'il fallait mêler *partout* les Européens aux indigènes. On songea même un instant à abandonner les hauts plateaux et le Sud, ce qui eût été revenir à l'occupation restreinte ; on y renonça devant la vive opposition du maréchal Randon.

D'autre part, le domaine était dilapidé. Des 900 000 hectares dont, avec un optimisme excessif, on faisait état lors de la discussion du sénatus-consulte de 1863, et qui avaient été promis et exclusivement réservés à la colonisation, 700 000 hectares furent attribués aux indigènes. Restaient 200 000 hectares, dont 100 000 furent concédés d'un coup à la Société générale algérienne. Le reste fut vendu aux indigènes, sauf 50 000 hectares environ réservés pour la création de 13 nouveaux centres ; mais ces villages étaient encore à l'état de projet à la fin de 1868.

En 1862 et en 1863, les plus belles forêts de la colonie, plus de 160 000 hectares comprenant les massifs de chênes-liège les plus facilement accessibles, avaient été concédés pour 90 ans à une trentaine de bénéficiaires. Ces forêts ayant été en grande partie incendiées et les concessionnaires réclamant de ce chef des indemnités, l'administration, en 1867, finit par leur attribuer les forêts en toute propriété, dans des conditions qui ressemblaient à un abandon. La Société de l'Habra et de la Macta reçut une concession de 24 000 hectares, à charge de construire un barrage en amont de Perrégaux, au confluent de l'Habra et de l'Oued Fergoug ; la plaine du Sig semblait particulièrement favorable à la culture du coton,

qui y avait jadis été pratiquée par les indigènes ; le barrage fut effectivement construit, mais dans des conditions assez défectueuses ; il en fut de même des travaux d'asséchement et d'irrigation. Quant à la mise en valeur de la région, entreprise longue et difficile, il faut le reconnaître, elle ne fut que très imparfaitement réalisée, aucune clause résolutoire ne garantissant l'exécution du contrat.

Par une convention du 18 mai 1865 entre le ministère de la Guerre d'une part,

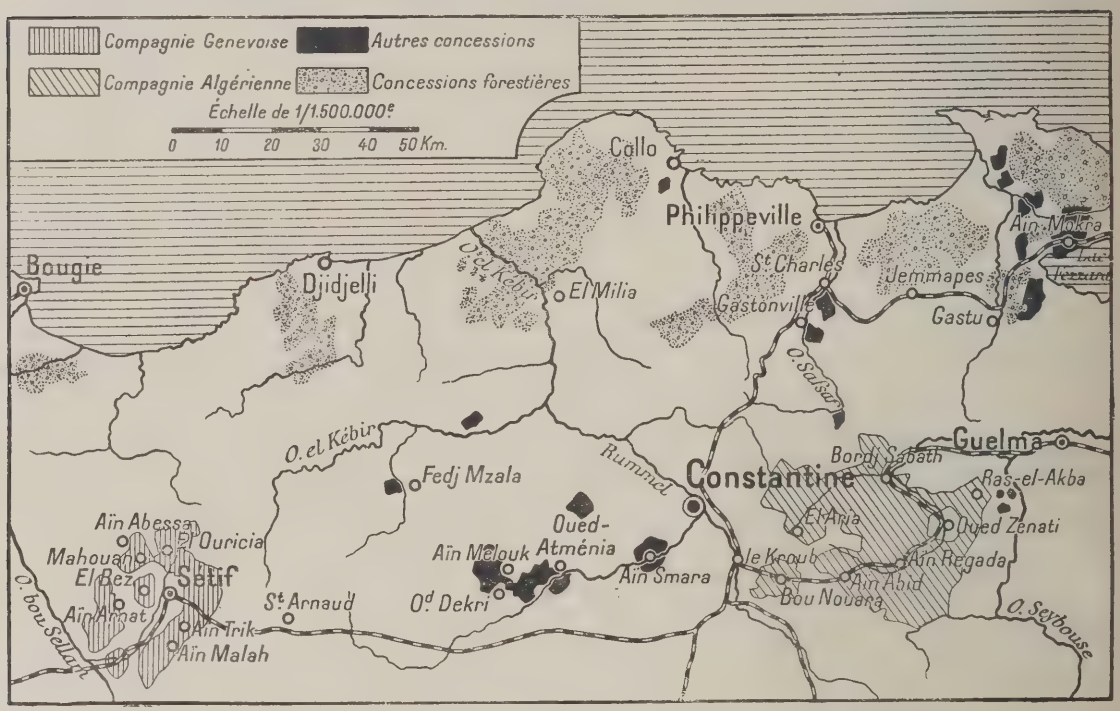


LDS GRANDES CONCESSIONS DANS LE DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE
(d'après Passeron).

MM. Frémy, gouverneur du Crédit foncier, et Paulin Talabot, directeur de la Compagnie P.-L.-M. d'autre part, l'État promettait de vendre à la Société générale algérienne 100 000 hectares de terres, à prendre parmi celles qui étaient disponibles dans le domaine de l'État en Algérie ; le prix était fixé à un franc par hectare et par an, payable annuellement à partir de la prise de possession pendant cinquante années. La Société s'engageait à avancer à l'État 100 millions pour l'exécution de grands travaux publics et à employer directement 100 autres millions à des entreprises industrielles et commerciales.

L'Algérie fondait de grandes espérances sur cette société, mais MM. Frémy et Talabot étaient occupés en France par d'autres affaires plus considérables ; ils

avaient constitué leur société pour être agréables à l'Empereur et s'intéressaient fort peu à l'Algérie. La Société générale algérienne n'était d'ailleurs pas une société commerciale ordinaire et ne jouissait pas de toute sa liberté d'allures ; c'était une entreprise financière placée sous la tutelle de l'État. La Société avança 87 millions à l'État pour les travaux publics ; les autres clauses demeurèrent inexécutées, l'État n'ayant pas voulu ou pas su les imposer. Il livra à la Compagnie 100 000 hectares de terres, dont 90 000 dans la province de Constantine, la seule où il possédât encore de vastes étendues. Aucune obligation de peuplement n'étant prévue, la Société pouvait, soit exploiter elle-même son domaine, soit l'abandonner à des fermiers, soit y installer des colons, soit même le vendre. De 1866 à 1878, de sa fondation à sa liquidation, la Société établit 150 familles de colons, installa 20 fermes, créa 5 villages, dépensa 1 546 000 francs. Mais il n'y eut jamais qu'une très faible partie des terres qui fut livrée à la culture européenne. En 1878, la Société, qui avait semblé appelée aux plus belles destinées, fut acculée à la liquidation et passa la main à une autre Société, la Compagnie algérienne, qui conserve encore aujourd'hui 71 000 hectares de sa concession.

En somme, ces grands domaines furent d'énormes entreprises de métayage ou de fermage indigène, de vastes enclaves qui, au milieu des régions colonisées, furent soustraites au peuplement national. Les grandes sociétés sont sans effet utile pour le peuplement et la mise en valeur ; préoccupées avant tout du dividende à distribuer à leurs actionnaires, elles ne peuvent faire les frais de l'établissement de colons européens ni de grandes entreprises de travaux publics, surtout si on ne le leur impose pas très expressément ; ce rôle ne peut être rempli que par l'État. Il faut convenir d'ailleurs que les tentatives de grande colonisation du Second Empire furent en général aussi peu judicieuses et aussi mal comprises que les essais de petite colonisation de la Seconde République ; ni l'une ni l'autre de ces expériences ne sont donc décisives ni n'emportent la condamnation absolue d'un système. Mais le temps perdu ne se retrouve pas ; quelques années plus tard, les prix des terres montaient dans la colonie, la natalité diminuait en France, pendant que la population indigène augmentait en Algérie. L'occasion était passée.

D'après la doctrine du libéralisme économique, le jeu des capitaux privés et des travaux publics devait assurer rapidement et sûrement le développement économique de l'Algérie. Cette espérance fut déçue. En 1870, le maréchal de Mac-Mahon constatait devant le Conseil supérieur de gouvernement que, sauf dans le voisinage immédiat des centres, les terres vendues au profit de la colonisation étaient achetées par des indigènes ou revendues à des indigènes. Et il ajoutait avec

mélancolie : « Il faut reconnaître d'une façon générale que jusqu'à ce jour, l'initiative individuelle, à laquelle il a été laissé liberté entière, n'a produit sous le rapport du peuplement et de la colonisation que des résultats à peu près nuls. »

L'Empire finissant revint au système des centres, qu'il avait solennellement condamné. Alors qu'on n'avait pas créé un seul village de 1864 à 1870, on en avait projeté 11 en 1870. On se proposait d'établir des familles tyroliennes à Bou-Hini (Palestro), de petits fermiers irlandais ou des pêcheurs à Takouch (Herbillon), des colons espagnols à El-Haçaïba et à Aïn-Madher. On étudiait la création de villages forestiers pour les colons du Var.

Malgré l'arrêt de la colonisation, la population européenne continuait à augmenter par l'excédent des naissances. Elle passait de 193 000 âmes en 1861 à 245 000 en 1872. La population française s'élevait de 112 000 à 130 000, la population étrangère de 81 000 à 115 000. Mais la population agricole n'augmentait pas et tendait même à diminuer.

**LA MISE EN VALEUR**

Il faut rendre cette justice au Second Empire que, pendant cette période, les travaux publics, travaux de ports, de routes, de barrages, furent poursuivis avec activité et intelligence. Les forages artésiens furent continués dans l'Oued-Rir. La ligne de chemin de fer de Philippeville à Constantine fut ouverte à l'exploitation en 1870, celle d'Alger à Oran en 1871. Quelques concessions de mines furent accordées ; on commença à exploiter le cuivre à Mouzaïa, le plomb à Ghar-Rouban et à Kef-Oum-Theboul, le fer à Aïn-Mokra.

En matière agricole, on continuait à s'attacher surtout aux cultures industrielles. C'est à ce moment que se place l'apogée de la culture du coton, pratiquée dans la vallée du Chélif à Saint-Denis-du-Sig, à Perrégaux et à Relizane. Elle commença à prendre de l'extension en 1860, pendant la guerre de Sécession ; le maximum fut atteint en 1866 avec 2 000 planteurs, 4 000 hectares, 74 000 quintaux exportés ; en 1867, on tomba à 20 000 quintaux ; ce chiffre se maintint pendant quelques années, puis s'abaissa peu à peu et la culture finit par disparaître en 1890. Le coton exigeant l'irrigation, de grands barrages-réservoirs furent construits pour procurer l'eau nécessaire à cette plante ; mais les frais d'irrigation et de main-d'œuvre amenèrent à y renoncer. Les encouragements de l'État étaient d'ailleurs assez mal compris ; il achetait la récolte et faisait égrener le coton ; les producteurs s'habituèrent à ces achats administratifs, et ne cherchèrent pas à se créer eux-mêmes des débouchés. Le décret de 1860 adopta le système des primes, mais les prix devenant de moins en moins rémunérateurs, on finit par se désintéres-

ser de cette exploitation. Le tabac était cultivé sur 6 000 hectares par 12 000 planteurs, dont 1 500 Européens et la production atteignait 30 000 quintaux. La sériciculture, qui donnait 15 000 kilogrammes de cocons, fut éprouvée par la maladie du ver à soie. Le lin se heurtait à des difficultés par le rouissage ; il occupait 1 500 hectares et était cultivé surtout pour la graine. La vigne couvrait 8 000 hectares en 1863, 11 000 en 1870, dont 8 000 hectares de cultures européennes. Les oliviers produisaient en moyenne 140 000 hectolitres d'huile ; l'oranger et le citronnier se développaient. Les céréales étaient cultivées sur 2 millions d'hectares ; la production, très irrégulière, après avoir atteint 25 millions d'hectolitres en 1863, s'abaissait à 18 millions d'hectolitres en 1864, 11 en 1865, 8 en 1866, 5 en 1867. Le cheptel présentait les mêmes oscillations ; le nombre des moutons passait de 8 millions en 1867 à 4 en 1868.

La loi du 17 juillet 1867, achevant l'œuvre de la loi de 1851, réalisait l'union douanière complète entre la France et l'Algérie. Désormais, tous les produits algériens pénétraient en France sans avoir à acquitter aucun droit, sans qu'il fût besoin d'une désignation particulière pour leur conférer cet avantage. Le commerce atteignait 222 millions en 1861 (importations 146 millions, exportations 72 millions) ; en 1870, il s'élevait à 252 millions (importations 153 millions, exportations 99 millions). Les principaux articles d'exportation étaient le bétail, les peaux, les laines, le tabac, l'alfa, le crin végétal, les céréales, l'huile d'olive. Mais le développement économique de l'Algérie se poursuivait avec beaucoup de lenteur. Pendant les dernières années de l'Empire, une série de fléaux s'abattirent sur l'Algérie, dont la situation devint fort mauvaise.

## VI

**LA FIN DE L'EMPIRE — LA PERSISTANCE DE L'INSURRECTION DES OULED-SIDI-CHEIKH** L'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh continuait et passait à l'état chronique. Repoussée du Tell en 1864, elle persistait dans le Sud. En 1865, tout le cercle de Géryville est en insurrection. Le colonel de Colomb livre à Garet-Sidi-Cheikh un combat dans lequel est tué Si-Mohammed, fils de Si-Hamza, mais son oncle Si-Lala demeure l'âme de la révolte, que continuent à appuyer les nomades marocains de la région qui s'étend entre Figuig et le Tafilelt. En 1867, le général Deligny proposa au maréchal de Mac-Mahon, pour en finir, de diriger une expédition contre Figuig, mais le gouvernement refusa son autorisation. En 1869, les dissidents se rassemblèrent à Kenadsa, envahirent le Djebel-Amour et s'avancèrent

jusque dans le sud de la province d'Alger ; ils furent défaits par le colonel de Sonis à Oum-Debdeb, près d'Aïn-Madhi, mais bientôt les attaques recommencèrent.

Le gouvernement comprit qu'il était indispensable de ramener la confiance chez nos nomades et de prouver aux dissidents que nos troupes iraient les châtier au besoin au Maroc même, comme nous y autorisait le traité de 1845. Une colonne de 3 000 hommes, commandée par le général de Wimpffen, qui avait sous ses ordres les généraux de Colomb et Chanzy, fut organisée. Elle livra aux Ouled-Sidi-Cheikh et à leurs alliés les Douï-Menia un combat heureux aux Bahariat (15 avril 1870), dans la zone d'épandage de l'Oued Guir, mais elle ne réussit pas à s'emparer du ksar d'Aïn-Chaïr. L'expédition n'avait été autorisée qu'à la condition expresse de ne pas s'attaquer à Figuig, de ne pas même s'en approcher et de rester le moins longtemps possible sur le territoire marocain : « Il semble, écrivait Wimpffen, qu'à Paris on ne s'est pas suffisamment rendu compte de la situation qui nous est faite par les tribus frontières, qui ne sont à l'empire du Maroc que d'une façon nominale et qui ne reconnaissent d'autre règle que leur caprice ou la force qui les réprime. Le gouvernement marocain a proclamé lui-même à diverses reprises cette vérité. » En ne laissant pas toute latitude à la colonne, on l'empêcha d'avoir tous les résultats qu'on aurait pu en attendre. Cependant l'expédition eut un grand retentissement dans le Sud et si l'insurrection de 1871 passa inaperçue en Oranie, ce fut grâce à l'effet moral qu'avait produit cette pointe poussée par nos troupes jusqu'aux portes du Tafilelt.

**LA FAMINE DE 1868**

En 1866, il y eut en Algérie une formidable invasion de sauterelles, qui causa de graves dégâts. En 1867, un tremblement de terre détruisit plusieurs villages du pied de l'Atlas, entre autres la Chiffa et El-Affroun ; Blida, déjà détruite en 1825, fut de nouveau très éprouvée. Puis ce furent le choléra et le typhus qui envahirent les trois provinces et auxquels les indigènes, mal vêtus, mal nourris, succombèrent en grand nombre. Mais surtout une sécheresse persistante aboutit à un véritable désastre ; la récolte, médiocre en 1865, fut très mauvaise en 1866, à peu près nulle en 1867 ; les céréales étaient détruites ainsi que les pâturages ; à l'automne, des neiges abondantes achevèrent de faire périr ce qui restait de bétail. Il en résulta une terrible famine, qui dura de novembre 1867 à juin 1868. Les habitants des steppes et du Sud, chassés par la faim, descendaient vers le Tell où ils espéraient trouver de l'orge et du blé, mais les gens du Tell étaient eux-mêmes aux prises avec la disette. Des bandes d'indigènes presque nus arrivaient par groupes compacts, semant de leurs cadavres les

routes et les abords des agglomérations, rôdant autour des villes et des villages, implorant la pitié des colons. Les documents officiels évaluèrent le nombre des victimes à 300 000 ; il fut probablement plus élevé.

La France s'émut de ce désastre. Des souscriptions s'organisèrent de toutes parts. Le Corps législatif vota 2 400 000 francs pour faire face à cette calamité publique. Le gouverneur général fit venir du grain de différents ports d'Europe. On organisa des chantiers de charité, des asiles, des comités de bienfaisance. A Alger, la maréchale de Mac-Mahon et les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul distribuèrent chaque jour des vivres et des vêtements.

LAVIGERIE Mgr Lavigerie occupait alors le siège d'Alger, qui venait d'être érigé en archevêché ; il en avait pris possession en 1867 et devait y rester jusqu'à sa mort, survenue en 1892. Né à Bayonne en 1825, il était devenu en 1856 directeur de l'œuvre des Écoles d'Orient ; à ce titre, il était allé en Syrie après les massacres du Liban et avait eu à Damas une entrevue avec Abd-el-Kader, qu'il remercia d'avoir sauvé tant de vies humaines au moment des massacres de 1860 ; puis il avait été nommé évêque à Nancy à trente-huit ans. Le maréchal de Mac-Mahon, qui l'avait connu dans cette ville, voulut le donner comme successeur à Mgr Pavy qui venait de mourir. L'Empereur hésitait : « Je ne comprends pas, dit-il plusieurs fois au maréchal, pourquoi vous tenez tant à avoir Mgr Lavigerie ; c'est un évêque trop ardent, il manque de mesure, vous ne ferez pas bon ménage avec lui. »

Quel que soit le jugement que l'on porte sur l'homme, sur le prélat, sur l'écrivain, on ne peut nier que Lavigerie n'ait fait ou du moins entrepris de grandes choses. Il fut avant tout un homme d'action : « Je suis, disait-il, le serviteur d'un maître qu'on n'a pu renfermer dans un tombeau. » Le célèbre portrait de Bonnat le représente tel qu'il était à la fin de sa vie, le teint basané, la barbe toute blanche. Il se plaignait que le peintre l'eût représenté assis dans un fauteuil, devant une table chargée de livres ; il eût voulu être figuré debout, montrant du geste les terres nouvelles et les horizons inconnus vers lesquels il était toujours prêt à s'élancer. Lavigerie est une des grandes figures de notre histoire coloniale. « A une époque où personne ne pensait à l'Afrique, a dit M. Jules Cambon, il a voulu la conquérir à la France et à la civilisation. Il a été bon Français et bon Européen, précurseur de tous ces hardis voyageurs, de ces marins, de ces soldats qui donneront au dix-neuvième siècle quelque chose de la gloire des conquérants du nouveau monde. » Il mit au service de son pays son influence,

qui était grande, sur les populations catholiques de l'Europe méridionale établies dans l'Afrique du Nord, Maltais, Italiens, Espagnols. On dira ailleurs le rôle de premier plan qu'il a joué dans la prise de possession de la Tunisie. Il fut un grand missionnaire et un grand Africain : « J'ai tout aimé de notre Afrique, disait-il : son passé, son avenir, ses montagnes, son ciel, les grandes lignes de ses déserts, les flots d'azur qui la baignent. »

Mgr LAVIGERIE

Le gouvernement avait essayé de faire le silence sur la famine et le typhus qui sévissaient en Algérie. M. Rouher déclarait que la situation n'était pas aussi mauvaise qu'on l'avait dit. L'archevêque n'hésita pas ; par la voie des journaux, il fit connaître la misère épouvantable du pays. Il montra les indigènes mourant en foule sur les routes, se nourrissant de racines, dévorant même des cadavres. Il entreprit une vaste tournée de prédication pour réunir les secours qui devaient arracher ces malheureux à une mort effroyable. Il recueillit 1 800 enfants abandonnés dans ses orphelinats de Ben-Aknoun et de Kouba ; 500 moururent ; il en resta environ un millier, pour lesquels il acheta des terres dans la vallée du Chélif ; c'est l'origine des villages arabes chrétiens de Saint-Cyprien et de Sainte-Monique. La tentative demeura d'ailleurs isolée et sans action sur l'ensemble de la société indigène.

Un conflit s'éleva bientôt entre le gouverneur général et l'archevêque au sujet de ces orphelins. Le maréchal, sous l'inspiration des bureaux arabes, voulait que les petits indigènes, une fois la famine terminée, fussent renvoyés dans les tribus. L'archevêque s'y refusa et protesta avec énergie : « Je suis, dit-il, le père, le protecteur de tous ceux de ces enfants dont les pères, dont les mères, dont les tuteurs n'existent plus. Ils m'appartiennent, parce que la vie qui les anime encore, c'est moi qui la leur ai conservée. C'est donc la force seule qui les arrachera de leurs asiles et si elle les en arrache, je trouverai dans mon cœur d'évêque de tels cris qu'ils soulèveront contre les auteurs de ces attentats l'indignation de tous ceux qui méritent encore sur la terre le nom d'hommes et celui de chrétiens. » A deux reprises,

Lavigerie écrivit à l'Empereur, puis il se rendit à Paris pour le voir ; il ne fut pas reçu, mais prit le train pour Biarritz où il rejoignit le souverain et réussit à le convaincre. Napoléon III lui fit écrire par le maréchal Niel, ministre de la guerre : « Croyez, Monseigneur, que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de restreindre vos droits d'évêque et que toute latitude vous sera laissée pour étendre et améliorer les asiles où vous aimez à prodiguer aux enfants abandonnés, aux veuves et aux vieillards les secours de la religion chrétienne. »

L'ARCHEVÊQUE D'ALGER
SECOURANT LES INDIGÈNES PENDANT LA FAMINE DE 1867
(d'après un dessin du *Monde illustré*).

Lavigerie estimait qu'il était possible d'amener les indigènes à se rapprocher de nous et à vivre avec nous en bonne intelligence. Il voyait dans l'islam le grand obstacle qui les sépare de nous, et pensait que, tout en respectant scrupuleusement leurs croyances, nous faisions fausse route en fortifiant cet obstacle. En sa qualité d'évêque, il estimait que la meilleure façon d'arriver à la francisation des indigènes, c'était leur conversion au christianisme ; c'est sur ce point qu'il entra de suite en conflit avec le pouvoir civil. Mais il était trop avisé pour ne pas connaître les inconvénients, les dangers des excès de zèle et de prosélytisme vis-à-vis des musulmans. Il interdisait à ses prêtres de baptiser les enfants sans le consentement de leurs parents, les adultes sans sa propre autorisation. Il leur prescrivait surtout de prêcher d'exemple, de montrer aux indigènes ce que sont les vertus chrétiennes et françaises, de soulager leurs misères physiques et morales.

En 1868, il fonda la Société des Missionnaires d'Afrique, connus sous le nom de Pères blancs ; il leur prescrivit d'avoir exactement le costume et le genre de vie des indigènes, d'apprendre leur langue, de se dévouer à leur instruction et au soin des malades. Et comme, en pays musulman, il n'y a que la femme qui puisse aborder la femme, en même temps que les Pères blancs, il créa les Sœurs blanches.

Il plaçait à la base de la politique de rapprochement les œuvres d'assistance et d'enseignement : « Je suis votre père, disait-il aux indigènes, même si vous ne me reconnaissez pas pour tel. Je vous aime comme mes enfants. »

Lavigerie était partisan de la colonisation, hostile au gouvernement militaire, au royaume arabe, aux bureaux arabes. Un jour, à Maison-Carrée, invité à bénir des charrues à vapeur qu'on allait expérimenter, après des discours officiels qui ne renfermaient que les banalités d'usage, il monta sur une chaise et, devant les fonctionnaires atterrés et les colons enthousiastes qui acclamaient le jeune archevêque, il prononça une allocution inattendue : « L'Algérie, disait-il, possède tous les éléments de vitalité, de prospérité, de richesse ; s'il lui manque quelque chose, c'est seulement une confiance plus grande dans la libre expansion de sa force. Je demande à la France pour l'Algérie des libertés plus larges. Nulle part elles ne sont plus nécessaires que dans un pays nouveau et pour des populations entreprenantes et hardies ». « Comme homme et comme Français, écrivait-il quelques mois après, je m'associe aux vœux unanimes des colons de mon diocèse et je désire avec eux la modification d'un système qui étouffe toute initiative et toute liberté. »

**L'ENQUÊTE AGRICOLE DE 1868**

La famine de 1868 était due aux circonstances atmosphériques et au manque de pluie. On s'en prit néanmoins à l'administration : on fit à cette occasion le procès du gouvernement militaire et du royaume arabe. On avait commis, disait-on, une faute grave en cristallisant la société indigène au lieu de la faire évoluer. Le mal venait de l'état social dans lequel vivaient les indigènes ; si on avait constitué la propriété individuelle, on eût évité ces malheurs. Surtout on fit remarquer que les indigènes avaient été beaucoup moins éprouvés par la disette en territoire civil, c'est-à-dire partout où il y avait des colons européens ; l'exemple des colons les avait incités à mieux cultiver leurs terres et ils avaient trouvé du travail dans les centres européens ; la colonisation n'était donc pas nuisible aux indigènes, bien loin de là. Les partisans du régime militaire incriminaient au contraire la colonisation, qui, disaient-ils, avait pris les meilleures terres ; la désorganisation de la société indigène, qui mettait les chefs et les zaouïas hors d'état de remplir leurs anciens devoirs d'assistance. Il y avait eu autrefois, à côté des silos renfermant les récoltes des particuliers, des dépôts destinés aux pauvres. Désormais, les indigènes exportaient leur blé et dépensaient leur argent. Pour remédier à cet état de choses, des silos de réserve furent créés dans un grand nombre de cercles et la première société de prévoyance indigène fut organisée à Miliana en 1869 par le général Liébert.

C'est en 1868 que parut le livre célèbre de Prévost-Paradol, la *France nouvelle*, dont le dernier chapitre est consacré à l'Algérie : « L'Algérie, y lisait-on, est la chance suprême. Cette terre est féconde, elle convient excellemment par la nature du sol à une nation d'agriculteurs et l'amélioration du régime des eaux, qui est en ce pays la question la plus importante, n'est nullement au-dessus de notre science et de nos richesses. Cette terre est assez près de nous pour que le Français, qui n'aime pas à perdre de vue son clocher, ne s'y regarde pas comme exilé et puisse continuer à suivre des yeux et du cœur les affaires de la mère patrie. Enfin elle est pour nous, par son rapprochement de nos côtes et par sa configuration même, d'une défense facile et les deux contrées qui la bornent n'imposent aucune limite efficace à notre action, le jour où il nous paraîtra nécessaire de nous étendre. Puisse-t-il venir bientôt, ce jour où nos concitoyens, à l'étroit dans notre France africaine, déborderont sur le Maroc et la Tunisie et fonderont enfin cet empire méditerranéen qui ne sera pas seulement une satisfaction pour notre orgueil, mais sera certainement, dans l'état futur du monde, la dernière ressource de notre grandeur... L'Afrique ne doit pas être seulement pour nous un comptoir comme l'Inde, ni seulement un camp ou un champ d'exercice pour notre armée, encore moins un champ d'expérience pour nos philanthropes ; c'est une terre française, qui doit être le plus tôt possible peuplée, possédée et cultivée par des Français, si nous voulons qu'elle puisse un jour peser de notre côté dans l'arrangement des affaires humaines. »

PRÉVOST-PARADOL
(d'après une lithographie de Lemoine).

Le Corps législatif s'occupa à diverses reprises de l'Algérie, dont la situation paraissait décidément critique. Tout le monde convenait qu'il y avait lieu de changer de politique. On décida que la grande enquête agricole qui devait avoir lieu dans toute la France en 1868 serait étendue à l'Algérie. Par suite des circonstances mêmes que traversait la colonie, elle prit une importance particulière et devint forcément une enquête générale, plus politique même qu'agricole.

Dirigée par le comte Le Hon, député au Corps législatif, l'enquête fut faite avec beaucoup de soin. La Commission séjourna en Algérie du 29 avril au 17 juillet,

parcourant les trois provinces, s'arrêtant dans les différents centres ; 151 questions furent posées, concernant les conditions générales et spéciales de la production agricole, les débouchés et la législation économique, enfin la législation civile et générale. Tous ceux qui pouvaient fournir des renseignements furent consultés et écoutés. Les déposants réclamèrent tous de l'eau, des terres, du crédit ; ils demandaient des travaux d'irrigation, se plaignaient de l'insuffisance des territoires de colonisation et de la trop faible étendue des lots, réclamaient l'organisation du crédit agricole. Presque tous les Européens demandaient le remplacement de la propriété collective par la propriété individuelle chez les indigènes. Les musulmans se plaignaient de la vénalité et des prévarications des cadis et déclaraient en général préférer la justice française. Branthomme, propriétaire à Blida, remit au président le programme des habitants de la Mitidja ; ils exigeaient avant tout le développement de la colonisation et du peuplement européen, et cela dans l'intérêt même des indigènes, comme le seul moyen de modifier leur déplorable état social et d'accroître leur bien-être ; pour y parvenir, ils préconisaient la création de villages par l'administration, l'extension du territoire civil, la suppression des bureaux arabes en territoire civil, le partage des terres collectives et la constitution de la propriété privée, le rattachement de l'Algérie au ministère d'État. Un propriétaire de Chebli demandait, pour attirer les émigrants, des terres, des travaux d'utilité publique, des institutions de crédit, une administration large et point tracassière, le rapprochement de la législation avec celle de la France : « Il faut, disait-il, que les immigrants trouvent mieux dans leur nouveau pays que dans l'ancien et non pas plus mal. » Le maire de l'Arba, sans méconnaître les bienfaits des réformes politiques, administratives et judiciaires, voulait surtout des barrages, des routes, des chemins vicinaux, du crédit agricole, de nouveaux centres européens. M. Courserant, propriétaire à Mostaganem, expliquait que le sort du peuple arabe était étroitement lié au sort de la colonisation ; qu'il fallait autant que possible le mettre en contact avec nos colons, nos propriétaires, nos commerçants et constituer chez lui la propriété individuelle.

La presque unanimité des Algériens émit des vœux en faveur de l'assimilation. M. Loizillon, de Miliana, demandait l'application du Code Napoléon aux indigènes. « C'est un contresens, disait un propriétaire de Cherchel, ancien intendant militaire, de donner l'administration de l'Algérie au ministère de la Guerre et à l'armée. Quant aux Arabes, faites-les Français, traitez-les comme tels et non en nation arabe, qui à ce titre resterait toujours ennemie de la nôtre. » A Médéa, M. Daudet insiste pour qu'on décrète d'urgence territoire civil tout le territoire

de l'Algérie et son assimilation complète à la métropole. Les citadins, ceux d'Alger en particulier, veulent l'exercice pour les citoyens français habitant l'Algérie de tous leurs droits politiques et notamment du droit d'élire des députés au Corps législatif ; la substitution du régime civil au régime militaire ; la division de l'Algérie en départements relevant du ministère de l'Intérieur ; l'élection des conseils généraux ; la suppression des commandements confiés aux chefs indigènes. Les mêmes vœux sont formulés par les habitants de Boufarik, par ceux de Tlemcen : « Puisque le gouvernement français vous a envoyés pour vous enquérir de nos vœux, dites-lui que nous demandons seulement de bonnes lois et que nous n'en savons pas de meilleures que celles à l'ombre desquelles nous naquîmes en France. Qu'on nous les donne, qu'on nous les rende et avec elles nous saurons conduire l'Algérie vers les destinées qu'elle mérite. » « Ce qu'il faut impérieusement avant toutes choses, dit un colon de Mondovi, c'est, pour nous Français, l'assimilation par la nomination à l'élection de députés, de conseillers généraux, par la promulgation des lois de la mère patrie ; pour les Arabes, l'affranchissement par la constitution immédiate de la propriété individuelle et de la commune et par l'application du Code Napoléon. » Les habitants de Constantine s'expriment d'une manière identique, insistant sur la nécessité de la constitution immédiate de la propriété individuelle chez les indigènes. Un seul des déposants, M. Cély, propriétaire à Oran, se déclare adversaire de l'assimilation et partisan de l'autonomie. Un autre, M. Ricard, de Jemmapes, prend la défense de l'administration militaire, l'Algérie ne lui paraissant pas mûre pour qu'on en confie exclusivement la direction à des fonctionnaires civils tant qu'on n'y aura pas établi un million d'Européens. Mais ce sont là des voix tout à fait isolées.

Lorsque l'enquête prit fin, un Algérien dit au comte Le Hon : « C'est maintenant que votre tâche commence, vous allez devenir notre député. » Le président de la Commission d'enquête intervint en effet à maintes reprises en faveur de l'Algérie au Corps législatif. Dans la discussion du budget de l'Algérie en 1869, il demanda que tout le territoire auquel avait été appliqué le sénatus-consulte de 1863 fût déclaré territoire civil et que les conseils généraux fussent élus. Quelques semaines plus tard, dans les séances des 13 et 14 avril, il réclama la prédominance de l'élément civil en Algérie. Selon lui, le dépérissement des indigènes provenait du khammessat et de la propriété collective ; la transformation des fellahs en petits propriétaires et l'extension de la colonisation européenne, telles étaient les deux ancres de salut. On avait décomposé la société indigène et on n'avait pas remplacé ce qu'on avait détruit. Il fallait nous assimiler les Arabes en commençant par les

tribus les plus voisines du territoire civil, le contact des Européens et des indigènes étant le plus puissant moyen de civilisation.

**LA COMMISSION ARMAND BÉHIC** Quelques jours après, sur un rapport du maréchal Niel, ministre de la Guerre, une Commission fut nommée pour étudier la constitution de l'Algérie. L'exposé des motifs rappelait qu'aux termes de l'article 27 de la Constitution de l'Empire, le Sénat était chargé d'élaborer la constitution de l'Algérie ; les sénatus-consultes de 1863 et de 1865 avaient déjà commencé cette élaboration, le moment semblait venu de poursuivre cette œuvre et de donner des garanties nouvelles aux populations européennes. La Commission, présidée par le maréchal Randon, comprenait MM. Barot, Armand Béhic, le général Allard, Paulin Talabot, le général Desvaux, Gresley, Tassin ; elle choisit comme rapporteur M. Armand Béhic ; ses conclusions sont un des documents les plus importants de l'histoire de l'Algérie.

C'est un projet complet de constitution algérienne. Sans s'engager dans les controverses sur les divers systèmes d'administration essayés dans la colonie, la Commission, prenant une position intermédiaire entre ceux qui affirmaient que tout était mal et ceux qui pensaient que tout y était pour le mieux, reconnaissait que de profondes modifications étaient nécessaires.

Le projet consacrait la division de l'Algérie en deux parties, le territoire civil et le territoire militaire ; mais le territoire civil était étendu et formait un tout complet, une zone comprenant 800 000 habitants au lieu de 478 000 ; son périmètre n'était pas immuable et devait être revisé tous les cinq ans. En ce qui concernait le gouvernement de l'Algérie, la Commission estimait qu'il n'était pas possible d'appliquer à ce pays les formules qui répondaient à un état de civilisation plus avancé. Quelques services d'intérêt général, la justice française, l'enseignement supérieur et secondaire, les grands travaux publics, les finances, la marine, l'armée seraient rattachés aux ministères correspondants. Tout le reste serait du domaine du gouvernement local. Le gouvernement de l'Algérie devait être autonome, exercé par un haut fonctionnaire ayant rang de ministre ; c'était la conception du ministère de l'Algérie, mais avec deux différences capitales : le siège de l'administration était à Alger et non à Paris, et les colonies n'étaient pas jointes à ce ministère.

L'Algérie comprendrait des départements civils administrés par des fonctionnaires civils et des départements indigènes placés sous l'autorité militaire et soumis à un régime spécial. Les préfets n'étaient plus subordonnés aux généraux. Les conseils généraux et les conseils municipaux des communes de plein exercice des

départements étaient élus. Chaque douar du territoire civil était une individualité communale distincte, avec une djemaâ élue, présidée par le chef indigène investi. Les communes indigènes du territoire civil étaient groupées en cercles, ayant à leur tête un commissaire de cercle. Dans les départements indigènes, le régime militaire était maintenu.

Au point de vue politique, les étrangers et les indigènes étaient représentés dans les assemblées locales, mais ne participaient pas à l'élection des députés que l'Algérie enverrait désormais au Corps législatif (un par département).

Au point de vue législatif, la loi organique énumérait les matières qui seraient régies par des lois et celles sur lesquelles il serait statué par des décrets impériaux, par des règlements d'administration publique ou par des arrêtés du gouverneur général. Les lois métropolitaines ne seraient mises en vigueur que si elles étaient expressément déclarées applicables à l'Algérie.

Le régime judiciaire ne subissait pas de modifications essentielles, sauf que l'importance respective des deux juridictions civile et militaire se trouvait modifiée par suite de l'extension du territoire civil. La Cour d'assises siégeait sans l'assistance du jury, la magistrature était inamovible, un Comité permanent devait s'occuper de la réforme de la législation civile des musulmans.

Au point de vue financier, les recettes et les dépenses étaient divisées en deux parts : les dépenses et les recettes de l'État, les dépenses et les recettes du budget local. L'État conservait à sa charge les dépenses de gouvernement, de protection et de haute administration ; les autres dépenses constituaient le budget local. C'était le budget spécial de l'Algérie, proposé par Randon dès 1854, par Pélissier dès 1861 et qui ne devait être réalisé qu'en 1900. La Commission attendait de cette réforme les plus heureux résultats : « On n'en est plus aujourd'hui, disait le rapporteur, à contester ce que renferme d'efficace et de vivifiant l'intervention sérieuse des intéressés dans la conduite de leurs propres affaires. Il n'appartient qu'à l'intérêt personnel, mis directement en jeu, d'inspirer à l'administration deux qualités également fécondes et qui se complètent l'une par l'autre, à savoir l'esprit d'économie et l'esprit d'initiative. Il n'est pas douteux que les besoins de l'Algérie soient mieux appréciés, plus largement et plus opportunément satisfaits par la libre volonté de ceux qui les ressentent que par un pouvoir éloigné aux yeux de qui, si bienveillant qu'on le suppose, ces besoins ne s'imposent jamais avec toute leur intensité et toute leur urgence. » La Commission ne concluait pas seulement à l'indépendance budgétaire de l'Algérie, mais à l'institution d'un Conseil supérieur de 33 membres, élus par les conseils généraux des départements civils et indigènes. Cette assemblée

était investie en matière de finances locales de la plupart des attributions et mise en possession de tous les contrôles que le Corps législatif exerçait en matière de finances publiques.

« La Commission, disait M. Armand Béhic, s'est proposé pour but, sans rien sacrifier des moyens d'assurer la sécurité de la domination française en Algérie, d'étendre successivement le bienfait du régime civil, non seulement aux parties déjà colonisées, mais à toutes celles qui semblent devoir devenir le plus prochainement colonisables. Elle a voulu, tout en maintenant le gros de la population musulmane sous une autorité assez forte pour la contenir et tout en respectant dans la mesure nécessaire son organisation et ses mœurs, l'entraîner peu à peu dans l'orbite de la civilisation européenne. Aux colons et aux indigènes, elle a cherché à faire accepter les charges d'une certaine autonomie locale, en leur en assurant pour compensation tous les avantages. Elle leur a donné des moyens légaux pour produire leurs griefs au grand jour et elle a placé le gouvernement de leurs intérêts sous la garantie d'une responsabilité politique directe et effective. »

BOUTIQUE DE BARBIER A ALGER
(d'après un dessin de *l'Illustration*).

Tel était ce rapport célèbre, très remarquable et très audacieux, comportant des réformes qui ne furent réalisées que bien longtemps après. Le rapport ne fut jamais publié, mais de nombreux exemplaires furent tirés à l'Imprimerie impériale et ses dispositions furent connues de tous les membres du Parlement qui s'inté-

ressaient à l'Algérie. Un projet de sénatus-consulte et un projet de loi organique furent envoyés au Conseil d'État en janvier 1870 ; ils ne devaient jamais être promulgués. L'Empire disparut et la politique d'assimilation l'emporta sur la politique de décentralisation qu'avait formulée la Commission Armand Béhic.

Les 7, 8 et 9 mars 1870, une interpellation sur l'Algérie eut lieu au Corps législatif. Le comte Le Hon prononça un grand discours : « On peut se demander, disait-il, pourquoi une constitution, alors que l'Algérie ne réclame que l'assimilation et le droit commun. Au point de vue absolu, le principe de l'assimilation serait mauvais, mais il faut tenir compte des vœux de l'Algérie. L'Algérie ne veut pas de constitution spéciale. Il suffit de donner à l'Algérie des députés au Corps législatif qui feront entendre ses vœux. » Le comte Le Hon élevait des critiques très vives contre le gouvernement militaire, qui, disait-il, a fait son temps et il citait sur ce point l'opinion du Premier Consul : « Le propre du militaire est de tout vouloir despotiquement ; celui de l'homme civil est de tout soumettre à la discussion, à la vérité, à la raison. » Dans la suite de son discours, l'orateur se ralliait cependant à peu près sur tous les points au projet Armand Béhic ; il se déclarait notamment pour le gouverneur-ministre, responsable devant les Chambres, résidant en Algérie. Il demandait entre autres choses la naturalisation collective des Israélites, conformément à leurs vœux et à ceux des Algériens.

Pour clore la discussion, l'ordre du jour suivant fut adopté à l'unanimité : « La Chambre, après avoir entendu les déclarations du gouvernement sur les modifications qu'il se propose d'apporter au régime législatif auquel l'Algérie est actuellement soumise et considérant que dans l'état actuel des choses l'avènement du régime civil paraît concilier les intérêts des Européens et des indigènes, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour produisit un effet considérable. Sans plus tarder, un décret du 31 mai 1870 affranchit les préfets de l'autorité des généraux. Le maréchal de Mac-Mahon voulut donner sa démission. Il consentit à conserver provisoirement ses fonctions, mais aussitôt la guerre avec l'Allemagne déclarée, il partit pour la France, où il allait prendre le commandement d'un corps d'armée. L'Empereur songea pour le remplacer au maréchal Randon, qui accepta ; mais la nomination se heurta au mauvais vouloir du garde des sceaux et sa lettre de service n'arrivant pas, Randon se ravisa et déclara que son âge et ses infirmités ne lui permettaient pas d'accepter. Le 27 juillet, un décret nomma le général Durrieu gouverneur général par intérim. Il exerçait encore ces fonctions lorsqu'éclata la révolution du 4 Septembre. Comme en 1830, comme en 1848, les événements généraux de la politique

française allaient retentir d'une manière décisive sur l'évolution de l'Algérie et l'orienter vers des voies nouvelles.

Trois questions principales s'étaient posées pendant le Second Empire : celle du gouvernement militaire, celle du régime financier et celle de la colonisation. Pour le gouvernement militaire, personne ou presque personne ne vit que la véritable solution était de donner à l'Algérie une certaine dose d'autonomie et qu'il n'était pas possible de l'administrer de Paris, quel que fût son chef, civil ou militaire. La question de la propriété indigène et du régime foncier avait été résolue entièrement en faveur des indigènes par le sénatus-consulte de 1863, qui enchaînait complètement l'avenir. Quant à la colonisation, après s'être beaucoup ralentie de 1851 à 1864, elle s'était complètement arrêtée de 1864 à 1870 : arrêt volontaire, systématique et extrêmement regrettable.

CHAPITRE III

# L'ALGÉRIE DE 1870 à 1890

I. *Les troubles intérieurs* (1870-1871). — *Les décrets d'octobre* 1870.

II. *L'insurrection de* 1871. — *Mokrani.* — *La guerre sainte.* — *La fin de l'insurrection.*

III. *L'Algérie de* 1871 *à* 1873. — *L'amiral de Gueydon.* — *La reprise de la colonisation.* — *Les Alsaciens-Lorrains.* — *Les autres contingents.* — *La loi de* 1873 *sur la propriété indigène.*

IV. *L'Algérie de* 1873 *à* 1881. — *Le général Chanzy* (1873-1879). — *M. Albert Grévy* (1879-1880). — *Les décrets de rattachement.* — *La colonisation.*

V. *La période des rattachements.* — *M. Tirman* (1881-1891). — *Les travaux publics et la colonisation.* — *La création du vignoble.*

VI. *L'établissement du protectorat français en Tunisie.* — *La pénétration saharienne.*

## I

A révolution du 4 Septembre fut suivie en Algérie d'une période extrêmement troublée. En France, la présence du gouvernement central, le voisinage de l'ennemi, les préoccupations journalières d'une situation de plus en plus douloureuse, de plus en plus menaçante, maintinrent les villes, les communes, les individus dans une sorte d'unité ; la vieille armature séculaire résista. Il n'en fut pas de même en

Algérie. Les promesses de réorganisation politique et administrative, les perpétuels changements d'orientation avaient fatigué et surexcité les esprits, en discréditant le régime militaire sans parvenir à le remplacer. Les conseils municipaux et les Comités de défense entrèrent en lutte avec les agents militaires ou civils du gouvernement central et avec ce gouvernement lui-même ; ce fut un pêle-mêle orageux d'opinions, de tendances, de résolutions diverses.

**Les troubles intérieurs (1870-1871)** La République fut proclamée en Algérie sans troubles graves. La population européenne salua son avènement avec joie ; l'Empire avait en Algérie de sérieux et redoutables adversaires ; seule, avec la Seine et les Bouches-du-Rhône, elle avait voté *non* au plébiscite. Les indigènes accueillirent la nouvelle de la révolution avec une surprise mêlée d'inquiétude. Surtout la nouvelle de la captivité de l'Empereur émut vivement les grands chefs ; les musulmans incarnent un peuple dans le sultan que Dieu a mis à sa tête ; l'Empereur vaincu et prisonnier, c'était pour eux l'anéantissement de la France.

Le général Durrieu, gouverneur général par intérim, écrivait au ministre de la Guerre : « Les derniers revers de l'armée réclament le maintien de l'ordre en Algérie ; le spectacle du désordre ébranlerait fortement les indigènes en leur enlevant la confiance dans notre gouvernement. » Le docteur Warnier, nommé préfet d'Alger en remplacement de M. Le Myre de Villers, était estimé de tous et connaissait de longue date les questions algériennes : « Aucune agitation, même innocente, disait-il dans sa proclamation, ne peut se produire parmi nous sans avoir son contre-coup dans l'intérieur. » A Oran, M. Brosselard fut remplacé par M. du Bouzet, rédacteur du *Temps*, ancien professeur de philosophie au lycée d'Alger, publiciste distingué et homme des plus honorables. A Constantine, M. Toustain du Manoir fit place à M. Lucet, ferme et conciliant, qui habitait le pays depuis longtemps et y jouissait d'une certaine popularité. Mais bientôt le gouverneur général et les préfets rencontrèrent des difficultés sérieuses, provenant des excitations de la presse, de l'effervescence d'une partie de la population et surtout de l'ingérence des conseils municipaux et des Comités de défense dans leurs attributions administratives.

Les Comités de défense étaient issus de l'idée que, par suite de la révolution, tous les pouvoirs anciens étant abolis, le droit d'initiative était ouvert à chacun des citoyens. Ils envoyèrent des délégués à Tours, chargés de presser la substitution du régime civil au régime militaire et de demander que les troupes qui se

trouvaient encore en Algérie en fussent éloignées. Ils eurent des conflits de toutes sortes avec les autorités, qu'ils accusaient de tiédeur. Le Comité d'Alger donnait le ton ; il fusionna avec le conseil municipal et ne forma plus avec lui qu'une seule et même assemblée. Son chef était Vuillermoz, ancien député et avocat. Warnier essaya de canaliser le Comité en en prenant la présidence : « Nous eûmes trois séances, dit-il ; dans la première, on me posa des conditions ; dans la seconde, on m'en posa d'autres ; enfin, dans la troisième, nous ne pûmes nous mettre d'accord sur quoi que ce soit. » Les Comités de défense se mêlèrent des affaires départementales, des affaires communales et de celles de la guerre ; sous prétexte de surveiller l'autorité militaire, ils se mirent directement en relations avec les chefs indigènes. Formés à l'improviste, ils comprenaient des gens parfois bien intentionnés, mais étaient dépourvus d'hommes spéciaux et expérimentés ; ils gênaient l'action de l'autorité civile et surtout de l'autorité militaire et contribuèrent à l'évacuation des troupes et des armes dont la conservation eût été indispensable. La presse atteignait un degré de violence inouï. Un journal regrettait que tous les généraux français ne fussent pas tombés à Metz ; Trochu était un traître, Vinoy un gredin, Thiers un infâme comédien. On osait exprimer le vœu de la séparation de l'Algérie d'avec la France, on parlait de se donner à l'Angleterre. L'Association républicaine, fondée par d'anciens transportés, était une sorte de Comité central ; affiliée à l'Internationale, elle sympathisait avec la Ligue séparatiste du Midi et avec la Commune insurrectionnelle de Paris.

ARLÈS-DUFOUR

Le général Durrieu n'avait pas l'ascendant nécessaire pour maîtriser une situation aussi difficile. Il était personnellement attaqué avec violence ; on l'accusait de préparer une restauration bonapartiste avec l'aide des Prussiens. Le 23 octobre, il fut rappelé en France et remplacé par le général Walsin-Esterhazy, commandant de la division d'Oran. C'était un choix malheureux ; le général était impopulaire à Oran, où du Bouzet avait été frappé du trouble de son esprit et de l'intempérance de son langage. On s'attendait d'ailleurs à la nomination d'un gouverneur civil ; beaucoup de noms avaient été mis en avant pour ce poste, entre

autres ceux de Glais-Bizoin, de Marc Dufraisse, de Jules Grévy, de Gent, d'Henri Didier.

A son arrivée à Alger, le général Esterhazy fut accueilli par des cris et des injures. Le lendemain, ayant voulu se rendre au café de Bordeaux, situé sur la place du Gouvernement, il fut assailli par la foule, qui se rua sur son aide de camp et lui arracha ses épaulettes ; le palais fut envahi par l'émeute, qui exigeait que le général s'embarquât immédiatement pour la France ; il résista d'abord, mais, n'ayant aucune force à sa disposition, il finit par céder ; il eut peine à atteindre la Marine au milieu d'une foule hurlante, composée en grande partie d'étrangers. Vuillermoz télégraphia à Gambetta : « Aujourd'hui, à une heure, population Alger et garde nationale, par mouvement spontané et irrésistible, ont mis fin au gouvernement militaire. »

L'irritation du Comité de défense se tourna contre le préfet Warnier ; lui aussi, en présence de l'attitude menaçante d'une partie de la population, dut donner sa démission (29 octobre). Le général Lichtlin, qui devait remplacer le général Esterhazy, ne put pas plus que lui prendre possession de ses fonctions. Il fut forcé de se réfugier à l'amirauté, sous la protection de l'amiral Fabre de La Maurelle, qui seul, dans ces tristes jours, montra beaucoup d'énergie ; il fit descendre à terre 100 matelots et deux obusiers de montagne ; cette mesure suffit à empêcher les émeutes de se renouveler. Un mouvement semblable à celui d'Alger s'était produit à Oran, où le général Saurin, chargé de l'intérim de la division, avait été forcé de se retirer pour éviter l'effusion de sang (30 octobre).

Débarrassé du gouverneur général et du préfet, le Comité-conseil d'Alger, resté seul maître du terrain, s'arrogea une véritable dictature. Il révoqua des fonctionnaires, en emprisonna plusieurs, notamment le commissaire central, le colonel de gendarmerie et le premier président. Une commission d'organisation communale fut instituée à Alger ; elle se composait de membres élus par le Conseil, auxquels devaient s'adjoindre des délégués de toute l'Algérie ; Vuillermoz s'investit lui-même des fonctions de commissaire civil extraordinaire par intérim (8 novembre). Un appel fut fait aux Comités de défense des autres villes de l'Algérie pour les engager à approuver ces mesures révolutionnaires et à s'y associer. Beaucoup de Comités et plusieurs municipalités donnèrent leur adhésion, mais d'autres résistèrent énergiquement, notamment Constantine, sous l'impulsion de M. Lucet et Bône, sous celle du sous-préfet M. Lambert. Le gouvernement de Tours maintint ses prérogatives et le mouvement communiste avorta.

L'affolement, la désorganisation générale constituaient peut-être des circonstances

atténuantes aux actes et aux paroles des comités révolutionnaires, mais ce qui est certain, c'est que ces scènes de désordre, où tombait en lambeaux le prestige de l'autorité, du commandement militaire surtout, produisirent sur les indigènes un effet lamentable. Ils voyaient partout l'insulte et la menace prodiguées aux officiers français auxquels ils étaient habitués à obéir. *Khelass-el-hakouma*, il n'y a plus d'autorité, disaient-ils. Dans les campagnes, les tribus s'armaient, les impôts commençaient à rentrer difficilement, on mettait le bétail à l'abri dans les montagnes. Bientôt, à l'imitation des grandes villes françaises, les indigènes formèrent des *chertiya* ou conventions pour surveiller leurs caïds.

**Les décrets d'octobre 1870**

Pendant ce temps, le gouvernement de Tours ou plutôt l'un de ses membres, M. Crémieux, élaborait de nombreux décrets destinés à réorganiser et à transformer l'Algérie. M. Crémieux avait fait plusieurs voyages en Algérie ; il y avait plaidé et même gagné plusieurs procès ; il croyait très bien connaître le pays. Ce qui est incontestable, c'est son dévouement ardent, passionné aux intérêts algériens et les intentions excellentes dont il était animé. Ses collègues, assaillis de préoccupations de toutes sortes, s'en remirent complètement à lui de tout ce qui concernait l'Algérie ; il fut le seul auteur des décrets d'octobre et en revendiqua d'ailleurs l'entière responsabilité. Il ne consulta personne, à ce qu'il semble, et ne prit même pas l'avis des préfets. Il donna audience à une délégation algérienne, mais ne tint pas grand compte des observations qu'elle lui présenta. Gambetta lui écrivit pour lui demander de se hâter : « Mon cher maître, lui disait-il, je vous prie de faire insérer immédiatement au *Moniteur* les décrets relatifs à l'Algérie. Il est impossible de prolonger plus longtemps l'attente des délégués de l'Algérie. »

Le programme de Crémieux était fort simple, du moins en apparence et tenait en peu de mots. « Détruire le détestable régime militaire, fléau de notre riche colonie et y substituer le gouvernement civil, assimiler en un mot complètement l'Algérie à la France, » tel était le but qu'il se proposait. Pendant les cinq mois qu'il fut au pouvoir, il ne prit pas moins de cinquante-huit décrets concernant toutes les branches de l'administration algérienne ; quelques-uns de ces décrets ne furent d'ailleurs jamais appliqués, d'autres furent rapidement abrogés.

Le décret du 24 octobre 1870 bouleversa tout ce qui touchait au gouvernement de l'Algérie. Le gouverneur, le sous-gouverneur, le secrétaire général, le conseil supérieur, le conseil de gouvernement furent supprimés : « L'Algérie, disait le décret, renferme 3 départements, ce qui établit 92 départements dans la Répu-

blique française. » Ces départements étaient administrés par des préfets, sous les ordres desquels étaient placés les généraux de brigade, revanche un peu puérile du décret de 1864. Au gouvernement militaire fut substitué le gouvernement civil ; le fonctionnaire centralisant à Alger le gouvernement et l'administration reçut le titre de gouverneur général civil des trois départements de l'Algérie. Le général commandant les armées de terre et de mer ne conserva d'autorité que sur le territoire militaire. A côté du gouverneur étaient placés un Comité consultatif et un Conseil supérieur de gouvernement. La représentation parlementaire était rétablie. Le principe général dont on s'était inspiré était l'assimilation complète de l'Algérie à la France, assimilation poussée jusqu'à l'extrême, jusqu'à l'absurde. On s'engageait ainsi dans une voie entièrement différente de celle de l'autonomie partielle et de la décentralisation administrative qu'avait préconisées la Commission Armand Béhic. Ces mesures, comme le fit remarquer M. Crémieux, étaient d'ailleurs conformes aux vœux maintes fois exprimés par les Algériens, mais eux-mêmes devaient par la suite en ressentir tous les inconvénients.

Un autre décret, également daté du 24 octobre, avait pour objet la naturalisation en masse et sans condition des Israélites indigènes. Un projet de loi dans ce sens avait été présenté au Conseil d'État dans les derniers temps de l'Empire ; Émile Ollivier, répondant à une question de Crémieux, avait déclaré que le gouvervement était parfaitement résolu à effectuer cette naturalisation. Crémieux, « tout à la joie, une des plus grandes de sa vie, de donner à 30 000 de ses coreligionnaires le titre de citoyen français », n'hésita pas un instant, et, sans avoir consulté ni les autorités civiles et militaires de l'Algérie, ni le consistoire israélite, prit la mesure qui lui tenait si fort à cœur. D'autres décrets étaient relatifs à l'institution du jury, à l'exercice de la profession d'avocat et à une foule d'autres objets.

Ces décrets étaient à tout le moins inopportuns. La situation de l'Algérie commandait les plus grands ménagements vis-à-vis des musulmans. Ils connaissaient nos malheurs, ils savaient que la plus grande partie des défenseurs de la colonie avait dû partir pour entrer en ligne contre les Prussiens et que le reste se préparait à les suivre. Le décret Crémieux ne fut pas, ainsi qu'on l'a prétendu, le motif déterminant de l'insurrection indigène de 1871, mais il servit de thème aux agitateurs. On déclara aux musulmans que c'était un Juif qui gouvernait désormais la France et l'Algérie, que le régime civil était imposé par un Juif et qu'ils seraient désormais justiciables de jurés juifs.

M. Crémieux était très fier de son œuvre : « Aujourd'hui, disait-il, nos décrets ont assimilé l'Algérie à la France à ce point que tout le territoire de l'Algérie forme

trois départements dans nos départements, au sein desquels nos décrets les ont placés à leur rang alphabétique ; les bureaux arabes sont sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, les sièges des divisions militaires sont séparés du siège des préfectures occupant les chefs-lieux. Les dénominations mêmes sont toutes changées : plus de cercles, des districts ; plus de commandants supérieurs, des administrateurs ; 33 000 Israélites proclamés Français ; l'introduction des lois sur le jury ; les Cours d'assises établies comme sur le continent à quatre sessions par année dans chaque département... Voilà en résumé l'œuvre de la délégation de Tours et de Bordeaux en ce qui concerne l'Algérie ; j'ose demander si elle n'a pas grandement rempli son devoir. » — « Ce n'est pas, répondait M. de La Sicotière, de n'avoir pas assez grandement rempli son devoir que l'on fait reproche à M. Crémieux : ce serait plutôt d'en avoir élargi les limites au delà du nécessaire. »

ADOLPHE CRÉMIEUX

Dans les circonstances où on se trouvait, l'organisation de l'Algérie telle que l'avait conçue M. Crémieux ne pouvait évidemment entrer en vigueur ; les décrets d'octobre furent mal accueillis en Algérie et ne firent qu'ajouter aux embarras de la situation. Un gouverneur civil, M. Henri Didier, fut nommé ; mais il était bloqué dans Paris et ne pouvait s'embarquer ; sa nomination ne fut pas prise au sérieux. M. du Bouzet, nommé commissaire extraordinaire, fut provisoirement chargé des fonctions de gouverneur civil (17 novembre) ; quelles que fussent ses qualités, il n'était pas, comme homme de gouvernement, à la hauteur des circonstances exceptionnellement difficiles dans lesquelles on se trouvait.

En novembre, il y eut dans plusieurs villes et notamment à Constantine une émotion des plus vives. Lors des capitulations de Metz et de Sedan, certains officiers avaient pris l'engagement de ne pas servir contre la Prusse pendant la guerre et obtenu à ce prix la permission de rentrer dans leurs foyers, tandis que d'autres avaient préféré partager comme prisonniers le sort de leurs soldats. Le Conseil d'enquête sur les capitulations blâma les chefs qui avaient accepté pour leurs offi-

ciers ces conditions contraires aux règlements militaires ; il y avait néanmoins parmi ces derniers des hommes de cœur et de courage, enveloppés dans un concours funeste de circonstances. Le gouvernement chercha à les employer en Algérie, pour rendre ainsi disponibles les officiers dont ils prendraient la place. Mais cette mesure rencontra une vive opposition. Il y eut des manifestations publiques ; les fonctionnaires résistèrent aux injonctions du gouvernement ; des avanies de toutes sortes furent prodiguées aux officiers capitulés, dont une partie seulement purent prendre possession de leurs postes ; à Constantine et à Philippeville, ils furent définitivement repoussés.

Un des décrets du 24 octobre était venu mettre le comble aux humiliations de l'armée, attaquée de tous côtés, en décidant que les officiers dans le commandement desquels aurait éclaté une insurrection seraient traduits devant un conseil de guerre. Ce décret était destiné, d'après les termes mêmes de la lettre d'envoi, à mettre fin à la politique antinationale des bureaux arabes ; il provoqua une épidémie de démissions. Le général Lallemand, qui avait été nommé au commandement supérieur des forces de terre et de mer et avait pris possession de ses fonctions le 10 novembre, protesta énergiquement auprès de M. Crémieux. Lui-même avait été officier de bureau arabe : « Chanzy, Ducrot et Vinoy, écrivait-il, ont exercé ces fonctions et il y a parmi les chefs actuels beaucoup de nobles cœurs qui battent à l'unisson des leurs. » Le général Lallemand fit appel au dévouement des officiers pour reprendre leur démission : « Lorsqu'il sera possible, disait-il, de remplacer par une administration civile l'administration militaire, nous nous effacerons avec joie, nous nous retirerons avec la ferme conviction d'avoir accompli une mission utile à la France. Mais, tant qu'il ne sera pas possible d'organiser un autre rouage administratif, nous devons rester sur la brèche, exposés aux reproches immérités et à l'animadversion des gens ignorant le pays et les difficultés qu'il présente. Se retirer en ce moment, ce serait commettre une mauvaise action et compromettre la chose publique. »

Un autre décret du 24 décembre enlevait « immédiatement » à l'administration militaire le territoire des tribus contiguës aux territoires civils déjà existants : mesure bien anodine en apparence et qui fut plus tard réalisée sans inconvénients. Cependant, de tous les décrets du gouvernement de la défense nationale, c'est celui qui eut pour l'Algérie les conséquences les plus funestes, parce qu'il supprimait en fait la police judiciaire dans les trois quarts des territoires indigènes de la province de Constantine, qui échappaient ainsi à toute surveillance.

Du Bouzet ne tarda pas à entrer en conflit avec Vuillermoz et avec le conseil

DANSEUSE OULED-NAÏL

D'après une peinture inédite d'E. Dinet.

Communiqué par Madame Georges Devèche-Bouveret.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

municipal d'Alger. Le palais du gouvernement fut de nouveau envahi, et on voulut se débarrasser de Du Bouzet comme on l'avait fait d'Esterhazy. Il fut finalement révoqué, s'étant trouvé en désaccord avec Crémieux sur la manière dont les Israélites seraient inscrits sur les listes électorales ; il était en réalité sacrifié à la Commune révolutionnaire d'Alger (8 février 1871). M. Lambert, préfet d'Oran, qui le remplaça, leva l'état de siège établi par son prédécesseur, mais ne tarda pas lui aussi à avoir des difficultés avec le conseil d'Alger. Il fut révoqué à son tour et remplacé par l'amiral de Gueydon (29 mars), avec M. Tassin comme directeur des affaires civiles ; le général Lallemand demeura commandant militaire. Il y eut de nouvelles protestations violentes et menaçantes des éléments révolutionnaires, qui prétendirent voir dans la nomination de l'amiral de Gueydon une restauration du régime militaire. Le nouveau gouverneur prit néanmoins possession de son poste le 10 avril. Les agitateurs avaient acheté des sifflets pour son arrivée, mais n'osèrent pas s'en servir. L'amiral fit débarquer 30 matelots de l'escadre avec leurs armes et leurs hamacs, et les installa dans son palais pour se couvrir contre toute surprise analogue à celles dont avaient été victimes plusieurs de ses prédécesseurs. C'était sa seule force, elle suffit à le faire respecter. Une seule fois, une députation se présenta au palais ; l'amiral descendit immédiatement dans la cour intérieure : « Messieurs, me voici, que me voulez-vous ? Est-ce l'état de siège ? — Non, non, » répondit la députation, et elle se retira sans insister.

La période de troubles qui avait commencé en septembre 1870 prit donc fin en avril 1871 avec l'arrivée de l'amiral de Gueydon. Mais à ce moment, depuis le mois de janvier, l'Algérie était en proie à une très grave insurrection indigène, qui réunissait pour la première fois contre nous les Arabes et les Kabyles, les chefs de l'ancienne aristocratie et ceux des confréries religieuses. Si elle avait éclaté plus tôt, elle nous eût obligés à reconquérir le pays tout entier.

## II

**L'INSURRECTION DE 1871**

L'insurrection algérienne de 1871 ne fut ni la révolte de l'opprimé contre l'oppresseur, ni la revendication d'une nationalité inexistante, ni une guerre de religion, ni une guerre de race. Elle fut la conséquence de nos luttes politiques et des malheurs de la patrie, dont l'Algérie comme toujours subit le contre-coup. Il n'est pas bon qu'une population conquise voie l'anarchie dans le camp du vainqueur. Le discrédit de l'autorité militaire, l'im-

puissance de l'autorité civile contre les désordres de la rue, avaient révélé le secret de notre faiblesse à ce peuple qui a la superstition de la force. Les causes de l'insurrection furent multiples, comme l'indiqua plus tard l'amiral de Gueydon dans sa déposition : « Une réaction bruyante contre les condescendances du système impérial envers le peuple indigène et surtout contre les privilèges et l'autorité des chefs arabes ; en même temps, une mesure qui blessa profondément tous les cœurs musulmans, la naturalisation des Israélites ; le spectacle dans nos villes d'autorités françaises méconnues, insultées, arrêtées même ; l'injure et la menace partout prodiguées, plus spécialement aux officiers préposés au maintien de notre domination en pays arabe ; le départ pour la France de toutes les garnisons ; les récits apportés dans chaque tribu par les tirailleurs algériens échappés à nos désastres ; enfin, comme dernière manifestation de notre prétendue impuissance, l'insurrection de Paris, telles sont les causes qui, en surexcitant au plus haut degré les espérances, ont fait l'insurrection de 1871. »

Les inquiétudes des chefs indigènes étaient suivies et entretenues par les Allemands, qui, dès le mois de juillet, se préoccupèrent de nous créer des difficultés en Algérie ; ils envoyèrent sur le littoral de la Méditerranée des espions et des émissaires ; quelques tentatives assez maladroitement combinées avec des aventuriers indigènes n'aboutirent à rien de sérieux ; un agent parlant l'arabe, qui était probablement l'explorateur Gérard Rohlfs, fut signalé à la zaouïa de Nefta en Tunisie. Le fils aîné d'Abd-el-Kader, Mahi-ed-Din, y vint également, noua des intrigues avec un ancien bachagha des Larbâ, Naceur-ben-Chohra, et répandit des appels aux chefs et aux populations. Abd-el-Kader désavoua son fils, mais celui-ci resta à Nefta, s'avança jusqu'à Négrine et annonça son intention de marcher sur Tébessa.

L'insurrection consista en une série de mouvements simultanés sans lien entre eux. Il y eut plusieurs foyers d'incendie, presque tous dans la province de Constantine ou dans son voisinage ; la province d'Oran ne prit pas part à l'agitation, apparemment parce qu'elle avait donné tout son effort avec Abd-el-Kader ; les *djouad*, les chefs militaires, y étaient d'ailleurs moins influents que les *cheurfas* et les marabouts. Dans la province de Constantine, au contraire, les influences féodales étaient plus puissantes et nous les avions ménagées davantage ; elles se sentaient menacées par nos mesures imprudentes et nos déclamations maladroites. D'autre part, les massifs montagneux, si difficiles d'accès, situés à l'est d'Alger, renferment des confédérations berbères composées de guerriers nombreux et redoutables.

Le 18 janvier 1871, le ministère de la Guerre avait donné l'ordre au général

Lallemand d'organiser sans délai un régiment de spahis et de l'embarquer pour la France. Les spahis de Bou-Hadjar, du Tarf et d'Aïn-Guettar refusèrent formellement d'obéir à cet ordre. Ceux d'Aïn-Guettar désertèrent, pillèrent et assassinèrent dans les environs de Souk-Ahras, puis attaquèrent la ville, qui fut délivrée par une colonne venue de Bône. Ce foyer éteint, un autre se ralluma à El-Milia ; sans mot d'ordre, sans cause connue, les Kabyles vinrent assiéger le bordj. Un troisième foyer parut à Tébessa ; les Ouled-Khalifa enlevèrent les troupeaux d'un colon, tirèrent des coups de feu sur le commandant supérieur, pillèrent les environs de Tébessa et cernèrent la ville.

MOKRANI

Le mouvement allait devenir beaucoup plus sérieux avec la révolte de Mokrani. L'insurrection avait désormais un chef, se personnifiait dans un homme. Les indigènes aujourd'hui encore appellent l'année 1871 l'année de Mokrani, *âm Mokrani*.

Bien qu'une tradition sans aucun fondement les rattache aux Montmorency et qu'une autre tradition, qui n'a sans doute pas beaucoup plus de valeur, les fasse descendre de Fathma, fille du Prophète, les Ouled-Mokrani étaient en réalité une famille kabyle installée au quinzième siècle à la Kalaâ des Beni-Abbès ; ils s'étaient constitué une sorte de principauté qui s'étendait de l'Oued-Sahel au Hodna. Au dix-huitième siècle, ils étaient partagés en deux sofs, entre lesquels les Turcs entretenaient soigneusement les divisions. En 1838, Ahmed-el-Mokrani nous avait fait des offres de service ; il était devenu un des grands feudataires indigènes créés par Valée dans la province de Constantine et c'est grâce à son concours que l'expédition des Portes-de-Fer avait pu s'effectuer sans encombre en 1839. Il avait vu sa situation diminuée par l'ordonnance du 15 avril 1845 et ce grand vassal était devenu un grand fonctionnaire, officiellement placé sous les ordres du commandant supérieur ; il en avait conçu quelque mauvaise humeur. A sa mort, le khalifalik fut supprimé et son fils Mohammed-Mokrani fut nommé bachagha ; peu à peu, on réduisit ses pouvoirs, ses cavaliers, sa part d'impôt, on supprima les *touiza* ou redevances féodales. Napoléon III avait comblé d'honneurs et de décorations les

MOKRANI

chefs indigènes. Cependant, par la force des choses, la noblesse féodale s'était peu à peu transformée en une sorte de noblesse de cour et avait perdu avec sa fortune la plupart de ses privilèges. A la suite de l'ordre du jour du 9 mars 1871 condamnant le régime militaire, la démission de Mac-Mahon avait été suivie de celle de Mokrani, qui ne fut pas acceptée.

Survint la guerre franco-allemande. Mokrani, à l'époque de la famine de 1868, avait emprunté 350 000 francs pour venir en aide aux indigènes de la région ; le gouverneur général lui avait garanti que ces avances lui seraient remboursées, mais cette promesse n'avait pas été tenue. En 1870, la Banque de l'Algérie et la Société Algérienne ayant resserré leur crédit, Mokrani dut consentir une hypothèque générale sur ses biens. Cependant sa situation financière n'était pas obérée d'une manière assez inquiétante pour le pousser à la révolte. Mais le gouvernement civil était l'effroi du bachagha ; ce qu'il voyait, ce qu'il entendait, ce qu'il lisait dans les journaux n'était pas de nature à modifier ses sentiments. Le décret du 24 octobre naturalisant les Israélites ajouta à son amertume : « Je consens, disait-il, à obéir à un soldat, je n'obéirai jamais à un Juif ni à un marchand. » La situation se tendait de plus en plus. On s'efforça de calmer Mokrani sans y parvenir : « Les Français, disait-il, sont bien ingrats et injustes envers ma famille ; ils veulent me jeter dans l'insurrection. » Il renouvela sa démission. Le 14 mars, à la Medjana, un conseil de famille fut tenu dans lequel on décida une manifestation armée pour obliger le gouvernement français à compter avec les grands chefs. Le bachagha ne voulait ni massacres ni pillages ; il se proposait de bloquer et d'isoler les villes, d'où les Français ne pourraient plus sortir, afin de les contraindre à acheter par des concessions l'alliance des grandes familles : « Je me bats, disait Mokrani, contre les civils, non contre la France ni pour la guerre sainte. »

Le 16 mars 1871, 6 000 indigènes vinrent assiéger Bordj-bou-Arreridj, qui fut pillée et incendiée ; la petite garnison retirée dans le fort fut délivrée par une colonne de secours. En même temps, Ahmed-Bou-Mezrag, frère du bachagha, attaquait les caravansérails de l'Ouennougha.

**LA GUERRE SAINTE**

Cependant Mokrani restait isolé avec quelques-uns de ses parents et ne réussissait à rallier à sa cause aucun des membres marquants de cette aristocratie indigène dont il s'était constitué le champion. Il lui fallait donc chercher des alliés ailleurs ; à défaut de la ligue des seigneurs, il rechercha et obtint le concours de la confrérie religieuse des Rahmaniya, très

influente en Kabylie et déchaîna ainsi contre nous la plus formidable des insurrections qui ait eu lieu depuis l'occupation française. Le chef des Rahmaniya, le vieux Cheikh-el-Haddad, qui résidait à Seddouk près d'Akbou, sage et prudent,

L'INSURRECTION DE 1871

détestait les *djouad* et était hostile à la guerre ; mais, très âgé et de volonté débile, il céda aux instances de son fils Si-Aziz, et le 8 avril, il proclama la guerre sainte. Il y eut un immense enthousiasme, qui donna en quelques jours 100 000 soldats au bachagha et jeta dans l'insurrection toutes les tribus d'Alger à Collo. Il fallut

neuf mois et plus de vingt colonnes pour en venir à bout. En quinze jours, le pillage, l'incendie et le meurtre furent partout ; Bougie, Fort-National, Dellys, Tizi-Ouzou, Dra-el-Mizan, Batna furent assiégées ou bloquées. L'insurrection gagna la Mitidja et s'avança jusqu'à l'Alma. A Palestro, 31 colons furent massacrés, 42 autres furent faits prisonniers ; la colonne Fourchault, constituée à la hâte avec

COMBAT DE TIZI-OUZOU (d'après un dessin du *Monde illustré*).

des mobiles et des francs-tireurs, arriva trop tard et ne trouva plus dans le malheureux village que des ruines et des cadavres ; elle réussit cependant à fermer aux insurgés la Mitidja et la route d'Alger.

Trois colonnes furent formées sous le commandement des généraux Lallemand, Cérez et Saussier. La supériorité de notre armement, l'emploi de l'artillerie, l'expérience d'officiers rompus à la guerre d'Afrique nous permirent de triompher des rebelles dans toutes les rencontres. Au combat de l'Oued-Soufflat, entre Dra-el-Mizan et Bouïra, auquel participèrent 8 000 indigènes, le bachagha fut tué d'une balle qui le frappa entre les deux yeux pendant qu'il faisait sa prière ; il tomba prosterné, le front touchant le sol. Sa mort ne modifia pas la

situation ; son frère Bou-Mezrag, moins intelligent mais plus passionné que lui, lui succéda ; la direction appartint désormais aux exaltés qui voulaient prolonger les hostilités. Cependant nos moyens d'action s'organisaient et des renforts arrivaient de France.

Le point important était de débloquer les principales places de la Kabylie du Djurjura ; le centre du pays insurgé une fois dompté, le reste suivrait. La colonne Lallemand délivra Tizi-Ouzou, Dellys et opéra sa jonction avec la colonne Cérez. Toutes deux débloquèrent Fort-National, puis le général Cérez châtia les Beni-Abbès, pendant que le général Lallemand allait punir Msila et Bou-Saada. Dans la Kabylie des Babors, la colonne Saussier enserrait les rebelles. De tous côtés, les notables se séparaient des insurgés et venaient au camp faire leur soumission. Enfin, le 13 juillet, Cheikh-el-Haddad, porté sur une civière et suivi d'une longue file de khouans sans armes, vint faire sa soumission avec ses deux fils. Le spectacle fut émouvant ; l'âge du vieux cheikh, ses malheurs, sa figure émaciée par toute une vie d'ascétisme et de réclusion, la dignité de son attitude frappèrent les plus sceptiques et les plus indifférents : « Je suis comme un mort entre vos mains », dit-il au général Saussier.

**LA FIN DE L'INSURRECTION** Après la soumission de Cheikh-el-Haddad, la guerre sainte était finie. Il y eut encore un petit mouvement insurrectionnel chez les Beni-Menaceur, qui assiégèrent Cherchel, pillèrent Zurich, Vesoul-Benian et Hammam-Rirha ; ce mouvement fut bientôt étouffé. De juillet à septembre, on eut encore plusieurs combats à livrer dans la Kabylie des Babors. Bou-Mezrag se réfugia chez les Maadid, où il fut défait par le général Saussier. Les Ouled-Mokrani parvinrent à échapper à nos colonnes et trouvèrent des alliés parmi les tribus du Sud, notamment le bandit Bouchoucha, qui avait été maître de Touggourt pendant quelques jours et avait fait massacrer la faible garnison de tirailleurs installée dans cette place. Le général Delacroix, avec une petite colonne, poursuivit les rebelles jusqu'au delà d'Ouargla. Bou-Mezrag, qui était resté six jours sans boire ni manger, fut ramassé évanoui et sa capture enleva à l'insurrection son dernier drapeau. La cause de l'aristocratie indigène était à jamais perdue.

L'insurrection, qui avait débuté le 16 mars 1871 à la Medjana par la révolte du bachagha, se termina le 20 janvier 1872 par l'arrestation de Bou-Mezrag. Bien qu'un tiers seulement de l'Algérie eût participé au mouvement, il y avait eu 800 000 insurgés, fournissant 200 000 combattants. L'effectif de nos troupes avait

été porté à 86 000 hommes, comme au temps des guerres contre Abd-el-Kader ; elles avaient livré 340 combats. Les pertes avaient été faibles : 2 686 morts, dont la moitié avait succombé aux maladies ou à la fatigue.

La répression fut très dure, parfois hors de proportion avec les culpabilités et ne s'inspira pas toujours suffisamment des conditions du milieu indigène. On infligea aux rebelles une amende de guerre de 36 millions et demi, on séquestra 446 000 hectares de terres, estimés 18 millions et demi. Les insurgés, après un procès qui dura deux ans, furent jugés par la Cour d'assises, qui prononça des acquittements scandaleux et des condamnations non moins regrettables. Comme le disait M. Lucet, l'insurrection ne constituait pas une série de crimes de droit commun : c'était un fait politique. Cheikh-el-Haddad mourut en prison à Constantine ; Bou-Mezrag, condamné à mort, fut déporté en Nouvelle-Calédonie. La clémence du Président de la République ou la sagesse du gouverneur général accordèrent un certain nombre de grâces et de commutations de peines. La lutte avait ravivé bien des haines. Des actes tels que le massacre de Palestro ne s'oublient pas du jour au lendemain. Quoiqu'elle s'explique par des circonstances tout à fait exceptionnelles, cette insurrection, survenant si longtemps après la conquête proprement dite, apporta dans les relations entre colons et indigènes une animosité et une défiance qui ne s'effacèrent que très lentement.

## III

**L'ALGÉRIE DE 1871 A 1873. L'AMIRAL DE GUEYDON** — Les désastres de la guerre, en Algérie comme en France, furent réparés avec une admirable énergie. Le décret du 24 octobre 1870 fut abrogé et le décret du 29 mars 1871 restaura au profit de l'amiral de Gueydon, nommé gouverneur général civil, les pouvoirs du chef de la colonie tels qu'ils existaient depuis 1860 ; les principales différences consistaient en ce qu'il dépendait du ministre de l'Intérieur et non plus du ministre de la Guerre et avait sous ses ordres le général commandant les forces de terre et de mer.

L'amiral de Gueydon fut choisi par M. Thiers sur les indications de l'amiral Pothuau. Né à Granville en 1809, il appartenait à une famille de marins ; il avait été gouverneur de la Martinique de 1853 à 1856 et avait montré dans ces fonctions de remarquables qualités administratives. « L'amiral, écrit un de ses contemporains, est de taille moyenne et le plus souvent marche les mains dans ses poches, tran-

quille, abandonné. La tête est alors légèrement baissée. C'est qu'en se promenant, il travaille. Mais se met-il à causer le soir dans son salon, la tête se relève, toute la physionomie s'éclaire. Le geste est prompt et d'une soudaine éloquence, le visage d'une rare expression. Le front, large, bombé, s'avance en saillie. Des cheveux longs, bouclés, gris et châtains, retombent tout autour. Très enfoncés sous l'arcade sourcilière, les yeux petits, très vifs, pétillent d'intelligence et de malice. La bouche sourit avec une bonhomie et une naïveté narquoises. Ce marin est un diplomate et s'est révélé aussi expert et aussi serré qu'un homme d'affaires. » Esprit large et caractère énergique, Gueydon fut un des meilleurs gouverneurs qu'ait eus l'Algérie et un de ceux qui ont laissé les meilleurs souvenirs.

L'amiral de Gueydon fut d'abord assez mal accueilli. On le considérait comme le représentant de la réaction versaillaise ; on déplorait l'incapacité probable d'un gouverneur que sa qualité de marin semblait devoir rendre impropre aux affaires civiles. Ces préventions s'effacèrent vite. L'installation du gouvernement général civil, même avec un titulaire militaire, n'alla pas sans heurts. D'abord, l'amiral voulut ressaisir le commandement des forces de terre et de mer, qui lui avait été enlevé ; il rencontra des résistances à Paris au ministère de la Guerre. Il eut aussi des difficultés avec les députés de l'Algérie, qui étaient alors MM. Alexis Lambert, Jacques, Vuillermoz, Lucet, Warnier et Colas ; avec les conseils municipaux, en particulier avec celui d'Alger. Il fut soutenu par M. Tassin, son directeur des affaires civiles, par M. Fournier, directeur de l'Algérie au ministère de l'Intérieur, surtout par M. Thiers, qui lui offrit même un ministère de l'Algérie. L'amiral refusa : « Monsieur le Président, dit-il, vous êtes un opiniâtre, mais je suis un entêté. Nous ne siégerions pas une demi-heure en face l'un de l'autre sans nous jeter les encriers à la tête. Croyez-moi, laissons la Méditerranée entre nous. » Et il écrivait à M. Fournier : « Un ministère à Paris, un commandant en chef de corps d'armée à Alger, ce serait la mort de ce pays. Avant six mois, le ministère disparaîtrait et une fois encore l'Algérie serait occupée militairement. Nous touchons au but, de grâce ne changeons rien. »

L'amiral de Gueydon déclarait ne pas croire à la possibilité de l'assimilation des indigènes : « L'élément français, disait-il, doit être l'élément dominant, c'est à lui seul qu'appartient la direction de l'administration du pays. Ni l'élément indigène, arabe ou israélite, ni l'élément étranger ne peuvent prétendre à une influence ou à une part quelconque dans la direction politique ou administrative du pays ; la naturalisation doit être la seule voie ouverte aux résidents non-français pour exercer les droits de citoyens. » Il affirma dès le début sa volonté énergique d'adminis-

trer *civilement*, en s'appuyant sans réserve sur la population civile. Le décret du 7 octobre 1871 reconstitua le Conseil supérieur de l'Algérie ; les généraux et les préfets n'y figuraient plus et les colons y étaient en majorité.

L'amiral prépara un projet de loi organique (26 décembre 1871) sur l'organisation municipale, départementale et coloniale ; ce projet, qui résume ses idées personnelles en matière d'administration coloniale, dénotait une réelle connaissance des besoins de l'Algérie en même temps qu'un grand sens pratique et beaucoup de largeur de vues. Il prévoyait un Conseil supérieur composé pour un tiers de membres élus par les conseils généraux, pour un tiers de membres élus par les conseils municipaux, pour un tiers de fonctionnaires. Reprenant le projet d'Armand Béhic, il réclamait pour l'Algérie un budget spécial. Il se déclarait partisan d'une extension des attributions des assemblées départementales. Il voulait aussi diviser l'Algérie en cinq départements : ceux de la Seybouse, chef-lieu Bône ; du Rummel, chef-lieu Constantine ; du Djurjura, chef-lieu Tizi-Ouzou ; du Chélif, chef-lieu Orléansville ; de l'Habra, chef-lieu Oran. Mais l'amiral n'eut guère le temps de mettre ses idées en pratique ; à la chute de M. Thiers, il le suivit dans sa retraite et son administration prit fin dès le mois de juin 1873. « Le malheur de l'Algérie, disait Thiers à ce propos, c'est qu'on n'y laisse jamais ceux qui ont eu le temps de l'apprendre et l'intelligence de la comprendre. »

L'AMIRAL DE GUEYDON

**LA REPRISE DE LA COLONISATION**

L'œuvre de la colonisation fut reprise avec beaucoup d'activité à partir de 1871 : « Après la colonisation d'occupation, œuvre de la monarchie de Juillet, après la colonisation économique où s'était cantonné l'Empire, voici venir, dit M. de Peyerimhoff, la phase moderne, celle du peuplement national. Du deuil des provinces perdues naît

le rêve d'en reconstituer de plus vastes au delà de la Méditerranée. » L'esprit public, préoccupé jusque-là surtout de la mise en valeur du sol, prend plus clairement conscience de l'avenir du peuple qui doit garder en Algérie le dépôt de nos destinées. La colonisation ne sera plus cosmopolite, elle ne fera appel qu'aux Français ; Français d'hier et Français d'aujourd'hui, Français de la métropole et Français d'Algérie, elle se donne pour but principal d'en accroître le nombre et d'en rendre définitive l'installation.

« Il n'est, disait l'amiral de Gueydon, qu'un seul moyen d'attirer en grand nombre les immigrants : ce n'est pas de faire bruyamment appel à l'immigration, c'est de faire voir le spectacle d'une colonie prospère. Or, la terre est féconde en Algérie ; aucune ressource pour ainsi dire n'y fera défaut à l'esprit d'entreprise ; je m'attache à la doter d'administrations régulières, à y développer les institutions libres ; y vienne donc qui veut et que chacun puisse y travailler, commercer, cultiver, spéculer comme il l'entend... Il est indispensable que les acquéreurs de terres trouvent à leur portée des centres de résistance, de protection ou d'approvisionnement, des villages en un mot, qui forment comme un cadre à la colonisation libre, au libre marché de la propriété indigène. La création de ces villages, destinés à constituer le mobile économique sans lequel aucune entreprise agricole ou industrielle ne naît viable, tel est le seul rôle direct qui appartienne à l'administration dans l'œuvre générale de la colonisation. » Dès son arrivée dans le pays, l'amiral plaça la colonisation au premier rang de ses préoccupations ; c'est lui qui a ouvert résolument la voie nouvelle où elle s'est alors engagée. Lorsqu'on voulait lui plaire, on l'appelait « l'amiral Bugeaud ». C'est qu'en effet, à ses grandes qualités de soldat, il joignait l'esprit de gouvernement, le bon sens rare, l'initiative, l'instinct patriotique du vieux maréchal qui fut le père de l'Algérie française.

La politique du Second Empire avait abouti à ce résultat qu'en 1871 il ne restait presque plus de terres domaniales dans les régions accessibles au peuplement européen, le sénatus-consulte de 1863 ayant déclaré les tribus propriétaires de tout le territoire qu'elles occupaient et le domaine ayant été dilapidé en grandes concessions. A la suite de l'insurrection, la contribution de guerre, le séquestre imposé aux tribus révoltées fournirent à la fois à l'État des ressources pécuniaires et des terres. La contribution de guerre fut employée à indemniser les colons ; pour qu'ils ne fussent pas tentés de quitter l'Algérie après avoir réalisé leur avoir, Gueydon exigea que les indemnités immobilières fussent employées exclusivement, sous la surveillance de l'administration, à la reconstruction des immeubles détruits.

« Toutes les fermes, écrivait-il quelques mois après, tous les bâtiments, même ceux appartenant à des colons tués par les insurgés, sont relevés et habités. Presque tous les villages ont augmenté d'importance et l'adjonction à leur ancienne population de familles d'émigrants achève de leur donner la solidité qui leur manquait. Tel de ces villages, Palestro par exemple, a presque triplé sa population depuis un an. Partout les travaux considérables auxquels a donné lieu l'emploi des indemnités ont fait renaître la prospérité. » Quant à l'application du séquestre, œuvre capitale du gouvernement de l'amiral de Gueydon, elle permit d'ajouter environ 500 000 hectares aux 200 000 hectares que possédait encore le domaine. Le gouverneur déclarait sans ambages : « Les biens séquestrés sur les tribus rebelles forment le plus clair de nos ressources pour la création de nouveaux villages ; par le séquestre, l'État se procure immédiatement les ressources territoriales dont il a besoin pour la colonisation. » Ainsi reprend l'œuvre si longtemps abandonnée de la colonisation agricole et du peuplement rural de l'Algérie.

LES DEUX COLONS
LE NOUVEAU L'ANCIEN
(d'après une lithographie de Maboul).

**LES ALSACIENS-LORRAINS** Avant même la nomination de l'amiral de Gueydon au poste de gouverneur général, la question de la colonisation officielle avait été posée devant l'Assemblée nationale. Dès le 4 mars 1871, sous le coup de l'émotion que provoquait la signature du traité de Francfort, des membres de l'Assemblée avaient proposé « d'attribuer 100 000 hectares des meilleures terres dont l'État disposait en Algérie aux Alsaciens et aux Lorrains habitant les territoires cédés à l'Allemagne, qui voudraient, en gardant la nationalité française, demeurer sur le sol français. » Prise en considération, cette proposition était devenue la loi du 21 juin 1871 ; une autre loi du 15 septembre et un décret

du 16 octobre 1871 précisèrent ou modifièrent quelques-unes des dispositions primitivement adoptées. Le titre Ier du décret réglait les conditions auxquelles les Alsaciens justifiant d'un capital d'au moins 5 000 francs pourraient obtenir des concessions avec propriété immédiate. Le titre II permettait d'accorder des concessions à tous les Français, Alsaciens ou non, ayant ou n'ayant pas de ressources, moyennant un loyer d'un franc par an et par hectare ; la pleine propriété n'appartiendrait au concessionnaire qu'après une résidence effective de neuf ans et la mise en culture de la concession. Pour la première fois, les étrangers étaient exclus des concessions de terres : « Nous avons à fonder, disait le rapporteur, une colonie française, non européenne. »

Des commissions furent constituées à Belfort et à Nancy pour recevoir les engagements ; elles furent assiégées de demandes, mais ces demandes sollicitaient pas d'agriculteurs aisés des pays annexés ; presque tous les Alsaciens qui demandaient des concessions étaient des ouvriers de fabrique atteints par le chômage : « Les cultivateurs, disait M. d'Haussonville, se trouvaient être de beaucoup les moins nombreux. » La plupart des demandeurs ne disposaient d'aucun capital ; en mars 1874, sur 877 familles installées dans les centres, 38 seulement remplissaient les conditions prévues au titre Ier, 839 bénéficiaient du titre II, c'est-à-dire étaient sans ressources.

Malgré la bonne volonté et les efforts de tous, malgré l'active collaboration de l'autorité militaire, en particulier du général de Galliffet, il y eut beaucoup de défectuosités et de mécomptes. La différence est grande entre le climat des pays annexés et celui de l'Algérie ; les nouveaux venus étaient très inexpérimentés ; lorsqu'ils arrivèrent, les installations destinées à les recevoir n'étaient pas achevées ; ils durent loger sous la tente ou dans des gourbis ; l'état sanitaire s'en ressentit et les maladies sévirent sur les colons. Des initiatives privées s'efforcèrent de leur venir en aide ; on leur attribua le fonds Wolowski, s'élevant à 6 millions et provenant d'une souscription pour la libération du territoire. La Société de protection des Alsaciens-Lorrains, présidée par le comte d'Haussonville, exerça une action généreuse et efficace, ainsi que M. Jean Dollfus.

Les Alsaciens furent établis surtout à l'extrémité orientale de la Mitidja, dans les vallées kabyles, dans la vallée de la Soummam, sur les plateaux de Sétif et de Constantine. Des villages furent nommés Strasbourg, Metz (Akbou), Rouffach, la Robertsau. Le premier village fondé fut Belle-Fontaine, à l'entrée de la Kabylie ; puis vinrent Bou-Khalfa, création de Jean Dollfus ; Azib-Zamoun (Haussonvillers), création de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains. Dès le mois de

décembre 1873, 33 familles sont installées à Haussonvillers « soit 135 personnes, plus une 136ème qui vient de naître. » On en était réduit au strict indispensable, bien qu'une famille eût amené un piano. On pataugeait dans une boue effroyable, « une boue à faire pleurer », disait une arrivante. Le bétail n'obéissait qu'au burnous et manifestait contre quiconque n'en portait pas. Point d'école pour les enfants, ni d'église. Cependant il y eut un arbre de Noël, un pin d'Alep qui arrivait du Jardin d'Essai, et le lendemain un jeune prêtre alsacien, ancien sous-officier, vint dire la messe dans la salle du réveillon. Camp-du-Maréchal, fondé seulement

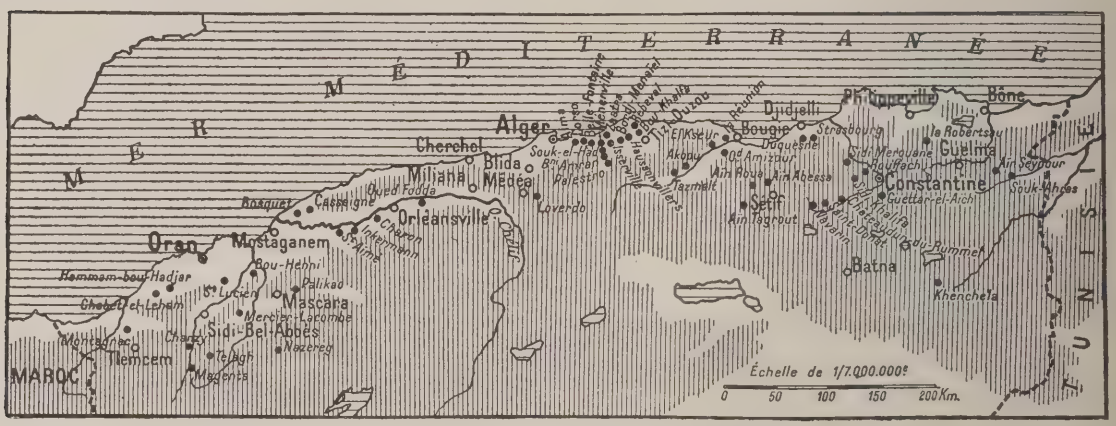


LES VILLAGES DE COLONISATION (1871-1880)

en 1879, moins improvisé, avec un meilleur recrutement, profita de l'expérience acquise ; ce fut de tous les villages alsaciens celui qui réussit le mieux.

La colonisation alsacienne-lorraine a groupé bien des efforts et entraîné de fortes dépenses. Dès son installation, l'opinion a été frappée de son médiocre succès matériel et de son peu de résistance. Il ne pouvait guère en être autrement, avec des éléments doublement dépaysés, dans une contrée inconnue et dans un métier que la plupart ne connaissaient pas. A bien des égards, la tentative de colonisation alsacienne-lorraine rappelle la tentative de 1848 avec des ouvriers parisiens. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, l'échec a été moins complet qu'on ne l'a prétendu. D'après l'enquête faite par M. de Peyerimhoff en 1899, sur 1 183 familles alsaciennes ou lorraines, 387 à cette époque avaient encore leur concession, 519 ne l'avaient plus mais étaient encore en Algérie, 277 avaient disparu ou étaient reparties. Après vingt-cinq ans, le déchet était d'un peu plus des deux tiers au point de vue de la propriété, de moins du quart au point de vue de peuplement, ce qui n'est pas un trop mauvais résultat pour quiconque connaît

les difficultés auxquelles se heurtent toujours les entreprises de ce genre. Les 5 000 Alsaciens d'Algérie n'ont pas été inutiles pour maintenir dans la France nouvelle l'équilibre français ; grâce à eux, quelque chose des aspects et des usages de l'Alsace revit sur ce sol lointain.

**Les autres contingents** L'émigration alsacienne-lorraine ne constituait pas, il s'en faut de beaucoup, l'unique source de recrutement de la colonisation officielle. Dans les quatre années 1871-1874, les plus actives de l'œuvre de peuplement, elle ne figure que pour un peu plus de 50 pour 100 dans le total des concessionnaires émigrants et elle diminue très rapidement à partir de cette date.

Les nouveaux contingents furent recrutés un peu partout, mais surtout dans les provinces méditerranéennes ; leur régime était celui du titre II du décret du 10 octobre 1871 : concession gratuite et obligation de résidence ; on les mêla d'ordinaire aux Alsaciens-Lorrains. Une question nouvelle commençait à se poser à cette époque, celle de la part à faire aux Algériens dans les concessions. De 1871 à 1874, ils en reçurent 2 835 contre 2 070 aux immigrants. Il est à la fois utile et juste de donner dans chaque village un certain nombre de concessions à des cultivateurs algériens laborieux et entendus, qui sont un excellent exemple à mettre sous les yeux des nouveaux venus. Mais par contre, ils ne renforcent pas le peuplement de la colonie ; leur installation n'est qu'un déplacement.

En deux ans, 1872 et 1873, il n'a pas été créé ou agrandi moins de 84 centres et groupes de fermes. A leur peuplement se joint, sous le régime de l'obligation de résidence, celui des derniers centres créés par le Second Empire et délaissés par les acheteurs. C'est un effort énorme qui surprend et déborde quelque peu le personnel administratif et technique. Il faut ouvrir des chemins d'accès, déterminer l'assiette des villages, assurer leur alimentation en eau potable, effectuer des travaux publics de toutes sortes. Malgré la bonne volonté générale, il arrive parfois que les travaux ne sont pas finis quand les colons arrivent. Les oscillations de la politique de l'Algérie ont trop souvent la même brusquerie que celles de son climat ; en 1872 comme en 1845 et en 1848, on avait, semble-t-il, dépassé la mesure de ce que la colonie pouvait absorber comme immigration. On s'en prit à l'amiral de Gueydon des mécomptes éprouvés. Gambetta lui rendait meilleure justice en déclarant que seules les choses faites par lui avaient duré, et un publiciste algérien convenait que le gouverneur qui avait le plus fait pour la colonie avait été précisément celui dont elle attendait le moins. Tel sera aussi le jugement de l'histoire.

**LA LOI DE 1873 SUR LA PROPRIÉTÉ INDIGÈNE**

La grave question de la législation foncière n'était toujours pas résolue. Le sénatus-consulte de 1863 s'était proposé de favoriser la colonisation et la mise en valeur de l'Algérie par la constitution de la propriété individuelle chez les indigènes. Mais, sous le Second Empire, on avait seulement délimité les tribus et les douars ; nulle part on n'avait entrepris la répartition entre les individus. Après 1871, les idées se modifièrent en cette matière comme dans toutes les autres. On aurait pu revenir au cantonnement, mais on préféra conserver le sénatus-consulte et remettre aux indigènes des titres individuels. Un texte de loi dans ce sens, précédé d'un long et remarquable rapport de M. Warnier, fut présenté à l'Assemblée nationale et adopté par elle. Cette loi, connue sous le nom de loi Warnier, cherche à atteindre la francisation de la terre musulmane et la délivrance aux indigènes après enquête de titres de propriété. On constate la propriété individuelle là où elle existe ; on la constitue dans les territoires de propriété collective par des procédures d'enquête générale s'appliquant à tout un douar ou à toute une tribu. Plus tard, une loi de 1887 compléta et améliora la loi de 1873 en conservant le même principe.

Les auteurs de ces lois croyaient de bonne foi qu'ils allaient être les bienfaiteurs des indigènes en les tirant d'un soi-disant collectivisme agraire pour les élever à la dignité de propriétaires individuels. Les résultats ne répondirent malheureusement pas à ces espérances. Nul essai législatif n'a donné lieu en Algérie à un travail aussi colossal que la loi de 1873, mais nul n'a abouti à un échec plus lamentable. Au point de vue théorique, la loi n'avait pas tenu suffisamment compte du droit musulman. Au point de vue pratique, elle manqua son but, car elle ne donna pas aux Européens la sécurité dans les transactions, ne conduisit pas les indigènes aux bienfaits de la propriété individuelle, mais en revanche les ruina par des aliénations trop faciles et des procédures extrêmement coûteuses. L'application de la loi entraînait en effet des frais énormes : 7 francs par hectare en moyenne pour des terres qui ne valaient pas plus de 20 francs. Pour achever l'exécution de la loi dans les 12 millions d'hectares du Tell, il aurait fallu cinquante ou soixante ans et autant de millions. Surtout, la délivrance des titres facilitait l'expropriation des indigènes par des spéculateurs peu scrupuleux ; jusqu'alors, l'état confus de la propriété indigène empêchait les transactions immobilières ; c'était un obstacle fâcheux pour la colonisation, mais en même temps une sécurité pour l'indigène. Avec la loi de 1873, on vit s'abattre sur les douars une nuée d'hommes d'affaires. Le plus souvent, on ne remettait pas à l'indigène des terres réellement limitées et distinctes, mais seulement un titre attestant qu'il avait droit à une fraction, dont le

dénominateur avait parfois sept ou huit chiffres, dans tel ou tel immeuble ; on lui apprenait d'autre part que ses copropriétaires et lui n'étaient plus tenus de demeurer dans l'indivision. Survenait un usurier qui offrait de lui acheter sa part idéale pour une somme souvent minime, ou qui mieux encore lui prêtait sur cette part, finissait par s'en rendre acquéreur et réclamait la licitation du tout. Bien conduite, une licitation pouvait aboutir à dévorer en frais et honoraires la valeur de tout le territoire d'une tribu. M. Franck-Chauveau a cité le cas d'une fraction de tribu, près de Mostaganem, composée de 513 indigènes vivant sur 292 hectares. Quand les opérations de constitution de la propriété furent terminées, un individu, délégué par un avocat-défenseur, acheta les droits de l'un des copropriétaires moyennant 20 francs ; il poursuivit la licitation, qui eut lieu dans l'étude de l'avocat-défenseur ; la propriété fut vendue 80 francs et les frais s'élevèrent à 11 000 francs. Les indigènes furent expropriés et le domaine acquis par un ancien clerc de l'homme d'affaires. Les indigènes sont très processifs. Ils se faisaient un titre de gloire d'avoir dans un coin de leur gourbi pour 20 ou 30 000 francs de jugements ; leurs femmes et leurs enfants grignotaient une maigre galette de sorgho sur la vieille malle disloquée qui renfermait ces précieuses liasses de papier timbré. La loi profita aux usuriers de toutes races, Européens, Juifs et musulmans, beaucoup plus qu'aux vrais colons. Au bout de quelques années de ce régime, il fallut s'arrêter et en 1890 on suspendit son application.

INDIGÈNE
REVENANT DU MARCHÉ
(d'après un dessin de Riou).

La loi de 1873 apparaît comme une manifestation de la politique d'assimilation. On voulait assimiler complètement et rapidement la propriété indigène à la propriété française, sans tenir compte de ce que les conceptions juridiques françaises s'appliquaient très mal à la terre africaine. Tout n'est pas à blâmer dans la loi et les critiques dont elle a été l'objet visent les modalités d'application plutôt que le principe même. Le but qu'elle se proposait : mobiliser la terre indigène et procurer des terres à la colonisation, était excellent, mais les moyens pour y parvenir étaient défectueux ; on ne change pas du jour au lendemain toutes les coutumes d'un peuple. Le cantonnement, l'expropriation pour cause d'inculture, une large application de la théorie musulmane d'après laquelle la terre appartient à celui qui la vivifie, auraient sans doute conduit à de meilleurs résultats ; ces mesures auraient comporté une part d'arbitraire, mais les indigènes s'y seraient pliés plus facilement et en auraient beaucoup moins souffert que de la plaie des hommes d'affaires.

## IV

**L'ALGÉRIE DE 1873 A 1881. LE GÉNÉRAL CHANZY (1873-1879)**

Après le départ de l'amiral de Gueydon, un décret du 12 juin 1873 nomma le général Chanzy gouverneur général civil de l'Algérie. Le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, était resté au fond partisan du régime militaire. Aussi Chanzy reçut-il le commandement supérieur des forces de terre et de mer, un décret ayant abrogé la disposition du décret du 24 octobre 1870 qui séparait ces fonctions de celles du chef de la colonie. Sauf le mot *civil*, c'était le rétablissement du gouvernement général tel à peu près qu'il existait avant la guerre entre les mains de Mac-Mahon. Le gouverneur avait sous ses ordres deux hiérarchies distinctes : le directeur des affaires civiles et les préfets d'une part, le chef d'état-major et les généraux de division chargés des territoires militaires d'autre part.

Né en 1823, à Nouart, près de Buzancy, dans les Ardennes, le général Chanzy s'était d'abord engagé à seize ans comme mousse dans la marine ; les injures des matelots, les coups de garcette et le mal de mer lui firent prendre le métier en aversion ; il s'engagea dans l'artillerie, entra à Saint-Cyr et devint sous-lieutenant de zouaves en 1843. Il servit sans interruption en Algérie de 1843 à 1859 et de 1864 à 1870 ; sa carrière fut donc essentiellement africaine. Il avait joué un rôle glorieux dans la défense nationale, où il commandait la deuxième armée de la Loire. Élu député des Ardennes, il s'était rallié au gouvernement républicain. Son illustration

militaire faisait de lui le personnage le plus propre à opérer sans brusquerie la transition du régime militaire au régime civil. Tel fut en effet son programme ; il se consacra essentiellement à l'organisation administrative de l'Algérie, à l'établissement de la sécurité, à la constitution de la propriété, au développement des travaux publics. Il n'y eut pendant son gouvernement qu'un seul fait de guerre : la petite insurrection d'El-Amri, dans les Zibans, en 1873 ; le général Carteret-Trécourt vint facilement à bout de ce mouvement isolé, s'empara de l'oasis et la détruisit.

LE GÉNÉRAL CHANZY
(d'après le tableau de Carrière).

« Il existe en Algérie, disait Chanzy dans un discours au Sénat, deux grands partis politiques, celui de l'autonomie locale et celui de l'assimilation. » Il était pour son compte partisan résolu de l'assimilation : « Le territoire de l'Algérie, disait-il, fait partie intégrante de la France et doit vivre de la même vie qu'elle. » Mais il connaissait trop bien le pays pour vouloir que cette assimilation fût complète et immédiate ; elle devait se réaliser au fur et à mesure que les progrès accomplis la rendraient possible. Le territoire civil reçut sous son administration une extension considérable ; au départ de l'amiral de Gueydon, il couvrait 3 152 000 hectares ; il en occupait 5 350 000 à la fin du gouvernement de Chanzy et il ne restait plus qu'un petit nombre d'Européens, 10 000 environ, en territoire militaire. Le décret du 23 septembre 1875 appliqua à l'Algérie les lois du 10 août 1871 et du 31 juillet 1875 sur les conseils généraux ; ces assemblées, où siégeaient des assesseurs musulmans nommés par le gouverneur, avaient les mêmes attributions que les conseils généraux de France ; les départements algériens ayant fort peu de ressources propres, leur budget était surtout alimenté par la part des impôts arabes que leur abandonnait la colonie.

C'est au gouvernement du général Chanzy (arrêté du 24 décembre 1875) qu'il

faut faire remonter sinon l'origine, du moins le développement d'une des institutions les plus intéressantes de l'Algérie, celle des communes mixtes. Cette dénomination apparaît pour la première fois dans un décret du 20 mai 1868 portant sur l'organisation municipale en territoire militaire. Les communes mixtes, dit le décret, comprennent les centres de population habités à la fois par des indigènes et par des Européens et qui, possédant des ressources propres, ne renferment pas encore une population européenne suffisante pour être érigés en communes de plein exercice. Après une période de transition sous l'amiral de Gueydon, caractérisée par la création d'une série de rouages qui ne furent pas conservés, notamment de circonscriptions cantonales, la commune mixte subsista seule, implantée du territoire militaire dans le territoire civil. Le général Chanzy constata que la circonscription cantonale avait disparu pour faire place à la commune mixte, et le fonctionnaire placé à la tête de cette circonscription prit le titre d'administrateur de commune mixte. Mais, depuis 1868, la conception s'était modifiée ; par suite de l'extension du territoire civil, la commune mixte englobait désormais non seulement les régions où la population européenne s'était déjà installée, mais encore les douars et les tribus qui passaient sous l'administration civile. C'étaient de vastes circonscriptions administratives formées des territoires non encore colonisés, ayant l'étendue moyenne d'un arrondissement de France. Elles constituent comme le fond de la carte du pays ; sur ce fond, les communes de plein exercice sont disséminées comme des taches. En somme, les communes mixtes remplacent les anciens cercles militaires et les administrateurs de commune mixte les officiers des bureaux arabes ; ils furent d'ailleurs souvent en butte aux mêmes attaques que leurs prédécesseurs et comme eux suspects soit d'arbitraire, soit d'arabophilie. « L'institution des communes mixtes, dit le général Chanzy, était un progrès incontestable ; on ne pouvait songer à constituer des conseils électifs en présence de la majorité imposante des indigènes, mais on pouvait habituer tous ces éléments divers à l'organisation municipale. Le personnel administratif fut appelé à fournir des maires ; on leur choisit des adjoints dans la population civile ou indigène et on plaça à côté d'eux, pour tenir lieu de conseil municipal, une commission composée de notables. »

Le général Chanzy entra en conflit avec la députation algérienne, avec les préfets et avec les municipalités, dont les interventions lui paraissaient de nature à nuire au bon ordre et à la bonne administration ; la presse envenima les choses, le gouverneur s'énerva et en 1874 il déclara la commune d'Alger en état de siège. Cette mesure, dont on contesta la légalité, produisit une vive émotion. La question

fut portée en 1875 à la tribune par Warnier et Jules Favre. L'agitation dura jusqu'au départ du général, dont la situation était devenue de plus en plus fausse. Il refusait cependant de donner sa démission : « Je ne me cramponne pas à mon gouvernement comme à un portefeuille, disait-il, mais, si l'on est mécontent de moi, qu'on me remplace. » On le nomma ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

### M. ALBERT GRÉVY (1879-1881). LES DÉCRETS DE RATTACHEMENT (1881)

Les journaux étaient unanimes à demander un gouverneur purement civil ; divisés sur toutes les questions, ils ne s'accordaient que sur ce point, auquel ils attribuaient un prix certainement exagéré, car la compétence et la capacité importent plus que l'origine et l'uniforme. « Quand je songe, écrivait le comte d'Haussonville, à tant de qualités requises pour se bien acquitter de semblables fonctions, si graves et si délicates, je comprends difficilement la situation d'esprit de ceux pour qui tout se résume dans la question de savoir si le gouverneur général sera un personnage civil ou militaire. J'avoue que cette alternative me laisse passablement indifférent. Que le gouverneur général soit civil ou militaire, il m'importe peu, mais je tiens l'unité de direction pour indispensable, quel que soit l'uniforme, et je veux que là où sera le pouvoir effectif, là aussi se rencontre une responsabilité effective. Que le gouverneur général passe à tort ou à raison pour avoir les sympathies de telle ou telle fraction des partis qui nous divisent, je ne m'en soucie pas davantage. A mon sens, le gouvernement qui servira le mieux les intérêts de l'Algérie sera celui qui s'affranchira le plus complètement dans ses choix de la tendance, si fréquente parmi les souverains du jour, à vouloir avant tout obliger leurs amis du premier degré. »

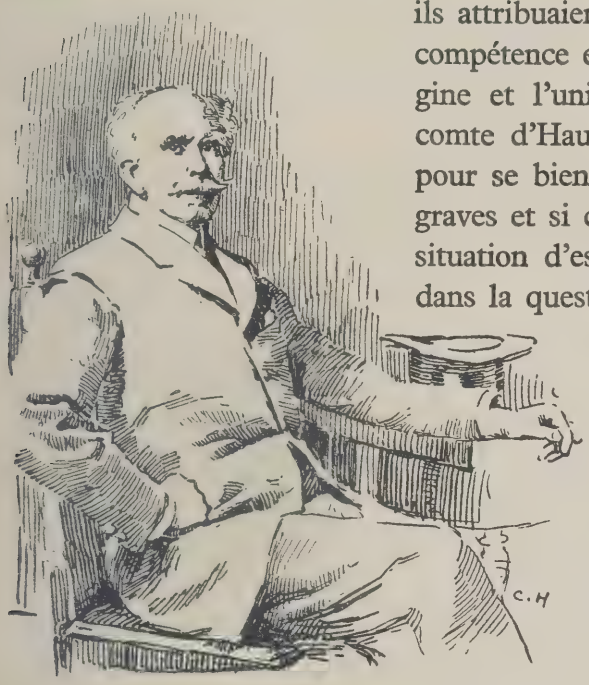

LE COMTE O. D'HAUSSONVILLE

La question qui avait si longtemps passionné l'opinion en France et en Algérie fut résolue définitivement après le départ de Chanzy en faveur du gouvernement civil. Sur les instances de la représentation algérienne, M. Albert Grévy, frère du

Président de la République, fut nommé gouverneur général. Le chef de la colonie étant pour la première fois un civil, il fallait prendre un parti touchant ses rapports avec les autorités militaires. On s'en tira en supprimant le poste de commandant des forces de terre et de mer. Le commandant du XIX[e] corps d'armée, qui fut le général Saussier, était placé sous les ordres du gouverneur.

M. Albert Grévy eut deux préoccupations dominantes : la réaction contre le régime militaire et l'assimilation. Il reprit contre le régime militaire les critiques violentes de Crémieux. Il voulut faire passer sous l'administration civile tout le Tell et une partie des hauts plateaux ; en 1880, plus d'un million d'indigènes et 5 millions d'hectares furent rattachés au territoire civil ; les communes mixtes reçurent une extension considérable par l'arrêté du 27 septembre 1880, qui substitua dans tout le Tell les administrateurs civils aux officiers de bureau arabe.

M. Albert Grévy demandait d'autre part l'assimilation complète et immédiate de l'Algérie à la France : « Pourquoi, disait-il, édicter une loi organique spéciale pour un pays qu'il s'agit précisément de soumettre au droit commun ? » Une Commission spéciale nommée en 1880 pour étudier la question se prononça dans le même sens. Les décrets du 26 août 1881 marquèrent l'apogée de la politique d'assimilation. Dans ce système, tous les services, même la justice musulmane, sont rattachés aux ministères français correspondants. Les affaires algériennes se trouvent ainsi réparties entre huit ministères. Le gouverneur général ne prend de décisions qu'autant qu'il en a reçu une délégation du ministre ; encore doit-il, aussitôt une mesure prise, en rendre compte. Il n'est plus qu'un agent de transmission ; il est chargé de provoquer les mesures nécessaires et de les exécuter quand elles sont prises. A la responsabilité déjà bien fictive du ministre de l'Intérieur, on substitue la responsabilité éparpillée de chacun des membres du cabinet. Les affaires tombent entre les mains de fonctionnaires subalternes, incapables de résister aux influences parlementaires ou autres. La solution des affaires est indéfiniment retardée par les bureaux de Paris. A force de répéter : « L'Algérie est un prolongement de la France, l'Algérie forme trois départements français », on finit par s'imaginer qu'on pouvait administrer 4 millions de musulmans berbères comme des paysans normands ou des vignerons bordelais.

Ces décrets étaient l'œuvre des représentants de l'Algérie au Parlement, désireux de traiter les affaires avec les chefs de service des ministères en dehors du gouverneur et par-dessus sa tête. La prétention d'administrer de Paris notre colonie africaine devait conduire et conduisit en effet à des conséquences absurdes.

Les bureaux métropolitains étaient forcément très ignorants des réalités algériennes ; la moindre décision à prendre amenait des tiraillements entre les différents ministères. C'est cette situation que décrivait Jules Ferry quelques années plus tard lorsqu'il disait : « Le gouverneur général n'est plus qu'un décor coûteux autant qu'inutile, tout au plus un inspecteur de la colonisation dans le palais d'un roi fainéant. »

M. Albert Grévy ne resta que deux ans en Algérie. L'enthousiasme qui l'avait accueilli à son arrivée ne dura pas longtemps ; il fut bientôt taxé d'imprévoyance et d'insuffisance. Cependant, comme le disait M. O. d'Haussonville, une plus grande stabilité des gouverneurs eût été bien désirable : « La durée de la fonction, disait-il, est pour eux une condition de succès ; j'ai regretté l'amiral de Gueydon quand il est parti, j'ai regretté après lui le général Chanzy ; je suis persuadé, n'en déplaise à ses détracteurs, que M. Albert Grévy valait mieux comme administrateur au moment de son départ que le jour de son arrivée. »

**La colonisation** Le grand effort de la colonisation commencé sous Gueydon se continua sous Chanzy. Tous les ans, un programme de colonisation était dressé ; Chanzy tenait la main à ce que les conditions de résidence fussent effectivement remplies et allait parfois sur place s'en assurer lui-même : « L'État, disait-il, n'a que des ressources limitées, il ne faut donner la terre qu'à ceux qui veulent l'exploiter sérieusement. »

Le décret du 30 septembre 1878, qui devait régir pendant plus de vingt-cinq ans la colonisation algérienne, substitua, à la location conditionnelle sous promesse de propriété définitive au bout de cinq ans de résidence, la concession gratuite attributive de propriété sous condition suspensive. Pour les lots de village, la résidence personnelle était obligatoire pendant cinq ans ; le titre définitif pouvait être attribué après trois ans, à condition pour l'attributaire de justifier d'une dépense moyenne de 100 francs par hectare. Ainsi, c'était le système de la résidence obligatoire, base de toute colonisation de peuplement, qui persistait ; il n'était possible de s'en décharger que pour les lots de ferme, mais en se substituant un autre colon français et en assumant des obligations précises de mise en valeur. Ces dispositions étaient assez heureuses. Le décret de 1878 fut moins bien inspiré en réduisant à une surface uniforme de 40 hectares l'étendue des concessions et en faisant de la concession gratuite l'unique procédé de colonisation. La conception générale, inspirée par la volonté de réagir contre les grandes concessions du Second Empire, était très juste, mais elle manquait de souplesse.

De 1871 à 1881, 264 territoires sont allotis. Dans le département d'Alger (72 centres), c'est l'extrémité orientale de la Mitidja et les grandes vallées kabyles qui sont surtout utilisées ; la partie occidentale de la Mitidja, les vallées qui y aboutissent et la bordure côtière fournissent un certain nombre de centres. Un effort assez considérable est tenté dans la vallée du Chélif ; la région de Médéa et celle d'Aumale donnent également quelques centres. Dans le département d'Oran (75 centres), c'est dans la plaine de Bel-Abbès et dans celle de Mascara qu'on établit le plus grand nombre de villages ; on achève la colonisation des plaines côtières et du tour de la Sebkha d'Oran ; on peuple la plaine du Chélif et les vallées de ses affluents ; quelques centres sont créés dans le Dahra, dans la région de Tlemcen, dans la région comprise entre le Chélif et la Mina. Dans le département de Constantine (117 périmètres), la vallée de la Soummam est, comme les autres vallées kabyles, utilisée en raison du séquestre ; la colonisation porte son principal effort sur le plateau de Sétif et le plateau de Constantine. Divers villages sont placés dans la plaine de Bône, sur les coteaux entre Guelma et Souk-Ahras, dans les massifs littoraux et quelques-uns même sont aventurés dans la région de Batna.

La population française, qui, à partir de 1871, comprend les Israélites naturalisés, passe, pendant cette période décennale, de 130 000 à 195 000 âmes, soit une augmentation de 50 pour 100 ; la population étrangère s'élève de 115 000 à 181 000, en augmentation de 56 pour 100 ; les proportions relatives des deux éléments restent donc sensiblement les mêmes. Quant à la population rurale européenne, elle monte de 100 000 à 146 000 têtes, soit une hausse de 46 pour 100. En somme, un grand effort a été fait, qui a puissamment contribué au peuplement français et à la mise en valeur de l'Algérie.

Les voies ferrées permettent et facilitent cette expansion de la colonisation, bien qu'elles ne soient pas poussées pendant cette période avec une très grande activité. Le grand central n'est pas encore achevé entre Alger et Constantine, par suite des difficultés de construction considérables rencontrées dans la traversée de la Kabylie et des Bibans ; seuls deux tronçons sont ouverts : d'Alger à Ménerville (54 km.) et de Constantine à Sétif (156 km.). Les lignes de Bône à Constantine et de Bône à Souk-Ahras (255 km.) sont achevées. Dans le département d'Oran, les lignes nouvelles livrées à l'exploitation sont celles d'Oran à Bel-Abbès (52 km.) et d'Alger à Saïda et prolongements (323 km.), cette dernière construite par la Compagnie franco-algérienne et destinée tout d'abord à l'exploitation des terrains d'alfa concédés à cette Compagnie. Au total, 1 375 kilomètres de voies fer-

rées sont ouverts au trafic en 1881, au lieu de 513 kilomètres en 1871. Le réseau des routes se développe, divers barrages sont construits, notamment celui de Perrégaux. Le commerce s'accroît dans des proportions très notables.

## V

**LA PÉRIODE DES RATTACHEMENTS. M. TIRMAN (1881-1891)**

M. Albert Grévy eut pour successeur M. Tirman, auquel Gambetta confia le gouvernement général de l'Algérie en novembre 1881. Né à Mézières en 1837, il avait été préfet des Ardennes, du Puy-de-Dôme, des Bouches-du-Rhône, puis conseiller d'État. C'était un homme calme et pondéré, un esprit fin et souple, un administrateur compétent et avisé. Il s'occupa avec beaucoup de sollicitude des intérêts de l'Algérie.

LOUIS TIRMAN

Le gouvernement de M. Tirman correspond à l'apogée du système des rattachements. L'essai de ce système ne pouvait être plus loyalement tenté que par ce fonctionnaire distingué et discipliné, et s'il avait dû réussir, nul mieux que lui n'était capable d'en assurer le succès. Le droit de décision lui échappant dans la plupart des cas, il lui fallait chaque jour persuader au gouvernement, assiégé d'affaires pressantes et vivant dans le tumulte et la fièvre des partis, sollicité par mille intérêts parfois contradictoires, de prêter un peu de son attention, de son crédit, de ses finances à une œuvre lointaine. Il arrivait que les décisions se faisaient attendre, que les solutions demeuraient en suspens : jamais M. Tirman ne se décourageait ; il recommençait son plaidoyer et il mettait à défendre la cause de l'Algérie tant de conviction, de chaleur et d'habileté, qu'il finissait souvent par arracher aux ministres les décisions nécessaires.

Jamais la centralisation n'avait connu de plus beaux jours. Le gouvernement

général n'était plus que la façade d'un édifice sans fondements. Pour la solution des questions de l'ordre administratif le plus infime, il fallait en référer aux ministres ou plutôt à leurs bureaux. Toutes les affaires algériennes, même les plus courantes, se traitaient à Paris. Les solutions s'improvisaient, parfois se contredisaient, souvent se faisaient attendre ou même restaient dans la plume des employés. Il n'y avait dans chaque ministère que des poussières d'attributions algériennes et des poussières de responsabilités. Tout le monde s'occupait de l'Algérie, mais bien peu s'y intéressaient. Par la faute des institutions, aucune vue d'ensemble, nulle perspective d'avenir ne présidait plus au gouvernement de notre possession algérienne. « A Alger, dit M. Jonnart, la plupart des grands chefs de service vivaient à côté du gouverneur général sans le connaître ; ils ne relevaient en aucune façon de lui ; ils correspondaient directement avec les ministres dont ils dépendaient, si bien qu'on pouvait comparer les services algériens aux grandes maisons parisiennes où les locataires ne se connaissent que de vue et se saluent dans l'escalier. Au lieu de s'entr'aider, il arrivait à ces services, relevant de chefs différents, d'opposer pouvoir à pouvoir, compétence à compétence et alors les conflits éclataient, bruyants, nombreux, provoquant un échange de notes aigres-douces, administrativement rédigées mais pleines de révélations piquantes et de propos malins, qui rappelaient la scène de Célimène et d'Arsinoé dans le *Misanthrope*. Cela s'appelait la politique d'assimilation. »

C'est surtout en matière d'administration départementale et communale qu'on avait copié trop servilement l'organisation métropolitaine. L'application pure et simple à l'Algérie de la loi sur les conseils généraux avait été prématurée ; la population indigène, qui supportait presque toutes les charges, était trop souvent sacrifiée, l'administration contrariée dans ses efforts pour réserver les crédits aux travaux utiles et en assurer l'emploi régulier. Les vices de l'organisation communale étaient plus graves encore. La loi municipale du 5 avril 1884 fut déclarée applicable à l'Algérie et donna aux communes de plein exercice le même régime qu'aux communes de la métropole. En même temps, l'autonomie communale était conférée à des centres de colonisation encore à l'état embryonnaire, trop peu importants pour vivre si on ne leur avait adjoint des territoires indigènes ; on engloba donc dans les communes de plein exercice des douars ou des fractions de douars qui leur procurèrent une augmentation de recettes. En principe, la population musulmane n'aurait dû être admise au régime municipal de droit commun que dans la mesure de son voisinage immédiat et de son contact économique avec l'élément européen, en un mot dans la mesure où ses propres intérêts se confon-

daient réellement avec ceux de la ville ou du centre européen, comme c'était le cas dans les villes telles qu'Oran, Mostaganem, Tiaret, Guelma, etc. Il n'en fut pas ainsi et nombre de communes de plein exercice eurent une population indigène qui dépassait de beaucoup le chiffre de l'élément européen. Bir-Rabalou, par exemple, comptait 351 Européens et 6 701 indigènes ; Rovigo, 640 Européens et 9 102 indigènes ; Bizot, 209 Européens et 10 663 indigènes ; Condé-Smendou, 405 Européens et 13 949 indigènes. Les conseillers municipaux, qui ne tenaient leur mandat que d'une petite minorité de la population qu'ils étaient censés représenter, étaient nécessairement portés à sacrifier les indigènes aux intérêts de cette minorité.

La population musulmane avait, il est vrai, quelques représentants dans l'assemblée municipale ; mais le corps électoral, très restreint, ne se composait guère que de chaouchs, de gardes champêtres, de petits employés de l'État ou de la commune. Les élus étaient le plus souvent des fonctionnaires. Enfin le décret du 7 avril 1884 avait refusé aux conseillers indigènes le droit de participer à l'élection des maires, qui leur était reconnu sous l'empire de la législation antérieure. Dans ces conditions, la représentation municipale des indigènes était une pure fiction. Un million de musulmans n'étaient plus ni surveillés, ni administrés, au grand préjudice de leurs véritables intérêts comme des exigences de la colonisation française. Le gouverneur général, pris entre les influences locales et l'indifférence des bureaux ministériels, était impuissant à faire prévaloir les exigences de l'intérêt général et les vues de la politique nationale.

Au développement désordonné des communes de plein exercice venaient se joindre les maux causés par l'application de la loi de 1873 sur la propriété indigène et les conséquences qu'elle entraînait. Quand on voulut délivrer des titres de propriété aux intéressés, on s'aperçut qu'ils n'avaient pas d'état civil ; la loi du 23 mars 1882 leur en imposa un. Les litiges concernant les immeubles soumis à la loi française furent soustraits à la juridiction du cadi. On alla plus loin et en vertu des décrets de 1884 et de 1889, le cadi cessa d'être le juge de droit commun en matière musulmane ; cette qualité appartint désormais au juge de paix, comme c'était déjà le cas en Kabylie depuis 1874. Sans doute, les cadis avaient la réputation d'être vénaux et concussionnaires, mais ils avaient l'avantage d'offrir aux indigènes une procédure simple et peu coûteuse. Il n'était pas sans inconvénient de faire appliquer la loi musulmane par de jeunes magistrats français qui souvent la connaissaient mal et ignoraient la langue des plaideurs. Les populations se trouvaient ainsi livrées à la tourbe des agents d'affaires.

C'était l'époque où l'on s'imaginait qu'il suffisait d'étendre la loi française aux indigènes pour en faire des Français. La magique vertu du droit commun devait précipiter la fusion des races, façonner à notre empreinte des millions d'hommes. Le système des rattachements avait la prétention de réaliser l'assimilation administrative alors que l'assimilation n'était faite ni au point de vue social, ni au point de vue politique, ni au point de vue économique : « L'assimilation, dit M. Jonnart, c'est le but suprême de nos efforts, le souhait patriotique que nous formons, mais ce n'est malheureusement pas un fait accompli ; il est puéril de prendre ses espérances pour des réalités et, au point de vue de la politique générale de notre pays, de ses finances, de la sécurité nationale, cela n'est pas sans danger. »

Les auteurs des décrets de 1881 avaient cédé à de généreuses illusions et à d'anciens souvenirs. Sous l'Empire, la théorie de l'assimilation était invoquée par les colons qui revendiquaient les franchises politiques et déclaraient que, la période héroïque étant terminée, le moment était venu d'inaugurer en Algérie le régime civil. Déjà à cette époque, M. Armand Béhic avait très bien vu que l'autonomie financière était un bien meilleur moyen de leur donner satisfaction. Les Algériens et avec eux tous les hommes politiques soucieux de l'avenir de l'Afrique du Nord n'allaient pas tarder à partager cette manière de voir.

**Les travaux publics et la colonisation** M. Tirman dut se borner à développer, autant que les faibles moyens dont il disposait le lui permettaient, les travaux publics et la colonisation.

Pendant cette période, le premier réseau de chemins de fer s'achève. En 1886, la ligne d'Alger à Constantine est terminée et la grande artère parallèle à la côte prévue par le décret de 1857 est solennellement inaugurée en avril 1887. Puis c'est le tour des lignes de Ménerville à Tizi-Ouzou (1888), de Beni-Mansour à Bougie (1889), de Constantine à Biskra (1888), de Souk-Ahras à Tébessa (1888). Dans l'Algérie occidentale, les lignes d'Arzew à Aïn-Sefra (1887), de Mostaganem à Tiaret (1889), de Bel-Abbès à Tlemcen (1890) sont ouvertes au trafic. Au total, le réseau des chemins de fer algériens passe de 1 373 kilomètres en 1881 à 2 861 kilomètres en 1891 ; il a plus que doublé et on devine quelle impulsion cette construction a dû donner à l'Algérie, désormais pourvue de ses grands organes de circulation.

L'effort considérable accompli de 1871 à 1881 n'avait pas été sans absorber de grandes quantités de terres ; 400 000 hectares avaient été consacrés à la colo-

nisation et les réserves domaniales commençaient à s'épuiser. Le gouvernement général songea à s'assurer, par une opération d'ensemble, une quantité considérable de terres dans la zone colonisable, avant que leur valeur n'eût subi une trop forte hausse ; une caisse de colonisation serait en même temps constituée ; on créerait 300 villages, on établirait 15 000 familles françaises, 60 à 70 000 personnes. Après cet effort énergique, l'État considérerait sa tâche comme terminée et l'initiative individuelle viendrait achever l'œuvre. Le projet fut vivement combattu dans la presse et au Parlement ; on dénonça l'expropriation des terres indigènes comme une spoliation et comme un danger politique ; on montra les spéculateurs prêts à profiter, au détriment de l'État, de cette grosse opération d'acquisitions portant sur 300 000 hectares de terres ; on représenta enfin la colonisation officielle comme onéreuse et inefficace ; le projet, dit des 50 millions, fut finalement repoussé. Une autre proposition du comte d'Haussonville, ayant pour objet d'affecter à la colonisation les terres que le domaine de l'État possédait encore en Algérie et de régler le mode d'aliénation de ces terres, n'aboutit pas davantage.

LE VIADUC ET LE TUNNEL DE LA CHIFFA

L'activité de l'administration algérienne continua donc à s'exercer toujours à peu près par les mêmes procédés, mais d'une manière ralentie par suite de la pénurie des terres et de l'insuffisance des crédits. Au lieu de 1 174 nouveaux colons en 1881, on n'en établit plus que 191 en 1882, 241 en 1883, 290 en 1884, 110 en 1885, dont 39 seulement originaires de la métropole. Quant aux lots de fermes, ils furent vendus aux enchères sans aucune obligation de résidence ; en 1885 et en 1886, le gouvernement général aliéna ainsi près de 30 000 hectares. Deux ans après, M. Tirman était obligé de reconnaître que sur ces propriétés, dont la vente avait rapporté près de 2 millions, c'est à peine s'il s'était installé 150 Français ; la plupart des acquéreurs avaient loué leurs terres aux indigènes et n'atten-

daient pour revendre que l'expiration du délai légal. La vente de lots de villages, tentée dans quelques centres, ne donna pas de bons résultats non plus au point de vue du peuplement ; les lots furent achetés par des Algériens et demeurèrent la plupart du temps cultivés par des indigènes. La majorité des villages continua d'ailleurs à être allotie en vue de la concession gratuite, au moyen des quelques ressources que fournissaient encore les terrains domaniaux ou séquestrés ; il devenait difficile de compléter les périmètres, les indigènes en général se refusant désormais à vendre leurs terres.

Dans la décade de 1881-1891, il a été formé ou agrandi 107 périmètres ; 2 846 concessions et 360 lots de ferme ont absorbé près de 176 000 hectares ; il a été en outre constitué 338 lots industriels. La population rurale européenne passe de 146 000 à 199 000, soit une augmentation de 36 pour 100. La population française s'élève de 195 000 à 268 000, la population étrangère de 181 000 à 233 000 ; cette dernière commence à être décimée par la naturalisation automatique, en vertu de la loi du 26 juin 1889. Auparavant, en vertu de l'article 9 du Code civil, l'étranger né en France devenait Français si, dans l'année de sa majorité, il réclamait cette qualité ; la loi de 1889 a renversé les termes de l'option : elle présume, chez celui qui ne déclare pas une intention contraire, la volonté de devenir Français. Jusqu'en 1889, les Français et les étrangers d'origine européenne se faisaient à peu près équilibre en Algérie ; depuis lors, la colonie étrangère diminue et le groupe français s'accroît de plus en plus ; mais il ne faut pas être dupe des apparences : c'est la législation, non la situation démographique qui s'est modifiée.

**La création du vignoble** Le grand événement économique de cette époque, c'est la constitution du vignoble algérien. Son développement, dû à l'invasion phylloxérique en France, eut pour la colonisation de l'Algérie des conséquences extrêmement importantes. Le phylloxéra a provoqué une émigration des paysans de la France méridionale et en même temps l'Algérie a trouvé dans la vigne une culture industrielle parfaitement adaptée à son climat, permettant au petit colon de vivre sur une concession d'étendue restreinte, au grand colon pourvu d'un outillage perfectionné de réaliser des bénéfices considérables. La production du vin dans la métropole étant devenue insuffisante pour les besoins de la consommation et du commerce d'exportation, l'Algérie est venue combler le déficit de la production métropolitaine. Le mouvement de plantation a été surtout intense de 1880 à 1888 ; de 23 000 hectares en 1880, on passe à

103 000 hectares en 1888 ; la progression continue ensuite, mais devient moins rapide.

La création du vignoble est le plus grand fait de toute l'histoire économique de l'Algérie et marque un tournant décisif. Les efforts des services officiels pour encourager la colonisation sont peu de chose à côté de l'attrait qu'exerce sur les hommes et les capitaux une culture vraiment rémunératrice. « Il suffit d'une plante, disait La Bourdonnais, pour faire la richesse d'une nation. » Cette plante, l'Algérie l'avait vainement cherchée depuis 1830 ; elle avait cru, vers 1855, la trouver dans le coton ; elle la rencontrait enfin dans la vigne, « la plus française de toutes les cultures », a dit Jules Ferry. La vigne a puissamment contribué à la colonisation de l'Algérie ; elle a enrichi les villes et les campagnes, rendu la confiance aux sceptiques. A sa suite, d'autres cultures se sont développées ou perfectionnées, d'autres éléments de richesse se sont révélés. Mais c'est la vigne qui a été le point de départ et qui a déclenché la prospérité algérienne.

## VI

**L'établissement du protectorat français en Tunisie**

En 1881 se produisit un événement considérable de notre histoire coloniale, événement décisif pour l'avenir de la France dans l'Afrique du Nord. Par le traité de Kasr-Saïd (12 mai 1880), la France établissait son protectorat sur la Tunisie. Notre intervention avait eu des causes multiples ; une incursion de Khroumirs, tribu de la frontière tunisienne, contribua à la déterminer. Mais la raison profonde était la nécessité absolue d'éviter le partage de l'Afrique du Nord entre plusieurs puissances européennes, d'étayer l'Algérie sur le protectorat tunisien. « La question tunisienne, disait Jules Ferry, est aussi vieille que la question algérienne. Ce territoire est, dans toute l'acception du terme, la clef de notre maison. » C'est notre œuvre algérienne, poursuivie à travers tant de vicissitudes, au prix de si lourds sacrifices, qui nous donnait sur les pays voisins une sorte de droit de préemption et devait nous conduire à Fès en 1912 comme elle nous avait amenés à Tunis en 1881.

En revanche, la rapidité de la mise en valeur de la Tunisie, due en grande partie à la liberté qui lui était laissée, notamment en matière de travaux publics, ne fut pas sans faire réfléchir beaucoup d'hommes politiques sur les inconvénients des méthodes algériennes et contribua à la réaction contre les rattachements.

**LA PÉNÉTRATION SAHARIENNE**

L'idée de rendre effective la jonction entre l'Afrique du Nord et l'Afrique occidentale par un chemin de fer est fort ancienne. Elle prit corps en 1879 avec les plaidoyers enflammés de l'ingénieur Duponchel. Une Commission fut nommée par M. de Freycinet, sous la présidence de M. E. Picard, pour étudier la question. Le résultat des études de cette Commission fut l'envoi d'importantes missions scientifiques au Sahara, les missions Pouyanne, Choizy et Flatters. La première étudia le Sud-Oranais, la seconde la région entre Laghouat et Ouargla ; la troisième devait rechercher un tracé aboutissant au Soudan entre le Niger et le Tchad.

LA MISSION FLATTERS
(d'après un document de *l'Illustration*).

La majorité de la Commission s'était montrée absolument opposée à toute expédition affectant une allure militaire et il avait été convenu que l'escorte serait purement indigène ; quelques membres cependant s'étaient élevés contre cette manière de faire : « On dit, s'écria l'un d'eux, qu'on veut être pacifique : n'est pas pacifique qui veut. A quoi bon se faire assassiner pacifiquement ? 150 ou 200 soldats aguerris, partie français, partie tirailleurs algériens, peuvent affronter l'attaque des plus fortes bandes sahariennes. Si l'instant n'est pas venu d'agir ainsi, continuons à laisser les explorateurs isolés se lancer à leurs risques et périls et plutôt que de faire les choses à demi, remettons à plus tard la grande et sérieuse entreprise. »

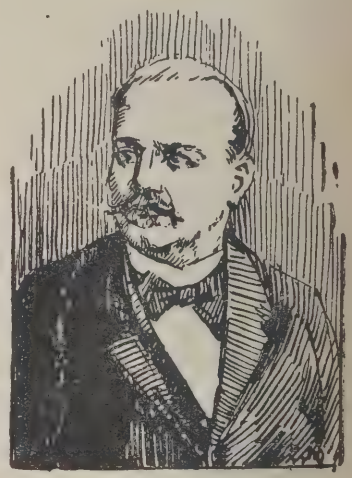

LE COLONEL FLATTERS

On ne l'écouta pas. Le colonel Flatters, ancien commandant supérieur du cercle de Laghouat, connaissait bien les questions sahariennes, mais il était violent et impulsif. Dans un premier voyage, en 1880, il s'avança jusqu'au lac Menkhough ; il dut revenir sur ses pas en présence du mauvais vouloir des Touaregs et de son personnel indigène. Malheureusement, il ne voulut convenir ni vis-à-vis de lui-même, ni vis-à-vis des autres, que sa retraite avait été forcée et non volontaire. Ayant réor-

ganisé sa mission, il quitta de nouveau Ouargla se dirigeant sur le Hoggar, malgré une lettre hautaine et menaçante de l'amenokal Ahitaghel : « Vous nous avez dit de vous ouvrir la route, écrivait celui-ci, nous ne vous l'ouvrirons pas. » Flatters ne tint aucun compte des avis peu rassurants qu'il recevait de toutes parts, notamment de M. Féraud, notre consul général à Tripoli et s'avança jusqu'au cœur du massif touareg. Le 16 février 1881, s'étant éloigné de son camp avec une faible escorte, il fut massacré avec ses compagnons au puits de Bir-el-Gharama. Les autres membres de la mission périrent dans une longue et douloureuse retraite, semant la route de leurs cadavres ; mourant de faim, ils en étaient réduits à manger les corps de leurs compagnons, parfois même à achever les mourants pour les dévorer ; des bandes de Touaregs rôdaient autour d'eux comme des hyènes, tantôt leur offrant des dattes empoisonnées avec de la jusquiame, tantôt leur disputant le passage. Une vingtaine d'indigènes seulement parvinrent à regagner Ouargla ; on ne comptait pas un seul Français parmi les survivants.

Le massacre de la mission Flatters n'a pas été un de ces accidents qui défient les prévisions humaines ; il fut le résultat d'une erreur de méthode, qui ôtait à la mission toute force militaire sans désarmer les défiances et les convoitises. L'émotion fut grande en France et en Algérie quand on apprit l'issue tragique de cette entreprise. Les conséquences en furent encore aggravées par la décision prise par le gouvernement de renoncer à châtier les coupables. Le Sahara fit d'autres victimes dans les années qui suivirent : en 1881, les Pères blancs Richard, Morat et Pouplard ; en 1886, le lieutenant Palat ; en 1889, l'explorateur Camille Douls. L'idée du transsaharien fut momentanément abandonnée et, pour clore la grande enquête ouverte par M. de Freycinet en juillet 1879, le conseil général des Ponts et Chaussées, dans sa séance du 21 juin 1881, émit l'avis que, « puisque l'entreprise du transsaharien ne pouvait être abordée que lorsqu'on aurait occupé d'une manière permanente et définitive le Sahara algérien, il y avait lieu d'ajourner toute décision sur le choix d'une ligne pour amorce de ce chemin de fer et de ne donner suite aux avant-projets qu'autant que l'exécution en serait réclamée dans un intérêt politique ou stratégique. »

Le désastre de la mission Flatters porta une grave atteinte à notre prestige dans le Sahara ; l'audace de nos adversaires en fut accrue. L'insurrection qui éclata en 1881 dans le Sud-Oranais ne fut d'ailleurs que la suite de celle de 1864, qui ne s'était jamais complètement éteinte. Un marabout appartenant à la famille des Ouled-Sidi-Cheikh, Bou-Amama, établi à Moghrar, poussa les indigènes à la révolte. Le 14 mai, il s'avança audacieusement jusqu'à la limite nord des hauts-

plateaux oranais, brûlant les chantiers d'alfa de Khalfallah près de Saïda et massacrant les travailleurs espagnols. Mais déjà des renforts avaient été expédiés, des décisions énergiques avaient été prises. Le chemin de fer d'Arzew à Saïda fut prolongé jusqu'à Mécheria sur une longueur de 215 kilomètres ; les ksours furent parcourus et occupés par nos troupes. A la fin de 1881, l'ennemi était rejeté au Maroc.

En 1882, l'annexion du Mzab fit disparaître, avec un foyer d'agitation permanente, l'entrepôt où les rebelles s'approvisionnaient d'armes et de munitions. On compléta cette mesure en occupant ou réoccupant successivement Touggourt et El-Oued dans la division de Constantine, Ouargla dans la division d'Alger. Le général Thomassin reprit les négociations avec la famille de Si-Hamza et parvint à ramener sur notre territoire les Ouled-Sidi-Cheikh Cheraga et la majeure partie des dissidents. C'était la fin de la guerre d'escarmouches perpétuelles qui durait depuis vingt ans. En 1885, un poste fortifié, destiné à surveiller l'oasis marocaine de Figuig, fut créé à Djenien-bou-Rezg et le chemin de fer atteignit Aïn-Sefra en 1887. Enfin un poste permanent fut créé à El-Goléa.

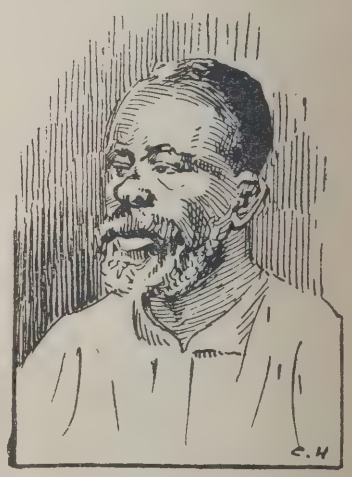

BOU-AMAMA

Le 5 août 1890 fut signée une convention qui partageait entre la France et l'Angleterre une partie des territoires sahariens et soudanais. Par cette convention, « le gouvernement de S. M. Britannique reconnaissait la zone d'influence de la France au Sud de ses possessions méditerranéennes jusqu'à une ligne de Say sur le Niger à Barroua sur le Tchad. » Cette convention fut diversement appréciée. Lord Salisbury se vanta de nous avoir donné « des terres légères où le coq gaulois trouverait de quoi gratter. » Cependant, si ces territoires n'avaient pour le moment qu'une faible valeur économique, ils avaient pour l'Algérie un sérieux intérêt politique. La convention nous donnait toute liberté d'action dans les régions sahariennes.

L'Algérie, pendant la période qui va de 1848 à 1890, avait été comme un malade qui se retournerait sur son lit, cherchant sans la trouver une position meilleure. Elle s'en prenait tantôt au régime militaire, tantôt à la politique de l'Empereur, tantôt à la parcimonie de la métropole, tantôt à l'incapacité et à l'instabilité des gouverneurs. Ces plaintes n'étaient pas sans fondement. A la fin du dix-neuvième siècle, elle trouve à la fois le succès économique qui l'avait longtemps fuie et la

**LA RUE DES ORFÈVRES A TLEMCEN**
(d'après une gravure sur bois de Clerget).

constitution appropriée à ses besoins qui lui avait jusque-là fait défaut. Les deux faits sont d'ailleurs étroitement liés, car il fallait que la colonie eût atteint un certain degré de développement pour que l'autonomie administrative et financière fût possible et profitable et les progrès économiques n'étaient réalisables que si l'on desserrait les liens qui la ligotaient et si on lui rendait la liberté de ses mouvements.

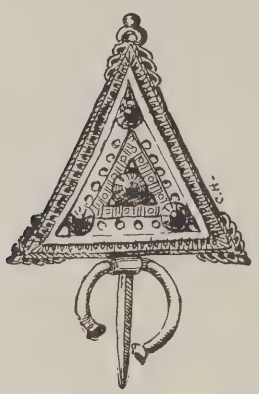

# LIVRE IV

# L'ALGÉRIE DE 1890 A 1914
# LA RENAISSANCE COLONIALE

## CHAPITRE PREMIER

## L'ALGÉRIE DE 1890 A 1914

I. *M. Jules Cambon* (1891-1897). — *Les rapports de Burdeau et de Jonnart. — La Commission des XVIII et la réaction contre les rattachements. — Le décret de* 1896. — *M. Lépine* (1898-1900)*; les troubles antisémitiques. — M. Laferrière* (1898-1900)*; la création des Délégations financières et la réorganisation du Conseil supérieur. — M. Jonnart* (1900-1901) *et le budget spécial. — L'affaire de Margueritte. — M. Révoil* (1901-1903)*; les territoires du Sud. — La réforme judiciaire et les tribunaux répressifs. — La démission de M. Révoil et le voyage du président de la République. — Le second gouvernement de M. Jonnart* (1903-1911). — *M. Lutaud* (1911-1918).

II. *Les Européens et leur situation démographique. — La colonisation. — La politique indigène. — Le développement économique.*

III. *La pénétration saharienne. — L'occupation des oasis du Sud-Ouest et ses conséquences. — Le général Lyautey. — L'occupation de Béchar* (1903) *et de Berguent* (1904). *— La question touareg et le général Laperrine. — La pacification des confins algéro-marocains* (1907-1910). *— Le protectorat marocain* (1912).

## I

NE nouvelle période, celle de la renaissance coloniale de la France, commence avec la dernière décade du dix-neuvième siècle. En moins d'un quart de siècle, avec une remarquable continuité de desseins, un vaste empire d'outre-mer, dont l'Algérie sera la pièce maîtresse, va se constituer. Dès 1881, l'établissement du protectorat français en Tunisie avait modifié à notre avantage, d'une manière capitale, la situation de la France dans l'Afrique du Nord et dans la Méditerranée. D'autre part, la convention de 1890, comme le remarque M. Jules Cambon, donnait un rôle nouveau au gouverneur général de l'Algérie. Il lui appartenait de tenir compte des nécessités qu'imposaient à notre pays les droits qui lui avaient été reconnus en Afrique. La politique saharienne de l'Algérie était liée désormais à la politique extérieure de la France.

C'est pendant cette période et plus précisément de 1896 à 1902 que l'Algérie a reçu son organisation administrative actuelle. Après tant d'hésitations, d'essais souvent malheureux, on s'est arrêté à la solution d'une large décentralisation administrative, permettant à l'Algérie de s'intéresser à la gestion de ses propres affaires et de les diriger elle-même dans une assez large mesure, sous le contrôle de la métropole. Dans cette même période a été inaugurée une politique indigène nouvelle, plus libérale et plus généreuse. Enfin, l'Algérie, dont le développement avait été fort lent dans les périodes précédentes, a pris un essor économique merveilleux.

### M. JULES CAMBON (1891-1897)

Il est assez malaisé de juger équitablement les événements et les hommes trop rapprochés de nous et de les mettre à leur vraie place. Le recul manque pour apprécier les faits qui n'ont pas encore produit toutes leurs conséquences. L'histoire ne dispose ni de documents d'archives, ni de mémoires privés. On peut bien cependant, sans crainte de se tromper, dire que l'Algérie a eu la bonne fortune, en quelques années, de

rencontrer quatre grands gouverneurs généraux, dont le rôle a été considérable. Ce sont MM. Jules Cambon, Laferrière, Révoil et Jonnart. Très différents de tempérament et de formation intellectuelle, ils ont travaillé avec la même ardeur à la même œuvre : la création de l'Algérie nouvelle. Ils ont trouvé dans l'administration algérienne des collaborateurs remarquables ; il serait injuste de ne pas rappeler ici, entre bien d'autres, les noms de M. Boulogne, le conseiller toujours judicieux et toujours écouté des gouverneurs pendant près de trente-cinq ans, de M. Luciani, directeur des affaires indigènes, de M. de Peyerimhoff et de M. Brunel, directeurs de l'agriculture et de la colonisation.

M. JULES CAMBON

Parmi les hommes qui honorent le plus notre temps et notre pays, il faut faire figurer MM. Paul et Jules Cambon. Unis par une fraternelle amitié, leur carrière offre un remarquable parallélisme. Issus l'un et l'autre de l'administration préfectorale, ils ont occupé les grandes ambassades de Londres et de Berlin à une époque des plus critiques, celle qui a précédé la guerre européenne et y ont montré des qualités éminentes. L'un et l'autre ont joué un grand rôle dans l'Afrique du Nord ; M. Paul Cambon a organisé le protectorat tunisien, M. Jules Cambon a marqué sa place — une des premières — dans l'histoire de l'Algérie.

Né à Paris en 1845, M. Jules Cambon, élevé dans un milieu très cultivé et très libéral, se lia d'amitié avec Jules Ferry et les autres membres de l'opposition de la fin du Second Empire. Il fit la guerre de 1870 comme officier de mobiles, fut attaché au cabinet de Jules Simon en 1871, puis au gouvernement de l'Algérie en 1874 ; le général Chanzy, alors gouverneur général, voulant le mettre à même de bien connaître l'administration de la colonie, le fit passer successivement par tous les bureaux. Nommé préfet de Constantine en 1878, puis préfet de Lille et de Lyon, il fut appelé en avril 1891 par M. Constans au gouvernement général de l'Algérie. Il y demeura près de sept ans. En ce qui concerne l'organisation de l'Algérie, la politique indigène, la politique saharienne, il a préparé les solutions qui ont prévalu quelques années plus tard. Sa rare intelligence, sa connais-

sance des hommes, sa clairvoyance, sa finesse lui ont permis de faire triompher ses vues, qui étaient celles du bon sens et du patriotisme. Il a déblayé le terrain pour ses successeurs, rendu possibles les réformes ultérieures en restituant au gouverneur général sa légitime autorité.

M. Tirman avait très bien aperçu les inconvénients du système des rattachements; M. Jules Cambon les éprouva plus vivement encore et résolut d'y mettre un terme. La population civile se sentait capable de prendre une part active à la vie de la colonie ; des jeunes gens nés sur son sol, et qui avaient un sens aigu de la personnalité de l'Algérie, souhaitaient que des libertés locales leur permissent d'exercer leur activité politique. Cependant la France, qui se lassait des sacrifices pécuniaires qu'elle consentait, hésitait encore à attribuer à l'Algérie une autonomie financière même partielle et limitée.

**Les rapports de Burdeau et de Jonnart** De remarquables rapports parlementaires, celui de Burdeau en 1891, celui de Jonnart en 1892, attirèrent l'attention sur la situation de l'Algérie, dont ils firent une étude très complète. Burdeau constatait que les crédits accordés à la colonie, après s'être élevés de 23 millions à 41 millions entre 1871 et 1884, étaient restés stationnaires à partir de cette date ou avaient même diminué. Il se demandait quel était le sens de cette stagnation. Ou bien le Parlement avait des doutes sur l'efficacité des sacrifices déjà faits, ou bien il considérait l'Algérie comme suffisamment pourvue des services et des travaux publics dont elle avait besoin, ou bien enfin il estimait que ce pays devait poursuivre sa croissance, que son budget devait se développer, mais qu'il devait y parvenir sans surcharger la métropole et en faisant appel à ses propres ressources. Dressant le bilan de la situation économique, administrative et sociale, il montrait que les deux premières hypothèses devaient être écartées : « Il faut, disait-il, que désormais à de nouvelles dépenses algériennes correspondent de nouvelles ressources algériennes. » Il concluait qu'avec une administration bien recrutée, instruite de la langue et des choses du pays, fortement contrôlée de France, rendue enfin indépendante des mauvais politiciens, l'avenir de la colonie était désormais assuré ; que l'heure était venue où la colonisation en Algérie allait cesser d'être une entreprise plus souvent patriotique que profitable, et que le pays donnait tous les signes de vigueur et de rapide croissance auxquels on reconnaît les colonies approchant de l'âge adulte. L'opinion de Burdeau cependant n'était pas favorable au budget spécial, qui, disait-il, ne créerait pas de ressources nouvelles et engagerait prématurément l'Algérie dans la voie des emprunts ; il proposait une simple

unification des dépenses et des recettes permettant au Parlement de suivre désormais avec plus de clarté le mouvement financier de la colonie.

Chemin faisant, Burdeau critiquait assez vivement les méthodes de la colonisation officielle, le réseau ferré de l'Algérie et la manière dont il avait été conçu, l'administration des indigènes. Ces critiques furent reprises et accentuées l'année suivante par M. Jonnart dans un rapport non moins célèbre. Il insistait sur la nécessité de maintenir et de fortifier le gouvernement général, indispensable pour imprimer à l'organisme algérien une impulsion d'ensemble et pour être l'arbitre du conflit d'intérêts qui met fatalement aux prises la colonisation européenne avec les usages et les droits des indigènes. Il établissait fortement les périls de l'assimilation administrative et de la centralisation exagérée ; il dénonçait les inconvénients graves de l'organisation départementale et communale, servilement copiée sur l'organisation métropolitaine ; il critiquait non moins sévèrement que Burdeau le régime des chemins de fer. La politique indigène retenait particulièrement son attention : « C'est notre devoir, disait-il, de prendre souci de l'amélioration du sort des indigènes, de les amener progressivement dans la grande famille française et, si la fusion reste une chimère, d'opérer la réconciliation des deux races. C'est notre devoir et c'est aussi notre intérêt : si nous voulons asseoir notre conquête d'Algérie sur une base indestructible et préparer le succès de nos entreprises dans le centre africain, il est indispensable que nous nous rattachions les musulmans algériens par des liens moins fragiles que ceux qui aujourd'hui les retiennent sous notre domination. »

### LA COMMISSION DES XVIII ET LA RÉACTION CONTRE LES RATTACHEMENTS

A la suite de l'ordre du jour du 6 mars 1891, clôturant une interpellation développée par MM. Dide et Pauliat, le Sénat avait décidé la nomination d'une Commission de dix-huit membres chargée de rechercher, de concert avec le gouvernement, les modifications qu'il y avait lieu d'introduire dans la législation et dans l'organisation des divers services de l'Algérie.

La Commission des XVIII eut la bonne fortune d'avoir à sa tête Jules Ferry, qui lui consacra ce qui lui restait de force et de vie. L'homme d'État éminent auquel la France doit la Tunisie, l'Indo-Chine et Madagascar, l'initiateur et fondateur de notre nouvel empire colonial, se devait à lui-même de s'occuper de l'Algérie. « Il a été, dit M. Émile Combes, l'âme de la Commission ; il lui a tracé le programme de ses travaux avec une sûreté de vues qui l'a préservée des tâtonnements et des écarts. Si quelques personnes ont pu craindre tout d'abord qu'il ne sût pas maîtriser assez vigoureusement la fougue de son caractère, nous qui

l'avons vu à l'œuvre, nous lui devons ce témoignage qu'il n'a jamais abondé complètement dans des idées personnelles et qu'il s'est éclairé constamment par la discussion comme un homme qui n'a pas de parti pris. Quand il présidait la Commission de l'Algérie, Jules Ferry était sorti de la période militante, ne nourrissant plus, du moins en apparence, le regret d'avoir perdu le pouvoir, ni le désir de le reprendre, uniquement soucieux de sa mission parlementaire et ne gardant de sa

LA PRIÈRE : PREMIÈRE PHASE

carrière d'homme d'État que l'expérience des hommes et des choses. Appliquée à l'Algérie, cette expérience se résumait dans la conviction que l'avenir de ce pays était indissolublement subordonné à un changement de système. »

L'œuvre de la Commission fut fort importante. Après avoir arrêté son programme, elle recueillit à Paris d'intéressants témoignages, réunis dans les procès-verbaux de ses séances. En mai et juin 1892, une délégation dirigée par Jules Ferry et composée de MM. Guichard, Labiche, Reymond, Isaac, Dide et Combes poursuivit en Algérie même une enquête sérieuse, interrogeant les colons et les indigènes. La Commission s'était tracé un programme assez vaste pour embrasser l'universalité des intérêts algériens. Son but était d'ailleurs moins de rédiger des projets de lois que de recueillir des témoignages, d'analyser des documents et de

dégager des conclusions générales. De 1892 à 1896 furent publiés une série de rapports, dont quelques-uns sont tout à fait remarquables : celui de Jules Ferry sur l'organisation et les attributions du gouverneur général, celui de Clamageran sur le régime fiscal, celui de Jean Guichard sur le régime forestier, celui de Franck-Chauveau sur la propriété foncière, celui d'Émile Labiche sur la colonisation,

LA PRIÈRE : QUATRIÈME PHASE

celui d'Isaac sur la justice française et musulmane, celui de Jean Dupuy sur les offices ministériels, ceux d'Émile Combes sur l'instruction primaire des indigènes et sur les médersas.

Appelé à prendre part en qualité de commissaire du gouvernement à la discussion des rapports de la Commission sénatoriale, M. Jules Cambon fit connaître son avis sur les divers problèmes qui se posaient et formula sur certains points des réserves que la haute assemblée prit en considération et dont elle tint compte dans la rédaction des ordres du jour et des projets de résolution. Le Conseil supérieur étudia toute une série de projets organiques sur les questions qu'avait abordées la Commission sénatoriale, en particulier un projet de Code forestier destiné à mettre la loi en accord avec les mœurs des populations, un projet sur la colonisa-

tion qui devait permettre de livrer de nouveaux espaces au peuplement européen, un projet contre l'usure. M. Cambon eut l'occasion également de préparer un projet de budget spécial et de Conseil colonial dont on s'inspira quelques années plus tard.

Le rapport de Jules Ferry, qui fut son testament politique, est demeuré célèbre dans les annales parlementaires ; l'élévation des idées, la vigueur du style en font une des pages les plus éloquentes qu'on ait écrites sur l'Algérie. Le système des rattachements y était condamné dans les termes les plus énergiques : « Les inspirateurs des décrets de 1881, disait Jules Ferry, se proposaient un double but : améliorer les services, annihiler ou du moins réduire l'autorité du gouverneur général. De ce programme, la seconde partie seule a été réalisée, au grand détriment des affaires elles-mêmes. Au lieu de concentrer à Alger entre les mains d'un grand fonctionnaire, investi de grands pouvoirs, la décision du plus grand nombre des affaires, on l'a éparpillée à Paris entre neuf ministères. Mais les colonies, pas plus que les batailles, ne se commandent de loin, dans les bureaux d'un ministère. »

Le rapport de Jules Ferry fut discuté par le Sénat le 30 mai 1893 ; M. Jules Cambon intervint dans la discussion, renouvela les observations qu'il avait déjà présentées en 1891 devant la Commission, fit connaître ses vues sur le rôle du gouverneur général et sur l'organisation administrative de l'Algérie. Il montra combien était important le rôle du gouverneur, chargé d'administrer la population civile, de développer la colonisation, de veiller avec sollicitude sur les intérêts des indigènes dont il doit se considérer comme le représentant et le défenseur : « De la définition du rôle du gouverneur général, dit-il, résulte la définition même de ses attributions ; son action est complexe ; en même temps, elle doit être une action unique, car c'est le même homme qui peut tenir seul la balance entre les intérêts de la colonisation française et les intérêts de la population indigène dont il a seul la charge... En Algérie, la France se trouve en présence d'éléments de population divers, se distinguant les uns des autres, tenant à se distinguer, qui continueront de vivre sans mêler ni leurs idées, ni leurs sentiments intimes. Ne cherchez point à doter ce pays d'institutions qui se heurtent aux traditions du passé. Donnez-lui au contraire une administration capable de pénétrer la complexité de l'œuvre qui lui est confiée, munie de pouvoirs qui lui permettront de tenir compte d'intérêts en apparence opposés et d'approprier son action à la nature diverse des hommes et des choses. » Le Sénat adopta les conclusions du rapport de Jules Ferry, aux termes d'un ordre du jour constatant l'accord du gouvernement et de la Commission sur la nécessité de rapporter les décrets de rattachement et de fortifier les pouvoirs du gouverneur général.

Quelques années plus tard, la Chambre des députés fut saisie de la même question par une interpellation de M. Fleury-Ravarin. Les séances des 8, 9 et 10 novembre 1896 furent consacrées à cette interpellation ; l'Assemblée entendit successivement MM. Fleury-Ravarin, Forcioli, Samary, Thomson, Étienne, Viviani, Barthou, ministre de l'Intérieur du cabinet Méline, Bourlier. Les orateurs furent unanimes à faire le procès des rattachements ; en même temps qu'ils estimaient que les pouvoirs du gouverneur général devaient être renforcés, ils demandaient comme contre-partie l'institution d'un contrôle sous la forme d'un conseil colonial élu. M. Jules Cambon, commissaire du gouvernement, parla le dernier. Il cita un certain nombre d'exemples topiques qui montraient les inconvénients et même les dangers du système de 1881 : « Je crois, dit-il, que ce que demande M. Fleury-Ravarin et ce que je demande moi-même est une chose bien simple et qui ne constitue pas une tyrannie bien lourde ; je demande que les attributions qui sont aujourd'hui exercées à Paris, sous le contrôle du ministre, par des directeurs généraux, par des chefs de division et par des chefs de bureaux, soient exercées à Alger par le gouverneur général. Je ne vois pas en quoi l'exercice de ces attributions pèsera plus lourdement sur les populations et en quoi elles seront changées dans leur essence parce qu'elles seront remises aux mains du gouverneur général au lieu d'être laissées à des chefs de bureau et à des chefs de division... Ce que nous demandons, ce que nous croyons nécessaire, c'est de fortifier l'autorité de celui qui représente en Algérie la République et le gouvernement. Mais lorsque nous vous demandons de fortifier cette autorité — j'insiste pour écarter complètement une objection qui a couru la presse — nous vous disons aussi : mettez à côté d'elle un contrôle plus fort, plus sérieux que celui qui existe ; dotez l'Algérie d'un Conseil élu, chargé uniquement des affaires coloniales, des affaires locales, dans lequel vous ferez entrer les représentants élus des colons et ceux des indigènes eux-mêmes. » L'ordre du jour motivé qui clôtura l'interpellation déclarait que la Chambre, approuvant les efforts faits depuis quelques années pour rétablir l'ordre dans l'administration algérienne, convaincue que le système des rattachements édicté par les décrets du 26 août 1881 constituait un obstacle au bon fonctionnement des services publics en Algérie et à la réalisation des réformes, invitait le gouvernement : 1° à rapporter immédiatement ces décrets et à réorganiser la haute administration de la colonie ; 2° à déposer sans retard un projet de loi, tant pour constituer le contrôle de l'administration de la colonie que pour régler la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur. »

**Le décret de 1896** A la suite de ces résolutions, un décret du 31 décembre 1896, abrogeant les décrets de 1881, conféra au gouverneur des pouvoirs propres, qu'une formule générale définissait en ces termes : « Le gouverneur général centralise sous son autorité le gouvernement et la haute administration de l'Algérie. » Le décret précisait ensuite les attributions conférées au gouverneur au point de vue militaire et diplomatique, au point de vue administratif et au point de vue budgétaire. Tous les services civils de l'Algérie étaient placés sous sa direction, à l'exception des services non-musulmans de la justice et des cultes, de l'instruction publique, des services de la trésorerie et des douanes. Le décret de 1896 rendit à peu près au gouverneur les pouvoirs qu'il avait en 1860 après la suppression du ministère de l'Algérie.

M. Jules Cambon avait réussi à reconquérir l'indépendance de son administration, suivant la ligne de conduite qui lui avait été inspirée par Jules Ferry. Le gouverneur redevenait vraiment le chef de l'administration algérienne. Ce résultat n'avait pas été obtenu sans peine ni sans résistances, car il menaçait certains intérêts, à vrai dire peu respectables. Sous le régime des rattachements, l'Algérie, gouvernée en théorie de Paris, l'était en réalité par quelques partisans qui menaient facilement les bureaux métropolitains, ignorants des réalités du milieu. « Ceux qui tenaient pour les rattachements, dit Robert de Caix, craignaient non pas de voir l'Algérie devenir moins française, mais de la voir devenir moins politicienne. »

Le décret de 1896 était la première victoire remportée sur le régime des rattachements, le point de départ essentiel de toute réforme. Dès lors, tout s'enchaîne logiquement ; dans les années qui vont suivre, l'Algérie sera dotée d'une assemblée appelée à délibérer sur son budget, elle recevra son autonomie financière, les territoires du Sud seront pourvus d'une organisation appropriée. Les successeurs de M. Cambon vont compléter son œuvre et marcher résolument dans la voie qu'il a tracée.

**M. Lépine (1897-98) — les troubles antisémitiques** Le choix du gouvernement pour la succession de M. Cambon s'était d'abord porté sur M. Lozé, qui n'accepta pas et c'est M. Lépine qui fut nommé le 1er octobre 1897. On a dit de lui qu'il était un homme brave et un brave homme ; payant de sa personne, plein de sang-froid au milieu du danger, il s'était fait par ces qualités une popularité parmi les Parisiens comme préfet de police. Mais il était peu préparé aux fonctions de gouverneur général de l'Algérie, qu'il n'avait pas sollicitées et qu'il ne conserva que quelques mois.

Un certain malaise continuait à peser sur l'Algérie ; il se traduisait par des émeutes antijuives. Les causes de cette agitation étaient multiples : causes politiques, sociales, économiques. Il n'y avait là ni question de race, ni question de religion. Les Algériens détestent surtout dans l'Israélite le concurrent commercial ; une question électorale venait envenimer les choses et c'est de préoccupations électorales que s'inspiraient avant tout les campagnes antijuives qui ont été menées à diverses reprises en Algérie. Le droit de vote reconnu aux Israélites leur donnait en certains cas, le corps électoral étant fort peu nombreux, une influence prépondérante ; on s'efforçait de les mêler aux luttes des partis et leurs défenseurs leur nuisaient souvent autant que leurs adversaires. Ce n'étaient pas seulement les Juifs qui pesaient lourdement dans la balance électorale ; la loi de 1898 sur la naturalisation accordait le droit de cité à un grand nombre d'étrangers, Espagnols surtout, comme le décret de 1871 l'avait accordé aux Israélites ; les deux éléments, encore incomplètement fusionnés, s'opposaient l'un à l'autre. Tandis que les uns dénonçaient le « péril juif », les autres signalaient le « péril étranger », et montraient les dangers de l'afflux trop rapide dans les cadres électoraux d'hommes que la loi avait déclarés Français avant qu'ils eussent acquis la mentalité française. Les naturalisés, les Néo-Français comme on les appelait à cette époque, ont incontestablement joué un grand rôle dans le mouvement antijuif.

M. LÉPINE

Depuis 1871, la question juive n'avait pas cessé d'avoir en Algérie un caractère aigu. Des troubles antisémitiques s'étaient produits à Alger en 1871, à Tlemcen, Constantine, Sétif, Batna vers 1875-78 ; à Alger, Constantine, Oran, Mostaganem en 1897. En janvier 1898, sous les excitations d'une presse extrêmement violente, des émeutes antijuives éclatèrent dans différentes villes de l'Algérie ; les désordres eurent un caractère particulièrement sérieux à Alger, où, sous la conduite d'un jeune agitateur, Max Régis, les émeutiers pillèrent et saccagèrent les boutiques, se ruant à l'assaut des magasins israélites. Régis devenu maire, Drumont élu député, étaient l'objet d'un véritable culte ; l'anarchie menaçait ; la vie économique était suspendue. M. Lépine, qui avait essayé de tenir tête courageusement, comme il avait coutume de le faire à Paris, se heurta à une foule hurlante.

**M. LAFERRIÈRE (1898-1900) — LA CRÉATION DES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES ET LA RÉORGANISATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR** M. Laferrière, vice-président du Conseil d'État, remplaça M. Lépine en juillet 1898. Jurisconsulte éminent, homme grave et pondéré, il ne se contenta pas de réprimer l'émeute ; il voulut en prévenir le retour en faisant les réformes nécessaires. Il rétablit l'ordre dans la rue, dans l'administration, dans les attributions et le fonctionnement des corps administratifs. Le maire antisémite d'Alger, Max Régis, fut suspendu ; un « préfet à poigne », M. Lutaud, fut nommé. Mais M. Laferrière eut le grand mérite de comprendre que des mesures de répression ne suffisaient pas et que, pour atteindre le mal dans ses racines, pour détourner les Algériens des agitations stériles de la rue, il fallait donner un élément à leur activité. Il obtint du gouvernement les décrets du 23 août 1898, qui sont une sorte de constitution de l'Algérie.

Le premier de ces décrets, relatif aux attributions du gouverneur général, reproduisait le décret de 1896 et modifiait quelques-unes de ses dispositions pour fortifier et préciser les pouvoirs du gouverneur général. Un second décret créait, sous le nom de Délégations financières algériennes, une assemblée élective nouvelle, qui a pour but d'apporter au gouvernement général de l'Algérie le concours d'opinions libres, d'avis éclairés et de vœux réfléchis, émis par des représentants directs des contribuables algériens sur toutes les questions d'impôts et de taxes assimilées. Cette assemblée se compose de trois délégations ; celle des colons (24 membres) représente les intérêts de la colonisation et de l'agriculture ; celle des non-colons (24 membres) représente les intérêts des commerçants, des industriels, des ouvriers ; celle des indigènes (21 membres, dont 6 forment la section kabyle) représente les intérêts de la population indigène. Les Délégations délibèrent d'abord séparément, puis se réunissent en séance plénière pour le vote du budget. Corrélativement, le corps électoral, au lieu de former une masse unique, est divisé en plusieurs groupes nommant chacun une délégation. Il faut, pour être électeur aux Délégations financières, avoir vingt-cinq ans d'âge, être Français depuis douze ans au moins et résider en Algérie depuis trois ans au moins. Quant à la délégation indigène, le décret de 1898 la faisait élire par les indigènes figurant dans les conseils municipaux des communes de plein exercice ou dans les commissions municipales des communes mixtes. Un troisième décret réorganisait le Conseil supérieur en y introduisant jusqu'à concurrence de plus de moitié (31 membres sur 60) des éléments électifs issus des Délégations financières et des Conseils généraux. Ces deux assemblées devaient être purement consultatives jusqu'à l'institution du budget spécial de l'Algérie.

Les Délégations financières reposent sur le principe de la représentation des intérêts. Elles constituent un mécanisme fort ingénieux, tel qu'on pouvait l'attendre de la science juridique de M. Laferrière et on ne peut leur reprocher qu'une excessive complication : complication voulue d'ailleurs et destinée à empêcher les écarts auxquels peut se livrer une assemblée unique et homogène. L'âge de l'électorat fixé à vingt-cinq ans, la naturalisation depuis douze ans étaient des précautions prises pour empêcher l'afflux trop rapide des Néo-Français.

Les assemblées algériennes ressemblent à première vue aux deux Chambres d'un Parlement. Mais elles n'ont en réalité ni pouvoir législatif, ni autorité souveraine. Elles ont un rôle prépondérant dans l'élaboration du budget, qu'elles votent sous réserve d'homologation par décret rendu en Conseil d'État et d'approbation par le Parlement. Toute modification au régime fiscal de l'Algérie doit être voté par elles. Ce sont elles également qui votent les emprunts et autorisent le gouverneur à accorder des concessions de chemins de fer. Mais en dehors du budget, dont l'examen leur incombe, elles ne peuvent qu'émettre des vœux et donner des avis ; dans la pensée de leur créateur, elles rappelleraient donc plutôt les Conseils généraux des colonies.

La première session des Délégations financières s'ouvrit à Alger en décembre 1898 : « Je confie à votre sagesse et à votre patriotisme, disait M. Laferrière, cette institution nouvelle. Je vous la remets comme on remet au colon une terre pleine de sève, mais qui a besoin, pour devenir féconde, du travail et de la calme persévérance de celui qui la détient. » A l'ouverture de la deuxième session, en novembre 1899, M. Laferrière indiquait très bien dans quel esprit les Délégations financières avaient été conçues : « L'avenir, disait-il, ne dépend pas de l'action que la population algérienne s'efforcerait d'exercer sur les destinées de la métropole en fournissant un modique appoint aux partis qui aspirent à les diriger ; il dépend de l'action que l'Algérie peut exercer sur ses propres destinées, d'un effort fraternel de tous ses enfants vers un même but, qui est la création d'un *self-government* non politique assurément, mais économique et social. » Ces sages conseils furent entendus et les Délégations financières, comme on le verra, ne déçurent pas les espérances de leur fondateur.

De cruelles épreuves privées — la perte d'un fils — le souci de sa propre santé très ébranlée amenèrent M. Laferrière à résigner ses fonctions en octobre 1900 ; il fut nommé procureur général à la Cour de cassation et mourut l'année suivante. Il était venu en Algérie à une époque bien tardive de sa carrière et de son existence ; soucieux de ses responsabilités, il n'était pas sans montrer quelque inquié-

tude sur ce terrain nouveau pour lui. Si bref qu'ait été son séjour, son œuvre est considérable ; sans parler de la question du Touat, dont il sera parlé plus loin, il avait, par son tact et sa fermeté, rétabli l'ordre matériel et amené les Algériens à une vue plus calme et plus raisonnable des choses. Par la création des Délégations financières, il avait contribué puissamment à l'évolution qui éloignait l'Algérie du système de l'assimilation, injuste pour les indigènes et démoralisateur pour les Français. Il avait compris qu'au moment où l'Algérie devenait majeure, il fallait se livrer à un délicat travail d'équilibre et légiférer pour chacun des groupes ethniques qui s'y coudoient sans se confondre. Il avait préparé la solution du problème qui consistait à donner à ce pays la disposition de ses deniers sans rien sacrifier des droits imprescriptibles de la mère-patrie, traduit en formules vivantes et précises les aspirations et les espérances de l'Algérie, marqué d'une empreinte ineffaçable son passage à la tête des affaires de notre grande colonie.

**M. JONNART (1900-1901) ET LE BUDGET SPÉCIAL** C'est M. Jonnart qui fut appelé à la succession de M. Laferrière ; son premier gouvernement ne dura que quelques mois (octobre 1900-mai 1901) ; comme son prédécesseur, il dut abandonner sa tâche pour des raisons de famille et de santé. Mais il devait revenir à deux reprises au gouvernement général, de 1903 à 1911 et de 1918 à 1919.

Nul n'a accompli en Algérie une œuvre plus considérable que celle de M. Jonnart et n'y a laissé des traces plus durables. Né à Fléchin (Pas-de-Calais) en 1857, il descendait d'une vieille famille d'agriculteurs de la région. Il avait vingt-quatre ans lorsqu'en 1881 M. Tirman, appelé au gouvernement général de l'Algérie par Gambetta, le choisit comme chef de cabinet. De 1885 à 1889, il fut chef des services de l'Algérie au ministère de l'Intérieur. Élu député en 1889, il fut dès 1893 appelé à faire partie du ministère Casimir-Périer comme ministre des Travaux publics. Au Parlement, il ne cessa de se préoccuper des questions algériennes ; sa parfaite connaissance des hommes et des choses de notre colonie lui permit de rédiger son rapport de 1892 et lorsque, en 1900, Waldeck-Rousseau lui confia le gouvernement général, il lui fut donné d'appliquer le programme qu'il avait lui-même tracé.

M. Jonnart est, de tous les gouverneurs de l'Algérie, celui qui l'a le plus aimée. Au cours d'une carrière exceptionnellement brillante, il a occupé avec distinction les postes les plus considérables. Mais c'est dans sa carrière africaine qu'il trouva l'emploi le plus fécond de ses hautes qualités ; c'est la partie de son œuvre à laquelle lui-même, non sans raison, attachait le plus de prix. « Nous savons, lui dit un jour

un homme politique anglais, que vous avez été plusieurs fois ministre ; mais beaucoup d'hommes en France ont été ministres dont les noms sont ignorés ou oubliés ; celui que nous honorons en vous, c'est le grand proconsul, le grand gouverneur de l'Algérie. »

C'est en effet dans ces fonctions, avec lesquelles il s'était en quelque sorte identifié, que M. Jonnart donna vraiment sa mesure. L'Algérie n'était pas pour lui comme pour tant d'autres une étape à franchir plus ou moins rapidement ; elle fut vraiment le centre de sa carrière et de ses préoccupations. C'était un homme d'un commerce sûr, une intelligence et un cœur d'une noblesse parfaite. Ce grand bourgeois, d'abord assez froid, mais qui savait être séduisant lorsqu'il le voulait, jouissait en Algérie d'une véritable popularité, aussi bien parmi les colons que parmi les indigènes ; il pouvait tout obtenir d'eux. Peu d'hommes ont contribué autant que lui à la création d'une France nouvelle au delà de la Méditerranée, une des plus grandes œuvres, la plus féconde peut-être, dont s'honore notre pays depuis un demi-siècle.

M. Jonnart s'était proposé avant tout de faire aboutir le budget spécial. Les pouvoirs les plus forts donnés au gouverneur, le plus large crédit consenti aux assemblées locales sont peu de chose pour le développement d'une colonie si elle n'a pas son budget ou si ce budget est consenti loin d'elle, sous des influences et des nécessités qui lui sont étrangères. Seule, la décentralisation budgétaire peut apporter à ceux qui administrent ou représentent un pays neuf ces deux facteurs essentiels du progrès : l'esprit d'initiative et l'esprit d'économie.

En octobre 1900, dans les conversations qui précédèrent sa nomination, M. Jonnart était intervenu personnellement auprès de Waldeck-Rousseau et l'avait converti à l'idée du budget spécial, dont Rouvier, ministre des Finances, ne voulait pas. Dans les premiers rapports qu'il adressa au président du Conseil, le gouverneur expliqua que les promoteurs du mouvement antijuif n'auraient jamais constitué une opposition redoutable s'ils n'avaient trouvé un terrain propice à leur propagande, une Algérie en plein malaise de croissance nerveuse, souffrant d'un régime administratif incohérent et trop souvent infécond, que les critiques du Parlement et les avertissements si pressants de M. Jules Cambon avaient à peine ébranlé. « Les peuples, disait M. Jonnart, sont comme les individus. Plus ils sont jeunes, ardents, débordants de vie, plus il faut les occuper. Il faut se garder de les abandonner au désœuvrement de leurs pensées et aux fantaisies de leur imagination. »

La loi du 19 décembre 1900, votée presque sans discussion sur un rapport de M. André Berthelot, conféra à l'Algérie la personnalité civile et lui donna un

budget spécial. « On s'accorde aujourd'hui, disait l'exposé des motifs, à ne plus considérer l'Algérie comme un simple prolongement de la France continentale. Sa situation géographique et plus encore sa formation ethnique et son développement économique lui donnent une personnalité propre. Si la solidarité nationale et politique qui l'unit à la mère-patrie ne doit pas en être affaiblie, du moins y a-t-il lieu d'en tenir compte dans l'organisation de son régime financier. » La loi laissait à la charge de la métropole les dépenses de la guerre, de la marine, des pensions

LE PORT D'ORAN

et la garantie d'intérêts des chemins de fer jusqu'en 1926. En ce qui concerne les recettes, le principe de l'intégralité budgétaire s'appliquait plus complètement que pour les dépenses ; l'ensemble des recettes effectuées en Algérie, qui étaient perçues antérieurement au profit du Trésor, figurait désormais au budget algérien.

La difficulté était, tout en conférant à la colonie l'autonomie financière, de conserver à l'État un contrôle suffisant. Dans ce but, les dépenses laissées à la charge de l'Algérie sont divisées en dépenses obligatoires et dépenses facultatives ; pour ces dernières, la latitude des assemblées algériennes est entière, sauf en ce qui concerne les dépenses de personnel, pour lesquelles le gouverneur seul peut proposer des augmentations. C'est le gouverneur qui établit le projet de budget, que discutent et votent ensuite les Délégations financières et le Conseil supérieur. Les dépenses sont autorisées par un décret rendu en Conseil d'État, la perception des droits, produits et revenus par une loi. La métropole conserve donc un contrôle et un droit de regard sur le budget algérien. Une loi devait statuer sur l'organisa-

tion et les attributions du Conseil supérieur et des Délégations financières, qui, en attendant, continueraient à être régies par les décrets de 1898.

La loi de 1900 est un acte marquant dans l'histoire de l'Algérie. Les hommes d'État qui l'ont fait voter ont compris que ce pays ne pouvait se développer et se fortifier dans les liens qui l'enserraient, qui faisaient dépendre chacun de ses mouvements d'impulsions lointaines et diverses. Alors que tout le monde reconnaissait que l'essor de la colonie et le souci de son avenir nécessitaient de sérieux efforts, la majeure partie du produit des taxes nouvelles et le bénéfice des excédents de recettes lui échappaient. Le budget spécial mit fin à cette situation.

**L'affaire de Margueritte** M. Laferrière avait attiré l'attention sur les graves inconvénients des actes de désordre dans une colonie dont la population n'était pas entièrement française. Les événements ne devaient pas tarder à lui donner raison. Le 26 avril 1901, le village de Margueritte, situé à 9 kilomètres de Miliana, était assailli par une bande d'insurgés appartenant à la tribu des Rirhas ; l'instigateur du mouvement était un certain Yacoub, employé d'un colon européen, qui se découvrit tout à coup une vocation de prophète et d'illuminé ; les indigènes donnèrent aux Européens qu'ils rencontrèrent le choix entre la conversion à l'islam et la mort ; ceux qui consentirent à coiffer la chéchia et à prononcer la profession de foi musulmane furent épargnés. Une compagnie de tirailleurs, envoyée de Miliana, mit bientôt fin aux exploits de ces fanatiques ; cinq Européens et seize indigènes avaient été tués.

L'affaire de Margueritte, peu importante en elle-même, était grave comme symptôme. Elle montrait que la mentalité des indigènes n'avait guère changé et qu'ils étaient encore disposés à suivre le premier agitateur qui se présenterait. Elle prouvait que les querelles des Européens sont pour les indigènes un fâcheux exemple et que les Français d'Algérie, de même qu'en 1871, avaient été imprudents en agissant comme s'ils n'étaient pas entourés d'une population musulmane dix fois plus nombreuse qu'eux. Elle témoignait, comme les troubles antijuifs eux-mêmes, des inconvénients de l'incohérence administrative, conséquence du système des rattachements. Elle nous avertissait enfin que nous avions trop perdu de vue le problème indigène, trop négligé nos devoirs de surveillance et de tutelle.

**M. Révoil (1901-1903). Les territoires du Sud** M. Jonnart, en donnant sa démission au bout de quelques mois, exprimait l'espoir que son programme continuerait à être appliqué et que son successeur travaillerait, comme il

l'avait fait lui-même, à la fusion plus intime des races et à l'essor de l'Algérie. Cet espoir ne fut pas déçu. M. Révoil, ministre de la France au Maroc, qui fut choisi pour le remplacer, était un diplomate accompli, un esprit souple et ingénieux qui excellait à résoudre les difficultés sans les heurter de front. Lettré et artiste, il séduisait tous ses interlocuteurs par le charme qui émanait de sa personne et de sa conversation. Cet homme si doux et si paisible fut d'ailleurs en matière administrative le plus audacieux de tous les gouverneurs. Il poursuivit à la fois le développement économique et l'union morale de la colonie. Comme ses prédécesseurs, il s'efforça, non sans succès, de détourner les Algériens des agitations de la rue pour les orienter vers la solution des problèmes économiques en même temps qu'il achevait la réorganisation administrative.

M. RÉVOIL

M. Révoil n'avait pas accepté sans hésitation le gouvernement général. Mais le ministre insista pour que la direction des affaires algériennes fût confiée à l'homme qui avait si habilement conduit les affaires marocaines, qui connaissait les populations musulmanes pour avoir longtemps vécu parmi elles à Tunis et à Tanger, qui avait su donner à notre politique envers l'islam une direction ferme et rationnelle. La nomination de M. Révoil témoignait de l'unité que nous voulions donner à notre politique dans l'Afrique du Nord ; il allait appliquer ses talents, qui étaient de premier ordre, à la solution des questions qui se posaient sur nos frontières sahariennes et marocaines.

Dès l'instant que la France entendait avoir une politique saharienne, il était nécessaire de tracer une limite entre le pays méditerranéen et les immensités désertiques. On ne pouvait pas prolonger indéfiniment vers le Sud les trois divisions algériennes et il fallait substituer une impulsion d'ensemble à leurs vues mal coordonnées et divergentes. Il importait d'appliquer dans ces régions pauvres et vides des méthodes d'administration moins pesantes et moins coûteuses que celle de l'Algérie du Nord. Enfin la colonie, pourvue d'un budget spécial, ne pouvait ni ne voulait s'imposer la charge purement impériale de la pénétration saharienne ; il fallait réagir contre la

tendance des conseils généraux et des assemblées algériennes à employer dans le Tell, dans les régions de colonisation, les maigres ressources fournies par le Sud.

La loi du 4 décembre 1902 créa les nouveaux territoires et le décret du 30 décembre 1903 détermina les conditions du fonctionnement de leur budget. De ces textes est issue une colonie nouvelle, dotée de la personnalité civile, pouvant posséder des biens, concéder des chemins de fer, contracter des emprunts, tout à fait distincte en un mot de l'Algérie du Nord, à laquelle elle n'est reliée que par une sorte d'union personnelle, la communauté du chef, et par un petit nombre d'institutions communes. Les territoires du Sud sont placés sous l'autorité immédiate du gouverneur général, qui y exerce toutes les attributions qui lui ont été dévolues dans l'Algérie du Nord et en outre toutes celles qu'y exercent les préfets. Chargé d'assurer la défense de ces régions et d'y maintenir l'ordre, il dispose des troupes qui y sont stationnées, sauf à ne pas les faire sortir de leur circonscription sans autorisation préalable et à rendre compte au gouvernement des mouvements qu'il ordonne. Une direction spéciale, confiée à un fonctionnaire désigné par décret, est chargée au gouvernement général de tout ce qui concerne l'administration et le contrôle de ces territoires.

La limite entre l'Algérie du Nord et les territoires du Sud a été fixée par la loi de 1902, qui a partagé en deux les hauts-plateaux, englobant dans les territoires du Sud, pour des raisons d'équilibre financier, la partie méridionale des anciens territoires militaires. La colonie comprend quatre territoires, dont les limites et les chefs-lieux ont varié à différentes reprises. A la tête de chaque territoire, un commandant militaire, nommé par décret, dirige à la fois les services militaires et administratifs. Les territoires sont divisés en cercles et annexes, dont l'administration est confiée aux officiers du service des affaires indigènes. C'est en somme, à peu de chose près, le régime des anciens territoires de commandement de l'Algérie.

Il semblait que la nouvelle organisation dût avoir pour corollaire la suppression des départements ou tout au moins des budgets départementaux. M. Jonnart avait demandé cette suppression dès 1892 et une Commission des réformes administratives, instituée par M. Révoil en novembre 1901, avait conclu dans le même sens. Les départements algériens et leur organisation, d'un parallélisme aussi rigoureux qu'absurde avec celle des départements métropolitains, étaient un legs de la période d'assimilation ; ils ne semblaient pas devoir résister au jeu naturel de l'autonomie algérienne. En 1902, M. Bertrand, président des Délégations financières, qui jouissait d'une grande autorité dans cette assemblée, y fit le procès des départements ; il leur reprocha d'entretenir l'esprit de *sofs* et les rivalités locales, de faire obstacle

aux plans d'ensemble en matière de travaux publics, chaque département voulant avoir le même nombre de kilomètres de routes et de chemins de fer, la même part dans les dépenses hydrauliques, etc. Mais il n'obtint pas gain de cause. Ni M. Jonnart, ni M. Révoil ne réussirent à obtenir une refonte complète de l'organisation départementale et communale, que l'un et l'autre estimaient désirable.

A l'arrivée de M. Révoil, deux décrets du 27 juin 1901 avaient de nouveau étendu les pouvoirs du gouverneur, détaché deux nouveaux services, ceux des douanes et des forêts, et soumis le personnel de ces administrations au contrôle du chef de la colonie. M. Révoil fit adopter non sans peine par les assemblées algériennes un premier projet d'emprunt de 50 millions ; les délégués financiers, qui n'avaient encore délibéré que sur un seul budget, celui de 1901, étaient incertains de la solidité de leurs ressources permanentes et hésitaient à s'engager dans la voie des emprunts ; il fallut toute l'insistance, toute la force de persuasion, toute la confiance dans l'avenir du gouverneur pour leur faire accepter ce premier et timide effort. Sur ces 50 millions, 30 millions étaient réservés à l'exécution de travaux hydrauliques, de routes et de ports. Le Parlement autorisa l'emprunt par la loi du 7 avril 1902.

**LA RÉFORME JUDICIAIRE ET LES TRIBUNAUX RÉPRESSIFS**

Dès 1891, la Commission sénatoriale réclamait pour les indigènes une justice plus prompte, plus expéditive, mieux appropriée à leurs besoins. Jusqu'en 1902, la justice répressive vis-à-vis des indigènes était exercée par les juridictions de droit commun : justices de paix, tribunaux correctionnels, cours d'assises siégeant avec l'assistance du jury. Visiblement, l'appareil compliqué de notre justice criminelle était assez mal adapté aux mœurs des indigènes, qui ne comprenaient rien aux formalités et aux lenteurs de notre procédure et contribuait à entretenir la plaie de l'insécurité. M. Révoil attacha son nom à la création de deux juridictions nouvelles : les tribunaux répressifs et les cours criminelles. Les tribunaux répressifs, créés par un décret du 29 mars 1902, remplacèrent pour les indigènes les tribunaux de première instance comme juridiction correctionnelle ; ils se composaient du juge de paix président et de deux assesseurs, un Français et un indigène, nommés pour un an par le gouverneur général ; les fonctions de ministère public étaient remplies par un administrateur ou un administrateur-adjoint. Les cours criminelles, créées par la loi du 30 décembre 1902, furent substituées à la cour d'assises pour les crimes commis par les indigènes ; elles comprenaient trois magistrats, deux assesseurs-jurés français et deux assesseurs-jurés musulmans.

Ces deux juridictions furent vivement critiquées. On prétendit qu'elles constituaient un défi aux principes les moins discutables de notre droit public ; les tribunaux répressifs surtout furent qualifiés « d'odieux et de monstrueux » ; on déclara que c'était là une « justice à la turque » ; on se plaignit de l'attribution du rôle de ministère public aux administrateurs, de la suppression du droit d'appel, de la citation verbale. M. Albin Rozet se fit à la tribune de la Chambre l'écho de ces critiques. Les réclamations à vrai dire ne venaient pas seulement d'honorables scrupules juridiques ; elles émanaient pour une bonne part des agents d'affaires qui regrettaient de voir une justice simple et peu coûteuse se substituer à celle dont ils avaient si bien su profiter. L'institution, peut-être critiquable au point de vue du droit, avait le mérite d'être adaptée aux réalités et aux nécessités algériennes, de procurer une justice plus prompte, plus rapprochée du justiciable. Le garde des sceaux promit d'apporter aux tribunaux répressifs quelques retouches, qui rendirent leur fonctionnement plus satisfaisant.

**LA DÉMISSION DE M. RÉVOIL ET LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE** Victime d'incidents de politique intérieure et de basses compétitions, M. Révoil se vit obligé, le 11 avril 1903, de donner sa démission. Il abandonnait, contraint et forcé, l'œuvre à laquelle il avait consacré son ardeur et sacrifié une partie de sa santé. Indépendamment des causes particulières qui avaient provoqué son départ, M. Révoil s'était évidemment heurté à une opposition tenace et secrète contre les nouvelles institutions algériennes. Après avoir fait du gouverneur général un très haut personnage de l'État, on le brisait comme un fonctionnaire subalterne.

L'émotion fut très vive en Algérie, où M. Révoil s'était rendu populaire par son dévouement aux intérêts algériens, l'aménité de son caractère et la cordialité de ses relations. Le départ du gouverneur général était d'autant plus regrettable qu'il se produisait à la veille du voyage du Président de la République, M. Loubet. En accueillant le chef de l'État, M. Bertrand ne cacha pas les sentiments de l'Algérie pour son gouverneur : « M. Révoil, dit-il, qui avait donné tant de preuves de dévouement à la cause des colons et des indigènes, qui avait su grouper toutes les énergies dans un même effort pour la prospérité de l'Algérie, dont le zèle était inlassable, après les témoignages unanimes de confiance qu'il avait reçus de tous les points de la colonie, après nous avoir en dernier lieu vaillamment et avec succès défendus devant la Chambre, vient de résigner ses fonctions dans des conditions particulièrement inattendues. Nous aurions voulu pouvoir l'acclamer à vos côtés. Nous avons

le devoir, au début de ce voyage, après vous avoir souhaité la plus cordiale bienvenue, d'adresser à M. Révoil, avec nos remerciements émus, l'expression de nos plus vifs regrets. »

Le voyage du Président Loubet dura du 15 au 26 avril. L'Espagne, l'Italie, la Russie et la Grande-Bretagne envoyèrent des navires de guerre le saluer à Alger. « J'apporte ici, déclara M. Loubet, avec la sollicitude cordiale de la mère-patrie pour ses enfants, le désir d'étudier sur place la situation et les intérêts d'un admirable pays, où nous poursuivons un idéal à la fois économique et moral, et où l'exercice de la liberté doit être concilié avec ses responsabilités et ses devoirs. » M. Loubet recommanda l'union de tous les Français d'Afrique, l'apaisement et la concorde entre tous les peuples et toutes les races. Il constata que les discordes étaient beaucoup plus superficielles de près qu'elles ne le paraissaient de loin et que le prétendu antagonisme entre les colons et les indigènes n'existait en aucune façon. Le 21 avril, une magnifique revue fut passée au Khreider en présence du Président, dont le voyage contribua au rétablissement du calme dans la colonie. Quelques jours après, M. Jonnart était nommé gouverneur général et reprenait l'œuvre que son état de santé ne lui avait pas permis d'achever en 1900. Il allait, cette fois, passer près de neuf années au gouvernement général et mettre fin à la regrettable précarité qui avait caractérisé les gouverneurs généraux depuis le départ de M. Cambon.

L'évolution politique commencée en 1896 est à ce moment achevée. Ses principales étapes avaient été la restauration des pouvoirs du gouverneur en 1896, la création des Délégations financières en 1898, l'institution du budget spécial en 1900, l'organisation des territoires du Sud en 1902. Ces divers actes ont donné à l'Algérie sa constitution nouvelle telle qu'elle existe aujourd'hui. Les solutions adoptées tenaient compte des deux éléments du problème, les Européens et les indigènes ; ils conciliaient la liberté nécessaire à la colonie avec le contrôle non moins nécessaire de la métropole. On renonçait définitivement aux erreurs de l'assimilation aussi bien qu'à celles du royaume arabe.

**LE SECOND GOUVERNEMENT DE M. JONNART (1903-1911)**

Cette nouvelle constitution algérienne, c'est à M. Jonnart qu'il allait appartenir de la faire fonctionner et d'en tirer le meilleur parti. La colonie était à l'âge critique ; devant elle se dressaient les questions économiques, financières et sociales les plus graves et les plus complexes. Comme lors de son premier gouvernement, M. Jonnart s'appliqua à détourner les Algériens des querelles stériles ; il s'efforça de les intéresser

à leurs affaires, de donner un aliment à leur activité, d'élargir leur horizon, de leur inculquer le sentiment des réalités et des responsabilités.

Le budget spécial a été l'instrument d'indéniables progrès. Qu'il s'agît de colonisation, d'enseignement public, des œuvres de prévoyance, d'assistance et d'hygiène, de la conservation et de l'exploitation des forêts, de l'organisation des territoires du Sud, de l'exécution dans le Nord comme dans le Sud d'importants travaux publics, le nouveau régime de décentralisation provoqua d'heureuses initiatives et des solutions fécondes. Maîtresse de son budget, l'Algérie pouvait désormais en toute sécurité procéder à l'inventaire de ses ressources et de ses besoins, formuler un programme d'ensemble, escompter l'avenir, coordonner et sérier ses efforts et ses sacrifices.

Les assemblées algériennes montrèrent une prudence et une sagesse exemplaires. « Nous ignorions, dit M. Jonnart, les délégués financiers et moi, cette grande politique qui consiste à se dresser de mutuelles embûches pour épuiser le meilleur de son temps en vaines querelles et en débats stériles ; nous nous complaisions dans cette pauvre petite politique bien modeste et peu bruyante qui consistait à nous rapprocher et à nous donner la main, à rechercher consciencieusement ensemble les meilleures solutions, à associer nos faibles lumières et nos bonnes volontés, à sacrifier au besoin quelques-unes de nos vues à l'intérêt général et surtout au désir de concorde. Nous estimions que le bruit ne fait pas de bien et que le bien ne fait pas de bruit. Divisés, nous eussions été impuissants ; c'est seulement en restant unis, groupés, étroitement associés, que nous avions quelque chance d'assurer le succès de nos démarches, de protéger et de défendre utilement l'Algérie. Nous devions rester unis pour favoriser l'épanouissement de toutes les forces vives de ce pays, de toutes ses énergies latentes et pour justifier la confiance et les espérances de la mère-patrie. »

La principale préoccupation des assemblées algériennes fut de doter l'Algérie d'un budget sincère et solide ; leur gestion fut ordonnée, méthodique, prudente ; cette œuvre leur faisait d'autant plus honneur qu'elle se poursuivait au milieu de réelles difficultés économiques, notamment de graves crises viticoles. Les forces contributives d'un pays en formation, où il y avait peu de richesse acquise, où le sort de beaucoup de colons restait précaire, exigeaient de grands ménagements. En dix ans, le budget spécial fut aménagé, affermi, consolidé. La dotation annuelle des divers services fut augmentée ; un fonds de réserve, formé pour la majeure partie de plus-values budgétaires, fut constitué. Un vaste programme de travaux publics fut mis sur pied, comportant la construction de 1 000 kilomètres de che-

mins de fer, d'un important réseau de routes nationales, l'amélioration des ports, l'exécution de travaux hydrauliques. De nouveaux centres furent créés, les anciens centres améliorés, les richesses forestières largement exploitées, un effort énorme consenti en faveur de l'enseignement tant européen qu'indigène, l'assistance publique et l'hygiène développées.

L'emprunt était le seul moyen d'exécuter les travaux publics indispensables, tout en faisant porter une partie de la charge sur les générations futures, appelées à en bénéficier plus encore que les générations actuelles. Dès 1906, il était de toute évidence que tous les travaux portés sur la liste de 1902 ne pouvaient être exécutés avec la somme de 50 millions et que beaucoup d'autres ouvrages, non inscrits sur la liste, devaient être entrepris. Une somme de 300 millions n'eût pas été exagérée pour faire face aux améliorations prévues ; mais, pour tenir compte des facultés des services et des disponibilités du budget, on s'arrêta pour le nouvel emprunt au chiffre de 175 millions ; cet emprunt fut autorisé par la loi du 28 février 1908. Sur le total, plus de 96 millions étaient destinés aux chemins de fer, dont 72 millions pour la construction de lignes nouvelles, le surplus étant attribué à l'amélioration des lignes déjà existantes, 32 millions aux routes, 16 millions aux travaux maritimes. Ce programme de travaux publics était le plus vaste que l'Algérie eût jamais entrevu. Or la mise en valeur de l'Algérie était avant tout une question de travaux publics ; M. Jonnart, qui avait été en 1893 ministre des Travaux publics, voulut le redevenir au delà de la Méditerranée ; il s'efforça d'améliorer l'outillage indispensable au développement du pays, de donner aux Algériens plus de routes et plus de chemins de fer, un meilleur régime des transports, des ports agrandis et mieux aménagés.

TYPE D'UNE GARE FORTIFIÉE DANS LE SUD-ORANAIS

Non seulement l'Algérie n'avait pas assez de chemins de fer, mais ceux qui existaient ne rendaient pas les services qu'on était en droit d'en attendre. Il importait de construire des lignes nouvelles, mais il fallait avant tout tirer meilleur parti des lignes anciennes. Le gouverneur général réclama tout d'abord

une modification à la loi de 1900 en ce qui concernait le régime des chemins de fer. Au système du paiement successif par la métropole et par la colonie des charges de la garantie d'intérêts, la loi du 23 juillet 1904 substitua le système du paiement simultané ; la participation de la métropole devait diminuer progressivement et celle de la colonie croître peu à peu. A partir de 1905, l'exploitation des chemins de fer de l'Algérie fut remise à la colonie, qui en assuma les charges et en encaissa les produits. C'était le seul procédé qui permît la prompte application d'un programme dont dépendaient la vie, l'essor, l'avenir de la production et du commerce algériens. Il ne s'ensuivait pas que, du jour au lendemain, toutes les questions de transports dussent être résolues au mieux des intérêts généraux, mais on pouvait désormais les aborder, les discuter, les faire aboutir.

M. JONNART

Les lignes algériennes étaient partagées entre cinq Compagnies, dont les réseaux étaient constitués d'une manière tout à fait incohérente, par des lignes sans soudure entre elles. Ce morcellement entraînait des inconvénients graves au point de vue des pertes de temps, des charges financières de l'exploitation, de la décroissance des taxes pour les longs parcours, de la diversité et de la complication des tarifs, qui différaient suivant les réseaux et souvent d'une ligne à l'autre d'un même réseau. M. Jonnart songea tout d'abord à racheter toutes les concessions pour constituer un réseau unique, mais ce projet rencontra de tels obstacles qu'il dut se contenter de poursuivre l'unification des tarifs, leur communauté sur les divers réseaux et l'exécution du programme des travaux complémentaires en s'adressant séparément à chacun des concessionnaires. La plupart des Compagnies s'y prêtèrent, mais la Compagnie de l'Est-Algérien, par suite des règles qui avaient présidé à la construction de son réseau, déclara ne pouvoir s'engager dans la voie des abaissements de taxes. Le rachat des lignes concédées à l'Est-Algérien et leur exploitation en régie furent autorisées par un

décret de 1907 ; puis, en 1911, les assemblées algériennes votèrent le rachat des lignes de la Compagnie Bône-Guelma, qui fut réalisé par un décret de 1913.

Le régime des transports maritimes ne soulevait pas de moins vives critiques que celui des transports terrestres ; mais ici, l'action du gouverneur était à peu près impuissante. Les grèves des inscrits maritimes de 1904 furent désastreuses pour l'Algérie et causèrent en particulier de cruels dommages au trafic des primeurs. Après de longues négociations, M. Jonnart réussit à obtenir du Parlement le vote de la loi du 22 juillet 1909, qui autorisa le gouvernement, dans les circonstances exceptionnelles, à suspendre temporairement le monopole de pavillon et posa le principe de la liaison de la métropole avec l'Algérie, en cas de grève maritime, par des navires empruntant leurs équipages à la marine nationale. L'expérience montra que ces mesures, si elles diminuaient un peu les inconvénients des grèves maritimes, ne suffisaient pas à en supprimer tous les effets désastreux.

Pour les forêts comme pour les chemins de fer, l'excessive centralisation, l'éparpillement des responsabilités, la manie assimilatrice avaient abouti aux plus fâcheux résultats. Ils avaient été maintes fois signalés. L'application du Code forestier de 1827, l'organisation même du service des forêts, ne tenaient compte ni des usages, ni des besoins impérieux des populations. L'application rigoureuse du Code forestier métropolitain était arrivée à ce résultat de ruiner progressivement à la fois les indigènes et le domaine forestier ; les indigènes étaient dévorés par les procès-verbaux et les forêts par les incendies. La loi du 21 février 1903 substitua à la réglementation en vigueur en France des dispositions propres à l'Algérie, plus larges et plus souples. Le gouverneur, de qui relevait désormais le personnel forestier, édicta les mesures nécessaires à l'application de la loi nouvelle ; il s'efforça de concilier la sauvegarde des forêts avec les besoins des populations pastorales. Des dispositions furent prises pour rendre plus efficaces les précautions contre les incendies, dont la fréquence diminua notablement ; mieux défendues, les forêts algériennes furent aussi mieux exploitées ; auparavant, elles brûlaient et ne rapportaient rien : désormais, elles rapportèrent et ne brûlèrent plus.

Il fallait travailler aussi à mettre en valeur les gisements miniers que possédait la colonie. L'affaire de l'Ouenza fut, en cette matière, un exemple mémorable des intolérables abus auxquels peut conduire l'excès du formalisme et de la centralisation. Il s'agissait d'un gisement de minerai de fer situé dans le département de Constantine, qu'on évaluait à 30 ou 40 millions de tonnes, masse assez importante sans doute, mais ne représentant guère plus comme tonnage que la plus petite des concessions de Meurthe-et-Moselle. Une société s'engageait à construire à

ses frais, sans subvention ni garantie d'intérêt, un chemin de fer de 200 kilomètres de l'Ouenza à Bône, à faire également à ses frais les installations nécessaires dans le port de Bône, enfin à payer à la colonie une redevance pour l'extraction du minerai, qui devait s'élever au minimum à un million de tonnes par an. « C'était, dit M. Jonnart, la plus belle affaire que l'Algérie eût jamais connue. » M. Révoil avait signé en 1903 un contrat d'option que M. Jonnart s'empressa d'approuver. Cependant la déclaration d'utilité publique rencontra des difficultés insurmontables ; les résistances provenaient surtout des producteurs de minerais de fer de Suède et d'Espagne, minerais de composition analogue à ceux de l'Ouenza, inquiets de cette concurrence, tandis que les métallurgistes étaient désireux d'échapper par l'exploitation de l'Ouenza à leurs fournisseurs habituels et de s'approvisionner directement. L'affaire se compliqua de considérations et interventions de toutes sortes : soucis patriotiques parce que la société comprenait des métallurgistes étrangers, rivalité de Bône et de Bizerte qui prétendait devenir le débouché du minerai. Le dossier, approuvé par les assemblées algériennes, fut transmis au gouvernement en 1904 et un projet de loi déposé, concluant à l'approbation. Après les délais d'une procédure interminable, qui dura plus de sept ans, la discussion vint enfin devant la Chambre en janvier 1910 ; mais il fut impossible d'obtenir le vote du projet.

L'affaire de l'Ouenza avait fait durement sentir à l'Algérie les dangers de notre procédure administrative. Elle montrait la nécessité de libérer les mines et les travaux publics de l'Algérie, comme le sont ceux de sa voisine, la Tunisie, d'une réglementation favorable surtout à ceux qui prétendent lui interdire de mettre à profit ses richesses naturelles.

Les assemblées algériennes secondèrent efficacement tous les progrès dans l'ordre moral et intellectuel aussi bien que dans l'ordre matériel. Outre les sommes prélevées sur le budget ordinaire, sur le fonds de réserve et sur les fonds d'emprunt pour la colonisation, les travaux publics, l'aménagement des forêts, il faut noter celles qui furent consacrées au développement de l'assistance, aux progrès de l'hygiène, à la distribution de l'enseignement public à tous les degrés. Les lois sociales de la métropole et la législation ouvrière française furent étendues à l'Algérie dans la mesure où elles étaient compatibles avec les conditions d'existence spéciales à la colonie et avec les modifications reconnues nécessaires en ce qui concernait les indigènes et les étrangers. Une dotation de près de 3 millions de francs fut inscrite à l'emprunt de 1908 pour l'amélioration et la modernisation des hôpitaux civils. Un Institut Pasteur fut organisé à Alger en 1910 ; des savants remarquables, comme le docteur Sergent et le docteur Foley, y poursuivirent de remarquables études sur l'hygiène et sur les maladies des

hommes, des animaux et des plantes. La lutte contre le paludisme fut méthodiquement entreprise et on prescrivit les mesures prophylactiques que la science moderne recommande : asséchement des mares, pétrolage des eaux stagnantes, grillage des portes et fenêtres, quininisation préventive. La vaccination fut rendue obligatoire.

Pour rapprocher et confondre dans la famille française les divers éléments de la population européenne, le meilleur moyen est assurément de les réunir d'abord sur les bancs de l'école. Aussi l'enseignement public à tous les degrés fut-il l'objet de la sollicitude de M. Jonnart. Les assemblées algériennes consentirent patriotiquement les plus généreux sacrifices et firent plus en l'espace de trois ou quatre ans qu'il n'avait été fait pendant les vingt années qui avaient précédé la création du budget spécial. Un vaste programme d'écoles primaires et primaires supérieures fut élaboré, de manière à faire face à l'augmentation de la population scolaire européenne.

M. LUTAUD

En 1907, M. Jonnart fit adopter par les assemblées algériennes le projet de création d'une Université destinée à grouper les écoles d'enseignement supérieur instituées trente ans auparavant par Paul Bert ; M. Joly, délégué financier, un des hommes les plus distingués qui aient honoré les assemblées de la colonie, fut un des artisans les plus convaincus et les plus passionnés de cette œuvre. La création fut autorisée par la loi du 30 décembre 1909, qui marque une date décisive dans le développement de l'instruction publique en Algérie. L'Université d'Alger constitue à la fois un foyer de culture française et un centre de recherches de toutes natures sur notre vaste domaine de l'Afrique du Nord. Dans le même ordre d'idées, M. Jonnart, voulant donner à quelques artistes choisis parmi les meilleurs des facilités pour venir en Algérie, fonda sur les coteaux de Mustapha la villa Abd-el-Tif, qui accueillit tous les ans deux boursiers désignés à la suite d'un concours. Cette création était pour lui un symbole montrant que l'Algérie adulte ne voulait pas être seulement un pays de marchands, uniquement préoccupé des cours des vins, des moutons et des céréales, mais qu'elle entendait faire une place aux choses de l'esprit et de l'art.

**M. LUTAUD (1911-1918)**

Lorsque M. Jonnart quitta l'Algérie en 1911, l'évolution déterminée par la suppression des rattachements était très avancée. Les nouvelles institutions algériennes, budget spécial, délégations financières, territoires du Sud, fonctionnaient d'une manière satisfaisante. L'ordre était rétabli dans l'administration, mieux dans la main du gouverneur, s'inspirant

LE PORT D'ALGER (1920)
(d'après un tableau de P. Élie Dubois).

de méthodes appropriées au pays. La politique indigène avait pris une orientation nouvelle et un accent nouveau. Les questions sahariennes et marocaines étaient résolues ou sur le point de l'être. M. Lutaud, préfet du Rhône, qui succéda à M. Jonnart et qui demeura plus de sept ans au gouvernement général, accomplit lui aussi une œuvre considérable. Il avait été longtemps préfet d'Alger : « Mon étroite collaboration avec mes trois éminents prédécesseurs, Laferrière, Révoil, Jonnart, disait-il en débarquant en Algérie le 22 avril 1911, m'a désigné au choix du gouvernement de la République pour continuer leur tâche et suivre leurs tra-

ditions. » Homme de parti et qui ne s'en cachait pas, M. Lutaud sut cependant faire plus et mieux que de la politique électorale et préfectorale, s'élever à des vues d'ensemble dignes de ses hautes fonctions, apporter sa contribution, qui n'est pas sans importance ni sans intérêt, à l'organisation de l'Algérie nouvelle. C'est à lui qu'incomba la tâche difficile de gouverner la colonie pendant presque toute la durée de la grande guerre.

La situation de l'Algérie en 1914, à la veille du grand conflit mondial, était des plus satisfaisantes, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue économique. Les troubles de l'antisémitisme avaient pris fin et le souvenir même en était effacé. L'entente était demeurée parfaite entre les gouverneurs et les assemblées algériennes ; celles-ci comptaient des hommes d'un réel mérite, sérieux, pratiques, profondément dévoués aux intérêts de l'Algérie, soucieux du bien public. Le budget avait passé de 58 millions en 1901 à 175 millions en 1914. Comme les assemblées locales apportaient une grande prudence dans l'évaluation des dépenses et les prévisions de recettes, chaque année des excédents, qui en treize ans s'étaient élevés à 115 millions, étaient versés au fonds de réserve. L'Algérie avait à la fois une dette très faible et des réserves fiscales intactes ; les Européens ne payaient ni la contribution foncière sur la propriété non-bâtie, ni l'impôt sur les successions ; plusieurs impôts indirects de la métropole n'existaient pas ou ne comportaient que des taux très réduits. Ces privilèges, longtemps légitimes et nécessaires, étaient appelés tôt ou tard à disparaître, les colons étaient les premiers à en convenir ; leurs représentants déclaraient qu'ils se rallieraient volontiers à un système qui établirait les mêmes obligations fiscales pour les Européens et les indigènes. Dès 1911, M. Lutaud, avec une claire vision des nécessités politiques et financières, avait fait étudier la réforme du régime des impôts ; la grande guerre allait en hâter la réalisation.

## II

**LES EUROPÉENS ET LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE** La population européenne a passé de 531 000 âmes en 1891 à 579 000 en 1896 ; le dernier recensement effectué avant la guerre, celui de 1911, constatait la présence de 752 000 Européens, dont 5 000 dans les territoires du Sud. Cet accroissement est dû surtout aux excédents de la natalité ; à partir de 1896, le nombre des Européens nés en Algérie l'emporte sur celui des immigrés ; c'est là une importante étape dans la voie de la formation d'un peuple algérien.

Jusqu'en 1886, les Français et les étrangers d'origine européenne se faisaient à peu près équilibre en Algérie. Depuis lors, la colonie étrangère semble avoir beaucoup diminué et le groupe français a augmenté de plus en plus. En 1896, on trouve 318 000 Français (non compris les Israélites) et 212 000 étrangers ; en 1911, 493 000 Français et 189 000 étrangers d'origine européenne. Cette diminution apparente du nombre des étrangers est une conséquence de la loi de 1889 sur la naturalisation, qui accroît chaque année l'élément national de plusieurs milliers d'unités. En fait, l'immigration étrangère se maintient pendant cette période ; la situation économique de l'Espagne et de l'Italie est assez médiocre et ces pays continuent, ainsi que Malte, à fournir à l'Algérie d'importants contingents qu'attirent les hauts salaires, les travaux publics, les chances d'enrichissement. Mais, par le jeu de la naturalisation automatique, on compte déjà, en 1896, 50 000 naturalisés ; en 1911, on recense 304 000 Français d'origine, 188 000 naturalisés et 189 000 étrangers ; le groupe étranger a donc perdu à peu près la moitié de ses membres ; il est décimé en outre par les mariages mixtes, qui sont fort nombreux et atteignent une proportion de 20 à 25 pour 100 ; ce sont surtout des mariages entre Français et jeunes filles espagnoles. C'est principalement dans le département d'Oran que se marque la prédominance de l'élément étranger ; on y constate en 1911 la présence de 93 000 Espagnols, 93 000 naturalisés et 95 000 Français d'origine ; les trois groupes sont donc sensiblement de même importance et il y a dans le département d'Oran deux Espagnols d'origine pour un Français d'origine. Les Espagnols sont surtout nombreux dans les arrondissements d'Oran et de Bel-Abbès. A Oran-ville, on recense 24 000 Français d'origine, 34 000 naturalisés, 28 000 Espagnols.

C'est aux environs de 1896 qu'on commença à se préoccuper en Algérie de ce qu'on appelait le « péril étranger ». Comme le « péril juif », il était dénoncé surtout par ceux qui redoutaient l'entrée dans le corps électoral d'éléments qui leur échappaient. Il ne faut ni nier, ni exagérer ce péril. Assurément, la naturalisation n'a pas par elle-même une sorte de vertu efficiente et n'inspire pas nécessairement à celui qui la reçoit des idées françaises et des sentiments français. Mais, comme il n'est pas à souhaiter que les étrangers restent groupés en nationalités distinctes sous l'égide de leurs consuls, la naturalisation était la seule solution qui s'offrait à nous. Tout au plus aurait-on pu, pour les étrangers comme pour les Israélites, mieux ménager les transitions et graduer l'accession à la cité française ; de même que la plupart de nos lois, la loi sur la naturalisation aurait gagné à être amendée et adaptée en vue de son application en Algérie. Mais il était parfaitement possible

de nous assimiler tous ces éléments ; puisque nous n'avions ni la prétention ni la possibilité de les éliminer, il fallait les franciser ; plus de 18 000 enfants européens d'âge scolaire ne pouvaient, faute de place, fréquenter les écoles primaires ; les Délégations financières décidèrent la création de 379 classes nouvelles et consacrèrent à cette œuvre les premiers excédents de recettes du budget spécial. Par l'école, par la langue, par l'administration et l'ambiance, les étrangers naturalisés se mêlaient de plus en plus aux Français. M. Louis Bertrand, dans le *Sang des races*, a parfaitement décrit cette évolution de l'Espagnol enrichi qui tente de retourner dans son pays natal, mais qui s'y trouve dépaysé et revient en Algérie où la vie est plus libre et lui semble plus belle : il est devenu Algérien.

**LA COLONISATION**

Le meilleur moyen de faire contrepoids à l'élément étranger, naturalisé ou non, était d'intensifier le peuplement français rural. La précarité de notre œuvre dans le Nord de l'Afrique apparaîtrait bientôt si, négligeant les enseignements de l'histoire, nous n'envisagions pas les conséquences de l'infiltration nécessaire des éléments étrangers et de l'accroissement continu de la population indigène. Pour asseoir notre domination sur des bases indestructibles, il est indispensable que les émigrants de notre race et de notre pays constituent un noyau solide et résistant de population rurale, car un pays finit toujours par appartenir à celui qui y cultive la terre. Le moyen le plus pratique d'atteindre ce résultat, c'est l'attribution de la terre à des familles françaises, soit par la concession gratuite, soit par la vente, avec résidence obligatoire dans les deux cas. C'est ce but que s'est toujours proposé la colonisation officielle et qu'à travers bien des erreurs et bien des vicissitudes, elle a finalement atteint dans une large mesure.

Les lois de 1873 et de 1887 sur la propriété foncière, inspirées du même désir : ouvrir tout le pays aux colons, assimiler la propriété algérienne à celle de la métropole, avaient donné des résultats médiocres. Les avantages qu'on en attendait pour la colonisation ne s'étaient pas réalisés ; le domaine avait acquis très peu de terres ; les indigènes, ruinés par les licitations, avaient continué à vivre dans l'indivision et les titres qu'on leur avait délivrés étaient restés entre leurs mains de vains chiffons de papier. Là encore, il fallut reconnaître que le progrès ne s'impose pas par des mesures législatives. La loi du 16 février 1897, abrogeant les procédures d'ensemble, leur substitua un système d'enquêtes partielles permettant aux propriétaires et acquéreurs de terres indigènes d'obtenir la délivrance de titres français d'une valeur inattaquable. On ne prétendait plus opérer d'office la mobilisation de

tout le sol algérien : on l'attendait désormais de la libre initiative des particuliers.

M. Jules Cambon, pendant les sept années qu'il passa au gouvernement général de l'Algérie, s'occupa très activement de la colonisation et du peuplement français, dans la mesure où le lui permettaient l'insuffisance des sommes affectées aux achats de terres dans la période qui a précédé l'institution du budget spécial. Il proposa de livrer autant que possible aux colons des terres préalablement défrichées par la main-d'œuvre pénitentiaire. Il demanda aussi qu'un long délai fût accordé aux acquéreurs pour se libérer, l'État ayant beaucoup moins d'intérêt à encaisser rapidement le prix des terres qu'à faciliter la mise en valeur et à soustraire les nouveaux colons à l'usure. Quelques procédés de publicité, affiches et livrets, comme ceux dont les colonies anglaises tirent très bon parti, augmentèrent le nombre des demandes de concessions et rendirent possible une sélection des demandeurs, dont on exigea un capital de 5 000 francs. Les études préliminaires des centres furent mieux faites, les emplacements mieux choisis, en particulier au point de vue de la salubrité. L'aire du peuplement national s'étendit. On pénétra dans le Dahra, la mise en valeur de la plaine de Bel-Abbès se compléta, la colonisation remonta les vallées de la Mékerra et de la Mina. On aborda les régions jusque-là purement pastorales du Nahr-Ouassel et du Sersou. Dans le département de Constantine, quelques centres furent créés entre Sétif et Batna. L'administration algérienne reprit aussi, sans grand succès d'ailleurs, le problème si tentant de la colonisation maritime. Somme toute, de 1891 à 1900, 103 centres furent créés ou agrandis, 120 000 hectares livrés à la culture européenne.

CHASSEURS A L'AFFÛT
(d'après un tableau de Dinet).

Une reprise de la colonisation se marque au début du vingtième siècle. Les inquiétudes causées par la naturalisation automatique engagent à renforcer le peuplement français ; en même temps, le budget spécial et l'emprunt fournissent

les ressources qui manquaient ; sur l'emprunt de 1902, 12 millions sont consacrés à la colonisation officielle. Des villages sont projetés sur les hauts plateaux ou dans les hautes vallées du Tell et l'aire du peuplement français s'étend vers le Sud jusqu'à la limite des steppes. La surface des concessions est élevée à 30 ou 40 hectares, des essais de peuplement régional sont tentés. Les émigrants sont empruntés surtout aux départements des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de la Lozère, de l'Aveyron, de l'Ariège. Enfin la législation est remaniée et assouplie. Le décret du 30 septembre 1878, qui régissait la colonisation officielle et qui était l'objet de nombreuses critiques, fait place au décret du 13 septembre 1904.

Ce décret admet concurremment quatre modes d'aliénation : 1° la vente à prix fixe à bureau ouvert au bureau des domaines du chef-lieu du département ; 2° la vente aux enchères par adjudication publique ; 3° la vente de gré à gré exceptionnellement ; 4° la concession gratuite quand l'intérêt de la colonisation l'exige. Les acquéreurs doivent être Français ; ils sont tenus à dix années de résidence ; les deux tiers des lots sont réservés aux immigrants et l'étendue maxima des concessions portée à 200 hectares. Le décret réalise en somme trois réformes principales : le système de la vente est autorisé, mais non imposé ; l'obligation de résidence est portée à dix ans ; la surface des lots est augmentée et leur étendue peut être désormais plus ou moins grande suivant les circonstances. La vente à bureau ouvert devient le procédé normal d'aliénation des terres ; il permet d'acquérir la propriété immédiatement et dans des conditions avantageuses. Ce procédé assure le recrutement de colons mieux pourvus de ressources, mieux à même de vaincre les difficultés, plus attachés à la terre en raison des sacrifices qu'ils ont faits. Au point de vue financier, la colonie récupère par la vente une partie de ses dépenses, de plus en plus élevées par suite du prix des terres et du coût des voies d'accès. Par contre, au point de vue du peuplement rural, les résultats des ventes à bureau ouvert sont peu encourageants ; le système facilite les spéculations et les fraudes, prépare la constitution de *latifundia*, ne fixe pas suffisamment l'acquéreur au sol. Aussi ne renonce-t-on pas complètement à la concession gratuite, qui permet de choisir avec soin les colons à installer dans les centres nouveaux et d'exercer sur eux un contrôle plus efficace.

Le nouveau décret permit de reprendre l'œuvre de la colonisation officielle et de la pousser très activement. Un effort considérable fut accompli, rappelant les périodes les plus actives et réparti sur les régions les plus variées, avec une tendance à s'étendre sur les parties des hauts plateaux considérées longtemps comme exclusivement pastorales et qui s'étaient révélées comme dotées d'une moyenne de

pluies suffisante pour donner de bonnes récoltes de céréales. Au total, de 1904 à 1914, plus de 50 millions ont été dépensés pour la création de centres nouveaux, l'agrandissement des anciens centres et l'établissement de voies de communication destinées à desservir des régions colonisées par l'initiative privée ; 59 nouveaux villages ont été créés, 140 centres anciens agrandis, 151 lots de ferme créés. Les nouveaux territoires ainsi constitués englobent près de 200 000 hectares, dont 53 000 concédés gratuitement et 128 000 vendus à bureau ouvert pour un prix global de 19 millions.

**LA POLITIQUE INDIGÈNE** La politique indigène a évolué dans un sens de plus en plus libéral. Les souvenirs des heures de lutte et d'insurrection commençaient à s'effacer. Il devenait possible de traiter les musulmans d'une manière plus bienveillante et plus fraternelle, de leur faire apprécier notre bonté après leur avoir fait sentir notre force, de les associer enfin graduellement à la gestion des affaires algériennes. Ce sont surtout M. Jules Cambon et M. Jonnart qui ont instauré cette politique nouvelle.

En envoyant M. Cambon à Alger, M. Constans lui avait dit : « On a fait la conquête militaire de l'Algérie, il s'agit maintenant d'en faire la conquête morale. » Assurément, la masse des indigènes prospérait en Algérie, mais peut-être certains de nos administrateurs et de nos colons ne ménageaient-ils pas assez leurs susceptibilités et leurs intérêts : « Pour moi, dit M. Jules Cambon, j'ai toujours pensé que le premier devoir du gouverneur général est de resserrer les liens qui attachent à la France les populations indigènes. Elles n'ont pas de représentant auprès du gouvernement métropolitain ; c'est le gouverneur qui est leur représentant naturel, puisque c'est leur existence qui est la justification de sa fonction. Aussi estimai-je qu'il importait d'être très attentif à leurs intérêts. » C'est dans cet esprit que, dans les communes mixtes, les djemaâs de douars furent reconstituées et leurs attributions augmentées ; le gouverneur veilla à ce que les ressources de l'impôt arabe fussent employées d'une manière équitable. Les sociétés de prévoyance indigène furent réorganisées par la loi du 14 avril 1893. L'enseignement primaire indigène reçut une vive impulsion ; les médersas, destinées au recrutement des fonctionnaires indigènes, furent vivifiées. Enfin M. Cambon assura aux musulmans les bienfaits de l'assistance par des tournées médicales effectuées dans les tribus et par la fondation d'hôpitaux indigènes spéciaux en Kabylie et dans l'Aurès. Des sages-femmes reçurent la mission de combattre les préjugés et les méthodes barbares des matrones indigènes. Les populations musulmanes se montrèrent

sensibles à ce souci de leur bien-être et en témoignèrent leur reconnaissance. C'est l'honneur de M. Cambon d'avoir déclenché cette évolution et d'avoir fait prévaloir une conception plus large et plus intelligente des conditions dans lesquelles doit s'exercer notre domination.

PORTE BABA-AHMED A OUARGLA

« Il ne saurait y avoir de colonisation durable et féconde, disait M. Jonnart, sans une bonne politique indigène. Cette politique exige beaucoup de tact et de compétence. A vrai dire, on ne diffère pas tant sur le fond que sur une question de priorité des réformes à accomplir. D'une part, c'est la thèse de l'émancipation des populations indigènes ; de l'autre, celle de leur évolution préalable, prudemment dirigée, préparée par le développement économique, intellectuel et social. » C'est cette seconde thèse que M. Jonnart fit sienne. Il tendit constamment au rapprochement des deux groupes de population qui sont en présence dans l'Afrique du Nord. Cette politique fut poursuivie avec l'entière adhésion des assemblées algériennes et s'harmonisa avec les vues générales de la politique française : « Il faut, disait M. Jonnart, que les indigènes voient en nous autre chose que des gendarmes et des marchands et que çà et là se dresse, visible à tous, un symbole de la bonté française. »

La question la plus délicate est sans contredit celle de l'enseignement indi-

gène, question plus politique que technique. En 1901, lorsque l'Algérie avait reçu la gestion de ses affaires, l'œuvre de l'enseignement indigène était à peine ébauchée ; de 1890 à 1900, la métropole lui avait consacré 9 millions ; on comptait 288 écoles primaires, fréquentées par 25 000 élèves. Le budget colonial prit entièrement à sa charge les dépenses de construction des écoles indigènes, dont une partie jusque-là incombait aux communes ; de 1901 à 1914, plus de 20 millions furent dépensés ; on compta 433 écoles et 45 000 élèves. Tout en poursuivant la construction de nouvelles écoles, M. Jonnart rechercha les moyens de mieux pénétrer les tribus, d'y propager plus rapidement et plus sûrement, avec notre langue, quelques notions élémentaires d'agriculture et d'hygiène, en recourant à des installations plus rudimentaires, à un personnel auxiliaire moins rétribué et à des méthodes d'enseignement plus pratiques. On s'efforça de rendre les programmes plus simples, plus souples, plus nettement orientés vers la formation de jeunes gens capables d'évoluer dans leur milieu, plus aptes à y exercer leurs métiers et leurs professions traditionnelles. On voulut en un mot de mieux en mieux adapter le fonctionnement des écoles aux besoins généraux de la population et aux besoins particuliers de chaque contrée.

M. Jonnart tenta de faire revivre quelques-unes des industries indigènes. Au musée des antiquités algériennes qu'avait créé M. Cambon à Mustapha fut adjoint un musée d'art musulman, que M. Stéphane Gsell organisa avec infiniment de science et de goût. L'art des tapis, qui était en complète décadence, fut rénové par la création d'écoles-ouvroirs ; il en fut de même de la céramique, de la broderie et de quelques autres industries, qui redevinrent pour les indigènes une source de profits.

M. Jonnart voulut assurer aux indigènes l'assistance médicale sur tous les points du territoire par des infirmeries indigènes très simplement aménagées. On s'appliqua aussi à étendre les soins médicaux à la partie féminine de la population, à créer des cliniques pour les femmes en couches. Des tournées médicales et des consultations gratuites furent organisées dans les douars ; un corps d'auxiliaires médicaux indigènes, collaborateurs du médecin, fut créé. La lutte contre l'ophtalmie et le paludisme fut scientifiquement organisée ; des dispositions furent prises pour prévenir les épidémies de variole et de typhus.

En même temps qu'on s'employait à protéger les musulmans contre les fléaux qui les atteignaient, on poursuivait le développement des sociétés indigènes de prévoyance, qui rendent de si grands services et qui sont une des institutions les plus fécondes de l'Algérie, car elles arment les cultivateurs contre deux maux

redoutables, la famine et l'usure. Ces sociétés furent encouragées à faire à leurs participants des prêts en vue de l'acquisition d'un matériel agricole plus perfectionné. On s'appliqua à améliorer les procédés de culture et d'élevage des indigènes, qui se mirent à pratiquer les labours préparatoires et achetèrent des charrues françaises. On envisagea la création de sociétés indigènes de culture *(dje maâs-el-fellahia)*, dont le but, plus étendu que celui des sociétés de prévoyance, serait de donner aux cultivateurs des habitudes de travail régulier et des moyens de cultiver rationnellement. La situation matérielle des indigènes s'améliora d'une manière très notable ; en 1908 et en 1909, une sécheresse persistante désola plusieurs régions de la colonie : néanmoins, grâce aux progrès accomplis, ils ne connurent pas les horreurs de la famine.

Une politique d'améliorations sociales n'implique nullement une politique de faiblesse, bien au contraire. L'administration pouvait se montrer d'autant plus rigoureuse vis-à-vis des chefs indigènes et des tribus complices des malfaiteurs qu'elle avait fait tout ce qui dépendait d'elle en faveur des musulmans. Dans les communes de plein exercice, on s'efforça, sans toucher aux attributions qui appartenaient à l'autorité municipale et que la loi seule eût pu lui enlever, d'assurer une surveillance plus active des populations en renforçant la police d'État et le personnel de la sûreté départementale. Des secrétaires généraux pour les affaires indigènes et la police générale furent créés dans chacune des préfectures de l'Algérie. M. Jonnart demanda et obtint le maintien des tribunaux répressifs créés en 1902 à la demande de M. Révoil et accepta seulement certaines modifications à leur fonctionnement, modifications qui furent effectuées par un décret du 9 août 1903. L'internement par mesure administrative ne fut appliqué qu'à titre tout à fait exceptionnel et entouré de nombreuses garanties, mais néanmoins maintenu. Il en fut de même des pouvoirs disciplinaires des administrateurs, de plus en plus réduits dans leur application ; la loi du 23 décembre 1904 prorogea ces pouvoirs pour une nouvelle période de sept années, mais réduisit le nombre des infractions et en exempta certaines catégories d'indigènes. Enfin un décret du 24 septembre 1908 décida que les représentants des indigènes dans les conseils généraux seraient désormais élus comme les délégués financiers indigènes.

Cependant l'évolution libérale de la politique indigène ne s'arrêta pas là. Un fait capital se produisit en 1912 : l'institution du service militaire obligatoire pour les indigènes. Jusque-là, leur recrutement se faisait uniquement par engagements volontaires ; ce recrutement avait été entravé par la loi du 11 juillet 1903, qui diminuait le taux des primes et des pensions de retraite. Dès 1908, il était question

d'établir la conscription. Une commission fut nommée pour établir dans quelle mesure et par quels moyens il serait possible de tirer un meilleur parti des ressources en hommes de l'Afrique du Nord ; elle conclut au développement du système de recrutement par voie d'engagements en modifiant la loi de 1903 ; à la mise en vigueur, parallèlement au système des engagements, d'un recrutement basé sur le principe de l'obligation du service, enfin à l'organisation des réserves. L'annonce de ces propositions provoqua une assez vive agitation aussi bien parmi les colons que parmi les indigènes ; on vit même un millier d'indigènes de Tlemcen s'expatrier en Syrie. On passa outre néanmoins et deux décrets des 31 janvier et 3 février 1912 réalisèrent les réformes préconisées par la commission. Le second décret imposait aux indigènes l'obligation du service militaire obligatoire, tempérée par la faculté du remplacement et la très faible proportion des appelés ; le régime des appels n'était envisagé que comme un moyen de compléter le rendement des engagements dans la limite des besoins. « La sagesse et la prudence de cette méthode, disait l'exposé des motifs du décret de 1912, n'échappera pas aux Français d'Algérie, qui comprennent d'ailleurs les nécessités militaires auxquelles la métropole doit faire face et se font un devoir de reconnaître les intérêts supérieurs en cause. Les indigènes se plieront d'autant plus volontiers aux nouvelles formalités qu'elles ne constituent pas pour eux une charge et qu'en les acceptant avec le loyalisme dont ils ont donné maintes fois les preuves, ils se constitueront un titre de plus à la sollicitude du gouvernement, décidé à pratiquer à leur égard une politique de bienveillant libéralisme. »

L'application du service militaire obligatoire aux indigènes devait forcément amener une modification de leur statut. Une campagne très vive contre l'administration algérienne était d'ailleurs menée par MM. Paul Bourde et Philippe Millet dans le journal *le Temps*, par M. Albin Rozet au Parlement ; on y représentait les indigènes algériens comme vivant sous un régime d'arbitraire, d'iniquité et de terreur ; l'administration était prisonnière des colons et le demeurerait tant qu'on n'accorderait pas aux indigènes dans les divers conseils de la colonie une représentation sérieuse et suffisante. Un parti « jeune-algérien » commençait à se constituer ; quatre mois après l'institution de la conscription, en juin 1912, ce groupe apporta à Paris un cahier de revendications politiques. De longs débats sur la politique algérienne eurent lieu à la Chambre des députés au début de 1914 ; l'ordre du jour du 9 février 1914, qui clôtura les débats, demandait au gouvernement « de réaliser à bref délai l'égalité fiscale, de modifier largement et d'améliorer le statut des indigènes, pour accorder à ceux-ci toutes les libertés compatibles avec la souveraineté française. »

Un décret du 19 septembre 1912 dispensa du régime de l'indigénat les indigènes qui avaient accompli leur service militaire et les admit à l'électorat municipal. Un autre décret du 13 janvier 1914 élargit d'une manière très notable le corps électoral indigène ; en même temps, l'effectif des conseillers municipaux indigènes passait du quart au tiers de l'effectif du conseil, avec un maximum de 12 conseillers au lieu de 6. Enfin, à la veille de la guerre, la loi du 15 juillet 1914, précédée d'importantes discussions devant les Chambres, réduisait de nouveau considérablement le nombre des infractions au Code de l'indigénat, faisait passer au juge de paix la plus grande partie de ces contraventions spéciales et donnait une longue liste des capacités qui soustrayaient les indigènes à la juridiction exceptionnelle de l'administrateur. Le permis de voyage imposé jusque-là aux indigènes était supprimé. L'internement administratif était remplacé par une mise en surveillance spéciale, entourée de multiples garanties.

**Le développement économique**

La grande prospérité économique de l'Algérie n'a guère commencé qu'aux environs de 1900. Dans les dernières années du dix-neuvième siècle, ceux qui avaient foi dans l'avenir de ce pays et qui fondaient sur lui de grandes espérances étaient rares, même dans la colonie. Certains économistes s'efforçaient encore de démontrer que le vignoble algérien était hypothéqué au delà de sa valeur, que la fertilité des terres s'épuisait et que, somme toute, l'Algérie était une très mauvaise affaire. La Banque de l'Algérie, pour aider à la constitution du vignoble, s'était trouvée entraînée à consentir des prêts fonciers qui ne rentraient pas dans son rôle de banque d'émission. L'abus du crédit avait été suivi d'un brusque resserrement vers 1892 et la Banque, ne pouvant rentrer dans ses créances, s'était trouvée à la tête d'un grand nombre de domaines dont la liquidation, poursuivie de 1892 à 1900, fut assez pénible. Une crise de mévente avait éprouvé la viticulture algérienne en 1893 ; la métropole étant à peu près le seul marché où les vins algériens trouvent à se placer, ce placement devient difficile toutes les fois qu'il y a en France plusieurs bonnes récoltes consécutives.

Cependant divers indices sont favorables ; les récoltes de céréales sont plus abondantes et moins inégales ; les bonnes méthodes de culture sont de plus en plus pratiquées par les Européens, notamment dans la plaine de Bel-Abbès. On s'efforce d'accroître et d'améliorer le cheptel algérien, de développer l'industrie pastorale, en particulier par l'aménagement de *rdirs* et de citernes ; une enquête est poursuivie par les soins de M. Cambon sur le « pays du mouton ».

La loi douanière de 1892, déclarée applicable à l'Algérie, rend de plus en plus

intime l'union économique de la France et de l'Algérie ; celle-ci reçoit des primes indirectes considérables par l'admission en franchise des produits algériens, alors que les céréales, le bétail, les vins étrangers sont frappés de droits élevés ; en revanche, elle offre à l'industrie française, notamment à la métallurgie et aux textiles, d'importants débouchés et supporte les charges du monopole du pavillon, qui réserve aux armateurs français la navigation entre la France et l'Algérie, considérée

PAIEMENT DES SALAIRES AUX OUVRIERS INDIGÈNES DU DOMAINE DE L'HABRA

comme un cabotage. Les richesses agricoles, pastorales, forestières, minières de l'Algérie se développent suivant un rythme déjà un peu plus rapide et le total des exportations, qui dépasse 200 millions, tend à se rapprocher de celui des importations ; il lui est même quelquefois supérieur, notamment en 1895. Mais la courbe n'est pas régulièrement ascendante et les crises agricoles occasionnent de grandes variations. Au total, le commerce, qui en 1890 atteignait 509 millions (importations 260 millions, exportations 249 millions) s'élève en 1900 à 536 millions (importations 313 millions, exportations 222 millions). La progression est assez lente.

Le développement économique de l'Algérie devient beaucoup plus rapide à partir de 1900. Cet essor est dû pour une part aux mesures de décentralisation qui,

à partir de cette époque, ont permis à la colonie de prendre son essor, contribué à l'éveil des initiatives et des énergies, à l'épanouissement de toutes les forces vives. Mais d'autres facteurs sont intervenus. La France a recueilli enfin le fruit de ses longs et patients efforts pour humaniser, assainir, cultiver, mettre en valeur cette terre barbare et désolée par tant de siècles d'anarchie ; elle a récolté ce

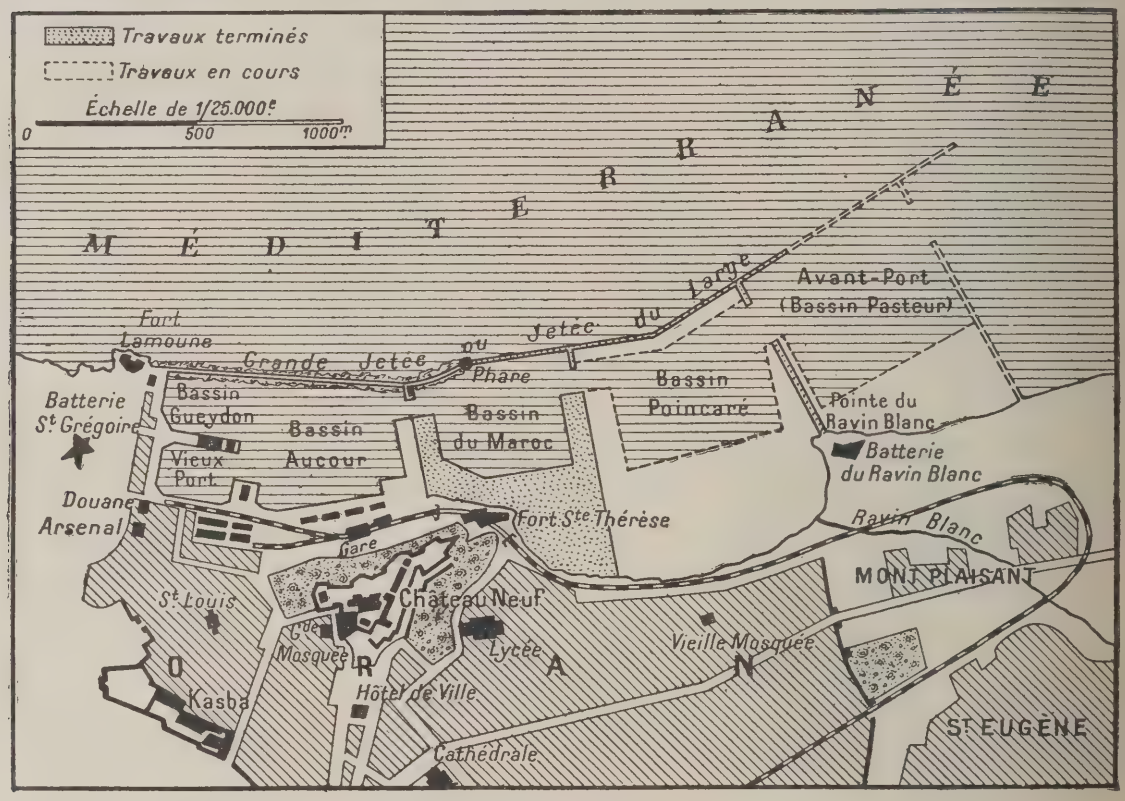


LE PORT D'ORAN

qu'elle avait semé. Les colons avaient longtemps travaillé, peiné, souffert ; leur inlassable labeur trouvait sa récompense. Comme ces fleurs des tropiques qui, après une longue préparation, s'épanouissent en quelques heures, la prospérité algérienne a éclaté tout à coup.

Les statistiques qui décomposent la fortune de la colonie et font ressortir les différentes phases de son évolution montrent clairement cette transformation. Le vignoble, quoique éprouvé par deux nouvelles crises de mévente en 1901 et en 1905 et par le phylloxéra, qui nécessite sa reconstitution en plants américains, donne des bénéfices considérables. En même temps que la production viticole et la vinification font d'admirables progrès, les céréales et le bétail, en dépit des

mauvaises années comme 1908, prennent dans les exportations une importance de plus en plus grande. La production des céréales augmente, non seulement parce qu'on met en valeur des terres auparavant couvertes de broussailles, mais surtout parce qu'on s'applique de plus en plus, même en territoire indigène, à perfectionner les procédés de culture. Progressivement, le danger de la monoculture, sans disparaître complètement, s'atténue. Les cultures arbustives, trop longtemps délaissées, se développent et les plantations d'oliviers se multiplient. L'exportation des primeurs dépasse toutes les espérances. Le tabac, le coton, dont la culture, disparue depuis la guerre de Sécession, a été reprise en 1906, sont parmi les produits les plus rémunérateurs. Les productions secondaires, telles que le liège, les peaux, l'alfa, les figues sèches, les dattes occupent d'année en année une place plus large dans le mouvement des échanges. L'extraction des minerais de fer et des phosphates atteint une réelle importance. De grosses fortunes s'édifient, la dette hypothécaire est remboursée, les capitaux affluent dans les banques, le bien-être et le luxe progressent dans les villes et dans les campagnes.

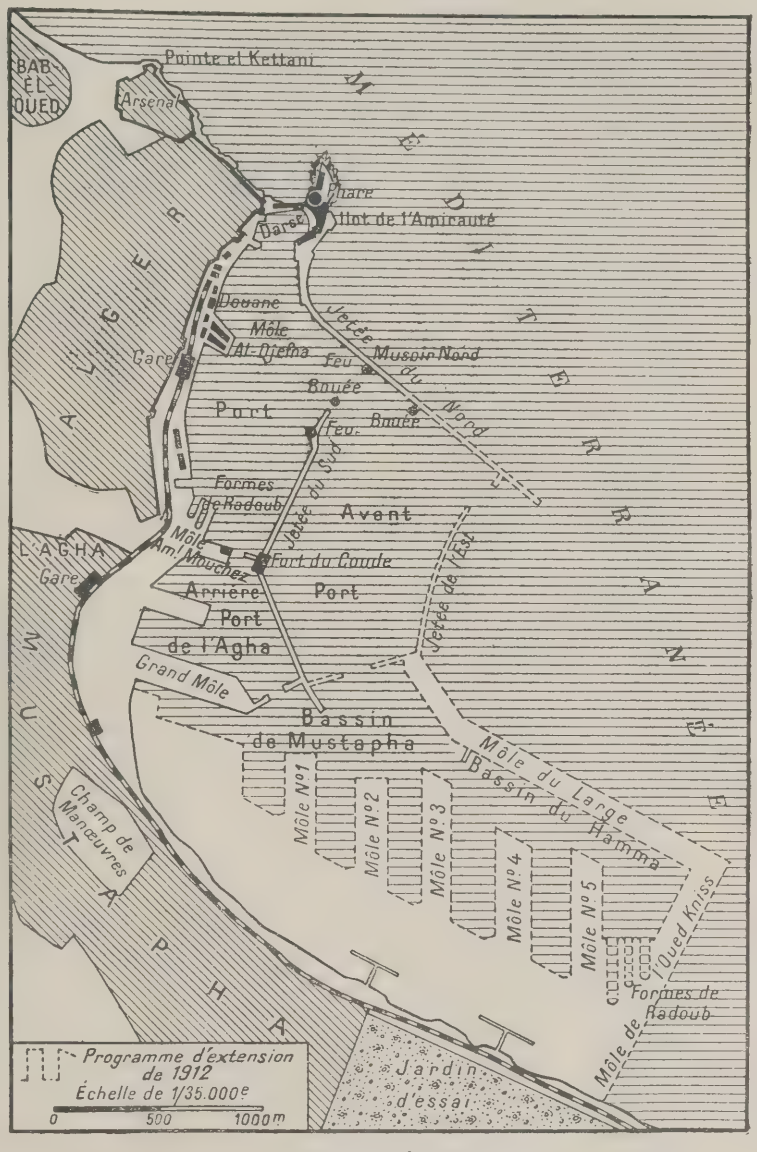


LE PORT D'ALGER

Alger devient une véritable capitale et une des grandes cités méditerranéennes ; les fortifications de 1840 sont éventrées pour lui permettre de rejoindre ses anciens faubourgs de Mustapha et de Bab-el-Oued ; une véritable fièvre de construction fait surgir des quartiers neufs. Un arrière-port est créé dans la baie de l'Agha pour répondre à l'accroissement de la navigation. A Oran, la ville se développe aussi, en dépit des obstacles naturels et le commerce prend une ampleur tout à fait remarquable ; là aussi, de grands travaux de port sont effectués pour la création de nouveaux bassins. A Constantine, deux grands ponts sont construits au-dessus du ravin du Rummel, la colline du Koudiat est dérasée, la ville cesse d'être confinée sur son inaccessible rocher. Le port de Bône est également agrandi.

L'Algérie est devenue une des meilleures clientes de la France ; en 1913, elle lui achète pour 550 millions de marchandises et lui en vend pour 350 millions. Le duc de Broglie disait que nous ne retirerions guère de notre colonie africaine qu'une bonne armée : voici que, dans certaines années, les exportations dépassent les importations et que la France commence à s'inquiéter de la concurrence que certains produits algériens font à ceux de son propre sol. En 1910, le commerce de l'Algérie dépasse pour la première fois un milliard ; il a plus que doublé depuis 1904 ; en 1913, dernière année normale avant la guerre, il atteint 1 168 millions. Voilà le prix de tant de peines, voilà le bénéfice incontestable pour notre pays de la grandiose entreprise poursuivie de l'autre côté de la Méditerranée, au milieu de tant d'injustes et décourageantes critiques.

## III

**LA PÉNÉTRATION SAHARIENNE** La convention franco-anglaise de 1890, en reconnaissant à la France sa zone d'influence dans l'Afrique du Nord-Ouest, donnait au gouverneur général un rôle nouveau. Si l'Algérie devait devenir la porte de l'Afrique, c'est à lui qu'il appartenait de l'ouvrir et de la tenir ouverte. Toute tentative pour relier l'Afrique du Nord au Soudan nécessitait au préalable une politique saharienne méthodique et vigoureuse. En cette matière comme pour la politique indigène et pour l'organisation générale, M. Jules Cambon a frayé la voie à ses successeurs.

Il reprit tout d'abord en main la direction des affaires indigènes des territoires de commandement, qui avait été en fait abandonnée aux généraux commandant les provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, dont les efforts se contrariaient par-

LE HOGGAR

Tente Targuia au pied du mont Akaraka.

D'après le tableau de Paul-Élie Dubois.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

fois ; l'unité de notre action politique dans le Sud fut rétablie. Le ministre des Affaires étrangères ayant déclaré à la tribune de la Chambre des députés que la question du Touat était une question exclusivement algérienne, M. Cambon, dès le mois d'août 1891, écrivait combien il lui paraissait nécessaire que la France, en occupant le groupe des oasis qui s'étendent au Sud-Ouest de l'Algérie, prît une résolution qui assurerait définitivement la tranquillité de ses possessions et sa domination dans le Sahara : « Les oasis du Touat, du Gourara et du Tidikelt, disait-il,

LES DUNES DU SAHARA

ont servi de refuge à tous les hommes de nos tribus plus ou moins compromis et ont été le centre de toutes les agitations qui se produisent contre nous ; c'est là que s'est réfugié Bou-Amama, qui cherche par tous les moyens à encourager les insurrections, les razzias et les défections. D'un autre côté, le souvenir de la mission Flatters, qui n'a pas été vengée, écarte de nous les Touaregs, qui en ont concerté le massacre. Enfin les nécessités de la politique nous ayant conduit à reconnaître la souveraineté de la Porte sur Rhadamès et sur Rhat, il en résulte que, si nous laissons échapper le Touat, qui est la plus grande ligne d'eau et de population se dirigeant à travers le Sahara vers l'intérieur de l'Afrique, le traité conclu avec l'Angleterre relativement à l'hinterland algérien sera devenu lettre morte entre nos mains. »

L'occupation des oasis du Sud-Ouest aurait eu, d'après M. Cambon, le triple résultat de rendre toute insurrection impossible dans le Sud, de mettre dans nos mains la voie saharienne la plus fréquentée après le Nil, enfin de nous donner plus

de liberté de mouvement dans la question du Maroc. Chaque année, sans se lasser, M. Cambon proposait au gouvernement quelque combinaison nouvelle et chaque année l'occupation des oasis était ajournée. A défaut d'une expédition que le gouvernement interdisait, on s'efforça d'utiliser certaines influences. En 1891, M. Cambon fit venir du Maroc à Alger le vieux chérif d'Ouezzan, Moulay-Abd-es-Selam, et l'envoya dans le Touat, où il mit à notre service son prestige religieux. En 1892, le gouverneur général, en compagnie du général Thomassin, se rendit à El-Goléa et y reçut les hommages du chef de la grande famille des Ouled-Sidi-Cheikh, Si-Kaddour, qui, depuis la fin de l'insurrection, s'était tenu à l'écart sur les confins du Maroc ; on essaya de reprendre avec ce personnage la politique qui nous avait donné jadis, avec le concours de son père Si-Hamza, le sultanat d'Ouargla. Les travaux du chemin de fer de Djenien-bou-Rezg, le long de la frontière marocaine, furent activés. Quelques bordjs fortifiés jalonnant la route des oasis sahariennes furent construits au delà de nos possessions, à Hassi-Inifel sur l'Oued Mya, à Hassi-bel-Haïrane (Fort-Lallemand) dans le couloir de l'Igharghar, à Hassi-Chebaba (Fort-Miribel) et à Hassi-el-Homeur (Fort-Mac-Mahon) au Sud et au Sud-Ouest d'El-Goléa. Le général de La Roque, qui commandait à Constantine, prit contact avec les Touaregs ; une délégation conduite par Abd-en-Nebi, petit-neveu de Cheikh-Othman, l'ami et le fidèle compagnon de Duveyrier, se rendit à Alger.

Les rapides progrès de la domination française dans l'Afrique occidentale contribuaient à resserrer autour du désert les deux branches de l'étau. En 1895, Tombouctou était occupée ; en 1898, un administrateur algérien, Coppolani, entreprenait en Mauritanie une campagne de pacification ; une « course au lac Tchad » s'organisait de 1892 à 1897, avec les missions Crampel, Dybowski, Maistre, Gentil. Les conventions franco-anglaises de mars 1898 et de juin 1899 achevaient la délimitation du Sahara, attribuant à la France tout l'arrière-pays, y compris l'Ouadaï et le Tibesti (1). Le Soudan français devenait ainsi dans toute son étendue limitrophe du Sahara, dont la pacification devenait pour lui comme pour l'Algérie un important problème.

En 1898, l'explorateur Foureau, avec une escorte de 300 hommes placée sous les ordres du commandant Lamy, reprenant le plan de Flatters dans des conditions

(1) Voir le texte de la convention franco-anglaise du 14 juin 1898 qui reconnaît à la France tous les territoires qui s'étendent du bassin du Congo au bassin du Niger et jusqu'à la Méditerranée, acte constituant notre vaste empire africain, dans G. HANOTAUX, *Le Partage de l'Afrique : Fachoda*, Flammarion, 1909.

meilleures et qui assurèrent le succès, réussissait à traverser le Sahara par le pays des Azdjer et l'Aïr et aboutissait au Tchad, où il opérait sa jonction avec la mission Gentil qui venait du Congo et du Chari, et avec la mission Joalland-Meynier, qui avait succédé à la mission Voulet-Chanoine et s'était avancée du Niger au Tchad. Les forces réunies des trois missions se heurtaient à Rabah, le dernier des grands conquérants noirs, qui fut vaincu et tué le 22 avril 1900 au combat de Kousseri ; le commandant Lamy trouva lui aussi la mort dans cette rencontre.

**L'OCCUPATION DES OASIS DU SUD-OUEST ET SES CONSÉQUENCES**

La pénétration saharienne, si longtemps interrompue, marche à pas de géant dans les premières années du vingtième siècle. La période de 1900 à 1912 est, à cet égard, absolument décisive. C'est à ce moment que l'empire français d'Afrique se constitue véritablement, que ses divers tronçons se soudent, que la question saharienne se règle, que le problème marocain enfin reçoit la solution qu'exigeaient nos intérêts africains.

Les oasis du Sud-Ouest furent occupées à la suite de l'attaque de la mission Flamand, dont l'escorte, commandée par le capitaine Pein, s'empara d'In-Salah en décembre 1899. L'occupation fut maintenue, mais on ne se décida pas sans quelque hésitation à lui donner la suite qu'elle comportait ; les à-coups et les lenteurs rendirent l'opération plus coûteuse. En mars 1900, on résolut d'en finir avec les oasis du Touat. Une colonne, sous les ordres du colonel d'Eu, acheva la prise de possession du Tidikelt, non sans avoir eu un combat acharné à soutenir dans l'oasis d'Inrar, située à 50 kilomètres d'In-Salah. D'autre part, la colonne Bertrand, forte de 2 000 hommes, partie de Duveyrier, occupait Igli sans coup férir. Des forces venues d'El-Goléa et de Géryville convergeaient sur Tabelkoza et Timmimoun et occupaient le Gourara. Enfin le général Servière recevait la soumission des ksours du Touat et entrait le 30 juillet 1900 à Adrar. Certaines oasis du Gourara avaient fait appel aux Beraber pour organiser la résistance à notre domination. Les sanglants combats de Sahela-Metarfa (30 août et 5 septembre 1900), de Timmimoun et de Charouin (18 et 28 février 1901) nous montrèrent que notre sécurité était loin d'être complète de ce côté. Cependant, au printemps de 1901, la « question du Touat » peut être considérée comme résolue.

La prise de possession des oasis ne s'était pas opérée sans d'assez grandes difficultés, les unes inhérentes à l'opération elle-même, les autres résultant des erreurs de méthode consistant à accumuler inutilement dans ces régions pauvres de lourds et onéreux effectifs de troupes régulières, qui ne pouvaient y subsister qu'au prix

d'énormes sacrifices d'argent et d'animaux. M. Jonnart, lors de son premier séjour à Alger, avait préconisé la formation de forces sahariennes recrutées sur place ; M. Révoil réalisa cette organisation. Un décret du 1er avril 1902 créa les Compagnies sahariennes, qu'on a définies une tribu nomade militairement encadrée. Ces Compagnies, composées d'hommes recrutés parmi les habitants du Sahara et qui, au moyen de la solde qui leur est attribuée, se nourrissent et s'entretiennent eux-mêmes, sont encadrés par un personnel français spécialisé et choisi avec le plus grand soin. Elles ont les qualités d'endurance, de sobriété, d'énergie nécessaires pour mener d'une façon continue la vie nomade du désert, pour rivaliser de hardiesse et de vitesse avec leurs adversaires et pour les dominer grâce à un meilleur armement, à une discipline plus forte, à une direction supérieure.

OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS MÉHARISTES

Si nous avions longtemps hésité à occuper les oasis, c'était dans la crainte d'ouvrir prématurément la question du Maroc. Cette crainte n'était pas vaine. Dès la conquête des oasis, il devint évident que l'équivoque du traité de 1845 ne pouvait se prolonger sans risques. A ce traité, qui avait résolu le problème des frontières sahariennes en le déclarant inexistant, les faits donnaient chaque jour des démentis pleins de menaces. A l'instigation de M. Révoil, un protocole destiné à interpréter le traité de 1845 fut signé à Paris le 20 juillet 1901 et complété par les accords du 20 avril 1902. Ces conventions organisèrent une politique de collaboration entre la France et le gouvernement chérifien dans les régions frontières. Quoique le makhzen ne se prêtât que d'assez mauvaise grâce à cette collaboration, les accords conclus par M. Révoil facilitèrent notre progression vers le Sud et le Sud-Ouest ; ils donnèrent plus d'aisance aux mouvements de nos troupes et nous délivrèrent de la préoccupation, si vive jusque-là, que le moindre incident ne fût exploité contre nous auprès du sultan.

Chemin de Fer Transsaharien
(Tracé proposé par le Comité d'Études)
MER MÉDITERRANÉE
ALGER
Tizi-Ouzou
Bougie
Philippeville
Bône
La Calle
Bizerte
TUNIS
Constantine
Setif
Guelma
Le Kef
Souk-Ahras
Tebessa
Khenchela
Batna
Aurès
Biskra
Kairouan
Sousse
Sfax
Gafsa
Tozeur
Gabès
Médéa
Miliana
Orléansville
Mostaganem
Oran
Mascara
Tlemcen
Sidi-Bel-Abbès
Tiaret
Mélilla
Oudjda
Taza
FÈS
Berguent
Ain Temouchent
Nemours
Arzew
Quarsenis
Mts du Hodna
Djelfa
Laghouat
Djedi
Ghardaia
M'Zab
Touggourt
El Oued
Ouargla
Ft Lallemand
Rhadamès
Ghadamès
Hassi Inifel
Ft Mac Mahon
Ft Miribel
El Goléa
Fort Flatters
(Temassinin)
El Biodh
El Djoua
Vallée des Igharghaten
Ft Polignac
Tarat
Rhat
Ft Charlet
(Djanet)
Adrar
Reggan
Taourirt
Akabli
In Salah
In Ghar
Aoulef
Timimoun
Tabelbala
Ougarta
Kerzaz
Beni-Abbès
Igli
Taghit
Hamada du Guir
Colomb-Béchar
Beni Ounif
(Revoil)
Figuig
Bou Denib
Bou Arfa
Ain Sefra
Mecheria
Géryville
Aflou
Ksar el Boukhari
Berrouaghia
Boghari
Ain Oussera
Djelfa
Amguid
Tassili des Ajjers
Mouydir
Adrar Ahenet
In Amegel
In Zize
Tamanrasset
Abelessa
Pt Flamand
Silet
Ft Motylinski
Tahat
Tin Zaouaten
In Ouzzel
In Guezzan
In Azaoua
Tassili
Tanezrouft
Oued Tafassasset
Oued Tin Tarabine
Oued Tamanrasset
Oued Imirissen
Oued Silet
Oued Amded
Oued Amguid
Oued Tarat
Oued Igharghaten
Oued Tin Zaouaten
Oued Tin Tarabine
Oued Tafass

Cependant les vols et les agressions contre nos postes et nos convois, enlèvements de troupeaux, assassinats de sentinelles, attentats contre les isolés, se multipliaient d'une manière de plus en plus inquiétante dans la région de la Zousfana. M. Jonnart, replacé à la tête du gouvernement général en mai 1903, était décidé à mettre un terme à cet état de choses. Il se rendit aussitôt dans le Sud-Ouest ; au cours de sa tournée, le 31 mai, son escorte fut attaquée par les habitants de Zenaga, le principal des ksours de Figuig. Cet incident ne fit que hâter l'exécution des mesures de police prévues. Le 8 juin, le ksar de Zenaga fut bombardé et les habitants demandèrent l'aman. Mais la soumission des sédentaires ne réussit pas à mettre fin aux coups de main des nomades, comme en témoigna l'attaque du poste de Taghit (août 1903).

**Le général Lyautey** C'est M. Jonnart qui appela dans l'Afrique du Nord le grand colonial qui devait pacifier et organiser le Maroc. Sur ses instances, le gouvernement se décida à confier le commandement de la subdivision d'Aïn-Sefra au colonel Lyautey, qui s'était déjà trouvé aux prises avec des difficultés analogues au Tonkin et à Madagascar et y avait fait ses preuves comme organisateur ; bientôt après, on renforça encore sa situation en dotant la subdivision d'une organisation autonome ; son chef fut investi de l'autorité directe sur toutes les troupes stationnées dans son commandement, sous le contrôle du ministre de la Guerre et du gouverneur général. M. Jonnart défendit énergiquement son collaborateur contre les bureaux des ministères et contre les embûches de toutes sortes ; il le soutint et l'encouragea dans l'œuvre par laquelle il allait préluder, dans les confins algéro-marocains, à celle qu'il devait accomplir dans l'empire chérifien.

Il n'y a pas de plus grand nom que celui de Lyautey dans l'histoire de la France coloniale moderne, ni d'œuvre plus belle que la sienne. « Ses incomparables qualités de chef, dit le rapport précédant le décret qui lui conférait la dignité de maréchal de France, son sens de l'action, son autorité, sa méthode et ses succès ont fait de lui un des meilleurs artisans de la gloire française. » Il aime à se dire l'élève de Gallieni, qui fut lui-même l'élève de Faidherbe ; avec ces trois hommes s'est renouée dans notre pays la grande tradition coloniale. La guerre, telle que Lyautey l'a pratiquée pendant sept ans en Algérie et pendant quatorze ans au Maroc, c'est moins une guerre qu'une pénétration pacifique, où la manifestation de la force permet d'en éviter l'emploi. L'action politique précède, accompagne et suit l'action militaire. La conquête à faire, ce n'est pas celle du territoire : c'est celle des populations qui y vivent. Le poste qui abrite un marché et la patrouille de

goumiers qui nettoie la piste ont une action plus efficace que la colonne qui fait le vide et qu'on oublie dès qu'elle est passée. Le marché se complète par l'infirmerie et l'influence du médecin est inséparable de celle du soldat. C'est la doctrine de l'action régionale, dans laquelle les opérations militaires sont rares, énergiques sans doute, mais brèves, tandis que les actions politiques, économiques et médicales sont permanentes et progressives.

La rénovation des méthodes ne va pas sans une adaptation de l'outil. Les colonnes passaient et ne pacifiaient pas ; les troupes, dispersées ensuite dans les postes, y menaient une déprimante vie de garnison. Il fallait rendre à ces forces, calquées sur le modèle des troupes françaises et façonnées en vue de la guerre européenne, les caractéristiques des troupes d'Afrique, diminuer leurs besoins, alléger leurs convois, les doter d'éléments légers, aussi mobiles que l'adversaire. Il fallait les convaincre que, suivant le mot de Lyautey, on se garde par le mouvement et les organiser en conséquence. Bugeaud avait eu ses zouaves et ses turcos : Lyautey eut ses goums, ses groupes francs, ses compagnies de légion montée, ses pelotons de méharistes. Des groupes mobiles, reliant entre eux leur action et s'appuyant sur un petit nombre de grands postes fortement constitués et ravitaillés, purent désormais atteindre nos adversaires, jusque-là si difficilement saisissables.

### L'OCCUPATION DE BÉCHAR (1903) ET DE BERGUENT (1904)

Le Sud-Oranais était le point de contact de la pénétration saharienne et de la pénétration marocaine. Dès la conquête des oasis, nous avions été amenés à utiliser la ligne de communication naturelle de la Zousfana et de la Saoura pour relier les régions nouvellement occupées au Sud de la province d'Oran. Mais on ne pouvait guère s'établir dans le fossé, c'est-à-dire dans la vallée de la Saoura, sans être obligé de s'assurer en même temps le talus qui le borde, c'est-à-dire la région des Ouled-Djerir et des Douï-Menia. Aussi, dès son arrivée à Aïn-Sefra, le général Lyautey prépara l'installation à l'Ouest du Djebel-Béchar d'un poste qui fut créé le 11 novembre 1903 et qui prit le nom de Colomb-Béchar. La constitution de groupes mobiles à action rayonnante dans les nouveaux postes de Colomb et de Forthassa permit de porter la ligne de protection à l'Ouest de la Zousfana et de supprimer progressivement les garnisons échelonnées dans toute la série des postes. Une action politique incessante s'exerçait en même temps sur les groupements de la frontière et amenait les Douï-Menia et les Ouled-Djerir à accepter notre juridiction. Les Beni-Guil se soumirent à leur tour et en 1904 un poste destiné à les protéger fut créé à Berguent, point d'eau situé dans l'Oued-Charef, à 4 kilomètres de Ras-

el-Aïn. En 1905 et en 1906, des opérations de police, conduites avec autant de bonheur que d'activité, améliorèrent notablement la situation dans le Sud-Oranais. Le chemin de fer, poussé avec activité, atteignait Djenien-bou-Rezg en 1900, Beni-Ounif, à 4 kilomètres de Figuig, en 1903, Colomb-Béchar en 1905. Ainsi, depuis 1900, en l'espace de cinq ans, nous nous étions installés dans les oasis sahariennes, puis dans la Zousfana et la Saoura et en dernier lieu à l'Ouest du Béchar.

**LA QUESTION TOUAREG ET LE GÉNÉRAL LAPERRINE** Dans le même temps que le général Lyautey instaurait la paix française dans les confins algéro-marocains, le colonel Laperrine la faisait régner dans l'immense Sahara. La pénétration saharienne eut la même fortune que la pénétration marocaine : l'homme qu'il lui fallait ne lui fit pas défaut. De même que Lyautey avait adapté aux circonstances les doctrines de Bugeaud, Laperrine accommoda les méthodes de Lyautey aux nécessités sahariennes. La mobilité, recommandable dans le Sud-Oranais, est plus indispensable encore dans le vrai Sahara et s'y entend d'une façon plus absolue. L'occupation des oasis sahariennes s'était faite avec un grand appareil militaire : la conquête du Sahara central fut obtenue par une poignée d'hommes. Au printemps de 1902, le lieutenant Cottenest, envoyé à la poursuite d'un rezzou de Touaregs qui avait dévalisé quelques indigènes du Tidikelt, fut attaqué à Tit par 300 Touaregs, qu'il mit en fuite après leur avoir infligé de grosses pertes. Ces pertes avaient une singulière importance pour des guerriers dont le chiffre total ne dépassait pas 1 200 hommes et le combat du Tit eut un grand retentissement dans tout le Sahara. L'attitude à la fois bienveillante et ferme de Laperrine fit le reste et amena la soumission des Hoggar, qui étaient jusque-là le groupe réputé le plus hostile à notre domination. Le 20 janvier 1904, l'amenokal Moussa-ag-Amastane vint à In-Salah faire sa soumission, s'engageant à rendre les pistes du pays si sûres qu'un esclave portant de l'or sur sa tête pourrait traverser le Hoggar en toute tranquillité. Ainsi, la question touareg, ouverte depuis quarante ans et pour laquelle tour à tour Duveyrier, Polignac, Flatters, Foureau et Lamy avaient préconisé les solutions les plus opposées, se trouvait, à la première tentative de Laperrine, conduite à son dénouement.

Dans le Sahara occidental, les Touaregs Azdjer restèrent plus longtemps rebelles à notre influence et les résultats obtenus furent moins complets. Cependant la reconnaissance conduite à Djanet par le capitaine Touchard et les campagnes d'apprivoisement de Laperrine réussirent, malgré les difficultés suscitées par les agents ottomans de Rhat, à nous ramener une grande partie des tribus, dont le

territoire fut parcouru en tous sens par nos Sahariens, appuyés sur les postes de Fort-Flatters (Temassinine) et Fort-Polignac. De ce côté, la limite de la zone d'influence française était déterminée par les conventions franco-anglaises du 14 juin 1898 et du 26 mars 1899 ; les oasis de Rhadamès et de Rhat étaient placées dans la zone tripolitaine et pénétraient dans notre territoire comme deux antennes gênantes, mais le tracé nous réservait la plupart des terrains de parcours des Azdjer avec les principaux points d'eau. En 1902, l'Italie, héritière éventuelle de la Tripolitaine, adhéra à l'arrangement franco-anglais. Pendant la guerre italo-turque, nous occupâmes Djanet sans difficultés, et nous étendîmes notre prise de possession jusqu'aux limites fixées par l'arrangement de 1899.

CHEF TOUAREG

De toutes parts, le Sahara et ses habitants étaient enserrés dans les mailles de notre réseau. Notre installation au Touat, succédant à notre entrée à Tombouctou, était bientôt suivie de l'occupation d'Agadès. Le 18 avril 1904, Laperrine, parti d'In-Salah avec un petit détachement de méharistes, rencontrait à Timiaouine, dans l'Adrar des Ifoghas, une reconnaissance venue de Bourem et rendait sensible, par cette jonction, la pacification du Sahara central. Une décision ministérielle du 7 juin 1905, suivie d'un arrangement du 20 juin 1909, traça la limite entre l'Algérie et le Soudan ; partant du Hoggar, elle aboutit d'une part à l'Atlantique au cap Noun, d'autre part à la frontière tripolitaine près de Rhat. Cette limite, bien entendu, n'est pas et ne saurait être une barrière ; de nombreuses jonctions furent réalisées entre les troupes soudanaises et algériennes, et de plus en plus fréquemment les officiers de deux territoires des Oasis et du Niger se réunirent pour l'étude des questions qui nécessitaient une entente. Avec de faibles escortes, des voyageurs et des savants purent se rendre sans être inquiétés d'Alger à Tombouctou.

**LA PACIFICATION DES CONFINS ALGÉRO-MAROCAINS (1907-1910)** La question de la pénétration saharienne une fois réglée, c'est vers les territoires beaucoup plus intéressants qui s'étendent à l'Ouest de l'Algérie qu'il nous

fallait reporter nos regards. L'acte d'Algésiras du 7 avril 1906 avait d'ailleurs reconnu « la situation spéciale faite à la France au Maroc par la contiguïté sur une vaste étendue de l'Algérie et de l'empire chérifien, et par les relations particulières qui en résultent entre les deux pays limitrophes. » Par ces dispositions, la portée des accords de 1901 et de 1902 se trouvait sensiblement accrue. L'Algérie pouvait en tirer une amélioration notable de sa position vers l'Ouest. Elle s'y employa avec succès de 1907 à 1910.

M. Jonnart estima que, pour y parvenir, l'unité d'action politique et militaire était indispensable et proposa de confier au général Lyautey le commandement de la division d'Oran, en même temps qu'il resterait à la tête du territoire d'Aïn-Sefra. Toute une série de vexations et de mauvais procédés de la part des autorités chérifiennes rendirent nécessaire l'occupation d'Oudjda, qui fut effectuée le 29 mars 1907. Cette occupation ne donna pas les résultats qu'on aurait pu en attendre en raison des restrictions qui y furent apportées, la colonne expéditionnaire ayant reçu l'ordre de ne pas dépasser un rayon de 10 kilomètres autour de la ville. M. Jonnart réclama en vain l'occupation de Cheraâ pour contenir les populations voisines. L'agitation croissante aboutit à une violation du territoire algérien dans la région du Kiss. Il fallut se décider à intervenir chez les Beni-Snassen ; l'opération, remarquablement conduite par le général Lyautey, aboutit en quelques semaines à la soumission de 30 000 Berbères.

L'affaire des Beni-Snassen était à peine terminée que, pour la première fois depuis 1903, la situation dans l'Extrême-Sud redevenait inquiétante. Au cours de l'année 1908, des harkas considérables, fanatisées par des marabouts, se rassemblèrent au Tafilelt et vinrent nous attaquer dans le Sud-Oranais ; la riposte à leurs agressions nous conduisit sur le Haut-Guir ; la harka fut repoussée près du ksar de Bou-Denib, où une garnison fut laissée ; le 1er septembre, dans un blockhaus voisin du ksar, 75 hommes commandés par le lieutenant Vary se défendirent héroïquement pendant dix-huit heures contre les attaques furieuses de 20 000 Marocains. Quelques jours après, la colonne Alix mettait la harka en pleine déroute à Djorf et la poursuivait jusqu'à Toulal. Cette victoire arrêta le mouvement de guerre sainte qui avait précipité sur nous les Beraber et laissa aux indigènes une très vive impression de terreur et de découragement. Le sentiment de force irrésistible qu'avait donné aux Marocains la défaite des harkas de 1908 fut malheureusement un peu atténué par l'affaire d'Anoual, où une de nos reconnaissances subit le 1er décembre un échec qui nous fut infligé par les Aït-bou-Chaouen.

L'effort militaire que ce soulèvement, succédant à celui des Beni-Snassen, avait

rendu nécessaire, montrait que, sur toute la frontière algéro-marocaine, du Kiss au Guir, une grande vigilance était plus que jamais indispensable. D'autre part, la crise dynastique qui opposait au sultan Abd-el-Aziz son frère Moulay-Hafid ébranlait tout le Maroc. La question du Maroc se posait dans son entier et entrait dans une phase nouvelle. Le gouvernement décida de confier au général Lyautey la direction et la responsabilité de toute la zone algéro-marocaine et le 19 mai 1908, il fut investi de la charge de haut-commissaire du gouvernement dans les confins. Quelques mois après, il adressait au président du Conseil un programme complet d'organisation, destiné à assurer d'une façon définitive la protection de la frontière algérienne, la sécurité de ses abords, l'innocuité des foyers d'agression voisins.

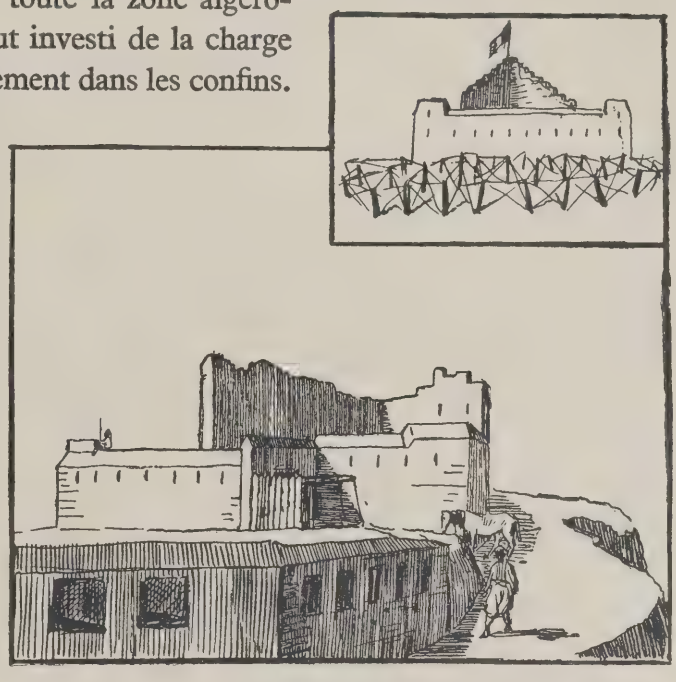

LE FORTIN DE BOU-DENIB
(d'après un document communiqué par *l'Illustration*).

La période qui va de la fin de 1908 au mois de mai 1910 est une période d'attente. Elle fut d'ailleurs amplement mise à profit pour consolider les résultats acquis, apprivoiser les indigènes, les habituer à notre contact, en faire sentir les avantages à ceux que nous avions sous la main, y préparer ceux qui ne nous connaissaient pas encore. C'est ainsi qu'entre la défaite des harkas et les opérations du printemps de 1910, des zones nouvelles furent acquises sans coup férir à la sécurité et à la pacification. Dans le Nord, le commandant Féraud entrait en relation avec les populations du massif montagneux situé au Sud d'Oudjda. Le ksar d'Aïn-Chaïr se ralliait entièrement à notre cause. Les postes de Bou-Anan et de Bou-Denib rassuraient et apprivoisaient graduellement les ksours de l'Haïber et du Haut-Guir, rayonnaient sur les hammadas environnantes, y poursuivaient les djichs et les rezzous. Les populations les plus farouches prenaient confiance et entraient en relations avec nous. Au printemps de 1910, le Sud de l'amalat d'Oudjda et le Nord du Haut-Guir étaient gagnés à notre influence jusqu'au voisinage de la Moulouya.

Un nouveau pas en avant fut alors accompli ; les mouvements combinés de nos détachements de Bou-Denib, Colomb, Berguent et Oudjda mirent à la raison les tribus qui manifestaient encore des sentiments hostiles. Pendant que le général Alix et le colonel Strasser opéraient à l'Ouest d'Anoual, châtiaient les Aït-bou-Chaouen

TOUAREGS REVENANT AU CAMPEMENT : LA SALUTATION AUX FEMMES
(d'après le tableau de P.-E. Dubois).

et les Aït-Hammou, le général Lyautey et le colonel Féraud, poursuivant l'application de l'accord de 1902, qui prévoyait l'établissement de marchés à El-Aïoun-Sidi-Mellouk et à Debdou, occupaient Taourirt, carrefour des routes conduisant à Debdou, à Melilla et d'autre part à Taza et à Fez. Le colonel Féraud entreprenait une série d'opérations en éventail dans la plaine de Tafrata ; le 10 juillet 1910, deux fractions de la tribu des Beni-bou-Yahii nous attaquaient au gué de Moul-

el-Bacha, mais peu après elles venaient à résipiscence et payaient l'amende qui leur était imposée.

L'occupation de Taourirt nous permettait d'étendre sur la basse Moulouya, depuis la mer jusqu'à Guercif, la même surveillance que la colonne Alix et nos postes du Guir venaient d'exercer sur la moyenne Moulouya. Ainsi, la question des confins algéro-marocains s'était trouvée ramenée d'abord d'In-Salah à Figuig, puis de Figuig à Oudjda. Du Nord au Sud, l'Algérie se trouvait couverte par une zone acquise à la sécurité, grâce à l'action combinée de notre politique et de nos armes. Ces opérations consacraient la supériorité des méthodes inaugurées sept ans auparavant ; il faut en rapporter l'honneur au général Lyautey et au gouverneur Jonnart, qui s'était efforcé de faciliter en toutes circonstances la tâche de son collaborateur.

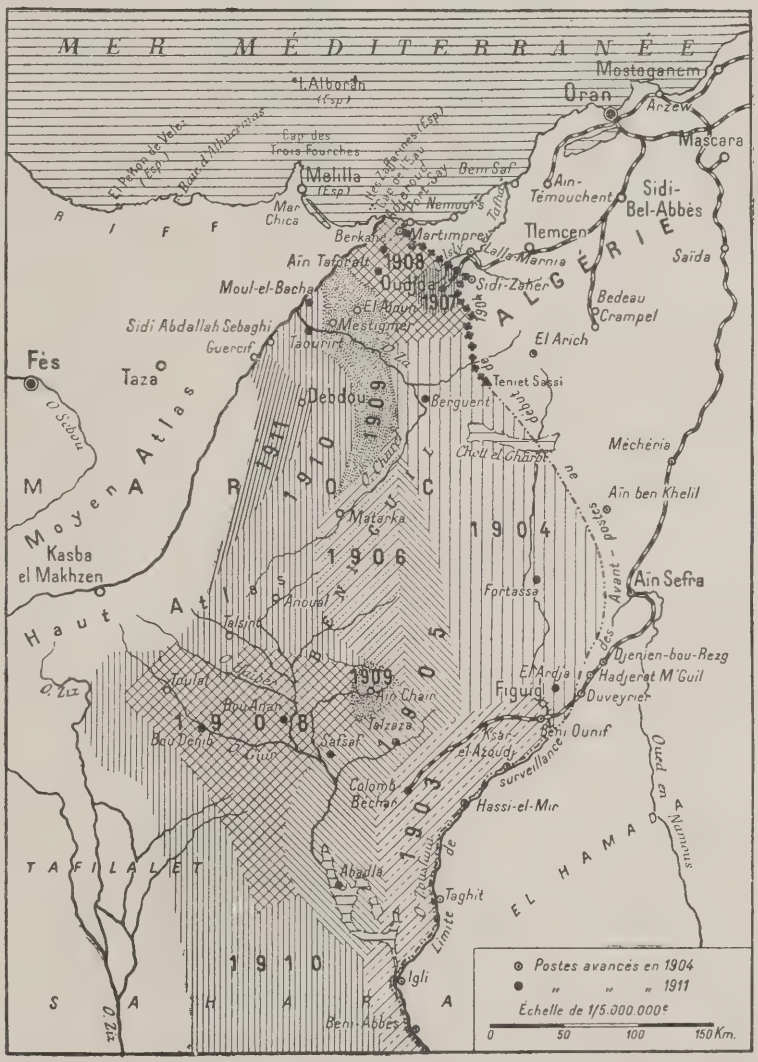


LA PACIFICATION DES CONFINS ALGÉRO-MAROCAINS

## LE PROTECTORAT MAROCAIN (1912)

L'anarchie grandissante qui ruinait rapidement l'autorité du sultan précipita au Maroc le cours des événements. Le 27 avril 1911, Moulay-Hafid, assiégé dans Fès par les tribus en révolte, adressait un appel à la France et demandait que nos troupes vinssent le secourir dans sa capitale. La colonne expéditionnaire du général Moi-

nier, partie de Casablanca, arriva à Fès le 21 mai. Le 30 mars 1912, Moulay-Hafid signait le traité qui plaçait le Maroc sous notre protectorat et le 2 avril 1912, le général Lyautey était nommé résident général de France au Maroc ; il devait le rester jusqu'au 11 octobre 1925.

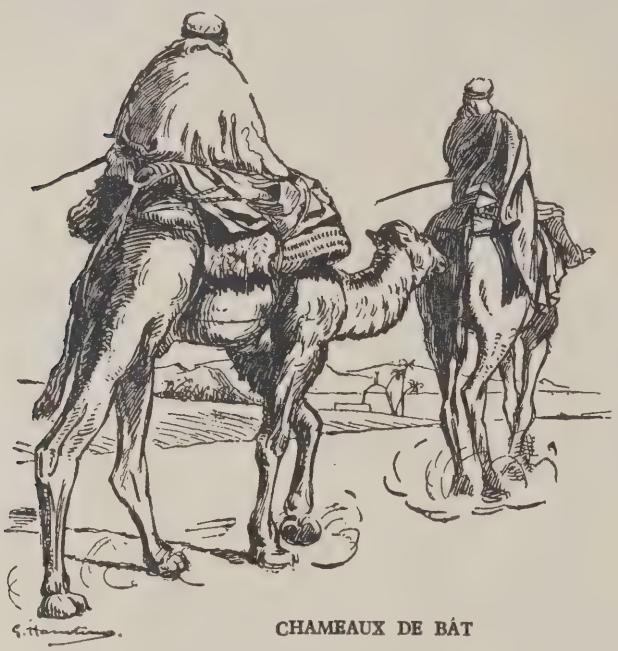

CHAMEAUX DE BÂT

Ainsi s'achève la constitution de notre nouvel empire colonial. La question tunisienne, la question saharienne, la question marocaine ont été successivement résolues. « De Cambon en Tunisie à Lyautey au Maroc, dit Émile Bourgeois, quel achèvement en trente ans de l'effort séculaire qu'Alger s'apprête à célébrer en 1930 ! » L'Algérie a joué un rôle considérable dans le développement et l'organisation de notre empire nord-africain. Elle a été la pépinière et l'école de cet admirable corps d'officiers des affaires indigènes qui seconda si efficacement l'effort de nos troupes. Elle a pris largement sa part de la conquête, de la pacification et de la colonisation du Maroc. C'est surtout dans les confins de l'Ouest que la colonie fut à la peine et à l'honneur. Sans elle, sans l'œuvre patiente accomplie pendant des années dans la région algéro-marocaine, l'établissement du protectorat français au Maroc n'eût pas été possible.

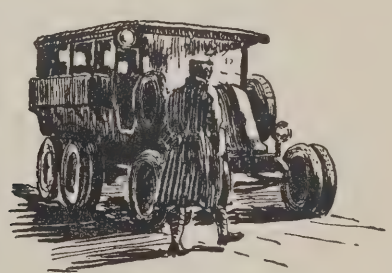

CHAPITRE II

# L'ALGÉRIE DE 1914 A 1930

I. *L'Algérie pendant la guerre* (1914-1919). — *Le Sahara pendant la guerre.* — *Les soldats et les travailleurs indigènes.* — *La vie économique de l'Algérie pendant la guerre.* — *Les Européens et la crise de la colonisation.* — *Le troisième gouvernement de M. Jonnart et les réformes indigènes* (1918-1919).

II. *L'Algérie depuis la guerre* (1919-1930). — *La situation financière.* — *Les travaux publics.* — *Les Européens et la colonisation.* — *Les indigènes.* — *La crise de la main-d'œuvre.* — *La situation économique.* — *Le Sahara.*

## I

LA guerre mondiale de 1914, qui a bouleversé l'Europe et le monde, a eu pour l'Algérie de très importantes conséquences, bien que ce pays ait été relativement épargné.

L'Afrique du Nord a été une des causes, un des enjeux et devait être dans la pensée de l'Allemagne un des théâtres de la grande guerre. Cette puissance escomptait des révoltes des colonies françaises et anglaises, depuis l'Inde jusqu'à l'Afrique occidentale, en passant par l'Égypte, la Tunisie et le Maroc. Pour allumer cet immense incendie, elle faisait fond sur le fanatisme musulman, qu'elle s'efforçait de surexciter dans le monde entier.

**L'ALGÉRIE PENDANT LA GUERRE (1914-1919)** En Algérie, les intrigues allemandes affectaient les formes les plus diverses ; tantôt c'étaient des savants, naturalistes, géographes, ethnographes, orientalistes, qui prenaient pré-

texte de leurs recherches pour pénétrer dans les milieux indigènes ; tantôt d'inoffensifs acheteurs de moutons ou des chercheurs de mines, qui disparaissaient tout à coup par les voies les plus rapides lorsqu'ils se sentaient surveillés. Les touristes allemands, qu'amenaient en troupes compactes les beaux navires de la *Hamburg-Amerika*, se transformaient en propagandistes bénévoles ; on les vit un jour faire embarquer, à Alger même, des déserteurs de la Légion étrangère, sous les yeux des indigènes stupéfaits de tant d'audace.

Les résultats de toutes ces intrigues furent médiocres. Un Allemand qui avait essayé de se glisser dans la zaouïa de Sidi-Ahmed-el-Kebir, près de Blida, en simulant une conversion à l'islam et en prenant le costume indigène, fut bientôt dénoncé par les musulmans eux-mêmes. Le savant Frobenius, qui s'était installé dans un village kabyle peu de temps avant la guerre, ne parlait aux indigènes que le revolver au poing et ne leur laissa pas de bien bons souvenirs. Le baron von Oppenheim s'était efforcé sans plus de succès de travailler les confréries religieuses.

C'est en Algérie que furent tirés les premiers coups de canon de la grande guerre. Le 4 août 1914, au lever du jour, deux navires de la flotte allemande, le *Gœben* et le *Breslau*, se présentaient devant la côte algérienne ; le *Gœben* bombardait Philippeville, pendant que le *Breslau* attaquait Bône ; ils lancèrent une soixantaine d'obus, tuèrent quelques hommes et occasionnèrent des dégâts matériels assez importants. Ce bombardement n'était pas un acte fortuit, mais bien la manifestation d'un plan longuement mûri ; les Allemands espéraient que les coups de canon du *Gœben* et du *Breslau* éveilleraient quelque écho dans les montagnes kabyles et qu'une insurrection, à laquelle ils auraient tendu la main en prenant possession d'un ou de plusieurs ports et qu'ils auraient encouragés de leurs subsides, viendrait dès le début de la guerre européenne compliquer notre tâche et entraver la mobilisation. Il n'en fut rien et le XIX$^{e}$ corps fut transporté en France sans difficulté. Les Allemands les mieux informés et les plus perspicaces se rendirent compte rapidement qu'une insurrection générale de l'Afrique du Nord n'avait aucune chance de se produire.

L'entrée en guerre de la Turquie, le 29 octobre 1914, bientôt suivie de la proclamation de guerre sainte, laissa les musulmans algériens assez indifférents. Pendant toute la durée de la guerre, des brochures et des proclamations, dont une faible partie seulement parvint à destination, furent expédiées par ballots. Une des plus notables de ces brochures fut celle que publia à Constantinople l'Algérien Bou-Kabouya, lieutenant de tirailleurs qui avait déserté devant l'ennemi ; ce tract, intitulé *L'Islam dans l'armée française*, présentait sous le jour le plus sombre la

situation des indigènes enrôlés sous nos drapeaux. En 1916 se constitua à Berlin un Comité musulman pour l'indépendance de l'Algérie ; il était dirigé par un fils d'Abd-el-Kader, l'émir Ali. Mais toute cette propagande ne donna pas les résultats escomptés.

Le banditisme, qui a toujours existé à l'état endémique dans les régions montagneuses et boisées de l'Algérie, se développa pendant la guerre, qui avait amené, en même temps que la diminution des effectifs militaires, la mobilisation d'une partie des autorités de surveillance et de répression. C'est surtout en 1915 que le fléau sévit et qu'on observa une recrudescence de crimes et de délits de droit commun, dont les indigènes furent victimes autant et plus que les Européens. En 1916, la situation s'améliora. Cependant, jusqu'à la fin de la guerre, en particulier dans la province de Constantine, la sécurité fut troublée à diverses reprises par des associations de malfaiteurs, ayant à leur tête des soldats indigènes déserteurs ou insoumis et des prisonniers évadés.

Un certain nombre d'incidents eurent pour cause première la résistance au service militaire et à l'enrôlement des travailleurs. Les deux plus sérieux furent l'affaire des Beni-Chougran (octobre 1914) et l'affaire du Bellezma (novembre 1916). Dans la région des Beni-Chougran, située entre Perrégaux et Mascara, sous l'influence d'excitations maraboutiques, une échauffourée sanglante se produisit à l'occasion des opérations de recrutement. Dans le Bellezma, les troubles eurent un caractère plus sérieux ; le bordj de Mac-Mahon, chef-lieu de la commune mixte d'Aïn-Touta, fut assiégé, le sous-préfet de Batna et l'administrateur assassinés, le village et la gare pillés. L'arrivée d'un bataillon de Sénégalais empêcha le mouvement de s'étendre. Les foyers d'agitation s'éteignirent, les résistances tombèrent et ne dégénérèrent jamais en insurrection. Dans l'ensemble, la bonne tenue de l'Algérie fut remarquable. La guerre européenne de 1914 fournit en quelque sorte la contre-épreuve de celle de 1870 : tandis que la première avait été suivie d'une insurrection en Algérie, la seconde montra à quel point les indigènes s'étaient rapprochés de nous et considéraient leurs intérêts comme solidaires des nôtres.

**LE SAHARA PENDANT LA GUERRE**

Pendant une douzaine d'années, de 1902 à 1914, le Sahara français avait joui d'une tranquillité aussi parfaite que le comportaient le caractère du pays et celui des habitants. Sans doute, des rezzous l'avaient encore parcouru, mais aucun des postes que nous y avions fondés, soit à la lisière de l'Afrique du Nord, soit au cœur même de la zone désertique, n'avait été sérieusement inquiété ; leur ravitaillement s'était effectué sans

trop de difficultés et l'apprivoisement des indigènes, Touaregs et autres, avait fait des progrès remarquables. La situation dans l'ensemble était bonne lorsque éclata la guerre européenne.

La tranquillité de l'Algérie et des territoires du Sud dépendait de la résistance qu'offriraient les marches qui les protégeaient sur leurs flancs dans le Sud-Tunisien et dans le Sud-Oranais. C'est du côté du Sud-Tunisien et de la Tripolitaine que se produisirent au début de la guerre des événements importants. La Libye, où les Italiens avaient occupé Rhadamès en 1913, le Fezzan et Rhat en 1914, renfermait des populations encore insoumises ; les Turcs et les Allemands essayèrent, en s'appuyant sur la confrérie musulmane des Senoussiya, de les lancer contre les Italiens d'abord, puis contre les Français. En septembre-octobre 1915 se produisit une grande poussée contre nos postes de l'Extrême-Sud tunisien, Dehibat et Oum-Souigh ; une colonne partie de Tataouine les délivra ; la harka, dont les pertes étaient considérables, se retira en Tripolitaine où elle se dispersa.

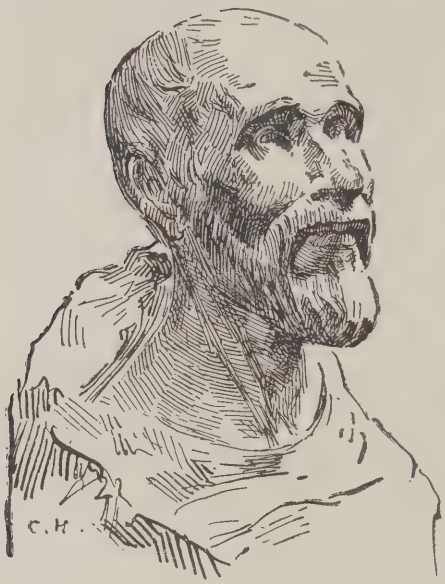

LE PÈRE DE FOUCAULD
(d'après le buste de Paupion).

L'agitation avait gagné les Touaregs Azdjer, fortement travaillés par la propagande senoussiste. Djanet, assiégée par une harka et héroïquement défendue par le maréchal des logis Lapierre, succomba, fut reprise, puis évacuée. Il en fut de même de Fort-Charlet, dont une mehalla, dotée d'un matériel de guerre pris aux Italiens en retraite, s'était emparée ; une colonne commandée par le colonel Meynier le réoccupa, mais pour l'évacuer aussitôt en raison des difficultés de ravitaillement. Un repli plus général parut même s'imposer et Fort-Polignac fut également abandonné.

Le 1er décembre 1916, le Père de Foucauld était assassiné dans son ermitage de Tamanrasset par une bande senoussiste venue de Tripolitaine. Après ses belles explorations au Maroc et des séjours en Palestine, il s'était fait ordonner prêtre à quarante-trois ans et s'était installé à Beni-Abbès, pour s'y employer à des œuvres charitables ; puis, à la suite d'entretiens avec Laperrine, qui avait été son camarade à Saint-Cyr et était demeuré son ami intime, il avait vu dans l'apprivoise-

ment des Hoggar une besogne réalisable et en 1905 avait pris pour centre d'action Tamanrasset. Vivant plus misérablement que le plus pauvre des Touaregs, soignant les malades et les enfants, propageant avec ténacité de menus progrès matériels, apaisant les querelles, portant partout, dans cet âpre monde du désert, sa souriante bonté et son angélique patience, le « marabout chrétien » fut bientôt adoré des Hoggar et célèbre dans le Sahara tout entier. Son prestige et son dévouement semblaient devoir garantir contre tout attentat cet homme admirable, qui fut un savant, un patriote et un saint et qui mourut en martyr pour son pays et pour sa foi.

PORTE DU BORDJ DU PÈRE DE FOUCAULD A TAMANRASSET
(d'après une peinture de P.-E. Dubois).

Les Hoggar, impressionnés par la mort du Père de Foucauld et par les succès senoussistes en pays azdjer démesurément grossis, entrèrent à leur tour en dissidence, abandonnant leurs terrains de parcours et se réfugiant les uns dans l'Aïr, les autres dans la région montagneuse de l'Ilaman. Même la fidélité de leur chef, l'amenokal Moussa-ag-Amastane, un de nos plus fidèles alliés, parut un instant ébranlée. A l'autre extrémité du Sahara, un Touareg de l'Aïr, Kaoussen, assiégeait notre poste d'Agadès avec des bandes senoussistes. Le Sahara tout entier semblait nous échapper.

Pour remédier à ce péril, le général Lyautey, alors ministre de la Guerre, fit appel au général Laperrine, qui avait été le pacificateur et l'organisateur du Sahara. Une décision du 12 janvier 1917 lui donna autorité sur l'ensemble des territoires sahariens de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Afrique occidentale. La situation, qui paraissait profondément troublée, se rétablit avec une surprenante rapidité. Laperrine réussit en peu de temps à reprendre en main les populations sahariennes. Il mit Fort-Flatters en état de défense, conserva Fort-Motylinski et fit démentir énergiquement les bruits d'abandon du Tidikelt que répandaient nos ennemis.

Le capitaine Depommier rentra à Djanet et obtint la soumission des Azdjer. Il ramena Moussa-ag-Amastane, dont l'influence et les négociations aboutirent bientôt à la soumission presque totale des Hoggar. La garnison d'Agadès fut débloquée ; Khaoussen, poursuivi et traqué par nos colonnes, avec lesquelles Moussa collabora, abandonna la lutte ; sa fuite ramena le calme dans l'Aïr, qui fit sa soumission complète.

LE GÉNÉRAL LAPERRINE

Dès la fin de 1917, le Sahara et ses habitants n'inspiraient plus d'inquiétudes. L'année 1918 marqua la fin de l'agitation que la guerre y avait fait naître et que l'appui donné par les Germano-Turcs aux contingents tripolitains avait réussi à y propager. La situation redevint tout à fait comparable à ce qu'elle était en 1914. La question du Sahara central ne fut plus qu'une question de police locale, pour laquelle nous disposions, avec les Compagnies sahariennes, d'un outil parfaitement adapté au milieu.

Dans le Sahara occidental, de graves événements se produisirent au Tafilelt en 1918. Le chérif Mohammed-Semlali fit assassiner la mission française établie à Tighmart et souleva les Aït-Atta. Le 9 août 1918, un combat malheureux eut lieu à Gaouz dans une des palmeraies du Tafilelt ; l'insurrection menaçait de s'étendre ; on fit appel à des forces empruntées à l'Algérie, mais c'est seulement en janvier 1919 que les harkas se dispersèrent et que la résistance fut brisée. On ne se décida pas d'ailleurs à occuper le Tafilelt et on résolut d'attendre la fin de la guerre pour cette opération.

Grâce au chef exceptionnel que fut le général Lyautey, grâce à des prodiges sans cesse renouvelés d'habileté politique et de valeur militaire, l'armature avait tenu bon au Maroc, aussi bien qu'en Tunisie et au Sahara. On n'imagine que trop ce qui serait arrivé si nous avions lâché pied dans l'empire chéri-

fien ; l'incendie, comme l'espéraient les Allemands, aurait pu gagner l'Algérie, la Tunisie, tous nos pays musulmans.

**LES SOLDATS ET LES TRAVAILLEURS INDIGÈNES** Non seulement l'Algérie n'a pas été pour la France pendant la guerre une cause de faiblesse et une source de difficultés, mais elle a apporté à la métropole un concours militaire des plus précieux ; elle a aidé la mère-patrie dans la grande crise en lui fournissant des soldats et des travailleurs.

Il n'y a pas lieu d'insister sur les contingents européens ; tous les hommes valides furent mobilisés, comme en France, et utilisés tant sur le front français que sur le front d'Orient ; les effectifs français atteignirent 155 000 hommes, dont 115 000 quittèrent l'Algérie ; les pertes s'élevèrent à 22 000 hommes. Pour les indigènes, au moment de l'ouverture des hostilités, le système du recrutement entrait à peine en application et sous une forme très atténuée ; on n'appelait que 2 500 hommes sur un contingent de 45 000. Au cours de la guerre, en même temps que les engagements étaient poussés à outrance, le nombre des appelés était augmenté. Le décret du 7 septembre 1916 soumit les indigènes à un régime qui se rapprochait sensiblement de celui des Français d'origine. Sous la pression des événements, il était devenu indispensable d'intensifier le recrutement ; en 1917 et en 1918, on eut recours à l'incorporation complète du contingent et à l'appel total des classes, combattants et auxiliaires. A partir de 1918, le droit au remplacement fut suspendu, comme le prévoyait le décret de 1916. Au total, en tenant compte des effectifs existant au 1er août 1914, l'Algérie indigène a fourni pendant la guerre 173 000 hommes, dont 83 000 appelés, 87 000 engagés et 3 000 réservistes, soit environ 3,6 pour 100 de la population indigène. Les pertes, très inférieures dans l'ensemble à celles des Français, s'élevèrent à 25 000 hommes. On attribua aux familles des indigènes mobilisés les mêmes allocations qu'aux familles françaises : 1 fr. 25 par jour, plus 50 centimes par enfant. Cette allocation assura la subsistance de beaucoup de familles indigènes et, étant donné leur sobriété, il en résulta pour elles un réel enrichissement. Les sommes ainsi distribuées s'élevèrent à 70 millions.

Sur la Marne, sur l'Yser, sur la Somme, à Verdun, les troupes indigènes ont fait l'admiration du monde, soient qu'elles aient combattu sous les drapeaux de leurs régiments, soit que leurs bataillons aient concouru avec des bataillons de zouaves à constituer des régiments mixtes. Les Allemands mirent tout en œuvre pour amener les prisonniers indigènes à prendre du service dans l'armée turque.

La plupart furent internés au Camp-du-Croissant, à Zossen, près de Berlin ; séparés de leurs officiers, commandés par des officiers allemands parlant l'arabe, ils furent l'objet des attentions les plus flatteuses ; on leur fit la cuisine selon leurs rites et leurs goûts ; on les combla de promesses et d'argent ; on leur construisit une mosquée ; la séduction alternait avec la brutalité. Ces tentatives de débauchage eurent peu de succès et se heurtèrent en général à de très vives résistances.

L'Algérie indigène pendant la guerre ne fournit pas seulement des soldats, mais aussi des travailleurs pour les usines. Dès 1907, un mouvement d'émigration de travailleurs vers la France s'était dessiné dans la population de la Kabylie, région montagneuse et surpeuplée, habitée par des indigènes énergiques et très âpres au gain. A côté des colporteurs kabyles, de plus en plus nombreux, qu'on trouvait à Paris, à Marseille, à Lyon et dans la France entière, on rencontrait des indigènes dans certains établissements industriels et miniers, notamment dans le bassin houiller du Pas-de-Calais. Le nombre des émigrants s'accroissait d'année en année ; une enquête effectuée en 1914 évaluait leur nombre à 10 00 environ, dont 7 500 dans les mines du Pas-de-Calais. Dès le début de la guerre, les indigènes s'employèrent dans les usines de munitions, où les attiraient des salaires rémunérateurs ; on songea bientôt à régulariser et à accroître cet exode. Le décret du 14 septembre 1916 prévoyait le recrutement par voie d'embauchage volontaire et à défaut par voie de réquisition de travailleurs algériens pour les usines de guerre. Afin de ne pas nuire aux engagements militaires, ils devaient être choisis parmi les hommes des classes antérieures à la classe 1915. Le recrutement des travailleurs, comme celui des soldats, donna des résultats très inégaux suivant les régions, tant au point de vue du nombre qu'au point de vue de la valeur. Certaines populations, déjà habituées à l'émigration, s'y prêtèrent d'assez bonne grâce ; d'autres s'effrayèrent et cet effort, demandé au moment même où on levait intégralement la classe 1917, portant sur des hommes déjà âgés et pères de famille, paraît avoir été la principale cause des incidents de la province de Constantine. Au total, l'Algérie fournit pendant la guerre 89 000 travailleurs recrutés administrativement ; si l'on y ajoute les travailleurs libres, on arrive, d'après les estimations les plus dignes de foi, au chiffre de 119 000.

**LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ALGÉRIE PENDANT LA GUERRE** En raison de sa situation géographique, l'Algérie a surtout souffert pendant la guerre de la difficulté des communications maritimes. La guerre sous-marine, au moyen de laquelle l'Allemagne s'efforça d'entraver le ravitaillement des puissances

de l'Entente et finalement de détruire leur marine marchande, rendit très précaires ses relations avec la métropole et eut sur sa vie économique des conséquences profondes. Les destructions de navires furent très nombreuses dans la Méditerranée occidentale ; les premiers sous-marins y parurent au printemps de 1915 ; en 1916, l'*U*-35 et l'*U*-39 y firent des croisières célèbres ; des transports de troupes, des paquebots et surtout de nombreux cargos furent torpillés sur les côtes de l'Algérie. Le maximum des destructions fut atteint en avril 1917 ; à partir de ce moment, le système des convois escortés fut substitué au système peu efficace des patrouilles ; des procédés variés, tant offensifs que défensifs, armement des navires, appareils fumigènes, camouflage, détection sous-marine, assurèrent à la marine marchande une protection plus sérieuse. Elle fut cependant très éprouvée. La plus grande partie du tonnage étant d'ailleurs réquisitionnée ou affrétée et consacrée aux besoins de la défense nationale, il devint de plus en plus difficile à l'Algérie de se procurer les navires nécessaires aussi bien pour ses exportations que pour ses importations. Seuls, les besoins les plus urgents reçurent satisfaction, partiellement et tardivement.

Le but à atteindre était, par un emploi judicieux des ressources de l'Algérie, de ne demander au commerce extérieur que les marchandises strictement indispensables, puis de mettre à la disposition de la métropole un excédent de production aussi considérable que possible. D'où deux questions essentielles : celle du ravitaillement de l'Algérie et celle de l'aide fournie par elle à la mère-patrie.

De 1914 à 1918, les récoltes de céréales suffirent à l'alimentation de la colonie et laissèrent des excédents pour l'exportation ; des difficultés s'élevèrent néanmoins du fait qu'il fallait calculer aussi exactement que possible la quantité de céréales nécessaire au pays et ne laisser sortir que le superflu, étant donné la difficulté de se réapprovisionner. Le même problème se posa pour la viande et pour l'huile d'olive, qui est, avec la semoule, la base principale de l'alimentation des indigènes. Parmi les denrées que l'Algérie ne produit pas et qui lui sont indispensables, le sucre figure au premier rang ; la consommation mensuelle atteint 3 000 tonnes ; un des premiers soins du service du ravitaillement fut de s'en procurer ; il n'y parvint pas sans de sérieuses difficultés. En dehors des produits alimentaires, la question la plus importante était celle des combustibles, houille, pétrole, essence ; avant la guerre, l'Algérie recevait plus de 2 millions de tonnes de houille, dont 500 000 étaient absorbées par la consommation locale ; en raison des restrictions, qui portèrent principalement sur le nombre des trains et l'éclairage des villes, on pouvait à la rigueur se contenter de 400 000 tonnes, mais on n'arriva même pas à se les

procurer et la situation fut à certains moments assez critique ; en 1918, 240 000 tonnes seulement furent livrées à la consommation intérieure. A partir de 1917, ce n'est qu'avec beaucoup de peine également qu'on obtint le pétrole et l'essence nécessaires.

L'isolement forcé de l'Algérie pendant la guerre et l'élévation du prix des frets l'amenèrent à rechercher dans son sol ou son sous-sol des ressources encore inexploitées, à installer ou à développer un certain nombre d'industries. On rechercha sans grand succès des combustibles minéraux, dont l'Algérie s'est montrée jusqu'ici à peu près totalement dépourvue. La hausse du prix du charbon permit de reprendre l'exploitation des lignites de Marceau et de Smendou ; le petit gisement houiller de Kenadsa, à 20 kilomètres de Colomb-Béchar, fut aménagé et donna 5 à 6 000 tonnes. Les gisements pétrolifères de la région de Relizane fournirent quelques milliers de tonnes de pétrole brut. L'industrie de la minoterie et celle des pâtes alimentaires prirent un remarquable essor. En même temps que s'étendaient les plantations de tabac, les manufactures connaissaient une très grande activité. La production de l'alcool s'accrut en raison des obstacles que rencontrait l'exportation des vins. La difficulté de transporter des animaux vivants amena la création d'une usine frigorifique à Maison-Carrée. Une laverie de laines fut installée à Hussein-Dey. Dans la région d'Alger se créèrent quelques usines pour la fabrication du matériel de guerre. Les empêchements rencontrés pour l'exportation de l'alfa firent étudier la création d'usines pour la fabrication de la pâte à papier.

Pays avant tout agricole, c'est par les produits de la terre que l'Algérie pouvait venir le plus efficacement en aide à la France ; elle n'y a pas manqué. Elle fournit à la métropole pendant les années de guerre des quantités de blé, d'orge et d'avoine qui varièrent suivant les récoltes, mais qui furent toujours importantes. La récolte de 1918 fut magnifique et laissa un excédent de 7 à 8 millions de quintaux de céréales, qui furent achetés par l'intendance et jouèrent un rôle important dans la victoire française ; c'est en effet grâce à cette récolte que tous les transports maritimes purent être consacrés à amener les troupes américaines avec une rapidité qui avança d'un an la fin de la guerre, épargnant des pertes énormes en capitaux et en vies humaines. La récolte des vins, variable elle aussi, fut en moyenne de 7 à 8 millions d'hectolitres, s'élevant à 10 millions en 1914, s'abaissant à 5 millions en 1915 ; les hauts prix des vins procurèrent aux colons algériens des bénéfices remarquables, mais leur transport rencontra pendant toute la durée des hostilités les plus graves difficultés ; on y remédia en partie par la distillation, qui réduisait le volume à transporter dans la proportion des neuf dixièmes. Beaucoup

d'autres denrées alimentaires furent fournies par l'Algérie à la métropole, notamment les fèves, l'huile d'olive, les dattes, les figues, les œufs. Les moutons algériens (800 000 têtes par an) furent l'objet d'un important commerce, ainsi que les bœufs, les chevaux, les mulets, les ânes, les laines, les cuirs et les peaux. Le tabac profita largement de la guerre, la régie française achetant la plus grande partie de la récolte en feuilles et absorbant aussi beaucoup des produits des manufactures. En revanche, les lièges, les alfas, les produits miniers, par suite du manque de main-d'œuvre et surtout de la rareté du tonnage, réservé à des matières plus immédiatement utiles, furent victimes d'une stagnation et d'un arrêt presque complets, qui allèrent en s'accentuant à mesure que la guerre se prolongeait.

Le commerce de l'Algérie, malgré le manque de main-d'œuvre, de personnel de direction, de crédit, de matières premières, de transports maritimes, conserva pendant la guerre une certaine activité, quoique son volume total ait suivi une courbe descendante de 1913 à 1918, la diminution portant surtout sur les importations, qui furent toujours inférieures aux exportations pendant cette période. Les oscillations du trafic pendant les hostilités furent d'ailleurs indépendantes des influences d'ordre économique ; elles n'eurent d'autre régulateur que les besoins de la défense nationale et les nécessités immédiates de la vie courante, commandées à leur tour par le resserrement des ressources, l'élévation des taux des frets et des assurances, la précarité des moyens de transports. La France s'aperçut pendant la guerre que l'Algérie constituait pour elle un marché de produits alimentaires et de matières premières qu'elle avait trop peu utilisé et dont elle ne soupçonnait pas l'importance.

### LES EUROPÉENS ET LA CRISE DE LA COLONISATION

Les diverses catégories de populations qui sont en présence en Algérie ont inégalement souffert et inégalement profité de la guerre. Elle a éclairci les rangs des colons algériens comme ceux des paysans français. En outre, l'immigration s'est arrêtée et la natalité a baissé. L'élément européen n'a donc pas réalisé les gains qu'il aurait obtenus dans des conditions normales. Les pertes en vies humaines ont été sensiblement égales chez les Européens (22 000) et chez les indigènes (25 000), mais non équivalentes, puisque l'élément indigène est cinq fois plus nombreux. La population européenne, qui, de 1901 à 1911, avait augmenté de plus de 100 000 âmes, n'en a gagné que 40 000 de 1911 à 1921. Une des conséquences les plus frappantes de la guerre, c'est que l'accroissement de la population européenne a profité uniquement aux villes, qui ont absorbé la totalité de l'augmentation.

La fusion des divers éléments européens s'est poursuivie dans des conditions satisfaisantes. La colonie étrangère, décimée par les mariages mixtes et les naturalisations automatiques, tend de plus en plus à se confondre avec la population d'origine française. La distinction entre les Français d'origine et les naturalisés présente de moins en moins d'intérêt. Les naturalisés ont eu pendant la guerre une attitude parfaitement loyale et leur conduite n'a donné lieu à aucune critique. La fraternité des Algériens est désormais scellée dans le sang et il n'y a plus qu'une seule catégorie de Français : ceux qui ont combattu contre l'ennemi commun. C'est ici le lieu de se remémorer les pages où Renan a si éloquemment démontré que ce qui constitue une nation, ce n'est ni la forme du crâne, ni l'identité d'origine, mais la communauté des souvenirs et des espérances, des gloires et des deuils. D'autre part, l'immigration espagnole, en raison des conditions du change, n'est plus attirée par les hauts salaires et s'est arrêtée. Bref, on peut dire que la guerre, en Algérie, a fait avancer la fusion des éléments européens. Il n'est plus question du « péril étranger », qui avait paru si redoutable vingt ans auparavant.

INDIGÈNE SAHARIEN

Dans l'ensemble, l'Algérie a dû à la guerre un enrichissement au moins relatif, parce que la vie économique y a été moins complètement arrêtée qu'en France. Les Européens ont obtenu, notamment dans la viticulture, des bénéfices considérables. Mais les indigènes ont réalisé plus de profits encore que les colons et leur condition s'est transformée bien davantage. Il faut faire état des primes d'engagement et de démobilisation, des allocations journalières, des carnets de pécule, des salaires des travailleurs coloniaux ; dans les communes de Kabylie, il a été payé pour 10 millions de francs de mandats postaux en 1914, 12 millions en 1915, 17 millions en 1916, 26 millions en 1917. Enfin et surtout, les hauts prix atteints par les céréales et par le bétail ont profité aux indigènes. Or, l'indigène possesseur de quelques ressources voit dans la terre le placement le plus sûr ; inquiet de l'inflation fiduciaire, il cherche à se défaire de ses billets de banque et à les remplacer par des propriétés, qu'il est disposé à payer très cher.

C'est ce qui explique la crise de la colonisation qui a accompagné la guerre.

Au début des hostilités, la mobilisation, les difficultés d'exploitation, l'incertitude des transactions et des transports avaient provoqué un fléchissement du prix des terres. Mais, dès la fin de 1917, les bonnes récoltes et la hausse des denrées agricoles amenèrent une plus-value générale. En 1919, la hausse est de plus en plus rapide et accentuée ; une fièvre de spéculation sévit ; bon nombre de propriétaires européens profitent de la hausse pour vendre leurs biens ; quelques-uns les rachètent, puis les revendent plus cher encore. Les acquisitions de domaines européens par les indigènes sont de plus en plus nombreuses : « Vous nous avez pris la terre à coups de fusil, disent-ils, nous vous la reprenons à coup de douros. » En 1918 et 1919, les Européens vendirent aux indigènes 60 000 hectares de terre et en achetèrent seulement 35 000 ; le recul de la propriété européenne fut plus particulièrement marqué dans le département de Constantine et en Kabylie, où des centres entiers revinrent aux mains des indigènes ; ce fait s'explique par la densité de la population indigène et la prédominance de l'élément berbère ; dans l'Ouest de l'Algérie, les achats des Européens conservèrent presque partout la prépondérance.

**LE TROISIÈME GOUVERNEMENT DE M. JONNART ET LES RÉFORMES INDIGÈNES (1918-1919)** En 1918, au moment de l'effort suprême, le gouvernement de M. Clemenceau fit appel une fois encore à M. Jonnart et lui confia la direction des affaires de l'Algérie. Il s'agissait de faire accepter aux indigènes un recrutement militaire de plus en plus intensifié et aux colons des réformes indigènes très importantes : « Ne me demandez pas de soldats, avait dit M. Clemenceau à M. Jonnart, mais faites en sorte de m'en envoyer le plus possible. » Débarqué à Alger au milieu du mois de janvier 1918, le gouverneur général se mit immédiatement en relations avec les chefs indigènes, qui lui promirent leur concours le plus dévoué ; en deux mois, il obtint une levée de 70 000 hommes, dont 50 000 pour l'armée et 20 000 pour les usines de guerre.

Cet empressement créait aux indigènes un nouveau titre à notre affection et à notre reconnaissance. En 1915 et en 1916, diverses propositions émanées de l'initiative parlementaire demandaient que la France reconnût par un acte législatif le dévouement et la fidélité des indigènes algériens. En novembre 1915, les Commissions des affaires extérieures de la Chambre et du Sénat réclamèrent du gouvernement l'exécution des réformes promises par l'ordre du jour du 9 février 1914, réformes que la guerre avait fait ajourner. Les présidents de ces Commissions, MM. Clemenceau et Leygues, devenus ministres, se devaient à

eux-mêmes de ne pas laisser plus longtemps ces promesses en suspens. En janvier 1918, lorsque M. Jonnart accepta de nouveau, pour la durée de la guerre, les fonctions de gouverneur, il se mit d'accord avec le conseil des ministres sur un programme qui était la conclusion logique des votes et des délibérations antérieurs. Le caractère de M. Jonnart, son expérience de l'administration et de la politique algériennes, auxquelles il était si intimement mêlé depuis quarante-deux ans, étaient un sûr garant qu'il n'aurait pas collaboré à l'application de réformes qu'il eût désapprouvées et qu'il eût jugées de nature à soulever un antagonisme entre les colons et les indigènes. La guerre avait été pour les indigènes la pierre de touche, l'épreuve décisive de leur loyalisme ; il convenait de les rapprocher de plus en plus de la famille française, de les associer de plus en plus étroitement à nos destinées. Des considérations internationales venaient d'ailleurs s'ajouter aux arguments d'équité et de justice ; il fallait que, le jour où les plénipotentiaires des pays belligérants se réuniraient en conférence pour mettre fin à l'horrible mêlée, nous pussions faire état avec orgueil de notre générosité envers les musulmans algériens. Cependant les réformes projetées rencontraient dans les assemblées de la colonie des résistances et des appréhensions ; le gouverneur dut déployer de grands efforts pour vaincre leurs hésitations et leurs objections ; les adversaires des réformes ne se sont pas trompés sur son rôle en cette circonstance lorsqu'ils ont donné à la loi qui les réalisait le nom de « loi Jonnart ».

FEMME PRÉPARANT LE COUSCOUSS

Le programme arrêté par le gouvernement comportait des réformes militaires, des réformes fiscales, enfin des réformes administratives et politiques.

Au point de vue militaire, deux innovations étaient particulièrement intéressantes. La première permettait aux indigènes, qui auparavant ne pouvaient prétendre à un grade supérieur à celui de lieutenant, d'accéder aux grades les plus élevés de l'armée. La seconde disposait que les militaires indigènes auraient droit aux mêmes pensions de retraite et aux mêmes gratifications de réforme que les Français.

Au point de vue fiscal, la réforme était plus significative et plus profonde. Jusqu'en 1919, les impôts auxquels étaient assujettis les indigènes de l'Algérie et ceux que payaient les Européens étaient entièrement différents. Les impôts arabes étaient passablement compliqués et inégaux, mais ils reposaient sur de vieilles traditions ; à maintes reprises, on avait songé à les modifier et à les réformer ; dès 1859, le comte de Chasseloup-Laubat y avait pensé ; M. Jules Cambon, après beaucoup d'autres, s'en était occupé en 1892 ; enfin M. Lutaud avait repris la question en 1911. La plupart des membres des assemblées algériennes déclaraient hautement que, une fois la paix conclue, l'égalité fiscale entre les Européens et les indigènes serait immédiatement réalisée. Dans leur session de 1917, ces assemblées avaient voté l'établissement de la contribution foncière sur la propriété non-bâtie, qui fut appliquée à partir de 1918. La guerre se prolongeant, le gouvernement demanda à l'Algérie de ne pas ajourner plus longtemps la réforme. Elle fut votée par les Délégations financières le 21 juin 1918, et un décret du 30 novembre homologua cette décision. Elle réalisait l'assimilation fiscale, l'égalité complète entre les contribuables européens et indigènes ; le régime des contributions directes fut en même temps réorganisé d'après les principes qui venaient d'être mis en vigueur dans la métropole. En vertu de ces dispositions, les impôts arabes et la contribution des patentes cessèrent d'être perçus ; ils furent remplacés par uue série d'impôts cédulaires, auxquels sont soumis les revenus des différentes catégories et par l'impôt complémentaire sur le revenu. Les impôts arabes furent maintenus seulement dans les territoires du Sud, où les Européens sont peu nombreux et les indigènes beaucoup moins évolués.

Quant aux réformes d'ordre administratif et politique, elles entrèrent dans la pratique par la loi du 4 février 1919 et par les décrets du 6 février 1919. Le statut personnel des indigènes musulmans, tel qu'il était réglé par le sénatus-consulte de 1865, comportait deux degrés : celui de la naturalisation complète, pour l'indigène qui, renonçant au statut personnel musulman, se soumettait aux lois civiles et politiques de la France et acquérait la qualité de citoyen français ; celui du sujet français, qui conservait le statut personnel musulman et demeurait soumis aux règles particulières édictées pour la population indigène, telles que celles qui concernaient les contraventions spéciales de l'indigénat et la compétence des tribunaux répressifs. Entre ces deux statuts, la loi du 4 février 1919 créa un statut intermédiaire, dont étaient appelées à bénéficier de nombreuses catégories d'indigènes, qui, par leur situation personnelle, par leur degré d'évolution ou par les services qu'ils avaient rendus, étaient en mesure de prendre part utilement à la vie publique et de

concourir directement ou par des représentants choisis par eux à la gestion des intérêts de la communauté. Ce statut intermédiaire entre celui du sujet français et celui du citoyen français était la partie vraiment originale de la réforme de 1919. Quant aux indigènes qui désiraient devenir citoyens français, la loi ajouta encore aux facilités déjà très grandes que leur donnait le sénatus-consulte de 1865 ; l'attribution de cette qualité ne leur était plus concédée par l'administration à titre de don qu'elle était toujours libre de refuser : désormais, une simple déclaration suffisait à ceux qui remplissaient les conditions nécessaires et c'était à l'autorité judiciaire qu'il appartenait de recevoir cette déclaration et de vérifier si ces conditions étaient remplies.

La conservation du statut personnel musulman ne faisait nullement obstacle à ce que les indigènes pussent participer à la vie publique locale ; la loi nouvelle spécifia en conséquence qu'ils devaient être représentés dans toutes les assemblées délibérantes de l'Algérie, délégations financières, conseils généraux, conseil supérieur, conseils municipaux, commissions municipales, djemaâs de douars, par des membres élus siégeant au même titre et avec les mêmes droits que les citoyens français. C'était le corollaire logique de la réforme fiscale. De même qu'il était juste que les recettes des divers budgets fussent fournies dans la proportion de leurs forces contributives aussi bien par les Français que par les indigènes, de même il fallait que ceux-ci fussent appelés, par l'intermédiaire de représentants élus par eux et indépendants, à voter et à contrôler les dépenses.

Enfin, autre réforme capitale, les djemaâs de douars furent reconstituées dans les communes de plein exercice par la loi du 1er août 1918. C'était un acte de justice et de bonne administration. La djemaâ, c'est-à-dire la représentation du douar, est, parmi les institutions anciennes des indigènes, celle qui symbolise le mieux à leurs yeux les franchises séculaires. Elle protège et sauvegarde les biens communaux des douars, leurs pâturages, leurs terrains de parcours ; elle allait reprendre la maîtrise des prestations et des revenus du douar pour les affecter à des travaux d'utilité publique intéressant le petit groupement. Dans les communes mixtes, où les djemaâs étaient auparavant composées de notables désignés par les préfets et placées sous la présidence de chefs indigènes également nommés par l'administration, elles furent désormais élues par la population et choisirent elles-mêmes leurs présidents.

La loi spécifiait expressément que les conseillers municipaux indigènes participeraient désormais à l'élection des maires et des adjoints dans les communes de plein exercice. C'est sur ce point que M. Jonnart avait rencontré en Algérie

les plus vives résistances ; il avait dû user de son ascendant personnel sur les représentants de colons pour en triompher. La mesure était cependant justifiée. Si l'on voulait voir les municipalités témoigner d'une égale sollicitude pour tous les habitants de la circonscription communale, il fallait que les conseillers municipaux indigènes ne fussent pas traités en parents pauvres et que leur action sur le choix des maires et des adjoints leur permît de défendre plus efficacement les intérêts de leurs commettants. Dès l'instant qu'on estimait que des considérations d'équité et de prévoyance commandaient d'initier plus complètement les indigènes à la vie publique, de leur donner un droit de contrôle sur la gestion des affaires locales, il fallait en toute loyauté leur assurer une représentation sérieuse, suffisante, placée sur le même pied que la représentation des Européens.

Le nombre des électeurs indigènes fut considérablement accru par les réformes de 1919. Depuis vingt-cinq ans, une série de décrets avaient élargi les cadres de l'électorat indigène, pendant que des arrêtés du gouverneur étendaient les catégories d'indigènes soustraites aux lois de l'indigénat et aux juridictions exceptionnelles. L'électorat et l'éligibilité étaient désormais conférés à tous les indigènes âgés de vingt-cinq ans qui avaient servi dans l'armée, étaient propriétaires ou commerçants, exerçaient une fonction publique ou étaient pourvus d'un diplôme universitaire. Le droit de suffrage, dans ces conditions, était accordé à 100 000 électeurs pour les Délégations financières, tandis qu'ils n'étaient pas plus de 15 000 auparavant, à plus de 400 000 électeurs pour les conseils municipaux et les djemaâs.

Les réformes de 1919 assuraient à la population musulmane de l'Algérie toutes les garanties nécessaires au respect et au développement de ses intérêts, sans aller jusqu'à une assimilation qu'elle ne désirait pas et qui eût profondément troublé ses habitudes. Elles constituaient une marque de confiance envers les indigènes, en même temps qu'elles montraient une fois de plus au monde musulman que le gouvernement français demeurait fidèle à ses principes d'humanité et de progrès. La participation des indigènes à la guerre, les services qu'ils avaient rendus à la France, avaient noué entre eux et nous de puissants liens. Soumis désormais au même régime fiscal que les Français, payant comme eux l'impôt du sang, ayant comme eux défendu la patrie commune, les musulmans algériens devaient être admis à prendre une part plus large à la gestion des intérêts collectifs, sans rien compromettre de l'hégémonie française.

## II

**L'ALGÉRIE DEPUIS LA GUERRE (1919-1930)**

La guerre finie, M. Jonnart rappela à M. Clemenceau que seules des circonstances exceptionnelles l'avaient décidé à retourner en Algérie, qu'il avait rempli le programme qui lui avait été assigné, et que, désirant se consacrer désormais aux régions libérées, particulièrement à celles du Pas-de-Calais, envahies dès 1914 et complètement ruinées par l'ennemi, il priait le gouvernement de lui donner un successeur.

L'Algérie, depuis 1919, a eu comme gouverneurs généraux MM. Abel (1919-1920), Steeg (1921-1925), Viollette (1925-1927) et Bordes. On s'abstiendra, faute d'un recul suffisant, de tout jugement sur ces derniers gouverneurs ; quelques-uns d'entre eux sont encore mêlés à la politique active et n'ont pas achevé leur carrière ; il est trop tôt pour les apprécier, eux et leur œuvre, *sine irâ et studio*. Le rôle du gouverneur général, tout en demeurant très important, est d'ailleurs moins grand que dans les années qui se sont écoulées de 1890 à 1914 et pendant lesquelles la colonie a accompli son évolution décisive. Elle est désormais majeure, elle a reçu les institutions qui lui permettent d'atteindre son plein développement. L'Algérie *fara da se*.

Une des questions qui se posent, c'est de savoir si le gouverneur général doit appartenir au monde parlementaire, comme MM. Abel, Steeg et Viollette, ou à l'administration comme M. Bordes. Il est évident qu'elle ne comporte pas de solution absolue. On fait valoir, en faveur du gouverneur membre du Parlement, qu'il pourra défendre les intérêts de l'Algérie devant les Chambres et dans les conseils du gouvernement avec plus de liberté d'allures et sans préoccupations de carrière ; en faveur du gouverneur-fonctionnaire, qu'il pourra se consacrer plus exclusivement à sa tâche africaine et demeurer plus longtemps à son poste. Il y a eu d'excellents gouverneurs-fonctionnaires, comme M. Cambon, et de grands gouverneurs-parlementaires, comme M. Jonnart. L'essentiel est le choix de l'homme vraiment apte par ses qualités et par son passé à s'acquitter dignement de ces hautes fonctions. L'Algérie demande surtout que le chef de la colonie soit stable et ne change pas fréquemment. Le gouverneur général devrait, comme le vice-roi de l'Inde britannique, être nommé pour cinq ans au moins.

Les Délégations financières ne sont plus l'assemblée souple et docile qu'ont connue les Révoil et les Jonnart ; les indigènes eux-mêmes, dont le vote unanime

était autrefois obtenu, dit-on, sur un simple signe du représentant du gouverneur, montrent beaucoup plus d'indépendance. Les délégués ont pris conscience de leur force, ils tiennent les cordons de la bourse et ne les desserrent qu'à bon escient ; ils ont une doctrine financière, à laquelle ils sont fermement attachés et qui sur certains points s'oppose à celle des gouverneurs. Ils ont fait néanmoins un très bon usage des attributions qui leur ont été conférées. Divers projets de réforme des assemblées algériennes ont été élaborés, dans le sens d'un élargissement de leurs pouvoirs, de la suppression du compartimentage, de la suppression ou de la refonte du Conseil supérieur. Cependant la loi organique annoncée par les décrets de 1898 et par la loi de 1900 n'a pas encore vu le jour. La réforme essentielle et urgente consisterait, semble-t-il, sans donner aux assemblées algériennes un véritable pouvoir législatif ni une autorité souveraine, à leur permettre de régler sur place les affaires qui n'intéressent ni les finances métropolitaines, ni la défense nationale et de statuer notamment sur les demandes de concessions de mines et de chemins de fer qui ne comportent ni subvention, ni garantie d'intérêt. On peut, croyons-nous, sans danger, accroître les attributions des assemblées algériennes ; l'autonomie financière n'est pas la préface du séparatisme.

VUE DE SIDI-BOU-MÉDINE

De nombreux problèmes concernant la sécurité, les communications, la politique indigène, l'administration même, sont communs à toute l'Afrique française du Nord. Le défaut de contact et le manque de coordination entre l'Algérie, qui relève du ministère de l'Intérieur, et les protectorats de la Tunisie et du Maroc, qui dépendent du ministère des Affaires étrangères, n'est pas sans inconvénient ; l'esprit français, épris de logique, voit là une anomalie déconcertante. A la suite du voyage du Président de la République, M. Millerand, dans l'Afrique du Nord en 1922, et sur la suggestion du maréchal Lyautey, des conférences nord-africaines annuelles furent instituées, dans lesquelles les gouverneurs et les résidents généraux se réunissent pour étudier en commun les questions qui les intéressent. La pre-

mière de ces conférences eut lieu à Alger en février 1923 ; elles se tiennent alternativement à Alger, à Rabat et à Tunis. Elles ont donné de bons résultats, mais laissent néanmoins subsister une lacune, car il n'y a point d'arbitre entre les chefs des trois possessions nord-africaines ; il en serait autrement si ces conférences avaient lieu à Paris même, sous la direction effective du Président du Conseil.

Convient-il d'aller plus loin et de rattacher l'Algérie, comme on l'a proposé à diverses reprises, soit au ministère des Colonies, soit à un ministère de l'Afrique du Nord ? Les bons arguments ne manquent pas en faveur de cette solution, propre à donner une impulsion d'ensemble à notre politique africaine. Mais de graves objections se présentent, qui l'ont fait écarter jusqu'ici. Il ne serait pas sans inconvénient ni sans danger de vouloir unifier les trois parties de notre domaine nord-africain, qui ont chacune leur vie propre et leur originalité, et ne sont pas au même degré de leur évolution. Les musulmans de l'Afrique du Nord se connaissent peu, ne s'aiment guère, ne se sentent pas solidaires : serait-il bien raisonnable de réaliser entre eux, par un souci de symétrie et de logique, une unification qui risquerait de les amener à faire bloc contre nous ? En ce qui concerne plus particulièrement l'Algérie, elle redouterait, si elle dépendait du ministère des Colonies ou d'un ministère spécial, qu'on n'eût la tentation de l'administrer de Paris et qu'elle ne fût ainsi ramenée au funeste régime des rattachements. D'autre part, si l'Algérie n'est pas une simple réunion de départements français, ce n'est pas non plus une colonie comme les autres ; cette province française ne saurait être confondue avec des possessions lointaines dont la structure sociale et économique est très particulière. Les indigènes algériens diffèrent certes des Français de la métropole, avec lesquels on a eu tort parfois de vouloir les confondre, mais ils ne diffèrent pas moins des populations coloniales noires et jaunes. Le véritable ministre de l'Algérie, c'est le gouverneur général ; et si l'unification, qui est certainement encore prématurée, doit se réaliser un jour, ce devrait être par la constitution à Alger même d'un haut-commissariat de l'Afrique du Nord, auquel M. Jonnart avait songé pendant la guerre.

**LA SITUATION FINANCIÈRE**

La question financière a constitué après la guerre pour l'Algérie, comme pour tous les pays qui ont été atteints par le grand cataclysme, une des préoccupations les plus angoissantes. Sa monnaie, solidaire de la nôtre, a passé par les mêmes alternatives : inflation, dépréciation, stabilisation de fait en 1927, stabilisation de droit en 1928. Bien que le sol de l'Algérie n'ait pas subi les atteintes directes de l'ennemi, elle n'en a pas moins

éprouvé la répercussion des événements ; elle a été atteinte non seulement dans son amour filial pour la mère-patrie, dont elle a partagé les épreuves, mais dans sa constitution sociale, dans ses ressources vives, dans sa vie économique et financière.

Le budget de l'Algérie, que les assemblées locales avaient si prudemment aménagé et qui autorisait toutes les espérances, avait été profondément ébranlé par les événements. Dans les cinq exercices de guerre, un déficit de plus de 120 millions s'accusa dans les revenus budgétaires ; en même temps, les dépenses exceptionnelles pour le ravitaillement de la population, pour l'amélioration du sort des fonctionnaires et des cheminots, pour le déficit des chemins de fer, devenaient de plus en plus considérables. Au total, 621 millions de dépenses ne figuraient pas aux écritures budgétaires qui, de 1915 à 1922, ne répondaient plus à la réalité. Il fallut faire appel au fonds de réserve, emprunter à la Banque de l'Algérie, créer des impôts nouveaux.

Dès la fin de la guerre, on s'attacha à liquider la situation. Il n'était pas possible de prolonger, au delà des circonstances qui l'avaient imposée, la méthode financière consistant à demander à la Banque de l'Algérie les ressources nécessaires tant pour équilibrer le budget que pour faire face aux dépenses exceptionnelles du temps de guerre. Cette politique, en faisant appel aux avances d'une banque d'émission, aggravait l'inflation de la circulation fiduciaire, cause principale de la cherté de la vie et ne pouvait que retarder le retour à une situation économique normale. Malheureusement, en 1920 se produisit une sécheresse désastreuse et la récolte fut à peu près nulle. En temps ordinaire, on eût pu se procurer facilement et à bon marché des grains en Russie, en Argentine ou ailleurs ; les circonstances nées de la guerre, déficit général des récoltes, carence de la Russie, conditions de fret et de change, obligèrent l'Algérie à payer le blé nécessaire à la soudure plus de 200 francs le quintal ; il fallut importer en 1920-21 plus de deux millions de quintaux. C'était une opération sans précédent dans l'histoire de l'Algérie par sa durée et par les difficultés de toutes sortes que l'administration rencontra pour la mener à bien ; elle fit le plus grand honneur au directeur de l'agriculture, M. Brunel, qui fut à la hauteur de sa tâche dans des circonstances presque tragiques.

La crise de 1920 retarda le rétablissement de la situation budgétaire normale. Malgré l'augmentation des impôts, les recettes demeuraient insuffisantes pour couvrir les dépenses ordinaires et les travaux publics, très ralentis, ne pouvaient être alimentés que par des ressources exceptionnelles. Il fallut procéder à un

emprunt de liquidation. Des lois du 5 août 1920, du 23 juillet 1921 et du 31 mars 1922 autorisèrent l'Algérie à contracter un grand emprunt de 2 milliards, sur lequel 400 millions devaient être consacrés à la liquidation du passif laissé par la guerre et l'après-guerre ; le surplus, soit 1 600 millions, réalisables par tranches, était affecté aux travaux publics.

Pour la première fois, le budget de 1924 se solda par des excédents de recettes ; dans les budgets suivants, l'équilibre fut réalisé d'une manière de plus en plus complète. L'Algérie récupéra ses forces, répara les dommages causés par la guerre, assainit ses finances. Les excédents de recettes reparurent, le fonds de réserve fut reconstitué. Le budget a passé de 175 millions en 1914 à 532 millions en 1924 et 674 millions en 1926 ; celui de 1919 s'est élevé à 1 320 millions, celui de 1930 à 1 801 millions ; sur cette somme, le budget ordinaire, couvert par les recettes des impôts, s'élève à 988 millions et le budget extraordinaire à 813 millions. Même en tenant compte comme il convient de la dévaluation de la monnaie, l'augmentation, on le voit, est considérable.

PLACE DU MARCHÉ A EL-ATEUF (MZAB)

L'Algérie, qui n'a supporté qu'indirectement les charges financières de la guerre, tandis que la métropole fléchissait sous le poids des réparations, des pensions et des dettes de guerre intérieures et extérieures, a eu plus de facilités que la France pour faire un effort financier décisif, dont il ne faut d'ailleurs pas réduire le mérite. Mais les réserves fiscales ont été fortement sollicitées et les impôts sont devenus très lourds. Ils ont paru d'autant plus lourds qu'ils ont coïncidé avec une réforme fiscale qui bouleversait les habitudes du contribuable et pesait très sévèrement sur les Européens. Le nouveau système d'impôts institué en 1919 et en 1920 a connu cette mauvaise fortune de voir les trois premières années de son application coïncider avec de mauvaises récoltes. D'après certaines évaluations, les Euro-

péens possèdent 63 pour 100 de la fortune algérienne et supportent 73 pour 100 des charges publiques ; les indigènes détiennent 37 pour 100 et supportent seulement 27 pour 100 des charges ; la réforme de 1919 a donc été très largement favorable à la population indigène.

Les privilèges fiscaux dont les Européens ont longtemps joui ont complètement disparu, malgré l'intérêt qu'il pouvait y avoir à conserver en Algérie un régime impositaire moins lourd qu'en France, afin d'y attirer les capitaux et les colons. D'après les chiffres de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur les successions, la fortune de l'Algérie serait, par rapport à celle de la France, comme 1 est à 45. C'est l'agriculture qui est à la base du budget algérien ; or, l'hectare de vigne, qui paie 75 francs en France, paie 101 francs en Algérie ; l'hectare de céréales paie 1 fr. 35 en Algérie au lieu de 2 fr. 70 en France, mais pour des rendements beaucoup moindres. En Algérie, comme dans tous les pays neufs, il y a peu de fortunes mobilières ; toute la vie économique repose sur la transformation et la circulation des denrées agricoles. Il importe donc que les produits algériens, grevés sur les marchés européens de frais de transport considérables, n'aient pas à supporter des impôts tels, que le prix de revient les mette en état d'infériorité. A quoi bon s'exposer à l'insécurité, à la fièvre, au sirocco, à la sécheresse, quitter une France où il fait si bon vivre, si ce n'est pas pour trouver au delà de la Méditerranée des conditions d'existence plus faciles ? Aussi les assemblées algériennes se montrent-elles résolument hostiles à toute nouvelle augmentation des impôts ; elles attendent l'accroissement des ressources de celui de la production, qu'il convient de ne pas trop surcharger.

En résumé, la situation financière de l'Algérie est sensiblement moins belle qu'avant la guerre, mais cependant prodigieusement enviable au regard de celle des grands États du continent qu'ont accablés toutes les charges de cette crise formidable. L'avenir peut être doté avec un faible effort supplémentaire, dont le poids ne sera pas excessif, et qui est indispensable pour que le développement de l'outillage puisse suivre le développement même du pays.

**Les travaux publics** A la fin de 1914, 40 millions seulement, sur un total de 143 millions, avaient été dépensés pour l'exécution des voies ferrées nouvelles prévues au programme de 1907, de sorte que la hausse des prix se fit sentir sur plus des deux tiers de la dépense. Un nouveau programme, s'élevant à 450 millions, avait été arrêté par les assemblées algériennes dans leur session de 1914. Pendant la guerre, l'administration s'était efforcée de maintenir le plus

d'activité possible sur les chantiers de travaux publics, mais elle avait dû se borner en général aux travaux d'entretien. La mobilisation ayant enlevé au service de la construction des lignes nouvelles la plus grande partie du personnel, on se contenta d'achever les sections des lignes qu'on pouvait terminer en utilisant les approvisionnements parvenus en Algérie avant l'ouverture des hostilités.

Après la guerre, l'Algérie s'efforça tout d'abord d'acquérir le matériel nécessaire à la remise en état et au renforcement des voies ferrées déjà existantes. Elle voulut aussi effectuer le plus rapidement possible la transformation de la ligne de Tébessa à Bône, destinée à drainer les richesses minérales, phosphates et minerais de fer, de la province de Constantine. En 1920, un programme de travaux publics de 2 600 millions fut établi, dont 1 600 millions devaient être demandés à un emprunt et le reste au budget ordinaire. Mais l'incertitude qui pesait sur le monde entier, les difficultés budgétaires, les prix formidablement accrus des matériaux et de la main-d'œuvre, le désir des assemblées algériennes d'éviter à leurs électeurs de trop lourdes charges fiscales, firent pratiquer une politique de prudence et de recueillement. Le déficit croissant des chemins de fer, auquel il fallut remédier comme en France par des relèvements de tarifs, créait d'ailleurs un état d'esprit peu favorable à la construction de lignes nouvelles. En 1921 et en 1922, les travaux publics furent à peu près complètement suspendus. Poursuivant la réorganisation des chemins de fer commencée par M. Jonnart, l'Algérie racheta les réseaux encore détenus par des Compagnies ; puis elle confia l'exploitation des lignes situées à l'Ouest d'Alger à la Compagnie P.-L.-M., à l'administration des chemins de fer de l'État les lignes de l'Algérie orientale et l'ancien réseau oranais à voie étroite. La liaison entre les deux exploitations fut assurée par un Comité de direction et un Conseil supérieur des chemins de fer.

En 1923, l'amélioration de la situation permit d'envisager une reprise et un programme restreint fut élaboré en vue d'une réalisation immédiate. Ce programme fut établi pour une période de cinq ans, de 1925 à 1929 ; il comportait une dépense totale de 430 millions, dont 129 millions pour les chemins de fer, à savoir 75 millions pour la mise en état des lignes déjà en exploitation et 54 millions pour l'achèvement du programme de 1907. Les lignes prévues à ce programme ont été achevées en 1927, sauf la ligne de Constantine à Djidjelli, la plus coûteuse et la plus difficile de toutes, qui doit être terminée en 1931. Quant aux 1 743 kilomètres des voie nouvelles du programme de 1920, on n'en a pas encore abordé la réalisation.

Le principal effort s'est porté sur les travaux hydrauliques ; M. Steeg a fait entreprendre la construction d'un certain nombre de grands barrages-réservoirs,

notamment celui de l'Oued-Fodda, qui contiendra 220 millions de mètres cubes et celui des Gribs qui en renfermera 230 millions ; ces ouvrages, qu'on espère, par des dispositions convenables, garantir mieux que par le passé contre les risques de rupture et d'envasement, sont destinés à la mise en valeur de la plaine du Chélif. En ce qui concerne les travaux des ports, les crédits votés et les fonds de concours des Chambres de commerce assurent leurs progrès ; de grands travaux sont entrepris notamment pour le développement des ports d'Alger et d'Oran.

**Les Européens et la colonisation** D'après le dénombrement de 1926, la population européenne de l'Algérie s'élève à 833 000 âmes ; l'accroissement (42 000 depuis 1921) est donc revenu à peu près au rythme d'avant-guerre, tout en demeurant un peu plus faible. On compte 657 000 Français et 176 000 étrangers ; les Français se décomposent en 549 000 Français d'origine, 71 000 étrangers naturalisés, 37 000 Israélites naturalisés. Le chiffre le plus élevé des naturalisés a été atteint en 1911 et n'a cessé de décroître depuis lors très rapidement, parce que les fils de naturalisés, Israélites ou étrangers européens, sont comptés comme Français d'origine, ce qui est d'ailleurs parfaitement légitime. L'immigration étrangère n'a d'ailleurs repris que faiblement depuis la guerre, en raison des modifications économiques survenues tant en Algérie que dans les pays d'origine de cette immigration. La dépréciation de notre monnaie, le ralentissement des travaux publics découragent les Espagnols et les Italiens. Il y a d'ailleurs moins de vides à combler, moins de terres à défricher et on peut désormais confier aux indigènes plus évolués des tâches pour lesquelles les Espagnols étaient autrefois indispensables.

Le « péril étranger » s'est évanoui et les violentes polémiques qu'il suscitait jadis ont pris fin. La fusion ethnique, économique et morale s'opère d'elle-même. Entre les peuples européens représentés en Algérie, les dissemblances, manifestes à l'origine, s'atténuent par une perpétuelle action et réaction de ces groupes les uns sur les autres. Les Français d'origine sont eux-mêmes fortement imprégnés de sang étranger par les mariages mixtes ; à l'heure actuelle, il est à présumer que les deux tiers des enfants de l'Algérie ont du sang étranger dans les veines. Ce qui frappe du reste, c'est la proportion croissante des Européens nés en Algérie. Ces divers traits : prépondérance de la natalité sur l'immigration, prépondérance des Algériens nés dans la colonie, indiquent que le peuple algérien est désormais constitué. La guerre européenne a puissamment contribué à accélérer la fusion : Français ou étrangers, tous sont devenus Algériens.

L'œuvre de la colonisation agricole, interrompue de 1914 à 1919, a été reprise dès que les circonstances l'ont permis. Mais, des trois opérations nécessaires à la création d'un centre de colonisation, à savoir la constitution du périmètre, l'aménagement du centre et le peuplement du village, c'est, contrairement à ce qu'on imagine, cette dernière qui est encore la plus facile. Sans parler des Algériens fils de colons, la France, malgré ses conditions démographiques actuelles, peut fournir facilement à l'Algérie les quelques centaines de familles, les quelques milliers d'individus qu'elle pourrait absorber tous les ans. Mais l'aménagement des centres est devenu très coûteux, par suite de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et des matériaux et de l'énorme plus-value de la propriété foncière. Surtout, il devient de plus en plus difficile de se procurer des terres. Les indigènes, soit en raison de la répugnance qu'ils éprouvent à abandonner le sol qui leur vient de leurs ancêtres, soit par opposition instinctive et systématique à l'installation de nouveaux foyers européens, refusent de vendre. Quelques centres ont été peuplés ou agrandis depuis 1919, mais beaucoup de projets de villages qui avaient été envisagés avant 1914 et dont la réalisation avait été ajournée pendant la guerre ont dû être abandonnés, par suite du refus opposé par les indigènes aux propositions d'acquisition. On hésite toujours à recourir à l'expropriation, quoiqu'elle offre toutes les garanties pour la sauvegarde des intérêts particuliers, et on ne l'applique pour ainsi dire presque jamais. Sur bien des points, l'administration ne peut plus que s'efforcer d'ouvrir à l'initiative privée de nouvelles régions par la création de voies d'accès, l'installation de hameaux ou de petites agglomérations. Ce n'est pas à dire que l'intervention de l'État ne demeure nécessaire, mais cette intervention affectera désormais des modalités nouvelles ; il lui appartiendra de doter et de gérer une caisse de colonisation, d'organiser le crédit agricole, de dégager les terres disponibles et de les revendre avec des facilités de paiement.

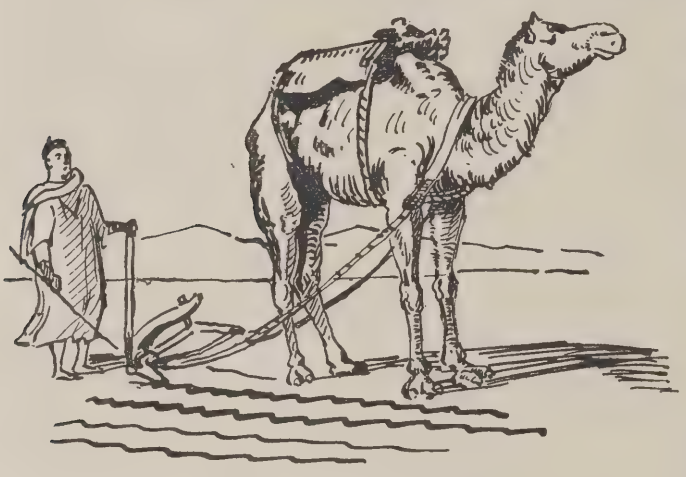

LABOUREUR INDIGÈNE

Des modifications ont été reconnues nécessaires au décret de 1904, qui a donné

des résultats satisfaisants au point de vue du nombre des propriétés aliénées et des superficies alloties, ainsi que de l'importance des constructions rurales, du cheptel et du matériel agricole, mais qui a eu des conséquences beaucoup moins heureuses au point de vue du peuplement rural. Ces modifications ont été effectuées par le décret du 9 septembre 1924, qui a porté de dix à vingt ans la période de résidence obligatoire et de vingt à quarante la période pendant laquelle les terres ne peuvent être cédées qu'à des colons français. Enfin la part des Algériens dans les lots de colonisation a été élevée du tiers à la moitié : mesure parfaitement justifiée, car il faut permettre aux fils de colons d'essaimer et ils réussissent en général beaucoup mieux que les nouveaux venus, mais ce fait montre que la colonisation officielle, dont le but était d'attirer des immigrants français, des familles métropolitaines, tend à changer de caractère et touche à sa fin, tout au moins dans ses méthodes actuelles.

C'est ce que prévoyait en 1906 M. de Peyerimhoff dans la conclusion de sa remarquable enquête sur la colonisation officielle ; il estimait qu'un moment viendrait où elle devrait disparaître et céder la place à la colonisation libre : « Le nouveau peuple, disait-il, est encore dans la période de formation ; il a la brève et unique plasticité des organismes jeunes ; sa masse n'est pas telle qu'on ne puisse agir fortement sur sa composition et ses allures ; les unes et les autres, l'expérience le prouve, seront fixées dans quelques dizaines d'années et il sera trop tard pour y rien changer. »

Au point de vue des transactions foncières entre les Européens et les indigènes, la situation anormale de 1914-1919 a pris fin et on est revenu à peu près à la situation d'avant-guerre ; les indigènes ont été éprouvés par la sécheresse, les mauvaises récoltes, la mortalité du cheptel ; en même temps, les allocations et les primes de démobilisation se tarissaient, les usines de guerre se fermaient. A partir de 1920, les acquisitions des Européens sont devenues égales ou supérieures à leurs ventes ; pour la période 1921-1925, ils ont acheté aux indigènes 135 000 hectares et leur en ont vendu 114 000. Mais, dans le département de Constantine, la colonisation est encore en recul, les Européens vendant 51 000 hectares et n'en achetant que 38 000. La reprise des terres de colonisation par les indigènes, là où elle se produit, a un double inconvénient : inconvénient politique par l'atteinte portée au peuplement français rural ; inconvénient économique, car, là où les fermes françaises tombent aux mains des indigènes, les bâtiments ne sont plus entretenus, le bétail n'est plus soigné, le matériel est à l'abandon, le sol envahi par les mauvaises herbes ; c'est le retour à la barbarie.

D'autres dangers menacent d'ailleurs le peuplement rural par le développement de grands domaines européens, véritables *latifundia*, qui ont évidemment un rôle économique utile, mais font le vide autour d'eux en faisant disparaître la moyenne et la petite propriété. Tout compte fait, la population européenne rurale paraît avoir diminué depuis 1911 d'environ 10 000 unités. Dans certains villages de colonisation, la régression est incontestable ; même de petites villes comme Blida, Tizi-Ouzou, voient décroître le nombre des Européens non-fonctionnaires.

Le problème foncier n'est toujours qu'incomplètement résolu, peut-être parce qu'il ne comporte pas de solution absolue. La loi de 1897 n'était, dans la pensée de ses auteurs, qu'une loi provisoire permettant d'attendre la réalisation d'une réforme plus complète. Le rapport de M. Franck-Chauveau à la Commission des XVIII avait conclu à l'application en Algérie du système des livres fonciers ou système Torrens, dont le principal avantage eût été de faciliter les transactions immobilières en leur donnant une base solide et sûre et de favoriser le développement du crédit immobilier par la création de cédules hypothécaires. Diverses propositions de loi furent présentées dans ce sens en 1903, 1907, 1919, 1921. Mais il apparut que ce système, excellent dans les pays neufs, ne ferait en Algérie qu'ajouter une nouvelle complication au régime foncier et les assemblées algériennes ne s'y montrèrent pas favorables. Elles demandèrent seulement un certain nombre de modifications à la loi de 1897.

Ces modifications ont été réalisées par la loi du 4 août 1926, qui a pour objet de rendre la procédure d'enquête partielle plus rapide et moins coûteuse et de remettre en vigueur les procédures d'ensemble destinées à assurer la constitution de la propriété indigène dans tous les douars où la colonisation a largement pénétré, c'est-à-dire dans ceux où la moitié au moins des surfaces aura fait l'objet d'enquêtes partielles ou quand la moitié au moins des intéressés le demandera. Même dans ces cas, le gouverneur général reste juge de l'opportunité de la mesure. Cette loi est, en un certain sens, un retour à la loi tant critiquée de 1873 ; mais cinquante ans ont passé depuis et la transformation de la terre collective en propriété individuelle est maintenant réclamée par les indigènes eux-mêmes ; le droit de veto absolu de l'autorité supérieure introduit une autre différence. Il n'y a d'ailleurs pas à craindre actuellement de voir les indigènes se dépouiller trop facilement de leurs terres ; c'est plutôt l'avenir de la propriété européenne qui serait de nature à inspirer des inquiétudes.

On ne peut assez s'étonner que, pendant qu'on faisait de si grands sacrifices pour établir en Algérie des colons français, on ait si longtemps négligé de les mettre

en état de réussir par une bonne organisation du crédit agricole. Si l'on veut que les paysans français s'implantent en Algérie d'une façon définitive, il faut les soutenir dans la lutte engagée par eux contre une nature capricieuse. A quoi sert de donner la terre à celui qui n'a pas les moyens de la cultiver? Le crédit mutuel agricole, désormais constitué, répond à cette nécessité primordiale. Le crédit à court terme ou crédit de campagne a été organisé par la fondation de Caisses régionales de crédit agricole mutuel, créées en Algérie par la loi du 8 juillet 1901. Pour le crédit à moyen et à long terme, la loi du 28 juillet 1927 a décidé la création d'un organisme central, la Caisse foncière agricole. Un des premiers effets de l'organisation du crédit mutuel agricole en Algérie a été d'y faire apparaître la coopération agricole de production. La plupart des coopératives agricoles ont été fondées depuis 1920; il n'en existait que 28 en 1915, il y en a aujourd'hui 179. Elles affectent les formes les plus diverses : caves coopératives, docks à céréales, docks à tabac, coopératives cotonnières, etc. Elles tendent à améliorer la situation du producteur en mettant à sa disposition un matériel technique plus perfectionné; d'autre part, elles organisent et gèrent les services d'intérêt collectif agricole de leurs adhérents.

**LES INDIGÈNES** La population indigène a augmenté plus rapidement encore que la population européenne. Elle s'élève à 5 148 000 âmes, dont 532 000 dans les territoires du Sud et représente 86 pour 100 de la population totale, dont les Européens ne représentent que 14 pour 100.

La société indigène, comme la société française elle-même, est sortie profondément transformée de la grande guerre. Les indigènes ne pouvaient échapper complètement aux mouvements nationalistes déchaînés dans le monde entier; les doctrines wilsoniennes, l'exemple d'Angora et de l'Égypte ont exercé sur eux une certaine influence. On ne pouvait ignorer cette transformation; il était nécessaire de la prévenir, de la préparer, de la guider. La France s'est efforcée en Algérie d'adapter sa politique à ces conditions nouvelles et de donner aux musulmans algériens toutes les satisfactions compatibles avec la bonne administration du pays, liée elle-même au maintien de son hégémonie.

Les pouvoirs disciplinaires des administrateurs, au sujet desquels on avait beaucoup et longtemps discuté, avaient été considérablement réduits par la loi de 1914, qui, applicable pour une durée de cinq ans, venait à échéance en 1919; ces pouvoirs furent alors supprimés, mais il fallut les rétablir, à la demande des indigènes eux-mêmes, d'abord pour deux ans, puis pour cinq ans; depuis la loi du 4 février 1919, tous les électeurs au titre indigène échappaient

d'ailleurs au régime de l'indigénat. Les pouvoirs disciplinaires ont finalement disparu à partir du 1er janvier 1928 et les tribunaux répressifs ont été également supprimés par un décret du 1er mai 1930.

En ce qui concerne les œuvres d'assistance et d'hygiène, la voie tracée par M. Jules Cambon et par M. Jonnart a été suivie par leurs successeurs. En 1926, les infirmeries indigènes organisées par M. Jonnart ont été transformées en hôpitaux auxiliaires par M. Viollette et des circonscriptions médicales rurales ont été créées. En même temps que nous luttions contre la maladie par le développement de l'hygiène et la diffusion des soins médicaux, nous luttions contre l'ignorance par les écoles, contre la misère et l'usure par les sociétés de prévoyance, les œuvres de mutualité et de crédit.

Pour la mise en valeur de l'Algérie, il faut faire appel à la collaboration des indigènes. Ce n'est pas seulement une obligation morale, c'est une nécessité. Il faut mettre à leur disposition l'outillage qui leur manque, répandre parmi eux un enseignement pratique, faire l'éducation professionnelle des agriculteurs et des artisans, de manière à augmenter leur rendement. Des centres d'éducation professionnelle et agricole ont été créés dans un certain nombre de communes mixtes ; tout a été mis en œuvre pour leur permettre de perfectionner leur matériel agricole, d'exploiter leurs terres d'une manière plus rationnelle et d'obtenir de meilleurs rendements. Le rythme du progrès est devenu plus rapide et on peut entrevoir la formation d'une classe de paysans et d'artisans indigènes dont il n'existait guère jusqu'ici que des embryons.

Les indigènes ne semblent pas avoir fait un trop mauvais usage des droits politiques nouveaux qui leur ont été accordés. Sans doute, il est difficile de les faire passer du régime patriarcal qui était le leur et qui n'était démocratique qu'en apparence au régime représentatif. Les élections indigènes donnent lieu à des trafics d'influence et à des luttes de clans, que n'ignorent pas d'ailleurs les pays de l'Europe méridionale, mais qui s'exercent ici avec plus de cynisme et présentent plus d'inconvénients. Modelés par des siècles d'islam et par un enseignement de pur psittacisme, les indigènes récitent souvent nos formules politiques sans les bien comprendre et s'adonnent à un verbalisme grandiloquent assez vain. Seuls, d'ailleurs, un petit nombre d'indigènes s'intéressent à la politique ; la masse demeure complètement amorphe. Un petit-fils d'Abd-el-Kader, ancien officier de l'armée française, le capitaine Khaled, a essayé de jouer un rôle politique et de susciter quelque agitation ; il n'y a pas réussi, étant lui-même assez inconsistant, et s'est retiré en Égypte.

Les partis indigènes algériens ne sont pas jusqu'ici bien nettement constitués. On peut cependant distinguer les conservateurs, qu'on appelle les *Vieux Turbans*, appartenant aux vieilles familles féodales qui exerçaient traditionnellement le pouvoir et auxquelles notre administration l'avait plus ou moins maintenu ; les *Jeunes Algériens*, qui sont principalement des élèves de nos écoles, s'adonnant aux professions libérales ou au commerce, assez détachés, au moins en apparence, des idées religieuses et traditionnelles, partisans du rapprochement avec les Français et de l'assimilation ; enfin les nationalistes musulmans, qui allient, suivant des modalités assez variables, l'orthodoxie musulmane, considérée par eux comme une machine de guerre contre les Européens et certaines idées empruntées à notre civilisation ; ils entendent nous combattre avec nos propres armes : la presse, les réunions, les associations, les mandats publics. La propagande révolutionnaire, exploitée au profit des revendications musulmanes, n'est pas sans action sur les indigènes, chez lesquels a toujours existé un vieux levain communiste ; certains groupements reçoivent directement ou indirectement le mot d'ordre de Moscou. Il y a là un danger sérieux ; seul l'appui que les aspirations indigènes les plus violentes trouvent dans certains milieux européens pourrait leur donner une réelle gravité.

FEMME INDIGÈNE

Les revendications politiques des indigènes portent surtout sur le droit qu'ils réclament d'élire des représentants au Parlement français tout en conservant leur statut personnel. Cette mesure semble prématurée et présenterait des inconvénients de plus d'un genre ; on renouvellerait sur une échelle gigantesque l'erreur du décret Crémieux. Si les indigènes veulent entrer dans la famille française, il faut qu'ils en manifestent la volonté en se soumettant aux mêmes lois que nous. Le fait qu'ils

hésitent à le faire est la meilleure preuve qu'ils ne sont pas encore mûrs pour y pénétrer de plain-pied. Comme l'écrivait M. Raymond Aynard, « pour peu qu'on se rende compte de l'immense différence des milieux, des traditions, des éducations et des races, on admettra difficilement que ces indigènes, si éloignés de nos idées et de nos sentiments, participent à la direction de nos affaires et qu'affranchis d'une partie de nos lois civiles, ils légifèrent pour nous. On reconnaîtra qu'il serait dérisoire de leur accorder pour la forme quelques places au Palais-Bourbon ou au Luxembourg, ou singulièrement périlleux de leur faire une part normale, de constituer dans nos assemblées un groupe musulman, qui pourrait devenir l'arbitre des partis en cas de crise et qui, objet de leurs surenchères, accorderait son concours au prix des concessions les plus fâcheuses pour notre autorité et notre prestige. » Il n'est d'ailleurs pas difficile d'imaginer une représentation des indigènes à Paris, en dehors du Parlement, qui présenterait pour eux plus d'avantages sans offrir les mêmes inconvénients.

**LA CRISE DE LA MAIN-D'ŒUVRE** L'exode des musulmans algériens en France s'est maintenu et développé après la guerre ; les indigènes, qui ont touché des salaires élevés et réalisé des économies pendant leur séjour en France, sont les meilleurs agents recruteurs auprès de leurs coreligionnaires ; le mouvement, comme avant la guerre, est alimenté presque exclusivement par la Kabylie. Bien qu'on n'ait pas de données précises, on estime que le nombre des travailleurs indigènes en France a passé de 52 000 en 1921 à 72 000 en 1922 et 92 000 en 1923 ; ils sont aujourd'hui environ 100 000. La majeure partie réside dans la région parisienne ; le reste se trouve dans le Nord de la France (départements du Nord et du Pas-de-Calais), dans le centre (Lyon, Saint-Étienne, Clermont), dans la région méditerranéenne (Marseille). Leur rendement est en général médiocre ; ils fournissent un travail irrégulier, changent souvent d'employeurs, sont les premiers congédiés en cas de crise ; il faut alors les hospitaliser ou les rapatrier. La plupart exercent des métiers qui n'exigent pas d'apprentissage ; on leur confie de basses besognes, que dédaignent les autres travailleurs.

Obligée dès avant la guerre de faire appel à la main-d'œuvre étrangère, la France y est contrainte aujourd'hui dans des proportions bien plus considérables encore. La main-d'œuvre indigène ne risque donc pas de concurrencer la main-d'œuvre nationale. Les salaires que touchent les indigènes, les économies qu'ils réalisent, vont enrichir la France d'outre-mer ; l'émigration améliore leur situation matérielle. Mais les Kabyles sont, malgré certaines apparences, trop différents des popula-

tions au milieu desquelles ils sont appelés à vivre pour que cette transplantation se produise sans troubles, aussi bien pour eux que pour les habitants de la métropole. La loi du 15 juillet 1914 ayant supprimé le permis de voyage même pour les déplacements en dehors de la colonie, les travailleurs indigènes qui vont en France n'étaient astreints à aucune formalité d'aucune sorte. Les inconvénients se sont révélés tels qu'il a fallu organiser sous une autre forme le contrôle de la main-d'œuvre au départ et à l'arrivée. On avait essayé d'exiger des travailleurs la production d'un contrat d'engagement, mais cette mesure avait donné lieu à un certain nombre d'abus, embarquements clandestins et faux contrats d'embauchage. Le décret du 4 avril 1928 se borne à exiger une carte d'identité, un certificat médical et la justification d'un certain pécule. Il paraît impossible d'empêcher l'exode des travailleurs indigènes, mais il faut, si l'on veut en diminuer les inconvénients, s'efforcer de l'organiser, de le contrôler, de le moraliser et de le surveiller, aussi bien dans l'intérêt de l'Algérie que dans celui de la métropole.

LA RÉCOLTE DES DATTES

L'émigration kabyle a contribué à amener en Algérie une hausse des salaires et une raréfaction de la main-d'œuvre dont les colons se plaignent amèrement. Il est clair que, si cet exode n'était pas maintenu dans de justes limites, les exploitations agricoles de l'Algérie en souffriraient très sérieusement. La crise de la main-d'œuvre a d'ailleurs beaucoup d'autres causes. Le développement du Maroc français et même du Maroc espagnol a privé la province d'Oran de ressources auxquelles elle faisait autrefois appel. Le développement économique de l'Algérie a augmenté les besoins de main-d'œuvre dans les exploitations agricoles et minières, en même temps qu'il permettait aux indigènes de tirer meilleur parti de leurs propres terres et les dispensait de chercher du travail chez les colons ; après avoir été nos serviteurs, ils tendent à devenir nos concurrents. Enfin le taux des salaires s'est élevé plus rapidement que les besoins

des indigènes ; ils peuvent donc se suffire en travaillant moins. Le phénomène est très complexe, mais ne laisse pas d'être inquiétant. Il est nécessaire en effet, pour que la prospérité économique se maintienne, que l'abondance de la main-d'œuvre compense sa médiocrité, et que son bon marché contre-balance les aléas du climat et les frais de transport qu'occasionne l'éloignement des lieux de consommation.

Il est assez singulier d'observer quelle évolution ont subie les idées. Les Algériens se plaignaient du « péril étranger » et voici qu'ils regrettent les travailleurs espagnols ; ils étaient effrayés de la multiplication si rapide des indigènes, et voici qu'ils trouvent ces précieux collaborateurs trop peu nombreux. Ils se sont aperçus que la main-d'œuvre indigène est absolument indispensable à la mise en valeur d'une colonie, qu'il faut tout faire pour en augmenter le nombre et la qualité et qu'il n'existe au fond que deux véritables richesses : l'homme et la terre.

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

D'une manière générale, l'Algérie a moins souffert de la guerre que la métropole. Il semble même que, pendant cette période elle se soit enrichie. Mais cet enrichissement, quoique réel, n'est pas aussi considérable qu'il semble au premier abord. Comme l'ont observé les économistes, ce n'est pas en général pendant la guerre qu'un peuple souffre le plus des sacrifices et des privations que la lutte lui a imposés ; les maux économiques et financiers ne sévissent d'ordinaire qu'un certain temps après le rétablissement de la paix. L'Afrique du Nord en est un exemple ; elle a reperdu dans les années qui ont suivi la guerre une partie des bénéfices qu'elle avait effectués pendant la période des hostilités. « Les gains passagers réalisés dans certaines professions, dit M. Alapetite, ne doivent pas faire illusion sur l'appauvrissement général qui résulte pour le monde entier de ces dépenses de guerre dont le calcul donne le vertige, de tant de destructions causées par la bataille et de celles que la barbarie de l'ennemi y a gratuitement ajoutées. Que sont pourtant ces pertes matérielles à côté de ce que nous aurions perdu si l'effort immense, si le sacrifice sans égal dans l'histoire demandé à la France de 1914 l'avait lassée avant que le but fût atteint ! »

Pendant les années 1914-1919, le volume total du commerce avait diminué. Cette diminution avait porté surtout sur les importations, de sorte que pendant les années de guerre les exportations avaient toujours été supérieures aux importations. Après la guerre, la situation se renverse complètement ; l'Algérie cherche à se procurer les objets manufacturés dont elle avait été privée pendant la guerre, notamment les articles de luxe et il en résulte une augmentation considérable

des importations ; la mesure est même parfois dépassée. En même temps, les exportations diminuent par suite des mauvaises récoltes.

Les années 1919-1924 forment la plus mauvaise série agricole que l'Algérie ait enregistrée depuis cinquante ans. En 1919, la récolte avait été médiocre ; en 1920, elle fut presque nulle ; alors que, de 1913 à 1918, l'Algérie avait toujours récolté plus de 7 millions de quintaux de blé et même 13 millions en 1918, en 1920 elle ne produisit que 1 800 000 quintaux ; pour l'ensemble des céréales, on obtenait 6 millions de quintaux, au lieu de 30 millions en 1918 et la part des indigènes dans ce total ne dépassait pas 3 millions de quintaux ; 1920 est la plus mauvaise année qu'il y ait eu depuis la famine de 1868. Certaines parties des départements d'Oran et d'Alger ne récoltèrent absolument rien. Les pasteurs furent éprouvés plus cruellement encore que les cultivateurs de céréales ; certaines régions perdirent 60 et 70 pour 100 de leur cheptel. La misère et le typhus s'abattirent sur les malheureuses populations indigènes. Des mesures efficaces furent prises pour leur venir en aide et on ne revit pas les affreuses scènes de famine de 1868. On organisa des chantiers de travaux publics, on prit des mesures pour permettre aux indigènes éprouvés par la sécheresse de subsister jusqu'à la récolte suivante et pour leur procurer des grains de semence. On fit également aux populations pastorales des avances à titre de prêts remboursables, pour les aider à reconstituer leur cheptel. Les répercussions de la crise se firent sentir dans toutes les branches de l'activité commerciale, d'autant plus qu'aux causes locales s'ajoutèrent des causes générales : instabilité des prix, désordre monétaire, rupture d'équilibre des changes, hausse formidable des salaires et des denrées. La consommation se restreignit, le crédit bancaire se resserra, les charges des impôts devinrent de plus en plus lourdes.

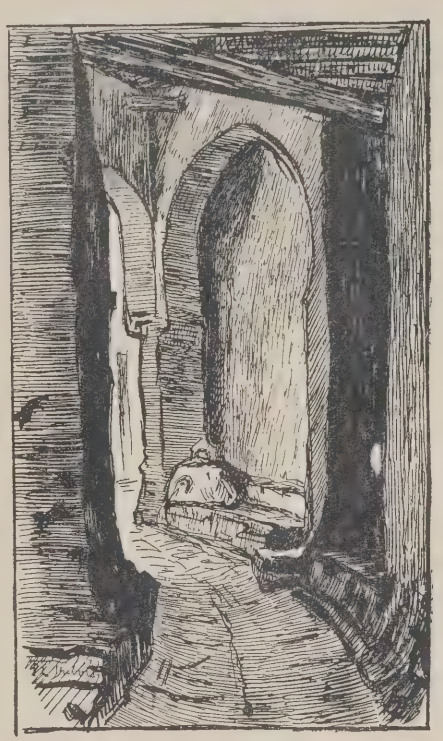

UNE RUE DE FIGUIG
(d'après un lavis de P.-E. Dubois).

Le malaise persista dans les années suivantes, mais il s'atténua. La sécheresse sévit de nouveau en 1922, en 1924, en 1926, mais sans causer des difficultés aussi graves qu'en 1920 ; puis, en 1927, ce fut le tour des inondations, qui dévastèrent

certaines régions de l'Oranie, car telle est en Algérie l'irrégularité du régime des pluies qu'on y passe de la disette à la surabondance. Ces divers fléaux n'ont pas retardé la marche en avant de la colonie et la mise en valeur s'est poursuivie sur un rythme de plus en plus accéléré. Européens et indigènes y ont contribué les uns et les autres.

L'agriculture demeure la grande richesse de l'Algérie. La viticulture continue à donner des bénéfices élevés et à constituer la principale richesse du pays. « Sans elle, dit M. Berthault, toute la vie de la colonie s'arrêterait ; c'est elle qui permet les hauts salaires ruraux et apporte le bien-être aux masses indigènes qui achètent alors largement les tissus et le sucre ; c'est elle qui, presque exclusivement, alimente le commerce des villes de la côte et contribue à l'essor de la construction ; c'est elle qui permet à l'industrie automobile française d'avoir tant d'acheteurs de l'autre côté de la Méditerranée ; c'est elle qui, avant tout, fait vivre les transporteurs, depuis les camionneurs jusqu'aux compagnies de chemin de fer et de navigation. » Mais les colons n'ignorent pas que le marché des vins est présentement saturé et que les crises de mévente risquent de se reproduire. Aussi s'efforcent-ils de varier leurs productions. Les bonnes méthodes de culture des céréales sont de plus en plus pratiquées ; les indigènes achètent des charrues françaises et font des labours préparatoires ; les rendements deviennent plus élevés et relativement plus réguliers. La culture du tabac, celle du coton se développent. Les cultures fruitières, olivier, oranger, sont l'objet de soins attentifs, ainsi que les primeurs. L'élevage du mouton, principale ressource des indigènes des steppes, a réparé les dégâts causés par les années de disette ; bien que les progrès soient ici moins sensibles, un certain nombre d'améliorations ont été réalisées. Le liège, l'alfa, dont l'exploitation avait été interrompue pendant la guerre, ont repris leur place dans les exportations algériennes et l'ont même accrue. Les richesses minières sont exploitées avec plus ou moins d'intensité selon les conditions de la concurrence internationale et du cours des métaux. Mais les minerais de fer, avec l'Ouenza, qui a fini par entrer en exploitation en 1921, et les phosphates donnent des tonnages très importants. Les industries nées de la guerre ne lui ont pas survécu en général, mais les industries dérivées de l'agriculture se sont développées. L'industrie du bâtiment, longtemps arrêtée par l'élévation du prix des matériaux et de la main-d'œuvre, a repris avec beaucoup d'activité, notamment à Alger.

Tout cela se résume dans un mouvement commercial qui, en 1928, a atteint 8 964 millions, en augmentation de plus d'un milliard sur celui de 1927 (7 927 millions). Cet accroissement affecte à la fois les importations, qui s'élèvent à 4 968 mil-

lions, et les exportations, qui se montent à 3 996 millions. Si l'on veut apprécier les changements intervenus depuis 1913, il faut évidemment tenir compte de la dépréciation de la monnaie, sous peine d'aboutir à des résultats absurdes. Si on ramène à la parité de l'or les valeurs envisagées, on constate que les échanges de 1928 représentent une valeur totale de 1 757 millions contre 1 177 millions en 1913, soit une augmentation de 580 millions de francs-or, imputables pour 274 millions-or à l'accroissement des exportations et pour 396 millions-or aux importations (1).

La part de la France dans ce commerce est de 3 918 millions aux importations et de 2 790 millions aux exportations ; cette part est à peu de chose près la même qu'avant la guerre. Cependant, voici qu'après avoir incité l'Algérie à produire, les agriculteurs français se plaignent qu'elle produit trop, tout au moins trop de vin et trop de blé et leur fait une concurrence sérieuse. C'est là, comme le dit très justement M. André Sayous, un véritable malthusianisme économique ; on retrouve dans ces plaintes des traces de la vieille conception d'après laquelle les habitants des colonies devaient subordonner tous leurs actes à l'intérêt de la métropole, ne pas lui faire concurrence tout en lui offrant de larges débouchés. Des vues aussi étroites ne sont plus de mise. L'Algérie fait partie intégrante du territoire français ; il faut espérer qu'aucune atteinte, sous quelque forme que ce soit, ne sera portée à l'union douanière, qui est si complète entre la France et l'Algérie qu'il est impossible de dissocier les avantages et les inconvénients qui en résultent pour chacune d'elles.

**Le Sahara** Pour un pays comme le Sahara, dont le principal caractère est l'immensité, l'apparition des moyens de transport modernes est autre chose qu'un simple progrès : c'est toute une révolution, le début d'une ère nouvelle, un tournant brusque de l'histoire. La télégraphie sans fil assure la liaison entre les postes, leur permet de se communiquer les renseignements et de se prêter un mutuel appui. L'automobile et l'avion suppriment l'obstacle saharien par la rapidité de son franchissement et opèrent peu à peu la jonction effective de nos possessions nord-africaines et intertropicales.

C'est en 1915 que furent tentés les premiers essais d'automobilisme au Sahara ; le commandant Meynier construisit une piste automobile et des camionnettes à

(1) En 1929, le commerce a atteint 9 885 millions (importations 5 849 millions, exportations 4 036 millions ; la part de la France a été de 7 475 millions (importations 4 552 millions, exportations 2 993 millions).

pneus jumelés atteignirent In-Salah ; peu à peu, le rayon d'action s'étendit et en 1920 l'automobile parvenait au Hoggar. L'invention de la chenille souple, mise à l'épreuve dans la région de Touggourt, permit d'envisager une traversée complète du désert. Le 17 décembre 1922, sur l'initiative du général Étienne et de M. André Citroën, une caravane composée de cinq voitures de 10 C. V., la mission Haardt-Audouin-Dubreuil, partait de Touggourt et par le Hoggar arrivait à Bourem sur le Niger le 6 janvier 1923, ayant couvert en vingt-deux jours un parcours de 2 800 kilomètres ; la mission, après avoir poussé jusqu'à Tombouctou, rentra en Algérie par le même itinéraire. En novembre 1923, les frères Georges et René Estienne parcourent l'itinéraire de Colomb-Béchar au Niger par Beni-Abbès, Adrar, Ouallen et Tessalit, que la mission Gradis reconnaît à son tour en janvier et novembre 1924. Bientôt la voiture à six roues jumelées tend à se substituer à l'auto-chenille, l'auto-chenille elle-même se perfectionne et les deux types de véhicules luttent de vitesse. La piste de Colomb-Béchar à Bourem est désormais fréquentée régulièrement et met le Niger à cinq jours de l'Oranie.

Les débuts de l'avion au Sahara furent tragiques. Le général Laperrine, qui en avait tout de suite saisi les avantages, avait obtenu en 1917 la création d'une escadrille saharienne. La première traversée aérienne du désert fut effectuée en 1920 par le commandant Vuillemin ; le général Laperrine y trouva la mort en plein Sahara, après dix jours de souffrances et de privations. La traversée aérienne a été renouvelée en 1925 par l'escadrille Tulasne, de Gao à Colomb-Béchar et retour à Gao, puis par Vuillemin et Pelletier-Doisy, par les Belges Thieffry et Roger, par Lemaître et Arrachard. On s'efforce, par une pénétration progressive et méthodique, d'aboutir graduellement à une liaison régulière.

En 1923, la question du chemin de fer transsaharien fut reprise à nouveau. Le Conseil supérieur de la défense nationale émit un vœu en faveur de la construction d'une voie ferrée reliant l'Afrique du Nord à l'Afrique occidentale ; il conseillait un tracé partant d'Oran, passant par Ras-el-Ma, Colomb-Béchar et Adrar, atteignant la boucle du Niger à Tosaye et aboutissant dans la région de Ouagadougou ; il préconisait une ligne à voie normale de 1 m. 44 et la traction par locomotive à combustion interne, sans préjudice des possibilités d'électrification. A partir de 1926, à la suite d'une mission transsaharienne des délégués des Chambres de commerce d'Oran, d'Alger et de Constantine, une ardente campagne imposa la question à l'attention publique. Par la loi du 7 juillet 1928, un organisme d'études du chemin de fer transsaharien fut créé au ministère des Travaux publics et doté d'un crédit de 11 millions et demi ; le directeur de cet organisme, M. Maître-

Devallon, a fait connaître son avis sur l'entreprise au triple point de vue technique, économique et administratif. Le rapport préconise le tracé par Oran, Oudjda, Bou-Arfa, Colomb-Béchar, Reggan, In-Tassit, aboutissant au Niger à Gao. La dépense de construction est évaluée à 3 milliards et la durée des travaux à huit ans. Le transsaharien ne présente pas de difficultés techniques insurmontables. Les objections qui lui sont faites sont de nature économique. Ses partisans envisagent, au bout de quelques années, un trafic de 400000 tonnes et de 70000 voyageurs ; ses adversaires prétendent qu'un train de marchandises par an suffirait à transporter toutes les denrées qui emprunteront cet itinéraire et que la zone productive du Soudan sera toujours drainée par la voie moins coûteuse de l'Atlantique. On objecte aussi que, dans l'outillage de notre empire colonial, d'autres tâches plus urgentes et plus immédiatement productives s'imposent à nous. On fait remarquer enfin que l'automobile et bientôt sans doute l'avion fourniront aux voyageurs pressés, et que la dépense n'effraie pas, la solution au moins provisoire de la traversée rapide du désert.

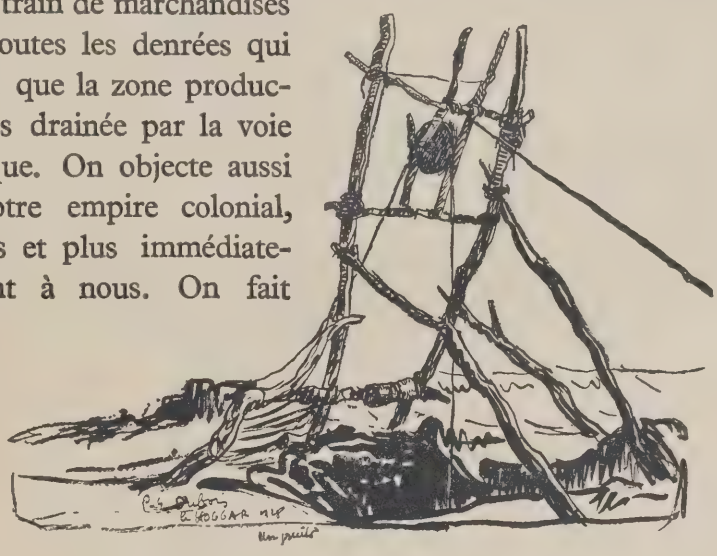

UN PUITS AU HOGGAR
(dessin de P.-E. Dubois).

C'est au point de vue politique que l'utilité du transsaharien est incontestable. L'Afrique du Nord et l'Afrique occidentale jouent un rôle croissant dans notre vie nationale ; chaque progrès, chaque pas en avant qu'elles feront rendra de plus en plus nécessaire de les souder l'une à l'autre par une voie ferrée. Le Sahara, le plus grand désert du monde, est un très grave obstacle à la mise en valeur des régions intertropicales de l'Afrique et à la cohésion de l'empire colonial français. Cet obstacle ne peut être vaincu que par le rail. On ne saurait que s'associer sur ce point aux conclusions de l'explorateur Foureau : « Considéré en tant qu'affaire commerciale, écrivait-il, je n'ai qu'une très médiocre confiance dans le rendement probable du transsaharien devant le néant du trafic que j'entrevois. Mais, si on ne veut le considérer que comme un instrument de domination (d'autres disent un chemin de fer impérial, et c'est évidemment la même chose), le transsaharien, sous ce point de vue spécial, serait une œuvre splen-

dide, aplanirait bien des difficultés, supprimerait bien des obstacles. » Il n'est pas un Français qui ne souhaite la réalisation de ce projet grandiose, qui s'exécutera tôt ou tard. Les avis ne diffèrent que sur son opportunité et son degré d'urgence.

En tout état de cause, la pacification du Sahara occidental est la mesure préliminaire indispensable à l'exécution de ce grand dessein. Or, si la situation est demeurée excellente dans le Sahara central, dans le Sahara touareg, elle est par contre devenue fort mauvaise dans la partie méridionale des confins algéro-marocains. Rien n'a subsisté de l'œuvre qu'avait accomplie dans ces régions le général Lyautey et de la sécurité qui régnait jusqu'en 1912 et même jusqu'en 1918; à cette époque, on circulait commodément et sans escorte de Colomb-Béchar à Bou-Denib, alors qu'aujourd'hui on ne peut plus sortir de Colomb-Béchar autrement qu'en automitrailleuse. Les attentats sont devenus innombrables; ils ont été sans cesse en s'aggravant et en se multipliant. En 1927 et en 1928, il y a plus de 90 rencontres entre les dissidents et nos forces de police; nos pertes par le feu ont été de 264 tués et 129 blessés. Le 8 décembre 1928, trois automobiles de l'armée furent attaquées près de Taghit; les officiers qui les occupaient, parmi lesquels le colonel Clavery, chef du territoire d'Aïn-Sefra, furent tués; le 14 octobre 1929, un groupe de légionnaires, attaqué à 30 kilomètres de Colomb-Béchar, près de Maharidja, par un djich d'Aït-Hammou, fut complètement massacré; il eut 48 morts et 16 blessés.

LA TENTE TOUAREG
(d'après une étude peinte de P.-E. Dubois).

Cette situation n'a d'autre cause que la politique de faiblesse suivie dans ces régions depuis 1918. Nous avons subi à cette époque un grave échec au Tafilelt et nous ne l'avons pas réparé. Notre prestige, sur lequel repose toute notre sécurité, en a subi une grave atteinte. Le défaut d'entente et de coordination des efforts entre l'Algérie et le Maroc a fait le reste. Pour y remédier, des décrets du 3 février 1930 ont reconstitué un commandement militaire des confins du Sud algéro-marocain, analogue à celui qu'a jadis exercé le maréchal Lyautey et comprenant à la fois des territoires algériens et des territoires marocains. On a fait dépendre

ce commandement du Maroc : on peut se demander si c'est bien la meilleure solution, car cette zone saharienne, que la géographie et l'histoire rattachent à l'Algérie, est plus à sa portée et elle est mieux en état d'y intervenir utilement.

L'Algérie réclame depuis plusieurs années avec insistance les deux mesures indispensables pour faire cesser cet état de choses : l'occupation du Tafilelt et la construction de la voie ferrée de Colomb-Béchar au Ziz. Il est déraisonnable d'être à Bou-Denib et de ne pas être au Tafilelt, où se concentrent et se ravitaillent tous les pillards, et où les Douï-Menia, tribu de notre obédience, ont des palmeraies et des parcours. On hésite devant cette opération comme on a longtemps hésité à occuper In-Salah, qui jouait le même rôle pour le Sahara central ; pour le Tafilelt comme pour In-Salah, on s'exagère beaucoup les difficultés. Depuis le mois de mai 1929, les consignes imposées aux troupes et qui les réduisaient à la défensive la plus passive ont été quelque peu détendues et le prolongement de la voie ferrée de Colomb-Béchar vers le Tafilelt a été enfin décidé.

C'est surtout en matière de politique saharienne qu'une meilleure coordination des efforts de l'Afrique du Nord s'impose avec urgence. Il n'y a point de Sahara algérien ni de Sahara marocain, mais le Sahara tout court. « Le Sahara n'appartient à personne », disaient avec raison les négociateurs du traité de 1845. Et la conférence nord-africaine de 1923 disait de même : « Le Sahara occidental est une vaste région qui constitue l'hinterland de l'Algérie, du Maroc et de l'Afrique occidentale française, sa répartition entre les trois colonies n'existe pas. » Il faut laisser les Compagnies sahariennes des territoires du Sud faire la police dans les vastes régions qui s'étendent entre la vallée de la Saoura, le cours du Dra, l'Atlantique et la Mauritanie et leur créer des points d'appui dans la zone que traversent les rezzous pour se rendre du Dra au Soudan. L'intérêt français doit prévaloir sur les conceptions plus ou moins particularistes. Un avenir prochain réalisera, dans ces vastes régions, nous n'en doutons pas, la sécurité par l'unité.

# CONCLUSION

## LE BILAN D'UN SIÈCLE

*L'œuvre de la France en Algérie. — Le bilan scientifique. — Le bilan économique. — Le bilan politique. — Le rôle de l'Algérie dans l'empire colonial français.*

LA France fête en 1930 un glorieux centenaire, celui de son établissement en Algérie. Comme l'a proclamé M. Jules Cambon, on peut appliquer à notre œuvre dans le Nord de l'Afrique ce que Burke disait de celle des Anglo-Saxons en Amérique : « Nos pères ont transformé une solitude sauvage en un glorieux empire et ils ont fait la plus grande et la plus honorable conquête, non pas en détruisant, mais en développant la richesse, le nombre et le bonheur de la race humaine. »

**L'ŒUVRE DE LA FRANCE EN ALGÉRIE**

Nous nous sommes heurtés, dans l'accomplissement de cette œuvre, à des difficultés formidables, qu'il ne faut pas sous-estimer. Les unes tenaient à la nature même du pays : acci-

denté, morcelé, de parcours difficile, soumis à un climat tour à tour torride et glacé, à des pluies tantôt trop rares et tantôt surabondantes. Les autres provenaient des hommes, montagnards indomptables comme les Kabyles ou nomades insaisissables comme les Sahariens, tous belliqueux, farouches, auxquels l'islam non moins que leur propre tempérament faisait un devoir de lutter jusqu'à la mort contre le chrétien et contre l'étranger. Enfin d'autres difficultés et non les moins graves dérivaient de nos révolutions intérieures, de nos changements de méthode et pour tout dire de notre inexpérience coloniale : la France a finalement triomphé de tout cela.

**Le bilan scientifique** Pour bien administrer l'Algérie et la mettre en valeur, il fallait d'abord connaître le pays et ses habitants, dont nous ignorions tout en 1830. Notre bilan scientifique est considérable. Dès 1839, une exploration scientifique de l'Algérie fut entreprise par ordre du gouvernement. La commission chargée de cette exploration comprit vingt membres, dont huit désignés par l'Académie des Sciences et cinq choisis par l'Académie des Inscriptions ; parmi eux figuraient Bory de Saint-Vincent, Berbrugger, Carette, Delamare, Enfantin, Pellissier, Ravoisié, Renou ; les travaux qu'elle publia formèrent un ensemble des plus considérables. A une époque plus récente, les Écoles supérieures d'Alger, fondées par Paul Bert en 1879 et devenues l'Université d'Alger en 1909, ont produit des ouvrages de la plus haute valeur. Des travaux innombrables, qui remplissent des bibliothèques entières et dont quelques-uns sont de premier ordre, sont dus à des officiers, à des administrateurs, à des hommes de toutes professions et de toutes origines, qui se sont passionnés pour cette terre où tant de problèmes nouveaux s'offraient à notre curiosité. La géologie a été étudiée par Pomel, Ficheur et leurs élèves ; le climat par Thévenet ; la flore par Battandier, Trabut, Maire ; la géographie, en particulier celle du Sahara, par Gautier, Chudeau ; l'agronomie par Hardy, Rivière, Lecq, Marès, Couput, Vivet, Ducellier ; des recherches de première importance sur les maladies spéciales à l'Algérie, en particulier sur la malaria, ont été faites par Laveran, Maillot, Sergent, Folley. Un biologiste tout à fait éminent, connu dans le monde entier par ses découvertes sur les infusoires, Émile Maupas, a vécu et travaillé à Alger. Dans le domaine des sciences morales et politiques, les mœurs et la sociologie indigènes ont été étudiées par Carette, Daumas, Hanoteau, Letourneux, Doutté ; le droit musulman par Morand, Milliot ; la linguistique arabe et berbère par René Basset, Motylinski, William Marçais, le Père de Foucauld. Il faut mettre hors de pair le magnifique ouvrage de S. Gsell sur l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord ; peu d'œuvres de notre temps

font autant d'honneur à la science française. L'histoire musulmane a été éclaircie par de Slane, Brosselard, Masqueray, Georges Marçais, Alfred Bel, Luciani ; l'histoire moderne par Pellissier de Reynaud, Cat, de Grammont, de Peyerimhoff, Esquer, Yver. Des recueils d'inscriptions, des collections de textes ont été publiés, des revues consacrées à l'étude de l'Afrique du Nord ont été fondées. Le centenaire de l'Algérie a été l'occasion d'un nouvel inventaire, qui comprend de nombreuses et belles publications, telles que l'*Iconographie de l'Algérie* de G. Esquer. Enfin il faut noter l'influence de la conquête de l'Algérie sur la littérature française avec Fromentin, Masqueray, Louis Bertrand ; sur la peinture avec Delacroix, Fromentin, Guillaumet, Dinet et beaucoup d'autres. Des écrivains et des artistes algériens, voire même indigènes, participent à ce mouvement depuis quelques années et accroissent le patrimoine intellectuel de la France.

**Le bilan économique** L'Algérie en 1830 était un pays pauvre, ruiné par des siècles d'anarchie et de mauvaise administration, périodiquement dévasté par la famine et la peste. Les indigènes, agriculteurs ou pasteurs, ne demandaient à la terre que ce qui était strictement nécessaire à leur subsistance ; leurs méthodes de culture étaient si barbares, ils étaient si impuissants à combattre les caprices du climat, que ce strict nécessaire leur était souvent refusé. Le commerce était nul, la seule industrie était la piraterie.

Les Français ont, plus que les Romains eux-mêmes, fait faire à l'agriculture algérienne des progrès immenses ; ils ont étendu les surfaces cultivées, tiré meilleur parti des cultures anciennes, introduit des cultures nouvelles.

C'est le climat de l'Algérie qui imprime à son économie rurale son caractère spécial, détermine le choix des cultures et impose les pratiques agricoles. Sont exclues les cultures tropicales, café, canne à sucre, indigo, qu'on avait vainement essayées dans les premières années de la conquête. Les cultures algériennes sont essentiellement des cultures méditerranéennes. Elles souffrent surtout de la rareté et de l'irrégularité des pluies. Divers moyens permettent d'y remédier dans une certaine mesure ; ce sont l'irrigation, qui affranchit le cultivateur des caprices de l'atmosphère ; le *dry farming*, qui emmagasine l'eau des pluies dans le sol ; la pratique des cultures arborescentes, qui résistent mieux à la sécheresse que les plantes annuelles.

Le meilleur et le plus sûr de ces moyens est l'irrigation. Il existe en Algérie un millier d'entreprises d'irrigation arrosant plus de 200 000 hectares. De grands barrages-réservoirs sont en construction qui accroîtront notablement cette surface,

en particulier dans la plaine du Chélif, au prix de travaux coûteux. Mais l'irrigation n'est pas une panacée dans l'Afrique du Nord ; les surfaces irrigables seront toujours très restreintes, quoi qu'on fasse, et les oueds algériens font bien pauvre figure à côté du Nil, du Gange, du Niger, de l'Euphrate. C'est surtout en favorisant la pénétration de l'eau dans le sol pendant la période des pluies qu'on constituera des réserves aquifères souterraines qui permettront à l'Algérie de lutter contre la sécheresse. Dans les régions sahariennes, où aucune culture n'est possible sans irrigation, les Européens sont venus au secours des indigènes ; la corporation des puisatiers indigènes, qui avaient le monopole du pénible et dangereux travail du forage des puits artésiens, a cédé la place à l'industrie française, qui a obtenu dans l'Oued-Rir des résultats merveilleux et rendu la vie à beaucoup d'oasis qui se mouraient. Mais aux Européens aussi les conditions naturelles imposent en cette matière des limites assez étroites.

De toutes les cultures de l'Algérie, les céréales sont celles qui occupent de beaucoup les plus vastes surfaces, 3 millions d'hectares en moyenne sur 4 millions d'hectares cultivés. Un ensemble de procédés, connus sous le nom de *dry farming*, ont pour but et pour effet d'utiliser le plus complètement possible l'eau des précipitations atmosphériques, de réduire au minimum les pertes d'eau par évaporation et de faire profiter une récolte de l'eau tombée pendant deux années consécutives. Le *dry farming* a permis d'une part d'augmenter, de régulariser les rendements, d'autre part de consacrer à la culture des céréales des régions situées à la limite du Tell et des steppes, comme le Sersou, où on ne s'y livrait pas autrefois. Les indigènes, par leur nombre et par les espaces qu'ils détiennent, sont les grands producteurs de céréales de l'Algérie ; sur 3 millions d'hectares, ils en ensemencent environ 2 300 000 ; ils cultivent de préférence l'orge et le blé dur. Les Européens pratiquent aussi la culture des céréales, surtout dans les plaines un peu sèches de l'intérieur, telles que la plaine de Bel-Abbès et celle de Sétif ; ils ensemencent surtout le blé tendre et l'avoine et obtiennent des rendements plus élevés et plus réguliers que les indigènes. Une augmentation très notable peut être réalisée par la mise au point des cultures indigènes et par la collaboration entre les indigènes et les colons. La moyenne de l'exportation algérienne est de 1 200 000 quintaux de blé et de 800 000 quintaux d'orge ; mais elle atteint souvent des chiffres beaucoup plus élevés dans les bonnes années ; par contre, si la récolte est déficitaire, l'Algérie devient importatrice.

La vigne est la plus importante des cultures européennes et son développement est le fait économique le plus remarquable de l'histoire moderne de l'Algérie. Le

vignoble couvre 238 000 hectares et donne en moyenne 8 millions d'hectolitres. La constitution du vignoble a entraîné de grands frais et exigé des mises de fonds considérables. Mais de grandes fortunes se sont faites dans la culture de la vigne ; les bénéfices de la récolte d'une année ont été parfois égaux ou supérieurs au prix d'achat de la propriété. Une pareille réussite est la meilleure des réclames pour un pays neuf. La médaille a son revers : on a souvent dénoncé les inconvénients de la culture de la vigne qui, aux dangers de toutes les monocultures, joint ceux de porter sur une production que les indigènes ne consomment pas, qui, dans beaucoup de pays, est regardé comme un produit de luxe ou même prohibé, enfin qui concurrence directement une des grandes cultures de la France métropolitaine. Les Algériens s'en rendent parfaitement compte et ne demandent pas mieux que de porter leurs efforts sur les autres cultures qui se révéleront suffisamment rémunératrices.

L'olivier a toujours joué dans l'Afrique du Nord un rôle considérable, dont témoignent les restes d'anciennes plantations, les ruines de moulins, les textes des écrivains. La zone de culture est très étendue ; dans l'Algérie intérieure, beaucoup de montagnes qui ne portent qu'une maigre brousse pourraient être mises en valeur par des plantations d'oliviers. Sur 7 millions d'arbres en rapport, 4 appartiennent aux indigènes et 3 aux Européens ; la production moyenne peut être évaluée à 340 000 hectolitres. A côté de l'olivier, beaucoup d'autres cultures fruitières, notamment le figuier, l'amandier, l'abricotier, occupent une place importante dans l'économie algérienne. Le palmier-dattier est la principale, on peut même dire l'unique richesse des territoires du Sud ; on y compte 5 millions de dattiers en rapport, dont 168 000 appartiennent aux Européens. La production moyenne est de 1 500 000 quintaux de dattes, dont 280 000 quintaux de dattes fines.

La culture coûteuse et délicate des agrumes ne pénètre pas dans l'intérieur, trop froid et trop continental, mais les plaines sublittorales, où la température moyenne est élevée et l'irrigation possible, lui sont très favorables. Il en est de même des primeurs, qui se sont beaucoup développées depuis trente ans au voisinage de la mer et des ports d'embarquement. Ces cultures pourraient progresser beaucoup encore avec une organisation appropriée des transports et de la vente.

Parmi les cultures industrielles, la principale est le tabac, qui a pris un grand développement dans ces dernières années ; la superficie qu'il occupe est en moyenne de 30 000 hectares, donnant 300 000 quintaux ; la moitié appartient aux Européens. La culture des plantes à parfum couvre 4 000 hectares ; celle du coton 8 000 hectares, donnant 50 000 quintaux de coton brut. Les cotons algériens,

produits par les variétés égyptiennes sélectionnées, présentent les mêmes qualités que ceux de l'Égypte et peuvent être employés aux mêmes usages ; mais les surfaces propres à cette culture sont assez restreintes. Les meilleurs spécialistes pensent qu'en utilisant toutes les terres favorables, on pourrait produire en Algérie au maximum 12 à 13 000 tonnes ; c'est un appoint qui ne serait pas négligeable, aussi bien pour l'industrie française que pour la fortune de la colonie, mais qui ne permet pas d'espérer que le coton puisse, comme on l'a suggéré, remplacer la vigne.

Ainsi les Européens ont rénové la culture des céréales par le *dry farming*, celle de l'olivier par les procédés améliorés de plantation, de taille, de fabrication de l'huile. Ils ont créé ce magnifique vignoble qui fait de la Mitidja, « l'infecte Mitidja » comme on disait à l'époque de la conquête, une des plus riches plaines du monde ; les bénéfices de la culture des primeurs, du tabac, du coton sont venus s'y joindre. En tout cela, ils ont été suivis, bien qu'avec quelque lenteur et d'une manière encore insuffisante, par les indigènes, dont ils ont été les bienfaiteurs par les salaires qu'ils leur ont distribués et plus encore par les exemples qu'ils leur ont donnés.

L'élevage s'associe à l'agriculture dans des proportions variables. Les indigènes sont les grands éleveurs de l'Algérie comme ils sont les plus grands cultivateurs de céréales et les Européens ne possèdent qu'une faible part du cheptel ; c'est sans doute la raison pour laquelle l'élevage a fait peu de progrès ; des modes d'association entre Européens et indigènes sont présentement essayés qui remédieront sans doute à cet état de choses. On compte 1 million de bœufs, 200 000 chevaux, 150 000 mulets, 8 millions de moutons, 4 millions de chèvres et 200 000 chameaux. Entre le bœuf, animal tellien, et le chameau, animal saharien, le mouton est l'animal par excellence de la steppe algérienne et sa principale richesse. Le troupeau ovin est sujet à de grandes variations ; après avoir été très éprouvé de 1920 à 1926 par les années de sécheresse, il s'est maintenant reconstitué. L'espace réservé à l'élevage transhumant lui est disputé par la reconstitution de la forêt, par les cultures européennes et indigènes. Pour compenser cette réduction de terrains de parcours, il faut tirer meilleur parti de ce qui reste, et ne pas laisser péricliter l'industrie pastorale, qui est une des grandes richesses de l'Algérie.

Les Européens ont mis en valeur un certain nombre de produits spontanés que les indigènes ne savaient pas utiliser et qui sont loin d'être négligeables. Tels sont les produits forestiers, l'alfa, les ressources fournies par la pêche maritime, enfin les produits miniers. Parmi les produits forestiers, le principal est le liège, dont la production atteint 250 000 quintaux. L'alfa, graminée spontanée des steppes,

dont l'Algérie exporte 150 000 tonnes, est utilisée pour la papeterie. La pêche du corail, qui a joué un si grand rôle pendant près de trois siècles, est abandonnée, mais la pêche des poissons sédentaires destinés à être consommés à l'état frais, celle des poissons migrateurs, tels que le thon et la sardine, font vivre 6 000 pêcheurs.

L'Algérie renferme d'importantes richesses minérales, dont les principales sont les gisements de phosphate de chaux et les minerais de fer. On extrait actuellement 800 000 tonnes de phosphates, dont 700 000 sont fournis par le gisement du Kouif près de Tébessa. Mais l'Algérie est moins favorisée que la Tunisie et le Maroc à cet égard ; les gisements qu'elle possède sont situés plus loin de la mer et des ports d'embarquement ; ils sont surtout d'une teneur moins élevée que les phosphates marocains, dont la concurrence menace gravement certaines exploitations nord-africaines. Les minerais de fer sont en général des carbonates et des hématites très riches, ordinairement purs de phosphore, très propres à la fabrication des fontes Bessemer et particulièrement recherchés en Angleterre ; les gisements qui fournissent les plus forts tonnages se trouvent dans la région littorale à l'ouest d'Oran et à la frontière algéro-tunisienne, où sont situés les dômes ferrugineux de l'Ouenza et du Bou-Kadra. L'Algérie paraît appelée à devenir un des principaux pays producteurs de fer du monde ; la production actuelle dépasse 2 millions de tonnes. Après les minerais de fer et les phosphates, ce sont les minerais de zinc et de plomb qui accusent la production la plus importante. De nombreux gîtes métallifères ne sont pas exploités faute de main-d'œuvre et surtout de voies de communication. Les exploitations minières ont amené la création d'agglomérations relativement importantes dans des régions autrefois désertes, apporté aux voies ferrées et aux ports des éléments de trafic considérables, fourni des ressources au budget de la colonie. Cependant les avantages que l'Algérie retire de ce genre d'exploitations ne sont en aucune façon comparables à ceux que lui laisse l'agriculture, les minerais n'étant l'objet d'aucune transformation dans le pays même et étant exportés à l'état brut.

Les industries indigènes sont en général de petites industries familiales qui ne travaillent pas pour l'exportation. Elles étaient entrées dans une décadence profonde, à laquelle on s'est efforcé de porter remède. Seules, les industries de la broderie et du tapis semblent pouvoir renaître. Quant aux industries européennes, ce sont principalement des industries dérivées de l'agriculture, telles que les minoteries, les fabriques de pâtes alimentaires, les distilleries, les moulins à huile. Une grande partie de la récolte de tabac est manufacturée sur place, ainsi qu'une cer-

taine quantité de lièges. La plupart de ces industries ne comportent que des installations rudimentaires ; il est évidemment possible de les développer dans une certaine mesure, mais l'Algérie ne présente pas jusqu'à nouvel ordre des conditions très favorables à la grande industrie. Il est vraisemblable qu'elle trouvera longtemps encore avantage à échanger ses produits agricoles contre les produits manufacturés de France et d'Europe.

Les voies de communication sont indispensables à la mise en valeur de l'Algérie. Dans les vieux pays, la route et le rail drainent un trafic préexistant : ils le créent dans les pays neufs. Un bon réseau de communications est d'autant plus nécessaire que la Berbérie est complètement dépourvue de cours d'eau navigables ; c'est un corps sans artères, où le sang ne circule pas. Seul, le rail permet aux forces militaires de se transporter rapidement d'un point à un autre, favorise les échanges, diminue le prix de revient des objets manufacturés, facilite aux indigènes la vente de leurs récoltes et de leur bétail, arrache enfin les tribus à leur isolement pour les faire vivre de la vie générale. La vapeur triomphe de la distance, qui a toujours été en Algérie le grand obstacle ; elle est, pour tout dire d'un mot, le véhicule de la civilisation. A côté de plus de 5 000 kilomètres de routes nationales et d'environ 20 000 kilomètres de chemins de grande communication ou vicinaux, l'Algérie compte 4 789 kilomètres de chemins de fer d'intérêt général en exploitation. C'est peu pour assurer les échanges sur 300 000 kilomètres carrés peuplés de 5 millions d'habitants. Mais on ne saurait en aucune façon comparer à cet égard l'Algérie aux pays de l'Europe occidentale. Du fait que la population est très clairsemée sur des espaces immenses, des voies de communications sont plus nécessaires que partout ailleurs, mais elles sont aussi moins productives. La ligne parallèle à la mer, avec les voies qui lui servent de débouchés vers les ports, est à peu près la seule dont l'exploitation soit rémunératrice ; les lignes du Sud, trop éloignées des pays de colonisation et de culture, sont, sauf quelques exceptions, assez peu productives. Mais les recettes nettes des chemins de fer ne permettent pas à elles seules d'évaluer leur utilité. Le premier et le plus incontestable produit du réseau algérien, le maintien de la sécurité, l'accroissement de la fortune publique, ne peut guère se chiffrer.

Quel que soit le sort ultérieur des projets de transsaharien, il est bien évident que c'est la façade méditerranéenne qui restera toujours la façade la plus vivante et la plus intéressante. Les échanges de « l'île du Maghreb » se font par ses ports dans une proportion de plus de 95 pour 100. Pour les ports comme pour les autres travaux publics, la France a longtemps hésité à faire les avances de fonds néces-

saires à la mise en valeur. Aujourd'hui, les ports d'Alger, d'Oran, Philippeville, de Bône et de Bougie sont très complètement outillés ; des travaux de moindre importance ont été effectués dans un certain nombre de ports secondaires. Alger et Oran sont les premiers ports de l'Afrique du Nord. Point de départ des voies ferrées qui se dirigent vers Constantine et Tunis d'une part, vers Oran et Casablanca de l'autre, situé à égale distance des deux extrémités de la Berbérie, sensiblement sous le méridien de Paris et de Marseille, siège du gouvernement général et centre de population européenne le plus important de toute l'Afrique, Alger est, pour une grande partie des voyageurs et des marchandises à destination ou en provenance de l'Europe, le point d'arrivée et le point de départ ; il reçoit environ les deux tiers des envois de la métropole en Algérie ; sa part dans les exportations est proportionnellement moindre, mais reste néanmoins considérable. Alger vient immédiatement après Marseille au point de vue du mouvement général de la navigation ; il se classe au sixième rang pour le tonnage des marchandises (3 700 000 tonnes en 1929). Dans l'Algérie occidentale, le port d'Oran concentre la plus grande partie du trafic ; son mouvement s'accroît avec une rapidité extraordinaire, il a même dépassé Alger en 1929 (3 800 000 tonnes de marchandises et 6 200 000 tonnes de relâcheurs) ; la construction de nouvelles lignes destinées à faire entrer dans sa sphère d'influence une partie du Maroc, peut-être même du Soudan, lui garantissent un bel avenir. Dans l'Algérie orientale, le trafic se partage entre les trois ports de Bougie, de Philippeville et de Bône, Bône l'emportant d'ailleurs sur ses rivaux, à cause de ses exportations de phosphates et de minerais. Au total, le mouvement annuel des marchandises embarquées et débarquées en Algérie s'élève à près de 12 millions de tonnes.

Le mouvement commercial de l'Algérie consiste essentiellement dans la vente des produits du sol et l'achat de produits manufacturés, le second de ces facteurs étant lui-même conditionné par le premier. On constate à la fois une progression constante et rapide des importations et une tendance des exportations à égaler, quelquefois à dépasser le chiffre des importations. A l'importation, la nomenclature des articles est extrêmement variée ; les plus importants sont les tissus, les machines, le charbon, l'essence, le sucre, le café. A l'exportation, les produits de la viticulture viennent au premier rang (un milliard et demi), puis les céréales, les légumes frais et secs, les fruits de table, le tabac en feuilles, l'huile d'olive, les produits de l'élevage, animaux sur pied, laines et peaux, les produits naturels tels que le liège, l'alfa, le crin végétal, enfin les produits miniers. Les produits manufacturés sont peu nombreux : les tabacs et quelques tapis.

La part de la France dans le commerce de l'Algérie est considérable, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. En 1929, sur un commerce de près de 10 milliards, elle est de plus de 7 milliards, 77 pour 100 des importations et 74 pour 100 des exportations ; la presque totalité des produits de l'agriculture et de l'élevage sont exportés en France ; seuls, une partie des alfas, des lièges, des minerais et des phosphates vont à l'étranger. L'Algérie arrive au cinquième rang des fournisseurs de la France, après la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Allemagne et la Belgique, au quatrième rang de ses clients, après la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Allemagne. L'Angleterre est loin de prendre une part aussi prépondérante dans le commerce de l'Inde et de l'Australie. C'est surtout au point de vue économique que l'Algérie est véritablement un prolongement de la France et lui est plus étroitement unie qu'aucune autre colonie à sa métropole.

Les ressources de l'Algérie ne sont pas incommensurables ; ce n'est pas un Eldorado ni un pays de cocagne ; elle joue néanmoins un rôle économique déjà important dans la vie nationale ; ses ressources sont loin d'être toutes mises en valeur. Elle recèle des trésors d'initiative et de labeur, d'énergie et de hardiesse. Il faut lui faire confiance, elle le mérite.

**Le bilan politique** « L'Algérie a dit M. Jonnart, n'est ni une colonie au sens propre du mot, ni une simple réunion de départements français ; le régime qui lui convient n'est ni l'autonomie, ni l'assimilation, c'est la décentralisation. » Après avoir longtemps oscillé entre les utopies également funestes du royaume arabe et des rattachements, l'Algérie a enfin reçu, depuis le début du vingtième siècle, la constitution qui lui convient. Son organisation nouvelle tient compte à la fois des colons et des indigènes, fait à la métropole sa part et à la colonie la sienne. Les franchises qui lui ont été accordées, la liberté qui lui a été donnée de gérer ses propres affaires au mieux de ses intérêts, sous le contrôle de la métropole, ne portent aucune atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République. Ces franchises, dont elle a fait un excellent usage, nul ne songe à les lui retirer et on est à peu près unanime à penser qu'elles doivent être étendues. Des gens mal informés agitent parfois le spectre du séparatisme : la géographie et l'histoire nous enseignent que l'Algérie, dont la superficie utile est très faible, ne présente pas le cadre nécessaire à une existence pleinement autonome, et qu'elle a toujours dépendu d'une domination extérieure, phénicienne, romaine, arabe ou turque, aujourd'hui française. Les quelques centaines de mille Européens qui vivent au milieu de 5 millions d'indigènes ne sauraient se maintenir s'ils n'avaient

derrière eux la masse des 40 millions de Français de la métropole, auxquels les unissent les liens sentimentaux, intellectuels, politiques et économiques les plus étroits. Et les indigènes ne sauraient davantage se passer de la France métropolitaine, qui a assumé leur tutelle, qui accomplit sa tâche de la façon la plus généreuse et à laquelle eux aussi sont unis désormais par des liens multiples. Le séparatisme serait pour l'Algérie le retour au chaos et à la barbarie.

Il n'est pas exact que les colonies parvenues à l'âge adulte doivent se séparer de la métropole comme un fruit mûr tombe de l'arbre. La politique coloniale britannique, pour laquelle nous avons peut-être en France une admiration excessive, aboutit en effet à la séparation des grands Dominions ; elle ne réussit pas à s'attacher les indigènes, considérés comme des *natives* à tout jamais incapables de devenir des citoyens britanniques. En France, où n'existe nul préjugé de couleur, de race ou de religion, les idées chrétiennes aussi bien que les idées révolutionnaires et sans doute aussi notre tempérament propre font que nous regardons tous les hommes comme nos frères et nos égaux. Aussi, aucune colonie ne s'est jamais volontairement séparée de nous et de vieilles colonies, que les circonstances historiques ont fait passer sous d'autres dominations, nous sont demeurées attachées, parlent encore notre langue et nous gardent une fidèle affection.

L'œuvre que nous avons entreprise et finalement réalisée en Algérie présente des caractères uniques dans l'histoire coloniale. Dans les colonies tropicales, les Européens, peu nombreux, sont administrateurs, chefs d'entreprises, directeurs de culture ; ils ne se mêlent pas à la vie indigène, ne gênent pas son fonctionnement, altèrent peu ses caractères. Dans les colonies de la zone tempérée, les Européens, soit qu'ils aient trouvé ces terres inhabitées, soit qu'ils aient détruit la population indigène, sont en général à peu près seuls, peuvent organiser l'administration et se répartir les terres à leur guise. En Algérie, le problème, délicat entre tous, si délicat que beaucoup l'ont cru insoluble, consiste à faire vivre côte à côte une nombreuse population européenne et une population indigène plus nombreuse encore, qui, bien loin de tendre à disparaître, se multiplie avec une extrême rapidité.

Un bloc de 850 000 Européens, dont plus de 650 000 Français, vivent aujourd'hui sur le sol de l'Algérie. Alger, Oran, qui étaient encore à la fin du dix-neuvième siècle de petites villes provinciales d'aspect vieillot, ont pris place parmi les grandes cités méditerranéennes. Alger, avec 226 000 habitants, dont 160 000 Européens, et 273 000 habitants dont 189 000 Européens si l'on y ajoute les satellites qui font partie de l'agglomération algéroise, est la plus grande ville de toute la Berbérie, voire même de tout le continent africain après le Caire et Alexandrie.

Oran a 150 000 habitants, dont 121 000 Européens ; Constantine (94 000 habitants) et Bône (52 000 habitants) ont également progressé, quoique dans une moindre mesure.

Le peuplement rural a toujours paru aux vieux Africains le seul moyen d'assurer notre suprématie d'une manière durable par la prise de possession effective du sol ; un pays finit toujours par appartenir à celui qui y cultive la terre. Si nous voulions être autre chose en Algérie que des passants dont le sable aurait bientôt effacé les pas, notre devoir primordial était d'y implanter et d'y maintenir une population rurale française aussi nombreuse que possible. La tâche était difficile, car le colon est une plante délicate et précieuse, transportée à grands frais, qui ne saurait se passer de soins assidus si on ne veut pas qu'elle soit étouffée par la végétation spontanée. Finalement, nous avons couvert l'Algérie de centaines de villages aux toits rouges qui lui donnent un aspect de province française. L'édifice de la colonisation agricole a somme toute assez bien résisté à la terrible secousse de la grande guerre ; çà et là cependant, il s'est produit des fissures qu'il faut se hâter de boucher, des brèches qu'il convient de réparer. La présence de l'Européen dans les campagnes est le plus sûr moyen de rapprocher de nous les indigènes et de les tirer de leur antique barbarie, en même temps que d'assurer à tout jamais notre prépondérance dans l'Afrique du Nord.

Un nouveau peuple franco-algérien s'est constitué dans la vieille Régence barbaresque. Ce nouveau peuple est doué de belles qualités physiques et morales. La race est vigoureuse et saine, trempée par le rude climat. L'Algérien est intelligent, énergique, audacieux ; il a, plus que les Français de la métropole, le goût du risque ; « il est paysan, dit M. E.-F. Gautier, par l'amour passionné de la terre, mais c'est un paysan aventureux. » Ombrageux et susceptible comme tous les jeunes peuples, il a un vif patriotisme local, qui ne nuit en rien à son profond attachement pour la mère-patrie. La supériorité numérique des Français d'origine est assez faible, mais leur supériorité sociale, politique, intellectuelle, est incontestable et incontestée. Aux États-Unis, une minorité d'Anglo-Saxons a digéré, assimilé des populations de toute provenance et de toute origine, Italiens, Allemands, Slaves. Il en a été de même en Algérie. L'Algérien diffère forcément par quelques traits du Français de la métropole, par suite de l'influence du milieu physique d'une part, de la composition ethnique d'autre part. Mais, grâce à la diffusion de la langue française, véhicule de nos idées, ce peuple algérien qui se forme est véritablement nôtre ; c'est un jeune rameau du vieux tronc gallo-romain. Qu'importe que ce peuple ne soit qu'en partie français par le sang, s'il le demeure par la langue, les idées, les institutions, s'il est marqué de notre empreinte et perpétue notre civilisation.

Plus de 5 millions d'indigènes musulmans, Berbères ou Arabo-Berbères, vivent sur ce sol de l'Algérie à côté des 850 000 Européens ; leur nombre a plus que doublé sous notre domination. Nous avons soumis, non sans peine, ces populations farouches et indomptables ; nous avons prouvé que nous étions forts, et les musulmans ont le respect, le culte de la force. Nous n'en avons pas moins pratiqué à leur égard une politique de rapprochement, d'association, d'émancipation progressive ; nous nous sommes efforcés de gagner leurs cœurs et nous y avons en somme assez bien réussi. Les indigènes pourront s'associer sans arrière-pensée à la commémoration d'une conquête qui leur a été bienfaisante. Loin d'avoir détruit en Algérie une nation qui n'y a jamais existé, nous l'avons fait naître ; nous avons délivré les Algériens du joug brutal des Turcs et de leur propre anarchie ; nous avons mis fin aux guerres entre tribus, aux épidémies, aux famines qui les décimaient. Nous nous sommes efforcés d'améliorer leur condition physique, intellectuelle, économique.

Longtemps immobiles, du moins en apparence, les indigènes ont évolué et évoluent de plus en plus rapidement au contact de la population européenne. Peu à peu, une société essentiellement guerrière, religieuse, patriarcale, se transforme en une société déshabituée des luttes à main armée, préoccupée plus qu'autrefois de ses besoins matériels, où des groupements d'intérêts se subsituent aux anciens groupements de tribus et de familles. Si nulle propagande du dehors ne vient entraver notre œuvre séculaire et nous en retirer le bénéfice, les indigènes, on peut en être assuré, se rapprocheront de nous graduellement.

La politique indigène à pratiquer vis-à-vis des musulmans de l'Algérie est un problème délicat et complexe ; elle est toute de tact et de nuances ; elle ne peut être maniée que par des hommes prudents et avisés ; elle ne s'improvise pas. On oppose parfois l'une à l'autre la méthode du protectorat et la méthode de l'assimilation, la première fondée sur le respect des institutions des indigènes, la seconde s'efforçant au contraire de leur donner nos institutions et nos lois. Chacune de ces deux méthodes a ses avantages et ses inconvénients ; chacune part d'une idée juste, c'est sa généralisation qui est fausse et dangereuse. Il ne faut toucher à la société indigène qu'avec prudence, avec lenteur, avec méthode, mais enfin elle évolue, que nous le voulions ou non ; il faut la faire évoluer dans un sens qui tende à la rapprocher de nous et non à l'en éloigner. Il faut respecter les institutions des indigènes dans la mesure où elles sont respectables, les modifier dans la mesure où elles sont modifiables.

Tout n'est pas à blâmer ni à rejeter dans les méthodes algériennes d'assimila-

tion des indigènes. Masqueray rapporte une conversation qu'il eut avec Jules Ferry dans un jardin de Mustapha : « Nous parlions, dit-il, de la Tunisie et de l'Algérie, de la terre du protectorat et de la terre de la conquête, de celle qui nous est venue sans rien perdre d'elle-même et de celle que notre victoire a bouleversée comme une herse aux dents aiguës. M. Ferry nous écoutait, jouissant délicieusement de la grande brise du large. Alors, l'un de nous osa dire que, malgré la quiétude du protectorat, l'Algérie lui était encore plus chère que la Tunisie, justement parce qu'elle exigeait plus d'efforts et parce que nulle part ailleurs, ni en Asie, ni en Amérique, ni en Afrique même, nulle autre nation que la nôtre n'avait entrepris d'assimiler des indigènes musulmans en introduisant au milieu d'eux un élément européen, problème difficile, regardé par beaucoup comme une utopie, mais qu'un jour ou l'autre un homme d'État pourrait résoudre en se couvrant de gloire. Il se retourna vers le parleur et le fixa d'un regard métallique, presque étonné, comme un homme surpris dans le secret de sa pensée. »

Certes, notre victoire a bouleversé l'Algérie « comme une herse aux dents aiguës » ; c'est un troupeau sans bergers et, comme l'a dit M. Jules Cambon, une poussière d'hommes. Mais cette société, qui a perdu ses cadres, se prépare à entrer dans les nôtres. Il est remarquable que les musulmans algériens ne réclament pas l'indépendance comme les Égyptiens, ni une charte constitutionnelle comme les Tunisiens. N'ayant pas, n'ayant jamais eu de souverain national, déclarés Français par le sénatus-consulte de 1865, pourvus de droits électoraux par la loi de 1919, ils aspirent à se confondre avec nous ; ils réclament des écoles françaises, même pour les filles, un enseignement français ; ils demandent à prendre à nos côtés une place de plus en plus grande dans nos assemblées délibérantes, à s'associer à nous dans la gestion politique et la mise en valeur économique de l'Algérie. Ils demandent à avoir les mêmes droits que nous, à devenir citoyens français comme nous, en un mot à faire partie de la famille française.

Nous ne sommes pas venus en Algérie simplement pour remettre un peu d'ordre dans l'administration indigène, donner au pays son outillage, après quoi, notre œuvre étant terminée, ce pays se détacherait de nous et nous n'aurions plus à compter que sur sa reconnaissance assez problématique pour les services rendus. Notre but final, conforme à notre idéal d'autrefois et de toujours, à l'idéal de Richelieu et de Louis XIV aussi bien que de la Révolution française, c'est la fondation d'une France d'outre-mer, où revivront notre langue et notre civilisation, par la collaboration de plus en plus étroite des indigènes avec les Français, en un mot par leur francisation. Les Africains sont amenés fatalement à parler notre langue,

à adopter quelques-unes de nos méthodes et de nos idées, à se confondre peu à peu avec nous. Personne ne peut mettre en doute que cela soit désirable ; on a seulement contesté parfois que cela soit possible. « La grande œuvre, dit Raymond Aynard, la grande chimère peut-être, si attirante qu'on ne peut s'empêcher de la suivre, c'est l'assimilation du dedans, la création d'une âme commune. C'est une tâche colossale de rapprocher ces colonnes d'Hercule, ces deux humanités qui se sont toujours ignorées ou combattues. » Mais il faut laisser faire le temps, sans lequel ne se crée aucune œuvre durable. Qu'est-ce qu'un siècle dans l'histoire de l'humanité ? Il faut vingt ans pour faire l'éducation d'un homme : il faut vingt siècles pour faire l'éducation d'une race.

L'Algérie n'est ni un *dominion* comme le Canada, ni un État sujet comme l'Inde, ni une colonie de la Couronne comme la Jamaïque. La France a repris l'œuvre de Rome dans le même esprit que sa devancière, qui tendait à incorporer les provinces à l'Empire : *Cuncti gens una sumus*. « Nous voulons, dit Onésime Reclus, faire de nos Africains, de quelque race qu'ils soient, un peuple ayant notre langue comme langue commune, car l'unité de langage entraîne peu à peu l'union des volontés. Et nous pouvons espérer que des centaines de millions d'hommes parleront un jour la langue de Victor Hugo, quand auront disparu des nations qui se croyaient beaucoup plus assurées que nous d'une éternelle durée. »

**LE RÔLE DE L'ALGÉRIE DANS L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS** Si la date de 1830 est une des plus grandes de notre histoire nationale, c'est que nul événement n'a été plus fécond en conséquences que notre établissement à Alger. C'est il y a cent ans qu'a été posée la première pierre de ce vaste empire colonial africain qui s'étend jusqu'au lac Tchad et aux rives du Congo. Après avoir flotté à Alger en 1830, notre drapeau a été arboré à Tunis en 1881, à Fès en 1912. Dès lors, le rôle de l'Algérie s'est trouvé complètement modifié et élargi. Colonie acquise par hasard, un peu dédaignée et languissante, elle est devenue le point de départ et le centre le plus actif de l'influence française en Afrique. De même que notre colonie de la Réunion nous a conduits à Madagascar et que nos comptoirs du Sénégal nous ont amenés sur le Niger, c'est l'Algérie, ce sont les longs efforts que nous y avons déployés, le sang et l'argent que nous y avons dépensés pendant un siècle, qui ont fait de nous les héritiers éventuels de la Tunisie et du Maroc. La Tunisie a profité de l'expérience algérienne, le Maroc à la fois de l'expérience algérienne et de l'expérience tunisienne. C'est en Algérie que s'est formé le personnel de soldats, d'administrateurs, de colons, que nous avons utilisé dans les

protectorats voisins ; c'est en Algérie que l'homme de génie auquel nous devons le Maroc, le maréchal Lyautey, a, comme disait Kléber, « préparé ses facultés ».

L'Algérie, qui comptera bientôt un million d'Européens, est le centre le plus puissant de l'influence française en Afrique ; c'est pour l'étayer, pour assurer son avenir, que nous nous sommes établis dans le reste du Maghreb ; le Maroc et la Tunisie doivent tenir grand compte des nécessités algériennes ; l'Algérie ne saurait oublier de son côté que la manière dont elle traitera les indigènes, la façon dont elle résoudra plus ou moins heureusement les problèmes multiples qui les concernent, auront la plus grande influence non seulement sur l'avenir de la Tunisie et du Maroc, mais sur les sympathies du monde musulman tout entier.

Ce n'est pas tout. Les Algériens, enfermés entre la Méditerranée et le Sahara, aspirent à sortir de « l'île du Maghreb » et à se relier au Soudan à travers le Sahara. Ils entendent collaborer à la mise en valeur de la boucle du Niger, y trouver les eaux abondantes qui leur manquent, les terres cotonnières qui leur font défaut. La nature a opposé de grands obstacles à ce que l'Algérie devienne la porte de l'Afrique soudanaise. Mais, tôt ou tard, ces obstacles seront vaincus par les moyens que la science moderne met à notre disposition, l'automobile, l'avion, le rail. Ainsi se constituera le grand empire africain créé par notre ténacité, en dépit des conditions géographiques qui lui avaient refusé toute cohésion. De cet empire africain, l'Algérie sera la clef de voûte. Des perspectives illimitées s'ouvrent ainsi à cette misérable Régence barbaresque où nos pères ont débarqué en 1830. La France, qui retrouve dans l'Algérie sa propre image, revivra en quelque sorte au delà de la Méditerranée. Ainsi elle aura pris sa large part « du fardeau de l'homme blanc » et rempli vis-à-vis de l'Afrique sa mission civilisatrice.

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

## HORS-TEXTE EN COULEURS

par Mme Camille HANOTAUX, Albert BESNARD, E. DINET, Paul-Élie DUBOIS


Face aux pages.

I. — Triomphe de Neptune et d'Amphitrite, mosaïque de Constantine. Mission du capitaine Delamarre. (Musée du Louvre.) ..... 16
II. — Combat naval livré par le duc de Beaufort aux pirates barbaresques, d'après le tableau de Gudin. (Préfecture de Versailles.) ..... 80
III. — Attaque d'Alger par terre et par mer (1830), d'après le tableau de Gudin. (Musée de Versailles.) ..... 112
IV. — Le maréchal Bugeaud, duc d'Isly, dessin aux trois crayons de Mme C. Hanotaux, d'après une eau-forte de M. Desboutins ..... 208
V. — Abd-el-Kader, d'après la miniature de Maxime David. (Musée de Trianon.) ..... 240
VI. — Le port d'Alger, d'après le tableau d'Albert Besnard. (Musée du Luxembourg.) ... 320
VII. — Danseuse Ouled-Naïl, d'après une peinture inédite de E. Dinet, communiquée par Mme Georges Devèche-Bouveret ..... 384
VIII. — Le Hoggar. Tente targuïa au pied du mont Akaraka, d'après le tableau de Paul-Élie Dubois ..... 464


## ILLUSTRATIONS EN NOIR

par Mme et M. Gabriel HANOTAUX fils


Pages.

La mosaïque des Néréides de Lambessa, frontispice ..... 1
Dolmen de Roknia, aux environs de Guelma ..... 2
Indigène de l'Algérie ..... 5

Pages.

Dessins rupestres, d'après G.-D.-M. Flamand ..... 6
Poteries puniques ..... 8
Monnaies carthaginoises ..... 8
Tombeau de la Chrétienne ..... 10
Cavaliers maures de la colonne Trajane ..... 12
Temple de Tebessa ..... 13
Arc de triomphe de Djemila ..... 16
Basilique de Tipasa ..... 17
Le prætorium de Lambèse ..... 17
La mort de saint Augustin, d'après un dessin de Raffet ..... 19
Armée arabe en marche, d'après une mosaïque ..... 23
Mosquée de Sidi-Okba, d'après une peinture ancienne ..... 24
Émigrants arabes, d'après un dessin ancien ..... 28
Le minaret de Mansoura (XIVe siècle) ..... 31
Combat entre les galères françaises et les pirates barbaresques, d'après La Belle (XVIIe siècle), frontispice ..... 35
Le cardinal Ximènès, d'après une gravure de la Bibliothèque nationale de Madrid ..... 36
Pedro Navarro, d'après Capriolo : *Portraits des capitaines illustres* ..... 37
Barberousse, d'après un portrait de la Bibliothèque nationale ..... 38
Kheir-ed-Din, d'après une gravure du XVIe siècle ..... 40
Le chevalier de Savignac plante sa dague dans la porte d'Alger, d'après Raffet ..... 42
Amiral de la flotte barbaresque, d'après une gravure de Wolffgang (XVIIe siècle) ..... 44
Le Capitan-Pacha, d'après Raffet ..... 45
Raïs, d'après une gravure allemande du XVIIe siècle ..... 47
Le dey Mezzomorto, d'après Wolffgang ..... 49
Soldat turc ..... 50
Janissaire algérien ..... 53
Combat naval entre les chevaliers de Malte et les Algériens ..... 55
Esclaves galériens au travail, d'après une gravure de Schaeps ..... 58
Caravane campée sous les murs d'Alger ..... 60
Alger, d'après une gravure du XVIe siècle, frontispice ..... 67
Le rachat des prisonniers par les Trinitaires ..... 69
Départ d'une expédition contre les Barbaresques, d'après une eau-forte de La Belle ..... 74
Saint Vincent de Paul ..... 76
Du Quesne reçoit a son bord les parlementaires algériens, d'après une eau-forte de Raffet. 79
Mort du Père Le Vacher, d'après une gravure du XVIIe siècle ..... 80
Retour des Français mis en esclavage, gravure à l'eau-forte du XVIIIe siècle ..... 84
Audience donnée au général Hulin par le dey d'Alger (1802) ..... 88
Le dey Husseïn, dessiné d'après nature par Fernel ..... 92
Le contre-amiral Collet, d'après une peinture de Maurin ..... 95
Le contre-amiral de La Bretonnière ..... 96
Le baron d'Haussez, d'après Grévedon ..... 98
Chameaux portant un palanquin, cul-de-lampe ..... 99
Le coup d'éventail, d'après Raffet, frontispice ..... 100
Le général de Bourmont ..... 102
L'amiral Duperré, d'après le portrait appartenant à M. de Dompierre d'Ormoy ..... 104
L'amiral Duperré et le général de Bourmont sur le pont de la « Provence », d'après une lithographie de Morel-Fatio ..... 105
Les troupes françaises traversent le camp turc de Staouëli, d'après une lithographie de Gudin. (Musée de l'Armée.) ..... 107
Vue du fort l'Empereur, d'après une lithographie de Genet ..... 110
Loverdo. — Berthezène. — Des Cars ..... 111
La mosquée Ketchaoua a Alger, d'après une lithographie de Lessore et Wyld ..... 113
Le soldat de l'expédition d'Alger, d'après une lithographie de Raffet ..... 116
Cimetière maure a Bal-el-Oued, d'après de Longuemar ..... 117
La cour de la Kasba d'Alger ..... 119

## TABLE DES ILLUSTRATIONS


Pages.

Le maréchal Clauzel, d'après H. Schefer ..... 124
Les zouaves, d'après Raffet ..... 127
Chasseur d'Afrique, croquis de Raffet ..... 135
Officier de chasseurs d'Afrique coiffé de la schapska, d'après Detaille ..... 136
Le duc de Rovigo, d'après le tableau de Lefèvre ..... 139
Yusuf, d'après un dessin de Leblanc ..... 142
Prise de la Kasba de Bône, d'après le tableau d'Horace Vernet ..... 143
La Moricière, d'après Roubaud ..... 145
Général Desmichels ..... 148
Mustapha-Ben-Ismaïl ..... 149
La Ferme-Modèle, d'après un dessin de Parod ..... 152
Une rue du vieil Alger : la rue des Consuls, d'après un dessin de Longuemar ..... 154
Bougie en 1830, d'après un dessin d'Amiot ..... 159
Laurence, d'après une estampe de la Bibliothèque nationale ..... 160
Cavaliers arabes, dessin de Raffet, cul-de-lampe ..... 162
Entrevue du maréchal Clauzel et de Mustapha-Ben-Ismaïl devant Tlemcen, frontispice ... 163
Drouet d'Erlon ..... 164
Le général Trézel ..... 166
Le duc d'Orléans, d'après Ingres ..... 168
Bataille de la Sikkak, d'après le tableau d'Horace Vernet. (Musée de Versailles.) ..... 172
« A nous, 2e léger ! » d'après la lithographie de Raffet ..... 177
Changarnier et le 2e léger, d'après le tableau d'Horace Vernet. (Musée de Versailles.) ..... 180
Mort du capitaine Leblanc, d'après la lithographie de Raffet ..... 183
Maréchal Valée, d'après Court. (Musée de Versailles.) ..... 185
Abd-el-Kader entouré des siens, d'après un dessin de Legrand ..... 181
Léon Roches, d'après un dessin de *l'Illustration* ..... 196
Le capitaine Abdallah d'Asbonne, d'après un dessin de F. Barrias ..... 198
Le commandant Daumas, d'après un dessin de B. Roubaud ..... 199
Entrée des Portes de Fer, d'après une aquarelle de Dauzats. (Musée de Versailles.) ..... 202
Les massacres de la Mitidja, d'après une estampe populaire de l'époque ..... 209
Croquis pour la mort de Damrémont, par Raffet, cul-de-lampe ..... 211
Blida, d'après une lithographie de de Trélo, frontispice ..... 213
Bugeaud, d'après un dessin d'Yvon ..... 216
Le général Bedeau, d'après B. Roubaud ..... 218
Le général Changarnier, d'après A. Schefer ..... 219
Le général Morris, d'après Raffet ..... 221
Le 17e léger, d'après la lithographie de Raffet ..... 225
Tirailleur indigène (Turco), d'après un dessin de Raffet ..... 226
Officier d'infanterie de ligne (tenue d'Afrique), d'après un dessin de Raffet ..... 228
La bataille d'Isly, d'après une estampe populaire de l'époque ..... 234
Le général Cavaignac, d'après Roubaud ..... 235
Le marabout de Sidi-Brahim ..... 240
Chasseurs a pied, d'après Detaille ..... 241
Le duc d'Aumale, colonel du 17e léger, d'après Raffet ..... 244
Cavaliers réguliers d'Abd-el-Kader, d'après un dessin de Raffet ..... 247
Gendarme maure ou makhzen, d'après Raffet ..... 251
Un bureau arabe ..... 253
« Nous civiliserons ces gaillards-la », d'après une lithographie de Raffet ..... 257
La mort du sergent Blandan, d'après un croquis de Raffet, cul-de-lampe ..... 266
Arrivée des troupes françaises devant Zaatcha, frontispice ..... 267
Officier indigène de spahis, d'après une aquarelle de Lalaisse. (Musée de l'Armée.) ..... 269
Le général Charon, d'après Cornu ..... 273
Canrobert, d'après Horace Vernet ..... 274
Prise de Zaatcha ..... 275
Saint-Arnaud, d'après une aquarelle de Raffet ..... 278
Le général Camou, d'après une étude d'Yvon ..... 280

Pages.

REDOUTE D'AÏN-EL-TURK ..... 288
LE GÉNÉRAL LAPASSET ..... 293
« UNE BONNE HISTOIRE », cul-de-lampe ..... 294
VUE GÉNÉRALE DE TOUGGOURT, frontispice ..... 295
LE MARÉCHAL RANDON, d'après le tableau d'H. Vernet ..... 296
DÉBARQUEMENT DES TRANSPORTÉS POLITIQUES A BÔNE, d'après un dessin du *Monde illustré* ..... 301
TIRAILLEUR ALGÉRIEN, d'après un dessin de Guillaume Regamey ..... 307
SMALA DE SPAHIS, d'après un croquis de M. Gaby ..... 308
BOUSCAREN, d'après une aquarelle de Philippoteaux ..... 311
LA PLACE DU FONDOUK A LAGHOUAT ..... 312
LE GÉNÉRAL DU BARAIL ..... 313
PUITS ARTÉSIEN DE SIDI-AMRAN ..... 315
DUVEYRIER ..... 317
LES TOUAREGS, d'après un dessin de Zier ..... 318
LE MARÉCHAL RANDON REÇOIT LA SOUMISSION DES CHEFS KABYLES ET FONDE LE FORT-NAPOLÉON, d'après le tableau de Decaen ..... 321
LE COMMANDANT HANOTEAU ..... 325
FEMME KABYLE, d'après un dessin de Legrand ..... 329
JULES DUVAL, d'après une lithographie ..... 330
LE PRINCE JÉRÔME NAPOLÉON ..... 332
LE COMTE DE CHASSELOUP-LAUBAT, d'après une lithographie de Lemoine ..... 335
ALGER EN 1860 : CONSTRUCTION DU BOULEVARD DE L'IMPÉRATRICE A ALGER, d'après un dessin de Chassériau ..... 338
LE MARÉCHAL PÉLISSIER ..... 340
ISMAËL URBAIN ..... 343
ALGER : MOSQUÉE DE LA PÊCHERIE ET PLACE DU GOUVERNEMENT (1857) ..... 346
LE COLONEL BEAUPRÊTE, d'après un dessin du *Monde illustré* ..... 351
SI-SLIMAN, d'après un dessin du *Monde illustré* ..... 351
LE GÉNÉRAL DE MARTIMPREY, d'après Lafosse ..... 352
LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON, d'après le tableau d'Horace Vernet ..... 354
PRÉSENTATION A NAPOLÉON III D'UN CHEVAL DE GADA, d'après un dessin de *l'Illustration* ..... 355
MONSEIGNEUR LAVIGERIE ..... 366
L'ARCHEVÊQUE D'ALGER SECOURANT LES INDIGÈNES PENDANT LA FAMINE DE 1867, d'après un dessin du *Monde illustré* ..... 367
PRÉVOST-PARADOL, d'après une lithographie de Lemoine ..... 369
BOUTIQUE DE BARBIER A ALGER, d'après un dessin de *l'Illustration* ..... 374
ENFANTS INDIGÈNES, d'après un croquis de *l'Illustration*, cul-de-lampe ..... 376
MÉHARISTES EN RECONNAISSANCE, frontispice ..... 377
ARLÈS-DUFOUR ..... 379
ADOLPHE CRÉMIEUX ..... 383
MOKRANI ..... 387
COMBAT DE TIZI-OUZOU, d'après un dessin du *Monde illustré* ..... 390
L'AMIRAL DE GUEYDON ..... 394
LES DEUX COLONS : LE NOUVEAU, L'ANCIEN, d'après une lithographie de Maboul ..... 396
INDIGÈNE REVENANT DU MARCHÉ, d'après un dessin de Riou ..... 401
LE GÉNÉRAL CHANZY, d'après le tableau de Carrière ..... 403
LE COMTE O. D'HAUSSONVILLE ..... 405
LOUIS TIRMAN ..... 409
LE VIADUC ET LE TUNNEL DE LA CHIFFA ..... 413
LA MISSION FLATTERS, d'après un document de *l'Illustration* ..... 416
LE COLONEL FLATTERS ..... 416
BOU-AMAMA ..... 418
RUE DES ORFÈVRES A TLEMCEN, d'après une gravure sur bois de Clerget ..... 419
ÉPINGLE DE FEMME KABYLE, cul-de-lampe ..... 420
LA DANSE ARABE, d'après *l'Illustration* (1857), frontispice ..... 421
M. JULES CAMBON ..... 423

## TABLE DES ILLUSTRATIONS


Pages.

La prière : première phase ..... 426
La prière : quatrième phase ..... 427
M. Lépine ..... 431
Le port d'Oran ..... 436
M Révoil ..... 438
Type d'une gare fortifiée dans le Sud-Oranais ..... 444
M. Jonnart ..... 445
M. Lutaud ..... 448
Le port d'Alger (1920), d'après le tableau de Paul-Élie Dubois ..... 449
Chasseurs a l'affût, d'après le tableau de E. Dinet ..... 453
Porte Daba-Ahmed a Ouargla ..... 456
Paiement des salaires aux ouvriers indigènes du domaine de l'Habra ..... 461
Les dunes du Sahara ..... 465
Officiers et sous-officiers méharistes ..... 468
Chef touareg ..... 473
Le Fortin de Bou-Denib, d'après un document communiqué par *l'Illustration* ..... 475
Touaregs rentrant au campement : la salutation aux femmes, d'après un tableau de Paul-Élie Dubois ..... 476
Chameaux de bât ..... 478
Automobile du raid Hardouin-Dubreuil, cul-de-lampe ..... 478
Caravane dans le Sud-Saharien, frontispice ..... 479
Le Père de Foucauld, d'après le buste de Paupion ..... 482
Porte du Bordj du Père de Foucauld a Tamanrasset, d'après une étude peinte de Paul-Élie Dubois ..... 483
Le général Laperrine ..... 484
Indigène saharien ..... 490
Femme préparant le couscouss ..... 492
Vue de Sidi-Bou-Médine ..... 497
Place du Marché a El-Ateuf (Mzab) ..... 500
Laboureur indigène ..... 504
Femme indigène ..... 509
La récolte des dattes ..... 511
Une rue de Figuig, d'après un lavis de Paul-Élie Dubois ..... 513
Un puits au Hoggar, d'après un dessin de Paul-Élie Dubois ..... 517
La tente touareg, d'après une étude peinte de Paul-Élie Dubois ..... 518
Chamelier saharien, cul-de-lampe ..... 519
Monument aux fondateurs de l'Algérie, d'après la sculpture de Bouchard, frontispice ..... 521
Vue de M'Sila, d'après Matharel, cul-de-lampe ..... 536
Napoléon III gracie Abd-el-Kader, d'après le bas-relief de Carpeaux, frontispice ..... 537
Plage de Sidi-Ferruch, cul-de-lampe ..... 541
Tombeaux et jardins algériens, d'après Raffet ..... 542
Tente d'un chef arabe, d'après un bois de *l'Illustration* ..... 543
Vue de Cherchell, d'après Matharel, frontispice ..... 545
Chameliers, d'après une miniature d'un manuscrit, cul-de-lampe ..... 547

TOMBEAUX ET JARDINS ALGÉRIENS
(d'après une eau-forte de Raffet).

# CARTES ET PLANS


Pages.

LE TELL, LES STEPPES ET LE SAHARA ..... 3
L'ALGÉRIE ROMAINE, d'après S. Gsell ..... 14
L'ALGÉRIE TURQUE, d'après L. Rinn ..... 62
L'EXPÉDITION D'ALGER ..... 106
ALGER EN 1833 ..... 155
PLAN DE CONSTANTINE ..... 176
LA COLONISATION DU SAHEL ET DE LA MITIDJA EN 1839 ..... 206
LES CAMPAGNES DE BUGEAUD ..... 230
LES VILLAGES DE COLONISATION (1830-1847) ..... 262
LES VILLAGES DE COLONISATION (1848-1851) ..... 282
CARTE DE LA KABYLIE ..... 323
LES GRANDES CONCESSIONS DANS LE DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE, d'après Passeron ..... 360
L'INSURRECTION DE 1871 ..... 389
LES VILLAGES DE COLONISATION (1871-1880) ..... 398
LE PORT D'ORAN ..... 462
LE PORT D'ALGER ..... 463
LA PÉNÉTRATION SAHARIENNE ET LES TERRITOIRES DU SUD ..... 469
LA PACIFICATION DES CONFINS ALGÉRO-MAROCAINS ..... 477

# TABLE DES MATIÈRES

## Livre premier

## L'ALGÉRIE AVANT LA CONQUÊTE FRANÇAISE


Pages.

Chapitre premier. — Vue générale de l'histoire de l'Algérie jusqu'au seizième siècle..... 1

*I. La structure de l'Algérie et les conditions géographiques. Le climat. Les populations indigènes. — II. La préhistoire et les origines. Les Phéniciens et les Carthaginois. Les Romains; l'occupation restreinte et les rois indigènes. Les provinces romaines. L'administration. La mise en valeur. La décadence. Le christianisme africain. Les Vandales. Les Byzantins. — III. La première invasion arabe. Les Kharedjites. Les Fatimites. La deuxième invasion arabe. Les Almoravides. Les Almohades. L'Algérie du treizième au seizième siècle.*

Chap. II. — L'Algérie sous les Turcs..... 35

*I. Les conquêtes des Espagnols en Algérie. Les Barberousse et la conquête turque. Kheir-ed-Dine et la fondation de la Régence d'Alger. Charles-Quint contre Alger. La période des beylierbeys. — II. Les différentes phases de la domination turque. Les pachas triennaux. Les aghas. Les deys. — III. L'organisation de la Régence. Les janissaires. Le dey. Les revenus de la Régence. Les corsaires et la course. — IV. L'Alger turc. Les Turcs et les populations indigènes. La société indigène en* 1830.

Chap. III. — Les relations de la France avec l'Algérie avant 1830..... 67

*I. Les relations antérieures au seizième siècle. — II. Les concessions d'Afrique et la Compagnie du Corail* (1535-1633). *La brouille entre les Algériens et la France. La mission de Sanson Napollon et la politique de Richelieu. — III. Les expéditions contre les Barbaresques* (1633-1690). *Les consuls lazaristes* (1646-1669). *L'expédition de Djidjelli* (1664). *Les expéditions de Du Quesne* (1682-1683). *Le bombardement de* 1688. *— IV. Un siècle de paix relative* (1690-1792). *Les États européens et la piraterie. La Révolution et l'Empire* (1792-1814). *Bonaparte et la Régence. La conquête d'Alger idée napoléonienne* (1814-1827). *— V. Le gouvernement de la Restauration et la Régence* (1814-1827). *L'affaire Bakri et Busnach. Le blocus* (1827-1830).

## LIVRE II

## L'ALGÉRIE DE 1830 A 1848

## L'APPRENTISSAGE COLONIAL ET LA CONQUÊTE

Pages.

Chapitre premier. — LES DÉBUTS ET LES HÉSITATIONS (1830-1834)..... 101

*I. L'expédition d'Alger. — II. Alger jusqu'au départ de Bourmont (juillet-septembre* 1830). *— III. La Monarchie de Juillet et l'Algérie. Le Parlement et l'opinion. — IV. Le premier gouvernement de Clauzel. L'expédition de Médéa. La question des effectifs. Un essai de protectorat. L'intervention marocaine dans la province d'Oran. — V. Les successeurs de Clauzel. Berthezène, Rovigo, Voirol. — VI. Les débuts d'Abd-el-Kader. Le traité Desmichels. — VII. La colonisation. Clauzel et la colonisation. L'Algérie en* 1834. *— VIII. La commission d'enquête de* 1833. *Les ordonnances de* 1834.

Chap. II. — L'OCCUPATION RESTREINTE (1834-1840)..... 163

*I. Drouet d'Erlon. Abd-el-Kader : la Convention du Figuier et la défaite de la Macta. Le second gouvernement de Clauzel, expéditions de Mascara et de Tlemcen. L'Algérie devant les Chambres, Bugeaud dans la province d'Oran; la Sikkak* (1836) *et la Tafna* (1837). *— II. Les deux expéditions de Constantine* (1836-1837). *Damrémont* (1837). *Le maréchal Valée, gouverneur général* (1837-1840). *Organisation de la province de Constantine. — III. Abd-el-Kader et son gouvernement. L'homme et l'œuvre. L'organisation administrative et financière. L'armée. Les Européens chez Abd-el-Kader. Les progrès d'Abd-el-Kader de* 1837 *à* 1839. *L'expédition des Portes-de-Fer. — IV. L'Algérie et l'opinion. La colonisation de* 1834 *à* 1840. *L'insurrection de* 1839. *Les discussions de* 1840 *au Parlement.*

Chap. III. — LA CONQUÊTE INTÉGRALE. — BUGEAUD ET ABD-EL-KADER (1840-1848)..... 213

*I. La situation en* 1840. *Portrait de Bugeaud. Ses lieutenants. Ses méthodes de guerre. — II. La tactique d'Abd-el-Kader. Les campagnes de* 1841-1843. *La prise de la Smala. Le combat de Sidi-Yahia. La Kabylie. Le Maroc. La bataille d'Isly et la convention de Lalla-Marnia La dernière phase de la lutte. Bou Maza. L'insurrection du Dahra. Sidi-Brahim. La grande insurrection* (1845-1846). *Le départ de Bugeaud. Le gouvernement du duc d'Aumale et la reddition d'Abd-el-Kader. — III. L'administration générale. L'administration des indigènes et les bureaux arabes. — IV. La colonisation. Les idées de Bugeaud en matière de colonisation. L'armée et la colonisation. Les Saint-Simoniens. Essais divers. La grande colonisation. Le régime foncier. Le régime des concessions. Les résultats.*

---

## LIVRE III

## L'ALGÉRIE DE 1848 A 1890. — LES UTOPISTES ET LA STAGNATION

Chapitre premier. — L'ALGÉRIE SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE (1848-1851)..... 267

*I. La révolution de* 1848 *et ses conséquences. L'organisation de l'Algérie. Les gouverneurs généraux de* 1848 *à* 1851. *Charon. Le Sud. Zaatcha. Le général d'Hautpoul. La Kabylie. — II. La colonisation de* 1848 *à* 1851. *Colonisation extraordinaire. Les colonies agricoles de* 1848. *Colonisation ordinaire et colonisation libre. La législation foncière. La situation économique. L'assimilation douanière.*

Pages

Chap. II. — L'Algérie sous le Second Empire (1851-1870)..... 295

*I. Le gouvernement du maréchal Randon* (1851-1858). *Napoléon III et l'Algérie. Les transportés politiques. Le cantonnement. Les grandes concessions. La petite colonisation. Les travaux publics. La réorganisation de l'armée d'Afrique. — II. Le Sud. Laghouat et le Mzab. Les Ouled-Sidi-Cheikh. L'Oued-Rir. Les Touaregs. La Kabylie. La conquête de la Kabylie. — III. La campagne contre le régime militaire et l'affaire Doineau. Le ministère de l'Algérie* (1858-1860). *L'expédition de* 1859. *Le premier voyage de l'Empereur* (*septembre* 1860). *Le rétablissement du gouvernement général. — IV. Pélissier gouverneur général* (1860-1864). *La lettre de l'Empereur* (1863). *Le sénatus-consulte de* 1863. *L'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh. — V. L'Algérie de* 1864 *à* 1870. *Le décret de* 1864. *Mac-Mahon gouverneur* (1864-1870). *Le second voyage de l'Empereur* (1865). *La seconde lettre de l'Empereur* (20 *juin* 1865). *Le sénatus-consulte de* 1865. *La colonisation. La mise en valeur. — VI. La fin de l'Empire. La persistance de l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh. La famine de* 1868. *Lavigerie. L'enquête agricole de* 1868. *La commission Armand Béhic.*

Chap. III. — L'Algérie de 1870 a 1890..... 377

*I. Les troubles intérieurs* (1870-1871). *Les décrets d'octobre* 1870. *— II. L'insurrection de* 1871. *Mokrani. La Guerre Sainte. La fin de l'insurrection. — III. L'Algérie de* 1871 *à* 1873. *L'amiral de Gueydon. La reprise de la colonisation. Les Alsaciens-Lorrains. Les autres contingents. La loi de* 1873 *sur la propriété indigène. — IV. L'Algérie de* 1873 *à* 1881. *Le général Chanzy* (1873-1879). *M. Albert Grévy* (1879-1880). *Les décrets de rattachement. La colonisation. — V. La période des rattachements. M. Tirman* (1881-1891). *Les travaux publics et la colonisation. La création du vignoble. — VI. L'établissement du protectorat français en Tunisie. La pénétration saharienne.*

Livre IV

L'ALGÉRIE DE 1890 A 1914. — LA RENAISSANCE COLONIALE

Chapitre premier. — L'Algérie de 1890 a 1914. La Renaissance coloniale..... 421

*I. M. Jules Cambon* (1891-1897). *Les rapports de Burdeau et de Jonnart. La Commission des XVIII et la réaction contre les rattachements. Le décret de* 1896. *M. Lépine* (1898-1900)*; les troubles antisémitiques. M. Laferrière* (1898-1900)*; la création des délégations financières et la réorganisation du Conseil supérieur. M. Jonnart* (1900-1901) *et le budget spécial. L'affaire de Margueritte. M. Révoil* (1901-1903)*; les territoires du Sud. La réforme judiciaire et les tribunaux répressifs. La démission de M. Révoil et le voyage du président de la République. Le second gouvernement de M. Jonnart* (1903-1911). *M. Lutaud* (1911-1918). *— II. Les Européens et leur situation démographique. La colonisation. La politique indigène. Le développement économique. — III. La pénétration saharienne. L'occupation des oasis du Sud-Ouest et ses conséquences. Le général Lyautey. Occupation de Béchar* (1903) *et de Berguent* (1904). *La question touareg et le général Laperrine. L'occupation des confins algéro-marocains* (1907-1910). *Le protectorat marocain* (1912).

Chap. II. — L'Algérie de 1914 a 1930..... 479

*I. L'Algérie pendant la guerre* (1914-1919). *Le Sahara pendant la guerre. Les soldats et les travailleurs indigènes. La vie économique de l'Algérie pendant la guerre. Les Européens et la crise de la colonisation. Le troisième gouvernement de M. Jonnart et les réformes*

Pages.

*indigènes* (1918-1919). — *II. L'Algérie depuis la guerre* (1919-1930). *La situation financière. Les travaux publics. Les Européens et la colonisation. Les indigènes. La crise de la main-d'œuvre. La situation économique. Le Sahara.*

CONCLUSION ..... 521

*L'œuvre de la France en Algérie. Le bilan scientifique. Le bilan économique. Le bilan politique. Le rôle de l'Algérie dans l'empire colonial français.*

TABLE DES ILLUSTRATIONS ..... 537
CARTES ET PLANS ..... 543
TABLE DES MATIÈRES ..... 545

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1930. 38844.

L'OUVRAGE EST ENTIÈREMENT PUBLIÉ

## GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

# HISTOIRE

DE LA

# NATION FRANÇAISE

DES ORIGINES PRÉHISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS (1926)

15 VOLUMES IN-4° (20×24) DE 550 A 650 PAGES
ILLUSTRÉS DANS LE TEXTE PAR LES MEILLEURS ARTISTES
*190 hors-texte en couleurs*

**INTRODUCTION GÉNÉRALE**, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de A. LEPÈRE, Maurice DENIS et J. PATISSOU.....

**GÉOGRAPHIE HUMAINE DE LA FRANCE.** Premier volume : le Cadre permanent et le Facteur humain, par M. Jean BRUNHES, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Illustrations de A. LEPÈRE (25e mille)... } 1 vol.

GÉOGRAPHIE HUMAINE DE LA FRANCE. Deuxième volume : Géographie politique et géographie du travail, par MM. Jean BRUNHES et Pierre DEFFONTAINES. Illustrations de A. LEPÈRE, M. MÉHEUT, G. WYBO, R. BRODERS (20e mille)..... 1 vol.

**HISTOIRE POLITIQUE.** Première partie : des Origines à 1515, par M. Pierre IMBART DE LA TOUR, membre de l'Institut. Illustrations de J. PATISSOU, Simon BUSSY, MOSSA, etc. (25e mille). 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Deuxième partie : de 1515 à 1800, par M. Louis MADELIN, de l'Académie française. Illustrations de M. LOBRE et G.-L. JAULMES (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Troisième partie : de 1804 à 1926, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de G. JEANNIOT, Simon BUSSY, Mme C. HANOTAUX, Gabriel HANOTAUX fils et D. BURNAND (20e mille)..... 1 vol.

**HISTOIRE RELIGIEUSE**, par M. Georges GOYAU, de l'Académie française. Illustrations de Maurice DENIS (30e mille)..... 1 vol.

**HISTOIRE MILITAIRE ET NAVALE.** Première partie : des Origines aux Croisades, par le général COLIN ; des Croisades à la Révolution, par le colonel Frédéric REBOUL. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et G. HANOTAUX fils (20e mille). 1 vol.

HISTOIRE MILITAIRE ET NAVALE. Deuxième partie : de la Constituante au Directoire, par le général MANGIN ; du Directoire à la Guerre de 1914-1918, par le maréchal FRANCHET D'ESPEREY ; la Guerre de 1914-1918, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et Gabriel HANOTAUX fils (20e mille)... 1 vol.

**HISTOIRE DIPLOMATIQUE**, par M. René PINON, professeur à l'École des Sciences politiques. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et M. Gabriel HANOTAUX fils (20e mille)..... 1 vol.

*(Ouvrage couronné par l'Académie française. Grand Prix Gobert 1929.)*

**HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE**, par M. Germain MARTIN, membre de l'Institut. Illustrations de G. RIPART et J. LAURAS (20e mille)..... 1 vol.

**HISTOIRE DES ARTS**, par M. Louis GILLET. Illustrations de René PIOT (25e mille)..... 1 vol.

*(Ouvrage couronné par l'Académie franç., Grand Prix Gobert 1923)*

**HISTOIRE DES LETTRES.** Première partie : *la Littérature française en langue latine*, par M. François PICAVET, directeur à l'École pratique des Hautes-Études ; *les Chansons de geste*, par M. Joseph BÉDIER, de l'Académie française ; *la Littérature de langue française :* des Origines à Ronsard, par M. Alfred JEANROY, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Illustrations de G. RIPART, René PIOT, etc. (25e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES LETTRES. Deuxième partie : de Ronsard à nos jours, par M. Fortunat STROWSKI, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Illustrations de G. RIPART et Marcel VICAIRE (25e mille).. 1 vol.

**HISTOIRE DES SCIENCES.** Introduction générale, par M. E. PICARD, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences ; Première partie : *Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la mécanique*, par M. H. ANDOYER, de l'Académie des Sciences ; *Histoire de la physique*, par M. Charles FABRY, de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris : *Histoire de la chimie*, par M. Albert COLSON, professeur de chimie à l'École Polytechnique. Illustrations de B. MESTCHERSKY (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES SCIENCES. Deuxième partie : *Histoire des Sciences biologiques*, par M. Maurice CAULLERY, de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris ; *Histoire de la philosophie française et de la philosophie des sciences*, par M. René LOTE, maître de conférences à l'Université de Grenoble. Illustrations de Ch. SANLAVILLE et Robert FÉAU (20e mille)..... 1 vol.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 121577883